CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine
Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — N° 271 SAMEDI 1er OCTOBRE 1910

00544

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses 0.30 — Judic. 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 00 m. — Coucher, 6 h. 0 m.
Dernier quart., le 25 — Nouv. Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Rémy.
Fête de Demain : N. D. du Rosaire.

30 SEPTEMBRE

OCTOBRE HISTORIQUE

Deux faits importants de la guerre franco-allemande se produisirent pendant le mois d'octobre : Bazaine signa, le 27, la honteuse capitulation de Metz, neuf jours après que la petite ville de Châteaudun avait donné le plus magnifique exemple de ce que peut le courage contre la force. Nous ne parlerons que de ce dernier événement dont on ne célébrera jamais assez le patriotique héroïsme.

Quand la 22e division prussienne, composée de 12.000 hommes et de 24 pièces de canon, se présenta devant Châteaudun, il n'y avait dans la ville, en dehors des gardes nationaux, que quelques compagnies des francs-tireurs de Paris. Mais ces braves n'eurent pas cependant un moment d'hésitation et, tandis que les gardes élevaient des barricades, les francs-tireurs se portaient en avant de la gare et repoussaient des hussards ennemis.

C'est alors que l'artillerie allemande ouvrit le feu et que des masses d'infanterie s'avoisinèrent, mais très lentement, puisque le combat dura jusqu'à la nuit, les assiégés ne reculant que d'une barricade à l'autre. Chacun fit son devoir durant cette épouvantable journée et les traits de courage abondèrent.

On vit une jeune fille, Léonie Proust, courir de poste en poste, sous les obus, pour porter des cartouches aux combattants. Un plâtrier du nom d'Abran tint toute la journée avec ses trois fils derrière la barricade de Saint-Aubin. Un de ses enfants étant mort à ses côtés, il n'interrompit le feu que pour l'embrasser une dernière fois.

Mais que pouvaient ces 1.200 braves, sans canons, contre les masses énormes d'ennemis. Ils résistèrent jusqu'au soir, luttant au milieu des rues incendiées par les obus et le pétrole que les Prussiens répandaient partout ; mais il fallut bien enfin opérer la retraite.

Les assaillants se vengèrent alors de la façon la plus odieuse, pillant, brisant et incendiant tout. Un paralytique fut brûlé vif sur sa paillasse allumée par des Allemands ivres ; un vieux soldat fut massacré pour avoir seulement dit : « C'est sauvage ! » 225 maisons brûlèrent à la fois, et c'est le lendemain seulement que le général prussien permit aux Dunois de commencer à éteindre le feu qui achevait de brûler leurs rues.

Voilà les beautés de la guerre !

C'était à Londres, le 10 octobre 1189, le jour du couronnement de Richard Cœur de Lion : le peuple profita de la licence et de la confusion de la cérémonie pour se ruer sur tous les juifs de la ville et en faire un horrible massacre, afin, dit-on, de les corriger de leurs criantes usures.

La Déclaration des Droits de l'Homme fut présentée à Louis XVI le 1er octobre 1789 ; deux ans plus tard s'ouvrit l'Assemblée législative, qui ne dura qu'un an et fut une transition entre la Constituante qui avait tant fait et la Convention qui devait tout défaire.

Le 3 octobre 1793, cette dernière rendit un décret qui renvoyait les Girondins devant le Tribunal révolutionnaire. On en arrêta vingt-et-un qu'on promena dans les rues de Paris, puis qu'on condamna à mort sans les entendre. Ils moururent courageusement en acclamant la République.

Indiquons en passant que le fameux banquet des Girondins n'est qu'une légende créée probablement par Charles Nodier. Il est certain que les condamnés, ramenés dans leur prison, ne songèrent guère à se réunir dans un festin funèbre dont on ne leur eût point, d'ailleurs, fourni le menu.

Deux ans plus tard, la même Convention fit célébrer dans son sein une cérémonie destinée à « consoler et honorer les mânes » des malheureux Girondins qu'elle avait envoyés au bourreau.

Rome fut fondée le 4 octobre de l'an 733 avant Jésus-Christ par un aventurier que la légende fait allaiter par une louve et qui était un véritable chef de brigands. Ses premiers actes, qui donnent la mesure de ses mœurs, furent de tuer son frère afin de ne pas partager le pouvoir avec lui et d'enlever les femmes des Sabins pour donner des compagnes à ses soldats.

Le 7 octobre 1870, Gambetta, qui trouvait que la délégation de Tours exerçait mollement le pouvoir, quittait Paris assiégé dans la nacelle du ballon l'*Armand Barbès*, pour aller personnellement prendre en mains le gouvernement.

Christophe Colomb fit sa première découverte en Amérique le 12 octobre 1492, en abordant dans une île que les indigènes appelaient Guanahani et qu'il baptisa San-Salvador ; il découvrit l'île de Cuba le 26 octobre de la même année.

Le château de Saint-Cloud fut brûlé le 13 octobre 1870. L'incendie, qui avait été allumé sur plusieurs points à la fois, ne put être éteint ni circonscrit et, en six heures, il ne restait plus que les ruines.

Marie-Antoinette, veuve du roi Louis XVI, fut guillotinée le 16 octobre 1793.

Le 22 octobre 1598, fut révoqué l'édit de Nantes par lequel Henri IV avait accordé les libertés des protestants. Des millions de protestants, qui ne voulaient pas renoncer à leurs croyances, portèrent à l'étranger et surtout en Allemagne, leurs talents, leurs industries et leurs fortunes.

C'est le 30 octobre 1836, que Louis-Napoléon, qui devint plus tard Napoléon III, tenta, sans succès, de soulever le régiment d'artillerie en garnison à Strasbourg.

Et le 31 octobre 1870, que Gustave Flourens et quelques autres partisans de la Commune, profitant de l'indignation des Parisiens, à la nouvelle de la capitulation de Metz, envahirent l'Hôtel de Ville et tentèrent de se substituer au gouvernement régulier.

Celui-ci ne se maintint que grâce au courage de ses membres qui continuèrent à siéger, alors même que les Communards grimpaient, pour haranguer la foule, sur la table autour de laquelle ils étaient réunis.

Ajoutons enfin, que le chemin de fer de Paris à Cologne fut inauguré le 21 octobre 1855 ; que l'impôt de l'octroi, qu'on appela alors *impôt de bienfaisance*, fut créé le 16 octobre 1838, et que le Conservatoire des arts et métiers fut fondé à Paris le 10 octobre 1794.

Robert DELYS.

Causerie Agricole

L'Automne aux Champs
TRAVAUX AGRICOLES EN OCTOBRE

La Basse-Cour. — La Ferme. — Les Jardins. — Les Semailles. — Le Vignoble.

Avant que la terre s'endorme, l'agriculteur lui confie le grain, espoir de la saison prochaine. C'est le temps des semailles. Le semeur...

> «... marche dans la plaine immense,
> Va, vient, lance la graine au loin,
> Rouvre sa main, recommence... »

Octobre voit aussi s'achever la solennité des vendanges. Malheureusement on ne verra guère, cette année, « les grappes tomber en avalanches dans les paniers d'osier, » comme dit le poète.

A la Ferme. — L'agriculteur doit veiller à l'engrangement de sa récolte. Il lui faut effectuer l'ensilage des betteraves, carottes et navets, faire les labours préparatoires pour les semailles.

En cette saison les équipages peinent dur et ils ne débrideront pas avant le gros de l'hiver.

On ne saurait trop prendre de précautions pour la préparation des terres ; les labours profonds permettront à la plante de plonger ses racines dans le sol aussi avant que possible et détruiront les mauvaises herbes.

Semer ensuite blé et féverolles sur sol bien ameubli par les cultures antérieures et finir de semer l'avoine, l'orge d'hiver, le seigle.

Rappelons un proverbe bien connu : le seigle aime à être semé dans la poussière, le blé dans la boue, l'avoine dans les mottes ; et sème à la Saint-Luc (le 18) que sol soit mol ou dur.

Le semis au semoir en lignes économisera la semence d'un tiers et assurera une meilleure germination s'il est bien réglé et dirigé.

Le semis clair est conseillé pour les terres riches ; la plante poussera vigoureusement et ne versera pas.

Les semences tardives et en sol médiocre nécessitent toujours plus de semences.

N'oubliez pas que la fumure est parfaite quand le sol ayant reçu du fumier de ferme à un labour précédent, vous lui ajoutez au bon moment quelques engrais chimiques ; ainsi avant le semis du grain 150 à 200 kilos de superphosphate, 50 kilos de chlorure de potassium et 50 à 100 kilos de sulfate d'ammoniaque, le tout par hectare.

Au printemps vous épandrez en couverture 150 kilos de superphosphate, 50 à 100 kilos de chlorure de potassium et 100 à 20 kilos de nitrate de soude ; ce dernier sel en 2 ou 3 fois à 15 jours d'intervalle.

Il faut aussi effectuer les semis de mélanges fourragers à couper en vert au printemps.

On récolte les betteraves, pommes de terre, carottes ; on cueille les noix et les olives ; on bat les céréales en grange.

Prairies. — On doit répandre les engrais et amendements ; entretenir les tranchées et rigoles ; herser, sarcler, émousser, regarnir les places vides ou claires. On peut faire paturer les dernières pousses par les bêtes à cornes quand le temps est beau.

Gros bétail. — On évite d'envoyer les poulains dans les paturages avant que la rosée ou les brouillards aient disparu. On maintient les bœufs l'hiver dans les prairies et l'on commence à l'étable l'engraissement des bœufs. On cesse le parcage des moutons ; il faut aussi sevrer les gorets nés en juillet et août et engraisser les porcs adultes.

Basse-cour. — On doit à l'approche des froids faire une visite au poulailler, le nettoyer de fond en comble, laver le sol et les murs avec une solution au lysol et bien le clore afin de laisser pénétrer seulement l'air nécessaire à la santé des volailles ; il faut continuer les engraissements, commencer

---

30 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

OÙ RIQUET CROIT AVOIR RETROUVÉ SA PETITE SŒUR

Françoise éclata :

— C'est ça ! Tu te consoles vite, toi ! Ah ! les garçons, comme c'est ingrat !... Je pourrais mourir que ce serait la même chose !... Ton chagrin serait bien vite passé !

— Oh ! maman ! maman ! fit Henri dont la bonne figure joufflue se contracta, tandis que ses yeux se mouillaient de larmes... Peux-tu dire !...

Françoise comprit qu'elle venait de faire de la peine à son fils.

— Mon Riquet, s'écria-t-elle avec tendresse, ne m'écoute pas ! Je ne sais pas ce que je dis !... Je ne suis pas méchante... Seulement..., tu sais, je suis vive !... Et, puis, cette absence qui se prolonge finit par m'énerver !... Embrasse bien vite ta maman, et dis-lui que tu l'aimes toujours !

Il obéit avec un sourire, au milieu de ses larmes.

— Je n'ai plus que toi au monde, mon cher petit, continua-t-elle... C'est pour toi que je travaille !... C'est pour que tu deviennes un honnête homme !

Il répondit :

— Quand je serai grand, ce sera mon tour de travailler pour toi !

— Brave enfant !

— Si Yvonne était encore avec nous, je travaillerais aussi pour elle...

— Nous ne pouvons pas la garder, mon amour... Elle a sa petite mère...

— Tout de même, observa le gamin, ce n'est pas toi qui m'aurais laissé partir avec une autre maman, même pour huit jours...

— Non, certes !... Mais tu es trop jeune pour que je t'explique ce qui s'est passé... La maman d'Yvonne a été bien malheureuse quand elle m'a vue emporter son enfant... Pourtant, il le fallait !

Cette explication dépassait l'intellect de Riquet. Elle lui suffit cependant. Mais le soir, comme aucune nouvelle n'était venue mettre un terme à l'incertitude de l'ouvrière :

— Dis donc, m'man, fit subitement Henri, puisque Mme Guépard ne vient pas pourquoi que tu ne vas pas la voir ?

— Tu as raison ! répondit brusquement Françoise... J'ai justement fini le costume que j'étais en train. Avant de commencer une autre besogne, si je n'ai rien de nouveau demain matin, je donnerai un coup de pied jusqu'à Saint-Gratien, et je ramènerai sa nourrissonne à Mme Guépard qui me semble vraiment en prendre un peu trop à son aise, avec moi... En partant de bonne heure, je serai revenue à midi, et je me mettrai à mon ouvrage après déjeuner.

Le lendemain matin, le courrier n'apporta rien à Françoise.

— Allons, en route ! dit-elle en prenant la petite dans ses bras.

Et, se tournant vers Riquet :

— Je vais te conduire à l'école en allant au chemin de fer !

Quelques minutes plus tard, Françoise, avec les deux enfants, descendait le faubourg Saint-Martin.

Arrivée devant la grande porte de l'école communale, l'ouvrière embrassa son mioche et, son mignon fardeau toujours sur les bras, se dirigea d'un pas rapide vers la gare du Nord.

* * *

Lorsque Françoise Beaudouin eut quitté la maison de Madeleine Guépard, en emportant dans ses bras la petite Yvonne, la femme du jardinier s'était promis de se rendre dès le lendemain chez l'ouvrière. Elle se concerterait dans la même journée avec Mme de Rouvray pour savoir ce que celle-ci comptait faire de sa fillette, puisqu'il était indispensable de trouver à l'enfant une nouvelle retraite où sa mère pût venir l'embrasser en toute sécurité. En même temps, puisqu'elle irait à Paris, Madeleine porterait à M. Bourrillon, le propriétaire de la villa d'en face, l'argent de ses termes. Vers huit heures du soir, Jean Guépard rentra. Ses yeux brillants, sa figure écarlate, sa démarche mal assurée démontraient qu'il avait dû faire une longue station au petit café où nous l'avons déjà vu causant avec tant d'animation de son sujet favori. Il déclara qu'il avait grand faim et se crut obligé d'inventer des histoires compliquées pour expliquer qu'il avait travaillé toute la journée chez des clients qui demeuraient très loin, là-bas, tout près de Domont, dans la campagne.

— Tiens ! fit-il tout à coup... Où est la petiote ?

Madeleine soupira :

— Elle est partie !

— Hein ?...

— Tu ne la reverras plus !

— Pas possible !... Où donc est-elle ?

— Sa mère est venue et l'a reprise.

— Comment ça se fait-il ?... Tu ne t'y attendais pas ce matin ?...

— Non !... Hein ?... Ça fait un vide tout de même !...

— C'est vrai ! Mais ça te fera de la besogne en moins... Tu ne seras plus aussi esquintée, ma pauvre femme !

— Oui, mais...

— Ah ! je comprends ! fit l'ivrogne en se grattant la tête... Tu veux dire que cela fera aussi de la galette en moins.

— Et il nous en faut, de l'argent !

— Bien sûr ! A nous autres, on ne donne rien pour rien, en ce bas monde ! Mais rassure-toi, va !... On en gagnera !

— Si c'est vrai !...

— C'est comme je te le dis !... Avant qu'il soit longtemps, je t'apporterai des « thunes » larges comme des parapluies !

Madeleine leva sur son mari ses yeux bons et attristés.

— Le vrai moyen pour ça, vois-tu, Guépard, c'est de te remettre à travailler !

— Travailler ?... Mais je ne fais que ça !... Seulement, depuis quelque temps, je ne peux pas rester chez ceux qui m'emploient !... C'est pas de ma faute !... Ou bien ils ne casquent pas dans mes prix, ou ils me cherchent des raisons à tout bout de champ... Et, tu le sais, j'ai jamais pu les supporter !... Chacun son caractère, n'est-ce pas ?... D'abord, moi, faut que je « soye » mon maître !... Et puis, je ne suis pas un gamin, pour qu'on me morigène !... Je ne suis même plus un jardinier... Je suis passé horticulteur pépiniériste... Je paie une patente !...

(A Suivre).

GRAND BAR SOAVI
CAFE EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

les couvées d'hiver à l'aide des couveuses artificielles de façon à avoir en mars et avril des poulets faits qui se vendent cher à cette époque, car ils sont rares.

Jardin potager. — En ce mois préparer vos châssis qui en cas de froid ou de gelée blanche serviront à abriter les légumes délicats ; les tiges des asperges seront coupées, les graines récoltées, un bon binage sera donné et vous étendrez une couverture de fumier sur les pieds.

Repiquez en pots de dix œilletons d'artichauts, pour les faire hiverner sous châssis et les avoir prêts à planter pour le printemps. Effectuez les derniers semis de cerfeuil, mâche, épinards, repiquez les choux d'York, les oignons blancs et les laitues. Semis, pour repiquer sous cloche, des salades de printemps.

Jardin fruitier. — Nettoyez tous les arbres de leur bois mort et supprimez les branches inutiles ; donnez du jour à l'intérieur, raclez les mousses, les vieilles écorces et enlevez le gui.

Plantez les arbres feuillus, semez graines forestières sur place et en pépinières ; récoltez les glands.

Octobre est la saison pour acheter et planter les arbres fruitiers. Etudiez avec soin votre sol et son exposition ; ne négligez pas la plantation en espaliers, contre les murs qui doivent être palissés en fruitiers.

Apportez les terres neuves et les engrais ; préparez à l'avance, si vous ne l'avez déjà fait, les trous de plantation.

Jardin d'Agrément. — Garnissez vos corbeilles de chrysanthèmes, empaillez vos arbustes délicats.

Au Vignoble. — Les vendanges sont la grande occupation du moment, excepté dans le Midi où elles sont terminées en septembre.

Dans les régions cidricoles, on ramasse les pommes et l'on commence la fabrication du cidre.

Au Rucher. — Donnez des aliments liquides aux ruches faibles.

En un mot, préparez tout, en octobre, pour le grand repos de la Nature : voici bientôt l'hiver, avec son cortège de frimas et de tristesses.

Georges Bonnefoy.

L'affectation des Conscrits
DE LA CORSE

Nous prions les jeunes conscrits du département de bien vouloir nous faire connaître leur affectation, dès réception de leur ordre d'appel, pour nous permettre de publier ces renseignements dans le *Petit Bastiais*.

Ils auront soin d'écrire très lisiblement leurs nom, prénoms, domicile, ainsi que le régiment auquel ils sont affectés.

Arrondissement de Bastia

Ville de Bastia

Archipati Joseph, rue du Lycée, 34, est affecté au 7e rég. d'artillerie à pied, à Ajaccio.

Bottesti Emmanuel, Villa Saint-François, au 112e rég. d'infanterie, à Antibes.

Berti Toussaint, employé de commerce, Boulevard Saint-Angelo, 8, au 7e rég. d'artillerie à pied, à Ajaccio.

Dapelo Bernardin, rue Fontaine-Neuve, 4, au 159e rég. d'infanterie, à Briançon.

Ersa Jean, employé à la mairie, rue Miot, 5, au 112e rég. d'infanterie, à Antibes.

Jussoie Jacques, Boulevard Saint-Angelo, 4, au 15e escadron du train des Equipages militaires, à Orange.

Pierucchi François, Boulevard Paoli, 24, à la 15e section des Secrétaires d'Etat-major, à Marseille.

Commune de Santo-Pietro

Andreani A., cordonnier, est affecté au 1er rég. de zouaves, à Alger.

Antoni P., instituteur, au 5e génie, Mont Valérien.

Biadelli S., laboureur, au 112e rég. d'infanterie, à Nice.

Querci P. J., laboureur, au 61e rég. d'infanterie, à Aix.

Paoletti J. A. d'H., laboureur, au 24e chasseurs Alpins, à Villefranche.

Paoletti J. A. de J. B., laboureur, au train des Equipages, à Constantine.

Racon J. F., collecteur des contributions directes, au 112e d'infanterie, à Antibes.

Pinelli B., collecteur des contributions directes, au 2e d'artillerie, à Bastia.

Toni A., laboureur, au 55e de ligne à Aix.

Vitali V., laboureur, au 27e chasseurs Alpins, à Antibes.

Vedelli M., laboureur, au 27e chasseurs Alpins, à Menton.

Guerrini M., laboureur, au 27e chasseurs Alpins, à Menton.

Commune de San Gavino

Guidi P. P., laboureur, au 163e de ligne, à Bastia.

Guidi F., laboureur, au 3e de ligne, à Digne.

Mattei G., propriétaire, au 2e rég. d'artillerie, à Bastia.

Massiani, journalier, au 55e de ligne, à Aix.

Mori P., journalier, au 4e rég. de zouaves, à Tunis.

Mori, journalier, au 112e de ligne, à Antibes.

Commune de Sorio

Poletti, laboureur, au 3e de ligne, à Digne.

Sabiucci, laboureur, au 4e rég. de zouaves, à Tunis.

Figari, laboureur, au 163e de ligne, à Bastia.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 octobre 1910

ORDRE DU JOUR.

I. — Réclamation Santelli contre le mauvais état dans lequel se trouve le terrain vague situé au nouveau port, en face des anciens bureaux de la Compagnie Fraissinet.

II. — Nouvelle réclamation Gostoni contre l'état d'abandon dans lequel se trouve toujours la rue de la Manutention.

III. — Communication du Président d'un nouveau rapport des ingénieurs en réponse aux divers vœux émis par la commission contre la construction des blocs artificiels sur le terre-plein du Fango.

IV. — Affaires diverses.

NICE

OBSÈQUES
DU BARON GALEAZZINI

De nombreux amis assistaient aux obsèques du baron Galeazzini, qui ont été célébrées hier matin.

Le convoi s'est formé à 10 heures, à la maison mortuaire, 27, rue de France, pour se rendre à l'église Saint-Pierre, où une messe suivie d'absoute a été dite. L'inhumation a eu lieu au cimetière paroissial.

Le deuil était conduit par M. Eugène de Millo Terrazzani, assisté des autres membres de la famille, Mme de Millo-Terrazzani, fille du regretté défunt, suivait le convoi en voiture.

Parmi les personnes présentes ou ayant présenté leurs condoléances à la famille :

M. Honoré Sauvan, sénateur, maire de Nice ; comtesse de Clavesana, Mme Demangeot, comtesse Mathilde de Cessole, comte et comtesse Thaon de Revel, comtesse de Faverney, lieutenant-colonel et Mme Giacobbi, M. et Mme J. Macqueron, M. et Mme L. Santoni de Suzzoni, baronne de Beauretour, M. L. Martiny, M. H. de Rocca Serra, abbé Cartier, M. et Mme G. Beri, Mme et Mlle de la Blanchetée, M. L. Garibaldi, M. et Mme Andreani, M. Gourges, capitaine Vasticar, M. A. Dubois, directeur des contributions indirectes ; M. et Mme R. Morlez, M. et Mme Th. Morlez, M. J.-B. Cottalorda, M. L. Tessier, M. A. Mosier, M. E. Martin-Lanciarez, M. G. Massoni, lieutenant colonel et Mme Beaune, M. et Mme L. Sue, Dr Chini, M. F. Brès, M. et Mme Crosa, M. W. Audibert-Boyne, M. Ch. Grimaldi, M. E. Brès, M. Ph. Corniglion, M. L. Ranfiglio, L. et Mme Léon Wacongne, Mlle de Clarinval, M. Ch. Roissard de Bellet, M. Faraut de Châteauneuf, M. Silvio Thaon ;

MM. E. Coquard, R. Mayrargue, L. Dévot, F. Pasquali, Dr et Mme F. Cozzani, M. et Mme E. Delphin, M. et Mme J. de Peretti della Rocca, M. J. Gazzola, M. Charles Coutret, M. R. Camerlo, M. A. Carlo, M. A. Anglès, M. P. Bonfante, abbé Orecchioni, Dr et Mme Gazzola, Mme H. Stephanopoli, Mme M. Escoffier, M. Sérako, M. E. A. Corticchiato, M. D. Boresi, etc.

(*Petit Niçois*)

VINS ET RAISINS

MARCHÉ DE NIMES

La caractéristique du marché des vins du 26 courant est l'affluence d'échantillons de vins nouveaux présentant les mêmes qualités de goût et de couleur que ceux offerts la semaine dernière. La hausse s'accentue encore, et on est ferme sur les prix de 30 à 40 francs, suivant qualité, pour des vins en cuve, sans aucune garantie de degré. Cette année, il n'est jamais question de degré.

Malgré ces hauts prix, le propriétaire se réserve, espérant que la grande insuffisance de la production poussera les cours au-delà de 40 francs ; aussi beaucoup de viticulteurs ne consentent à vendre qu'une partie de leur récolte.

D'autre part, les régions non viticoles essayent de lutter contre de pareilles exigences, et on signale aujourd'hui sur le marché de nombreuses demandes d'achats de maïs pour la distillerie, assure-t-on. Malgré ces affirmations, il est permis de supposer que c'est moins pour les distiller que pour en faire des vins de seconde cuvée, que les commerçants de l'Est et du Centre sont acheteurs de ces maïs. L'administration des finances, avec l'aide des divers syndicats de défense du vin, a le devoir de suivre de semblables expéditions et de veiller à ce qu'elles ne servent pas à la fabrication de mixtures qualifiées vins, interdites d'ailleurs par les lois.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec **LE PHÉNIX** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 sept.

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19, à midi 20 5 + à 6 heures du soir + 20
Maxima + 22· Minima + 17·.
Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 774 mm. 6 heures du soir, 771 mm.
Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id
Etat du ciel le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

* * *

Gendarmerie

M. le capitaine Heriot, de la 12e légion de gendarmerie à Sarlat, passe à la 15e légion ter, à Bastia, pour remplir les fonctions de trésorier.

M. Lavit, lieutenant à la 15e légion ter, à Prunelli-di-Fium'Orbo, passe à la Garde républicaine.

* * *

Obsèques

A quatre heures de relevée ont eu lieu les obsèques de M. François Vinciguerra, boulanger, décédé dans sa soixante-seizième année.

Tous les membres de la corporation s'étaient joints à la famille et aux amis pour rendre les derniers devoirs à cet excellent camarade.

Deux magnifiques couronnes avaient été offertes par la famille et les amis.

Le deuil était conduit par le fils, M. Joseph Vinciguerra, le sympathique propriétaire du Bar de la Poste. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à M. Joseph Vinciguerra et à sa famille toutes nos condoléances.

* * *

Pèlerines volées

Il y a huit jours environ, un jeune homme déposait, pour quelques moments, dans le vestibule d'un immeuble de la route du Cap, deux pèlerines en drap et divers autres objets, puis se rendait au premier étage de la maison où il avait une commission à faire.

Son étonnement fut grand, à son retour, de constater que les deux pèlerines avaient été prestement subtilisées par un adroit filou, et il n'eut d'autres ressources que de porter plainte à notre actif commissaire central, M. Hennequin.

Celui-ci chargea le service de la Sûreté de dénicher l'amateur de pèlerines à bon marché. Pendant quelques jours, sous la direction de M. l'inspecteur Caneri, la police s'entoura de renseignements et put se convaincre que l'auteur du vol n'était autre qu'un nommé Pellistri Giovanni, sujet italien, chiffonnier, habitant à Toga.

Une souricière fut établie autour de la demeure de Pellistri, et hier au soir, à huit heures, les agents Poggi Roch et Leoni, de la Sûreté, appréhendèrent le voleur et le conduisirent au commissariat.

Une perquisition faite chez lui amena la découverte des deux manteaux. Pellistri, interrogé sur leur provenance, déclara qu'il les avait trouvés dans un vestibule et qu'il se les était appropriés, sans penser tomber sous le coup de la loi.

Pellistri sera déféré au Parquet aujourd'hui.

* * *

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie.*

* * *

Une affaire délicate

La Sûreté de notre ville était chargée hier, par le Parquet de procéder à l'arrestation du sieur Rossi François, déclarant exercer la profession de coiffeur et qui n'est, en réalité, qu'un dévoyé fort peu recommandable, ayant eu maintes fois maille à partir avec la justice, et de la jeune C. Joséphine, âgée de 14 ans.

Comme les scrupules n'étouffent pas la conscience plutôt élastique de Rossi, il a séduit et détourné la jeune C., qui s'enfuit de la maison paternelle emportant, sur les conseils de l'amant-apache, la somme de 300 francs.

Les parents de celle-ci portèrent plainte au Parquet. Le brigadier Ottavi et l'agent Poggi Roch se mirent en campagne. Ils découvrirent les deux amoureux, hier, à onze heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, au moment où ils se disposaient à prendre un tram à destination de Pietranera.

Appréhendés, conduits au poste et interrogés, ils déclarèrent avoir passé la nuit dans un garni clandestin, de la descente des Colonnes.

On les a conduits tous les deux au Parquet, où une instruction en détournement de mineure et complicité de vol a été ouverte contre Rossi François, âgé de 26 ans.

C. Joséphine a été renvoyée dans sa famille.

* * *

Inscription Maritime

Le paiement du 3e trimestre des pensions invalides de la Marine aura lieu dans l'ordre suivant, au bureau de l'Inscription Maritime.

Paiement à la Banque le 1er octobre à 8 heures du matin, aux 1/2 soldiers, à 2 heures du soir, aux veuves des 1/2 soldiers.

Paiement sur certificats de vie le 3 octobre et jours suivants.

* * *

Pilules Suisses

La vogue des Pilules Suisses est due à leur bon marché et à leur action certaine dans le traitement des *maux d'estomac* et de la *constipation.*

* * *

Musique

Mlle Cocchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 3me étage.

* * *

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, toute la journée des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU*, *4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orengo), au 1er étage

* * *

C'est le moment de construire, car la Maison de Matériaux
Joseph LUCCHETTI
livre tous les articles nécessaires à la construction à des prix inconnus jusqu'ici.

Demander prix-courant
(Voir l'annonce à la 4e page)

* * *

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

* * *

A vendre

Bonne occasion, cheval harnais et cabriolet :

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

* * *

Avis

M. Augustin Lazarotti, professeur au lycée, et Madame, reprendront à partir du 1re octobre leurs leçons de solfège, piano et harmonie.

Pour renseignements, s'adresser au lycée, tous les jours, de 3 à 4 heures.

* * *

A vendre

Une maison sise à la rue Droite n° 5, se composant de 5 pièces, est mise en vente.

S'adresser à M. Cardi Antoine, rue Campanari.

* * *

Avis

M. et Mme Giannarelli reprendront le 1er octobre, leurs cours de *Solfège, musique d'ensemble, leçons d'accompagnement de Violon, Violoncelle et Piano.*

Nouvelles Religieuses

A SAINTE-MARIE. — Mois d'octobre, Mois du Rosaire. Tous les soirs, à 5 heures, chapelet et Salut.

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Le *Triduum* préparatoire à la fête de Saint François d'Assise aura lieu, en cet oratoire, samedi, dimanche et lundi, 1er, 2 et 3 octobre.

Le matin : Messe à 9 heures ; le soir : Salut à 4 heures.

Dimanche, messe à 10 heures du matin, suivie du Salut.

Mardi, jour de la Fête, Grand'Messe à 9 heures ; Salut et baisement de la Relique à 4 heures du soir.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, à la Bourse du Travail.

Le Secrétaire, Astarita.

MUSIQUE

M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI

Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.

Ouverture : 15 octobre

LA GASTRITE

ET TOUTES LES MALADIES DE L'ESTOMAC SE GUÉRISSENT RAPIDEMENT ET SÛREMENT GRACE A

Si vous soignez votre estomac, votre santé ira toute seule. Mais si vous négligez les premiers symptômes de la dyspepsie ou de la gastrite, vous devez vous attendre à souffrir le martyre. Vous ne pouvez pas vous nourrir comme il faut, si votre nourriture ne se digère pas. La Tisane Américaine des Shakers assure une parfaite digestion et guérit toutes les maladies de l'estomac.

LA TISANE Américaine des SHAKERS

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, sa brochure gratuite.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00545

BOURSE DE PARIS

	29 sept.	30 sept.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.20	97.65
de 3 0/0 amortis	97.50	97.70
		ex-coupon

Valle-de-Rostino

TENTATIVE DE MEURTRE

Blessé par son neveu

Castello di Rostino, 30 septembre.

Un drame sanglant, amené par des dissensions de famille, vient de jeter l'émoi dans la paisible commune de Valle-de-Rostino.

Ambrosi Joseph, âgé de 16 ans, vivait depuis quelque temps en mauvaise intelligence avec son oncle Ambrosi Noël.

Aujourd'hui les deux parents ennemis s'étant rencontrés par hasard, Ambrosi Joseph déchargea un canon de son fusil sur son oncle.

La balle, qui est entrée dans la poitrine, est sortie par le dos.

L'état du blessé est très grave. On redoute une issue fatale.

Le Parquet de Corte, télégraphiquement prévenu, est arrivé sur les lieux.

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 30 septembre.

M. Marinetti, commis de 3e classe des Ponts et Chaussées, en congé pendant la période de son service militaire, est remis en activité et affecté aux bureaux de l'Ingénieur ordinaire à Sartène.

INTERPELLATION GIROD

Paris, 30 septembre.

M. Adolphe Girod, député de l'arrondissement de Pontarlier, a adressé une lettre à M. Millerand, ministre des Travaux publics, lui annonçant son intention de l'interpeller au sujet du surmenage que la Compagnie P.-L.-M. impose à quelques-uns de ses agents.

TOULON

LA REVUE des Compagnies de Débarquement

Toulon, 30 septembre.

La grande revue des compagnies de débarquement des unités de combat composant la première escadre, a eu lieu ce matin.

Dès sept heures du matin, les compagnies de débarquement prennent place sur le boulevard de Strasbourg.

La population de Toulon, à grand peine maintenue par un important service d'ordre, était venue, en nombre assister à cette parade, à laquelle la présence de l'amiral russe Mankowski donnait un éclat tout particulier.

A huit heures précises, le vice-amiral Fanque de Jonquières, commandant en chef, qu'accompagne l'amiral russe Mankowski, arrive sur la place de la Liberté, suivi de son état-major.

La musique des équipages de la flotte joue la *Marseillaise* et l'*Hymne Russe*, pendant que des applaudissements nourris et des bravos enthousiastes s'élèvent de l'assistance.

Lentement les deux officiers généraux passent devant le front des compagnies de débarquement, puis en un défilé impeccable, les marins de la première escadre traversent la ville au son d'entraînants pas redoublés.

Un Raid Sous-Marin

2.500 Kilomètres en 5 jours

Cherbourg, 30 septembre.

Le submersible *Archimède*, qui devait à l'origine effectuer le raid sous-marin Marseille Alger et retour et dont l'itinéraire a été modifié par celui de Cherbourg-Bordeaux et retour, est rentré aujourd'hui à Cherbourg, après cinq jours d'absence.

Un public nombreux, parmi lequel se trouvaient plusieurs officiers de marine, a salué de ses applaudissements le vaillant équipage de l'*Archimède.*

Le vice-amiral Gros, préfet maritime intérimaire, a personnellement félicité le commandant et les matelots de ce submersible qui venait de franchir 2 500 kilomètres en cinq jours.

Le rapport de cette magnifique randonnée sous marine sera adressé au ministre de la Marine.

Le Choléra
A NAPLES

Rome, 30 septembre.

Grâce aux mesures prophylactiques les plus énergiques et scrupuleusement exécutées, une sensible diminution s'est manifestée dans les ravages occasionnés par le terrible fléau.

Le nombre de cas est tombé aujourd'hui à 12 dont 11 mortels.

Ces chiffres, portés à la connaissance de la population par les autorités napolitaines ont rassuré les esprits timorés.

Naples, compte en effet, près de 600.000 habitants et la proportion des cas de choléra est loin d'être terrifiante.

Les Morts du Jour

M. Lévy

Paris, 30 septembre.

On annonce la mort de M. Levy, membre de l'Académie des Sciences, emporté en quelques jours par une fluxion de poitrine.

EN TURQUIE

La Convention TURCO-ROUMAINE

Paris, 30 septembre.

Les journaux de Londres publient de nombreuses dépêches annonçant la signature par Hakki-Pacha de la convention militaire turco-roumaine, convention arrêtée depuis peu entre ces deux puissances.

Les organes londoniens commentent diversement cette nouvelle orientation politique de la Turquie et de la Roumanie.

Voici quels seraient les points les plus importants de cette convention :

La Turquie s'engagerait à conserver le *statu quo* dans les Dardanelles et à prêter le concours de ses troupes à la Roumanie, si celle-ci était attaquée.

La Roumanie s'engagerait à combattre contre la Bulgarie, si celle-ci attaquait la Turquie.

EN ITALIE

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES d'Autriche

Rome, 30 septembre.

Aujourd'hui, le marquis de San-Giuliano, président du Conseil des ministres italien, a offert un grand déjeuner en l'honneur du baron d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie.

De nombreux personnages politiques assistaient à ce déjeuner, au cours duquel furent portés des toasts exaltant l'union et la sympathie des deux nations alliées.

La Conquête de l'air

PARIS

Les Martyrs de l'Aviation

OBSÈQUES DE CHAVEZ

Paris, 29 septembre.

Le cercueil renfermant les restes mortels de l'infortuné aviateur Chavez est arrivé dans la matinée à la gare de Lyon, venant de Milan, où la levée du corps avait donné lieu à une inoubliable explosion de douleur et de sympathie.

Le char funèbre disparaissait sous les fleurs et les couronnes.

Le deuil était conduit par le frère de l'infortuné victime de l'aviation, et de son ami Duray.

On remarquait dans l'immense et imposant cortège toutes les personnalités sportives, notamment les membres de l'Aéro club de France au grand complet

Après la cérémonie funèbre, le cortège s'est dirigé vers le cimetière du Père-Lachaise où plusieurs discours ont été prononcés.

Un Monument

La souscription ouverte par *Il Corriere della Sera*, ayant pour but l'érection d'un monument national à Domodossola, à la mémoire de Chavez, reçoit un accueil favorable dans toute l'Italie.

Les souscriptions arrivent sans discontinuer dans les bureaux du *Corriere della Sera.*

Elles ont atteint, en peu de jours, un total très élevé.

Déménagements pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Antoine Ricci, négociant, et ses enfants ; Mme et M. P.-J. Spallarossa et leur enfant ; Mlle Assomption Simoni ; Mme et M. Camille Santucci ; Mme et M. Pierre Luciani et leurs enfants ; M. Laurent Ricci ; M. Antoine Ricci.

Les familles Simoni, Vinciguerra, Albertini, Bernardi, de Loreto ; Agostini, de Venzolasca, Cagnaccioli.

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME DARIA-MARIE RICCI
Née SIMONI

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, cousine-germaine, décédée à Bastia, à l'âge de 36 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 1er octobre, à 4 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, rue Campanari.

Rentrée des Classes

Institution de Jeunes Filles dirigée par Mlle OTTOMANI, Boulevard de Toga, 3.
Rentrée des classes : lundi 3 octobre.

Ecole de garçons de l'impasse Saint-Jean. — La rentrée aura lieu le lundi 3 octobre.

Ecole des filles, rue du Lycée, 23. — Rentrée le lundi 3 octobre.

Pensionnat Mlle Evangelista. — La rentrée aura lieu le lundi 3 octobre, rue du Lycée, 11.

PENSIONNAT DE Mlle PONZEVERA

La rentrée des classes est fixée au mardi 4 octobre.

PENSIONNAT DE JEUNES FILLES

Route de Cardo, 7, Bastia
Directrice : Mademoiselle PUCCIO
Rentrée : 3 octobre

Pensionnat d'Erbalunga

Rentrée : Samedi, 1er octobre

Mlle GIACOMONI a l'honneur d'informer les mères de famille qu'elle va ouvrir une école libre de filles au n° 22, rue de l'Opéra.

La rentrée aura lieu le 3 octobre.

Pensionnat « Jeanne d'Arc »

Mlle CARDERA a l'honneur de prévenir les familles qu'elle a transféré son Ecole privée du local qu'elle occupait rue Spinola, n° 2, dans l'ancien Etablissement des Religieuses de Saint-Joseph, Boulevard de Cardo, avec annexion d'un internat et d'un demi-pensionnat.

L'ouverture aura lieu le 1er octobre et la rentrée des classes est fixée au mardi 4.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette cofie blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 1,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Futailles à vendre
Bonnes occasions
A.-P. PADOVANI
5, Route du Cap, Nouveau Port,
Bastia.

Lycée de Bastia

Adjudications

Les adjudications auront lieu au Lycée de Bastia, le mardi 25 octobre, à 2 heures, pour l'année 1911.

1° Pain et Farine.
2° Viande de boucherie.
3° Epiceries.
4° Effets d'habillement.
5° Linge confectionné.
6° Livres classiques.
7° Livres de prix, de Bibliothèques de quartiers et d'agrégation.
8° Papeterie.
9° Bois à brûler.

Pour renseignements, consulter les affiches apposées en ville et s'adresser à l'Economat du Lycée les jours non fériés de *9 à 11* heures du matin et de *2 à 4* heures du soir.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* arrivera à Bastia le 30 septembre et repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

HOTEL BASTIAIS
29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres. Conditions spéciales pour militaires.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Pargatil. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas l'estomac.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larboud.*

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DE TOUTES SORTES
Ch. CLÉMENT et Cie

Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Bessea, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS !

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés à des prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements et devis nécessaires à la construction.

Département de la Corse

VILLE DE BASTIA

ADJUDICATION DE L'OCTROI

Le mercredi sept décembre mil neuf cent dix, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville de Bastia, en présence de M. l'Inspecteur, chef du Service des Douanes, ou de son délégué spécial, à l'Adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la dite Ville, pour trois années qui courront du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1913.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux, tabacs et objets divers, conformément au tarif actuellement en vigueur.

La mise à prix est fixée à deux cent soixante-dix mille deux cent francs par an.

On n'admettra aux enchères que des citoyens français, d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu de M. le Maire, huit jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours à M. le Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité, et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire, ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé à partir de ce jour au secrétariat de la Mairie; il en sera donné communication à toutes les personnes qui le demanderont, il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets imposés.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 1er septembre 1910.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

Assurances réalisées : *357 Millions*

LA MINERVE

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de

VOL - DÉTOURNEMENTS

TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

95 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roses artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Installation à Gaz

JEAN CINI

EX-OUVRIER DU GAZ

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

éclairage puissant et consommation moindre

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :

Des tableaux clairs et souvent nouveaux, de tous les HORAIRES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers postaux, etc., desservant l'île.

Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.

Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.

PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PROCHAINS TIRAGES

1er, 5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner

à encaisser

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

La Prévoyance Mobilière, 6, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5.75

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar.
C'est encore le roi des apéritifs.

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN

LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — No 272

DIMANCHE 2 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 9, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE : un an 20 fr. ; 6 mois 10 fr. ; 3 mois 5 fr.
AUTRES DÉPART. : un an 22 » ; 6 mois 42 » ; 3 mois 6 ».
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00546

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. 00 m. — Coucher, 6 h. 0 m.

Dernier quart., le 25 — Nouv. Lune, le 2.

Fête d'Aujourd'hui : N. D. du Rosaire.

Fête de Demain : Saint Candide.

1er OCTOBRE

Le Scorpion

CONTE DU DIMANCHE

Selon sa matinière coutume, M. Courtaud, percepteur à Puy-Saint-Martin, se livrait à la savante et laborieuse préparation du chocolat dont se composait invariablement son premier déjeuner.

M. Courtaud était célibataire et méthodiste. Sa vie, réglée comme un papier à musique, n'admettait pas l'imprévu, encore moins le changement.

M. Courtaud avait horreur de tout ce qui pouvait troubler sa tranquillité, aussi se souciait il fort peu de l'arrivée de la nouvelle receveuse des postes, arrivée dont s'occupait tout le village.

Quoique la poste et la perception fussent mitoyennes, que la receveuse fût là de la veille, il ne l'avait pas encore vue.

La confection de son chocolat l'intéressait bien davantage. Le liquide parfumé cuit à point — ni trop clair, ni trop épais — M. Courtaud le versa avec mille précautions dans la tasse préparée à cette fin, en l'additionnant d'un bon lait crémeux, fleurant la noisette. Cela fait, le percepteur se retourna vers le feu pour y faire rôtir les tranches de pain avant de les oindre de beurre.

De l'air grave dont il effectuait un calcul compliqué, il présentait à la flamme la tartine piquée au bout d'un couteau, lorsqu'un bruit insolite venant du côté du chocolat lui fit retourner la tête.

Ce qu'il vit le pétrifia.

Allongé sur la table, en face de la tasse, un joli chat gris, aux longs poils de soie, en lampait consciencieusement le contenu. Les pattes ployées, la queue étendue, les yeux mi-clos, sa petite langue rose plongeait dans la tasse, y produisant un clapotis joyeux.

Le saisissement clouait le percepteur sur sa chaise, sans pensée et sans voix.

N'étant point dérangé, le minet acheva paisiblement son repas, et, désireux, sans doute, de ne point perdre une parcelle de la crème savoureuse, il se mit à lécher et relécher la tasse, tant et si bien qu'elle chavira et se brisa en tombant.

La catastrophe arracha Courtaud à sa stupeur, le rappelant au sentiment de la réalité.

Un chat chez lui ! Un chat qui mangeait son déjeuner ! Un chat qui brisait sa vaisselle ! C'en était trop !

Une colère terrible monta au cerveau du percepteur. Brandissant les pincettes, il s'élança pour châtier l'intrus, lequel, sans défiance, carré maintenant sur son derrière, se pourléchait, faisait sa toilette... Surpris par l'impétuosité de l'attaque, le matou n'eut point le temps de fuir, et d'un coup d'estoc appliqué en plein museau, M. Courtaud l'envoya rouler sans vie au milieu de l'appartement.

La vengeance perpétrée, M. Courtaud resta anéanti, car c'était un homme pacifique, incapable en temps ordinaire de faire du mal à une mouche. Les tiraillements de son estomac, frusté de la provende habituelle, eurent vite étouffé cette velléité de remords. Portant sa victime au bout des pincettes, le percepteur s'apprêtait à l'aller jeter dehors. Une exclamation d'horreur, proférée près de lui, l'arrêta net.

Avant qu'il eût pu se reconnaître, une femme se jeta sur lui, lui arracha son funèbre trophée, puis s'écroula sur un siège en sanglotant :

— Grisette !... Ma Grisette !...

D'abord ahuri, le percepteur ne tarda pas à comprendre.

Bouleversé alors, il courut chercher toutes les liqueurs de sa cave, tous les cordiaux qu'il possédait. Mais ni les frictions avec le rhum, ni la chartreuse introduite goutte à goutte entre les dents de la minette, ne purent la ranimer. Le coup avait porté sur le nez ; la mort avait été foudroyante.

Et maintenant, M. Courtaud contemplait une forme gracile, ployée en deux, toute secouée de sanglots, et il bégayait :

— Désolé !... Désolé !...

Il ne pouvait répéter que cela.

Soudain, la forme se redressa, enveloppa des plis de son peignoir mauve le corps de Grisette, et découvrant un visage baigné de larmes, qu'auréolait une chevelure d'or, jeta dans un regard fulgurant à Courtaud atterré :

— Assassin !...

Assassin !... l'épithète frappa le pauvre homme en pleine poitrine. Il en ressentait encore la meurtrissure que sa voisine avait depuis longtemps disparu.

Courir après elle, implorer son pardon, il y songea, mais ne l'osa point.

Cependant, le soir, il fallut expédier le courrier. Le cœur lui battait fort, au malheureux percepteur, en franchissant le seuil du bureau de poste. Il dut faire appel à tout son courage pour s'approcher du guichet, et c'est d'une voix étranglée qu'il demanda les timbres dont il avait besoin.

Un léger froufroutement, et la tête blonde de la receveuse se montra dans l'encadrement. Elle le reconnut.

Aussitôt, elle lui décocha un regard plus aigu qu'une pointe de stylet, et, toute raidie, se mit à le servir. Puis, comme il balbutiait des excuses, elle lui coupa la parole en rabattant vivement la vitre du guichet.

Le percepteur partit la tête basse, le dos courbé. Ce supplice se renouvela chaque soir. Chaque soir, M. Courtaud subit la brûlure de deux yeux de flamme, et vit retomber la vitre entre lui et un visage subitement courroucé, et néanmoins toujours séduisant.

* * *

En peu de temps, M. Courtaud devint méconnaissable ; il maigrissait, jaunissait, perdait l'appétit et le sommeil.

Lui, si jaloux de son repos, se mit à recueillir tous les chats errants du pays, devint leur Providence, et sa maison leur refuge. Et c'était un spectacle curieux, chaque jour à midi, et le soir, lorsqu'il se rendait à l'auberge pour y prendre ses repas, de voir le percepteur, gravissant l'unique rue du village, suivi de tous ses pensionnaires, miaulant et ronronnant à qui mieux mieux. Un jour même, on le vit tenir entre ses bras, avec des précautions maternelles, un matou éclopé. D'autre part, on savait qu'il se levait la nuit afin de donner le biberon à trois orphelins ramassés sur la route !... Cette conduite eût attendri des pierres... Mais, hélas ! la vitre retombait toujours impitoyablement devant lui.

Certain jour, au moment où le percepteur pénétrait à la poste, un appel déchirant retentit derrière le guichet :

— Au secours !... Au secours !...

Bondir, enfoncer d'un coup d'épaule la porte de communication, et M. Courtaud fit irruption dans la partie du bureau interdite au public.

Acculée au mur, le regard fixe, empreint d'une indicible épouvante, la receveuse semblait hypnotisée par quelque monstrueuse vision. A la vue du percepteur, elle poussa un cri de joie folle, se détendant comme un ressort, vint tomber dans les bras du brave homme, se cramponnant à ses vêtements, se blottissant près de lui, toute frissonnante, les dents claquant comme des castagnettes.

Peindre l'ahurissement de Courtaud serait impossible, ahurissement, hâtons-nous de le dire, qui n'allait pas sans plaisir.

Toutefois, en galant homme, ne voulant pas abuser de la situation, le percepteur questionna timidement :

— Qu'est-ce donc, mademoiselle ?

— Là !... là !... bégaya-t-elle, en se serrant plus étroitement contre lui, et son doigt tremblant désigna la muraille de face.

En suivant la direction du geste indicateur, Courtaud découvrit sur la tapisserie un corps noir et allongé, lequel, brusquement, parut se casser en deux, la queue s'étant retroussée sur la tête à la façon d'un bouclier et dardant une pointe aiguë et sinistre. Le percepteur se prit à sourire.

— Un scorpion !... Ce n'est rien !... Nous en sommes inondés ici !

Avec un grand cri, la receveuse l'étreignit convulsivement :

— Ah ! Dieu ! je ne veux plus rester dans ce pays !

Aussi paisible, M. Courtaud répéta :

— Mais ce n'est rien !... On s'y habitue !... Ils ne sont pas méchants !... pas méchants du tout ! Laissez-moi vous débarrasser de celui-ci.

Il se dégagea doucement et la déposa sur une chaise.

Du bout d'une règle, il détacha la hideuse bestiole du mur et, à l'instant où elle touchait le sol, l'écrasa d'un coup sec du talon. Il y eut un craquement significatif, un bruit pâteux et sourd...

Quand le percepteur se retourna souriant vers la jeune fille, celle-ci gisait renversée au dossier de la chaise, sans connaissance. Cette fois, M. Courtaud perdit la tête ; il s'affala devant sa voisine, lui tapa dans les mains, balbutiant, éperdu :

— Mademoiselle !... chère mademoiselle !...

La syncope dura peu.

En ouvrant les yeux, la receveuse vit à ses pieds M. Courtaud, pâle et défait, qui l'enveloppait d'un regard d'anxieuse tendresse.

Confuse et rougissante, la jeune fille murmura :

— Excusez-moi, monsieur, j'ai tellement peur des scorpions !

Fût-ce la peur des scorpions ?

Toujours est-il que, deux mois plus tard, oubliant Grisette et sa mort tragique, Mlle Morlac épousait M. Courtaud.

MARTHE EXPILLY.

LA SOCIÉTÉ SE DÉSINTÉRESSE DES ENFANTS

Aussi se corrompent-ils et parcourent-ils vite le chemin qui mène du délit au crime

Des crimes d'enfants ! Chaque journée presque nous en révèle un nouveau. Et à l'horreur qu'ils provoquent en nous s'ajoute une invincible tristesse. Ces petits, vers lesquels s'incline si volontiers notre pitié, nous ne pouvons pas comprendre leur férocité précoce. Et pourtant, force nous est bien de la constater.

Nous sommes là devant un des problèmes les plus graves du temps. Il faut le résoudre, et pour cela faire appel à tous ceux qui ont à juger, à soigner ces jeunes criminels, à tous ceux qui ont eu l'occasion d'étudier leur effrayante nature.

Y a-t-il, oui ou non, des êtres fatalement voués au crime ?

Oui ou non, le nombre de ces enfants irait-il en croissant ?

Nous avons posé ces questions à des hommes qui étaient en position d'y répondre. Nul ne méconnaîtra l'intérêt de la lettre que voici :

Monsieur,

Ce sera l'honneur et le mérite du *Matin* que d'avoir intéressé l'opinion et les pouvoirs publics à cet angoissant problème de la criminalité juvénile. Lorsque des crimes atroces sont commis par des adolescents, l'on s'émeut et l'on se demande à quoi tient ce mal qui s'étale, se généralise, menace le salut moral de la nation, de presque toutes les nations. Mais l'indifférence des uns a tôt fait de dissiper cet émoi passager ; et les autres, qui voudraient s'efforcer à modifier cet état de choses, se laissent facilement décourager par sa complexité même.

C'est que l'accroissement de la criminalité n'est qu'une résultante des progrès de l'alcoolisme et de la pornographie, de la désagrégation de la famille, de la méconnaissance, chaque jour plus marquée, des devoirs des parents envers leurs enfants et des devoirs des enfants envers leurs parents, du défaut ou de l'insuffisance de l'éducation morale ou religieuse, de la ruine de l'apprentissage, de l'évolution économique et industrielle, de la désertion des campagnes, de la mollesse de la répression, et de la stagnation de notre système pénitentiaire.

Cette énumération des facteurs multiples, et connus de tous, qui influent sur la criminalité juvénile n'a qu'un objet : rappeler qu'il existe des remèdes d'ordre très divers. Il faut « sérier » les questions et notamment envisager trois phases essentiellement distinctes : celle qui précède la comparution du mineur en justice, celle où le mineur est devant les juges, et enfin sa correction et son amendement après le jugement.

La mission du magistrat commence lorsque l'enfant délinquant est amené devant lui. Or, à ce moment, s'il est vicieux, il est presque toujours trop tard pour le redresser.

Abandonné à lui-même, ne fréquentant ni l'école, ni l'atelier, exposé aux pires tentations de la rue et parfois aux plus pernicieux exemples domestiques, il a commis un larcin minime, ou il a mendié, ou il est vagabond. Peut-être est-il seulement en danger moral. En tout cas, il est très jeune. S'il a été arrêté, le commissaire, bon enfant, s'est laissé attendrir par les supplications de la mère ou par les larmes du gamin : il l'a remis en liberté. Qu'en ferait-il, d'ailleurs ? Où est-elle, cette maison de l'enfance malheureuse ou coupable, qui, à défaut de l'assistance publique, abriterait les tout jeunes enfants que l'on n'a pas accoutumé de poursuivre, qu'ils aient ou non commis quelque infraction pénale ? Où est-elle, cette juridiction paternelle ? Car ce ne peut être le tribunal correctionnel qui prescrira le régime réformateur qui convient.

Les parents qui négligent leurs enfants doivent connaître les sévérités de la loi

L'enfant dont la première faute est demeurée impunie, dont l'abandon moral persiste par la négligence de parents auxquels il a été prématurément ou imprudemment rendu, retombe fatalement dans une faute plus grave. Mais dans l'intervalle il est devenu perverti, moins facile à corriger, et l'action de la justice répressive risque d'être vaine, parce que tardive.

Donc, d'une part, seule l'amélioration des conditions sociales ou familiales peut détourner l'enfant de la première faute, et lui permettre, en vivant dans un milieu sain, de se former au bien ; d'autre part, s'il vient à faillir ou si ses parents ne peuvent ou ne veulent remplir leur tâche d'éducateurs, une organisation spéciale, n'ayant rien de judiciaire, doit avoir le droit de le recueillir, de le redresser. Il faut en outre intéresser les parents à sa guérison, en les condamnant soit pénalement, à cause de leur négligence, soit pécuniairement, de manière à leur faire supporter les frais d'entretien qui eussent dû normalement demeurer à leur charge. Puisque la loi naturelle est impuissante à leur imposer l'exacte observation de leurs devoirs, que la loi écrite intervienne pour les punir de les avoir violés.

Il nous faut des tribunaux d'enfants

Si en raison de son âge ou de la nature de l'infraction qui lui est imputée, il échet de traduire le mineur en justice, c'est à des juges spécialisés qu'il appartient d'informer contre lui, et de le juger selon des méthodes particulières, avec des sanctions appropriées ayant surtout pour objet de le protéger contre lui-même, de fortifier sa volonté, de « cultiver son âme », et pour but de le ramener dans le droit chemin. Les tribunaux d'enfants ont produit de merveilleux résultats en Amérique ; l'Angleterre, l'Allemagne et la Hongrie les ont déjà créés ; la Suisse et l'Italie sont sur le point de les organiser. Pourquoi, tout en les adaptant à notre législation pénale, ne les établirions-nous pas en France ?

Cette création cependant ne se heurte ni à des difficultés budgétaires, puisqu'elle ne comporte aucune augmentation de personnel, ni à des modifications législatives insurmontables. A ce sujet, les deux projets votés à la fin de la dernière session par la Chambre, sans discussion, et après des rapports sommaires — dont l'on dénature l'utilité générale de cette innovation en la restreignant au seul tribunal de la Seine — méritent d'être entièrement refondus. Ce sera l'œuvre prochaine du Sénat.

L'énervement de la répression

L'énervement de la répression est l'un des facteurs les plus actifs de l'accroissement de la criminalité, mais il n'est pas sans excuse. Naguère la presse, l'opinion, le théâtre, la littérature n'avaient jamais assez de louanges pour les bons juges. Au parlement, dans les circulaires, dans les réunions publiques, on ne cessait d'inciter les magistrats à se montrer bienveillants aux malfaiteurs. Certes, rien de ce qui est humain ne doit demeurer étranger au juge ; mais rien n'est plus périlleux pour l'ordre public que sa faiblesse voulue et sa sensiblerie habituelle. De plus, la libération conditionnelle accordée aux récidivistes endurcis, l'inexécution presque constante des peines principales et des peines accessoires telles que la relégation et l'interdiction de séjour (ces dernières encore plus redoutées que les premières), la prorogation de seize à dix-huit ans de la minorité pénale, la fréquence quasi annuelle des lois d'amnistie, n'ont que trop contribué aussi à déplacer l'axe de la justice. Elle n'est plus d'aplomb, et encore que sous la pression de l'opinion publique, justement effrayée, une réaction salutaire tende à s'affirmer, le mal dure encore.

Nos méthodes d'éducation correctionnelle sont à réformer

Mais encore faut-il que la décision du juge ait pour résultat de moraliser le mineur condamné. Après avoir été les initiateurs de l'éducation correctionnelle avec cette belle loi de 1850, que toutes les nations étrangères nous ont empruntée, nous nous sommes laissé distancer par leurs méthodes de réformation, plus variées, plus modernes, plus adéquates à leur but. Chez nous, lorsque le juge a prononcé, il ne connaît plus de l'exécution de sa sentence : c'est l'administration qui en a la charge. Il y aurait beaucoup à faire à cet égard. La chancellerie s'en tirerait-elle mieux que le ministère de l'intérieur ? Je ne sais ; mais les choses, ainsi que les hommes, gagnent toujours à être mises en leur vraie place, et il serait plus logique, semble-t-il, que le ministère de la justice eût sous sa dépendance l'Administration pénitentiaire plutôt que l'Imprimerie nationale. La question est soumise au Parlement depuis quelque douze ans par une proposition de loi de M. le sénateur Bérenger. Je ne sais pas sans connaître les raisons que l'on donne pour et contre, et ce n'est pas le lieu de les développer ici. Elles sont plus sérieuses que celles que faisait valoir un jour l'un des rapporteurs du budget, en combattant la motion éloquente et documentée de M. Cruppi, favorable au transfert. « L'étude à laquelle nous venons de nous livrer sur le travail pénitentiaire, écrivait-il, ne nous permet pas de partager son avis. Ce n'est pas le magistrat qui peut réunir les aptitudes administratives qu'exige l'application des systèmes de régie ; sa place est tout indiquée dans les conseils de surveillance, de perfectionnement et de patronage. Il y remplit un rôle utile et noble ; mais sa présence dans un atelier serait déplacée ; et son costume, qui lui donne sur son siège une certaine majesté, deviendrait dangereux s'il frôlait l'engrenage ou la courroie d'une machine ! » C'est évidemment très spirituel. Il n'en reste pas moins que nous sommes à peu près les seuls dans le monde à confier la direction des services pénitentiaires à une autre administration que celle de la justice.

PIERRE DE CASABIANCA,
Substitut au Tribunal de la Seine.
(*Le Matin*).

LES AGISSEMENTS
de la Compagnie Fraissinet

Courriers en retards

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet est arrivé vendredi matin, à Calvi, avec *trois heures de retard.*

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet, est parti vendredi soir, de Bastia pour Nice, avec plus *d'une heure de retard.*

Le public se demande, avec raison, s'il existe en Corse des *Commissaires du Gouvernement*, chargés d'après l'article 98 du cahier des charges :

1° de veiller à l'exécution générale du marché ;

2° de signaler au ministre les infractions qui pourraient se produire et de requérir, s'il y a lieu, l'application des pénalités encourues.

Commission Sanitaire
de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 octobre 1910

ORDRE DU JOUR.

I. — Réclamation Santelli contre le mauvais état dans lequel se trouve le terrain vague situé au nouveau port, en face des anciens bureaux de la Compagnie Fraissinet.

II. — Nouvelle réclamation Guidoni contre l'état d'abandon dans lequel se trouve toujours la rue de la Manutention.

III. — Communication du Président d'un nouveau rapport des ingénieurs en réponse aux divers vœux émis par la commission contre la construction des blocs artificiels sur le terre-plein du Fango.

IV. — Affaires diverses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 septembre.

De nombreuses réalisations ont pesé sur les cours aujourd'hui, aussi le marché reflète-t-il des tendances sinon lourdes, du moins hésitantes. Notre Rente varie peu à 97.00. Fonds Etrangers diversement traités. L'Extérieure estimé à 95.79 et le Turc à 92.92, le Serbe gagne 5 centimes à 85.50, Portugais à 78.10 et Emprunts Russes bien tenus. Nos Grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leur fermeté. Le Crédit Foncier s'est négocié à 795, le Comptoir National d'Escompte à 847 et la Société Générale à 740.

Le Suez est plus lourd à 5.460. Les valeurs de transports se taisent. Charbonnages russes en moins-value. Rio gagne encore quelques francs à 1.675.

Dans le compartiment minier l'action Mines d'Or du Semnon est demandée à 144.50.

Parmi les valeurs territoriales la Mossamedes est l'objet de nombreuses transactions à 20 frs.

On recherche à 320 les actions du Crédit Foncier de l'Uruguay.

Les obligations 5 0/0 or 1re hypothèque de la Cie du Chemin de Fer de l'Est Central Chilien sont délivrées au prix de 475 frs par la Banque de Rome, rue de Choiseul. Des gages sérieux, au nombre desquels figure la garantie vingtenaire du Gouvernement chilien, sont affectés à ces titres qui rapportent 25 frs d'intérêt annuel.

Chemins Français plus activement traités.

CERVIONE

Mme ALEXANDRE GRASSI

Bien qu'un peu fatiguée, Mme Grassi s'était rendue, comme toutes les années, en pèlerinage au sanctuaire qui avoisine Cervione. C'est en priant qu'elle fut prise d'une syncope. Transportée immédiatement chez elle, elle expira peu d'instants après dans les bras des personnes qui s'étaient immédiatement portées à son secours et qui ne pouvaient croire à une fin aussi subite.

Cruelle coïncidence : Mme Santelli, sœur de Mme Grassi, s'était éteinte à peu près dans les mêmes conditions, dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Bastia, peu après avoir reçu la Sainte Communion.

On peut concevoir quelle émotion cette mort soudaine a produit au milieu des personnes qui l'avaient vu partir le matin dans un état satisfaisant et qui se trouvaient brusquement en présence de sa dépouille mortelle. M. Alexandre Grassi, sa fille, les autres parents ne pouvaient croire à un pareil malheur. Leur douleur n'avait d'égale que leur affection pour la chère disparue.

La mort de Mme Grassi laisse un grand vide non seulement au sein de cette honorable famille où elle était adorée comme elle le méritait, mais aussi dans tous les rangs de la société cervionnaise où elle était si estimée.

C'était une adorable compagne et une mère pleine de dévouement. M. Alexandre Grassi avait trouvé en elle l'âme sœur rêvée, l'épouse modèle et la femme du monde accomplie qui, dans les diverses situations qu'il a occupées, à la sous-préfecture de Corte, à celle de Grasse, à la préfecture de Chambéry et en dernier lieu à celle de Nice, s'était montrée dans tout l'éclat de son exquise affabilité, de la rare distinction de ses manières et d'une haute culture intellectuelle. Partout on avait apprécié sa réserve, son esprit, son élégance, la sûreté de son jugement, l'agréable attrait de sa compagnie et de sa conversation.

Mais ces qualités de la femme du monde *étaient surpassées par celles de l'épouse* et de la mère : aussi ceux qui la pleurent restent-ils inconsolables.

S'il avait été possible d'atténuer un peu cette immense douleur, la famille aurait trouvé cette atténuation dans l'affluence des amis qui assistaient aux obsèques et dans les si nombreuses condoléances venues de toutes parts à M. Alexandre Grassi, à Mlle Marie Grassi et à leur famille.

Nous leur offrons aussi les nôtres en les priant de croire que nous avons pris une part sincère à leur deuil.

◆

On lit dans le *Petit Niçois* :

Les nombreux amis qu'a laissés à Nice M. Alexandre Grassi, ancien secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, n'apprendront pas sans émotion le deuil cruel qui vient de le frapper. Sa femme, Mme Hortense Grassi, est décédée à Cervione.

Cette mort met en deuil M. le premier président Grassi et M. le lieutenant-colonel Giacobbi, commandant le groupe des bataillons de forteresse.

Nous prions M. A. Grassi et tous les siens de croire à la grande part que nous prenons au malheur qui les atteint si douloureusement.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

LES INTIMES. — En raison du décès du père d'un sociétaire, l'assemblée mensuelle statutaire qui devait avoir lieu le 1er octobre, est renvoyée au samedi, 15 courant.

SOCIÉTÉ SAINTE DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 2 et 9 courant, aura lieu la perception au siège social, de 9 à 11 heures, rue Napoléon, 12, au 2e.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Dimanche, 2 octobre, à 9 heures du matin, à la Mairie, recette mensuelle.

L'affectation
des Conscrits
DE LA CORSE

Nous prions les jeunes conscrits du département de bien vouloir nous faire connaître leur affectation, dès réception de leur ordre d'appel, pour nous permettre de publier ces renseignements dans le *Petit Bastiais*.

Ils auront soin d'écrire très lisiblement leurs nom, prénoms, domicile, ainsi que le régiment auquel ils sont affectés.

Arrondissement de Bastia

Ville de Bastia

Baldassaroni François, boulevard de Toga, est affecté au 3e rég. d'infanterie, à Marseille.

Cappuro Louis, rue Miot, 7, au 27e chasseurs Alpins, à Menton.

Colonna Pierre, rue Capanelle, au 61e d'infanterie, à Aix-en-Provence.

Ferrandi Marien-Sylvestre, rue Miot, 3, au 7e bataillon de chasseurs, à Antibes.

Ferrarini Pierre-Innocent, rue de la Marine, 3, au 7e rég. d'artillerie à pied, à Nice.

Giudicelli Jean-Sauveur, rue Castagno, 4, au 5e génie, Mont Valérien.

Patachoni Charles, au 112e d'infanterie, à Antibes.

Sangiovanni Toussaint, rue Saint-Roch, 35, au 24e chasseurs Alpins, à Villefranche.

Commune de Venzolasca

Vittori Joseph-Marie est affecté au 61e d'infanterie, à Aix-en-Provence.

Commune de Canavaggia

Dionisi Joseph est affecté au 7e bataillon de chasseurs, à Nice.

Arrondissement de Corte

Commune de Poggio-di-Nazza

Colombani Michel, au 2e rég. d'artillerie, à Bastia.

Commune de Ghisonaccia

Martelli Pierre-Dominique, au 10e rég. de cuirassiers, à Lyon.

Commune d'Aleria

Padovani Charles-François, de Cateraggio, au 111e d'infanterie, à Toulon.

Gazette
Ajaccienne

(*De notre correspondant particulier*)

Bienvenue

Nous nous faisons un plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue au nouveau commandant de la défense mobile, le capitaine de frégate Bagay, qui est à Ajaccio depuis deux jours.

Le commandant Bagay, qui nous arrive avec la réputation d'un chef excellent et bon, ne tardera pas à s'attirer la sympathie de ses subordonnés qui seront toujours heureux d'obéir à des chefs qui savent joindre un peu de bonté à l'autorité nécessaire dans un poste aussi important que celui de la direction de la défense mobile de Corse.

Nos Hôtes

Sont arrivés : Mme Gudenann Laverson et sa famille, de Paris ; M. Colonna Santini, avocat à la Cour de Paris ; Mme et M. Tuveneau, de Paris ; M. le Dr Claverie, de Paris.

Certificat d'études primaires

C'est aujourd'hui que s'ouvre dans notre ville la deuxième session du certificat d'études primaires, (filles).

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort survenue après une longue maladie, de Mme Pietrini, la femme du docteur Pietrini.

Les soins assidus dont l'entourait son mari, qui la disputa avec acharnement à la mort, n'ont pu empêcher le dénouement fatal, et la pauvre femme s'en va à quarante-sept ans, regrettée de tous ceux qui l'avaient connue.

Nous présentons à M. le docteur Pietrini et à ses enfants nos sincères compliments de condoléances.

Exercices de nuit

Depuis lundi dernier des exercices de nuit combinés, entre l'artillerie et la marine, ont lieu chaque soir.

Nos torpilleurs d'exercices sortent dans le golfe, et malgré le projecteur qui inonde le port de lumière, ils tentent de revenir à leur point de départ sans être découverts, risquant, s'ils le sont, de recevoir des coups de canon des forts qui gardent la ville, ce qui arrive le plus souvent.

Ajoutons cependant que, quelquefois, le torpilleur a réussi à se faufiler et il annonçait sa victoire par le lancement d'une fusée.

Ces exercices très intéressants sont suivis chaque soir par une partie de la population.

Etat-Civil

NAISSANCES

Carta Joseph.

DÉCÈS

Pietrini Marie, 47 ans.
Lambruschini Pierre, 48 ans.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 1er oct.

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 21° + à 6 heures du soir + 18° Maxima + 23° Minima + 17 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm., 6 heures du soir, 772 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

◆

Nouvelles militaires

M. le sous-intendant militaire de 1re classe Pollachi, à Tours, a été nommé directeur, par intérim, du service de l'intendance du 12e corps d'armée, à Limoges.

M. Breton, chef de bataillon breveté, hors cadres, a été promu au grade de lieutenant-colonel, et maintenu professeur de géologie et de géographie à l'Ecole supérieure de guerre.

M. Placidi, capitaine au 109e rég. d'infanterie, passe au 38e rég. de même arme.

M. Guiliani, lieutenant breveté au 99e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine, et affecté au 139e rég. de même arme.

M. Salomon, lieutenant au 37e rég. d'artillerie, est promu au grade de capitaine au corps.

◆

On rentre

Nos boulevards reprennent de l'animation, et cela n'est pas malheureux car, franchement, pendant ces deux mois de vacances, c'était plutôt *moche*, comme gaîté.

Nos gentilles Bastiaises nous sont revenues, accortes et gracieuses, les joues plus fraîches que jamais au contact du grand air.

Leurs impressions : oh ! très vagues, leurs souvenirs ; déjeuners sur l'herbe, longues flâneries sous de vertes futaies, intrigues ébauchées — oh légèrement — mais brochant sur le tout une forte envie de revenir à Bastia.

Nous sommes heureux de les revoir, de les trouver toujours charmantes et de le leur dire.

Elles sont pour notre petite ville l'animation, le charme, la grâce et pour le sexe laid — dont je suis l'indéniable spécimen — l'unique raison de sortir pour les admirer.

Si après ça vous trouvez que la pommade coûte cher, vous n'êtes pas raisonnables.

◆

Horaire des Trains

La C. F. D. a inauguré hier, premier octobre, son service d'hiver.

On trouvera dans les bureaux du *Petit Bastiais*, la nouvelle marche des trains.

◆

Troupes coloniales

M. Bonifacy Auguste-Louis, chef de bataillon au 1er rég. de tirailleurs tonkinois, est promu au grade de lieutenant-colonel au corps.

M. Guerini Edmond-Fernand, lieutenant au 23e rég. d'infanterie coloniale, est promu au grade de capitaine au corps.

◆

Une bouche d'arrosage s. v. p.

Depuis trois ans, il existe, à l'angle du Boulevard, du Palais et de la rue de l'Opéra, une bouche d'arrosage qui ne fonctionne plus.

Depuis trois ans, la partie du boulevard comprise entre la rue des Jardins et les magasins Orenga n'est jamais arrosée.

Depuis trois ans, les magasins et les appartements sont des réceptacles à poussière que soulèvent les nombreux véhicules traversant notre principale artère.

Depuis trois ans, on se plaint de cet état de chose, et l'on demande à l'administration compétente de faire réparer la dite bouche d'arrosage, mais c'est absolument comme si l'on ne disait rien.

Serons-nous plus heureux ?

Nous nous plaisons à l'espérer.

◆

Obsèques

M. Jean-Antoine le Ricci, négociant si avantageusement connu dans notre ville, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, Mme Daria-Marie Ricci, née Simoni, décédée vendredi dans sa trente-sixième année, après une assez courte maladie.

Les obsèques ont eu lieu à quatre heures de relevée en l'église Sainte-Marie. M. Jean-Antoine Ricci conduisait le deuil, entouré de ses beaux-frères et neveux et de nombreux amis qui avaient voulu lui donner un témoignage d'affectueuse sympathie.

Nous adressons à M. Jean-Antoine Ricci et à sa famille toutes nos condoléances.

◆

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Paul Luciani, rue des Terrasses.

◆

Automédon peu commode

Il l'est moins encore commode, que l'empereur Romain du même nom, le sieur P. François, propriétaire d'un tramway qui, hier au soir, fit à la gare un tel raffut et se conduisit, vis-à-vis des agents de police, avec une telle désinvolture, qu'il en passa la nuit au poste.

Donc, P. François se trouvait à la gare, attendant, juché sur son tramway, l'arrivée du train de 6 heures. Le train arriva, les voyageurs débarquèrent et, au moment où l'un d'eux traversait la salle des bagages, une main inopinée happa la valise dudit voyageur qui en resta plutôt ahuri. Cette main était celle que la nature a placée au bout du bras de l'automédon P. François. Mais la police veillait, l'agent Ghigliermini invita le cocher-commissionnaire à laisser le voyageur tranquille mais, voilà P. François, qui commence à agonir de sottises l'agent de la force publique, dans le délicat exercice de ses fonctions.

L'agent se rebiffa, demanda au cocher ses nom et prénoms, mais celui-ci, l'envoya à Dache — le perruquier des zouaves. Or, l'agent était rasé de frais, il jugea l'invitation hors de saison et voulut conduire le patron-cocher au commissariat.

Celui-ci cingla son cheval d'un coup de fouet et partit... du côté de l'église de l'Annonciation. Ce n'était pas précisément le chemin le plus court pour arriver place de l'Hôtel-de-Ville. Ghigliermini, bondit sur le tramway et, avec l'aide d'un employé de l'octroi M. Nicolai, contraignit P. François à faire demi-tour. Celui-ci obéit avec une bonne grâce touchante qui se manifesta par une bordée d'injures adressées à l'agent, installé *à l'œil* dans le tramway.

Cela dura ainsi jusque devant l'*Hôtel des Postes*. Là, on trouva M. l'inspecteur Caneri, prévenu par téléphone — penses-tu ! — et qui accourait au secours.

Et voilà, comme, jurant après les policiers, sacrant après ses bêtes, maudissant le gouvernement, et vouant la police aux gémonies, P. François arriva au poste où il fut emboîté.

Et le tramway direz-vous ? il fut conduit, cahin-caha, jusqu'à la remise, par un parent du cocher-patron, qu'on avait été quérir en toute hâte.

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

◆

On demande

On demande des familles, ayant trois filles pouvant travailler, logement, chauffage, éclairage gratuits. Ecrire usine de Valobre à Entraigues (Vaucluse).

◆

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35, adressé à M. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

◆

Musique

Mlle Cucchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 3me étage.

◆

A vendre

Bonne occasion, cheval harnais et cabriolet :

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

◆

Avis

M. et Mme Giannarelli reprendront le 1er octobre, leurs cours de *Solfège, musique d'ensemble, leçons d'accompagnement de Violon, Violoncelle et Piano.*

◆

A vendre

Une maison sise à la rue Droite n° 5, se composant de 5 pièces, est mise en vente.

S'adresser à M. Cardi Antoine, rue Campanari.

◆

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

◆

Avis

M. Augustin Lazarotti, professeur au lycée, et Madame, reprendront à partir du 1re octobre leurs leçons de solfège, piano et harmonie.

Pour renseignements, s'adresser au lycée, tous les jours, de 3 à 4 heures.

ETAT CIVIL

Mariages.

Zinnini Dominique, journalier, et Tomei Angeline, ménagère.

Naissances.

Buggiani Jean-Baptiste.

Décès.

Ricci Daria-Marie, ménagère, 36 ans, de Loreto-di-Casinca.

AVIS DE DÉCÈS

M. Vincent Figarella et ses enfants ; Mme Vincent Figarella, née Totti ; Mme veuve Rustici ; Mme veuve Françoise Figarella et ses enfants ; M. et Mme Blaise Figarella et leurs enfants ; M. Salvador Rustici ; Mme et M. B. Bianchi et leurs enfants ; M. et Mme J.-B. Rustici et leurs enfants ; Mlle Elvire Rustici ; Mme veuve Yoès de Figarella et ses enfants ; M. Blaise Salvatori et ses enfants ; M. et Mme H. Polinacci ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. EUGÈNE-VINCENT-VICTOR FIGARELLA

leur fils, frère, beau-fils, petit-fils, neveu et cousin-germain, décédé à Bastia, le 1er octobre 1910, à l'âge de 11 ans.

La levée du corps aura lieu lundi, 3 courant, à 8 heures et demie du matin, 15, rue de l'Opéra.

Les obsèques auront lieu le même jour à Sainte-Marie-de-Lota.

MALADIES NERVEUSES
[illegible] l'Antiépileptique de Liège
[illegible]
M. [illegible] Pharm. à Lille (Nord).

00547

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURSE DE PARIS

	30 sept. — 1er oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.05 — 97.00
de 3 0/0 amortis	97.70 — 96.85 ex-coupon

Nouvelles Militaires

Paris, 1er octobre.

Etat-major général

M. le général Zimmer, commandant la 20e division d'infanterie, est nommé au commandement du 11e corps d'armée à Nantes, en remplacement du général Jourdy, placé dans la section de réserve.

◆

Sont maintenus dans leur commandement actuel :

Le général Davignon, commandant le 1er corps d'armée, à Lille.

Le général de division Archinard, commandant le corps d'armée des troupes coloniales.

Réserve

M. Lucchini, ancien élève-officier d'administration, résidant à Ajaccio, est nommé officier d'administration de 3e classe, dans l'armée de réserve, et désigné pour la Corse.

Conseil des Ministres

Paris, 1er octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, en conseil, au château de Rambouillet, ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Voyages Présidentiels

Le président de la République entretient le Conseil des divers voyages qu'il a effectués récemment.

La Rentrée des Chambres

Le Conseil discute longuement l'époque de la rentrée des Chambres.

La date de la rentrée du Parlement est définitivement fixée au mardi 25 octobre.

Mouvement administratif

M. Briand, ministre de l'Intérieur, entretient le Conseil des grandes lignes de l'important mouvement administratif en préparation.

Ce mouvement intéressera le département de la Corse.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, rend compte des affaires extérieures et principalement de la Convention Turco-Roumaine.

La séance est levée à midi.

◆

Conformément à l'usage, le Président de la République retient à déjeuner les membres du Gouvernement.

◆

La cherté des Vivres

A la reprise de la séance, le Conseil s'entretient longuement de la question de la cherté des vivres.

M. Briand fait connaître au Conseil le résultat des entretiens qu'il a eus avec les Directeurs des ministères de l'Agriculture et du Commerce, puis expose les mesures qu'il convient de prendre.

La Sécurité publique

M. Barthou, ministre de la Justice, entretient le Conseil des mesures qu'il compte prendre pour enrayer la criminalité qui menace de plus en plus la sécurité publique.

L'Imprimerie nationale

Le Conseil discute longuement la question de l'Imprimerie nationale et décide qu'elle sera rattachée au ministère des Finances, et plus à celui de la Justice dont elle dépendait jusqu'à ce jour.

Le Budget de 1911

M. Cochery, ministre des Finances, entretient longuement le Conseil du budget de 1911.

Il insiste surtout sur la décision prise par la Commission du budget de proposer aux Chambres une augmentation de droits sur les successions en ligne directe en cas d'héritier unique.

Etat-major général

Le général Brun, ministre de la Guerre, soumet à la signature du Président de la République, divers décrets concernant l'état-major général.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

La Conquête de l'air

METZ

Autre Victime de l'aviation

Metz, 1er octobre.

Sur l'aérodrome de Welen, l'aviateur Haas, qui s'était déjà acquis, dans le monde de l'aviation, une réputation non surfaite, fut victime d'un accident mortel.

Il montait un biplan de son invention et avait déjà accompli quelques beaux vols, lorsque, voulant atterrir en vol plané, son appareil capota et l'infortuné Haas fit une chute de 60 mètres environ.

Le biplan est en miettes et le malheureux aviateur a été tué raide.

AUX ÉTATS-UNIS

Terrible Explosion
dans les bureaux du « Times »

Vingt morts. — Vingt blessés

Paris, 1er octobre.

Des télégrammes de New-York, annoncent qu'une explosion, attribuée à la malveillance, s'est produite à Los-Angelès, ville de Californie.

L'explosion se produisit dans l'immeuble où sont installés les bureaux du *Times*, à l'heure où tout le personnel était à son travail.

Au bruit de l'explosion la police se précipita sur les lieux du sinistre.

Un triste spectacle l'attendait.

L'immeuble était détruit et de dessous les ruines, on entendait des cris déchirants.

Téléphoniquement prévenus, les pompiers arrivèrent sur les lieux et entreprirent le déblaiement de la place.

Sous des tas de matériaux, vingt cadavres gisaient, atrocement mutilés, méconnaissables.

Vingt autres personnes ont été blessées, dont cinq très grièvement.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de cette catastrophe, qui a produit, à Los-Angelès, une profonde consternation.

PARIS

Exploits d'Apaches

Assassinat
D'UN ENCAISSEUR

Vol de 4.148 francs

Paris, 1er octobre.

Décidément les apaches ne savent plus où s'arrêter, et, chaque jour amène un crime nouveau qui s'ajoute à la liste déjà longue de leurs sinistres exploits.

Le crime commis aujourd'hui sur la personne d'un garçon de recettes de la *Société Générale* donne la mesure de leur audace.

L'encaisseur André, de cette Société financière, s'était présenté ce matin au domicile du nommé Desmarest, pour encaisser le montant d'une traite à présentation.

C'était un odieux guet-apens. L'effet était de pure complaisance et n'avait été mis en circulation dans aucun autre but que celui d'assassiner l'encaisseur pour le dévaliser.

C'est malheureusement ce qui arriva ; au moment où André arrivait chez Desmarest, celui-ci et un de ses semblables, l'apache Tissier, se jetèrent sur l'infortuné garçon de recettes.

En quelques secondes André s'affaissait mortellement frappé de douze coups de couteau.

Les assassins s'emparèrent de la sacoche qui contenait la somme de 4.148 francs.

Ils eurent le temps de prendre la fuite sans être inquiétés, car nul ne s'était aperçu du crime odieux qui avait été perpétré chez l'apache Desmarest.

Ce n'est que plusieurs heures plus tard, que le cadavre du malheureux André fut découvert.

A la Société Générale ne voyant pas revenir le garçon de recettes, qui était la régularité et l'exactitude même, on s'inquiéta, et des recherches furent effectuées elles aboutirent à la découverte du cadavre.

La Sûreté générale s'est mise immédiatement en campagne sur les traces des assassins, dont on a le signalement exact.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Thomas* arrivera à Bastia le 30 septembre et repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

Lycée de Bastia

Adjudications

Les adjudications auront lieu au Lycée de Bastia, le mardi 25 octobre, à 2 heures, pour l'année 1911.

1° Pain et Farine.
2° Viande de boucherie.
3° Epiceries.
4° Effets d'habillement.
5° Linge confectionné.
6° Livres classiques.
7° Livres de prix, de Bibliothèques de quartiers et d'agrégation.
8° Papeterie.
9° Bois à brûler.
10° Vin rouge.

Pour renseignements, consulter les affiches apposées en ville et s'adresser à l'Economat du Lycée les jours non fériés de *9* à *11* heures du matin et de *2* à *4* heures du soir.

N. B. — Par suite d'une faute d'impression, le *vin rouge* ne figurait pas dans l'annonce parue hier.

MESDAMES [illegible]

L'*Union*
Compagnie Anonyme d'assurances
contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondées en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'*Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 30, Boulevard Paoli, à Bastia.

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS

DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des
CHEVEUX

C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.

Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. [illegible]

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français
[illegible]
16, Place de la Bourse, 16
ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX

[illegible]

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
95 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roses artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Cardo, 1.

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr.
par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

CHEVEUX SAUVÉS [illegible]

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres
La sincérité de l'attestation suivante ne parle-t-elle pas en faveur de l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depensier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL, 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

Pour faire de bons placements
et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.
Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

PROCHAINS TIRAGES
1er, 5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser
[illegible]
5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
[illegible]
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
[illegible]
5 75

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
[illegible]
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 273 LUNDI 3 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse........ un an 20 fr. 6 mois 10 fr. 3 mois 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00548
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 00 m. — Coucher, 6 h. 0 m.
Dernier quart., le 25 — Nouv. Lune, le 2.
Fête d'Aujourd'hui : Saint Candide.
Fête de Demain : Saint François d'Assise.

2 OCTOBRE

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

La Mort de Chavez. — Inutile Sacrifice. Ceux qu'il faut admirer.

Deux noms de plus sont venus s'ajouter, cette semaine, à la longue liste des martyrs de l'aviation. Poillot et Chavez ont rejoint, dans la tombe glorieuse, les héros qui sont morts pour le triomphe de l'éternel rêve de l'humanité.

L'un et l'autre avaient vingt-deux ans : l'âge de tous les espoirs, de toutes les audaces, de toutes les folies aussi, hélas !

Quelle que soit la beauté de ces tragiques sacrifices, on ne peut se défendre d'un sentiment de pitié pour ces jeunes hommes, ces enfants presque, qui ont connu la suprême griserie d'une envolée en plein ciel, dans l'azur vierge, seuls contre l'immensité, et qui semblent n'avoir osé braver ainsi la Destinée que pour retomber lourdement de leur rêve à l'éternel silence.

Ah ! certes, le geste est beau ! Accepter la mort en échange d'une minute sublime, d'une minute de gloire, tout là-haut, vers la lumière ! Si ceux qui l'ont accompli n'étaient des enfants, ils seraient plus que des hommes ; mais leur jeunesse est leur excuse. Qui donc arrêtera leur essor, et cette folie de sacrifice, qui les entraîne toujours plus haut, toujours plus loin jusqu'à tenter l'impossible ? A quoi bon ces défis quotidiens lancés à la mort ? S'il est vrai que l'aéroplane soit un instrument de progrès, de quelle utilité peut-il être aux fantastiques hauteurs de 2.000 mètres, 2.500, 2.600 mètres, record établi par Chavez ?

Il serait grand temps qu'une voix autorisée, la grande voix de l'opinion publique, rappelât aux aviateurs que la gloire n'exclut pas la prudence et que c'est assez tenter l'impossible pour l'illusoire orgueil de battre un record.

* * *

Puisque nous parlons d'héroïsme, n'oublions pas qu'il en est de plus obscurs, mais non moins sublimes. Voici un fait entre mille. Il s'est passé, il y a quelques jours, et ceux qui l'ont accompli méritaient mieux que l'aumône de quelques lignes, en faits divers, dans les journaux.

Des ouvriers travaillaient sur la ligne de Paris à Calais. L'un d'eux soulevait un rail avec un cric. Tout à coup apparaît le rapide Calais-Paris. De trois travailleurs, deux sautent rapidement hors de la voie. Ils sont saufs. Mais que voient-ils ? Leur troisième camarade, en retirant son cric, a eu le malheur que le rail soulevé lui retombe sur la main. Il est pris ; en vain il tente de se dégager, de disloquer les muscles...

Minute angoissante ! Que vont faire les deux autres ? Ils n'hésitent pas, ils reviennent en courant tenter d'aider leur camarade. Mais il est trop tard : le train passe en trombe. Il a fait trois cadavres.

Il n'est pas de mots qui puissent qualifier un dévouement d'une si admirable simplicité. Combien est sublime l'élan du cœur de ces deux braves, de ces deux humbles ouvriers, qui se sont jetés à la mort, simplement, sans réfléchir, pour sauver un camarade !

* * *

Et surtout qu'on n'aille pas croire que de telles actions sont isolées, exceptionnelles. Non. Il existe des multitudes de braves gens qui, chaque jour, sans bruit, dans le terre à terre de la vie, se dévouent pour leurs semblables, des mères de famille qui meurent à la tâche pour donner du pain à leurs enfants, des malheureux qui se privent pour venir en aide à plus malheureux qu'eux.

Ceux-là, on les ignore ; nul ne parle d'eux, et ils seraient d'ailleurs bien étonnés qu'on en parlât. Ils font leur devoir, et ne rêvent pas mieux.

Ces choses méritaient d'être dites, au moment où l'on mène tant de bruit au sujet des malandrins et des apaches, et où l'on se demande sérieusement, comme s'il s'agissait d'un cas de conscience, si, oui ou non, on doit les fouetter ! Etranges scrupules, en vérité ! Il ne manque pas d'occasions meilleures, où messieurs les philanthropes trouveraient bien plus utilement à exercer leur pitié.

A. Capello.

Propos d'actualité

Sous-Marins offensifs et Aéroplanes

M. Painlevé, membre de l'Institut, membre aussi de la Chambre des députés, qui fut un des prophètes de l'aviation, vient de confier à la presse tout un plan de défense nationale où, par la collaboration du sous-marin offensif et de l'aéroplane, nos côtes de la Manche et de l'Atlantique seraient assez sûrement protégées pour permettre de concentrer toute notre flotte de haut bord dans la Méditerranée, de façon qu'entre l'Algérie, la Tunisie et la France, entre Bizerte, Alger et Toulon, elle ait, le cas échéant, la maîtrise absolue de la mer.

C'est la création du sous-marin offensif qui permettrait la réalisation de cette combinaison nouvelle et ingénieuse de notre action navale, seule capable de pallier notre infériorité presque irrémédiable en puissance de haut bord. C'est à l'amiral Fournier, qui fut, pendant trois années, un remarquable amiralissime, que revient l'initiative de la flottille offensive et le mérite d'avoir fait prévaloir dans les grands conseils de la marine cette thèse que les sous-marins, au lieu de garder les ports, doivent aller attaquer en haute mer.

Le sous-marin offensif, c'est l'engin nouveau de création française, comme l'aéroplane, et que l'Angleterre et l'Allemagne se mettent à copier fébrilement. Dès la fin de cette année, nous en aurons toute une flottille. Dès maintenant, ces submersibles sont de formidables agents de combat, et ils n'en sont qu'à leurs débuts. Ils se rendent invisibles à volonté, et dès qu'ils ont plongé, ils sont invulnérables. Leurs vertus offensives progressent tous les jours ; leur rayon d'action se mesure maintenant par milliers de kilomètres, leur vitesse se rapproche de plus en plus de celle des bâtiments de surface : l'Archimède, dans son raid Cherbourg-La Pallice, a fourni 15 nœuds en surface et 10 nœuds en submersion ; leur habitabilité leur permet la navigation sous mer prolongée ; leur arme, la torpille, a des facultés de puissance, de portée, de dirigeabilité déjà prodigieuses et qui s'accroissent sans cesse.

Evidemment le sous-marin offensif ne peut procurer l'empire des mers, mais il est désormais capable de paralyser, au large des côtes qu'il sera appelé à défendre, toute opération de l'adversaire. Son seul défaut, c'est d'avoir la vue courte. Mais quand bientôt nos flottilles d'aéroplanes renseigneront, heure par heure, les chefs de nos secteurs côtiers, il rendra intenable à l'ennemi la Manche et l'Océan jusqu'au large de notre littoral, protégé, d'autre part, par la défense fixe.

Il ne faut donc plus, dans la pensée de M. Painlevé, disperser notre effort naval comme au temps — où il y a 50 ans — nous pouvions prétendre régner, même en rivalité avec l'Angleterre, sur la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée. Contentons-nous de la maîtrise de la mer là où elle nous est nécessaire pour maintenir les communications entre la France prolongée, entre Toulon, Alger et Bizerte, et sur notre littoral de la Manche et de l'Atlantique ; protégeons-nous par la collaboration du sous-marin offensif et de l'aéroplane.

L.-D. ARNOTTO.

Causerie Médicale

A quoi servent les vieux Journaux

Le journal, c'est l'ami de tous les jours ; l'ami avec lequel on cause le soir avant de s'endormir, sans jamais discuter, car on le choisit d'habitude d'opinion conforme.

Si, par impossible, le journal n'est pas palpitant d'intérêt, il nous aide à trouver le repos ; s'il abonde, au contraire, en nouvelles impressionnantes, il retarde cette demi-mort, cet engourdissement de notre être physique, qu'est le sommeil.

Il transforme chacun de nous en un puissant seigneur, disposant de serviteurs dans toutes les parties du monde, prompts à le renseigner sur tous les événements notables.

Le journal est le maître du monde ; du fond de son cabinet le journaliste parle à 20, 30, 40, 50, 100 mille personnes ; il parle sans contradicteur, et plus heureux que le pauvre diable de conférencier qui s'agite au milieu de quelques centaines d'auditeurs bruyants, il est entendu et compris de tous ceux qui le lisent.

Je pourrais continuer longtemps ce dithyrambe sans en avoir fini avec les avantages du journal, mais j'ai hâte d'arriver à mon sujet.

Contrairement à la plupart des choses de ce monde, le journal conserve en vieillissant une réelle utilité. Je ne dis pas que de même que le vin, il s'améliore, mais je me contente d'affirmer et de prouver qu'il peut encore rendre de signalés services alors qu'il a perdu la fraîcheur qui nous attire chaque matin.

A quoi peuvent servir les vieux journaux ? Trempés dans l'eau froide, dit-on, ils nettoient les fenêtres à la perfection. On frotte les carreaux avec le papier mouillé et ils deviennent transparents comme le pur cristal.

Si votre cuisinière torchonne à tort et à travers et gaspille votre linge, n'hésitant pas à prendre parfois une serviette de table ou de toilette pour essuyer par ci par là, mettez votre linge sous clef et donnez-lui de vieux journaux : froissés dans la main, ils sont parfaits pour nettoyer le fourneau qu'ils entretiennent en bon état, pour frotter les casseroles, pour enlever la poussière des brosses à chaussures.

De petits morceaux de journaux pliés en jonc sont très commodes pour allumer lampes et bougies ; leur flamme éphémère ne risque pas de mettre le feu au parquet et il est facile d'en préparer en abondance.

A tous ces usages domestiques et à bien d'autres les vieux journaux sont bons, mais ce qui doit surtout intéresser dans une causerie médicale, c'est l'emploi hygiénique qu'il est possible d'en faire.

S'il existe une mauvaise odeur dans une chambre, dans un placard, dans un meuble, dans une table de nuit, par exemple, flambez un journal et laissez le brûler en prenant les précautions nécessaires pour ne pas mettre le feu. Vous opérez ainsi une désinfection facile et peu coûteuse.

---

40 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

OU RIQUET CROIT AVOIR RETROUVÉ SA PETITE SŒUR

Si je consens, de temps en temps, à en jeter un coup chez les bourgeois, ce n'est que pour les obliger... Eh bien ! ils n'ont pas l'air de comprendre ça !.. Alors, moi, ça me met à cran !.. Et si j'ai le malheur de prendre un pauvre petit verre, la tête n'y est plus !.. Il y en a qui croient que c'est la boisson... Pas du tout ! C'est simplement la contrariété !

La langue de Jean Goépard était très épaisse... Plus il discourait, plus l'ébriété qu'il cherchait à dissimuler reparaissait. Il soufflait bruyamment entre deux cuillerées de soupe. Madeleine, qui songeait qu'elle l'avait souvent vu dans de pires états, espérait que le dîner le dégriserait. L'infortunée avait toujours une excuse prête et ne cessait de se faire des illusions sur le compte de celui qui, après tout, était son mari. Elle se disait qu'il était faible, mais qu'il avait bon cœur, et que, sans les mauvaises fréquentations, il n'aurait pas causé tant de tourments à sa femme qu'au fond il aimait bien. « L'horticulteur-pépiniériste » se versa un verre de vin à pleins bords, et le vida d'un trait.

— Ça fait du bien !.. Ça vous soutient un homme !.. bredouilla-t-il, en passant le revers de sa main sur son épaisse moustache... Et c'est pas pour dire !.. mais j'avais une rude soif !

A la dérobée, il examinait sournoisement la bourgeoise. Il voyait bien qu'elle n'était pas gaie : pourtant, elle n'avait plus son air terrifié des jours précédents, lorsqu'elle avait appris qu'il avait perdu aux courses l'argent qui n'était pas à lui... Et elle ne lui reparlait plus de cet « accident » comme il disait, ce qui ne laissait pas que de lui paraître singulier. Il reprit en jetant les yeux autour de lui :

— C'est drôle ! Je ne peux pas encore croire que cette gosseline soit partie pour de bon !

— C'est pourtant vrai, et son départ m'a fait beaucoup de peine, va !

— Ça se comprend... Tu aimes tant les moutards !.. Dommage que nous n'en ayons pas cinq ou six, hein ?.. Mais ce n'est pas de notre faute, pas ?.. Et puis, on n'est pas encore d'un âge où il faut désespérer !

— Si nous en avions seulement un, répondit-elle de bonne foi, tu serais peut-être plus sérieux !..

— Avec ça que je ne le suis pas !

— Comment peux-tu parler ainsi après ce que tu as fait ?..

— Quoi ! Tu ne vas pas revenir là-dessus !.. C'est un malheur qui pouvait arriver à tout le monde !

— Ne dis pas cela !

— C'est des « fourbis » que les femmes ne comprennent pas !.. Je te dis qu'on arrangera la chose en douceur !

Il poursuivit, cherchant une intonation à peu près désintéressée :

— Et la maman de la petite... A-t-elle été gentille pour toi, au moins ?

— Certainement !

— T'a-t-elle passé la pièce ?

— Elle ne me devait rien !

— C'est égal, d'après ce que j'ai pu juger par les frusques de la môme, c'est une femme de la haute, puisque tu n'as jamais voulu me dire ni son nom ni son adresse — comme si elle ne pouvait pas être sûre de ma discrétion autant que de la tienne !..

Madeleine ne voulait pas laisser l'entretien s'égarer sur ce terrain.

— Eh bien ! oui, reprit-elle, revenant au sujet mis sur le tapis par Goépard, elle m'a récompensée !.. Et c'est la Providence qui l'a envoyée... Mais ce qu'elle m'a donné est employé d'avance !

— Ah !.. Tu veux te payer une robe, un chapeau ?.. Vas-y, ma fille !.. Tu peux marcher ! Moi, je ne suis jamais regardant avec les dames !..

— Surtout quand ça ne te coûte rien !

— Ah !.. la méchante !.. Allons ! un bécot à son homme, ma petite Madeleine !

Il se leva en titubant quelque peu. Elle le repoussa doucement.

— Bon ! fit-il avec un gros rire de brute... Ce n'est pas le moment ?.. Eh bien ! on recommencera tout à l'heure !

Elle poursuivit :

— Avant de songer à des dépenses, il faut rembourser ce que tu as pris...

Il cligna de l'œil, cherchant à deviner ce que Madeleine voulait dire exactement. Décidément il lui trouvait un air tout drôle... Est-ce qu'elle lui cachait quelque chose ?.. Avec un geste majestueux, il reprit :

— Je te dis de ne pas te faire de « mousse » pour ça... Puisqu'on a jusqu'à samedi !

— Et si M. Bourrillon était venu à l'improviste à Saint-Gratien ?..

— Pas de danger ! Il est allé conduire sa femme aux bains de mer... Il ne reviendra qu'à la fin de la semaine... Je savais tout ça...

Madeleine haussa les épaules.

— Tu savais...

— Bien sûr !.. Sans ça, j'aurais pas fait la blague en question !

— Elle pouvait te mener loin !

— Penses-tu ?.. Est-ce que je ne suis pas bon pour quatre cents balles ?

— Toi ?.. Et où aurais-tu trouvé cet argent ?..

— N'importe où !.. En voilà une affaire !.. J'aurais tapé un frère !

— Et tu aurais mis un étranger dans la confidence de ton vol ?..

Il poussa un grognement de mauvaise humeur... En même temps, sans paraître s'en apercevoir, il continuait à vider dans son verre le litre qui était à côté de lui.

— Ne parlons pas de ça ! fit-il en tapant sur la table... Ça vaudra mieux !

Madeleine lui mit la main sur l'épaule :

— Eh bien ! dit-elle, tu n'auras pas besoin de recourir à personne... J'ai l'argent !

Il se retourna d'un seul coup, comme mû par un ressort.

— Les quatre cents francs du père Bourrillon ?.. fit-il ahuri... Pas possible !..

— C'est la mère d'Yvonne qui me les a prêtés.

— Bah !

Il restait bouche béante devant la stupéfiante nouvelle.

— En effet, ajouta Madeleine, je comprends que tu sois étonné, car on peut bien dire que ça nous tombe du ciel !

(A Suivre).

Voulez-vous empêcher un cataplasme de se sécher, de durcir en se refroidissant ? Recouvrez le d'un morceau de vieux journal le débordant de tous côtés.

Les pauvres gens qui n'ont pour se couvrir au fort de l'hiver qu'une couverture élimée, la rendront chaude et confortable en faufilant sur elle des journaux ou pour assurer l'aération, on aura percé de petits trous de place en place.

Les vieux soldats savent bien qu'en s'enveloppant les pieds avec des morceaux de journaux, ils se garantissent efficacement du froid.

Pour protéger les matelas, les sommiers des lits où l'on pratique des opérations, ou bien le lit de douleur des mères, il est d'usage d'employer, à défaut de toiles caoutchoutées, des vieux journaux en couche suffisante.

Enfin, si vous voulez préparer pour bébé un matelas bon marché et facilement renouvelable, faites friser par des enfants qui sont heureux de le faire en jouant, de petites rognures de papier et mettez-les dans une enveloppe de toile en guise de laine. Le matelas sera léger, propre et sain.

Tous ces avantages, aussi bien ceux d'ordre intellectuel et scientifique que ceux d'ordre physique... on peut les avoir pour un sou ! N'est-ce pas vraiment bon marché ?

Dr Vigenaud.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 octobre 1910

ORDRE DU JOUR.

I. — Réclamation Santelli contre le mauvais état dans lequel se trouve le terrain vague situé au nouveau port, en face des anciens bureaux de la Compagnie Fraissinet.

II. — Nouvelle réclamation Guidoni contre l'état d'abandon dans lequel se trouve toujours la rue de la Manutention.

III. — Communication du Président d'un nouveau rapport des ingénieurs en réponse aux divers vœux émis par la commission contre la construction des blocs artificiels sur le terre-plein du Fango.

IV. — Affaires diverses.

L'ESPRIT DES SINGES

Amusants souvenirs contés par M. Jules Claretie aux lecteurs des *Annales* :

J'ai conté, jadis, l'histoire d'un petit singe qui partagea avec moi le pain noir du siège et que Mme Judic connaissait bien, lorsque, habitant la rue de la Fidélité, elle s'arrêtait, rue de Paradis-Poissonnière, pour donner un morceau de sucre au « little Jack. »

Ce petit Jack avait pris en affection la charmante comédienne, ils ont leurs sympathies et ils ont leurs haines. Un geste suffit à en faire des ennemis. Ce petit singe, qu'on m'avait apporté du Havre quand j'étais couché, ne pouvait pas me voir sans se coucher — tel qu'il m'avait aperçu pour la première fois — et sans se mettre à rire, car ils rient. Ils rient silencieusement, soit ! mais le rire n'est pas le propre de l'homme. Rabelais n'avait pas élevé de singes.

Edouard Lockroy se souvient-il (certes, car il n'oublie rien) du petit singe de l'espèce dite moine qu'il avait, jadis, dans son appartement de la rue Washington ? Un jour d'été que nous dînions là, la fenêtre ouverte, le petit singe, assis sur le rebord du balcon, nous contemplait, attendant qu'on lui donnât quelque friandise. Tout à coup, il se tourna vers la cour, et, regardant au-dessous de lui, se précipita avec une rapidité étonnante vers une sébile pleine de poudre à sécher l'encre que Lockroy avait sur son bureau, et revenant prestement vers la fenêtre, il vida sur quelqu'un qui passait dans la cour le contenu de la sébile. Puis, l'animal se tourna vers nous, s'assit sur le rebord et nous regarda en secouant ses épaules et en faisant une grimace satisfaite, qui, visiblement, était un rire.

Toute cette face simiesque devenait joyeuse et railleuse.

On entendait des cris irrités monter du fond de la cour jusqu'à nous.

— Je sais ce que c'est, dit Edouard Lockroy. Il y a un locataire qui, voyant, l'autre jour, mon singe promené par le domestique, s'est écrié : « Dieu ! qu'il est laid ! » Le singe a compris, retenu l'exclamation, pris son contempteur en grippe, et, quand il peut se venger, il se venge. Cette sébile vidée sur la tête d'un monsieur, c'est une vengeance ! C'est une réplique !

Je conçois très bien qu'un fantaisiste tel que Léon Gozlan (un de ces demi-oubliés qui méritent la pleine gloire, l'auteur d'un étonnant chef-d'œuvre ironique, *Aristide Froissart*) se soit laissé séduire par l'idée de faire un voyage au pays des singes. Les *Aventures de Polydore Marasquin* — que Gustave Doré illustra, pour notre joie, au temps lointain du *Journal pour Tous* — furent une invention comico-philosophique où Gozlan se souvint de Swift et prédit Jules Verne et Wells, ou, plutôt, Rudyard Kipling, le poète des bêtes. Avec les animaux, il y a toujours de l'imprévu et de l'émotion. On est étonné de ce qu'ils « pensent, » intimidé devant leur regard interrogateur et profond comme celui des enfants.

Jules CLARETIE,
de l'Académie française.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Cahier des Charges

(SUITE).

CHAPITRE IX.

PÉNALITÉS.

Art. 105. — Si, pour l'un quelconque des services concédés, la vitesse à réaliser en moyenne actuelle n'est pas atteinte, le concessionnaire est passible d'une amende calculée d'après le nombre de lieues marines parcourues dans l'année pour ce service, à raison de :

0 fr. 50, par lieue marine, si l'insuffisance de vitesse est de un quart de nœud ;

0 fr. 75, si l'insuffisance est égale à un demi-nœud ;

1 franc, si elle atteint trois quarts de nœud ;

2 francs, si elle est d'un nœud ;

3 francs, si elle s'élève à un nœud un quart ;

et ainsi de suite, le taux de la pénalité augmentant de 1 franc pour chaque quart de nœud d'insuffisance en plus.

A partir d'un nœud d'insuffisance, le ou les paquebots qui n'ont pas réalisé en moyenne annuelle la vitesse obligatoire sont exclus du service. Ils peuvent, néanmoins, être réadmis après modifications et lorsqu'ils ont été soumis à de nouveaux essais officiels.

La vitesse moyenne annuelle obtenue pour chaque service se calcule en divisant le parcours annuel, exprimé en milles marins, par la durée totale des traversées de l'année, exprimée en heures et fractions décimale de l'heure, déduction faite de la durée des retards de marche occasionnés par des circonstances de force majeure dûment constatées.

Art. 106. — L'inexécution totale ou partielle d'un voyage, quelle qu'en soit la cause, entraîne sur la subvention une retenue correspondant au parcours non effectué, sans préjudice de l'amende pour retard calculée sur douze heures pleines, lorsque le fait résulte de manque de matériel, d'imprévoyance ou de défaut d'organisation imputables au concessionnaire.

S'il y a eu nolisement au compte du concessionnaire, l'amende seule est applicable. Si les dépêches n'ont pu être expédiées sur leur destination sans qu'il y ait eu nolisement, et si les frais d'expédition ont été payés par le concessionnaire, le montant en est déduit de la retenue à opérer sur la subvention.

Art. 109. — Le marché peut encore être mis en régie ou résilié dans les cas ci-après :

Interruption ou abandon du service pour toute autre cause que le cas de guerre ;

Faillite ou liquidation judiciaire ;

Irrégularités fréquentes, négligence persistante ou mauvaise foi ;

Insuffisance ou mauvais état du matériel naval ;

Cession du marché, vente ou distraction du matériel naval ; traité conclu avec un gouvernement étranger, sans l'autorisation du ministre.

Le ministre peut, toutefois, au lieu de prononcer la mise en régie ou la résiliation, frapper le concessionnaire d'une amende dont il fixe le chiffre. Il peut encore, dans le cas de faillite ou de liquidation judiciaire, accepter les offres qui peuvent être faites par l'entrepreneur ou ses créanciers pour la continuation du service.

Art. 111. — Les pénalités sont appliquées par le ministre sur le rapport des commissaires du Gouvernement ou de leurs délégués, sans mise en demeure préalable, mais après avoir entendu le concessionnaire dans ses explications.

Les retenues, amendes ou dommages-intérêts prononcés à la charge du concessionnaire par application des clauses du présent cahier des charges, sont prélevés sur la subvention et subsidiairement sur le cautionnement et les intérêts échus ou à échoir, sans préjudice des recours de droit ouverts à l'Administration, en cas d'insuffisance.

En cas de prélèvement sur le cautionnement, le concessionnaire doit le compléter dans un délai de quinze jours, à partir de la date de la notification à lui faite de cette mesure. Faute par lui de se conformer à cette obligation, le marché peut être résilié.

(A Suivre).

LE CHOLÉRA EN SARDAIGNE

Hier matin, parvenait à la Sous-Préfecture de Bastia un télégramme du Ministère de l'Intérieur annonçant que divers cas de choléra avaient été constatés dans le nord de la Sardaigne : c'est-à-dire à nos portes.

Il ne s'agit pas de s'affoler ; mais il importe que les mesures prophylactiques les plus énergiques soient prises pour nous mettre à l'abri du redoutable fléau.

Il est préférable de se prémunir contre l'épidémie, que d'avoir à l'enrayer.

En ce moment les paquebots de la Compagnie Rubattino, effectuant le service Gênes-Livourne-Sardaigne et faisant escale à Bastia, transportent de nombreux émigrants qui regagnent le continent italien pour prendre ensuite passage pour l'Amérique.

La plus élémentaire prudence ordonne que l'on surveille avec la plus scrupuleuse attention les arrivées et départs des dits paquebots.

Les services compétents ont été invités hier à prendre les mesures que nécessite la situation, et nous sommes persuadés qu'ils ne négligeront rien pour sauvegarder la population bastiaise.

Le paquebot arrivant ce matin de Sardaigne et faisant escale dans notre port sera soumis à une surveillance sévère. Il est même question, suivant que l'exigeront les circonstances, de lui faire subir la quarantaine ou même de lui interdire l'accès du port. Les autorités sanitaires de Marseille refusant formellement, avant-hier, l'accès du port au paquebot *Benvenuto*, venant d'Italie, nous donnent un exemple qu'il serait peut-être prudent de suivre.

Les rares passagers qui doivent débarquer à Bastia seront soumis à une visite médicale des plus minutieuses et leurs effets passés à l'étuve à désinfection.

Telles sont les instructions ; et les services chargés de les appliquer auront à cœur de protéger la population Bastiaise dont ils ont actuellement la sauvegarde.

Nous espérons que l'Administration prendra les dispositions nécessaires pour tous les bateaux venant d'Italie.

Jérome Pocci.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 septembre.

La réponse des primes n'est pas parvenue à animer notre marché et la tendance est encore demeurée lourde. Il est vrai que la Banque d'Angleterre a porté de 3 à 4 0/0 le taux de son escompte et cette mesure, à la veille de la liquidation, a déterminé des allégements de positions. Notre 3 0/0 s'inscrit toutefois en légère reprise à 97.80. Les Fonds Etrangers sont irréguliers. L'extérieure progresse à 95.85, le Portugais à 68.42 tandis que le Turc recule à 92.87, la Serbe à 86.40 et le Russe 1909 à 104.30. A exception du Crédit Lyonnais qui subit à à 1.437 un tassement bien naturel après son étape de hausse, le Crédit Foncier, le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale restent remarquablement bien tenus.

Le Suez recule à 5.450. Les valeurs de transport restent faibles par continuation. Industrielles et Charbonnages russes calmes. Les titres cuprifères, sont stationnaires : Rio 1 670.

En Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay progresse à 327.

Les obligations de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro cotent 476 50. Les recettes de cette Cie, pour la 37e semaine de 1910 ont atteint fr. : 1.196.017 contre fr. : 958.406 pour la période correspondante de 1909.

Aucune modification intéressante à signaler parmi les Chemins Français.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 oct.

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19 à midi 21° + à 6 heures du soir + 18° Maxima + 23° Minima + 17·4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm., 6 heures du soir, 772 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Au Palais

La Cour d'appel de Bastia tiendra aujourd'hui, à une heure, son audience solennelle de rentrée.

Brevet élémentaire

Les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles commenceront ce matin, au lycée ; entrée par la rue de la Miséricorde.

Les aspirantes trouveront à la librairie du *Petit Bastiais* les fournitures qui leur sont nécessaires.

Nouvelles militaires

M. Ducani, capitaine breveté au 27e rég. d'infanterie, stagiaire au 15e corps, passe au 81e rég. de même arme.

M. Trousson, capitaine breveté au 40e rég. d'infanterie, stagiaire à la division de Tunisie, passe au 163e rég. d'infanterie, 16e compagnie (service).

M. Violot, capitaine au 24e bataillon de chasseurs, passe au 163e rég. d'infanterie, 7e compagnie, (service).

M. Gonneau, capitaine à la 1re compagnie de discipline, passe au 163e rég. d'infanterie, à Saint-Florent, (service).

Marché des raisins

A Nice, une légère hausse s'est produite vendredi dernier. De 29 à 34 frs, les prix ont monté à 30 et 36 francs.

La petite vitesse a reçu 38 wagons, chargés de 205 571 kilos de raisins.

Nouvelles maritimes

M. le commissaire de 2e classe de la Marine Antoni est classé au port de Toulon.

Le second maître torpilleur Mantelli Pierre-Jean-Marie, inscrit à Bastia, est nommé premier maître.

Le second maître fourrier Olmi, est nommé au grade de premier maître fourrier.

Important

Le type « sec » dans les Rhums comme dans les Champagnes exige la qualité et la vieillesse. *LE RHUM GRANDS MORNES DE GET FRÈRES* revêt toutes ces perfections : il est sec, pur, authentique et vieux.

(Avis des sommités médicales).

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage

Les Annales

Le numéro des *Annales* de cette semaine examine la psychologie... du singe.

C'est à propos d'un chimpanzé exhibé, en ce moment, dans un music-hall parisien. Lire le très curieux article de M. Jules Claretie, illustré par Sem, et celui du savant Hachet-Souplet, avec reproduction de dessins exécutés par le singe... Le même numéro, très varié, contient une étude de l'illustre historien Guglielmo Ferrero sur les nouvelles fouilles d'Alésia, un délicieux portrait de Louise Colet, par le marquis de Ségur, deux charmantes saynètes de Jacques Normand et Miguel Zamacoïs, la chronique du Bonhomme Chrysale, de Sergines, d'Yvonne Sarcey.

En vente partout : 25 centimes.

Médaille militaire

M. Falconetti, soldat au 2e rég. étranger, est inscrit d'office au tableau de concours pour la Médaille militaire ; 12 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure, 1 citation : belle conduite au combat de Sidi-Salah (23 juin 1910), où il a été grièvement blessé d'une balle qui lui a fracturé la cuisse.

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

On demande

Un garçon de 14 à 16 ans, ayant une assez belle écriture.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

Musique

Mlle Cucchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 3me étage.

A vendre

Bonne occasion, cheval harnais et cabriolet :

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

Avis

M. et Mme Giannarelli reprendront le 1er octobre, leurs cours de *Solfège, musique d'ensemble, leçons d'accompagnement de Violon, Violoncelle et Piano.*

A vendre

Une maison sise à la rue Droite n° 5, se composant de 5 pièces, est mise en vente.

S'adresser à M. Cardi Antoine, rue Campanari.

Avis

M. Augustin Lazarotti, professeur au lycée, et Madame, reprendront à partir du 1re octobre leurs leçons de solfège, piano et harmonie.

Pour renseignements, s'adresser au lycée, tous les jours, de 3 à 4 heures.

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

Pianos et Guitares

M. Elvio Massoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

A vendre ou à affermer

Propriété « Schiavona » près Biviuco, vignes, arbres fruitiers, luzernières.

S'adresser : F. Mattei, 15, Place St-Nicolas, Bastia.

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Crociani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

MUSIQUE

M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI

Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.

Ouverture : 15 octobre

Très Prochainement

Ouverture

des Ateliers de Photographie

J. MORETTI

Successeur de Paccioni

Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
BASTIA

Rentrée des Classes

Institution de Jeunes Filles dirigée par Mlle OTTOMANI, Boulevard de Toga, 3.
Rentrée des classes : lundi 3 octobre.

Ecole de garçons de l'impasse Saint-Jean. — La rentrée aura lieu le lundi 3 octobre.

Ecole des filles, rue du Lycée, 23. — Rentrée le lundi 3 octobre.

Pensionnat Mlle Evangelista. — La rentrée aura lieu le lundi 3 octobre, rue du Lycée, 11.

PENSIONNAT DE Mlle PONZEVERA

La rentrée des classes est fixée au mardi 4 octobre.

PENSIONNAT DE JEUNES FILLES

Route de Cardo, 7, Bastia
Directrice : Mademoiselle PUCCIO
Rentrée : 3 octobre

Pensionnat d'Erbalunga

Rentrée : Samedi, 1er octobre

Mlle GIACOMONI a l'honneur d'informer les mères de famille qu'elle va ouvrir une école libre de filles au n° 22, rue de l'Opéra.

La rentrée aura lieu le 5 octobre.

Pensionnat « Jeanne d'Arc »

Mlle CARDERA a l'honneur de prévenir les familles qu'elle a transféré son Ecole privée du local qu'elle occupait rue Spinola, n° 2, dans l'ancien Etablissement des Religieuses de Saint-Joseph, Boulevard de Cardo, avec annexion d'un internat et d'un demi-pensionnat.

L'ouverture aura lieu le 1er octobre et la rentrée des classes est fixée au mardi 4.

Cours Secondaires de Jeunes filles de Bastia

(Rue de l'Intendance, 4)

L'ouverture des cours aura lieu lundi matin, 3 octobre, à 8 heures et demie.

Imprimerie Commerciale *Cyrnos*

Société anonyme en formation, au capital de 25.000 francs, divisé en 250 actions de 100 francs chacune. Payables :

25 francs en souscrivant.
50 francs à la répartition.
Et 25 francs dans les conditions indiquées aux statuts.

100 francs.

Les souscriptions sont reçues à Ajaccio :

1° En l'étude de Me Godda, notaire à Ajaccio,

2° Et à la Société de Banque et de Commerce (ancienne banque Bozzo-Costa).

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos époques*, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année).

SERVICE DE VAPEURS ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00549

Conseil de Cabinet

Paris, 2 octobre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil de cabinet jeudi prochain, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

La Mort de Madame Briand

Condoléances Royales

Paris, 2 octobre.

M. Briand, président du Conseil, a reçu jeudi, du roi d'Espagne un télégramme de condoléances à l'occasion de la mort de Mme Briand, mère.

PARIS

Exploits d'Apaches

L'assassinat D'UN ENCAISSEUR

Vol de 4.148 francs

Arrestation des assassins

Paris, 2 octobre.

Les agents de la Sûreté, lancés à la poursuite des assassins du garçon de recettes, André, de la Société Générale, ont réussi à mettre la main sur les auteurs de ce lâche assassinat.

Les renseignements parvenus à la Sûreté générale, permirent de suivre efficacement la piste de Tissier et de Desmarest, qui furent arrêtés ce matin dans un hôtel du quartier de la Madeleine.

Les aveux

Conduits devant le Commissaire de police de ce quartier, et habilement cuisinés, Tissier et Desmarest ne tardèrent pas à entrer dans la voie des aveux.

Ils reconnurent qu'étant aux abois, ils avaient attiré dans un guet-à-pens, au moyen d'une fausse traite, le malheureux André et l'avaient lâchement poignardé pour lui voler le montant de sa recette.

Les deux apaches ont été écroués à la disposition du Parquet.

EN AUTRICHE

La Cherté des Vivres

Imposante Manifestation

Vienne, 2 octobre.

La cherté, toujours grandissante des vivres, amène de sérieuses perturbations dans presque toutes les nations européennes.

Aujourd'hui, à Vienne, une manifestation, toute pacifique, a circulé dans toute la ville en signe de protestation contre l'élévation toujours croissante des objets de première nécessité.

Cent mille manifestants, encadrés par la police, ont défilé sur les boulevards, deux mille drapeaux rouges déployés.

Cette manifestation, composée en majorité de socialistes syndiqués, n'avait d'autre but que de protester contre la cherté de la viande.

Après avoir fait le tour de la ville, les manifestants se sont dispersés sans incidents.

La Conquête de l'air

INAUGURATION DU MONUMENT BEAU

Châtellerault, 2 octobre.

Aujourd'hui a eu lieu à Nantré, près Châtellerault, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'adjudant Beau qui trouva la mort dans l'accident survenu au dirigeable *République.*

M. Emile Tenat, préfet de la Vienne, présidait la cérémonie.

Le Ministre de la Guerre était représenté par M. le chef de bataillon Poindron, du 6e de ligne.

Lorsque le monument fut découvert, et que, M. Camille Pagé, maire de Nantré, en eut fait la remise au gouvernement, le Préfet de la Vienne fit le panégyrique de l'adjudant Beau, mort en service commandé, victime de la Science.

Les nombreuses délégations et sociétés de préparation militaires, qui étaient venues assister à la cérémonie, défilèrent ensuite devant le monument de ce modeste héros.

EN ESPAGNE

La Question Religieuse

Saint-Sébastien, 2 octobre.

La manifestation religieuse, organisée depuis si longtemps par les prêtres espagnols contre la politique de Canalejas, est à la veille d'avoir lieu.

De nombreux jeunes gens appartenant à l'aristocratie espagnole, des prêtres également nombreux sont arrivés à Saint-Sébastien, afin de prendre part à cette manifestation qui pourrait bien avoir pour conséquences la chute du ministère Canalejas.

Une délégation de manifestants, composée de prêtres et de personnalités fort connues du parti de l'opposition, a été reçue ce matin par le gouverneur civil.

Un message de protestation, recouvert de plusieurs milliers de signatures, a été remis à ce haut fonctionnaire.

De sérieuses mesures ont été prises pour que la manifestation projetée ne sorte pas de son caractère purement pacifique.

Dix mille hommes de troupes ont été concentrés à Saint-Sébastien, afin d'assurer le maintien de l'ordre.

On s'attend à des contre-manifestations graves.

AUX ÉTATS-UNIS

Terrible Explosion de Grisou

150 mineurs ensevelis

Paris, 2 octobre.

Des télégrammes de New-York à *l'Agence Havas* annoncent qu'une épouvantable catastrophe s'est produite dans la mine de Palau, située dans l'Etat du Texas.

Une explosion de grisou s'est produite pendant qu'une équipe de travailleur était occupée à extraire la houille.

Les infortunés mineurs furent, à part quelques rares qui purent s'accrocher à la benne de montée et revenir au jour, ensevelis vivants sous l'éboulement provoqué par l'explosion.

Les secours, sous la direction des ingénieurs de la mine, furent immédiatement organisés, mais à l'heure actuelle, les recherches effectuées dans le but de déterrer les victimes, sont restés infructueuses.

Environ cent cinquante mineurs sont restés ensevelis sous l'éboulement.

Autour des puits le spectacle est navrant, les familles des victimes suivent, en proie à un désespoir facile à comprendre, les efforts que font les sauveteurs pour retrouver les corps des sinistrés.

AVIS DE DÉCÈS

M. Vincent Figarella et ses enfants ; Mme Vincent Figarella, née Totti ; Mme veuve Rustici ; Mme veuve Françoise Figarella et ses enfants ; M. et Mme Blaise Figarella et leurs enfants ; M. Salvador Rustici ; Mme et M. B. Bianchi et leurs enfants ; M. et Mme J.-B. Rustici et leurs enfants ; Mlle Elvire Rustici ; Mme veuve Ynès de Figarella et ses enfants ; M. Blaise Salvatori et ses enfants ; M. et Mme H. Polinacci ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. EUGÈNE-VINCENT-VICTOR FIGARELLA

leur fils, frère, beau-fils, petit-fils, neveu et cousin-germain, décédé à Bastia le 1er octobre 1910, à l'âge de 11 ans.

La levée du corps aura lieu lundi, 3 courant, à 8 heures et demie du matin, 15, rue de l'Opéra.

Les obsèques auront lieu le même jour à Sainte-Marie-de-Lota.

Mme veuve Marie Pennacchi, née Agostini, et sa fille ; M. et Mme Pascal Pennacchi et leurs enfants ; Mme et M. Paul Pennacchi, adjudant à Chatellerault, et leurs enfants ; M. et Mme Jean-Baptiste Pennacchi et leurs enfants ; M. et Mme Louis Pennacchi et leurs enfants ; M. et Mme Sébastien Sisco ; Mme veuve Benoît Agostini et ses enfants ; M. et Mme Noël Tartaroli et leur enfant ; M. et Mme Pierre Martini ; M. et Mme Jean Donsimoni et leur enfant ; M. et Mme Louis Agostini et leurs enfants ; M. et Mme François Agostini et leurs enfants ; M. et Mme Simon et leurs enfants ; M. et Mme Brignardelli ; Mme Godif ; M. et Mme Houpe ; M. et Mme Paul Battestini et leurs enfants ; M. Dominique Sabiucci ; Mme veuve Rose Agostini et ses enfants ; M. et Mme Paul-François Campana et leurs enfants ;

Les familles Agostini, Lavaggi, Lota, Maggi, Gandolfi, Toussaint Rossi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DOMINIQUE PENNACCHI

Employé à la Maison Orenga

leur époux, père, fils, frère, beau-frère, neveu, oncle et cousin, décédé le 2 octobre 1910, muni des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le lundi 3 courant, à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Saint-Angelo, 6.

Installation à Gaz

Jean Cini

Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

[illegible]

HOTEL BASTIAIS

29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires-élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres.

Conditions spéciales pour militaires.

Tuilerie et Briquetterie

MÉCANIQUES

USINES à FRANCARDO

F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Morettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de **Carreaux en ciment comprimé**, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

POUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

Scierie Mécanique de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins | BASTIA, 2, Avenue Carnot

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des carreaux.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES

Grand choix pour Hommes Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI

9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Agence Bastiaise

DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES

Agréés

par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

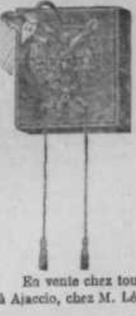

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16 PARIS

ORDRES DE BOURSE — Paiement gratuit de Coupons — CONTENTIEUX

RELIGIEUSE donne secret 1er guérir enfants urinant au lit. Ecrire Maison Burot, N° 218, Nantes.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

95 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres

La sincérité de l'attestation suivante ne parle-t-elle pas en faveur de l'EAU PRÉCIEUSE mieux que tous les arguments.

« Monsieur. — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depensier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri. »

Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Malètre, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres eczémas doivent employer l'EAU PRÉCIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRÉCIEUSE

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — [illegible]
— Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS [illegible]
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

CHEVEUX SAUVÉS Pétrole Hahn

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

PROCHAINS TIRAGES
1er, 5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

[illegible]

5 Gros Lots	de	UN MILLION
15	—	600.000 Francs.
20	—	500.000 —
20	—	300.000 —
15	—	250.000 —
50	—	200.000 —
70	—	150.000 —
430	—	100.000 —

10 Lots de	75.000 Francs		1500 Lots de	5.000 Francs	
195	—	50.000 —	195	—	3.000 —
45	—	30.000 —	60	—	2.500 —
230	—	25.000 —	865	—	2.000 —
60	—	20.000 —	65	—	1.500 —
815	—	10.000 —	180	—	1.250 —
90	—	6.000 —	21.855	—	1.000 —

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5.75

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Edition périodique soigneusement tenue à jour.
France : 50 cent. — Abonnement d'un An : 4 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et Fonquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
Imp. Ollagnier

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 274

MARDI 4 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

00550

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 31 m. — Coucher, 5 h. 14 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint François d'Assise
Fête de Demain : Saint Placide.

3 OCTOBRE

LE CHOLÉRA EN ITALIE

J'ai encore sous les yeux un numéro du *Giornale d'Italia* qui donne à réfléchir sur certaines faiblesses de nos voisins d'Italie.

Dans un long article, un de ses rédacteurs proteste avec véhémence contre les mesures préventives que les autorités étrangères avaient cru devoir prendre en présence de l'épidémie de choléra qui s'était déclarée dans les Pouilles. La Corse était citée par l'auteur comme ayant aussi violé — ou mal interprété — les dispositions de la Conférence internationale de Bruxelles traitant des précautions à prendre en cas d'épidémie.

Argumentant de l'article 8 du dit traité international, il expliquait comment les gouvernements étrangers n'avaient à intervenir qu'au seul cas où le royaume était « infesté ; » il suffisait, d'après lui, que l'épidémie, « apportée de l'étranger, » fut « circonscrite » — et la circonscription pouvait être un village, une ville, une province, — pour que toute la responsabilité fût supportée par le gouvernement italien. Lui seul avait le devoir d'enrayer le fléau ; on manquait de tact en le jugeant inférieur à la mission qui lui incombait.

La discussion semblait établie sur des bases assez solides, et le journal annonçait que le ministre de l'Intérieur italien comptait demander aux autorités coupables le retrait de leurs arrêtés. Mais ce qu'il était impossible de ne pas remarquer dans ces « légitimes revendications, » c'était un léger ton de vexation, de susceptibilité, d'amour-propre blessé. Malgré l'excuse relative à l'entrave du commerce, le *Giornale d'Italia* semblait froissé de savoir les navires venant d'Italie soumis à la visite sanitaire et à la quarantaine.

Imitant ces mères trop aimantes qui s'irritent de l'isolement auquel est condamné leur enfant atteint d'une maladie contagieuse, le *Giornale d'Italia* ne pouvait garder son sang-froid.

Eh ! bien, ce qu'il faut aujourd'hui reprocher aux Italiens, c'est de n'avoir pas été à la hauteur de leur devoir. Les premiers à violer l'article 8 de la Conférence de Bruxelles ; ce sont eux ; ils n'ont pas su circonscrire l'épidémie ; on a caché la situation : on a fait passer pour des cas de gastro-entérite, des cas positifs de choléra. Aujourd'hui seulement que la situation s'est aggravée, les publicistes et les autorités dénoncent le mal et avouent leur faiblesse. « Pour éviter des pertes économiques, dit un rédacteur de la *Tribuna*, je n'ai pas dénoncé un cas de choléra, dont une enquête personnelle m'avait révélé l'existence à Naples. »

Si l'on passe volontiers aux ignorants la nocive manie de n'oser s'avouer malades d'une maladie contagieuse, on pardonne moins facilement de telles imprudences à ceux qui ont pour mission de [illegible] les mesures prophylactiques à employer en temps d'épidémie. La faute de nos voisins se mesurera à ses conséquences.

Les dernières nouvelles reçues nous apprennent que le choléra a fait son apparition en Sardaigne. Le fléau est à nos portes. Il ne faut pas user d'atermoiements ; toute faiblesse pourrait avoir des résultats fâcheux pour la Corse. Les autorités n'ont plus qu'à faire leur devoir sans hésitation.

A. A.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

La Défense de la Corse

Le rôle stratégique de l'île. — On va y établir une station de sous-marins de haute mer. — Les projets du Ministre de la marine.

On peut s'étonner que la France, qui possède pourtant la Corse depuis bientôt un siècle et demi, n'ait pas pensé jusqu'à présent à mettre en valeur la situation stratégique de l'île. On se décide enfin, en haut lieu, à réparer aujourd'hui cet oubli.

Jusqu'à maintenant, on s'était surtout préoccupé de mettre la Corse à l'abri d'un coup de main : un régiment de ligne et quelques batteries d'artillerie y tenaient garnison, et on avait créé à Ajaccio une station de quelques torpilleurs. On va faire à présent de l'île une position stratégique maritime de la plus haute importance.

Placée au milieu de la Méditerranée, à mi-chemin entre la France et le continent africain, la Corse constitue pour nos escadres un point d'appui de premier ordre : de là, elles pourraient très facilement se porter soit vers la Provence, soit vers nos possessions du nord de l'Afrique. Une flotte solide, ayant pour base Ajaccio, pourrait intercepter toutes les communications entre le détroit de Gibraltar, le canal de Suez ou les Dardanelles.

L'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la marine, a donc décidé de donner à la Corse les forces navales qui doivent lui assurer ce rôle offensif : il a résolu la création à Ajaccio d'une station de sous-marins. Le [illegible] de la marine en Corse vient de recevoir des instructions précises pour procéder à l'étude des installations qu'il y aura lieu d'effectuer pour le personnel et pour le matériel de cette nouvelle station ; il doit rechercher également le moyen d'installer à Ajaccio un service d'électricité pour le rechargement des accumulateurs et pour la production de l'air comprimé.

Au commandant de la marine en Corse sont adjoints le commandant du submersible *Monge* et un ingénieur des constructions navales du port de Toulon. Dès que le projet ministériel sera mis au point, il sera envoyé à Paris pour être soumis à l'approbation de l'amiral Boué de Lapeyrère.

Quand la station sera entièrement achevée, c'est-à-dire vraisemblablement d'ici sept à huit mois, trois submersibles de haute mer (de quatre cents tonneaux chacun) seront attachés à Ajaccio. Il est probable que, par la suite, une force navale plus importante sera envoyée en Corse.

(*La Liberté.*)

Causerie Médicale

La Cure de Raisins

La vigne est un arbre divin !
La vigne est la mère du vin !
Respectons cette vieille mère,
La nourrice de cinq mille ans
Qui, pour endormir ses enfants,
Leur donne à téter dans un verre !

Ainsi chantait Pierre Dupont, célébrant à sa manière le vin qui réjouit le cœur de l'homme !

Mais ce n'est point du vin dont nous voulons parler aujourd'hui, c'est du raisin.

Vous savez, chers lecteurs, que, depuis quelques années, la cure de raisins est à la mode, et que dyspeptiques et hépatiques, anémiques, rhumatisants et constipés, ont trouvé dans cette cure facile à réaliser un moyen précieux d'atténuer leurs maux !

Si cette aimable méthode thérapeutique a repris durant ces dernières années une vogue nouvelle, elle n'en est pas moins vieille de quatre mille ans : Hippocrate, Galien la recommandaient contre l'anémie, la dyspepsie, les crampes d'estomac, le manque d'appétit, la constipation, les maladies du foie, l'obésité...

Nous n'avons donc fait que la rééditer. Il existe en Suisse, notamment à Aigle, à Montreux, à Méran dans le Tyrol, en Bavière à Durckeim, sur les bords du Rhin à Creutznach, de véritables stations de cure de raisins.

[illegible] en France, c'est apparemment que les vignobles sont nombreux, disséminés presque partout, à tel point, peut-on dire, qu'il n'y a qu'à se baisser pour en prendre.

Voici comment il faut procéder : Aussitôt que le raisin est mûr, on prend l'habitude d'aller chaque matin à la vigne et l'on y cueille quelques belles grappes que l'on mange après les avoir rapidement trempées dans l'eau pour enlever la terre, les poussières ou les souillures déposées par les insectes. On en prend d'abord un kilogramme en trois fois, puis on augmente peu à peu jusqu'à deux ou trois kilogrammes. Les personnes qui ne peuvent aller aux vignes, se contenteront, bien entendu, des raisins qu'on leur apportera à la chambre, mais l'efficacité en sera beaucoup moindre.

Le raisin blanc peu sucré, pas trop mûr, convient mieux aux constipés, aux hépatiques, à ceux dont les reins, la vessie fonctionnent mal.

Les raisins noirs, bien mûrs, avec leur fer et leur tanin, seront choisis de préférence par les anémiques, les tuberculeux, les dyspeptiques. Toutefois, les diabétiques doivent absolument s'abstenir des uns et des autres.

Il est prudent par ce temps d'appendicite de rejeter la peau et les pépins, surtout s'il s'agit de raisins du Midi à peau épaisse et résistante.

L'action de la cure de raisins est une action laxative, parfois même vraiment purgative au début ; c'est pourquoi les sanguins, les congestifs et les obèses en tirent un grand avantage.

Il est nécessaire durant la cure de ne prendre qu'une alimentation légère, complétée par un exercice physique suffisant.

Dans les pays où l'on fait plus spécialement la cure, les raisins sont l'objet de soins particuliers : les grains sont examinés un à un quand ils sont encore petits et ceux qui sont mal venus sont enlevés aux ciseaux. On coupe le bout des grappes pour permettre au soleil de mûrir les grappes... Bref, on prépare le raisin, on le soigne pour le rendre plus beau, plus appétissant, plus sain.

Avis à ceux qui veulent tenter la cure : le moment est arrivé : Le raisin est mûr et la vendange est commencée ; dans quelques semaines, on devra recourir au raisin conservé, ce qui est moins efficace et moins agréable.

Docteur VIGENAUD.

Autour de l'Ecole

Le Congrès international de l'hygiène sociale.

Cet intéressant Congrès a réuni à Paris, médecins et pédagogues de France et de l'étranger qui se préoccupent de la santé de nos tout petits. Les communications savantes ou d'utilité pratique ont été nombreuses. Nous les résumons d'après le *Temps*.

I. « M. Landouzy a retracé l'utilité de l'hygiène de l'alimentation et des colonies de vacances.

En terminant, il a déclaré que l'hygiène scolaire était le plus sûr moyen de refaire le foyer familial. »

II. M. le professeur Gilbert « a indiqué le meilleur moyen d'imprimer à la croissance de l'enfant une orientation favorable, c'est-à-dire recourir à l'éducation physique appelée à faire contrepoids à l'éducation intellectuelle. Pour pouvoir contrôler les effets de l'éducation physique sur la croissance des divers enfants et les effets de diverses méthodes d'éducation physique sur le même

---

41 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

OU RIQUET CROIT AVOIR RETROUVÉ SA PETITE SŒUR

Le jardinier se leva, en proie à la plus vive allégresse, et il tenta, avec peu de succès d'ailleurs, d'esquisser un pas de danse. Puis, de plus en plus exubérant, il se rua sur sa femme et, la saisissant par les deux bras, l'embrassa à pleines lèvres.

— Ah ! Madeleine, vrai ! T'es encore plus « bath » que je ne croyais !... Tu nous tires une rude épine du pied, va !... Je peux bien te l'avouer maintenant — quoique j'aurais fini par trouver, moi aussi, va ! Seulement, vaut mieux tenir que de courir !

Elle avait hâte que cette grossière effusion cessât, mais il l'enlaçait de plus en plus étroitement. Cependant, elle réussit à se dégager.

— Alors, dit-elle en lui relevant la tête de la main droite et en le regardant les yeux dans les yeux, vraiment, ça te servira de leçon ?... Tu ne recommenceras jamais ?... Tu me le jures ?...

Il étendit la main solennellement.

— Sur ce que j'ai de plus sacré !...

— C'est que, vois-tu, il ne faudrait pas que ça se renouvelât... Je n'aurais pas la tête à le supporter, mon homme !... Et tu me tuerais aussi sûrement que si tu m'enfonçais un coup de couteau dans le cœur !

Il balbutia :

— Veux-tu bien te taire, ma vieille, et ne pas prononcer des mots comme ça !... Voyons, tu ne doutes plus de moi !... Je suis un honnête homme !

— Ah ! Jean... J'ai cru que tu t'étais lassé de l'être.

— Tu te trompais ! protesta-t-il avec énergie... Si tu avais vu tout le mauvais sang que je me suis fait depuis cette sacrée affaire !...

— Allons, n'en parlons plus !... Mais il faut que tu saches bien que je me suis engagée à ce que nous remboursions ces quatre cents francs à ma protectrice !

— Et ce sera vite fait, va, je te le garantis !... Faut-il signer des billets ?

— C'est inutile !

— Tu as raison ! articula-t-il avec conviction... Notre parole vaut de l'or !

Madeleine regarda la pendule.

— Il va bientôt être l'heure de se coucher, dit-elle... Le temps que je lave ma vaisselle et que je range la table...

Jean se récria.

— Oh ! tu me laisseras bien fumer ma pipe !

— Dans le jardin ?

— Non ! Je vais aller me balader tranquillement autour du lac ; c'est meilleur !

Elle répondit, alarmée :

— Tu vas sortir à cette heure-ci !... Pourquoi ?

— Pour ma digestion... Tu sais bien que c'est mon habitude !

— Jean !... Tu vas encore aller boire !...

— Non ! Non !

— Quand reviendras-tu ?

— Dans une demi-heure.

Et, sans vouloir entendre des nouvelles observations, il sortit.

— Jean ! cria Madeleine, saisie d'une idée soudaine... Attends-moi !... Je vais avec toi !

Mais il était déjà loin. Et puis, comme elle le disait, elle avait sa besogne à finir.

— Après tout, murmura-t-elle, je ne peux pas l'empêcher de prendre un peu l'air.

D'un pas tranquille, bien qu'un peu chancelant, Jean Guépard se dirigea tout droit vers le petit établissement où avait eu lieu la scène que nous avons relatée entre Philippe de Langeville et sa femme, et qui semblait décidément le rendez-vous favori du jardinier. A cette heure tardive, il n'y avait plus aucun client. Etienne, le garçon, s'apprêtait à fermer.

Il eut un geste de contentement en voyant arriver Guépard.

— Tu sais, mon vieux, lui dit-il, une affaire épatante pour demain !... J'aurai les six gagnants !

— Moi aussi, répliqua Jean, sceptique... Demain soir, sitôt après les courses !

— Gros malin !

— Donne-moi une fine !

Etienne le servit.

— Tu as beau chiner, appuya le garçon en versant le petit verre... C'est une journée à gagner une maison de campagne !

— Et qu'est-ce qui va te les fournir, ces fameux tuyaux ? demanda le mari de Madeleine en affectant de gouailler.

— C'est un type de la haute qui fait courir.

— Bah ! les « proprios » sont comme les autres... Ils ne sont jamais sûrs de rien.

— Tu sais, répliqua Etienne, vexé que son interlocuteur parût douter de ses affirmations, je ne te force pas à marcher !... Je m'adresserai à quelqu'un qui sera plus à la hauteur que toi, et ça fera le joint !

— Pourquoi ne « traques-tu » pas tout seul ?

— Parce qu'en ce moment, je n'ai pas de galette... Que veux-tu ? On a des hauts et des bas !...

— Ça, c'est vrai !

— Le « poteau » qui entrera dans la combinaison mettra un « sig » pour moi dans chaque course.

— Mazette ! Six louis dans la journée !

— Quoi !... Puisqu'on est sûr de récolter au moins trois mille balles !... Il ne sera pas à plaindre.

— Trois mille francs ! répéta le jardinier ébloui.

Etienne ajouta, méprisant :

— Naturellement, il ne faudra pas que ce soit un « panouillard » comme toi !

Jean Guépard se redressa. Cela le froissait beaucoup qu'on ne le prît pas pour un capitaliste.

— Tu n'as jamais compté avec moi ! répliqua-t-il.

Etienne continua, bon garçon :

— J'avais voulu te faire profiter du chopin, parce qu'à la dernière réunion, nous avons écopé ensemble... Tu ne veux pas ; tu es trop « Jacques » !... Va te coucher !

— C'est ce que je vais faire !

— Bonne nuit, eh ! purotin !

Le jardinier se retourna encore, mais il haussa les épaules et sortit du cabaret dédaigneusement. Après quelques pas, il s'arrêta et hésita, comme s'il allait revenir en arrière. Mais il se ravisa de nouveau et, finalement, se décida à rentrer chez lui. Madeleine, qui venait de se coucher après son ouvrage terminé, eut la satisfaction de voir que son mari n'était pas resté trop longtemps dehors, et qu'il ne paraissait pas avoir bu de nouveau. Jean Guépard fit un bon somme. Mais, vers deux heures du matin, il se réveilla et ne parvint pas à se rendormir.

enfant, il est nécessaire non seulement d'établir des fiches individuelles, mais encore d'unifier celles-ci. »

III. « Les docteurs Méry et Dufestel ramènent à trois les mesures à prendre chez l'écolier : le poids, la taille, le périmètre thoracique. L'examen médical devra porter avec soin sur la vision, l'audition, le système nerveux et le cuir chevelu de l'enfant. »

IV. « M. James Kerr a traité de la prophylaxie des maladies contagieuses et de l'amélioration de la santé générale de l'enfant. Il estime que la mensuration n'apparait pas comme absolument nécessaire ; que toutes les observations sont nulles si elles ne sont pas suivies du traitement. »

V. « Le Dr Albert Mathieu, président du Congrès, a défendu l'importance de la fiche scolaire et montré l'utilité du carnet médico-pédagogique.

L'assemblée a émis le vœu suivant : « Que soit établie d'une façon définitive l'unification de la fiche scolaire individuelle et du carnet médico-pédagogique. »

(Journal des Instituteurs).

AU PALAIS

Audience Solennelle de Rentrée

Notre Cour d'Appel a tenu hier son audience solennelle de rentrée sous la présidence de M. le Premier Président Levie-Ramolino.

C'est dans la vaste salle dite des *Abeilles* que la cérémonie a eu lieu. Tous les conseillers, en robe rouge, avaient pris place dans le vaste hémicycle, autour duquel se pressait un public nombreux.

M. le Procureur Jacomet, assisté de M. Angeli, avocat général, et Mancini, substitut, occupait le siège du ministère public.

M. Valeani, greffier en chef, assistait à l'audience.

En face de la Cour avaient pris place l'Ordre des Avocats, et MM. les Membres du [illegible] du Commerce.

C'est M. le Procureur général Jacomet qui a prononcé le discours d'usage, en faisant en termes excellents et avec un art oratoire parfait, l'éloge funèbre de M. le conseiller Durazzo et de M. le Premier Président de Gaflorj.

M. le Procureur général s'est fait ensuite l'interprète de la Cour pour adresser à M. le député Adriani les regrets que son départ a suscités au sein de la famille judiciaire.

M. le Procureur général a requis ensuite de la Cour la reprise des travaux judiciaires, puis MM. les Avocats présents à la barre ont été invités à renouveler leur serment professionnel.

M. le Greffier en chef a donné lecture de la formule du serment qui a été prêté, au nom de l'Ordre, par Me Ajaccio, bâtonnier.

La Cour a aussitôt donné acte à M. le Procureur général des réquisitions qu'il venait de prendre, puis a prononcé la reprise de ses travaux.

MM. les Avocats et MM. les Membres des Tribunaux se sont ensuite rendus auprès de M. le Premier Président et de M. le Procureur général, et leur ont présenté leurs hommages.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du 4 octobre 1910

ORDRE DU JOUR.

I. — Réclamation Santelli contre le mauvais état dans lequel se trouve le terrain vague situé au nouveau port, en face des anciens bureaux de la Compagnie Fraissinet.

II. — Nouvelle réclamation Guidoni contre l'état d'abandon dans lequel se trouve toujours la rue de la Manutention.

III. — Communication du Président d'un nouveau rapport des ingénieurs en réponse aux divers vœux émis par la commission contre la construction des blocs artificiels sur le terre-plein du Fango.

IV. — Affaires diverses.

Conseil d'arrondissement

Canton de Prunelli

M. Colombani Félix-Antoine, élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Prunelli-di-Fiumorbo, adresse à ses électeurs les remerciements suivants :

Aux électeurs du canton de Prunelli-di-Fiumorbo

Mes chers amis,

Au lendemain de la lutte, j'ai à cœur de vous remercier bien sincèrement de l'appui constant, du dévouement sans borne que j'ai trouvé auprès de vous pendant la dernière campagne électorale.

Je tiens à vous assurer tous de mon indéfectible dévouement et de mon souvenir reconnaissant et ineffaçable.

Je suis certain que je ne pourrai mieux reconnaître vos efforts qu'en consacrant les miens à la défense des intérêts de notre cher canton que vous venez de me confier. Je ne faillirai pas à ma tâche et je m'efforcerai de justifier votre amitié et votre confiance en me donnant tout entier à ma nouvelle fonction.

Encore une fois, merci.

Vive la République !
Vive le Fiumorbo !

Félix-Antoine Colombani,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Conseiller d'arrondissement
du canton de Prunelli di-Fiumorbo.

CONSTITUTION D'UN BANDIT

Le nommé Albertini Théodore, sous mandat d'amener pour meurtre du sieur Angelini Don Charles, de Loreto, s'est constitué hier matin entre les mains de M. Sammarcelli, huissier à Vescovato.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAN-GAVINO-DI-TENDA. — Mmes S. Claire-Marie et A. Angèle Françoise sont en division à propos d'intérêts. Rencontrant un beau jour S. Claire-Marie, qui causait avec sa mère, A. Angèle Françoise l'interpella sur un ton plutôt aigre.

Un crêpage de chignons en règle suivit cette première escarmouche, à coups de bec.

Au plus fort de ce duel féminin, plutôt comique, Mme F. Auguste arriva sur les lieux et porta un coup à la tête de A. Angèle-Françoise qui tomba par terre.

Cela aurait dû finir là, mais il n'en fut pas ainsi ; au moment où A. Angèle Françoise se relevait à moitié étourdie, M. F. Auguste, croyant sa maîtresse menacée, porta à la tête de A. Angèle-Françoise, un troisième coup à la tête, qui acheva de la renverser.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, a dressé procès-verbal.

◆

CALENZANA. — Guidoni Mathieu, maquignon, sous mandat d'arrêt du 25 avril 1910 pour tentative d'assassinat, s'est constitué prisonnier entre les mains du maréchal des logis de gendarmerie Samac, en résidence à Calenzana.

Guidoni a été déféré au parquet de Calvi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er octobre.

L'irrégularité a été la caractéristique de cette dernière séance de la semaine. Notre Rente revient à 97.15. Fonds Etrangers diversement traités. Turc meilleur à 93.35. Extérieure moins bien à 96.05. Nos Sociétés de Crédit sont toujours très fermement tenues.

Le Suez fait 5.475. Valeurs de transports activement traitées. Industrielles et Charbonnages russes pour la plupart bien disposées. Accentuation de la reprise des titres cuprifères : Rio 1.670.

En Banque, Mines Pedrazzini accentue son avance à 133.50. Les expéditions de minerai s'effectuant normalement, la direction technique paraît avoir résolu la question difficile des transports.

Fermeté à 461 de l'obligation Cie Générale de Rio de Janeiro. Les nouvelles du Brésil font prévoir une campagne sucrière exceptionnellement favorable au point de vue de la récolte et du prix du sucre.

Nous rappelons que les demandes en obligations de 500 5 0/0 or 1re hypothèque de la Cie du Chemin de Fer de l'Est Central Chilien sont reçues au prix de 475 frs par la Banque de Rome, à Paris et en province par toutes les banques, banquier et Agents de change.

Peu de changements en Chemins Français.

L'affectation des Conscrits

DE LA CORSE

Nous prions les jeunes conscrits du département de bien vouloir nous faire connaître leur affectation, dès réception de leur ordre d'appel, pour nous permettre de publier ces renseignements dans le *Petit Bastiais*.

Ils auront soin d'écrire très lisiblement leurs nom, prénoms, domicile, ainsi que le régiment auquel ils sont affectés.

Arrondissement de Corte

Commune d'Aleria

Casabianca Martin, de Casabianda, est affecté au 7e bataillon de chasseurs, à Antibes.

Guibergia Pierre, de Casabianda, au 7e bataillon d'artillerie à pied, à Bonifacio.

Padovani Charles, de Cateraggio, au 111e rég. d'infanterie, à Toulon.

Paoli François-Xavier, à Santoliano, au 162e rég. d'infanterie, à Bastia.

Poletti Nicolas, du fort d'Aleria, au 24e bataillon de chasseurs, à Villefranche.

Santoni Pierre, de Casabianda, au 7e bataillon de chasseurs, à Antibes.

Commune de Soveria

[illegible] affecté à la 15e section de commis et ouvriers d'administration, à Marseille.

Luciani Bastien, cultivateur, au 23e bataillon de chasseurs, à Grasse.

Commune de Vivario

Muracioli Paul, charretier, au 19e d'artillerie, à Nîmes.

Fontana Pierre-Paul, cultivateur, au 5e escadron du train, à Alger.

Evangelista Renaud, télégraphiste, au 55e d'infanterie, à Aix.

Fazinconi Pierre-Marie, garçon de café, au 4e zouaves, à Tunis.

Pinelli Pierre, cultivateur, au 4e zouaves, à Tunis.

Stefani Jules-Mathieu, maçon, au 7e chasseurs, à Antibes.

Padovani Antoine, berger, au 61e, à Aix.

Costa Vincent, berger, au 61e, à Aix.

Mucchielli Jean, charretier, au 111e, à Nice.

Pretari Louis, laboureur, au 159e, à Briançon.

Cesari Baptiste, laboureur, au 159e, à Briançon.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 3 oct.

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18. à midi 22° + à 6 heures du soir + 19° Maxima + 23° Minima + 17 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 771 mm. à midi, 771 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

◆

A l'arrivée

M. Jacomet, procureur général près notre Cour d'appel, et M. Gassan, président de Chambre, sont arrivés hier par le paquebot de Marseille.

◆

Marché des raisins

A Nice, les arrivages tendent à décroître.

Les ventes se sont élevées à 135 900 kilos, et les prix toujours fermes, ont varié de 32 à 34 francs.

Le déficit sur l'année dernière est considérable. Il atteint 1.683.078 kilos. Le total général des arrivages de 1910 est de 3.040.220 kilos, contre 4.723.298 en 1909. Et l'année dernière était déficitaire par rapport à 1908.

◆

Nécrologie

La plus jeune des fils de M. Vincent Figarella, Eugène-Vincent-Victor, âgé de onze ans, a été emporté en trois jours. Tout ce que la science a tenté est resté vain devant l'acuité du mal, les soins les plus affectueux dont il a été entouré n'ont pu empêcher le dénouement fatal.

Ce cher enfant, très éveillé, studieux, fort gentil, très aimant, suivait les cours du Lycée ; pendant les vacances, qui viennent de finir, il s'était préparé pour rentrer en sixième. Hélas ! la Parque cruelle le guettait pour en faire sa proie, et le jour même où ses camarades, qui l'aimaient tant, reprenaient les études, Eugène Figarella était transporté dans le cimetière de Sainte-Marie-de-Lota, où dorment déjà fleur dernier sommeil tant d'êtres qui l'avaient aimé.

La levée du corps a été faite à neuf heures du matin, en présence de nombreux parents et amis de Bastia et de Lota, et le cercueil de ce cher enfant a été transporté au village natal où ont eu lieu les obsèques.

Nous adressons à M. Vincent Figarella, à Mme née Totti et à leurs enfants, aux familles Figarella, Rustici, Bianchi toutes nos condoléances.

— M. Dominique Pennachi, employé de la Maison Orenga, vient de s'éteindre à l'âge de quarante ans, emporté par une cruelle maladie contre laquelle il luttait depuis très longtemps. Il laisse une jeune femme et une fillette.

Il était très tenu dans cette Maison où il se trouvait depuis un certain nombre d'années et où il sera bien regretté. C'était un employé exact et dévoué, un camarade affectueux et bon.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Sainte-Marie. La plupart de ses camarades, les membres de la Société de Sainte Dévote et des Employés de Commerce avec leurs bannières et de nombreux amis suivaient le cercueil.

Le cercueil a été porté à bras jusqu'à l'octroi de Saint-Joseph par des employés de la Maison Carbuccia.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre employés de la Maison Orenga, MM. Corrieri Jean-Baptiste, Lota Jean-Baptiste, Torre Horace et Vescovali.

Une magnifique couronne avait été offerte par les employés de la Maison Orenga.

Le deuil était conduit par les frères du défunt, entourés de leurs nombreux parents.

Nous présentons aux familles Pennachi et Agostini l'expression de nos regrets.

◆

Les pèlerins

Les pèlerins de la Balagne, au nombre de trois cents environ, sont arrivés hier matin par le train de 10 heures 30.

Ces pèlerins se rendront ce matin, à la première heure, au sanctuaire de N. D. de La Vasina.

◆

Nouvelles militaires

M. Pieri, capitaine de gendarmerie, à Trévoux, passe à Villefranche (Rhône).

M. Marchiani, lieutenant à la garde républicaine, passe à Louhans.

M. Soldini, vétérinaire en 2e au 8e rég. de hussards, est affecté au 3e rég. de chasseurs d'Afrique.

M. le capitaine Bonifacy, adjoint au président de la commission d'études pratiques de tir, est classé au 60e rég. d'artillerie. 1re batterie.

M. le lieutenant-colonel d'artillerie Lepidi, adjoint au secrétaire de la commission d'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer, est nommé secrétaire de la dite commission.

M. Poli-Marchetti, lieutenant au 93e rég. d'infanterie, passe au 27e rég. de même arme. Maintenu à l'école de guerre.

M. Montielli, lieutenant au 143e rég. d'infanterie, passe au 135e rég. de même arme. Maintenu à l'école de guerre.

M. Giamarchi, lieutenant au 70e rég. d'infanterie, passe au 93e rég. de même arme, 1re compagnie.

M. Ortoli, lieutenant au 113e rég. d'infanterie, passe au 81e rég. de même arme, 1re compagnie.

M. Laroche, lieutenant au 139e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme, à Saint-Florent, (service).

M. Depraitière, lieutenant au 161e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme, à Calvi, (service).

◆

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

◆

Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivée : Vap. allemand « Tunis, » cap. Blanck, venant de Hambourg via Livourne.

◆

Rectification

M. Corias Antoine, photographe, dont le singe nous a donné, il y a quelques jours matière à fait divers, est venu nous déclarer que ledit quadrumane n'avait nullement étranglé les quatre poulettes, fait pour lequel procès-verbal a été dressé.

Dont acte.

◆

Avis

M. le professeur E. Swicher prévient sa clientèle, qu'à partir du 4 octobre, il donne, chez lui, des leçons de piano, de chant, d'harmonie, de composition.

Boulevard Paoli, 22.

◆

Au Port

Entrées :

— Vap. « Italia, » cap. Orsini, parti pour Portovecchio.

— Vap. « Golo, » cap. Olivieri, venant de Livourne.

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Cipro, » venant de Porto-Torrès.

— Vap. franç. « Harmonie, » cap. Morgante, venant de Marseille.

Sorties :

— Vap. « Italia, » cap. Orsini, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. « Golo, » cap. Olivieri, parti pour Livourne.

— Vap. ital. « Cipro, » parti pour Livourne.

— Vap. franç. « Saint-Thomas, » cap. Léon, parti pour Alger.

◆

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI **donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage.**

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'adresser.

ETAT CIVIL

Mariages.

Filippi Vincent, employé de chemin de fer, et Marinacce Marie Catherine, ménagère.

Naissances.

Stefani Jéromine-Sébastienne. — Lanigiannini Pierre Louis. — Rinieri Lucie. — Vacca Victoire.

Décès.

Figarella Eugène Vincent, 11 ans, de Bastia.

Pennachi Dominique, employé de commerce, 39 ans, d'Ile-Rousse.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES
EDMOND ROSTAND
vient de paraître :
L'AIGLON
Illustrations de MM.
F. CORMON, J.-P. LAURENS
Membres de l'Institut
LA GANDARA, G. LA TOUCHE
OCT. GUILLONNET
Le fascicule hebdomadaire : 0f60
EN VENTE PARTOUT
LIBRAIRIE PIERRE LAFITTE & Cie PARIS

Le 30e fascicule
en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

Le numéro du 30 septembre de *FEMINA*
Prix : 0,50. — Franco : 0,65.

LE CHOLÉRA EN ITALIE

L'arrivée du « Cipro » à Bastia

M. le Maire de Bastia nous communique les documents suivants :

Bastia, le 3 octobre 1910.

L'agent sanitaire à Bastia à M. le Maire de Bastia.

J'ai l'honneur de vous informer que le navire italien *Cipro*, venant de Porto-Torrès, contrée signalée contaminée de choléra, a à son bord 71 passagers à destination de Bastia.

Conformément à l'article 57 du décret du 4 janvier 1896, Monsieur le Médecin délégué au service sanitaire, passera aujourd'hui à 1 heure la visite médicale des passagers et de l'équipage.

Des passeports sanitaires seront délivrés aux passagers à fin de surveillance spéciale que la municipalité aura à exercer.

Signé : *Illisible.*

M. le Maire a répondu à cette communication par la lettre suivante :

Monsieur l'Agent Sanitaire.

Je reçois votre lettre de ce matin, m'annonçant que le vapeur italien *Cipro*, venant de Porto-Torrès a, à son bord, 71 passagers à destination de Bastia, et que conformément à l'article 57 du décret du 4 janvier 1896, M. le Médecin, délégué au service sanitaire, passera aujourd'hui, à 1 heure, la visite médicale des passagers et de l'équipage.

Des passeports sanitaires seront, me dites-vous, délivrés aux passagers à fin de surveillance spéciale que la municipalité aura à exercer.

Le nombre considérable des passagers à destination de Bastia me semble être hors de proportion avec les arrivages habituels et indiquer un exode qui pourrait avoir un caractère alarmant.

J'estime, pour ma part, que dans les conditions, la seule mesure à prendre eût été de refuser l'entrée au paquebot et, je décline, en ce qui me concerne, toute responsabilité au sujet de l'admission de ces passagers.

Agréez etc.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Imprimerie Commerciale *Cyrnos*

Société anonyme en formation, au capital de 25.000 francs, divisé en 250 actions de 100 francs chacune. Payables :

25 francs en souscrivant.
50 francs à la répartition.
Et 25 francs dans les conditions indiquées aux statuts.

100 francs.

Les souscriptions sont reçues à Ajaccio :
1° En l'étude de Me Godde, notaire à Ajaccio,
2° Et à la Société de Banque et de Commerce (ancienne banque Bozzo Costa).

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 50 litres.

Pétrole de Sureté, marque *Photoline*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtocycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence 15*, Place Saint-Nicolas, Bastia.

LABORATOIRE SPÉCIAL

d'Analyses
Chimiques, Médicales et Bactériologiques

P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TEILLET
10, Boulevard du Palais, Bastia

Stérilisation des instruments et objets de pansement
Médicaments de 1er choix

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00551

COURSE DE PARIS

	1er oct.	3 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien.	97.00	96.80
de 3 0/0 amortis.	96.85	96.50
		ex-coupon

SARTENE

ASSASSINAT DE MANDOLINI FRANÇOIS

Sartene, 3 octobre.

La petite commune de Sollacaro vient d'être le théâtre d'un crime dont le mobile paraît être la vendetta.

Le nommé Mandolini François, berger, âgé de 25 ans, demeurant à Serra-di-Ferro, de passage à Sollacaro, a été trouvé étendu sans vie, à quelques mètres du village, frappé en pleine poitrine.

L'auteur de ce crime est inconnu.

Le Parquet de Sartene est arrivé sur les lieux.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 3 octobre.

M. Cristofini, juge au Tribunal de première instance de Bastia, est spécialement chargé du règlement des Ordres au dit Tribunal pour l'année judiciaire 1910-1911.

Concours

Trésorerie d'Indo-Chine

Paris, 3 octobre.

M. Théodore Ordioni, de Calvi, vient d'être reçu second au concours pour l'emploi de commis de la trésorerie d'Indo-Chine.

DOUANES

Paris, 3 octobre.

Par arrêté ministériel en date du 29 septembre 1910, M. Ollivier Auguste, ex-surnuméraire libéré du service militaire, a été nommé commis des douanes à Bastia.

Enregistrement

Paris, 3 octobre.

Par arrêté ministériel en date du 21 septembre 1910, M. Franceschi, surnuméraire près la direction de l'Enregistrement à Paris, a été nommé receveur à Moltifao, en remplacement de M. Delrieu appelé au bureau de Clairvaux (Jura).

Le Président de la République au Loupillon

Paris, 3 octobre.

Le Président de la République a quitté ce soir à neuf heures trente, par train spécial, le château de Rambouillet, pour se rendre dans ses terres au Loupillon.

Le chef de son cabinet civil accompagne le Président de la République dans sa villégiature.

Mouvement administratif

Paris, 3 octobre.

Le journal *La Liberté* se dit en mesure de savoir que le mouvement administratif qui va être soumis à la signature du Président de la République est définitivement arrêté.

Deux sous-préfets et le secrétaire général des Alpes-Maritimes seraient nommés préfets.

M. Dautresme, préfet de troisième classe du département des Basses-Alpes, serait nommé préfet de Vaucluse et élevé à la deuxième classe.

M. Bellondy, préfet de Vaucluse passerait dans l'administration des Finances, dont le mouvement est également arrêté.

Ce mouvement administratif comportera un grand nombre de mutations et des nominations en petit nombre.

GRASSE

Les Bandits de Pegomas

Un Curé arrêté comme complice

Grasse, 3 octobre.

L'enquête poursuivie contre les fameux bandits fantômes de Pegomas, qui, depuis un an environ, terrorisent la région, semble vouloir réserver des surprises les plus inattendues.

La brigade mobile qui opère dans le pays avec une inlassable activité, a procédé aujourd'hui, à la stupéfaction générale, à l'arrestation du curé de la paroisse de Pégomas.

Cet ecclésiastique est accusé de complicité avec les célèbres bandits fantômes.

Interrogé par M. Mosureux, commissaire de la brigade mobile, le curé de Pegomas a nié énergiquement.

Cette nouvelle a produit, dans toute la région, une profonde impression.

EN ESPAGNE

La Question Religieuse

Manifestations Catholiques

Saint-Sébastien, 3 octobre.

La manifestation catholique, depuis longtemps préparée, qui eut lieu à Saint Sébastien, a été marquée par quelques incidents revêtant un certain caractère de gravité.

Ainsi que l'on s'y attendait, des groupes d'anti-cléricaux, pour faire face aux adversaires de la politique de M. Canalejas, formèrent une contre-manifestation.

Les deux groupes entrèrent en collision, une échauffourée se produisit.

Au cours de la bagarre des coups de revolver furent tirés de part et d'autre.

Le service d'ordre coupa la manifestation et de nombreuses arrestations furent opérées.

◆

La manifestation des catholiques de Saint-Sébastien eut sa répercussion à Valencia et à Santander.

Dans ces deux villes des manifestations eurent lieu, malheureusement avec effusion de sang.

Des coups de cannes et de revolver furent échangés, des pierres lancées.

Treize manifestants ont été blessés.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Ardèche

Paris, 3 octobre.

Le collège sénatorial de ce département était convoqué à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Pradal, radical décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

M. Astier, ancien député, radical-socialiste.

M. Filliat, maire de Privas, républicain libéral.

M. Murat, radical socialiste.

M. Prat, radical-socialiste.

Premier Tour

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il fut procédé à un second tour de scrutin.

Deuxième Tour

Au deuxième tour les voix se sont ainsi réparties :

M. Astier	422 voix
M. Filliat	339 —

M. Astier est élu.

◆

Cher

Le collège sénatorial de ce département était également convoqué, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Daumy, radical, décédé.

Premier tour

Au premier tour de scrutin six candidats étaient en présence :

MM.

Payot, ancien député, radical-socialiste ;

Bonnelat, radical ;

Apied, socialiste unifié ;

Robin, radical-socialiste.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un second tour de scrutin.

Deuxième tour

Au second tour deux candidats restaient en présence :

MM. Bonnelat, radical, et Pajot, radical-socialiste.

Ont obtenu :

MM. Bonnelat	360 voix.
Pajot	331

M. Bonnelat est élu sénateur du Cher.

INAUGURATION D'UN MONUMENT à JEAN RACINE

Paris, 3 octobre.

M. Jules Lemaître, de l'Académie Française, a présidé hier, à La Ferté Milon, la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jean Racine.

Cette statue est due au ciseau de Hollo, maçon Soissonnais, devenu sculpteur, qui n'eut pas le bonheur de voir son œuvre achevée, car il est mort au moment où il donnait les derniers coups de pouce à la maquette.

Un jeune artiste, plein de talent, M. Jean Descoutz, a repris et fini le travail de Hollo, et modelé un bas relief intéressant.

Plusieurs discours ont été prononcés ; celui de M. Jules Lemaître a été particulièrement goûté.

EN RUSSIE

La nomination de M. Isvolsky à l'ambassade de Paris

Paris, 3 octobre.

Des télégrammes de Saint-Pétersbourg annoncent que S. M. Nicolas II, empereur de Russie, a signé aujourd'hui la nomination de M. Isvolsky, ministre des Affaires étrangères, aux hautes fonctions d'ambassadeur de Russie à Paris.

NEW-YORK

NAUFRAGE D'UN CANOT

29 *Victimes*

Paris, 3 octobre.

Le *New-York-Herald* annonce qu'un canot, naviguant dans la baie d'Hudson, a coulé à peu de distance de la côte.

Quatre-vingt-dix marins se trouvaient à bord.

Sur le nombre, soixante-un ont pu se sauver à la nage ou être recueillis par les canots envoyés à leur secours.

Vingt-neuf marins se sont noyés.

Rentrée des Classes

Mlle GIACOMONI a l'honneur d'informer les mères de famille qu'elle va ouvrir une école libre de filles au n° 22, rue de l'Opéra.

La rentrée aura lieu le 5 octobre.

Pensionnat « Jeanne d'Arc »

Mlle CARDERA a l'honneur de prévenir les familles qu'elle a transféré son Ecole privée du local qu'elle occupait rue Spinola, n° 2, dans l'ancien Etablissement des Religieuses de Saint-Joseph, Boulevard de Cardo, avec annexion d'un internat et d'un demi-pensionnat.

L'ouverture aura lieu le 1er octobre et la rentrée des classes est fixée au mardi 4.

MUSIQUE

M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI

Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.

Ouverture : 15 octobre

HOTEL BASTIAIS

29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres.

Conditions spéciales pour militaires.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
M. Depensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai employé votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'eczéma, varices et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 3 fr 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidordoni.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres ; Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rames artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

On DEMANDE des MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la MÉDECINE NATURELLE, électricité, radiations, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
80.000 MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON 95 %. — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite sous pli fermé, écrire avec grands détails au Président du Comité Médical de la Médecine Naturelle, 8, Henri Monnier, 17, sect. 268, Paris

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
sans interruption
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
NOTICE gratis et franco
COMPTOIR AVICULTURE à PRÉMONT (Aisne) France

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti [illegible]

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de	75.000 Francs	1500 Lots de	5.000 Francs
195 —	50.000 —	195 —	3.000 —
45 —	30.000 —	60 —	2.500 —
230 —	25.000 —	865 —	2.000 —
60 —	20.000 —	85 —	1.500 —
815 —	10.000 —	180 —	1.250 —
90 —	6.000 —	21.855 —	1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.
Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, La Prévoyance Mobilière est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.
Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite Cent numéros de Titres qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou 120 tirages annuels ou 360 tirages en 3 ans.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5.75

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL de la CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Édition périodique soigneusement tenue à jour.
Franco : 50 cent. — Abonnement d'un An : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Établissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
Imprimerie Ollagnier

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 275
MERCREDI 5 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00552
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 32 m. — Coucher, 5 h. 40 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Placide.
Fête de Demain : Saint Bruno.

4 OCTOBRE

NOS DOMESTIQUES

Sous ce titre, un de nos confrères parisiens a ouvert une enquête qui, si elle n'a pas abouti au remède d'un état social particulier de plus en plus troublé, a, du moins, contribué à en définir la gêne et le danger.

Il y a crise et elle est aiguë. Les maîtresses de maison ne sont pas ensemble au salon depuis cinq minutes qu'elles échangent d'amères confidences sur la difficulté que l'on éprouve à se faire servir, chère madame, par le temps qui court. A l'office, les récriminations tournent en diatribes souvent salées, et l'on y constate drûment que, l'ennemi, c'est bien décidément le maître.

Il est bien certain, en effet, que l'on s'éloigne tous les jours de l'organisation familiale dans laquelle les serviteurs vieillissaient à côté de leurs maîtres, mais cependant il existe encore, plus nombreux qu'on ne le pense, dans le fin fond des provinces — les rapports des prix Monthyon et les enquêtes pour les médailles du travail peuvent en faire foi — d'excellents domestiques au service d'excellents maîtres. Tels maîtres, tels domestiques.

Le fils du grand sculpteur David d'Angers, qui a connu les bons serviteurs d'antan et qui n'a plus l'honneur d'en trouver, écrivait, avec de la bile dans son encre, à l'enquête ouverte par notre confrère :

« Par la faiblesse, l'insouciance ou l'égoïsme de la plupart des maîtres, les serviteurs actuels ne méritent qu'une investigation sévère dans leur travail, dans leurs comptes surtout et particulièrement dans leur conduite. On ne peut plus leur accorder la confiance comme on était heureux de le faire autrefois, alors que la corporation n'avait aucune affiliation avec la forêt de « Bondy. »

Ces plaintes ne sont pas, d'ailleurs, d'aujourd'hui. Nous en retrouvons un écho fort lointain, jusque dans les écrits du XVIe siècle, ce qui prouve, par parenthèse, que les mœurs et l'état social ne changent guère plus au tréfonds, que le caractère humain. Charles Estienne écrivait, en effet, dans sa « Maison rustique, » publiée en 1533 :

« Au temps présent, les serviteurs ne s'ingèrent et s'offrent à la foule ainsi qu'au passé, et par ce il n'est plus commun à tout maître d'en choisir un entre plusieurs, mais convient prendre ce qu'on peut trouver. »

Et il ajoutait, pour le choix à faire, ces indications qui n'ont rien perdu de leur exactitude d'observation ethnologique :

« A cette cause, il est nécessaire à un maître de connaître les différents naturels des hommes de nations diverses, car le Normand veut être mené tout en paix et le Picard tout chaudement : le vrai Français (Ile de France) est prompt et inventif, mais il ne se hâte qu'en nécessité. Vous avez à choisir entre les Bryais, le fin Bryais, le fier Bryais et le sot Bryais. Le Limousin est soigneux et épargnant, mais, si vous n'y prenez garde, il fera plutôt son profit que le vôtre. Le Gascon est chaud et prompt à la colère. Le Provençal haut et qui ne veut être repris. Le Poitevin cauteleux. L'Auvergnat, industrieux, pénible et endurant du temps et de la fortune, mais, s'il fait votre gain, il en participera s'il peut. L'Angevin, Tourangeau et Manceau sont fins, subtils et amateurs de leur profit. Le Chartrain, Beauceron et Solognois laborieux, paisibles, propres et resserrants. Le Champenois et le Bourguignon francs et de bon cœur, mais arrêtés à leur opinion, et il les faut souvent laisser faire jusqu'à l'épreuve du contraire. »

Pour en revenir à l'enquête actuelle, il est équitable de citer la réplique des domestiques aux doléances de leurs maîtres. C'est un domestique qui se plaint de l'indifférence et de l'hostilité sourde de ceux-ci, prévenus et méfiants, et qui ajoute : « Songez avant tout que lorsque nous arrivons dans une maison, notre désir est de plaire et de faire tout ce qui dépend de nous pour arriver à satisfaire. Nous voudrions rester le plus longtemps possible, car il nous est plus coûteux et aussi désagréable qu'à ces dames de changer. »

L'usage du « sou du franc, » qui est le principal grief des maîtres, est ainsi expliqué par une cuisinière : « Des maîtres se plaignent de l'exploitation des cuisinières, c'est leur faute souvent. Le personnel étant mal nourri, (surtout chez le parvenu), on tire comme on peut. La cuisinière exploite ses maîtres pour nourrir l'office. »

Une autre grosse question se pose dans les revendications de la domesticité, c'est celle des sorties. Un valet de chambre écrit : « Les dimanches sont jours de sortie en principe, mais dans tant de maisons l'on reçoit ce jour-là que, loin d'être un jour de repos, c'est un jour de plus de fatigue. » Et un autre : « Il est d'usage de donner une sortie par mois aux domestiques. C'est insuffisant. Le domestique a autant de droit à la sortie du dimanche que l'employé et l'ouvrier. »

Mais le remède à la situation de plus en plus insupportable entre gens que les obligations de toutes les minutes rapprochent si étroitement, et qui, cependant, se regardent en chien de faïence ? De toutes parts on s'en préoccupe. M. Ch. Gide, le sociologue bien connu, lui a consacré toute une étude. La solution sera fatalement suivant lui la substitution du service à la tâche au service à gages. Le domestique ne louerait plus sa personne, mais son temps ; cela se fait en Amérique et même à Berlin. En Angleterre, où l'on se préoccupe beaucoup de la crise qui rend si difficile le recrutement de la bonne à tout faire, on prévoit la suppression de la domesticité ; la maison nettoyée à l'entreprise et la nourriture fournie du dehors, comme le pain, l'eau, le blanchissage.

Mais nous n'en sommes pas encore là, et encore moins à l'habitude américaine de vivre à l'hôtel. Que maîtres et maîtresses, moins insouciants et moins égoïstes, s'appliquent à la bienveillance, ils feront évidemment des écoles, mais à la longue ils finiront, par une patiente sélection, à reformer de bons serviteurs, ne fût-ce même que des serviteurs supportables, et par mettre fin à un malentendu qui peut cesser puisqu'il n'a pas toujours existé.

ROBERT DELYS.

UNE CONFÉRENCE
SUR LA CORSE
à l'Association Ernest Renan

(SUITE).

Ainsi la Corse — on s'en doutait déjà un peu — est une île, et ce n'est pas sa moindre infortune, car avec le continent, les communications manquent de fréquence et de rapidité. On sait que la Compagnie Fraissinet, qui détient la faveur d'un monopole de transport commercial et postal, n'organise, pour l'aller de France en Corse qu'un service par jour : Marseille-Bastia, dimanche et mercredi ; Marseille-Ajaccio, mardi et vendredi ; Nice-Propriano, jeudi ; Nice-Bastia, samedi ; Nice Ajaccio, samedi.

Aussi les doléances abondent elles : « Depuis douze ans, écrivait en 1902 M. Zoccarelli, grâce à ce monopole scandaleux, le régime de la Corse est des moins favorisés ; avec une réforme de ce service avec la libre concurrence, outre que nos courriers seraient plus fréquents et plus réguliers, l'écoulement de nos produits ne serait plus si onéreux, et l'importation deviendrait de moins en moins coûteuse. Nous voyagerions plus confortablement et à des prix moins élevés ; en un mot nous cesserions d'être à la merci de la Compagnie (1) ».

L'embarquement à Nice, le soir, et le départ sont des détails, dans ce voyage ; au fur et à mesure qu'on s'éloigne du littoral, la ligne lumineuse s'agrandit, car, d'un seul coup d'œil, on embrasse toutes les lumières d'une zone qui s'étend du cap d'Antibes au cap Martin, de Nice à Monaco et Monte-Carlo ; puis on n'aperçoit plus que le feu alternatif des phares et on s'avance dans la mer et dans la nuit. A de certaines heures, des réminiscences du « Suave mari magno » faisaient maudire Lucrèce, tout le monde n'étant pas doué de ce stoïcisme qui fait affronter sans effroi, avec une tranquille philosophie, la danse étourdissante et ballottée sur une grosse mer déchaînée, tout à fait dénuée de douceur.

Enfin, après avoir entendu s'éteindre sur le pont la mélopée traînante de quelques soldats de la classe qui chantaient, sans doute la joie de la libération et du retour au pays natal, l'ardent désir de revoir les siens, peut-être aussi cette fureur secrète de quelque atroce vendetta, chacun s'endormit sans heurts et sans douleur...

Le lendemain, bien peu, hélas ! souriaient de ce sourire tenace qui, comme dans la chanson, dit l'invraisemblable obstination à être gai malgré les pires aventures ; et le ralentissement des machines, le va et vient affairé sur le pont faisaient pressentir aux réveillés que c'était la dernière étape d'une traversée.

Voici Ajaccio, s'étendant au pied de montagnes élevées formant le fond du décor : massif du Renoso (2.600 m.), massif du Monte-d'Oro (2.400 m.), avec ses maisons de cinq étages peintes en couleurs jaune, rose ou vert.

Des palmiers-dattiers se remarquent non loin de la jetée. Le quai de débarquement est le quai Napoléon ; et dès les premiers pas, c'est là l'impression dominante : place des Palmiers, fontaine monumentale (4 lions), avec statue de Bonaparte, Premier Consul ; à gauche, rue Napoléon, à droite, boulevard du Roi Jérôme, avenue du Premier Consul ; cours Napoléon ; place du Diamant, avec en vue de la mer groupe de statues : Napoléon Ier, à cheval en empereur romain, avec à la main le globe du monde et une victoire ; aux quatre coins ses frères : Lucien, Joseph, Louis, Jérôme. Dans une ruelle, la Casa Bonaparte, à trois étages, plaque en marbre : « Napoléon Ier est né dans cette maison le 15 août 1769 » Dès l'entrée, la légende courante sur les humbles origines de Napoléon, s'évanouit : demeure importante, à vastes salles, nombreux salons de réceptions et qui rappelle, par le train qu'elle implique, la belle situation de Charles Bonaparte père du futur Premier Consul, successivement secrétaire d'Etat, avocat au Conseil supérieur de la Corse (après 1771), assesseur civil et criminel à la

---

(1) Zoccarelli — Conférence sur la Corse, 1901, Lons-le-Saunier.

---

42 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

OU BIQUET CROIT AVOIR RETROUVÉ SA PETITE [illegible]

— Il songea. Les trois mille francs de gain minimum annoncé par Etienne lui trottaient dans la tête.

Il voyait des billets bleus, des louis jaunes et des écus blancs danser une sarabande autour de lui. Le garçon de café n'était pas un « batteur ». Il s'était, il est vrai, fourré le doigt dans l'œil précédemment, mais tout de même c'était peut être vrai qu'il y avait moyen de se refaire !... pourquoi pas ?... En admettant qu'il n'y ait que cinq... quatre tuyaux de bons, à la rigueur, sur les six... on ne s'embêterait toujours pas !... Au jeu, avant tout, il faut avoir de l'estomac !... Sans ça, on laisse le Pactole à ceux qui ont plus de culot que vous ! Jean murmura : ...

— Ça ferait une rude tête tout de même si, demain soir, Etienne me montrait ses jaunets !...

Il continuait à s'enfiévrer dans le silence de la nuit. Avec l'entêtement immuable du joueur, dans lequel finit par entrer une sorte de conviction qui serait risible si elle ne déchaînait pas les pires malheurs, Jean Guépard en arriva à se persuader que le garçon de café était pour lui un sauveur. Il répéta :

— Même s'il en claque trois, de ses tuyaux, la moitié, na... C'est le bout du monde !... Et puis je mettrai une mise gagnante et trois mises placées... Comme ça, je ne risque pas de me faire chauffer !...

Enfin, il se rendormit... A cinq heures du matin, il se leva, les yeux battus, les traits tirés. Les libations de la veille ne motivaient pas seules cette pâleur ; c'était la pensée de la réunion de l'après-midi qui le bouleversait ainsi. Madeleine continuait à reposer paisiblement. Depuis plusieurs nuits, la pauvre femme ne dormait pas ; ses nerfs s'étaient détendus en même temps que ses appréhensions se calmaient. Guépard la regarda avec une certaine anxiété... Elle ne bougea pas.

Comme le jardinier prenait doucement son mouchoir sous le traversin où il avait l'habitude de le mettre en se couchant, sa main rencontra quelque chose de froid... C'était le trousseau de clefs de Madeleine. Sans se rendre compte de ce qu'il faisait, Guépard le saisit et, avec précaution, l'attira... Lorsqu'il le tint devant lui, il essuya son front couvert de sueur. Il avait des allures de cambrioleur qui tremble d'être surpris en flagrant délit. Alors, comme il obéissait à une suggestion irrésistible, il ouvrit le battant de l'armoire. Soupçonnant à peu près où se trouvait la cachette ingénue de sa femme, il fouilla sous les piles de linge et ne tarda pas à trouver les billets de banque dus à la bonté de la duchesse de Rouvray.

— Tiens ! fit-il, surpris, il y en a cinq !... Madeleine m'avait dit quatre, la cachottière ! Ça vaut mieux ! Je laisserai celui de dessus en mettant au milieu un morceau de journal plié en quatre... Elle ne touchera sûrement pas au magot avant demain... Ce soir, j'aurai arrangé ça aux petits oignons !... Elle n'en croira pas ses mirettes, la bourgeoise, quand elle trouvera une trentaine de fafiots au lieu des cinq qu'elle y a mis !... Je m'en gondole à l'avance !

Il enfouit les quatre billets dans sa poche, referma l'armoire avec précaution et replaça tout doucement les clefs où il les avait prises. Il respira largement.

— Le plus fort est fait ! murmura-t-il, car pour jouer, il faut avoir autre chose dans son gousset que des noyaux de pêche !

Son optimisme ne faisant qu'augmenter, il ajouta :

— Comme ça, dès demain, on remboursera la mère de la petite... Non ! Mais ce que Madeleine va être baba !... Il n'y a pas à dire ! C'est impossible que j'écope encore aujourd'hui ! C'est pas toujours les mêmes ! Voyons ! Ce ne serait pas juste !...

D'abord, à la première course, je verrai tout de suite si le tuyau d'Etienne ne crève pas !... En cas de malechance, je peux toujours m'arrêter à la deuxième et changer de système.

Pour prévenir l'ombre d'un soupçon chez sa malheureuse femme, pendant la matinée, il fit l'empressé, redevenant le mari complaisant et prévenant qu'il s'était montré aux premiers jours de leur union. Il alluma le feu et quand Madeleine ouvrit les yeux, se reprochant d'avoir dormi trop tard, elle vit à son chevet son époux souriant qui lui apportait sa tasse de café au lait.

— Qu'est-ce qui te prend ? demanda-t-elle, à la fois surprise et attendrie.

— Goûte-le ! fit-il... S'il n'y a pas assez de sucre, je vais t'en apporter.

Madeleine le complimenta. Le café était très bon... Il s'y entendait, le gaillard, quand il voulait s'en donner la peine ! Lorsqu'elle eut vidé la tasse, l'horticulteur s'en alla dans son jardin et travailla assidûment pendant deux heures. Il y avait si longtemps que pareille chose ne lui était arrivée que Madeleine était prête à crier au miracle. Tout d'un coup, elle le vit sortir.

— Je ne peux pas trop en demander, pensa-t-elle... Il est allé prendre son verre de vin blanc.

Quand le jardinier fut dehors, il se mit à trembler de tout son corps, comme si les gendarmes allaient apparaître au détour d'une rue et l'arrêter. Des remords l'assaillaient. Il se repentait d'avoir pris les billets dans l'armoire... Décidément, ce n'était pas beau ce qu'il avait fait là ! Mais, subissant l'impulsion fatale, comme le fer attiré par l'aimant, il se dirigeait brusquement vers le cabaret. Dès qu'il entra, Etienne tira de sa poche un télégramme qu'il brandit triomphalement.

— Tiens ! dit-il. La voilà, la dépêche !

Il la lui tendit. Jean Guépard prit le papier d'une main fébrile, et lut les noms des six chevaux. Il était pâle, ses yeux se dilataient, tandis que ses lèvres s'agitaient convulsivement. Quand on ne s'est pas brûlé à cette flamme dévorante du jeu sur les champs de courses, on ne s'imagine pas ce qu'un papier bleu de ce genre produit d'effet sur la plupart des turfistes de toutes les catégories sociales.

Jean Guépard en était comme hypnotisé.

— Y fais-tu, ou n'y fais-tu pas ? interrogea Etienne d'un ton péremptoire... Si tu refuses, je vais m'adresser à un autre copain.

— Non ! répondit résolument le jardinier... Garde ça pour nous deux !

— Bon !

(A Suivre).

Juridiction d'Ajaccio (1771) député de la noblesse ; et on se souvient de l'élève du Collège d'Autun, de l'école de Brienne (1779-84), de l'école militaire de Paris et des débuts militaires du jeune officier jusqu'au siège de Toulon (1793).

C'est encore Napoléon, qui emplit les salles du Musée de l'Hôtel-de-Ville ; tableaux et sculptures, toiles et bustes de marbre ou statues de bronze, tout commémore cette gloire : dans une vitrine du grand salon on peut voir le registre paroissial ouvert à l'acte de baptême de Napoléon Ier, et les touristes s'empressent surtout autour d'un guéridon où se débitent des fac-similé de cet acte historique, en cartes postales. (A-t-on remarqué avec quelle faveur quiconque voyage se soucie bien plus de recueillir, à prix d'argent, des souvenirs, cartes et bibelots, que de regarder et d'observer ?)

Enfin, comme toute médaille a son revers, la gloire de Napoléon connaît à Ajaccio les honneurs vulgarisateurs des accessoires pour fumeurs : merisier, écume, châtaignier, faïence et même terre cuite, toutes les matières se prêtent à l'immortelle figuration des pipes, tabatières et pots à tabac. N'est-ce pas un peu comme la consécration universelle de la renommée ?

Aussi ne faut-il point s'étonner de voir dans le Musée, auprès de tant de reliques de dévotion napoléonienne, des symboles non douteux d'une certaine tiédeur républicaine, par exemple, un buste de République en plâtre, relégué dans un coin, balafré, détérioré et la corde au cou. Quel beau titre de nouvelle réactionnaire : « La Gueuse impendable ! !... »

Ajaccio, c'est aussi toute la végétation de la Corse, depuis les palmiers de la place, jusqu'aux grands oliviers du cours Grandval ; et, sur les routes des environs, des cactus, des aloès, des figuiers, des eucalyptus ; c'est la réplique de la flore de la Côte d'Azur, mais avec plus de douceur de climat et par suite, plus de luxuriance dans les pousses, dans les touffes, dans les plantes. Et puis, pour le touriste qui recherche des sensations de beauté, c'est le panorama double, vue de la mer et vue de la colline avec des reflets changeants du soleil sur l'eau et sur la montagne avec ces zônes d'ombre et de pénombre portées par la montagne, sur la mer, à l'heure mourante du soir où les teintes dorées se nuancent de rouge, se dégradent en violet pour finir en noir ; c'est le jeu de cette lumière sur le feuillage argenté des oliviers, sur leurs troncs mauves ou rougeoyants, suivant la nature du sol ; et c'est, jusqu'à la tombée de la nuit, la persistance étonnante de cette intense luminosité, claire jusqu'à découper les plans successifs de l'horizon presque illimité, et capable de produire ces demi-teintes toujours vives, toujours éclairées qui surprennent.

(A Suivre).

Lutte Dominicale contre la Tuberculose

M. le Dr S. Bernheim, président de l'Œuvre de la Tuberculose Humaine, vient d'adresser la lettre suivante aux Ecclésiastiques français de toutes les confessions :

« Voilà dix années que notre Œuvre lutte avec la dernière énergie et avec un désintéressement absolu contre le plus terrible des fléaux humains, la Tuberculose, qui cause de cruels ravages dans notre pays. Sans nous préoccuper de questions religieuses ou politiques, sans esprit de caste, nous nous sommes adressé à toutes les classes de la société, cherchant ainsi à intéresser nos compatriotes à cette sainte croisade pour la vie humaine. C'est ainsi que nous avons constitué des Ligues antituberculeuses avec les membres de l'Enseignement, avec les employés des Postes, Télégraphes et Téléphones, avec les Mutualistes, avec les agents des Compagnies de Chemins de fer, avec les fonctionnaires, avec les ouvriers syndiqués, etc., etc. Partout notre cri d'alarme a été entendu et notre exemple suivi.

» Aujourd'hui, nous venons vous prier de bien vouloir consacrer un ou deux sermons par an à la cause humanitaire et sociale que nous poursuivons. Vous pourrez ainsi vulgariser nos idées parmi vos ouailles et les initier aux principes de l'hygiène et de la prophylaxie sanitaire ; vous adopterez telle forme qui vous plaira. En tous cas, l'Œuvre de la Tuberculose Humaine se met à votre disposition pour vous fournir toute documentation nécessaire afin d'apprendre à nos concitoyens que la Tuberculose est une maladie facilement évitable et souvent curable.

» Les statistiques les plus récentes nous ont révélé que la mortalité dépassait en France la natalité. Si nous ne nous défendons pas énergiquement, notre pays est menacé d'une ruine prochaine. Cherchons à conserver le plus de concitoyens possible, veillons pieusement sur le capital humain que nous possédons, et faisons ensemble tous les efforts, consentons tous les sacrifices pour le conserver. »

LES AGISSEMENTS de la Compagnie Fraissinet

De l'Ancien toujours renouveau

Il arrive parfois, souvent même, que les chargeurs à destination de Bastia, et les destinataires de cette ville, sont surpris du retard qui se produit dans le transport des marchandises. D'où peut provenir ce retard qui n'est presque sensible qu'à Bastia ? Un peu de réflexion, et nous avons l'explication.

Tout le monde sait que la Compagnie Fraissinet a le monopole subventionné des transports pour la Corse ; là, personne pour le concurrencer, il faut, ou passer par ses fourches caudines, ou......... renoncer à importer ou exporter. Ceci est bien en ce qui concerne la Corse, mais, il y a un mais. Les passagers et les marchandises ayant Livourne pour destination pourraient être transportés par une autre Compagnie faisant le service Marseille-Livourne. Alors qu'advient-il ? M. Fraissinet consent des prix de passage et de fret plus bas que ceux des autres Compagnies pouvant faire un service direct ; il ne prend à Marseille que les marchandises pour Livourne ne prend pour Bastia que celles pouvant compléter son chargement et le reste attend, le tour est joué, les bons Bastiais attendent ; n'ont aucun recours. Plus fort, c'est qu'un passager, allant de Marseille à Livourne via Bastia, est transporté à meilleur marché que celui allant directement de Marseille à Bastia et réciproquement.

Ah ! nous en verrons bien d'autres, ne désespérons pas.

Tous sont fatigués de cet état de choses qui crée les zizanies partout, car il faut bien reconnaître que le personnel des agences et des bords remplissent leurs fonctions avec le plus de tact et d'obligeance qu'il leur est possible d'apporter vis-à-vis du public, mais leur bonne volonté se brise devant l'autocratie du Libanesque Fraissinet.

E. de Saint-Vallier.

Les Primes à l'Oléiculture

La Commission du budget, sur le rapport de M. Klotz rapporteur général, a voté les articles de la loi de finances relatifs à la répartition du crédit de deux millions de prime aux oliviers, et, conformément aux vœux des oléiculteurs, elle a écarté le système de la prime à la production et adopté le système de la prime à l'hectare cultivé, avec moyenne de 200 arbres à l'hectare.

Sera considérée comme oliveraie cultivée celle qui aura reçu un labour annuel, une taille et une fumure quinquennale.

Des commissions cantonales et départementales sont chargées de surveiller les conditions d'application de la loi.

AUX JEUNES CONSCRITS

La voix de la belle et grande France a résonné dans chaque foyer. L'appel de la Mère-Patrie a parcouru les vallons et les plaines.

Jeunes conscrits, mes amis, le drapeau, le glorieux symbole de la France, nous attend. Aussi, chacun de nous, dans un même élan d'amour patriotique, est anxieux de le rejoindre, de le servir, avec zèle et honneur.

Déjà nos adieux, parmi la douce harmonie des « paghielle » et des sérénades, retentissent le soir aux accents entraînants.

Oui, le devoir nous commande et l'amour nous incite.

Tous, en moment, nous regrettons de quitter les pénates chéries ;

Le village et sa tour où tout parlait à moi !

Mais le devoir nous appelle, devoir impérieux et sacré : C'est la Patrie.

Malgré tous les liens d'affection et d'amour qui nous unissent au lieu où se sont écoulés nos plus beaux jours de la jeunesse, il n'est pas un, parmi nous, qui doive regretter longtemps son départ.

Amis, comprenons avant tout que nous allons former l'élite des serviteurs de la nation.

Nous irons servir le drapeau de Valmy, d'Austerlitz, de Ratisbonne, de Magenta, de Gravelotte, de Reichshoffen..., le beau drapeau tricolore, qui a glorieusement fait le tour du monde.

Amis, n'écoutons point ces voix téméraires et immondes, qui prêchent la désunion et l'indiscipline, sous le couvert d'une fausse liberté, d'une doctrine exécrable, qu'ils trahissent, plus tard, eux-mêmes.

Loin de nous ces masses négligeables, aux méprisables palinodies !

Soyons fiers d'être Français, de servir dans les rangs où étaient jadis Hoche et Marceau. Soyons dignes de le brave Casalonga, de tant de vaillants morts au champ d'honneur.

Conscrits, mes amis, mes frères, nous partons demain. Disons adieu aux parents et aux amis, à la belle qui s'afflige, qui crain, l'abandon ; disons à tous « au revoir ».

Pour la France, partons gais et heureux. A vous tous, je souhaite une bonne santé, et avec vous je ne cesserai de répéter :

« Je pars pour le salut de la France, pour la gloire de la Patrie ! »

François L...

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire

Le Conseil municipal de Bastia a tenu hier au soir, à 4 heures, une séance extraordinaire, sous la présidence de M. le maire Gaudin.

Cette réunion a été consacrée à l'importante question du choléra en Sardaigne.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, la lettre adressée par M. le Maire à l'agent sanitaire de Bastia, lettre qui a été publiée dans le *Petit Bastiais* d'hier.

Le Conseil a voté ensuite une somme de cinq mille francs, destinée à combattre le terrible fléau, si des cas étaient constatés à Bastia.

Le Conseil a pris, en outre, un certain nombre de mesures relatives à la propreté de la ville.

La commission d'hygiène se réunira jeudi prochain, à l'hôtel-de-ville.

EXIGEZ LES
GALETTES
COSTE
Rondes et Carrées
MARQUE « LE BÉBÉ »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. le capitaine en retraite Jean-François Mignucci, chevalier de la Légion d'honneur, qui vient de s'éteindre à Corte, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, s'était engagé volontaire en 1844, dans un régiment d'Afrique. Il y passa quelques années, puis fit la campagne de Crimée. Il en revint avec le grade de sous-lieutenant.

Il prit part aussi à la campagne d'Italie, s'y distingua, et en rapporta le grade de lieutenant et la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il était capitaine au 44e de ligne. Le 24 novembre 1870, il était fait prisonnier et envoyé en Allemagne où il resta, jusqu'au 13 mars 1871.

En 1873, il demanda sa mise à la retraite et rentra dans sa ville natale où il vivait entouré de la considération de tous.

De nombreux camarades et amis assistaient aux obsèques. Le deuil était conduit par ses neveux MM. Noël Chini et Jean Lacombe, auxquels nous adressons nos bien sincères condoléances.

◆

CALENZANA. — Au lieu dit « Passe Novo », près Calenzana, M. Giudicelli Pierre-Paul, âgé de 25 ans, propriétaire, se livrait à la chasse.

Des gendarmes survirent le chasseur qui se tira des pieds. Poursuite et finalement procès-verbal.

◆

LA PORTA. — Bien mauvais caractère, que celui de Mme P.... Marie, mais cela lui a valu un procès verbal de la gendarmerie.

Mme P.... Marie s'était mise dans le cas de se faire dresser procès-verbal pour scandale et tapage ; les gendarmes voulurent faire leur devoir et la contrevenante eut le mauvais esprit de leur dire sur un ton de menace : « Attention à vous autres ».

Cette injure gratuite lui valut un second procès verbal.

Brevet de capacité

(FILLES)

Les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles ont commencé lundi, au lycée.

La commission est composée de MM. Barat, proviseur, président ; Cachard et Le Guillochel, inspecteurs primaires ; Poleti, Ambrosi, Mansion, Manenti, Dejouany, Thezard, Boyer et Lazarotti, professeurs au lycée ; Mmes Ponzevera, Gregory et Cachard ; Mlle Poggi.

Sur les 80 aspirantes, qui ont pris part aux examens écrits, 22 ont été admises à subir les épreuves orales.

Ce sont Mlles :

Ambrosi Serena.
Battesti Marie-Françoise.
Bertoni Berthe.
Biasi Ursule.
Carli Caroline.
Colonna Lucie.
Conti Marguerite.
Dominici Aurore.
Filippini Marie.
Lantieri Agathe.
Marcelli Judith-Bétulia.
Mariani Marie.
Mattei.
Palermi.
Paoli Marie-Philomène.
Raffalli Marie.
Saliceti Marie.
Santacroce.
Tomasi.
Forteboni Marie.
Guidicelli Nonce.
Lutin.

◆

Les examens oraux commenceront ce matin, à 7 heures précises.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18, à midi + ... 6 heures du soir + 19. Maxima + 23 6 Minima + 17 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. à midi, 770 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quelques nuages
l'après-midi, id.

◆

Nouvelles militaires

M. Bartoli, lieutenant-colonel du 13e rég. de cuirassiers, est nommé au commandement, par intérim, du 10e rég. de cuirassiers, (service).

M. le colonel Ordioni, chef de légion de gendarmerie à Limoges, passe à Bourges, (service).

M. Acquaviva, capitaine au 141e rég. d'infanterie, passe de la 6e compagnie au cadre complémentaire.

M. Giannardi, lieutenant au 162e rég. d'infanterie, passe de la 11e compagnie à la 10e.

M. Paolin, capitaine au 163e rég. d'infanterie, passe du cadre complémentaire adjudant-major du 2e bataillon.

M. Benoist, capitaine au 163e rég. d'infanterie, passe de la 7e compagnie au cadre complémentaire à Bastia.

M. Dardalet lieutenant au 163e rég. d'infanterie, passe de la 3e compagnie à la 1re.

◆

Nos Officiers Corses

On lit dans le *Petit Niçois* :

« Deux incendies s'étaient déclarés dernièrement dans les forêts qui dominent la rive droite du Paillon, de la commune de Contes, aux quartiers Tuarts et Barban.

» Dès que l'alarme fut donnée, de courageux citoyens attaquèrent vigoureusement les flammes.

» Nous signalons particulièrement l'efficace intervention de M. l'officier d'administration Charles Moracchini, qui se trouvait à Contes comme chef de ravitaillement du parti bleu des manœuvres de la 29e division. Il se mit à la tête de ses hommes ; fit, sans prendre aucun repos, l'ascension de la montagne, et prêta le concours le plus complet à l'œuvre de sauvetage.

» M. le Maire de Contes a chaleureusement félicité M. Moracchini de sa belle conduite. »

Nous y ajoutons les nôtres, et espérons que la conduite de notre compatriote sera signalée par ses chefs à M. le Ministre de la Guerre.

◆

Récompenses honorifiques

Le ministre de la guerre a adressé une lettre d'éloges officiel à M. le docteur Susini, à Berrouaghia, qui, depuis plus de dix ans, donne gratuitement des soins aux militaires de la gendarmerie et à leurs familles.

◆

Dans la rue de la Miséricorde

Un accident, qui aurait pu avoir les conséquences les plus fâcheuses, s'est produit ce matin dans la rue de la Miséricorde.

M. M. D., charretier avait abandonné un instant son attelage devant les magasins de pâtes de M. Bernacchi, où il était rentré pour faire quelques achats.

A un moment donné et sans que l'on ait pu en découvrir le motif, le mulet attelé au charriot s'emballa se mit à courrir dans la rue de la Miséricorde qui, on le sait, est plus qu'en pente douce. Sans s'arrêter l'attelage dégringola l'escalier qui termine la dite rue et vint s'abattre dans la rue du Lycée.

Aucun dégât et la bête elle-même n'était pas blessée, mais c'est égal, les témoins de cet incident ont eu une fière peur. Ils en ont été quittes à bon compte.

◆

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

◆

Gendarmerie

Le brigadier Mariani, de la 19e légion, est nommé maréchal des logis à Duzerville, et le gendarme Fratoni est nommé brigadier à Philippeville.

Le brigadier Bosquil, de la résidence d'Evisa, passe à Orléansville.

Le brigadier Renucci est nommé maréchal des logis à Marseille.

◆

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

◆

Maladies des Yeux

Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. Le cabinet du docteur Eliachef, médecin oculiste de Paris, est transféré **25, Bd Paoli, 25, Bastia.**

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **yeux, nez, oreilles et larynx.**

◆

A vendre

Pour cause de départ à l'état de neuf :

Un salon Louis XV, une salle à manger Henri II, une chambre à coucher pur style, glace, tapis, petits meubles, machine à coudre, bureau, etc., etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

◆

Perdu

Il a été perdu, sur le territoire d'Oletta, du 10 au 12 septembre dernier, un cheval âgé de 3 ans, pommelé, storno, queue rase, portant sur la cuisse gauche une marque sans poil provenant du frottement de l'harnachement. — S'adresser à M. Mori Etienne, berger à Sorio.

◆

Mobilier à vendre

Salon complet, salle à manger, etc.

S'adresser à M. Jean Graziani, 8, boulevard du Palais, au 1er.

◆

Musique

Mlle Cacchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 3me étage.

◆

A vendre

Bonne occasion, cheval harnais et cabriolet :

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00553

COURSE DE PARIS

	3 oct.	4 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.80	96 85
de 3 0/0 amortis	96.50	96 50

ex-coupon

LE NOUVEAU PRÉFET DE LA CORSE

Paris, 4 octobre.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, sera compris dans le prochain mouvement administratif.

Il est sérieusement question, au ministère de l'intérieur, de nommer à la préfecture de la Corse un de nos compatriotes les plus distingués.

Nouvelles Maritimes

Etat-major général

Paris, 4 octobre.

L'*Eclair* annonce que le vice-amiral Bellue, préfet maritime de Cherbourg, serait nommé au commandement d'une force navale.

Le vice-amiral Mancéron remplacerait le vice-amiral Bellue à la préfecture maritime de Cherbourg.

LE MANS

Encore un Déraillement sur l'Ouest-Etat

Trois blessés

Paris, 4 octobre.

Depuis quelque temps les accidents de chemins de fer se succèdent avec une fréquence déplorable sur le réseau racheté par l'Etat.

La ligne Paris Brest vient d'être, encore une fois, le théâtre d'un déraillement qui s'est produit entre Rennes et Vitré à quelque distance de cette dernière gare.

Sitôt la nouvelle connue, un train de secours fut expédié de Rennes, un autre de Vitré, et le personnel de la Compagnie procéda au déblaiement de la voie.

Les deux wagons de tête du rapide Brest-Paris avaient été projetés en dehors de la voie, mais étaient quand même restés sur leurs roues.

Des dégâts matériels ne sont guère importants, malheureusement trois voyageurs sont blessés.

Nos Chemins de Fer

L'OUEST-ÉTAT EN RÉGIE

Paris, 4 octobre.

Le journal *Gil Blas* dit que le Gouvernement songerait à passer en régie, à la Compagnie des chemins de fer du Nord, le réseau de l'Ouest-Etat.

UN DISCOURS de M. Poincaré

Paris, 4 octobre.

L'*Echo de Paris* publie un entrefilet annonçant que M. Raymond Poincaré, ancien ministre, se rendra à la fin du mois à Poitiers et assistera à un banquet offert par le comité radical et radical socialiste de cette ville.

La Conquête de l'air

Morane tentera le raid Paris-Clermont-Ferrand

Paris, 4 octobre.

Les continuels accidents d'aviation ne découragent pas nos vaillants vainqueurs de l'air.

L'aviateur Morane, dont le nom a si souvent été cité à la suite de ses merveilleux et successifs records de hauteur, a déclaré à ses amis qu'il s'élèvera demain du champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux et tentera d'atteindre Clermont-Ferrand par la voie aérienne.

Trop de Victimes

Paris, 4 octobre.

A la suite du nombre toujours grandissant des victimes de l'aviation, plusieurs journaux ont entrepris des campagnes de presse dans le but d'enrayer ces meetings d'aviation si dangereux.

Ils estiment que les sommes alléchantes, offertes un peu partout, aux records de hauteur, de vitesse, de résistance constituent de véritables primes à la mort.

L'enthousiasme pour l'aviation semble décroître depuis que des entrepreneurs ont battu monnaie avec ce nouveau triomphe de la science et de la bravoure, et transforment les hommes-oiseaux en véritables *attractions de champs de foire*.

Cette campagne de presse paraît être accueillie favorablement, même dans les milieux sportifs.

PARIS

NOUVEL Exploit d'Apaches

Un Garçon de Recettes assailli et dévalisé en plein Boulevard

Vol de 18.000 francs

Paris, 4 octobre.

L'audace des apaches ne connaît plus de bornes, et chaque jour on enregistre un exploit nouveau de ces sinistres chevaliers du revolver.

Indépendamment des agressions nocturnes, que les paisibles bourgeois attardés ont à subir, les apaches, encouragés par un humanitarisme hors de saison, opèrent maintenant au grand jour.

Il y a quelques jours, l'infortuné encaisseur André, de la Société générale, attiré dans un guet-à-pens tombait sous le couteau de deux sinistres vauriens qui le dépouillaient de 4.500 francs qu'il avait dans son portefeuille.

Aujourd'hui, c'est un autre garçon de recettes, qui est délesté de sa sacoche contenant 18.000 francs.

Le fait s'est passé à 2 heures et demie de l'après-midi, en plein Boulevard des Italiens, alors que cette grande artère présentait la plus grande animation.

Au moment où ledit garçon de recettes pénétrait dans une vespasienne du boulevard, trois individus se précipitaient sur lui et, après l'avoir étourdi d'un violent coup de bâton, lui arrachèrent sa sacoche.

Aux cris poussés par la victime de cette inqualifiable agression, la foule s'ameuta plusieurs citoyens de bonne volonté se mirent à la poursuite des trois apaches.

Deux d'entre eux furent arrêtés.

La foule, exaspérée par les nombreux attentats qui, depuis si longtemps, ont transformé Paris en une véritable forêt de Bondy, tomba sur eux et procéda à un lynchage en règle.

Les agents de police vinrent les tirer, en fort piteux état, des mains de la foule surexcitée, et eurent toutes les peines du monde à les conduire au dépôt.

Le troisième, celui qui avait la sacoche, a pu se faufiler au travers de la foule et s'échapper, mais comme ses deux complices sont sous les verrous, les agents de la Sûreté, lancés à ses trousses, ne tarderont pas à lui mettre la main au collet.

HOTEL BASTIAIS
29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires-élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres.

Conditions spéciales pour militaires.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

ON DEMANDE
dans tous les cantons
Représentants actifs et sérieux
Jolis bénéfices
à réaliser pour affaires en cours
et d'autres en voie d'organisation.
S'adresser à François Maestracci
Poggi et Cie.
Entrepôt de papier de pliage
2, rue Neuve Saint-Roch, Bastia
ou aux bureaux 12, rue Napoléon, au 2e

Demander prospectus
Mutuelle Phocéenne

Futailles à vendre
Bonnes occasions
A.-P. PADOVANI
5, Route du Cap, Nouveau Port,
Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mlle Palmieri, en religion sœur Marie du Sauveur ; Mlles Cécile et Eugénie Palmieri ; Mme veuve Cabanda et ses enfants ; Mme veuve Morello et sa famille ;

Les familles Vve Luttro, Tournà, Pekle-Tosarelli, Fabiani, Bertoni, Bourgeois, Delpino, Roccayolo,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

MONSIEUR ANDRÉ PALMIERI

leur frère, oncle et cousin germain, décédé à Bastia, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi, 5 octobre, à 10 heures précises du matin.

On se réunira à la maison mortuaire rue de l'Opéra, 8.

La famille ne reçoit pas.

(SISCO)

M. Antoine-Félix Padovani ; Mme Henri Von Berger, née Padovani, M. Henri Von Berger, avocat à Livourne, et leurs enfants ; Mme Gustave Teissère, née Padovani, M. le lieutenant Teissère, du 24e chasseurs alpins, et leur fille ; Mlle Rina Padovani ; Mme André Firpi, née Padovani, M. André Firpi, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; M. André Padovani ; M. Charles Padovani, Mme Charles Padovani et leur fils ; M. Nestor Firpi, docteur en médecine à Paris ; M. et Mme Paul Firpi et leur enfant ; M. et Mme Eugène Gros, née Firpi, et leurs enfants ; Mlles Hermine et Gabrielle Firpi ;

Les familles Docteur Alessandrini, de Canari ; Raffucci, de Porto-Rico et de Sisco ; Santoni, Simoni, Filippi, Padovani et Stella, de Sisco ; Teissère, de Solliès-Pont ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DOMINIQUE PADOVANI
Docteur en Médecine

leur fils, père, grand-père, frère, beau-père, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Sisco le 4 octobre 1910, dans sa 69e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu à Sisco, jeudi 6 octobre à 10 heures du matin.

AVIS DE MESSE

Mme Veuve Antoine-Marie Sisco-Brignardelli et sa famille remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qu'elles ont reçues à l'occasion du décès de

MONSIEUR ANTOINE-MARIE SISCO
Négociant
Juge au Tribunal de Commerce
Officier d'Académie

et les prient d'assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée aujourd'hui 5 du courant, à 10 heures du matin, en la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Faillite feu Ficaja Jean-Baptiste

Deuxième réunion
de vérification et affirmation de créances

Les créanciers présumés de feu Ficaja Jean-Baptiste, ci-devant pharmacien, à Bastia, sont invités à déposer leurs titres de créances soit au greffe, soit entre les mains du Syndic, M. Maestracci, agréé, et à se présenter en personne ou par mandataire muni d'un pouvoir, enregistré en Chambre de Conseil du Tribunal, le mardi 11 octobre 1910, à 2 heures du soir, aux fins de procéder à la vérification et affirmation de créances.

Bastia, le 4 octobre 1910.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL
Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

Tuilerie et Briqueterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie
Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Marettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
Scierie Mécanique de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins de vente : { Bastia, 2, Avenue Carnot. Corte, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Très Prochainement
Ouverture
des Ateliers de Photographie
J. MORETTI
Successeur de Paccioni
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
BASTIA

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE de *GET Frères*
des célèbres inventeurs du *PIPPERMINT*
Le *RHUM GRANDS MORNES* se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

LABORATOIRE SPÉCIAL
d'Analyses
Chimiques, Médicales
et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TEILLIET
19, Boulevard du Palais, Bastia
Stérilisation des instruments
et objets de pansements
Médicaments de tout choix

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PUITS — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH,** 28, Bd Paoli, BASTIA

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Édition périodique soigneusement tenue à jour.
Franco : 50 cent. — Abonnement d'un An : 4 fr. 50.
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

CHEVEUX Rendus, Arrêtés SAUVÉS Pétrole Hahn

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
[illegible]

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Études documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, *rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch
BASTIA
OXYGÉNÉE CUSENIER
Verte ou Blanche
La première marque du Monde
CAFÉ EXPRESS
GRAND SUCCÈS

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLBS n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Pointes [illegible]
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner
à encaisser

[illegible]

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de	75.000 Francs	1500 Lots de	5.000 Francs
195 —	50.000 —	195 —	3.000 —
45 —	30.000 —	60 —	2.500 —
230 —	25.000 —	865 —	2.000 —
60 —	20.000 —	65 —	1.500 —
815 —	10.000 —	180 —	1.250 —
90 —	6.000 —	21.855 —	1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5-75

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Hrs L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Vient de paraître :
L'AGENDA
GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 35×13, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — No 276

JEUDI 6 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

00554

LA RÉVOLUTION A LISBONNE

BOMBARDEMENT DU PALAIS ROYAL

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 34 m. — Coucher, 5 h. 6 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Bruno.
Fête de Demain : Saint Marc, pape.

5 OCTOBRE

AVANT LA RENTRÉE

Discours et Programmes

La bataille parlementaire va commencer. On s'en rend compte au nombre inaccoutumé de manifestations oratoires auxquelles se livrent, d'un bout à l'autre de la France, chefs de groupes et membres du gouvernement.

C'est d'abord un avant goût du Congrès du parti radical et radical-socialiste qui va se tenir à Rouen. M. Vallé, sénateur, président du Comité exécutif, qui a fait des déclarations sensationnelles sur l'orientation politique des prochains débats parlementaires.

« Le bloc est mort, dit M. Vallé. Le refaire, il n'y faut pas compter. Ce serait pourtant tout profit pour la République. Mais qu'importe ! le parti radical est assez fort, à lui tout seul, pour faire les affaires de la République sans recourir à l'appui des droites. »

Dire ce que l'on ne fera pas est bien ; mais indiquer ce que l'on fera est mieux. Ce que nous ferons ? — « Avant tout, dit encore M. Vallé, nous voulons défendre l'école laïque, qui, quoi qu'on en dise, est toujours menacée. » Nombreux sont les sénateurs et députés qui ont constaté, dans leurs circonscriptions, un certain flottement parmi les instituteurs. C'est M. Ferdinand Buisson qui a été choisi pour dire, dans une interpellation qui occupera les premières séances, à la rentrée, les incertitudes et les découragements du corps enseignant, en face des œuvres innombrables qui se dressent contre eux et contre leur enseignement.

La défense de l'école laïque ne constitue pas tout un programme. Il y a encore la réforme électorale, la réforme fiscale, la réforme administrative. Sur ces questions, l'accord n'est pas encore fait au sein du parti radical, ce qui laisse prévoir qu'il sera difficile de trouver un terrain d'entente pour aboutir à des réalisations définitives. Mais il est un point sur lequel les radicaux ne souffrent pas d'équivoque : c'est en ce qui concerne la politique d'apaisement préconisée par M. Briand. « Nous ne voulons faire de politique qu'exclusivement entre républicains, » précise M. Vallé. Et il ajoute :

« Nous serons toujours avec un ministère qui marchera exclusivement avec des républicains et qui fera une politique telle que les partis de droite ne puissent s'en réclamer. Ce n'est pas de l'hostilité contre le ministère : c'est de l'expectative. »

Une telle expectative ressemble fort à de la suspicion, et l'on devine, en lisant ces déclarations, qu'il y a désaccord absolu entre le président du Conseil et le parti radical.

Mais écoutons maintenant, pour être mieux renseignés, ce que disent les ministres. Ils ne se sont pas fait faute d'exprimer leur opinion. Dans la seule journée de dimanche dernier, quatre ministres ont pris la parole.

Au Bouchet, c'est le général Brun qui inaugure le monument de Duquesne, le glorieux « lieutenant de la mer » sous Louis XIV. Le sujet prêtait assez peu à la politique ; aussi, le général Brun, se souvenant fort à propos qu'il était soldat avant d'être politicien, s'en est prudemment abstenu.

En revanche, à Châtillon-sur-Indre, M. Cochery est entré en plein dans le vif du sujet :

« Nous n'exerçons, dit le ministre des Finances, ni vindicte ni représailles, nous efforçant d'assurer à chacun la justice : c'est la manière dont nous avons toujours entendu pratiquer l'apaisement. Mais nous avons le regret de constater que les nôtres ne bénéficient pas toujours d'un traitement de réciprocité, et l'on pourrait se demander s'ils sont bien qualifiés pour parler d'apaisement ceux-là mêmes qui ne désarment pas... Qu'ils donnent l'exemple, qu'ils déposent les armes, qu'ils rompent leurs rangs de bataille, et alors nous jugerons de leur degré de sincérité. »

A Lourdes, c'est M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, qui parle, lui aussi, de l'apaisement et de la détente, et qui proteste à son tour contre les interprétations données par les réactionnaires aux paroles de M. Briand. « Vaincue, la réaction, sous toutes ses formes, a tenté de déformer les pensées pour répandre la suspicion : ce serait se laisser duper que de saisir les armes qu'elle offre. » Conclusion : il serait souhaitable que les républicains pratiquassent les uns envers les autres la politique de la main tendue : toutefois, le gouvernement n'abandonnera rien des conquêtes du passé ; il saura défendre l'école publique comme il saura poursuivre les réformes fiscales, économiques et sociales sans lesquelles la République n'aurait ni raison d'être, ni stabilité.

A Ribérac, M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat, a fait, lui aussi, des déclarations analogues. Il y a ajouté une phrase qui mérite d'être retenue :

« Si l'équivoque a pu subsister, si elle a pu, grâce à l'action de certains partis de droite, déterminer un certain malaise dans les rangs du parti républicain, j'affirme que ce malaise sera de courte durée, et, en présence de l'action du gouvernement, en présence des réformes qu'il mettra très prochainement en demeure le parti républicain de réaliser, cette équivoque ne pourra pas subsister. »

Voilà, en effet, la vérité. Les querelles de mots sur lesquelles on discute sont nées bien plus du désœuvrement, de l'inaction de ces vacances, que d'un désaccord véritable. Mais que, dès la rentrée, au lieu d'éterniser les subtilités au sujet de la définition qu'il convient de donner du mot apaisement, que l'on se mette résolument au travail, et l'équivoque aura cessé.

« Nous ne serons qu'avec un ministère marchant exclusivement avec des républicains, » dit M. Vallé. Mais quelle folie de supposer, d'autre part, que M. Briand pourrait tenter de gouverner sans l'appui de tous les républicains ! Il n'y aurait, dans ces conditions, aucune réforme possible.

Or, ce que le pays attend, ce sont des réformes. Dans le discours qu'il va prononcer au Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, M. Briand ne manquera pas de mettre résolument la majorité en présence d'un programme sérieux, tant dans l'ordre social qu'électoral, économique ou fiscal, programme qu'il faudra commencer à réaliser dès la rentrée, au lieu de perdre un temps précieux en éternels discours. Voilà le meilleur moyen de faire cesser l'équivoque, tout en réalisant de bonne besogne républicaine.

C. des [illegible]

Propos d'actualité

A la Caserne

Les Bleus sont arrivés ! Que de souvenirs évoquent ces mots !

C'est la minute inoubliable dans la vie de chaque soldat. Si l'on en considère seulement le côté terre à terre, c'est le désagrément de quitter le foyer où l'on s'était accoutumé à vivre, c'est la séparation des êtres chers, les recommandations de la maman, les larmes de la fiancée ; c'est l'appréhension de la caserne, l'ennui des premiers jours, la rude discipline, toutes les petites misères du métier et des camarades...

Mais si l'on élève un peu les regards, si l'on pénètre jusqu'à la conscience et

---

43 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES
DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

OU BIQUET CROIT AVOIR RETROUVÉ SA PETITE SŒUR

Et le garçon se mit à servir précipitamment les consommateurs. Jean Goépard rentra chez lui pour y déjeuner avec sa femme. A ce moment encore, si celle-ci s'était aperçue de son vol, le misérable aurait rendu les billets, malgré les résultats mirifiques qu'Etienne avait fait miroiter devant ses yeux éblouis. Mais Madeleine était redevenue confiante et n'avait pas seulement eu l'idée de regarder si son petit magot était encore à sa place. Pendant le repas, il s'efforça d'être gai. Sa femme lui dit :

— Dis donc, Jean, il est entendu que demain tu resteras à la maison pour que je puisse aller à Paris ?

— Certainement, répondit-il, tu peux y compter !

Le joueur était sur des charbons ardents ; il lui tardait de partir. Enfin, sous un prétexte, un ouvrage à faire en ville, il s'éclipsa et put se rendre dare-dare au champ de courses.

Le soir, vers huit heures, Jean Goépard reparaissait chez lui abominablement ivre. Il hoquetait en gesticulant avec fureur :

— Ah ! les gueux !.. Ils ont tiré leurs canassons !.. Des coups sûrs, pourtant !.. C'est-il pas terrible !.. Les bandits m'ont encore estampé !.. Est-ce que le gouvernement devrait permettre ça ?

Le reste se perdit dans une sorte de juron... L'ivrogne s'affala sur une chaise, et allongea les deux bras sur la table en gémissant... Madeleine était devenue livide. Elle le saisit par les cheveux, et le forçant à relever la tête :

— Tu as encore joué ?.. questionna-t-elle haletante.

Il ne répondit que par un grognement de bête fauve.

— Et tu as perdu !..

Il se redressa, retourna ses poches vides, et éructa :

— Résultat complet des courses !.. Plus un rond !.. Mais ça ne fait rien !.. J'ai noyé mon chagrin !.. à la tienne, Etienne !

Madeleine frissonna :

— Avec quel argent a-t-il joué !.., bégaya-t-elle.

Une lueur traversa son cerveau affolé. Elle courut à l'armoire, l'ouvrit et vit l'unique billet qui restait sur les cinq. Elle poussa un cri de malédiction. Puis, portant la main à son front, comme si elle le sentait éclater, elle s'abattit raide sur le plancher...

⁂

Lorsque, six jours plus tard, Françoise Beaudouin arriva avec Yvonne dans l'allée qui conduisait chez Madeleine Goépard, elle vit avec surprise les voisines causant avec animation sur le pas de leurs portes. En passant, elle entendit l'une d'elles qui disait :

— Puisque le médecin a déclaré hier soir qu'il n'y avait plus d'espoir...

— Est-ce qu'on sait jamais avec ces maladies-là ? répondait l'autre.

— Et Jean, qu'est-ce qu'il dit ?

— Le malheureux homme ne parle pas ; il est comme abruti par la douleur !

Le cœur de Françoise se serra d'un pressentiment sombre.

— Pardon, mesdames, demanda-t-elle, quelle est donc la malade dont vous parlez ?

La première des deux femmes dévisagea la questionneuse. Sur les bras de Françoise, la petite Yvonne dormait, et le voile qui abritait son visage empêchait de distinguer ses traits.

— Attendez donc ! fit la commère, je vous reconnais !.. C'est vous la maman de la petite fille qui était en nourrice chez Victoire Aubry ?

— Oui, fit Françoise avec tristesse...

— Eh bien ! ma bonne dame, reprit son interlocutrice, c'est de la voisine de Victoire que nous parlons... Cette pauvre Madeleine !

— Madeleine Goépard ! répéta l'ouvrière en pâlissant... C'est elle qui est malade ?.. Et gravement ?

— Si gravement qu'elle ne passera sûrement pas la matinée... Depuis le commencement de son mal, elle n'a pas repris sa tête... Une fièvre cérébrale, à ce que disent les docteurs... La malheureuse est comme folle, et elle souffre le martyre !

— Grand Dieu ! s'écria la mère du petit Henri... Moi qui vais chez elle !

Aussi vite que le lui permettaient ses forces, elle courut vers la maisonnette qu'elle avait quittée si gaie et si heureuse moins d'une semaine auparavant. Elle frappa doucement à la porte... Il y eut un instant de silence. Une voisine qui veillait la malade vint ouvrir avec précaution.

— Tout doucement ! dit elle en mettant un doigt sur ses lèvres... Elle dort !

Mme Beaudouin, le cœur battant d'émotion, traversa la salle et pénétra dans la chambre de Madeleine en marchant sur la pointe des pieds. Dans un coin de la pièce, accroupi sur une chaise basse, le visage entre ses mains, se tenait Jean Goépard. Lorsque Françoise entra, il ne releva pas la tête. Des sanglots rauques et entrecoupés secouaient convulsivement son corps. Des mots inarticulés sortaient de temps en temps de sa bouche.

— C'est moi, murmurait-il d'une voix sourde, c'est moi qui l'ai tuée !.. Assassin !.. Je suis un assassin !

— Qu'est-ce qu'il a ? questionna Françoise à voix basse.

— On ne sait pas ! répondit la voisine sur le même ton... Il parle comme ça, depuis quatre jours, à tort et à travers ! Il répète toujours la même chose, et à part ces mots-là, impossible de rien lui arracher d'autre !

Tout à coup, Madeleine s'agita dans son lit. Le murmure des deux voix l'avait réveillée. Françoise Beaudouin s'approcha d'elle. En la voyant, l'œil de la moribonde demeura hagard et sans expression.

— L'argent !.. L'argent du maître !.. bégaya-t-elle... Malgré la bonté de madame, il a encore joué... Encore perdu !.. Voleur ! Voleur !

Les sanglots de Jean Goépard redoublèrent.

— Voyons, fit Françoise, Madeleine !.. C'est moi !.. Je vous ramène la petite !..

— En prison !.. râla de nouveau l'infortunée... Il ira en prison !.. Je ne veux pas !.. Pitié ! messieurs les gendarmes ! Epargnez-le... mes bons juges !..

— Vous voyez, dit la voisine, la tête n'y est plus !

(A Suivre).

jusqu'à la raison, l'arrivée des bleus à la caserne, c'est quelque chose de grand comme une apothéose, c'est la patriotique fierté qui fait lever la tête, battre le cœur, c'est l'entrée dans la vie qui transforme l'adolescent d'hier en un défenseur de la Patrie... c'est le renouveau annuel de la Nation qui vient se grouper autour du drapeau.

Et puis, la caserne d'aujourd'hui est si différente de celle d'autrefois que l'on y arrive gaiement, sans l'appréhension qui faisait trembler les petits conscrits au temps jadis.

C'en est fini des brimades. Le service de deux ans a placé les soldats sur pied d'égalité, et dans quelques jours, c'est à peine si l'on distinguera le conscrit de l'ancien.

L'hygiène, la nourriture ont été considérablement améliorées ; on demande davantage au troupier français, mais on lui donne en revanche un confort et des soins totalement inconnus autrefois.

Sans doute, les anciennes casernes ont conservé leur aspect austère, leurs incommodités même, mais l'on s'est efforcé de les améliorer : les cuisines, les réfectoires, les lavabos sont aménagés, les lieux malpropres ont disparu ou ont été isolés.

Quant aux nouvelles installations, aux « casernes modèles » récemment bâties, les réservistes se croient en des palais.

Rien n'y manque : chauffage à la vapeur, petits placards individuels pour les vêtements, casier fermant à clef, chambre spéciale d'astiquage servant au nettoyage des cuirs et de l'équipement ; à chaque étage, lavabos ornés de glaces,, cabinets spéciaux pour la toilette intime. De plus, chaque compagnie a à sa disposition, outre les bureaux, ateliers, magasins et réfectoire, une salle de lecture dans laquelle les hommes pourront se reposer entre les exercices. Que sais-je encore !

Voilà ce que les Bleus ont trouvé à la caserne. Si vous ajoutez qu'ils y ont trouvé aussi des camarades et des chefs dévoués et bienveillants, vous ne les plaindrez guère, durant leurs deux années de service militaire, et [illegible] armée, qui se prépare pour demain.

A. Capelle.

Nos Chemins de Fer

Pour une longueur exploitée de 296 kilomètres, le réseau des Chemins de fer de la Corse a donné les recettes suivantes pendant l'année 1909 :

1er trimestre 1909	fr.	251.827
2e — —		165.787
3e — —		355.982
4e — —		310.876
Total		1.084.482

L'année précédente les recettes avaient été de :

1er trimestre 1908	fr.	255.715
2e — —		343.855
3e — —		359.507
4e — —		319.189
Total		1.278.266

D'où une différence de recettes en moins pour 1909, de 193.794 francs.

C'est la première fois, depuis la mise en exploitation du réseau corse, que l'on relève une diminution de recettes sur l'année précédente.

La recette totale par kilomètre qui avait été de 4.318 francs en 1908, se trouve réduite en 1909 à 3.663 francs ; et la recette par jour et par kilomètre, qui avait atteint 12 francs en 1908, est descendue à 10 francs en 1909.

La diminution de recettes que nous relevons est la conséquence de la grève qui a éclaté pendant le mois de mai 1909 et qui a arrêté pendant longtemps toutes les transactions.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 octobre.

Hésitant au début, le marché s'alourdit en séance sur toute la ligne pour se relever, toutefois légèrement à la fin. Notre 3 0/0 perd 5 centimes à 97.10. Tous les Fonds Etrangers sont en moins-value ; Extérieure 95.85, Turc 93.25, Portugais 68.42, Serbe 88.10. Emprunts Russes indécis. Les Grandes institutions de Crédit, par contre, se montrent très résistantes. Le Crédit Foncier s'établit à 793, le Crédit Lyonnais à 1.441 et la Société Générale à 744. Le Comptoir National d'Escompte se consolide à 850. De la comparaison du bilan au 31 août avec celui du 31 juillet, il ressort que, pendant ce laps de temps, cet établissement a disposé d'un ensemble de ressources nouvelles des 73 millions.

Suez calme à 5.470. Les valeurs de transports supportent des réalisations. Les Industrielles et Métallurgiques Russes sont lourdes. Titres cuprifères en baisse : Rio 1.670.

Parmi les mines d'Or françaises, l'action Semiton se maintient en bonne tendance à 144.50.

L'obligation 5 0/0 de la Cie Générale de Rio de Janeiro progresse à 452.50, coupon de 12.50 est détaché samedi dernier.

Chemins Français calmes. Les obligations P. L. M. 3 0/0 janvier-juillet valent 431 et celles avril-octobre 427, ex-coupon ; les 2 1/2 0/0 mai-novembre sont à 403.

Brevet de capacité

(FILLES)

Sur les 80 aspirantes, qui ont pris part aux examens écrits, 22 ont été définitivement reçues.

Ce sont Mlles :

Ambrosi Serena.
Battesti Marie-Françoise.
Bertoni Berthe.
Biasi Ursule.
Carli Caroline.
Colonna Lucie.
Conti Marguerite.
Dominici Aurore.
Filippini Marie.
Lantieri Agathe.
Marcelli Judith-Bétulie.
Mariani Marie.
Mattei.
Palermi.
Paoli Marie-Philomène.
Raffalli Marie.
Saliceti Marie.
Santacroce.
Tomasi.
Forteboni Marie.
Guidicelli Nonce.
Lutin.

⁂

(GARÇONS)

Les examens du brevet élémentaire pour les garçons commenceront ce matin, à 7 heures et demie, au lycée. Entrée par la rue de la Miséricorde.

La commission est composée de MM. Barat, proviseur, président ; Cachard et Le Guillochel, inspecteurs primaires ; Poleti, Ambrosi, Mansion, Manenti, Dejouany, Thezard, Boyer et Lazarotti, professeurs au lycée ; Mmes Ponzevera, Gregory et Cachard ; Mlle Poggi.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

RUSIO. — A M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, la réponse suivante à un entrefilet que *Bastia-Journal* a publié le 20 septembre courant, sous la signature du sieur Terramorsi, ancien adjudant.

Ce personnage, ancien commissaire de police de Sartène et de Corte, relevé de ses fonctions quoique au début de sa carrière, poursuit depuis longtemps ma famille d'une haine implacable. Ne sachant quelle calomnie inventer contre mon frère, M. Angeli Roch, juge de paix du canton de Sermano, il essaye de le salir, en faisant douter de son patriotisme. Comme je suis son aîné et que la maison de Rusio m'appartient, c'est à moi qu'il aurait dû s'en prendre pour faire croire qu'un officier de notre armée s'était vu refuser le logement auquel il avait droit. Je lui aurais répondu que j'aurais été très heureux de le recevoir, mais qu'un pareil honneur ne m'était pas échu et qu'on s'était contenté de m'envoyer cinq soldats. Ces militaires pourront faire savoir au sieur Terramorsi que l'hospitalité la plus cordiale leur a été assurée. Ils pourront lui dire aussi que toute une batterie, chevaux et canons, ont été parqués et installés dans un immeuble m'appartenant.

J'ajouterai que M. le commandant Olivaint, chef du détachement, a remercié publiquement la population de Rusio de l'accueil qui a été fait à ses soldats.

Ceci dit, maintenant, M. Terramorsi qui signe ancien adjudant, et non ancien commissaire de police, peut baver tout à son aise et tant qu'il lui plaira sur mon frère, le juge de paix Angeli, avec certitude qu'on ne lui répondra que par le mépris. Je me contenterai, pour une fois, de lui rappeler que mon frère, jeune engagé volontaire, était sergent-major bien avant l'expiration de son congé, et que ses notes, que M. Terramorsi peut demander, disent très haut les sentiments de patriotisme et d'admiration qu'il n'a cessé de nourrir envers la vaillante armée française.

Il se serait cru déshonoré, s'il avait commis la lâcheté que lui attribue le sieur Terramorsi, et il n'a qu'un regret, celui que sa qualité de magistrat l'empêche de lui en demander raison.

Angeli Jean-Baptiste,
Cultivateur à Rusio.

⁂

ILE-ROUSSE. — Etant en tournée pour la répression du braconnage, deux gendarmes de la brigade d'Ile-Rousse, aperçurent le sieur P... Antoine, âgé de 29 ans, cordonnier, qui, accompagné d'un chien, chassait au fusil.

Le chasseur s'enfuit, et sut si bien se cacher que nos gendarmes firent, comme on dit, buisson creux.

S'étant rendus au domicile de P..., ils ne le trouvèrent pas, plus qu'ils ne l'avaient découvert dans le maquis, et, conformément à la loi, informèrent le maire de la commune que procès-verbal pour chasser sans permis a été dressé contre le délinquant.

⁂

CALACUCCIA. — Les gosses sont d'une mentalité plutôt singulière dans le beau pays de Calacuccia.

Oyez ! Le 30 septembre, Santini, âgé de 14 ans, s'amusait sur la route avec plusieurs enfants de son âge, parmi lesquels le jeune Padovani Léon, âgé de 15 ans.

A un moment donné, Santini se baissa pour ramasser une allumette ; Padovani en profita pour lui arroser la tête par un moyen très naturel, ou plutôt très nature.

Ennuyé de ce baptême où l'acide urique tenait lieu de paroles rituelles, Santini se fâcha et les deux gamins se prirent à bras-le corps.

Padovani en profita pour porter à Santini un coup de couteau au ventre, qui a déterminé une blessure d'une certaine gravité.

L'auteur de cette mauvaise action est en fuite.

Nécrologie

M. André Palmieri

M. André Palmieri, ancien négociant, est décédé mardi, après une longue maladie.

Il avait résidé pendant très longtemps sur le Continent, loin de sa chère famille, mais dès qu'il pût se retirer des affaires, il s'empressa de rentrer dans sa ville natale, au milieu des siens et de ses vieux amis d'enfance. Depuis quelques années, les infirmités inhérentes à l'âge le fatiguèrent beaucoup. Il les supportait cependant avec patience, grâce surtout aux délicates attentions que ne cessaient de lui prodiguer ses bien aimées sœurs.

Sur le Continent, il aimait beaucoup à se retrouver avec ses compatriotes, et grâce à sa situation, il s'empressa toujours d'être utile à ceux qui se trouvèrent accidentellement embarrassés et, sans emploi. C'était un philanthrope, un cœur ouvert à toutes les difficultés de la vie.

Le convoi funèbre de notre regretté concitoyen a été suivi par de nombreux parents et amis jusqu'à l'église Saint-Jean, où a été donnée l'absoute.

Nous offrons à Mlles Palmieri et à leur famille nos bien sincères condoléances.

La Vie Heureuse

Ce fut une merveilleuse soirée d'art et d'élégance que la représentation de l'admirable drame du grand poète Maeterlinck. « Pelléas et Mélisande, » à l'abbaye de Saint-Wandrille. Mais il ne fut donné d'y assister, on le sait, qu'à de très rares privilégiés, vingt-cinq personnes seulement, appartenant à la plus haute société, et qui payèrent leur place deux cents francs pour les pauvres. Aussi verra-t-on avec un extrême intérêt les artistiques photographies dont la *Vie Heureuse* s'est assuré la publication dans son numéro de septembre, et qui reproduisent les scènes les plus pittoresques du drame. Et l'on y trouvera encore un dessin du maître Cancaret, si admiré au Salon dernier, montrant « Sarah Bernhardt au berceau de son arrière-petite-fille. » Car, qui s'en douterait, voici Sarah Bernhardt bisaïeule ; des photographies et des anecdotes sur les « Princes en voyage, » sur les « Fêtes de Cettigne, » sur la « Baronne René Reille ; » une « Conversation de S. A. R. la Duchesse de Vendôme » à propos du Duc d'Alençon ; une émouvante nouvelle de Gaston Chérau, et tout ce qu'il faut retenir, enfin, de l'actualité mondaine, sociale, politique, littéraire, artistique, sportive.

Mouvement
d'Instituteurs et d'Institutrices

Par arrêtés préfectoraux des 29 septembre et 3 octobre 1910, ont été nommés :

Adjoint à Ile-Rousse, M. Falaccioli, adjoint à Ajaccio.

Adjoint à Ajaccio (rue des Ecoles), M. Scamaroni, adjoint à Bonifacio ;

Adjoint à Bonifacio, M. Culioli, instituteur à Perelli ;

Adjointe à Ile-Rousse, Mme Falaccioli, née Marsilj, adjointe à Bonifacio ;

Adjointe à Bonifacio. Mme Culioli, institutrice à Perelli ;

Institutrice à Lopetina, Mlle Cotoni, institutrice à Barcaggio (Ersa) ;

Adjointe à Ajaccio, Mlle Petreschi, adjointe à Sari-d'Orcino.

⁂

Par divers arrêtés de M. le Vice-Recteur, ont été nommés :

Adjoint à Portovecchio, M. Azema, E. M. précédemment nommé à Rapale ;

Adjointe à Murato, Mme Mariani, institutrice à Sari-di-Portovecchio.

Instituteur à Manso, M. Santucci Jean-Jacques, E. M. sortant.

Institutrice à Quercitello, Mme Leonetti, institutrice à Ghisonaccia (Gare).

A Sari-di Portovecchio, Mlle Brunelli, stag. prov. à Tolla ;

A Palavesa. Mlle Farellacci, stag. prov. à Moratello ;

A Ghisonaccia (gare), Mlle Cerviotti. stag. prov. à Arro ;

A Mignataja (Ventiseri), Mlle Martini, stag. prov. à Crosciano (Sisco) ;

A Acciani, Mme Ceccaldi, (née Subrini). stag. prov. à Acciani ;

A Pastricciola, Mlle Celli, stag. prov. à Pastricciolla ;

A Barcaggio, (Ersa), Mlle Vincentelli Marie-Dominique, ex-stag. prov.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18° ; midi 21 4 + à 6 heures du soir + 19. Maxima + 23° Minima + 16 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. ; midi, 766 mm., 6 heures du soir, 764 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.

⁂

Heureuse délivrance

Madame Métrot la toute charmante femme de M. le Capitaine de gendarmerie à Bastia, vient de donner heureusement le jour à une mignonne enfant qui a reçu le nom de Charlotte.

Selon la formule la mère et l'enfant se portent bien.

Nous adressons nos cordiales félicitations aux heureux parents et longue prospérité à la petite Charlotte.

⁂

Nouvelles militaires

M. Dubois, lieutenant, au 163e rég. d'infanterie, passe au 141e rég. de même arme 13e compagnie.

M. Berbain, lieutenant à la 3e compagnie de discipline passe au 163e rég. d'infanterie, à Saint-Florent, (service)

M. Pruneta, lieutenant au 12e rég. d'infanterie, passe de la 1re compagnie à la 2e.

M. Beuchotet, chef de bataillon au 15e rég. d'infanterie, passe du 1er bataillon au cadre complémentaire.

M. Scapula, capitaine au 16e rég. d'infanterie, passe de la 7e compagnie trésorier.

M. Salducci, capitaine au 79e rég. d'infanterie, passe du cadre complémentaire adjudant-major du 2e bataillon.

⁂

Postes et Télégraphes

MM. Savini, Corticchiato, Campana et Cariotti, candidats militaires, sont nommés facteurs locaux ou ruraux du cadre algérien du P. T. T.

⁂

Emplois réservés

M. Ferraricci, sergent au 112e rég. d'infanterie, est nommé à la manufacture des tabacs de Pantin.

M. Marrola, maréchal des logis au 1er hussards, est nommé à la manufacture des tabacs de Lyon.

⁂

Service vapeurs A. C. Southwell

Départ. — Vap. allemand « Tunis, » cap. Blanck, à destination de Hambourg via Naples.

⁂

Chemins de fer

M. Astolfi François a été nommé en qualité de garde-frein, 4e tour, sur le réseau de l'Est-Algérien.

⁂

A vendre

Une maison sise à la rue Droite n° 5, se composant de 5 pièces, est mise en vente.

S'adresser à M. Cardi Antoine, rue Campanari.

⁂

Perdu

Il a été perdu, sur le territoire d'Oletta, du 10 au 12 septembre dernier, un cheval âgé de 3 ans, pommelé, *storno*, queue rase, portant sur la cuisse gauche une marque sans poil provenant du frottement de l'harnachement. — S'adresser à M. Mori Etienne, berger à Sorio.

⁂

On demande

On demande des familles, ayant trois filles pouvant travailler, logement, chauffage, éclairage gratuits. Ecrire usine de Valobre à Entraigues (Vaucluse).

⁂

Pianos et Guitares

M. Elvio Marzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2 Bastia.

⁂

A vendre

Bonne occasion, cheval harnais et cabriolet :

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

⁂

Musique

Mlle Cucchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 5me étage.

⁂

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI **donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orengo), au 1er étage.**

⁂

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

ETAT CIVIL

Naissance.

Métrot Charlotte-Marie-Elisabeth Albertine.

Décès.

Lanfranchi Ours-Paul, 17 ans, de Tox.
Bonavita Alexandrine, 36 ans, de Monte.

L'*Union*

Compagnie Anonyme d'assurances
contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondées en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'*Union Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00555

BOURSE DE PARIS

	4 oct.	5 oct.
Rentes de 3 0/0 amortis.	96.85	97.10
de 3 0/0 amortis.	96.50	96.60
		ex-coupon

Mouvement administratif

Paris, 5 octobre.

Le mouvement administratif annoncé depuis la dernière réunion du Conseil des ministres, paraîtra vendredi au *Journal Officiel*.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 5 octobre.

Le général de division Dupommier, gouverneur de Toul, est nommé membre du comité technique du génie.

⁂

Le général de brigade Gaudin, commandant l'artillerie du 8e corps d'armée, est nommé commandant supérieur, par intérim, de la défense des places du groupe de Toul, et gouverneur de Toul.

Conseil de Cabinet

Paris, 5 octobre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil demain jeudi, à 10 heures du matin au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Tirages financiers

Ville de Paris 1894-1896

Paris, 5 octobre.

L'obligation portant le numéro 288 442 est remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 327.886 est sortie remboursable à *vingt mille francs.*

Communales 1870

L'obligation portant le numéro 853 230 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 460.959 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs.*

Communales 1880

L'obligation portant le numéro 787.586 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 910 528 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs.*

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 8.011 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

Les obligations portant le numéros 921.242 est sortie remboursables à *dix mille francs.*

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 44.689 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs.*

Foncières 1000

L'obligation portant le numéro 1.108.990 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 1.139 773 est remboursable à *dix mille francs.*

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION
à *LISBONNE*

Paris, 5 octobre.

L'agitation qui, depuis quelques années, règne en Portugal et qui s'est manifestée, à plusieurs reprises, par des drames sanglants auxquels n'ont pas échappé les têtes couronnées, vient de se faire jour sous la forme redoutable d'une révolution.

Les idées républicaines ont fini par contrebalancer le régime du pouvoir absolu ; elles viennent même de le détrôner.

L'assassinat du roi Don Carlos et de son fils, le prince royal Louis-Filippe, à peine âgé de 20 ans fut la première étape de la révolution dont la défection d'une grande partie de l'armée, de toute la Marine et le bombardement du palais royal, sont aujourd'hui le terrible dénouement.

La Révolution

Dans tout le Portugal les comités républicains, secrets ou avoués, travaillaient les masses. La population était au point pour être lancée à la conquête de la liberté.

L'idée de République avait germé dans le cœur des Portugais.

La marine toute entière était gagnée à la cause républicaine.

Une grande partie de l'armée avait, elle aussi, fait cause commune avec les promoteurs du mouvement révolutionnaire.

Hier, à 2 heures de l'après-midi, la révolution éclata.

A un signal donné par l'escadre mouillée dans la rade de Lisbonne, des masses armées se précipitèrent dans les rues de la ville.

Avant que les quelques troupes restées fidèles aient pu s'y opposer, les rues se couvraient de barricades et la fusillade crépitait dans toute la ville.

Les révolutionnaires marchaient à l'assaut du Palais Royal.

BOMBARDEMENT DU PALAIS

En même temps que les révolutionnaires se répandaient en ville et bataillaient dans les rues, l'escadre mouillée dans les eaux de la rade dirigeait le feu de toutes ses pièces sur le Palais des Necessidades.

En peu de temps, criblé de projectiles, la demeure de la Reine-Mère et du jeune souverain était devenue la proie de l'incendie.

AUTRES DÉTAILS

Le vapeur allemand *Illyrie*, mouillé à Santander, reçut, par télégraphie sans fil, un message transmis par le vapeur *Cap Blanco*, ancré en vue de Lisbonne.

Le *Cap Blanco* annonce que, au moment où il télégraphie, la flotte portugaise bombarde toujours le Palais royal.

Les troupes de la garnison ont fait cause commune avec les révolutionnaires et passent dans leurs rangs avec armes et bagages.

Les étendards royaux sont partout remplacés par des drapeaux républicains.

Le spectacle est terrifiant.

La fuite du Roi Manuel

Des télégrammes de Madrid annoncent que le roi Manuel aurait fui devant le triomphe des Républicains.

La Reine Amélie, née princesse de Bourbon-Orléans, accompagne son fils.

Il paraît avéré que le jeune roi aurait pu réussir à échapper aux révolutionnaires et serait allé demander asile au Président de la République du Brésil, le maréchal da Fonseca, à bord du croiseur brésilien le *Sao-Paulo*, actuellement ancré dans les eaux de Lisbonne.

La flotte anglaise devant Lisbonne

Dès la première nouvelle de l'émeute, la flotte anglaise de Gibraltar s'est portée, à toute vapeur, devant Lisbonne et a mouillé dans la rade.

On ignore quelles sont les intentions des navires anglais.

Ce que disent les Fuyards

Un grand nombre de Portugais, fuyant l'émeute, ont passé aujourd'hui à 3 heures, à Bordeaux, par le Sud-Express.

Interrogés sur les événements de Lisbonne, ils ont déclaré que dans les rues de la ville, et surtout aux abords du Palais-Royal la lutte fut terrible.

***Les révolutionnaires* ont pris le palais d'assaut.**

TOULON

LA DIVISION RUSSE

Les Réceptions

Toulon, 5 octobre.

Le vice-amiral de Jonquières, commandant en chef la 1re escadre, a donné hier soir, à bord du vaisseau-amiral *Patrie*, un grand dîner en l'honneur du contre-amiral Mankowski, commandant la division russe.

Les principales autorités maritimes, militaires et civiles de Toulon assistaient à ce dîner, ainsi que tous les officiers supérieurs des navires russes.

⁂

Ce matin le contre-amiral Markowski a reçu à déjeuner l'amiral de Jonquières, ainsi que tous les officiers généraux et les commandant des navires composant la 1re escadre.

Une belle réception a suivi ce déjeuner.

AUX ÉTATS-UNIS

COLLISION
entre deux trains

37 tués. — 25 blessés

Paris, 5 octobre.

Des télégrammes de New-York, annoncent qu'un terrifiant accident de chemin de fer vient de se produire sur le réseau de l'Illinois.

Deux trains venant en sens contraire sont entré en collision par suite d'une fausse manœuvre d'aiguillage.

Le choc fut terrible, les deux trains qui allaient à toute vitesse, entrèrent pour ainsi dire l'un dans l'autre.

Des équipes de secours arrivèrent rapidement sur les lieux du sinistre, et se mirent en devoir de dégager la voie des débris informes qui l'encombraient.

Après plusieurs heures d'un travail opiniâtre, on retira, de dessous les décombres des deux trains sinistrés, 37 cadavres horriblement mutilés, méconnaissables ainsi que 27 personnes qui avaient été blessées, dont quelques unes très grièvement.

La Conquête de l'air

Deux nouvelles Victimes

Chute grave
DES FRÈRES MORANE

Paris, 5 octobre.

Deux victimes de plus à l'actif de la conquête de l'air, et nous ne sommes pas au bout.

Ce sont aujourd'hui les deux frères Morane qui tombent de leur biplan et se blessent grièvement tous les deux. Leur vie est en danger. Tel est le bilan de la tentative faite par les frères Morane, qui avaient formé le projet de gagner Clermont-Ferrand par la voie aérienne.

A 2 heures 25, l'aviateur Morane, qu'accompagne son frère cadet, prend son départ à Issy-les-Moulineaux, et s'envole dans la direction de Clermont Ferrand où, malheureusement, ils ne devaient pas arriver.

A Boissy-Saint-Léger le biplan que montaient les deux aviateurs capota et tomba d'une hauteur de 65 mètres.

Tous les habitants de cette belle commune du département de Seine-et-Oise, s'empressèrent d'accourir au secours des deux aviateurs et leur prodiguèrent leurs soins.

Morane dans sa chute s'est cassé une jambe ; son frère a le crane fracturé.

Tous ces accidents, qui se succèdent avec une si désastreuse régularité, produisent, dans le monde de l'aviation, et dans tous les milieux une émotion bien compréhensible.

MESDAMES [illegible]

AVIS DE DÉCÈS

(SISCO)

M. Antoine-Félix Padovani ; Mme Henri Von Berger, née Padovani, M. Henri Von Berger, avocat à Livourne, et leurs enfants ; Mme Gustave Teissère, née Padovani, M. le lieutenant Teissère, du 24e chasseurs alpins, et leur fille ; Mlle Rina Padovani ; Mme André Firpi, née Padovani, M. André Firpi, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; M. André Padovani ; M. Charles Padovani, Mme Charles Padovani et leur fils ; M. Nestor Firpi, docteur en médecine à Paris ; M. et Mme Paul Firpi et leur enfant ; M. et Mme Eugène Gros, née Firpi, et leurs enfants ; Mlles Hermine et Gabrielle Firpi ;

Les familles Docteur Alessandrini, de Canari ; Raffaelli, de Porto-Rico et de Sisco ; Santoni, Simoni, Filippi, Padovani et Stella, de Sisco ; Teissère, de Solliès-Pont ; Von Berger, de Livourne ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DOMINIQUE PADOVANI
Docteur en Médecine

leur fils, père, grand-père, frère, beau-père, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Sisco le 4 octobre 1910, dans sa 68e année, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu à Sisco, jeudi 6 octobre à 10 heures du matin.

(URTACA)

Mme et M. Joseph-Marie Bonavita, notaire, à Urtaca ; MM. Antoine-Joseph, Pierre-Antoine-Joseph, Joseph Antoine et Jacques Antoine Bonavita ; Mlles Anna, Victoria et Benoîte Bonavita ; Mlle Catherine Blasini, de Santo Pietro-di Tenda ; M. Félix-Antoine Orsini ; Mlle Victoire Orsini, de Lento ; Mme et M. Simon Orsini, directeur des postes, à Ismailia (Egypte) et leur famille ; M. Pierre Orsini, avocat à Paris ;

M. et Mme Laurent Massiani ; M. Urbain Massiani ; M. et Mme Laurent Massiani, de feu Laurent, et leur famille ;

[illegible], née Massiani, de Lama.

Les familles Santamaria et Ambrosi d'Oletta, Jean-Paul Bonavita et Bonavita de feu Jean-Charles d'Urtaca.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. PIERRE-ANTOINE-JOSEPH BONAVITA

leur père, beau-père, grand-père, oncle et grand oncle, décédé à Urtaca, le 1er octobre 1910, à l'âge de 91 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les funérailles ont eu lieu à Urtaca, le 3 octobre, à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(PRUNELLI-DI-FIUMORBO)

Mme veuve Lauretta Agostini et ses enfants ; M. Agostini, curé doyen de Serra di Scopamene, Mme et M. de Rocca-Serra, propriétaire à Portovecchio ; Mme veuve Franceschi et ses enfants ; M. et Mme Simon Brando, négociants à la Ciotat ; M. et Mme Jules Agostini et leurs enfants ; M. et Mme Jean Agostini et leurs enfants ; Mme et M. Barthélemy, agriculteur, chevalier du Mérite agricole ; M. François Agostini, propriétaire ; Mme et M. Joseph Agostini, ancien maire ; Mme et M. Jules Mury, rentier, à Zonza ; Mme Lazarine Mury ; Mme et M. Jean-Paul de Rocca-Serra, rentier, à Portovecchio ; Mme et M. Mansuetus Giudicelli, propriétaire ; M. et Mme Panzani, née Faggianelli ; M. Martin Agostini, chevalier de la Légion d'honneur, et Pierre-Paul et fils ; M. Xavier Agostini, et frères ; MM. Joseph et Sébastien Agostini et leur famille ; Mme et M. Jacques Giudicelli, percepteur à Campile, et ses frères ; Mme et M. Simon Giudicelli, maire, et leur famille ; Mme et M. Simon Giudicelli, propriétaire, à Zonza ; Mme et M. Carbuccia, chef de division à la préfecture de la Corse ; Mme et M. Lazari, mécanicien, et leurs enfants ;

Les familles Mastrali, Gianni, de Peretti, Balesi et Agostini de Pacionitoli ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR FRANÇOIS AGOSTINI
Juge de Paix de Prunelli-di-Fiumorbo

leur époux, père, frère, neveu, cousin et allié, décédé à Prunelli, le 29 septembre 1910, dans la 71e année de son âge.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

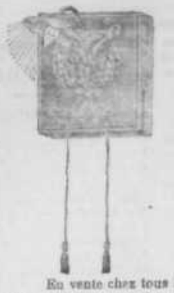

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maiso
Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16
PARIS

ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif TONIQUE
Délicieux
Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch
BASTIA
OXYGÉNÉE CUSENIER
Verte ou Blanche
La première marque du Monde
CAFÉ EXPRESS
GRAND SUCCÈS

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR

DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

PROCHAINS TIRAGES
10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner
à encaisser

5	Gros Lots de	UN MILLION
15	—	600.000 Francs.
20	—	500.000 —
20	—	300.000 —
15	—	250.000 —
50	—	200.000 —
70	—	150.000 —
430	—	100.000 —

10	Lots de	75.000 Francs	1500	Lots de	5.000 Francs
195	—	50.000 —	195	—	3.000 —
45	—	30.000 —	60	—	2.500 —
230	—	25.000 —	865	—	2.000 —
60	—	20.000 —	65	—	1.500 —
815	—	10.000 —	180	—	1.250 —
90	—	6.000 —	21.855	—	1.000 —

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5.75

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
- Paris -

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à *Jardins & Basses-Cours*
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à
MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 277

VENDREDI 7 OCTOBRE 1910

00556

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES

JOURNAL QUOTIDIEN

5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 36 m. — **Coucher**, 5 h. 4 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Marc, pape.
Fête de Demain : Sainte Brigitte.

6 OCTOBRE

L'ORGANISATION DE L'OFFICE NATIONAL DES RETRAITES

Les dix-sept millions de Français qui, bientôt, seront inscrits sur le Grand-Livre de la Dette publique au titre des retraites sur la vieillesse, vont avoir, pour commencer, leur administration à eux, qui s'appellera l'Office national des Retraites.

La Commission du budget, sur la proposition du ministre du Travail, a adopté les crédits nécessaires au fonctionnement de cet Office, et en a réglé les détails.

M. Viviani n'a pas voulu — et ce scrupule l'honore — créer un corps de fonctionnaires proprement dits, émargeant au budget et ayant droit à une pension. Ce ne seront en grande partie que des auxiliaires qui effectueront le travail de l'Office : ils seront payés à la journée, connaîtront ce supplice quotidien de manipuler des millions de dossiers de retraités, alors qu'eux-mêmes n'auront pas droit à la moindre retraite, sinon celle qu'ils se constitueront sur leurs propres économies.

L'Office national des Retraites comprendra : trois chefs de gestion, trente huit sous-chefs, dix agents de secrétariat, cinq cent soixante-dix-sept employés manipuleurs, quarante-six hommes de service, en tout six cent soixante-quatorze agents. Les services extérieurs comprendront quatre-vingt-dix agents. L'ensemble du service comptera donc un effectif total de sept cent soixante-quatre personnes.

M. Viviani a nettement délimité les attributions de ces agents, dont plus de six cents sont, à proprement parler, des salariés, chargés de manipulations matérielles : il a exposé qu'il arriverait chaque jour à l'Office plus de 40.000 cartes couvertes de timbres-retraites. Il faudra les dépouiller, les classer selon qu'elles appartiendront à des assurés obligatoires ou facultatifs, et parmi ces derniers, à des métayers, à des fermiers ou à des petits propriétaires. Il faudra aussi les classer selon les organismes d'assurance qui auront été choisis par les intéressés, assurer à ces organismes le payement des allocations forfaitaires prévues par la loi, et, à cet effet, contrôler leurs opérations, régler les allocations en cas de décès, etc., additionner le montant des timbres, inscrire sur chaque compte la rente à laquelle les versements donnent droit, opérer les liquidations à échéance, attribuer les allocations et bonifications accordées sur l'Etat, organiser un service de contentieux et un service de comptabilité. En un mot, le ministre du Travail a fait toucher du doigt l'infinie complexité des opérations d'assurance touchant dix-sept millions de personnes. Il a montré que chaque employé devrait examiner au moins deux cents cartes par jour, et il a justifié, en entrant dans le détail, ses propositions.

Quant au service extérieur, il doit être un service de contrôle. La France sera divisée en douze régions : à la tête de chacune d'elles est placé un contrôleur-chef avec des adjoints. Leur rôle sera d'entrer amiablement en rapports avec les assurés pour contrôler les mentions d'état-civil portées sur leurs cartes, de faire rectifier les cartes inexactes ou incomplètes, d'aider à la création des caisses régionales, de s'enquérir des défaillances qui pourraient se rencontrer dans l'application de la loi, d'en référer au pouvoir central, en un mot, d'être le lien vivant et actif en province entre les intéressés et l'Office national.

Le crédit nécessaire pour assurer en 1911 le fonctionnement de ces divers services serait de près d'un million de francs.

Voilà des chiffres qui ne manqueront pas de soulever les protestations de ceux qui estiment — et ils sont légion en France — que le nombre des fonctionnaires est déjà trop considérable. Cependant il est indéniable qu'à une situation nouvelle correspondaient des besoins nouveaux. La mise en train du service des retraites nécessitera de multiples manipulations matérielles qu'il est impossible de confier aux services existants. Tout au plus pourrait-on prélever un certain nombre d'unités inutiles dans les administrations existantes pour les adjoindre au nouveau service. La Commission du budget a d'ailleurs exigé qu'il en soit ainsi.

Ajoutons que, ces réserves faites, elle a été unanime à voter la somme nécessaire à la constitution et au fonctionnement de l'Office national des Retraites. Voilà donc un premier pas accompli dans la voie des réalisations, qui ne manquera pas de faire plaisir à ceux des Travailleurs qui sont sur le point d'atteindre l'âge où ils auront droit à passer aux guichets de l'Etat.

Henri BRUMONT.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Un courant, qui va grandissant, s'est développé depuis quelque temps en faveur de l'éducation physique.

Il y a cinquante ans, le Suédois Ling avait déjà prévu le grand mouvement qui a entraîné la thérapeutique moderne vers les bienfaits des agents physiques et mécaniques, (air, eau, lumière, électricité, flexions, massages, exercices de gymnastique et de respiration, sports de toute sorte).

Il y a là un vrai coin de la civilisation moderne qui va s'étendant de plus en plus. Les muscles doivent travailler sous peine d'atrophie, de diminution de puissance et de souplesse. L'avantage de la méthode du précurseur Ling est de ne nécessiter aucun accessoire, aucun lieu spécial, aucune réunion propice de personnes. C'est dans votre chambre même que vous pouvez la suivre ; elle se réduit à un exercice privé, qui est donc à la portée de toutes les ressources et de tout état social.

La chasse exige un fusil ; la pêche, une ligne ou des filets ; le cyclisme, une bicyclette ou un tricycle ou un motocyclette ; l'équitation, un cheval ; la natation, une piscine, un fleuve, un lac, un océan ; l'équitation, un cheval ; le football, le tennis, le croquet exigent un lieu spécial, des accessoires, des partenaires ; la danse exige une danseuse ; la grosse caisse, un maillet.

La méthode Ling n'exige que votre désir et votre seule personne, et votre chambre luxueuse, ainsi que le réduit le plus exigu, lui suffisent. Elle est essentiellement un sport populaire et par cela même devrait être répandue dans l'opinion publique.

Elle se réduit à huit ou neuf mouvements qui font successivement travailler tous les muscles des bras, des jambes, du tronc. Ces contractions et ces extensions musculaires favorisent aussi la circulation du sang, tout en déraidissant les muscles.

En notre temps de surmenage cérébral, de neurasthénie, de débilité, d'anémie, de chlorose, si elle n'est pas une panacée universelle, elle produit de nombreux et appréciables bienfaits.

Il y a quelques années, l'Allemand Kneipp vanta les avantages de l'hydrothérapie, du massage et des frictions. Joignant ses conseils le danois Muller a donné à son tour une méthode d'exercice physique formée surtout de la réunion des deux précédentes. Comme Ling il favorise d'abord l'activité des poumons par des contractions, des extensions et des flexions aidant à la respiration ; puis la digestion par des exercices qui mettent en action énergique les muscles abdominaux ; enfin, comme Kneipp, par le bain et les frictions, il favorise les fonctions [illegible]

Par suite des pores, nous respirons par la peau, et, par cet organe de respiration, nous éliminons même des poisons en faible quantité, il est vrai, tels que des sels de potasse. Voilà pourquoi, sans en abuser, un peu d'exercices violents, développant la transpiration, sont excellents à la condition de se sécher, au moins, aussitôt, et, si possible, à la condition de se laver et de se masser.

Mais, comme pour l'intelligence, il faut éviter tous les surmenages, celui de chaque organe, du cœur surtout, quand c'est possible. Il ne s'agit pas de faire des athlètes, des hercules, infatués de leur puissance musculaire, encore moins des matadors, mais de fortifier les faibles surtout, d'augmenter l'activité des organes internes. « La jeune fille, disait Ling, doit aussi utiliser cette méthode pour se préparer une maternité facile ; avec la faiblesse des mères, commence celle de l'homme, quoique ces exercices s'adressent surtout à l'enfance, à l'adolescence et à la jeunesse, hommes et femmes mûrs, si vous voulez retarder ou empêcher l'atteinte des infirmités et de la vieillesse, suivez ces préceptes. »

Aussi, en Suède, toutes les jeunes filles pratiquent avec ferveur ces exercices simples, non par égoïsme ou par coquetterie, mais parce qu'elles sont dépositaires de l'avenir de leur race et de leur pays.

Chez l'être vraiment sain le corps est une chaîne dont chaque maille est également robuste. Ces trois précurseurs, Ling, Kneipp et Muller ont eu ces deux années de nombreux et puissants échos.

Je lis le *Journal*. Depuis dix mois, tour à tour Ludovic Naudeau et Victor Margueritte, deux écrivains très distingués, ont par des articles toniques alternativement plaidé la cause de l'Education physique. Voici un passage de Margueritte extrait du *Journal* du 16 mars, intitulé : « L'Education physique » : « Des leçons de gymnastique rationnelle sont données, suivant la méthode du Suédois Ling, au cours secondaire de jeunes filles de Pamiers. Le maire et le Conseil municipal de cette ville ont voté une somme pour étendre cet enseignement aux enfants des écoles maternelles et aux jeunes filles des écoles municipales. Car l'éducation de la jeune fille, la mère future, importe plus encore que l'éducation physique du jeune homme à l'avenir de la famille et de la race. (On peut remarquer ici qu'il y a plus de chances pour que l'enfant soit robuste, si le père l'est aussi comme la mère, et puisqu'il n'y a plus d'amazones guerrières, ni de Jeanne Hachette, ni de Jeanne d'Arc, ni de [illegible] pompiers, soldats, agents de police ou gendarmes, mettons qu'il y a intérêt pour les filles et les garçons).

« Il se fonde en ce moment une section parisienne de la Ligue d'Education physique ; il serait à souhaiter qu'elle propageât ces idées du Conseil municipal de Pamiers, qu'elle généralisât un mouvement qui améliorerait la santé physique et morale de la Nation. On surcharge les programmes, on surmène intellectuellement, on atrophie par le corset, si la jeune fille est bourgeoise, on l'étourdit par l'élégance, et on en fait une poupée fragile arrivant, dans des conditions déplorables, à sa mission sacrée de mère. L'air des usines, des magasins, des salons en fait des morbides, d'où ne peut naître une vie vigoureuse et saine.

« Cette taille que l'étude voûte, ces flancs que la coquetterie étrangle, c'est le moule délicat et puissant de l'avenir. A Pau, il y a une école normale d'instituteurs où l'on enseigne la méthode gymnastique suédoise.

---

44 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

VIII

OU RIQUET CROIT AVOIR RETROUVÉ SA PETITE SŒUR

Françoise Beaudouin réfléchissait. Comment allait-elle faire ?.. A qui remettre l'enfant dont elle avait accepté la garde passagère ?.. L'enfant dont elle ne connaissait pas la mère. Elle tourna les yeux vers le misérable Guépard. Il était dans la même posture inerte, l'œil hagard. D'ailleurs, il ne savait rien !.. Madeleine, se défiant de lui, ne lui avait rien révélé concernant la dame mystérieuse qui lui avait confié sa fillette. Elle l'avait plusieurs fois dit à Françoise...

— Pourtant il n'y a pas, murmura celle-ci, il faut qu'elle me réponde !

Et se penchant vers la malade :

— Madame Guépard ?.. M'entendez-vous ? je vous en supplie... Parlez-moi...

Un râle lui répondit... L'agonie commençait. En entendant ce murmure atroce, Jean Guépard s'était levé précipitamment.

— Ce n'est pas vrai ! clama-t-il d'une voix déchirante, et tombant à genoux d'une seule pièce au pied du lit... Elle ne va pas mourir !..

La malheureuse Madeleine expira dans la soirée. Françoise Beaudouin ne pouvait laisser la petite Yvonne au forcené qui semblait bientôt destiné au même sort que sa femme. Rentrée chez elle, l'ouvrière parisienne tendit l'enfant à Riquet qui, tout joyeux, ne pouvait en croire ses yeux.

— Tiens, dit-elle avec une résignation attendrie, je crois décidément que c'est toi qui avais raison, et que tu as retrouvé ta petite sœur !..

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

Lorsque, après avoir qualifié aussi sévèrement qu'elle le méritait l'indigne trahison de sa femme envers son ami d'enfance, Philippe de Langeville s'était évadé du cabaret de Saint-Gratien, il avait couru comme un fou vers la maison de Madeleine Guépard, où il se disait avec angoisse que de dramatiques événements devaient être en train de s'accomplir. Ignorant la topographie du pays, il s'était engagé dans l'avenue Catinat, au lieu de prendre, à droite, l'avenue Mathilde, qui forme un angle avec la première, et il n'avait reconnu son erreur qu'en se trouvant en face de l'église. Rapidement, il était revenu sur ses pas, et avait questionné à la hâte des passants que son air effaré avait frappés. Le malheureux se demandait avec terreur s'il arriverait à temps pour intervenir entre M. et Mme de Rouvray.

Quand il se retrouverait en leur présence, tout ne serait-il pas consommé, et aurait-il encore la possibilité de défendre la jeune femme qui n'avait jamais cessé de lui être si chère ?..

S'il arrivait trop tard, ce serait donc lui qui l'aurait perdue, lui, Philippe de Langeville, qui serait la cause initiale d'une pareille catastrophe ! Clotilde n'aurait-elle pas le droit de le maudire ?.. Lorsqu'il l'avait retrouvée, au bord de l'océan, elle supportait dignement sa tristesse sans chercher aucune consolation. Il n'était apparu que pour briser cette existence de devoir et de résignation ! Le remords de ce qu'il avait fait oppressait son cœur. Du jour où Mlle d'Amboise s'était appelée Mme de Rouvray, Philippe, renonçant à tout espoir, ne l'avait-il pas considérée comme morte pour lui ?.. Pourquoi avait-il tenté cette coupable résurrection ?.. Non seulement il avait détourné de ses devoirs une femme jusque-là irréprochable, mais il avait trompé son maître, son ami, son protecteur !.. Ah ! pourvu qu'il eût le temps de crier à celui-ci : « Il n'y a qu'un seul coupable... C'est moi !.. Frappez-moi ! Tuez-moi !.. Je ne me défendrai pas, et je subirai mon sort sans me plaindre ! »

La mort serait pour lui une délivrance !.. Qu'avait-il à faire désormais sur la terre, puisqu'il avait tout perdu ! Il s'arrêta, haletant... Mais son enfant ?.. Sa fille !.. Si M. de Rouvray, usant de son droit légitime d'époux, détournait sur lui sa colère, il n'y aurait donc plus personne pour veiller sur la malheureuse enfant qui n'aurait plus de père, et qui serait, à coup sûr, à jamais séparée de sa mère, si le mari outragé se contentait envers elle de cette vengeance-là !.. Il avait repris sa course échevelée, cherchant sa route. A tout prix, il lui fallait arriver pour défendre Clotilde et sa fille !.. Ses yeux se voilaient d'un brouillard ; un bourdonnement lui emplissait les oreilles... il croyait entendre des cris de douleur, des détonations, des appels désespérés !

Depuis combien de temps marchait-il ainsi ?.. S'était-il encore égaré ?.. Tout continuait donc à se liguer contre lui ?.. Non ! ce n'était pas vrai !.. Ce n'était pas la comtesse de Langeville, ce n'était pas sa femme qui avait ordonné un pareil guet-apens !.. Il n'y aurait pas sur la terre un aussi exécrable monstre, si cela était !.. Brusquement, Philippe s'arrêta... La respiration lui manquait tout à fait... Ses yeux se dilatèrent, et un cri s'étouffa dans sa gorge contractée. En face de lui, à une cinquantaine de mètres environ, Clotilde sortait d'une maison, celle des Guépard évidemment... M. de Rouvray la suivait. Une femme que le jeune homme ne connaissait pas, les accompagnait. M. de Langeville chancela. Arrivait-il trop tard ?.. L'œuvre de Sidonie était-elle accomplie ?.. Mais non, puisque Clotilde était encore vivante !

La campagnarde qui reconduisait le couple salua profondément, semblant remercier. En la regardant, le visage de M. de Rouvray était empreint d'un bon sourire, celui de Clotilde ne trahissait, lui non plus, aucune angoisse. Quelle que fût la force de caractère de cet homme et de cette femme, il était impossible qu'une explication de vie ou de mort vînt d'avoir lieu entre eux. M. de Langeville les connaissait trop bien tous les deux pour admettre qu'ils puissent pousser jusqu'à l'art de la dissimulation. Quoi qu'il en fût, le jeune homme s'avança résolument... Il expliquerait sa présence d'une façon plus ou moins plausible, décidé qu'il était à avoir le mot de l'énigme. Mais déjà le duc et la duchesse étaient remontés en voiture... Le cheval, en piaffant, frôla presque Philippe, sans que M. de Rouvray ni sa femme, tout à leur conversation, eussent aperçu le mari de Sidonie. Celui-ci, au moment où la voiture passait devant lui, put entendre le diplomate dire d'une voix affectueuse :

— Vous avez été bien inspirée en rendant ce service à cette pauvre Madeleine, et je suis profondément heureux de cette fin de journée !..

Cet enseignement donné à l'école-type de Pau, il faut l'étendre à toutes les écoles d'instituteurs. »

Il étudie à nouveau la question le 29 juin dans son autre article intitulé : « L'Entraînement physique » : « Deux conférences à la faculté de Médecine et une grande fête donnée à Pau montrent qu'un mouvement considérable se développe en France en faveur de l'éducation physique, ainsi que le prouvent aussi le nombre de sociétés de gymnastique qui se multiplient, le goût croissant et la variété des sports, et les circulaires du Ministre de l'Instruction publique. Parallèlement à l'entraînement intellectuel, il faut entraîner physiquement les muscles, les poumons et le cœur, sinon le corps s'enlise dans la vie sans mouvement, les muscles perdent de leur vigueur, les nerfs de leur trempe et de leur résistance et les caractères se dépriment.

« La méthode suédoise, vivifiée de mieux en mieux, grâce à l'esprit scientifique, gagne chaque jour du terrain ; il faut espérer qu'elle pénétrera bientôt la nation entière. Elle dilate les poumons, elle développe le thorax, elle régularise les mouvements du cœur et des organes respiratoires, elle active la circulation et augmente l'hématose, elle maintient les intestins, elle fortifie les ligaments articulaires, elle tonifie les muscles, elle rend le corps plus souple et plus fort.

« Elle commence à entrer dans la voie des réalisations. Elle a été introduite à l'école de moniteurs de Joinville où devront aller tous les instituteurs, durant leur service militaire. Il faut étendre ce qui se fait à Pau pour les jeunes filles. C'est avec la collaboration de la femme que cette méthode accomplira toute son œuvre.

« Il faut de plus en plus réduire le préjugé heureusement en baisse : que l'éducation physique est négligeable en regard de l'éducation intellectuelle. »

C'est une heureuse proportion des deux qui donne le meilleur développement. A ces échos de Naudan et de Margueritte et autres, constituant un prévoyant appel, a répondu la formation de la Section de la Seine de la Ligue française de l'Education physique.

Voici la composition du comité récemment élu :

Présidents : les Drs Richet et Gilbert ; vice-présidents : le docteur Castagne et M. Naudan ; Secrétaire : le docteur Dausset ; assesseurs : Mme Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles ; le docteur Vincent, membre de l'Académie de médecine de physiologie, le docteur Weiss, chef du laboratoire de physique. Ce comité se propose de faire faire des recherches pour doser le mouvement, dont, faute de règles précises, on n'use pas assez ou on abuse actuellement. Il se propose de faire des conférences, des cours par quartiers, d'organiser des gymnases, des concours, des fêtes, des excursions. La Ligue a immédiatement pris la décision de mettre au concours un livre simple, court et pratique d'éducation physique pouvant s'adresser à tous : enfants adultes, hommes et femmes. Des conférences du docteur Tissier, du docteur Richet et du commandant Lefébure seront faites incessamment.

Au 3e congrès international scolaire qui a eu lieu, il y a un ou deux mois, on a versé des flots d'éloquence dans les conférences, et d'encre dans les journaux à la suite des premières, pour cette question d'hygiène, de santé, d'avenir. Et devant ce concert déjà si nombreux, instigateur et approbateur, devant le jugement favorable de tant de personnes d'élite des diverses nations, il n'y a plus qu'à favoriser de plus en plus l'extension de ce courant moderne.

Comme un modeste affluent, j'ai payé mon tribut pour grossir ce fleuve bienfaiteur.

JACK.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 octobre.

Notre place a témoigné aujourd'hui de meilleures tendances sans que pour cela les plus-values soient très appréciables. La Rente Française est calme à 97.12. Les Fonds Etrangers n'offrent que des variations peu importantes dans les deux sens. L'Extérieure à 95.90 et le Serbe à 86.20 sont en léger progrès, tandis que le Turc à 39.15, le Portugais et les Emprunts Russes sont plus faibles. Parmi nos Grandes Institutions de Crédit, le Crédit Lyonnais reprend à 1.441, le Crédit Foncier est recherché à 793, le Comptoir National d'Escompte à 850 et la Société Générale à 742.

Les obligations de 500 frs. or, première hypothèque du Chemin de l'Est Central Chilien, mises actuellement en vente au prix de 475 frs par la Banque de Rome, jouissent d'une garantie vingtenaire en or du Gouvernement Chilien, qui joue au fur et à mesure de l'achèvement de chacune des deux sections du réseau.

En Banque, la Mossamedes est ferme à 21 frs.

Parmi les Mines d'Or Mexicaines, la Mines Podrazzini accentue son avance précédente à 133.

L'action du Crédit Foncier de l'Uruguay continue à faire l'objet de demandes nombreuses à 228.50.

Tendance soutenue en Chemins Français. Depuis le 1er octobre les obligations Nord 3 0/0 série B, avril-octobre, s'obtiennent à 435 frs ; celles 2 1/2 0/0 série C, avril-octobre, valent 396.

NOCARIO

Installation du Conseil municipal

PROCLAMATION DU MAIRE
ET DE L'ADJOINT

Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Nocario, élus le 18 septembre, ont été installés dans leurs fonctions le 2 octobre à une heure du soir.

Ils ont ensuite procédé, dans les règles habituelles, à l'élection du maire et de l'adjoint.

A l'unanimité et avec une discipline qui fait honneur aux élus et à tous ceux qui leur ont accordé leurs suffrages, M. Battesti Jean-Thomas a été proclamé maire, et M. Angeli Ange-Jean, proclamé adjoint.

De l'union de l'ancien maire Parletti, le chef aimé et vénéré d'un gros parti de républicains indépendants, et de Battesti Jean-Thomas, chef d'un groupe important d'électeurs non moins dévoués à la cause républicaine, il est résulté une force politique importante avec laquelle il faudra compter, désormais.

L'élection du maire et de l'adjoint faite, les édiles de Nocario, accompagnés de tous leurs électeurs et des trois quarts de la population de la commune, ont parcouru, drapeau en tête, toutes les rues du village aux accents vibrants de la *Marseillaise* et d'une formidable mousqueterie.

Trois mâts ont été hissés devant les maisons de M. le Maire, de M. l'Adjoint, de M. le conseiller municipal Marcelli Benoit, lesquels avaient installé, pour la circonstance, un buffet largement garni d'une foule d'ex- [illegible] tière s'est régalée.

Les réjouissances se sont prolongées jusqu'à une heure très avancée de la nuit ; chansons, monologues, bal populaire, discours, ont égayé la population en délire, laquelle s'est séparée en se donnant rendez-vous au premier dimanche de mai 1912.

Et maintenant que la lutte est terminée, il est à souhaiter, cela a été solennellement promis, que nos élus oublient leur rancœur vis-à-vis de ceux qui n'ont pas voté pour eux, pour ne se rappeler que des devoirs qui leur incombent.

Une bonne administration communale, la justice pour tous, la protection des faibles et des malheureux, le respect des opinions politiques et religieuses, sont autant de facteurs qui imposent le respect et attirent quelquefois les sympathies d'adversaires irréductibles.

Ce sont les seuls moyens de faire aimer la République, de rendre les luttes politiques Corses plus humanitaires et plus cordiales.

A. PAOLI,
Secrétaire du Comité républicain radical-socialiste de Nocario.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Rouen

A la Brasserie Rouennaise, une cinquantaine de Corses, habitant Rouen, se sont réunis pour jeter les bases d'une section rouennaise de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse.

Ils ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les Corses et les Amis de la Corse de Rouen, réunis à la Brasserie Rouennaise, après avoir entendu le brillant orateur M. Charles Omessa, et M. Poli président du Comité central, votent des félicitations au compatriote Zannettini, pour son dévouement à la cause de la Corse et de l'Union générale ; désignent une commission pour l'organisation du bureau de la section rouennaise ; s'engagent à poursuivre énergiquement le relèvement moral et matériel de la Corse, à seconder vivement l'Association pour le triomphe de son programme, et se séparent aux cris de : « Vive la Corse ! Vive l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse ! »

H. ZANNETTINI.

Section de Diego-Suarez

Sur la convocation de Mme Annonciade Vincenti, promotrice du mouvement, les membres adhérents à l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, en résidence à Diego-Suarez, se sont réunis pour la première fois, le 21 août dernier, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de l'Europe, richement décorée pour la circonstance, et que M. Landis a gracieusement mise à leur disposition.

Mme Vincenti, avec sa grâce habituelle, ouvre la séance en remerciant les assistants d'être venus si nombreux à cette réunion, et en quelques mots bien sentis, leur expose le noble but que poursuit l'Union générale, et conclut en disant que la ville de Diego, qui compte tant de patriotes, ne doit et ne peut rester insensible à ce beau mouvement de solidarité.

Lecture est ensuite donnée des statuts qui sont approuvés, et comme tous les assistants ont adhéré à l'Union, l'on a procédé aussitôt à la désignation des membres du bureau.

Sont désignés :

Président : M. Montoux Claude, lieutenant des Douanes.

Secrétaire : M. Félix Pietri.

Trésorier : M. Marc Santucci.

L'assemblée, avant de se séparer, vote des félicitations à M. Jacques Dhur, le défenseur des humbles, félicite tout particulièrement les vaillants membres du Comité central d'avoir su créer en faveur de l'Ile malheureuse un si grand mouvement de solidarité, l'assure de tout son dévouement et l'engage à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée pour le relèvement économique et moral de la Corse.

Le Président, MONTOUX. *Le Trésorier,* SANTUCCI.
Le Secrétaire, PIETRI.

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Le Maire de la Ville de Bastia a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'il est formellement interdit de déposer ou de jeter des immondices dans les rues, laver du linge aux bornes-fontaines, de l'étaler aux fenêtres ou sur les places publiques.

Il invite en même temps les propriétaires ou locataires à tenir leurs escaliers en parfait état de propreté et les prévient que des visites seront faites par le Bureau d'Hygiène pour constater des contraventions.

Les propriétaires d'écuries sont également invités à enlever tous les jours le fumier de leurs écuries.

Faculté des Lettres d'Aix

Baccalauréat — Octobre 1910

Les inscriptions pour les divers baccalauréats dépendant de la Faculté des Lettres d'Aix sont reçues au *Secrétariat de la Faculté* jusqu'au 3 octobre inclus.

Les candidats doivent adresser au Secrétaire de la Faculté et non pas au Secrétaire de l'Académie ni au Recteur, leur acte de naissance s'ils se présentent pour la 1re fois, et leur demande d'inscription sur papier timbré à 0 fr. 60. En marge de cette demande, le candidat indiquera son adresse exacte et celle de ses parents, la ville où il désire faire les compositions écrites (Aix, Avignon, Digne, Toulon, Nice, Bastia) et la série d'épreuves qu'il désire subir.

Les candidats qui auront adressé une demande d'inscription régulière recevront par le retour du courrier un bulletin de versement. Munis de cette pièce, ils verseront les droits d'examen entre les mains des Trésoriers généraux, des Receveurs des Finances ou du Percepteur d'Aix. Le récépissé de versement doit être envoyé huit jours au moins avant les examens écrits.

Ces examens commenceront à Aix, Avignon, Digne, Toulon, Nice, Bastia, le 17 octobre à 7 heures 1/4 du matin. Une convocation, jointe au bulletin de versement, fera connaître l'ordre exact des compositions.

Les candidats anciens admissibles doivent aussi adresser une demande d'inscription.

Les listes des admissibles seront publiées par les journaux de la région. Les candidats admis à subir les épreuves orales recevront en outre une convocation individuelle.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Le nommé Pellistri, à qui on reproche le vol de deux pèlerines déposée par le jeune Lanata dans un vestibule, discernera à l'avenir le tien du mien, grâce aux deux mois de prison généreusement infligés par le Tribunal.

Le sieur Filippi Ours-Mathieu, pour violences légères et menace contre le sieur Corallini de Campile, 6 jours de prison avec application de la loi de sursis.

Défenseur : Me de Caraffa.

Le nommé Antonpietri de Luri, ancien marin, a volé une chèvre, mais les faits semblent remonter à une époque assez lointaine, c'est ce que fait ressortir l'organe du Ministère public, la contravention elle-même étant prescrite.

Le nommé Franceschini, marin à bord de la « Caroline, » pris de boisson, n'a trouvé rien de mieux que de rosser d'importance le capitaine de son bord.

Pour ces faits il comparait devant le tribunal et jugé en flagrant délit, il lui est octroyé, après plaidoirie de Me de Caraffa, dix jours de prison qui lui apprendront à être plus calme et plus sobre.

L'affectation des Conscrits

DE LA CORSE

Nous prions les jeunes conscrits du département de bien vouloir nous faire connaître leur affectation, dès réception de leur ordre d'appel, pour nous permettre de publier ces renseignements dans le *Petit Bastiais.*

Ils auront soin d'écrire très lisiblement leurs nom, prénoms, domicile, ainsi que le régiment auquel ils sont affectés.

Arrondissement de Bastia

Ville de Bastia

Vincent Pietri de Magneri, rédacteur principal à la sous-préfecture de Bastia, est affecté au 19e rég. d'artillerie, à Nîmes.

Davalle Michel, rue Porta-Vecchia, 2, au 7e génie, à Avignon.

Commune de Sorbo-Ocagnano

Franceschi Antoine-Baptiste, de Sorbo-Ocagnano, est affecté au 5e escadron du train des Equipages militaires, à Constantine.

Commune de Pietracorbara

Brandi Antoine, est affecté au 141e rég. d'infanterie, à Marseille.

Castiglia Antoine, au 4e zouaves, à Tunis.

Giuliani Pierre-Mathieu, au 4e zouaves, à Tunis.

Mattei Pierre-Jean, au 24e bataillon de chasseurs, à Villefranche.

Arrondissement de Corte

Commune d'Isolaccio-di-Fiumorbo

Colombani Dominique-Antoine, est affecté au 159e rég. d'infanterie à Briançon.

Organini Noël, au 58e rég., d'infanterie, à Avignon.

Rossini Charles-André, au 112e d'infanterie, à Antibes.

Santoni Ange Dominique, au 112e d'infanterie, à Antibes.

Vincenzacci Clément, au 55e, à Aix-en-Provence.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23
UN DES PLUS CONFORTABLES DE BASTIA

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 17.2 à midi 19 6 + à 6 heures du soir + 17.
Maxima + 20° Minima + 15 4

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 763 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Pilade calle ! calle !

Chantés sur un air de mélopée traînante ces quelques mots, venaient, après la rafraîchissante averse d'hier matin, nous rappeler que l'hiver est à nos portes.

Qui ? qui ? — disait ma concierge — n'a pas goûté ces *pilade* hier matin et quelle femme coquette n'a pas rappelé à son monstre chéri de mari que ses fourrures sont à remplacer ? L'hiver s'approche !

Dans la buée qui cerne d'un halo clair-obscur la lueur falotte de nos reverbères, nos jolies mondaines passeront emmitouflées et rapides, reconnaissables seulement à leur tournure, pendant que, autour d'elles, l'admiration se fera jour par un mot net, décisif, que le vent de leur course emportera comme tant d'autres...

L'hiver s'approche ! Sous la lampe que tamise l'abat-jour de dentelle, des têtes se pencheront sur un délicat travail de fée ou sur le livre préféré, pendant que, doucement, le feu clair ronflottera dans la cheminée ornée de bibelots inutiles et coûteux...

L'hiver s'approche !

Telles sont les pensées qui, avec tant d'autres, venaient se heurter hier matin lorsque de mon lit de célibataire invétéré et légèrement maniaque j'entendais monter ce cri précurseur de la froide saison.

Pilade calle ! calle !

Torpilleur italien

M. le Docteur Ferrandi, ancien médecin-chef de l'Hôpital Militaire d'Ajaccio, a été appelé, hier matin, à visiter l'équipage du torpilleur italien n° 84, que l'orage de cette nuit a obligé à faire relâche dans notre port de Bastia.

Cette visite minutieuse a permis de constater que l'état sanitaire des marins italiens était parfait et que rien n'est négligé pour que la Corse soit préservée du choléra.

Déjà, il y a deux jours, M. le Docteur Ferrandi avait examiné avec le plus grand soin les passagers du *Cyrno* et n'avait constaté aucun cas suspect.

Marin mauvais coucheur

M. Gherardi, capitaine du voilier *Caroline*, récemment arrivé de Marseille et ancré dans les eaux du Vieux-Port, avait licencié avant-hier un homme de son équipage, le sieur Franceschini Pierre.

Cela ne fut pas tout à fait du goût du matelot qui, rencontrant hier le capitaine Gherardi dans la rue de la Marine, alla vers lui et lui demanda à brûle-pourpoint un certificat de travail. Avant que le capitaine Gherardi ait eu le temps de répondre, il recevait en pleine figure un atout qui le jettait prestement par terre. Franceschini continua à s'acharner sur le capitaine Gherardi lui portant des coups de pied.

Le second du bord, voyant son chef ainsi maltraité, se porta à son secours et lui aussi écopa de quelques coups de poing.

Finalement les agents Leoni et Poggi Roch, de la Sûreté, cueillirent le marin mauvais coucheur et le conduisirent à la geôle municipale.

M. Glabeke, commissaire de police, a ouvert une enquête et déféré Franceschini Pierre au parquet pour violences.

Au Port

Entrées :

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Olivieri, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Iosto, » venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Olivieri, parti pour Livourne.

Arrestation d'un cheval de retour

Une arrestation mouvementée a été opérée hier matin à l'arrivée du paquebot *Golo*, venant de Marseille, dans les circonstances suivantes.

A peine le bateau avait il accosté à quai, qu'un homme sautait de l'avant du navire, sur le quai, et disparaissait à toutes jambes du côté de la ville.

Mais l'agent Leoni avait vu le coup ; il agrippa soigneusement l'individu qui n'était autre que Muscatelli Jean, repris de justice des plus dangereux, et qui rapporte même de son séjour sur le continent un coup de couteau entre les deux épaules qu'il a, dit-il, reçu à Aix.

Ramené au bateau, le dit Muscatelli, et sa maîtresse s'en prirent aux agents de police qui voulaient le mettre en état d'arrestation en vertu d'une contrainte par corps, sous le coup de laquelle il se trouve.

Une discussion des plus aigres s'ensuivit et Muscatelli, sa maîtresse et une autre jeune fille qui l'accompagnait furent conduits au poste. Il convient d'ajouter que Muscatelli avait voyagé à *l'œil* entre Marseille et Bastia.

Au commissariat, Muscatelli se montra très rogue, très mauvais coucheur et, après procès-verbal, fut conduit au Parquet et de là à la maison d'arrêt.

Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivée : Vapeur anglais *Ellesmere*, capitaine Jefferson, venant de Manchester via Spezia.

Objet perdu

Il a été perdu une montre en or de dame.

Prière de la rapporter contre bonne récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

A vendre

Sites à bâtir, prolongement Boulevard Paoli.

Deux magasins, Boulevard Paoli, n° 44.

Un appartement avec balcon, rue des Jardins.

S'adresser à M. François Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. Eugène Ponzevera et ses enfants ; Mme veuve Pietri et M. Jean Pietri ; M. et Mme Antoine Ponzevera, née Lagorio, de Marseille ; Mme Assomption Ponzevera en religion sœur Saint Charles, à Tarbes ; Mme veuve Chio et ses enfants ; Mme veuve Sylvestre Magnaschi ; M. Dominique Magnaschi, avocat à Marseille ; Mme et M. Alcide Legrand, capitaine d'artillerie, et leur fils, de Grenoble ; Mme et M. Joseph Magnaschi, lieutenant d'artillerie, et leur fils, de Toulon ; M. et Mme Piot, née Magnaschi ; M. et Mme Elisabeth Castelli ; Mme et M. Eugène Castelli, employé au bureau central des chemins de fer ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME MATHILDE PONZEVERA
Née PIETRI

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 6 octobre 1910 dans sa quarantième année, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le vendredi 7 courant à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 19, place Saint-Nicolas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(MARSEILLE)

Mme veuve Berlandini et ses enfants ; Mme et M. Tiburce Pasquini, boucher à Bastia, et leurs enfants ; Mme et M. François Lucchi et leurs enfants, de Bastia ; Mme veuve Madeleine Rossi et ses enfants, de Marseille ; Mme et M. Noël Pasquini et leurs enfants, de Bastia ; Mme et M. Salini et leurs enfants, de Bastia ; Mme et M. Avazeri, boucher à Bastia, et leurs enfants ; Mme et M. Gasq, charcutier à Bastia, et leur enfant ; Mme et M. Mastracci et leurs enfants, de Muro ; Mme et M. Battesti, employé d'octroi à Bastia, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR LOUIS BERLANDINI
Docker

leur époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Marseille à l'âge de 48 ans.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00557

Conseil de Cabinet

Paris, 6 octobre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil ce matin à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Mouvement administratif

M. Briand, président du Conseil, a communiqué à ses collègues le mouvement administratif qui paraîtra demain à l'*Officiel*.

Les Evènements de Portugal

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, communique à ses collègues les télégrammes provenant de différentes sources, relativement aux évènements du Portugal.

Le ministre des affaires étrangères fait connaître les dispositions qui ont été prises en vue d'assurer la protection éventuelle de nos nationaux.

La Cherté des Vivres

Le conseil s'est préoccupé du renchérissement des denrées alimentaires et examiné les moyens de remédier à cet état de choses, si préjudiciable aux classes pauvres.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

ROUEN

RÉUNION du Parti Radical

Rouen, 6 octobre.

Aujourd'hui s'est réuni à Rouen le dixième congrès du parti radical.

Le plus grand nombre des parlementaires inscrits à ce groupe assistent à ce congrès, où se sont également rendus les délégués de toutes les sections de province.

Après avoir procédé à la nomination des diverses commissions le congrès s'est ajourné à demain pour commencer ses travaux.

MARSEILLE

L'ACCIDENT à bord de l' « Alexandra »

Mort de la Victime

Marseille, 6 octobre.

Le docker Louis Berlandini, âgé de 48, ans, victime du grave accident survenu mardi à bord du steamer danois *Alexandra*, est décédé ce matin des suites de ses blessures.

A la suite d'une fausse manœuvre, l'infortuné Berlandini fut accroché par la *bague* au crochet qu'il portait à la ceinture, et le treuil, se mettant en marche, le souleva jusqu'à la hauteur de six mètres.

Là, le crochet se défit et le malheureux vint s'abattre au fond de la cale.

La victime de ce grave accident est marié et père de deux enfants.

Le Choléra

La situation sanitaire de notre ville demeure excellente.

On dément le bruit qui avait couru qu'un cas de choléra s'était produit dans le quartier du Boulevard des Dames.

BOURSE DE PARIS

	5 oct.	6 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.10	97.05
— de 3 0/0 amortis	96.60	96 65

ex-coupon

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION à LISBONNE

NOUVEAUX DÉTAILS

Paris, 6 octobre.

Voici les détails complémentaires sur les évènements qui se sont succédé à Lisbonne, évènements qui ont amené la proclamation de la République portugaise.

Mardi, à la pointe du jour, la ville de Lisbonne fut réveillée par le fracas du canon.

La masse des insurgés n'attendait que ce signal pour envahir les rues, dresser des barricades et se lancer à l'assaut du Palais Royal.

Depuis longtemps déjà la ville était en état de siège, mesure qui avait été prise à la suite de l'agitation sourde qui se manifestait dans les rangs du peuple, à qui des chefs énergiques avaient fait entrevoir la possibilité d'un Gouvernement Républicain.

La haine des masses s'attestait surtout vivace contre le ministère actuel, tout puissant sur l'esprit de la Reine-Mère et dont celle ci subissait l'influence qui devait amener la chute de la Royauté.

SIGNE PRÉCURSEUR

Déjà la nuit du lundi au mardi avait été marquée par un évènement des plus significatifs et qui ne fut que le précurseur du grand mouvement révolutionnaire qui devait suivre.

Cette nuit-là, une grande révolte militaire avait éclaté.

Plusieurs régiments d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie s'étaient révoltés et avaient commencé, même avant l'heure fixée pour le coup décisif, la lutte pour l'indépendance de leur pays.

PREMIÈRES BATAILLES

Après avoir tué les officiers qu'ils savaient fidèles au roi, les masses armées se répandirent dans les rues de la ville.

Les citoyens affiliés à la conjuration se joignirent aux soldats révoltés et dans toute la ville la fusillade crépita, sinistre et nourrie.

Les troupes restées fidèles avaient été massées et envoyées contre les révolutionnaires.

Elles firent vaillamment leur devoir, tout leur devoir, et surent rester fidèles au serment qu'elles avaient prêté à leur souverain.

Les troupes insurgées étaient massées dans la grande avenue.

Des combats incessants, farouches, eurent lieu aussi bien sur la grande avenue que dans les rues avoisinantes.

Des fenêtres de chaque maison partaient des coups de feu, tirés sur les troupes restées fidèles, qui opposaient la résistance la plus acharnée.

Pendant toute la nuit l'affreux carnage dura.

LE CARNAGE

Des deux côtés les morts et les blessés jonchaient le sol et les services des hôpitaux étaient impuissants à ramasser toutes les victimes vaillantes, tombées en l'honneur de la Liberté.

Tous les hôpitaux regorgent de blessés.

Les dames de Lisbonne, auxquelles se sont jointes des femmes du peuple, prêtent aux médecins leur concours dévoué.

RÉVOLTE DE LA MARINE

Pendant que dans la rue la révolution poursuivait son œuvre sanglante, les canons des navires de guerre, ancrés dans le port, entrèrent en jeu.

Dès la première phase de la lutte les régiments insurgés signalèrent aux vaisseaux [illegible] et qu'il convenait d'agir de concert.

A leur tour les équipages se mutinèrent ; ce qui s'était passé pour les troupes de terre se reproduisait sur les navires.

Tous les officiers que l'on savait attachés à la royauté furent impitoyablement massacrés, puis les mutins amenèrent sur tous les navires le drapeau royal qui fut immédiatement remplacé par l'étendard Républicain.

Les canons tonnèrent contre le Palais des Nécessidades qui fut bientôt en fort mauvais état.

D'autre part, des pièces d'artillerie mises en batterie sur le rivage, tirèrent elles aussi contre le Palais, y occasionnant des dégâts considérables.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Proclamation de la République

Sitôt après la prise du Palais royal eut lieu la proclamation de la République Portugaise.

Les chefs du mouvement se réunirent et constituèrent immédiatement un Gouvernement provisoire qui est ainsi composé :

Présidence du Conseil
Braga
Ministre de l'Intérieur
Almedia
Affaires Etrangères
Machado
Finances
Telles
Travaux publics
Gomès
Guerre
Colonel Barreto
Justice
Costa
Marine
Amaro Gomès

M. Luso est nommé gouverneur civil de Lisbonne.

SITUATION LAMENTABLE

La situation est lamentable :
Tout est paralysé.

Le commerce a cessé d'exister ; dans les rues on ne voit aucun magasin ouvert et les citoyens, qui ne prennent pas une part active au mouvement révolutionnaire restent prudemment dans leurs demeures barricadées.

Le télégraphe et le téléphone ne fonctionnent plus ; tous les fils ont été coupés par les révolutionnaires et les nouvelles des évènements ne sont plus transmises qu'au moyen de la radio-télégraphie.

Les voies ferrées elles-mêmes, coupées en différents points par les émeutiers, sont inutilisables.

Notification aux Puissances

Le Président du Gouvernement provisoire a adressé aux Ministres des Affaires Etrangères des puissances des radiotélégrammes, leur notifiant officiellement la proclamation de la République.

Proclamation

Le Gouvernement provisoire a lancé à la population une vibrante proclamation l'invitant au respect de l'ordre social établi et de la Justice ; l'adjurant de se dévouer à la cause commune de la Liberté.

MESURES PRISES

Les troupes restées fidèles [illegible] nombreuses pour être inquiétantes, le gouvernement provisoire a décidé que quelques positions stratégiques seraient renforcées.

Pour résister à une attaque, toujours possible, des troupes révolutionnaires ont été envoyées sur les points susceptibles d'être menacés.

Manifestations Populaires

Les troupes victorieuses sont de la part de la population l'objet d'enthousiastes et incessantes manifestations de joie.

Une foule compacte, à chaque instant grossissante, escorte les soldats vainqueurs aux cris de « Liberté. »

Ces manifestations traversent la ville et les révolutionnaires sont, par la foule électrisée, l'objet d'un continuel triomphe.

DERNIÈRE HEURE

LE REFUGE DES SOUVERAINS

Paris, 6 octobre.

Suivant les derniers bruits la garde municipale, restée fidèle, se serait emparée de divers points stratégiques très importants.

Le Roi, et la Reine Mère seraient à Mafra.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina **MATTEI**

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'interê de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule **L. N. MATTEI**, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 278

SAMEDI 8 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

00558

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 37 m. — Coucher, 5 h. 3 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Brigitte.
Fête de Demain : N. D. de la Maternité

7 OCTOBRE

ASSASSINS PRÉCOCES

L'assassinat du garçon de recettes hante l'imagination d'un grand nombre de malfaiteurs. Attirer dans un guet-apens l'encaisseur d'une maison de banque le jour d'une grosse échéance, le dévaliser et prendre la fuite : le plan paraît assez simple de prime abord.

Le prototype de cette catégorie d'assassins fut Lacenaire, qui, en 1834, après s'être « fait la main » par divers vols accompagnés d'assassinats, imagina de fabriquer des lettres de change payables à un domicile donné où le garçon de banque qui vient pour en encaisser le montant tombe dans un coupe-gorge. Le célèbre bandit a fait école, et l'on se souvient de l'affaire Leconte, rue Bonne-Nouvelle, de l'assassinat du garçon de recettes Lamare par le champignonniste Carrara et du récent assassinat, à Lille, du garçon de recettes Thain par Favier.

Mais voici que, dans un coup d'essai, deux gamins parisiens, l'un de dix-sept ans, l'autre de seize, Georges Tissier et Paul Desmarets, viennent, dans l'assassinat du garçon de recettes André, de dépasser le maître par l'ingéniosité de leur guet-apens et la froide cruauté de son exécution. Ensemble, ils ont prémédité leur crime avec le sang-froid des bandits les plus exercés ; ils ont imaginé, fabriqué, négocié la fausse traite qui devait attirer leur malheureuse victime dans le logis du boulevard de la Villette ; et, au jour dit, ils l'ont égorgée délibérément.

Des petits bergers, deux adolescents, presque des enfants aussi, qui ont massacré dans l'Est une famille entière, on pouvait dire qu'ils étaient étrangers. Mais Tissier et Desmarets sont des enfants de Paris, comme Craby, et leur crime révèle, comme le sien, des vices redoutables : la paresse, la volonté de jouir [illegible]

Ces enfants paresseux, jouisseurs, voleurs, assassins, représentent dans notre société un élément de barbarie qui n'est malheureusement pas exceptionnel. Ce sont des monstres, dira-t-on, et il y eut toujours des monstres. Mais le cas de ces deux monstres-là, leur immoralité, leur férocité froide ne sont précisément plus des phénomènes isolés, pas plus en province qu'à Paris. Au tribunal correctionnel de la Seine, on a la preuve fréquente de cette immoralité grandissante qui prépare les assassins précoces.

Croyez-vous, par exemple, que ce drôle de quatorze ans qui a comparu l'autre semaine et qui est déjà souteneur, avouant complaisamment qu'il « se fait » dix francs par jour à ce métier, hésiterait à « chouriner l'pante ? » L'évidence est que la moralité des enfants subit une crise que l'on voit plus menaçante de jour en jour. Le développement effrayant de la criminalité juvénile est un danger social que les plus optimistes ne sauraient nier désormais.

« Sur sept mille affaires que j'ai instruites depuis vingt-deux ans à Paris, écrivait M. Louis Albanel, il y a quelques mois, la moitié concernait des mineurs de seize ans ; j'ai été frappé de constater l'absence de tout sentiment affectif ou simplement pitoyable chez la plupart d'entre eux. »

A qui la responsabilité de ce mal troublant ?

Remarquez tout d'abord que ni Tissier, ni Desmarets ne sont, à proprement parler, des déchets sociaux ; ils appartiennent tous les deux à d'honorables familles de travailleurs, et leurs parents semblent avoir fait pour leur salut moral tout ce qu'ils pouvaient. Mais il est arrivé qu'après l'école, ils ont commencé à se débaucher l'un l'autre. La rue les a pris. Dans la place où sa brave femme de mère l'avait mis, Tissier a volé. Et dans la rue, ils ont eu, à l'étalage des marchandes de journaux, le spectacle provocateur de la publicité criminelle, les détails et les images répugnantes de chaque crime, [illegible] pour le leur.

Enfin, il y a le cinématographe qui se complait aussi à cette reconstitution. Et les journaux sont à un sou, et les cinématographes, si nombreux, sont à bas prix. Et c'est ainsi qu'on fait l'éducation de notre jeune démocratie. L'alcool n'est pas plus nuisible. Des hommes qui connaissent bien les enfants, les membres de la presse et de l'enseignement, se sont élevés contre ces périls et ils demandent à la Chambre de voter tout au moins la proposition Violette dont elle est saisie et qui a pour but d'interdire la publication d'images relatives à des crimes.

Sur d'autres points encore les pouvoirs publics et la loi pourraient intervenir. Le Sénat est notamment saisi d'une proposition de M. Ferdinand Dreyfus qui règle l'institution des tribunaux pour enfants, institution dont les Etats-Unis, qui en ont eu l'initiative, se sont trouvés à merveille. Comme institution corrolaire, il s'agissait de créer des établissements médico-pédagogiques, écoles de préservation comme il n'en existe encore en France qu'une, fondée en 1901, à Montesson, par le département de la Seine. Si, après son premier vol, Tissier avait été soumis à ce régime, l'excellent père de famille et le serviteur modèle qu'était le garçon de recettes André serait encore de ce monde, et sa femme et ses enfants ne seraient pas dans l'irréparable désolation.

Il faut songer que l'enfance, cette force vitale de la France de demain, a besoin d'être protégée, non pas seulement au point de vue physique, mais elle a aussi le devoir d'éviter la contagion du mal. Un pays a la jeunesse qu'il mérite, et c'est notre sensiblerie ridicule, qui recule devant le châtiment corporel, devant la peine du fouet que n'ont pas hésité à appliquer l'Angleterre et le Danemark, qui nous vaut cette génération pullulante d'apaches. C'est aussi elle qui nous a fait élever à dix-huit ans la majorité pénale. Or, Tissier et son complice sont loin de [illegible] quel minimum de châtiment ils s'exposaient en organisant et exécutant leur abominable forfait.

MARCEL FRANCE.

Le Baron Galeazzini

Il y a deux semaines nous recevions de Nice de bien alarmantes nouvelles sur l'état de M. le baron Galeazzini, qu'une hémorragie avait fort fatigué ; vendredi nous apprenions que tous les efforts des plus renommés praticiens n'avaient pu conjurer le dénouement fatal.

Le baron Galeazzini était le dernier représentant de cette vieille famille bastiaise qui a fourni d'éminents administrateurs et magistrats, et par sa mère, née marquise de Gentile, il descendait d'une illustre famille de Gênes.

Il passa peu de temps sur les bancs de notre lycée : encore enfant, il fut envoyé à Paris, où après avoir brillamment terminé ses études secondaires, il [illegible] Mais il n'avait pas fait seulement que du droit. Sa plume délicate, incisive, imagée, s'était exercée dans les journaux satiriques et mondains de l'époque. En compagnie de Spuller, Villemot, Cham, Milhaud, Müller, Scholl, et d'autres, il savait ridiculiser avec une verve charmante, avec un esprit des plus endiablés, les travers des hommes et des choses de ce temps. Il prit d'assaut le *Charivari*, le *Journal Amusant*, le *Figaro*, le *Tintamarre* et d'autres journaux qui toutes les semaines publiaient ses chroniques pétillantes d'esprit, à l'emporte-pièce, sous divers pseudonymes, le plus souvent sous celui de Galéas, son nom de guerre bien connu dans tout le Quartier-Latin. Il aurait pu se créer une célébrité dans la littérature. La mort de son père le força à rentrer à Bastia. Le fin chroniqueur devint agriculteur. Il lui fallait avant tout s'occuper de ses propriétés. [illegible] entière aux choses de la campagne ; par ce qu'il a fait de ses domaines de Pietra-Rossa et de Biguglia, on peut juger de l'ardeur qui s'était emparée de lui et de la compétence qu'il avait acquise dans les diverses branches de l'agriculture.

Plus tard, lorsque tout se trouva en ordre, en plein rapport, il revint à la littérature, prit la direction de la *Gazette Corse*, et traita toutes les questions d'intérêt général et local qui entraient en discussion. A plus de trente ans de distance on relit avec intérêt ses articles, impeccables dans la forme, si travaillés, où perce parfois le journaliste satirique d'avant 1860. Il eut à soutenir plusieurs polémiques : il le fit toujours avec un grand respect de lui-même et des autres, bien qu'il ne fut pas souvent payé de retour.

Après la disparition de la *Gazette Corse*, le baron Galeazzini continua sa collaboration à plusieurs journaux de la Corse ; malgré tout le soin qu'il prenait pour cacher l'auteur on reconnaissait facilement sa plume alerte, sa fine observation et surtout [illegible] temps il s'occupait de travaux historiques sur la Corse. Il laisse des manuscrits qui réunissent la valeur littéraire à la vérité historique, entre autres une étude très développée, très documentée sur le général Raphaël de Casabianca, un des aïeux de la baronne Galeazzini.

Le baron Galeazzini avait épousé Mlle Marie Rigo qui, par son père, appartenait à une famille bastiaise des plus connues, et descendait par sa mère du comte de Casabianca, sénateur du premier empire.

De cette union si heureuse et si assortie, il ne restait plus qu'une fille, Madame Eugène de Millo-Terrazzani, qui habite Nice. Le baron et la baronne n'eurent pas le courage de se séparer de cette fille

45 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES
DE PARIS
par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

M. de Langeville eut la sensation d'un homme redoutant un péril mortel pour l'être qu'il aime le plus au monde, et qu'il y voit échapper soudain, alors que la dernière lueur du salut a paru s'évanouir... Il renaissait. Un immense soupir de soulagement s'échappa enfin de sa poitrine. Cependant, Sidonie avait agi... Elle avait prévenu le duc de Rouvray, puisque celui-ci était venu à Saint-Gratien, et qu'il avait trouvé sa femme chez Madeleine Gobpard... Philippe eut la pensée d'aller à cette femme, et de lui demander ce qui était arrivé, car c'était indubitablement elle qui escortait ses visiteurs. Mais il repoussa bien vite cette idée. Questionner la nourrice, c'était compromettre Clotilde ; c'était, en tous cas, commettre une redoutable imprudence.

Pourtant, M. de Langeville avait soif d'apprendre ce qui s'était passé entre Pierre de Rouvray et sa femme. En admettant — ce qui semblait maintenant invraisemblable — que celui-ci eût surpris le secret de l'existence d'Yvonne, il ignorait certainement quel était le père de l'enfant, puisque la délatrice n'en savait rien elle-même au moment où elle combinait son odieuse machination. M. de Langeville pouvait donc en toute sécurité, jusqu'à nouvel ordre, se présenter chez le ministre. Mais il ne fallait rien précipiter, une démarche trop hâtive pouvait avoir ses dangers, il était bon que Philippe attendit jusqu'au lendemain. Ce qu'il n'allait pas différer, par exemple, c'était l'achèvement, vis à vis de Mme de Langeville, de l'œuvre de justice qu'il avait commencée. Sa résolution à ce sujet était définitive, et rien ne la modifierait. Il alla prendre le train à la gare d'Enghien. Quand il rentra chez lui, Sidonie avait eu le temps de se ressaisir. Il ne restait plus trace, sur son visage, du trouble qui l'avait si violemment bouleversée lorsque son mari lui avait arraché l'aveu de son crime. Aussi, attendait-elle le nouveau choc qu'elle prévoyait en affectant de ne pas trop s'en émouvoir.

— Vous ne supposez pas, madame, entama Philippe, que l'infamie que vous avez commise ne recevra pas son juste châtiment ?

Elle répliqua la tête haute :

— Je me suis vengée !

— De quelle offense ?

— De votre double trahison, à Clotilde et à vous !

— Je vous répète, articula-t-il lentement, que vous vous êtes lourdement trompée... Je n'ai rien à me reprocher envers vous, pas plus que celle que vous accusez !..

Elle riposta, agressive :

— Allons donc !.. Votre bouleversement, cet après-midi, vous a trahi !.. Auriez-vous défendu aussi chaleureusement cette femme, si vous n'étiez pas son amant ?

Il répondit :

— J'ai toujours éprouvé pour Mme de Rouvray une sympathie respectueuse. Mon émotion était donc toute naturelle devant l'indigne calomnie dont vous l'aviez salie, et le terrible danger qu'elle pouvait lui faire courir.

— Rassurez-vous ; elle est sortie triomphante de cette alerte.

— Ah !.. vous le savez ?

— Vous aussi, à ce qu'il paraît, poursuivit-elle ironiquement... Voyons, monsieur de Langeville, vous connaissez ma curiosité... Faites-moi donc la grâce de m'apprendre comment cette chère Clotilde s'est justifiée... Puisque vous êtes intervenu, puisque vous avez vu le ménage réconcilié, vous devez tout savoir !.. Mettez-moi au courant... L'explication que ma douce amie a donnée à son mari doit être un chef-d'œuvre de rouerie et d'astuce... Et quand ce ne serait que par esprit de corps, c'est toujours un plaisir de constater la supériorité d'une femme !

Il riposta avec mépris :

— Vos sarcasmes sont hors de propos et cachent la fureur qui éclate dans vos yeux !

Elle releva impudemment la tête :

— Vous avez raison !.. Et bien loin de me repentir de ce que j'ai fait, je m'en vante !.. Toutes les armes sont permises à une femme quand il s'agit de combattre la maîtresse de son mari !..

— Malheureuse ! fit Langeville, quand vous avez combiné votre ignoble machination, il vous était impossible de me mettre en cause... C'est votre haine seule qui vous inspirait, la haine aveugle et irraisonnée que vous aviez vouée à celle que vous dénonciez, parce qu'elle est la plus noble des femmes et que vous en êtes la pire !

D'un ton sarcastique elle reprit :

— La plus noble des femmes et le modèle des épouses, c'est entendu !.. Mme de Rouvray a toutes les qualités, et surtout celle d'être une incomparable mère... Mais, puisqu'elle a un enfant, et qu'il n'est pas celui de son mari, il faut pourtant bien qu'il ait un père !.. Qui serait-ce, sinon vous ?

— Je n'ai pas à vous suivre sur ce terrain, madame !.. Vous avez commis une action vile qui m'ouvre les yeux sur vous et me dicte la conduite que j'ai à tenir à votre égard !

— Que prétendez-vous donc faire ?

— Briser le lien qui nous unit et qui est devenu pour moi la plus lourde et la plus odieuse des chaînes !

— Vraiment ! fit Sidonie d'une voix vibrante de colère... Mais, cette rupture, si je ne l'accepte pas ! ..

— Vous devez pourtant comprendre que la vie en commun avec vous me ferait désormais horreur... Rassurez-vous, d'ailleurs ! continua-t-il avec une ironie cinglante, je n'hésiterai pas à mettre tous les torts de mon côté, et le monde, dont l'opinion doit vous importer, continuera à vous croire une épouse accomplie et le modèle des femmes !

A la résolution formelle que décelait le ton glacial de son mari, Mme de Langeville comprit que sa volonté était inébranlable. Aussi, changea-t-elle de tactique avec une promptitude qui aurait déconcerté tout autre homme que celui qui, maintenant, la connaissait sous toutes ses faces. Affectant le plus violent désespoir, elle s'écria :

— Eh bien ! non, Philippe !.. Je ne veux pas envisager la pensée d'une séparation entre toi et moi !.. Ne dis pas que tout est fini entre nous !.. Tu m'arracherais le cœur !.. Je t'aime, et je veux te garder malgré tout !..

(A Suivre).

unique, et peu de temps après le mariage la rejoignirent ; ils ne venaient à Bastia que pendant l'été.

Dans cette famille si heureuse, si tendrement unie, on se préparait à fêter dans quelques mois le centième anniversaire de la naissance de son chef vénéré, M. Alexandre Rigo, inspecteur des douanes en retraite, qui malgré son grand âge jouit d'une excellente santé, surtout d'une excellente mémoire, et conserve toute entière sa belle intelligence. Hélas ! ce centenaire sera bien triste maintenant, car il y manquera l'époux adoré, le père et grand-père si aimant, si affectueux.

Le baron Galeazzini était un grand cœur, un vrai gentilhomme, un homme de caractère, et surtout un amant passionné de sa ville natale qu'il regrettait de voir si délaissée par les pou-

Les derniers moments du baron Galeazzini ont été le couronnement de sa vie. Sentant que sa fin s'approchait, il a demandé et reçu, en pleine connaissance, toutes les consolations dernières de la Religion, et ses dernières paroles ont été : « Mon Dieu, je vous offre ma vie, je vous l'offre pour mes péchés, je vous l'offre pour le salut de la France. »

Ces dernières paroles, qui résument sa vie, donneront à la baronne Galeazzini et à ses enfants, à M. Alexandre Rigo, la force de supporter un si immense malheur.

Par le récit des obsèques que nous avons déjà publié, d'après un de nos excellents confrères de Nice, nos lecteurs ont pu voir quels regrets a excités parmi la haute société niçoise la mort de notre très estimé concitoyen.

Nous prions la baronne Galeazzini, M. Alexandre Rigo, M. et Mme Eugène de Milla-Terracani de vouloir bien agréer nos condoléances les plus respectueuses et les plus attristées.

.... DE LA CORSE !

La Ville de Paris a été autorisée à contracter un emprunt de 235 millions.

Le prix d'émission est de 390 francs, par 8 versements de 30 à 60 francs, échelonnés jusqu'au 15 août 1913, avec des quarts d'obligations, et de lots, 362 par an en six tirages.

La souscription aura lieu le 15 de ce mois, aux caisses de MM. les Trésoriers généraux et Receveurs des finances de tous les départements CEUX DE LA CORSE EXCEPTÉS.

Voilà un emprunt pour lequel on a voulu faire appel à la petite épargne, puisque, pour les quarts d'obligations, les versements varient entre 7.50 et 15 francs. Tous les Français auront les plus grandes facilités pour souscrire dans les chefs-lieux de départements ou d'arrondissements, exceptés ceux du département de la Corse.

Corsica, Corsica mia, tu non arroi mai bene.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. Calloc'h, notre sympathique sous-préfet, est rentré de congé. Il a pris immédiatement la direction de son service.

* * *

CALVI. — Nous avons appris avec plaisir que M. Théodore Ordioni a subi avec succès les épreuves du concours pour l'emploi de commis de trésorerie en Indo-Chine et a été reçu avec le numéro 2.

Nous nous réjouissons de ce brillant succès et lui adressons nos chaleureuses félicitations ainsi qu'à notre excellent collaborateur, M. Jean Ordioni, son frère.

* * *

ILE-ROUSSE. — Il n'y a plus d'enfants ; M. Felici, propriétaire à Muro, vient d'en faire l'expérience.

Ayant attaché son âne non loin du lavoir, à Ile-Rousse, afin de pouvoir plus librement faire ses commissions, il fut stupéfait de constater à son retour, que maître Aliboron avait disparu comme une muscade.

S'étant inquiété sur le sort de sa monture, il acquit la certitude que les jeunes C. Antoine et B. Charles, tous deux âgés de 7 ans, l'avaient emportée et, montés tous deux sur l'âne, ils accomplissaient des randonnées sur la voie ferrée.

Ainsi renseigné, M. Felici finit par rentrer en possession de son âne, tout en maintenant sa plainte à la gendarmerie qui enquête.

* * *

SANTO PIETRO DI-TENDA. — Dimanche, 25 septembre, a eu lieu dans la salle de la mairie, l'adjudication du groupe scolaire de notre commune.

M. Chiaramonti Valentin, maître-maçon à Santo Pietro, seul soumissionnaire, a été [illegible] La somme prévue est de 25.00? francs. Dans cette bâtisse seront compris aussi la salle de la mairie, la salle de la justice de paix et le cabinet du greffier.

Les travaux vont commencer incessamment, et seront menés bon train par notre jeune entrepreneur.

Nos meilleures félicitations au nouveau maire, M. Bonelli, pour la célérité qu'il a mise à solutionner cette affaire pendante depuis plus de douze ans, et pour laquelle la commune payait déjà depuis trois ans — concurremment avec les loyers des salles de classe et des logements du personnel enseignant — l'intérêt de l'emprunt contracté à cet effet.

Nous saluons avec plaisir l'ère de progrès qui s'annonce pour notre commune et nous espérons que nos édiles ne s'arrêteront pas en si beau chemin ; ils nous donneront de l'eau en abondance en captant quelques sources dans la montagne, et transformeront en mieux notre village pour le plus grand profit de la population et pour le plaisir de tous ceux qui viendront le visiter.

Z.

* * *

ZALANA. — Un troupeau de brebis s'étant introduit dans la propriété, ensemencée de lupins, appartenant à M. Baldacelli Jean-Baptiste, la gendarmerie prévenue procéda à une enquête.

Elle découvrit que le propriétaire dudit [illegible]

Il faut ajouter que M. François Brand s'est engagé à payer les dégâts commis.

* * *

SAN-NICOLAO. — Aux environs du hameau de Tubiola, S. Laurent, bucheron, se livrait aux délices de la chasse au fusil.

Les gendarmes surgirent, de permis de chasse point, d'où procès-verbal et saisie de l'arme.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président.

Le tribunal a statué jeudi, à la requête du Ministère public, sur les faits qui se sont passés le 5 juin dernier, dans la commune de Canavaggia, à l'occasion des élections municipales.

Le maire Palazzi est poursuivi pour constitution illégale du bureau électoral et pour avoir refusé le droit de voter à huit électeurs. Trois membres du bureau et quatre électeurs sont poursuivis pour violences.

Cette affaire jette un jour qui n'est pas nouveau sur l'attitude de certains juges de paix, dont la compétence pour être étendue est parfois inattendue.

Les jugements rendus en matière électorale par M. le Juge de paix de Campitello, ayant été cassés par la Cour suprême, celle-ci, par son arrêt du 27 avril, renvoyait le cas des vingt électeurs formant le pourvoi Palazzi devant M. le Juge de paix de Lama.

Par son second arrêt du 8 mai, elle renvoyait les vingt-sept électeurs formant le pourvoi Mordiconi devant M. le Juge de paix de Murato.

Pas d'erreur et de confusion possible, le premier Juge saisi ne pouvait pas voir sa juridiction entamée, les électeurs formant ces deux pourvois distincts, laissaient place aux deux juridictions.

M. le Juge de paix de Murato non seulement statuait sur le cas de ces vingt sept, mais sur celui des vingt formant le pourvoi Palazzi et même sur le cas de *dix autres*, qui ont dû être bien étonnés de se trouver dans cette bagarre.

Entre temps, M. le juge de paix de Lama, qui avait été saisi au fond et qui avait gardé les dossiers électoraux des vingt électeurs du pourvoi Palazzi, en présence de la décision de son collègue de Murato, se dessaisissait purement et simplement, ce qui mettait le maire Palazzi dans l'impossibilité de se défendre.

C'est pour n'avoir pas voulu tenir compte de cette décision par trop fantaisiste, que le maire Palazzi est poursuivi. La Cour de cassation a cassé ultérieurement et renvoyé devant M. le Juge de paix de Borgo.

Me Ajaccio, bâtonnier, défend les intérêts de Palazzi, et Me Gamlin fait valoir de son côté en termes excellents les raisons qui doivent militer en faveur des autres prévenus.

Le tribunal a renvoyé à huitaine son jugement.

* * *

Le sieur Mascatelli, dont le casier judiciaire s'orne de condamnations aussi multiples que variées, est déjà un vieux cheval de retour, malgré ses 27 ans et sa carrière artistique, à peine naissante ; car il se dit artiste lyrique ! Il comparaissait hier devant le Tribunal Correctionnel de Bastia ; sous le [illegible] cueilli à l'arrivée du bateau au moment où il sautait par dessus bord, pour éviter l'œil perspicace des agents.

Ceux-ci n'eurent pas tous les ménagements voulus pour une récente blessure sur le compte de laquelle Mascatelli préfère garder le silence, ce qui valut aux agents une bordée d'injures et à Mascatelli, défendu par Me Ajaccio dix jours de prison que le tribunal, jugeant en flagrant délit, lui octroya généreusement.

Brevet de capacité

(GARÇONS)

Sur les 28 candidats qui se sont présentés aux examens du brevet élémentaire, 7 ont été définitivement reçus.

Ce sont MM :

Andreani Simon
Cristofari Paul
Croce Hyacinthe
Ferroni Pierre
Ricci Joseph
Rossi Roch
Vecchioni Joseph.

Compagnie Française des Eaux

[illegible] informe la population que par suite de réparations sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu à partir de ce soir 9 heures, jusque dans la matinée de demain.

LE SECRET RÉVÉLÉ

Pourquoi la Tisane américaine des Shakers jouit d'un succès plus grand que tout autre remède

On ne saurait expliquer le succès sans précédent de la Tisane américaine des Shakers que par son mérite indubitable. Lincoln, le grand président des Etats Unis, disait : « On peut tromper une partie du peuple tout le temps, et tout le peuple pendant quelque temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps. » Rien n'est plus vrai. Si la Tisane américaine des Shakers ne s'était pas montrée un médicament infaillible contre les maladies de l'estomac et du foie — un remède de famille certain et sûr — elle n'aurait pas joui de la confiance inébranlable de tout le peuple français pendant toute une génération. Parmi les milliers et milliers de personnes dont la confiance en ce remède a été pleinement justifiée, en voici encore une :

« C'est avec une profonde reconnaissance, écrit Mme Reineix, née Combette, à Mariageix, commune de St.-Méard (Haute-Vienne), que je viens vous remercier pour ma guérison. Je souffrais depuis six ans de dyspepsie. On me considérait comme perdue. Depuis longtemps je ne mangeais presque plus et j'étais devenue d'une maigreur extrême. Privée de sommeil, sans forces, j'étais une véritable loque humaine. Eh bien, ce que tous les autres médicaments réunis n'ont pu faire, la Tisane américaine des Shakers l'a fait. Après avoir lu votre brochure, je fis venir un flacon de votre remède. Dès les premières doses j'ai ressenti une sensible amélioration et maintenant je suis bien guérie ; j'ai repris mes forces, je mange et digère bien ; ainsi votre Tisane a accompli une véritable résurrection dans mon cas et je me fais un devoir de vous le signaler. » 24 juillet 1910.

La Tisane américaine des Shakers guérit d'une manière suave mais radicale. Elle tonifie et fortifie l'estomac et régularise les fonctions du foie et des intestins d'une façon vraiment merveilleuse. Elle fait disparaître les douleurs après les repas, les maux de tête, les flatuosités, les constipations et autres maux analogues. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 16. à midi 19 8 + à 6 heures du soir + 17. Maxima + 20 2 Minima + 14 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 763 mm., 6 heures du soir, 764 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

* * *

Nos Bleus

Le paquebot [illegible] parti hier soir pour Nice avait à bord 76 jeunes soldats du recrutement de la Corse : 32 doivent être affectés au 112e à Antibes : 19 au 111e à Nice ; 23 au 141e à Nice ; 1 au 23e chasseurs à Grasse ; 2 au 7e d'artillerie à Nice.

* * *

Obsèques

M. Eugène Ponzevera vient d'avoir la douleur de perdre sa compagne, Mme Mathilde Ponzevera née Pietri, emportée par une assez longue maladie. Elle était âgée de quarante ans. Tendre épouse et mère dévouée, elle laisse tous les siens plongés dans la plus angoissante douleur. Ils s'étaient tous dévoués avec tout leur cœur au secours de la pauvre malade, dans l'espoir d'enrayer le mal ; il était malheureusement trop grave, les soins et la science humaine n'y pouvaient rien.

Les obsèques ont eu lieu à une heure de l'après-midi en l'église Saint-Jean-Baptiste. Le deuil était conduit par MM. Eugène Ponzevera et Jean Pietri que suivait un nombreux cortège d'amis.

Nous présentons à M. Eugène Ponzevera, aux familles Pietri, Ponzevera, Ghio, Magnaschi et Legrand toutes nos condoléances.

* * *

Assistance publique

Les membres de l'Assistance publique sont priés d'assister à la conférence qui sera faite ce soir samedi, à 8 heures et demie précises par le docteur Orsini, au local de la Société, sur les précautions à prendre en cas d'épidémie de choléra et sur le rôle des assistants pour le transport des malades.

* * *

A vendre

Pour cause de départ à l'état de neuf :

Un salon Louis XV, une salle à manger Henri II, une chambre à coucher pur style, glace, tapis, petits meubles, machine à coudre, bureau, etc., etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

* * *

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

Une nouvelle Revue Pédagogique vient de paraître ; c'est

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

publiée par la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs.

Chaque numéro de 24 pages contient :

1° *Une partie sociale* : Discussion des faits sociaux ; Mouvement syndicaliste ; Revue de la Semaine ; Documents officiels.

2° *Une partie professionnelle* (pédagogique et corporative) : Orientation de l'enseignement ; Lutte contre les injustices ; Défense des droits de l'Ecole et de l'Instituteur ; Action des Syndicats et Amicales ; Revue de la Presse pédagogique.

3° *Une partie scolaire* : Matière de programme ; Exercices attrayants pour les tout-petits ; Directions ; Indications, etc.

4° Lecture récréative ; Epreuves d'examens ; Notice Bibliographique.

Abonnement annuel : 6 francs.

S'adresser à AUDOYE, instituteur, 6, Traverse des Chartreux, Marseille.

SOCIETES & SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant et du 4e trimestre.

Nos Dépêches DU JOUR

LE NOUVEAU Préfet de la Corse

Paris, 7 octobre.

M. Clément Buellet, le nouveau préfet de la Corse, est né le 16 mai 1861 à Saint-Martin-le-Châtel.

Après avoir collaboré à plusieurs journaux des départements de l'Ain, du Rhône et de la Seine, il entra dans l'administration, le 31 juillet 1894, comme sous-préfet de Montreuil.

Officier de l'instruction publique le 16 février 1899, M. Buellet fut nommé secrétaire général de la préfecture du Pas de Calais le 16 janvier 1900.

Sous-préfet de Vienne, le 5 septembre 1904, M. Buellet fut nommé préfet de l'Aveyron, le 14 décembre 1907

Mouvement Administratif

Paris, 7 octobre.

Le mouvement administratif, annoncé depuis quelques jours, ne paraîtra que demain au *Journal Officiel*

Voici les nominations concernant la Corse :

M. Edmond Fabre, préfet de la [illegible], est nommé préfet du Tarn.

M. Buellet, préfet de l'Aveyron, est nommé préfet de la Corse.

M. Landry, sous-préfet de Céans, est nommé secrétaire général de la Corse, en remplacement de M. Marini, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Calloc'h, sous-préfet de Corte, est nommé sous-préfet de Barcelonnette.

M. Jouve, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Corte.

M. Brenning, sous-préfet de Sartène, est nommé sous-préfet de Saint-Affrique.

M. Campiso, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Sartène.

* * *

Ce mouvement administratif a eu comme point de départ la retraite de M. Estadé, préfet de la Dordogne.

Il sera suivi, prochainement, d'un autre mouvement plus important.

BONIFACIO

Le Choléra EN SARDAIGNE

Bonifacio, 7 octobre.

Tout le monde dit ici que la Sardaigne est contaminée, mais on ne prend aucune précaution pour empêcher le choléra de nous envahir.

Les barques et les voiliers font va et vient entre Santa-Teresa et Bonifacio sans qu'aucune mesure sanitaire soit prise.

La population de Bonifacio est vivement émue d'une pareille apathie.

Qu'attend le gouvernement pour agir ?

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00559

BOURSE DE PARIS

	6 oct.	7 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.05	97.20
— de 3 0/0 amortis	96.65	96 60 ex-coupon

Nouvelles Universitaires

Ecole Normale d'Ajaccio

Paris, 5 octobre.

M. Roques, professeur de lettres, est nommé professeur à l'École normale d'Ajaccio.

Nomination

DOUANES

Paris, 7 octobre.

Le caporal Castelli, du 163e rég. d'infanterie, est nommé préposé des douanes à la Direction de Rouen.

Nouvelles Militaires

Le Gouverneur de Paris

Paris, 7 octobre.

Le *Journal* annonce que le général de division Maunoury, commandant le 20e corps d'armée, remplacerait le général Dalstein au gouvernement militaire de Paris.

BREST

Bagarre Sanglante ENTRE MATELOTS ET CIVILS

Un Marin Corse arrêté

Brest, 7 octobre.

Une bagarre entre matelots des équipages de l'escadre et des civils, a éclaté, cette la nuit dernière, à Brest.

A la suite de copieuses libations et pour un motif des plus futiles, une véritable mêlée s'engagea entre plusieurs marins et un groupe de jeunes gens de la ville.

Au plus fort de la bagarre un coup de feu retentit et un mécanicien, frappé en pleine poitrine, d'une balle de revolver, s'effondrait comme une masse. Le malheureux avait été tué raide.

Le présumé assassin, un nommé Geromini, originaire de Cassano, a été mis en état d'arrestation.

Geromini, nie avec la dernière énergie être l'auteur du crime dont on l'accuse.

La Succession de M. Ruau

Paris, 7 octobre.

Le *Figaro* annonce que M. Klotz, député de la Somme, prendrait le portefeuille de l'Agriculture, en remplacement de M. Ruau.

L'état de santé du ministre de l'Agriculture est toujours fort précaire et seul, le repos le plus absolu, peut le rétablir.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

La Situation

Paris, 7 octobre.

Au fur et à mesure que les événements se succèdent à Lisbonne, les détails, de plus en plus précis, donnent à cette révolution son véritable caractère.

L'idée d'un soulèvement populaire contre le régime monarchique date de loin.

Mais on avait toujours espéré que le changement de régime aurait pu s'effectuer dans le calme, dans l'ordre et par le simple effet de la volonté populaire librement exprimée. L'obstination des hommes au pouvoir et l'aveuglement du trône ne l'ont pas permis.

Déjà, à la mort de Don Carlos, les esprits étaient fort surexcités, la mort tragique même du Souverain en était l'indiscutable preuve. On s'était plu à espérer que la leçon des événements aurait été comprise par les partis monarchiques.

Il n'en fut rien ; toute l'œuvre dictatoriale voulue par la royauté que l'ancien ministère avait inaugurée était restée debout.

L'assassinat du député Bombarda, fort connu pour ses opinions libérales et républicaines, avait comblé la mesure, et le peuple avait cru voir dans ce meurtre du chef du parti libéral une vengeance cléricale.

Il n'en fallut pas davantage pour soulever le peuple, et le porter aux mesures extrêmes.

La Proclamation

Le gouvernement provisoire a adressé au peuple portugais la proclamation suivante :

« Portugais,

« La Constitution monarchique a vécu. La Maison de Bragance, responsable de l'épuisement de la Patrie et des malheurs de la Nation est déchue.

« La République est proclamée.

« Le Pouvoir exécutif, issu de votre volonté, compte sur vous pour empêcher ou réprimer les séditions que les tenants de la monarchie pourraient tenter, comme il compte sur votre loyalisme républicain pour assurer la sécurité des étrangers.

« Vive la République Portugaise ! »

LA REINE AMÉLIE

La Reine de Portugal, qui a déjà vu son fils et son mari tomber sous les coups des assassins, et qui assiste aujourd'hui à la chute du trône portugais, est, on le sait, une princesse française.

Elle est la fille du Comte de Paris et la sœur du duc d'Orléans actuel. Son deuxième frère est le duc de Montpensier, officier dans la marine espagnole. Ses deux sœurs sont la duchesse d'Aoste et la duchesse de Guise.

L'attitude du Ministre d'Espagne

Le ministre d'Espagne à Lisbonne s'est rendu ce matin, en grand apparat, à l'Hôtel de Ville, le siège du gouvernement provisoire du Portugal.

Après avoir fait une visite au nouveau gouverneur civil, il se rendit auprès des chefs de l'insurrection.

Cette attitude du ministre espagnol est fort commentée à Madrid.

LA FAMILLE ROYALE à Gibraltar

Londres, 7 octobre.

Le marquis de Soveral, ambassadeur du Portugal à Londres, a reçu une dépêche du roi Manoel II, datée de Gibraltar.

Dans ce télégramme le jeune Souverain annonce qu'il est arrivé, sain et sauf, dans cette dernière ville, en compagnie de la Reine-Mère et du duc d'Oporto.

Cependant il est à remarquer que dans sa dépêche à l'ambassadeur portugais à Londres, le roi Manoel II ne fait aucune allusion à la Révolution.

Aucune mention n'est faite, non plus, touchant ses intentions.

Les Honneurs sont rendus aux Souverains

Le Gouvernement anglais a fait rendre aux Souverains fuyant la révolution, les honneurs protocolaires auxquels ils ont droit.

Dans la matinée les batteries de Gibraltar, les vaisseaux ancrés dans la rade, ainsi que le croiseur américain *Desmoine*, tirèrent les salves réglementaires en l'honneur des Souverains Portugais.

Le grand pavois a été hissé à bord de tous les navires.

Le Gouverneur de la place de Gibraltar envoya un de ses secrétaires militaires souhaiter la bienvenue au roi Manoel II et à la famille royale.

L'OPINION A LONDRES

Le Roi irait en Angleterre

Malgré le laconisme de la dépêche envoyée au marquis de Soveral, et le mutisme voulu du jeune Souverain au sujet des événements de Lisbonne et sur ses intentions, les grands organes londoniens commentent la situation.

On croit, à Londres, que Manoel II attendra à Gibraltar des nouvelles de l'intérieur du Portugal où les républicains ont fort peu de partisans.

Selon la tournure que prendront les événements, le jeune Roi tentera de reconquérir son trône ébranlé.

Dans le cas où la révolution gagnerait tout le pays, le roi se rendrait en Angleterre.

Cette opinion de la presse de Londres semble être partagée dans les milieux politiques.

EN ESPAGNE

Convocation de la Réserve

Un ordre de la place a convoqué la première réserve de la région de Madrid.

Néanmoins aucun renfort de troupes n'a été envoyé à la frontière.

Meeting Républicain

Les républicains de Madrid ont tenu un meeting pour célébrer la révolution portugaise.

Différents orateurs firent l'éloge des républicains du Portugal qui, au péril de leur vie, luttèrent victorieusement pour la liberté de leur pays.

A PARIS

Le Représentant du Gouvernement Provisoire

Le comte de Souza-Rosa, ministre de Portugal, à Paris, vient d'être relevé de ses fonctions.

M. Magalhaès Lima, un des principaux chefs du parti républicain portugais, qui est le représentant à Paris du gouvernement provisoire, a hissé sur l'Hôtel Central, où il est descendu, le drapeau républicain portugais.

Le nouveau représentant du Portugal a reçu confirmation de la constitution du Gouvernement provisoire, que nous avons annoncée hier.

La présidence du Conseil est confiée à M. Théophile Braga.

M. Antonio José d'Almeida, tribun populaire, est chargé de l'Intérieur.

Le portefeuille des Affaires étrangères a été confié à M. Bernardino Machado, ancien ministre des Travaux publics, ex-professeur de l'Université.

Le ministre de la Justice est M. Alfonso Costa, avocat renommé, remarquable orateur parlementaire qui fut chassé de la Chambre pour avoir porté à la tribune la question des avances faites à la famille royale.

Le portefeuille des Travaux publics [illegible] entre les mains de M. Antonio Luiz Gombe, économiste distingué, fort versé dans les problèmes financiers.

UN CROISEUR FRANÇAIS à Lisbonne

Paris, 7 octobre.

A la suite des événements du Portugal, le Gouvernement a décidé l'envoi d'un croiseur à Lisbonne, afin de protéger nos nationaux, en cas de besoin.

L'*Amiral Aube* a appareillé ce matin de Brest pour Lisbonne.

NOUVEAUX DÉTAILS

Le Ministre de France à Lisbonne a télégraphié au Ministre des Affaires étrangères, des nouvelles sur les premiers événements de Lisbonne.

De ces télégrammes il résulte que les troupes restées fidèles à la maison de Bragance semblaient, dès le début de l'insurrection, avoir l'avantage sur les révoltés.

Cependant le 5 octobre vit se changer la face des choses.

Après une lutte acharnée, opiniâtre, où les troupes royales firent preuve d'une réelle valeur et ne cédèrent le terrain que pied à pied, l'insurrection républicaine fut victorieuse.

Le Roi, les Reines Amélie et Maria Pia et le duc d'Oporto qui tenaient le Palais des Necessidades pour se rendre à Mafra, où existe un Palais royal.

Déjà le palais des Necessidades était bombardé par les batteries des navires qu'appuyaient le mouvement insurrectionnel de l'armée révoltée et du peuple marchant à la conquête de la Liberté.

Attitude des Révolutionnaires

Dans les télégrammes adressés à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, notre ministre de France à Lisbonne, signale l'attitude digne des révolutionnaires.

C'est, en effet, aux troupes de l'insurrection victorieuse, qu'après que la République fut proclamée à l'Hôtel-de-Ville, fut confiée la garde de la Banque portugaise.

Et notre représentant déclare, à la louange des émeutiers, qu'il ne s'est produit, au cours des batailles sanglantes qui furent livrées dans les rues de Lisbonne, ni vol ni pillage.

DERNIÈRE HEURE

LA GUERRE CIVILE

Lisbonne, 7 octobre.

On croit que la guerre civile éclatera dans le nord du Portugal où les républicains ont peu de partisans.

On annonce également à Vigo, la présence de l'ancien ministre de la Marine du cabinet Franco.

ROUEN

LE CONGRÈS du Parti Radical

Rouen, 7 octobre.

Les Congressistes se sont réunis ce matin pour la deuxième fois.

Sept commissions ont été constituées :

La commission de la tactique électorale et de la politique générale du parti.

La commission de la réforme électorale et de la réforme administrative.

La commission de l'enseignement, qui s'occupera plus spécialement de la défense de l'école laïque ; [illegible] trôle de l'enseignement primaire, de la loi Falloux, de l'enseignement technique et professionnel.

La commission des questions sociales, qui, traitant des rapports entre patrons, ouvriers et employés, étudiera particulièrement la participation aux bénéfices et l'extension des capacités syndicales.

La commission d'organisation et de propagande.

La commission du règlement et de la discipline.

La commission des finances.

Une huitième commission, qui a été nommée hier soir, est chargée de rédiger la *déclaration du parti*, qui sera lue dimanche matin, à la séance de clôture.

ETAT CIVIL

Naissances.

Santelli Marie-Joséphine. — Joly Eugénie. — Tramini Xavier. — Giudici Jacqueline-Léonie.

Décès.

Fiori Marguerite-Célestine-Christiane, 5 mois, de Bastia.

Ponzevera Mathilde, 40 ans, de Vescovato.

Calastri Joseph, cocher, 60 ans, de Volterra (Italie).

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale la concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

JE DONNE 100.000 fr.

Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grands [illegible]

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE

Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

Assurances réalisées : 387 Millions

LA MINERVE

Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de

VOL - DÉTOURNEMENTS

TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE

Attention aux Contrefaçons

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :

Des tableaux, clairs et souvent nouveaux, de tous les HORAIRES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postaux, etc., desservant l'Ile.

Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.

Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.

Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.

Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.

PRIX : 30 cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, [illegible], Rue St-Lazare, Paris.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres [illegible] — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE
ÉLÉGANT :: SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR DE MARQUE

Mon L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

PROCHAINS TIRAGES
10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

à gagner — à encaisser

[illegible]

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs — 1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 50.000 — — 195 — 3.000 —
45 — 30.000 — — 60 — 2.500 —
230 — 25.000 — — 865 — 2.000 —
60 — 20.000 — — 65 — 1.500 —
815 — 10.000 — — 180 — 1.250 —
90 — 6.000 — — 21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

5.75

Installation à Gaz

JEAN CINI

Ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire

DU BEC GRANOUX

éclairage puissant et consommation moindre

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT,
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION : [illegible]
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE = N° 270

DIMANCHE 9 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

00560

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 38 m. — Coucher, 5 h. 2 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : N. D. de la Maternité.
Fête de Demain : Saint François Borgia.

8 OCTOBRE

A L'IMPROVISTE

CONTE DU DIMANCHE

De son éventail fermé, la petite baronne de Grave frôla l'épaule du sculpteur Jean Dérieu.

— Eh ! bien ; cette histoire du médaillon ?

— Mais, madame...

— Il n'y a pas de « mais », interrompit Madame Létampe ; vous nous l'avez promise... Je ne vois pas d'ailleurs ce qu'il peut y avoir de désagréable à raconter une bonne fortune.

— Nous attendons ! lança d'une voix aigre la vieille mademoiselle de Cirien, une longue fille sèche, affligée de tics nerveux.

A travers les salons, arrivait le murmure lointain d'un pas-de-quatre, fondu dans un glissement de traînes sur le parquet.

Dans le petit boudoir rouge, c'était un caquetage étourdissant. Elles étaient là quatre ou cinq curieuses, avides de connaître une aventure qu'elles espéraient un brin libertine.

Lui, Dérieu, souriait complaisamment au milieu de ce babil. Tout en jouant, avec le médaillon pendu à sa chaîne de montre, il prononça lentement :

— Je vous assure, mesdames, que l'histoire n'en vaut pas la peine.

Mais son sourire un peu fat démentait ces paroles.

Alors le bruit recommença dans la volière. Dérieu fut harcelé.

— Vous ne pouvez être juge et partie ! fit une des curieuses.

— Il nous échappe ! affirma une autre.

— Si c'est comme ça que vous tenez vos promesses !... dit la baronne, l'air mécontent.

— Oh ! ces hommes ! conclut la vieille fille dans une contraction convulsive de tous les muscles de sa figure ridée, et d'une si comique façon que tout le monde éclata de rire.

Dérieu remarqua que seule, la comtesse de Léman n'avait rien dit : il en conçut un léger dépit. C'était la seconde fois seulement qu'il la rencontrait dans le monde. Elle se tenait dans le fond du boudoir, toute droite dans sa robe collante de velours grenat, à peine échancrée.

Justement elle le regardait, de cet air dolent qu'elle avait parfois, la tête un peu penchée à gauche, et Dérieu eut l'impression que la pensée de cette femme était loin de lui. Pourtant, au milieu d'une accalmie, il entendit la voix limpide, un peu sèche de la comtesse, s'élever. Elle demandait en souriant :

— Alors, nous ne connaîtrons jamais cette histoire ?

— Mais si, mais si ! firent-elles toutes à la fois.

Par intervalles, on entendait et on cessait d'entendre le murmure du piano à travers les salons.

Dérieu fit résolument :

— Eh bien ! je m'exécute.

Et il regarda la comtesse d'une façon significative.

Ce fut, pendant une minute, un tumulte étourdissant dans le boudoir rouge.

— Ah !

— Enfin !

Des bravos éclatèrent. Sur le visage de toutes ces mondaines parut une expression de triomphe, chacune d'elles s'attribuant la gloire d'avoir décidé le conteur. Seule la comtesse ne dit rien ; elle cessa seulement de sourire, et s'assit.

Dérieu fit un geste ; aussitôt le caquetage cessa. Elles étaient assises en demi-cercle, les regards vers lui. Seule la vieille demoiselle de Cirien baissa les yeux et prit l'air pudibon d'une vertu qui se prépare à

A travers les salons arrivaient en sourdine les bruits confus du bal.

Parmi le murmure des éventails balancés, il commença :

— Je dois vous dire, mesdames, qu'avant d'entrer à l'école des Beaux-Arts pour m'y abandonner à la sculpture, je me croyais destiné à faire un musicien. J'avais à l'époque vingt ans. Il y a donc de cela...

Il hésita.

— C'est que vous allez savoir mon âge !

— Eh bien ! quel mal y voyez-vous ? demanda d'un air espiègle la petite baronne de Grave.

— Moi !... aucun ! Il y a donc... vingt ans.

— Oh ! oh ! vous trichez !

— Comment cela ?

— Vous nous escamotez quatre ans !

— Trois, seulement, madame ! riposta Dérieu en s'inclinant.

On rit. Mais la vieille demoiselle leva la tête, fit clignoter ses paupières, et glapit d'une voix aigre d'huissier :

— Silence donc !

Les éventails reprirent leur chuchotement en cadence et Dérieu continua.

— Mettons qu'il y ait dix-huit ans. Je travaillais ferme l'harmonie et le piano, avec l'espoir de me faire admettre au *Conservatoire*. Comme tout débutant qui se respecte, j'avais composé quelques valses, une entre autres, à qui j'avais donné un titre légèrement prétentieux : *les Frôlements*. Sur ces entrefaites, je m'aperçus que je m'étais trompé sur mes goûts, et que la musique n'était pas mon fait. Je me sentais des dispositions extraordinaires pour la sculpture. Mais alors, le découragement s'empara de moi. Pensez donc ? à vingt-six ans s'apercevoir qu'on n'a rien fait de bon, que tout est à recommencer. J'eus une période de spleen noir, une crise de neurasthénie, comme vous dites aujourd'hui ; mais à cette époque, le mot ne courait pas les rues... Je me traînais dans des soirées, où j'ennuyais les autres sans réussir à me distraire. J'étais désemparé. Un soir, dans une sauterie improvisée après comédie, on me pria de me mettre au piano. Je me laissai faire, et j'y allai de ma fameuse valse : *les Frôlements*. Je la jouai avec une sorte de colère rageuse, comme furieux contre elle de mon temps gaspillé ; et je vous avoue, en toute sincérité, qu'elle ne me parut pas si mal que ça ! Le dernier accord plaqué, je vis s'avancer vers moi une jeune fille pâle et mince, qui me demanda le titre de cette valse, « afin, dit-elle, de se la procurer. » Je vous avoue que jamais un éloge ne me toucha plus profondément. Je répondis que la musique était d'un de mes amis, et en-fit-elle. Quelques jours après, je lui adressai le manuscrit des *Frôlements*, avec une dédicace. Vous êtes assez fines, mesdames, pour deviner que je me mis à l'aimer, comme on peut aimer à vingt-six ans. Elle s'appelait...

Le chuchotement des éventails suspendit son va et vient : les curieuses tendirent l'oreille.

— Je ne puis vous révéler que le prénom. Elle s'appelait Odette, et avait une vingtaine d'années. Elle doit en avoir aujourd'hui trente-sept ou trente huit. M'aima-t-elle ? je ne sais pas. Je crois que oui, mais jamais elle ne me le dit. Quand je lui parlais de ma tendresse, elle prenait toujours un air grave et me laissait parler. Jamais elle ne m'imposa silence. Seulement elle m'écoutait en baissant la tête, et quand je me taisais, elle avait une façon si triste de me regarder, que plusieurs fois les larmes m'en vinrent aux yeux. Elle, je ne la vis jamais pleurer. Je n'avais, à cette époque, ni fortune, ni avenir ; elle était fort riche, et son père passait pour intraitable. Peut-être comprenait-elle l'inutilité d'un tel amour, et ne voulait-elle me donner aucune espérance !.... A ce moment de ma vie, je me tournai résolument vers la sculpture. Je dus quitter la province et venir habiter Paris. Quand j'annonçai ma résolution à Odette, elle parut soulagée d'un grand poids. Elle me remercia, et je la vis sourire, ce qui ne m'était jamais arrivé. J'eus l'idée que peut-être mon amour lui pesait, qu'elle n'avait qu'un peu de pitié pour moi. Peut-être aussi avait-elle craint quelque folie de ma part. Je n'ai jamais su au juste à quoi m'en tenir. Dans la dernière entrevue que nous eûmes, elle me parut profondément émue. C'est alors qu'elle m'offrit ce médaillon où sont enfermés des cheveux d'elle, enfant. Elle me dit à peu près ceci :

« Il est certain que vous ne m'aimerez pas toujours. Une fois loin, peu à peu, vous oublierez Odette ; c'est fatal. Le temps est le grand guérisseur des maux que l'on croit incurables. Mais le jour où vous serez guéri, je tiens à le savoir. Quand vous ne m'aimerez plus, renvoyez-moi ce médaillon, d'où que vous soyez. Ce sera un apaisement pour moi, de vous savoir consolé et heureux. Il n'est guère probable que nous nous revoyions jamais, ajouta-t-elle avec un sourire de colère, et pourtant.... »

Et au lieu d'achever sa phrase, elle se mit à fredonner d'une voix triste et lente, l'air des *Frôlements*.

Dérieu s'arrêta une seconde pour reprendre haleine.

De loin, arrivait toujours la musique du bal, des airs de valses [illegible]

— Je ne l'ai plus revue. A plusieurs reprises, j'ai été sur le point de renvoyer le médaillon. Mais toujours, au moment de le faire, le courage m'a manqué. A la seule pensée de me séparer de ce souvenir la vieille déchirure de mon cœur se rouvrait, et, chose curieuse ! mon ancien amour repalpitait dans mon cœur. Alors, je l'ai gardé. Qu'a-t-elle pensé de cela ? je l'ignore. Peut-être l'oubli est-il venu pour elle. Vit-elle encore seulement ? Je ne sais pas. Puis je suis fétichiste. Ce bijou venu d'elle m'a sûrement porté bonheur, et pour rien au monde je ne m'en séparerais maintenant ; car, voyez-vous, j'ai le culte des souvenirs. L'âge ne m'a pas assagi, au contraire...,

Il y eut un silence pendant lequel on n'entendit dans le boudoir que la palpitation des éventails dans la rumeur confuse et joyeuse du bal.

— C'est tout ? fit la baronne désappointée. Mais elle ne finit pas, votre histoire !..

— Mon cher ! vous m'avez donné le spleen, conclut madame Létampe.

— Quel sentimental vous faites ! affirma mademoiselle de Cirien en faisant subir à la peau de son crâne des évolutions dangereuses pour sa perruque.

Et elles s'éclipsèrent toutes, mécontentes. Resté seul, il haussa les épaules.

— Tas de folles ! murmura-t-il entre les dents.

Et une nostalgie lui étant venue à fouiller ainsi dans les vieux papiers de son cœur, il s'assit et se replongea dans ses souvenirs.

Toujours arrivaient jusqu'à lui les bruits du bal, dominés, comme couronnés par un air de valse qui faisait l'effet de venir de très loin.

Et soudain, Dérieu éprouva une impression bizarre : il lui sembla que, du fond de sa mémoire, la vieille valse des *Frôlements* jaillissait, s'épandait, se mêlait aux rumeurs de la fête. Il se leva, étourdi, et s'avança vers le salon où l'on dansait. A mesure qu'il approchait, l'air devenait plus distinct, moins fondu dans les *froufrous* et les pas des danseurs. Quand il arriva à la baie du salon, le chant large et passionné de la valse, composée autrefois par lui fit sonner aux oreilles de *Dérieu* toute une fanfare de souvenirs.

Il pensa :

— Qui diable peut jouer cette valse ?

Des chamærops aux palmes tombantes dissimulaient le pianiste. Il songea à se glisser parmi les couples, mais la bousculade l'effraya. Alors il attendit à la porte. Mais, comme le dernier accord mourait dans le bruit des conversations, il dût s'effacer pour laisser passer des danseurs. Quand il [illegible] personne. Intrigué, il retourna vers le boudoir rouge. Et voilà qu'en entrant, il aperçut la comtesse de Léman debout, le visage tourné vers lui, toujours très pâle. Il fut plus que jamais surpris de cette pâleur et du regard dolent des yeux. Un moment l'image de cette femme s'associa dans sa pensée à l'air de la valse ressuscitée. Et soudain, tout s'éclaira comme d'une pleine lumière, il comprit que c'était elle qui venait de jouer les *Frôlements*, et immédiatement il la reconnut.

— Odette ! fit-il.

Elle mit un doigt sur sa bouche et ferma les yeux. Elle pâlit encore, en même temps qu'un sourire se fondait sur ses lèvres.

La baronne entrait.

— Que vous raconte notre Phidias ? demanda-t-elle ironiquement à la comtesse.

— Monsieur Dérieu me finissait l'histoire du médaillon.

---

46 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

— Si vous m'aimez, madame, tant pis pour vous, car, moi, je vous méprise du plus profond de mon être !

— Ce n'est pas vrai !.. Tu ne parles que sous l'empire de la colère !.. Songe que j'ai cru en toi !.. Que j'ai mis en toi toute ma vie, et que tu n'as pas le droit de me plonger dans un éternel deuil !

Il eut un sourire désabusé.

— Tu ne me crois pas !.. interrogea-t-elle.

— Non ! fit-il froidement.

— Philippe !.. Sur ma vie, je n'ai jamais aimé qu'un homme au monde, c'est toi !.. J'étais si heureuse, si fière de t'offrir mon cœur... Ce cœur que tu as été le premier à faire battre !

Avec une sorte de frénésie, elle essayait de l'attirer vers elle, mais il échappa à l'étreinte et articula :

— Toute cette hypocrisie est inutile !

— Mon Dieu ! gémit-elle, il m'accuse encore de fausseté !.. Que dire ? Que faire pour le convaincre ?..

— Vous y perdrez votre temps !

Elle larmoya :

— Veux-tu que je m'humilie plus complètement encore ?.. Tiens ! Je confesse ma faute !.. Oui, c'est moi qui ai prévenu M. de Rouvray, c'est moi l'auteur du billet anonyme qui l'a attiré à Saint-Gratien !.. Mais, ce crime, je ne l'ai commis que dans un accès de jalousie et de démence !.. Ne te prouve-t-il pas combien je t'adorais ?.. Combien je t'adore !..

— Vous mentez encore !.. Vous mentez toujours !.. Je vous répète que lorsque vous avez commis cette hideuse action, vous ne me saviez pas en jeu !.. C'est une femme, une amie que vous couvriez de caresses et de protestations que vous avez voulu lâchement frapper, sans vous soucier des catastrophes que vous pouviez déchaîner, des cadavres que vous pouviez laisser derrière vous !

— Mais, poursuivit-elle avec des sanglots que lui eût enviés la plus habile des comédiennes, puisque mon égarement n'a causé aucun de ces malheurs... qu'il n'a rien provoqué d'irréparable !..

— Grâce au hasard qui a été contraire à vous ! Allons, c'est assez, madame !.. Mettez un terme à ces écœurantes protestations auxquelles je ne crois pas, et finissons-en !

Frémissante, elle se dressa, les yeux pleins de flamme, et proféra :

— Prenez garde !.. La vengeance qui m'a échappé tout à l'heure, je peux la retrouver demain ?

— Allons donc ! Vous vous montrez telle que vous êtes !.. Je vous préfère ainsi !.. Mais on ne craint plus la vipère quand on lui a arraché les dents !

Il la salua et sortit. Quand la porte se fut refermée sur lui, Sidonie eut un éclat de rire strident. Puis, les dents serrées, elle s'absorba dans ses réflexions. La source de ses larmes était déjà tarie.

Ce n'était plus une désespérée qui se lamentait, une femme abandonnée qui cherchait à retenir son mari, mais une mégère, une furie, écumant de rage de se sentir démasquée et vaincue !

— C'est l'autre qui l'emporte ! fit-elle... Mais son triomphe n'est pas définitif, et je saurai prendre ma revanche !

A l'heure du dîner, Bourgueil s'étonna de ne pas voir son gendre. Sidonie improvisa une raison quelconque que le beau-père, insouciant, ne fit pas mine de discuter un instant. D'ailleurs, il avait l'esprit absorbé par la partie de baccara du cercle qu'il avait dû interrompre pour rentrer dîner, alors que la chance était en train de le favoriser exceptionnellement. Denis Bourgueil, dans sa présomption d'homme fort à qui tout réussit, s'illusionnait un peu lorsqu'il s'imaginait connaître dans son fond et son tréfonds la vie parisienne, entrevue autrefois au hasard de fugues plus ou moins longues dans la capitale. A cinquante ans passés, le commerçant, toujours très vert, découvrait chaque jour à Paris des plaisirs insoupçonnés, et les savourait goulûment avec l'entrain d'un millionnaire qui peut y mettre le prix. Le marchand de vins de Champagne célébrait avec toute sa belle humeur le trio de voluptés que Scribe a décrit dans ce vers lapidaire de « Robert le Diable : »

... Le vin, le jeu, les belles...

Mis avec la dernière élégance, un immuable gardénia à la boutonnière, Denis Bourgueil offrait aux passants le visage épanoui d'un parfait fêtard, à qui tout ne cesse de sourire dans une existence dont tant d'autres déplorent l'amertume. Cependant, au milieu du repas, il en revint à Philippe.

— Il n'y a pas de nuage entre toi et ton mari, au moins, fillette ? interrogea-t-il.

Sidonie, prenant un air étonné, répondit tranquillement :

— En aucune façon !

— C'est qu'il n'a pas l'habitude de dîner dehors...

— Une invitation d'un ami, qu'il lui a été impossible de décliner... Je ne peux pas empêcher Philippe de vivre comme tous les maris après la lune de miel !

— Oh ! oh ! J'espère bien que la vôtre n'est pas encore finie !

— Il est toujours prudent, en pareil cas, d'entrevoir le dernier quartier.

— Cette perspective n'a pas l'air de t'effrayer ?

— C'est en province, mon père, qu'on s'épouvante de ces choses-là !

— Je vois avec plaisir, ma fille, que tu as un heureux caractère !

— C'est à vous que je le dois !

— Mais tu vas t'ennuyer, toute seule... Voyons ! veux-tu que je t'emmène au théâtre ? proposa le négociant, en homme qui ne tient pas absolument à ce que son offre soit agréée.

— Non, merci ! fit-elle d'un ton dégagé. Philippe ne tardera probablement pas à rentrer.

— Dis donc !.. Franchement, là !.. es-tu sûre qu'il soit toujours aussi gentil pour toi ?

— Certainement !

Bourgueil parut plus à l'aise.

— Ah ! respira-t-il, tu me rassures !.. Il m'était venu, tout d'un coup, des idées saugrenues... C'est qu'il est très gentil, ton mari, tu sais !.. Et comme tu es très gentille aussi, il serait ridicule que vous ne fussiez pas parfaitement heureux !

— C'est mon avis.

— Allons, au revoir, mon enfant ! fit-il complètement rassuré... Et à demain !

après, leur Dérieu, Odette, mais ne la était mariée, mère de fa- elle n'avait rien oublié. Elle sans doute de n'être pas reconnue, pour révéler sa présence, elle ne trouva rien de mieux que de se mettre au piano, et de jouer la fameuse valse.

— Ah ! ah ! très fort ! interrompit la baronne en clignant de l'œil ; je vois ce qui va arriver.

— Je ne crois pas, dit tranquillement la comtesse. Quand monsieur Dérieu eut reconnu Odette, il s'avança vers elle pour lui parler du passé, que sais-je ? de son amour, peut-être conservé intact. Mais elle lui coupa la parole en disant simplement : « Je ne suis pas libre ; ne nous revoyons plus ! »

— Pourquoi ça ? interrogea la baronne déçue.

— Parce qu'elle l'aimait toujours !

Elle prononça ces mots d'une voix lente comme pour un serment.

— Joliment sévère, cette Odette ! conclut la baronne en coulant une œillade vers Dérieu.

Puis elle lui toucha le bras du bout de son éventail en demandant :

— Et vous, mon cher, que fîtes-vous ?

Il eut une brève hésitation pendant laquelle il sentit peser sur lui le regard fixe de la comtesse.

— Moi ? madame,.... j'obéis !

La baronne éclata de rire et se tourna vers la comtesse de Léman :

— Mais c'est un conte à dormir debout, qu'il vous a fait là, ma chère, avec ses personnages de roman, ses héros à la Feuillet....

Et, riant toujours, elle s'éloigna pour pour aller raconter à madame Létampe la fin de l'aventure.

Restés seuls, ils se regardèrent. Une émotion leur serra la gorge. Il demanda :

— Vous êtes heureuse ?

Elle répondit d'un ton de reproche, lentement :

— Vous le demandez !

Elle fit quelques pas vers la porte. Arrivée à la draperie, elle la souleva, puis, se retournant, elle lui envoya un dernier regard. Il y avait tant d'amour dans les yeux de Jean, qu'elle ferma les siens. Comme tout à l'heure, elle mit un doigt sur sa bouche, envoya dans l'air un baiser, et ce fut fini ; la portière retomba avec un bruit de robe.

Baissant arrivèrent mourantes.

Dérieu baissa la tête.

Sur la cheminée, la bobèche d'un candélabre éclata.

Louis CAPILLERY.

LES AGISSEMENTS

de la Compagnie Fraissinet

Courriers en retard

Aux Commissaires du Gouvernement en Corse

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet est arrivé à Calvi, vendredi matin à 9 heures 40, au lieu de 4 heures 6.

Pourquoi ce retard de *cinq heures vingt-quatre minutes ?*

* * *

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet est parti vendredi soir de Bastia pour Nice, avec un retard d'*une heure trente minutes*.

Pourquoi ce retard ?

Jeudi, 6 du courant, le vapeur *Golo* est arrivé de Marseille avec *un retard de deux heures environ, sans une tonne de marchandises pour Bastia* !!!

Mais, par contre, le *Golo* avait *plus de trois cents tonnes de morue pour Livourne* !!

Le débarquement de ces 300 tonnes, dans le port italien, a occasionné au paquebot *postal* plus de *trois heures de retard*.

Le *Golo*, étant arrivé à Bastia à 8 heures du soir, l'embarquement des marchandises de Bastia pour Nice n'a pu commencer qu'à 8 heures.

Comme il y avait 200 fûts de [illegible] s'embarquer, on n'a pu charger péniblement que 80 fûts au grand désappointement des chargeurs.

Que pense de tout cela la Chambre de commerce de Bastia ?

* * *

DE PLUS FORT EN PLUS FORT

Nous publierons dans un prochain numéro, avec quelques commentaires, bien entendu, la copie de la déclaration écrite que la Compagnie Fraissinet exige des représentants de commerce consignataires.

Nous nous contentons d'insérer aujourd'hui la lettre que M. Bitterlet, représentant de commerce, vient d'adresser à l'Agent général à Bastia des Pirates de la Méditerranée.

Bastia, le 8 octobre 1910.

Monsieur l'Agent général des Armateurs Fraissinet et Cie.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de me rendre dans vos bureaux, par deux fois, sans vous y rencontrer.

D'après vous, vous n'êtes pas assez garanti par l'obligation des chargeurs d'avoir à payer dans vos bureaux le montant du connaissement avant l'enlèvement des marchandises, marchandises que le destinataire est obligé de recevoir sans pouvoir vérifier leur état en votre présence.

Vous exigez maintenant, en plus, une déclaration sur papier timbré de 0.60, par laquelle les réceptionnaires, appliquant la marchandise partiellement, doivent s'engager à vous laisser le droit de tout faire, ou plutôt l'irresponsabilité de tous les manquants, soustractions, avaries, etc., etc.

Vous êtes mal inspiré, Monsieur, en augmentant ainsi vos prétentions, vous témoignez une piètre opinion à l'égard des chargeurs. Avec la nouvelle obligation que vous voulez leur imposer, autant vaudrait-il les obliger à recevoir leurs marchandises à la palanquée, et faire l'économie du magasin-cale.

du vapeur le *Bastiais*, les négociants recevaient par vous des farines sans payer ni le frêt ni le connaissement !

Depuis longtemps déjà la Corse subit des lois d'exception, et il serait temps que cela finisse.

La Compagnie Fraissinet, non contente de ruiner le commerce et les Bastiais, ajoutons-y la Corse entière, par l'élévation de son frêt et du prix des passages, n'accepte aucune réclamation, fondée ou non, couverte qu'elle est, et par les rapports de mer et surtout par les clauses de *son connaissement*.

Si l'attitude des commerçants bastiais a été plausible jusqu'ici, elle ne peut plus l'être, en présence de cet état de choses que l'on ne voit nulle part ailleurs.

Agréez, Monsieur, mes civilités distinguées.

BITTERLET.

Les nouveaux Mandats-Poste

D'ici quelques jours certains bureaux de poste vont commencer à mettre en circulation les nouveaux mandats-poste, dont le type a été récemment adopté par M. Millerand.

Le formulaire des nouveaux mandats a été très simplifié, la délivrance en sera d'autant plus rapide que l'agent des postes n'aura plus à inscrire le nom de l'expéditeur et sa résidence. Le bureau payeur ne sera désigné que sur les mandats dont le montant excèdera 300 francs, les autres mandats seront payables dans tous les bureaux. Le récépissé remis à l'expéditeur ne portera désormais d'autre mention que celle du montant de la somme versée. L'expéditeur aura la faculté d'ajouter, pour sa commodité personnelle, sur le récépissé comme sur le mandat, le nom et l'adresse du bénéficiaire.

Voilà une simplification nouvelle qui n'est pas sans intérêt si l'on considère que le nombre des mandats ordinaires émis annuellement dépasse 45 millions.

M. le Docteur Padovani

Jeudi 6 courant, ont eu lieu à Sisco, les obsèques de M. le docteur Dominique Padovani.

Toute la population de Sisco et de nombreux amis venus de Bastia et des environs assistaient aux funérailles, et témoignaient à la famille Padovani tous les regrets causés par la disparition du brave et excellent homme que la mort nous a ravi.

Le deuil était conduit par le père du défunt, vénérable et digne vieillard, par ses gendres, M. Teissère, lieutenant au 24e régiment de chasseurs alpins, et M. Von Berger, avocat à Livourne, par son frère et son neveu, MM. Dominique et Charles Padovani.

L'inhumation a eu lieu dans le tombeau de la famille Padovani, où M. l'avocat Auguste Ramelli a prononcé un discours, que nous sommes heureux de reproduire, rendant, mieux que nous ne saurions le faire, un juste hommage au regretté Docteur.

Nous prions les familles Padovani, Von Berger, Teissère, Firpi et Gros d'agréer nos plus sincères compliments de condoléance.

Messieurs,

C'est un devoir auquel je ne saurais me soustraire que de venir adresser un pieux et dernier adieu au très regretté docteur Padovani, dont la mort vient de plonger dans la désolation l'une des familles les plus honorables et les plus estimées de notre commune.

Dès qu'il se sentit atteint par le mal impitoyable auquel il devait succomber, il n'eut d'autre idée que de revenir à Sisco, vers sa terre natale qu'il aimait entre toutes, et où il avait passé ses années de jeunesse au milieu des affections de sa famille.

Depuis quelque temps son mal s'aggrava de jour en jour, et malgré les efforts des praticiens les plus éclairés et les soins affectueux de ceux qui l'entouraient, la maladie ne tarda pas à accomplir son œuvre de destruction.

Se sachant irrémédiablement perdu il suivait avec un tranquille courage les progrès du mal sur la gravité duquel il ne pouvait se permettre la moindre illusion. Il conserva jusqu'au dernier moment son entière lucidité d'esprit, et c'est avec une force d'âme réellement impressionnante qu'il se rendit compte de ses derniers instants, essayant d'atténuer par cette admirable résignation la douleur de ses enfants en larmes et de ce vieux père que nous voyons aujourd'hui accablé par la mort de son fils tant aimé.

Par l'aménité de ses manières, par la cordialité de son accueil, le docteur Padovani avait vite fait de conquérir les sympathies de ses concitoyens.

Homme dévoué, faisant le bien autour de lui, il n'hésita jamais à mettre au service des malheureux ses connaissances médicales et à venir en aide à toutes les misères.

Investi de la confiance de ses électeurs, il fut comme maire de notre commune, un administrateur consciencieux et dévoué.

Quoique mêlé de très près à notre politique locale, il sut être un adversaire loyal et correct, ennemi des basses rancunes et des mesquines représailles.

Lorsque, comprenant que les luttes qui avaient longtemps divisé notre commune devaient cesser devant l'idée du bien public, il n'hésita pas à tendre la main à ses adversaires d'hier et à oublier dans une généreuse pensée d'intérêt général, tout ce qui avait pu être, jusque là, une cause de dissension, un motif de discorde.

Grâce à lui, grâce à sa volonté constante et nettement affirmée, de maintenir l'accord qu'il avait librement conclu, notre commune connut des heures d'apaisement et de tranquillité que nous voyons se poursuivre pour le plus grand bien de tous, et c'est là un bienfait pour lequel il était juste de lui rendre hommage.

En nous inclinant respectueusement devant ce cercueil, nous adressons au docteur Padovani le dernier adieu, et vers son vieux père, brisé de douleur, vers ses enfants éplorés, vers sa famille en deuil, vont aujourd'hui nos pensées tristement émues et l'expression de nos très vifs regrets.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 9 courant, de 9 à 11 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Dimanche, 9 courant, réunion à la Mairie, à 8 heures et demie, pour les membres du Conseil d'administration et à 9 heures pour les sociétaires.

Ordre du jour : Compte rendu de la situation financière. — Paiement des cotisations. — Adhésions de nouveaux membres. — Questions diverses.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS MILITAIRES. — Les membres de la dite Société sont priés de se réunir dimanche, 9 courant, à la Mairie, à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Réception de nouveaux adhérents. — Versement des cotisations.

LES INTIMES. — L'assemblée mensuelle statutaire primitivement fixée au samedi 15 octobre, aura lieu ce soir samedi, 8 octobre, à 8 heures et demie du soir, au siège social.

Canale-di-Verde

M. ANGE-LOUIS CASALTA

Jeudi dernier, à Canale-di-Verde, ont eu lieu les obsèques de M. Ange-Louis Casalta, ancien maire de cette commune, décédé à Pise.

Son frère, M. Edouard Casalta, et le fils du défunt, M. le docteur Casalta, avaient ramené le corps d'Italie.

Les nombreux amis de la famille, venus des cantons de Pietra et de Cervione, ont accompagné de la gare d'Alistro jusqu'à sa dernière demeure cet homme de bien, si accueillant aux humbles, de relations si sûres.

Nous adressons en cette douloureuse circonstance à Mme A.-L. Casalta, aux membres de la famille Casalta, et en particulier à notre cher collaborateur et ami, M. le docteur Casalta, le témoignage de notre affliction et de nos regrets.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 17°2 à midi 20°4 + à 6 heures du soir + 16° Maxima + 21° Minima + 14 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. à midi, 766 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.

l'après-midi, id.

* * *

De passage

M. Pugliesi-Conti, député de Paris, frère du député d'Ajaccio, qui s'embarquera ce matin viâ d'Italie.

— M. Paul Valot, notre aimable correspondant d'Ajaccio.

* * *

Dans les Consulats

M. Colonna-Cesari, vice-consul de France à Tarragonne, est nommé au vice-consulat de Coni.

* * *

Mesures sanitaires

Le *Golo*, de la Compagnie Fraissinet, parti lundi soir de Bastia, a été soumis, à son arrivée à Marseille, à une sérieuse visite de tout le personnel, et n'a obtenu la libre pratique que dans l'après-midi.

Il est bien regrettable que les passagers de la Corse, pays où il n'existe aucune trace de contamination, soient soumis à des visites sanitaires et astreints à ne débarquer que plusieurs heures après leur arrivée à Marseille, parce que le paquebot a touché Livourne. Dans les circonstances présentes, les prolongements Bastia-Livourne devraient être assurés par d'autres paquebots que ceux qui font les services entre Bastia-Marseille et Bastia-Nice, ou bien prendre toute autre mesure convenable.

Si cette mesure a été uniquement provoquée par la présence à bord du paquebot de 77 passagers sardes arrivés à Bastia le lundi matin et qui ont pris passage quelques heures après sur le paquebot en partance pour Marseille, il y aurait lieu d'examiner ce qu'il conviendrait de faire si le même cas se renouvelait demain, afin d'éviter la visite sanitaire à Marseille.

* * *

Examens de marine

La commission chargée d'interroger les candidats aux brevets de capitaine au long et au cabotage commencera la tournée du Sud le 6 mai et suivra l'itinéraire suivant : Saint-Tropez, Toulon, Agde, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Marseille, Bastia, Philippeville, Alger.

* * *

Nos récoltes

L'Office des renseignements agricoles publie l'état approximatif de la récolte des céréales en 1910, d'après les rapports adressés par les professeurs départementaux d'agriculture après les premiers battages.

Voici les renseignements qui concernent la Corse :

Froment. — Surfaces ensemencées, 24.300 hectares ; produit en grains : 158 100 hectolitres, 121.700 quintaux métriques.

Méteil. — Surfaces ensemencées, 220 hectares ; produit en grains : 1.600 hectolitres, 1.200 quintaux métriques.

Seigle. — Surfaces ensemencées, 1.400 hectares ; produit en grains : 12.500 hectolitres, 9.000 quintaux métriques.

* * *

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Quilici, 10, boulevard du Palais.

* * *

Mouvement des passagers

Pendant le mois de juillet la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 1.420 de Bastia, 1.268 d'Ajaccio et Propriano, 87 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 2.775.

Il a été transporté : de Bastia, 922 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 1.019 ; de Calvi et Ile-Rousse, 290 ; total, 2.231.

* * *

Les chiens qui mordent

Les propriétaires de chiens feraient bien de s'en tenir aux règlements en vigueur et d'attacher leurs animaux, s'ils [illegible] procès-verbal, indépendamment d'autres conséquences, ainsi que cela est arrivé à Mme P. demeurant rue du Lycée.

Le chien de celle-ci ne trouva rien de mieux à faire que de mordre par deux fois M. Scampina, garçon au Lycée.

Celui-ci s'est plaint, et la propriétaire du chien fut invitée à attacher sa bête puis, à se faire délivrer, à 8 jours d'intervalle, par le vétérinaire, deux certificats attestant que la bête n'est pas enragée.

* * *

Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivée : Vapeur anglais *Ellesmere*, capitaine Jefferson, à destination de Manchester via Valencia.

* * *

A vendre

Pour cause de départ à l'état de neuf :

Un salon Louis XV, une salle à manger Henri II, une chambre à coucher par style, glace, tapis, petits meubles, machine à coudre, bureau, etc., etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

* * *

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations *pour les MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage

* * *

Objet perdu

Il a été perdu une montre en or de dame.

Prière de la rapporter contre bonne récompense au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Nicolini Jacques-Balthazare, commis des postes et télégraphes et Bonajola Marie-Toussainte, couturière.

Naissances.

Benetti Vincent

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00561

BOURSE DE PARIS

	7 oct.	8 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.20	97.00
— de 3 0/0 amortis	96.60	97.00
		ex-coupon

LES SECTIONS DE DISCIPLINAIRES

A CALVI

Calvi, 8 octobre.

La section de disciplinaires, qui est commandée par M. le lieutenant Dupraitère, comprend 1 adjudant, 3 sergents, 1 caporal et 18 hommes qui sont arrivés par le paquebot *Corsica*.

Cette section comprendra un effectif plus considérable de bons sujets.

A SAINT-FLORENT

Saint-Florent, 8 octobre.

La section de disciplinaires est installée depuis ce matin, à la Citadelle ; elle est sous les ordres de M. le capitaine Gonceau, commandant la 1re compagnie de fusiliers, qui vient d'être affecté au 163e.

Cette section comprend 2 lieutenants, 1 adjudant, 9 sergents, 1 caporal fourrier, 2 caporaux et 45 pionniers qui sont arrivés par le *Corsica*, venant de Kairouan.

Au « Journal Officiel »

Les Biens d'église

La *Journal Officiel* publie un décret portant attribution aux communes de Lano et de Loreto-di-Casinca les biens ayant appartenu aux églises de ces communes.

Mouvement administratif

Paris, 8 octobre.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui le mouvement administratif que nous avons annoncé dans nos télégrammes d'hier.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 8 octobre.

Sont nommés gendarmes :

15e Légion bis

Luciani, ancien sergent au 149e, à Renno, est désigné pour la compagnie du Var, arme à pied.

Légion de la Corse

1re Compagnie

Clerc, sergent au 2e tirailleurs algériens, arme à pied.

Henriquet, ancien caporal au 4e tirailleurs algériens, arme à pied.

Roche, caporal au 2e tirailleurs algériens, arme à pied.

Machard, ancien soldat au 10e colonial, arme à pied.

Sauvage, caporal au 4e tirailleurs algériens, arme à pied.

Giangetas, caporal au 1er tirailleurs algériens, arme à pied.

Jaffres, brigadier à la 7e compagnie de remonte, arme à cheval.

2e Compagnie

Dubroca, soldat au 4e tirailleurs algériens, arme à pied.

Tesseraud, soldat au 21e colonial, arme à pied.

Coquet, matelot au 4e dépôt, arme à pied.

GRENOBLE

Un Officier écroué pour refus d'obéissance

Grenoble, 8 octobre.

Un acte grave d'indiscipline, qui cause une certaine émotion dans les milieux militaires, vient de se produire à Annecy.

Un officier du 30e régiment d'infanterie, en garnison dans cette ville, refusa formellement d'exécuter un ordre qui lui était donné.

Ledit officier vient d'être écroué à Grenoble.

A St-PETERSBOURG

La Conquête de l'air

Les Martyrs de l'Aviation

UN DE PLUS

Saint-Pétersbourg, 8 octobre.

Un aviateur militaire, le capitaine Masicwitch, vient de grossir le nombre des victimes de l'aviation.

Il avait pris son vol sur l'aérodrome de Saint-Pétersbourg, qui s'était effectué sans aucun incident, puis coupa l'allumage pour descendre.

Malheureusement, à une altitude de 400 mètres, l'appareil capota et tomba sur l'aérodrome où il fut réduit en miettes.

L'infortuné capitaine Masicwitch fut tué net.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

La Situation

Paris, 8 octobre.

De plus en plus, la victoire des républicains s'atteste formelle.

De toutes parts, soit de la province, comme des colonies, arrivent les nouvelles les plus rassurantes.

Les populations accueillent la nouvelle de la chute de la royauté avec des transports de joie enthousiastes qui se font jour par des manifestations favorables à l'idée républicaine.

Si précipitées que furent les choses, elles étaient néanmoins attendues. L'impéritie gouvernementale, le courant anticlérical, le mode de gouvernement adopté par les différents ministres qui s'étaient succédé depuis les derniers événements, avaient rendu la royauté tout à fait impopulaire.

La chute de la famille de Bragance était fatalement appelée à se produire.

Expulsion des Congrégations

Un des premiers actes du gouvernement provisoire sera l'expulsion des congrégations, auxquelles les révolutionnaires attribuent une influence néfaste sur l'esprit des classes dirigeantes.

Demain paraîtra un décret, signé aujourd'hui, ordonnant à toutes les congrégations sans exception, de quitter le Portugal dans un délai extrêmement restreint.

Jésuites et Révolutionnaires

Un incident, qui s'est produit au cours de la bataille livrée par les révolutionnaires aux troupes restées fidèles, permet de constater la haine qui existait entre les congrégations et les partisans du régime républicain.

Au moment où une patrouille de matelots révolutionnaires passait près du couvent des Jésuites, des bombes à main furent lancées par eux contre la patrouille.

Un instant surpris par cette attaque inattendue qui leur tua trois des leurs, les matelots se mirent aussitôt en défense.

Ils ouvrirent un feu des plus nourris contre les Jésuites, qui, de leur côté, ne restèrent pas en arrière et lancèrent de nouvelles bombes à main sur les matelots exaspérés.

Un grand nombre de jésuites ont été tués.

De nombreux soldats ont été blessés par les éclats des bombes.

DANS LES PROVINCES

Des nouvelles rassurantes arrivent des provinces et des colonies.

Des adhésions à la République arrivent de toutes parts et partout le drapeau républicain flotte à la place de celui de la Maison de Bragance.

LES MORTS

Contrairement à ce que disaient les premières dépêches annonçant la révolution au Portugal, le chiffre des morts n'est pas tel qu'on le prétendait au début.

Le nombre des victimes de la sanglante échauffourée de mardi serait de 300 environ.

SUICIDE du Chef des troupes révoltées

Le chef des troupes révoltées, l'amiral Candido Reis, député républicain, s'est donné la mort mardi dernier dans des circonstances curieuses.

Au plus fort de la lutte engagée par les masses révolutionnaires, l'amiral Candide Reis, croyant le succès des républicains douteux, s'est tiré un coup de pistolet à la tempe.

La mort a été instantanée.

L'ASPECT DE LA VILLE

Lisbonne, un instant bouleversée par les événements qui se sont déroulés ces jours-ci, reprend petit à petit sa physionomie habituelle.

Tous les services publics sont assurés.

Les magasins ont tous réouvert leurs portes et les affaires reprennent leur cours.

Les réparations ont été effectuées aux lignes télégraphiques et téléphoniques qui fonctionnent normalement.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23
[illegible]

Une nouvelle Revue Pédagogique vient de paraître ; c'est

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

publiée par la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs.

Chaque numéro de 24 pages contient :

1° *Une partie sociale* : Discussion des faits sociaux ; Mouvement syndicaliste ; Revue de la Semaine ; Documents officiels.

2° *Une partie professionnelle* (pédagogique et corporative) : Orientation de l'enseignement ; Lutte contre les injustices ; Défense des droits de l'École et de l'Instituteur ; Action des Syndicats et Amicales ; Revue de la Presse pédagogique.

3° *Une partie scolaire* : Matières du programme ; Exercices attrayants pour les tout-petits ; Directions ; Indications, etc.

4° Lecture récréative ; Épreuves d'examens ; Notice Bibliographique.

Abonnement annuel : 6 francs.

S'adresser à AUDOYE, instituteur, 6, Traverse des Chartreux, Marseille.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des Eaux de Vichy et Vals).
Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.
N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie
Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins de vente : Bastia, 2, Avenue Carnot. Corte, Nouvelle Traverse.
Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

MODERN CORDONNERIE
CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes
POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, Bastia.
Tous les articles sortant de la Modern' Cordonnerie sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.
En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale la concurrence est impossible.
Facilités de paiement aux Fonctionnaires
Atelier spécial de réparations

LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles GRENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

L'Union
Compagnie Anonyme d'assurances
contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondées en 1828 et 1829
Établie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9
L'Union-Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.
Le total des sinistres payés par l'Union-Incendie, depuis sa création, s'élève à Trois cent soixante-dix-huit millions.
Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères
Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

Avez-vous soif?
Prenez quelques gouttes
d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique,
il assainit l'eau et préserve
de la Cholérine, des épidémies.
HORS CONCOURS PARIS 1900
GRANDS PRIX [illegible]
EXIGER du RICQLÈS

MUSIQUE
M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI
Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.
Ouverture : 15 octobre

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.
[illegible]

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16
PARIS

ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

RELIGIEUSE donne secret p' guérir enfants urinant au lit.
Ecrire Maison Barot, N° 318, Nantes.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER
[illegible]

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La **JOUVENCE de l'Abbé Soury** guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**Hygiénitine des Dames** (1 f. 25 la boîte).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibrômes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 10 f°; les 3 flacons contre mandat poste 10 fr. 50 adressé Ph'° Mag. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et franco)

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

CHEVEUX Rétablis, Repoussés SAUVÉS par le Pétrole Hahn

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL de la CORSE
QUI INDIQUE TOUT POUR **40** cent.
Edition périodique soigneusement tenue à jour.
Franco : 50 cent. — Abonnement d'un An : 1 fr. 50.
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE À LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX
Des PRODUITS } de la Campagne
Des PLAISIRS
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS.
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

PROCHAINS TIRAGES
10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti qui les mènera tous par un chemin qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse. [illegible]

5 Gros Lots de	UN MILLION
15 —	600.000 Francs.
20 —	500.000 —
20 —	300.000 —
15 —	250.000 —
50 —	200.000 —
70 —	150.000 —
430 —	100.000 —

Lots	Francs	Lots	Francs
10 Lots de	75.000 Francs	1500 Lots de	5.000 Francs
195 —	50.000 —	195 —	3.000 —
45 —	30.000 —	60 —	2.500 —
230 —	25.000 —	865 —	2.000 —
60 —	20.000 —	65 —	1.500 —
815 —	10.000 —	180 —	1.250 —
90 —	6.000 —	21.855 —	1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

[illegible]

5-75

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 280

LUNDI 10 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (2e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00562
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 39 m. — Coucher, 5 h. 1 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint François Borgia.
Fête de Demain : Saint Germain.

9 OCTOBRE

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La Ligue de l'Enseignement vient de donner, à son Congrès de Tourcoing, une impulsion décisive à la question de l'organisation de l'Enseignement professionnel.

Depuis longtemps cette question est à l'ordre du jour. Sans remonter plus haut, les quatre derniers ministres du Commerce ont reconnu l'urgence d'une solution et ont déposé des projets de loi sur le bureau de la Chambre. Si l'on n'a pas encore abouti, cela tient à la malencontreuse rivalité qui existe entre les deux ministères du Commerce et de l'Instruction publique, l'un et l'autre voulant conserver pour soi seul la direction du nouvel enseignement à créer.

intérêts nationaux, paraît enfin sur le point de prendre fin. Le ministère de l'Instruction publique a, dans son ressort, les écoles primaires supérieures, auxquelles il manque un outillage pratique d'apprentissage : le ministère du Commerce a fait prospérer les écoles professionnelles, qui, placées en marge de l'Université, ont un peu négligé les connaissances générales spéculatives que l'on voudrait voir acquérir par les adolescents... De son côté, le ministère de l'Agriculture entretient ou subventionne ses écoles pratiques et ses écoles nationales qui n'ont rien de commun avec les deux autres catégories d'établissements.

Il est clair que ces écoles distinctes et disparates ne possèdent point l'harmonie qui ferait leur force ; elles ne répondent pas aux désirs et aux besoins de la masse ; cependant, elles coûtent forcément plus cher que si elles étaient unies.

A cette situation, la Ligue de l'Enseignement propose une solution « élégante. » La future école professionnelle serait, comme l'école primaire actuelle, divisée en trois ou quatre sections : commerciale, industrielle, agricole, et enfin section générale ou non professionnelle.

Quant à la direction, elle en serait confiée soit au ministère de l'Instruction publique, soit au ministère du Commerce, suivant que la section générale l'emporterait sur les autres ou inversement.

D'ailleurs, l'initiative privée n'a pas attendu les pouvoirs publics pour organiser cette « école-modèle. » Il en existe plusieurs dans le Nord, dont une notamment à Tourcoing, qui a été visitée par les congressistes de la Ligue de l'Enseignement et leur a donné l'occasion de constater de visu l'excellence des résultats obtenus.

En plein centre industriel, au milieu d'énormes usines de tissage, M. Dron, maire de Tourcoing, a fait construire une école d'apprentissage qui fait corps avec l'école primaire supérieure officielle. Il y a là des ateliers de mécanique, d'ajustage, jeunes gens viennent apprendre leur métier. Ils opèrent non pas sur des morceaux de fer ou de bois qui seront jetés au rebut le lendemain : ils travaillent pour l'industrie privée, pour Fives-Lille ou Le Creusot. Aussi, quand ils sortent de l'atelier-école, peuvent-ils entrer dans n'importe quelle usine.

Ce sont des ateliers-écoles de ce genre qu'il faudrait multiplier sur tout le territoire de la France, en les spécialisant selon l'industrie, le commerce ou la culture dominante dans chaque région.

La Ligue de l'Enseignement a précisé les détails de cette organisation et les vœux qu'elle a émis constituent en quelque sorte l'avant-projet dont le Parlement n'aura qu'à s'inspirer, lors des prochains débats sur cette question. En voici les lignes essentielles :

L'enseignement professionnel serait obligatoire entre quatorze et dix-huit ans pour tous ceux qui ne continuent pas leurs études dans les écoles d'enseignement secondaire. Il comprendrait, suivant les exigences locales et les besoins des élèves, d'une part la revision des matières essentielles et artistiques du programme de l'école primaire, les notions scientifiques appliquées qu'il est utile de posséder dans la vie courante ; d'autre part, les études professionnelles et appliquées aux métiers qu'exerceraient les différentes catégories d'apprentis.

Des maîtres spéciaux et des personnes de métier d'une compétence reconnue seraient chargés des cours, dont les heures seraient prélevées sur le temps de la journée de travail.

Dans le cas où les patrons seraient fondés à demander des garanties sous la forme de contrat d'apprentissage qui leur assureraient la compensation des sacrifices consentis par eux, les dépenses des cours seraient payées par les patrons, l'Etat et les Communes. La dépense totale de l'organisation reviendrait approximativement à trente ou quarante millions.

En ce qui concerne l'agriculture, notions de sciences expérimentales et d'agriculture adaptées aux besoins régionaux. Des cours temporaires seraient organisés pendant l'hiver dans toutes les écoles rurales, comme cela se pratique déjà dans quelques unes.

Enfin, pour éviter dans l'avenir les rivalités de bureaux à bureaux, une commission interministérielle d'arbitrage serait créée, qui aurait à dégager le caractère dominant de l'école ou du cours et à en régler le rattachement soit au ministère du Commerce soit à celui de l'Instruction publique.

De cette collaboration doit sortir une organisation rationnelle et pratique de l'enseignement professionnel. Maintenant, il ne reste plus qu'à porter la question sur le terrain législatif. Souhaitons qu'elle le soit sans trop tarder.

C. des CORDELIERS.

Propos d'actualité

De l'Argent

L'Argent ! Eternel mirage ! Observez les hommes qui vont, viennent, se précipitent, s'acharnent à la tâche ; que veulent-ils ? De l'argent ! L'argent est l'unique mobile, le grand ressort de la vie. On parle bien encore, de temps en temps, de gloire, d'honneur, de sentiment... Des âmes d'élite en font leur idéal de vivre. Mais pour la masse, l'argent seul existe ; même pour les plus désintéressés, on n'est jamais bien sûr qu'ils n'ont pas, derrière la tête, quelque vile combinaison financière.

Cette constatation faite, prenez la peine d'imaginer ce que peut devenir, dans la grande ville, au milieu de la ruée universelle à la conquête du billet de mille, un fragile cerveau d'enfant livré à lui-même. Prenez, par exemple, — car vous avez deviné que c'était là où je voulais en venir — ces deux gosses de quinze et dix-sept ans, qui ont assassiné en plein jour, à Paris, le garçon de recettes [illegible] factions que la grande ville offre aux riches, et cependant, une multitude d'appétits, de désirs irrésistibles bouillonnent dans tout leur être ardent et jeune.

Des richesses rutilent aux devantures ; des snobs étalent à leurs yeux un luxe insultant ; des équipages, des autos qui sont comme des palais passent et les éclaboussent ; des femmes provocantes les coudoient ; les théâtres, mille lieux de plaisir s'illuminent le soir...

Que vont-ils faire ?

S'ils sont nés simples et bons, ils n'en concevront pas d'amertume. S'ils sont audacieux, ils travailleront pour acquérir eux aussi le luxe, ce mirage du bonheur. Mais s'ils sont vicieux, si nul n'a pris soin de leur donner à temps l'horreur du mal, ils succomberont à la tentation ; de chute en chute ils iront jusqu'au crime pour satisfaire leur fringale.

Et voilà comment deux gosses sont devenus assassins. Le coup fait, sans prendre le temps de laver leurs mains ensanglantées, ils ont ramassé l'or et ils se sont jetés goulûment sur tous les objets de leurs convoitises : beaux habits, bons repas, spectacles, autos, amour... Cela a duré une journée, une seule, et le lendemain, lassés déjà, ils ont accepté comme une chose toute naturelle et prévue d'être conduits, menottes aux mains, à la prison, puis au bagne pour toute leur vie.

Ne croyez pas surtout que je les excuse. Des garnements qui ont eu un aussi monstrueux courage ne méritent aucune pitié. J'ai voulu dire seulement combien l'emprise du mal est facile sur de jeunes cerveaux, dans nos sociétés modernes si impudemment empressées de jouir.

Et quelle responsabilité encourent ceux qui ont charge d'âmes !

A. Capelle.

POUR NOS JUGES DE PAIX

CIRCULAIRE DU GARDE DES SCEAUX

Le Garde des Sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire pour rappeler [illegible] d'une manière effective et permanente dans le canton soumis à leur juridiction, et que de la méconnaissance de cette prescription, écrit le Garde des Sceaux, il résulte de sérieux inconvénients pour la bonne administration de la justice.

En ne résidant pas dans son canton, écrit le Garde des Sceaux, le juge de paix chargé, par les lois nouvelles notamment, d'attributions nombreuses et variées, ne peut apporter dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels toute l'exactitude et la diligence nécessaires ; dans de multiples occasions, en effet, les habitants du canton peuvent avoir besoin, même en dehors des heures consacrées aux audiences, de recou-

---

47 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

Bourgueil embrassa au front son héritière.

— Dis donc, fit-il sur le seuil de la porte, si je rencontre mon gendre, faut-il lui reprocher de laisser sa femme se morfondre à la maison ?.. Tu sais que je ne me gênerais pas ?

— Garde-t'en bien ! répondit-elle... Il penserait que c'est moi qui t'ai invité à le morigéner... Il faut bien laisser un peu de liberté aux hommes !

Denis Bourgueil hocha la tête d'un air entendu et partit de son pas le plus léger, en fredonnant une valse à la mode. Dès le lendemain matin, M. de Langeville se présenta à l'hôtel de Rouvray. On lui apprit que le duc et la duchesse venaient de partir pour un court voyage, et ne rentreraient que dans les premiers jours de la semaine suivante. Philippe eut un geste de désappointement. Il ne prévoyait pas ce contretemps. Qu'allait-il faire en attendant le retour de Clotilde ?.. S'il n'avait écouté que son cœur, il serait retourné à Saint-Gratien, où il aurait bien trouvé le moyen d'embrasser sa fille. Mais il redoutait quelque embûche de la part de Sidonie. De plus, il ignorait l'explication qui avait désarmé la colère de M. de Rouvray, dont il redoutait peut-être de contrecarrer l'effet. Non, décidément, il ne se rendrait chez Madeleine Guépard qu'après s'être concerté avec Clotilde !

Il ne s'agissait que de prendre patience pendant quelques jours. Langeville résolut de passer cette courte période d'attente dans son petit castel breton. Durant ce bref séjour, il revit les sites parcourus autrefois avec Clotilde. Ce fut pour lui comme un pèlerinage qui lui causa alternativement de grandes joies et d'immenses tristesses ; mais son âme y puisa la force et la résignation. Dès le début de la semaine, il revint à Paris. M. et Mme de Rouvray étaient de retour. Depuis que le diplomate était revenu d'Amérique, une existence très paisible avait commencé entre les deux époux. Ils vivaient d'une façon en quelque sorte fraternelle. M. de Rouvray prodiguait à sa femme les attentions les plus délicatement tendres... Elle les lui rendait en se montrant affectueuse et prévenante pour cet homme qu'elle estimait d'autant plus qu'elle avait envers lui d'irréparables torts.

A l'offre de son mari de l'accompagner pendant quelques jours dans le Midi, Clotilde avait donc répondu affirmativement. Cependant, son cœur s'était péniblement serré en consentant à ce voyage, car elle brûlait d'avoir des nouvelles de sa fille, et elle comptait sur Madeleine pour lui en apporter dès le lendemain. Mais, en demandant à M. de Rouvray de retarder son départ, ou de la laisser à Paris, elle craignait d'éveiller chez lui de nouveaux soupçons. Peu à peu, d'ailleurs, Clotilde se rassura. Le dévouement de Madeleine n'était-il pas inébranlable ? Après le service que Mme de Rouvray venait de lui rendre, la nourrice d'Yvonne montrerait encore plus de zèle à servir la mère, à qui elle devait tant.

L'ouvrière parisienne, qui avait fait preuve de tant d'intelligente initiative au moment critique, avait dû se borner à faire une longue promenade dans le pays avec la petite fille. Adroite comme elle l'était, elle avait sans doute vu partir M. et Mme de Rouvray et était venue, aussitôt après leur départ, rapporter l'enfant à Madeleine. Si, pour plus de sûreté, elle l'avait emportée à Paris, la femme de Jean Guépard s'était indubitablement rendue le lendemain au domicile de la brave créature à laquelle elle avait repris la petite.

Mme de Rouvray avait donc quitté Paris un peu calmée par ces réflexions ; mais c'était avec une satisfaction profonde qu'elle y rentrait. On lui annonça M. de Langeville. Il étreignit étroitement la main qu'elle lui tendait et murmura :

— Par combien d'angoisses je viens de passer !.. Votre mari ne sait rien, n'est-ce pas ?

Clotilde tressaillit. Que voulait dire M. de Langeville ?.. Il semblait au courant des dramatiques événements qui s'étaient accomplis à Saint-Gratien... Qui donc l'avait renseigné, puisqu'elle ne l'avait pas revu depuis ce moment terrible ? Avait-il été chez Madeleine Guépard, et celle-ci lui avait-elle raconté ce qui s'était passé ?.. Mais une pareille supposition n'était pas possible ! Madeleine, qui ne connaissait pas Philippe, était beaucoup trop discrète, malgré l'insistance possible de M. de Langeville, pour lui avoir révélé la moindre parcelle d'un pareil secret.

— Que voulez-vous dire ?.. interrogea-t-elle avec appréhension. Qui vous a instruit ?

Il répondit :

— J'étais au rendez-vous que nous nous étions donné.

— Vous ! murmura-t-elle. Je ne vous y ai pas vu.

— C'est que j'ai rencontré quelqu'un qui m'a empêché d'aller vous retrouver.

— Quelqu'un ?

— Attendez-vous, Clotilde, reprit M. de Langeville, à une révélation qui va vous être extrêmement pénible.

— Vous m'effrayez, mon ami !

— Non ! N'ayez pas crainte... Vous n'avez plus rien à redouter... C'est à vous, au contraire, à faire cesser mes angoisses... M. de Rouvray n'a donc pas ajouté foi à l'infâme dénonciation qui l'a attiré à Saint-Gratien ?

Une surprise profonde se peignit sur le visage de la mère d'Yvonne.

— Vous avez appris...

— Tout !

— Comment ?.. Qui a pu vous donner ces détails ?..

Je vais vous le dire... Mais répondez d'abord à ma question, je vous en supplie !

— Eh bien ! votre supposition était juste. Grâce au ciel, M. de Rouvray n'a pas découvert la vérité !

— Ah ! que je suis heureux, Clotilde !.. Que je suis heureux pour vous !

— Le péril a été conjuré au moment précis où je me croyais perdue sans rémission !

La duchesse retraça alors à M. de Langeville toutes les péripéties de cette inoubliable journée. Elle lui dit le pieux mensonge imaginé par Madeleine et Françoise Beaudoux, qui n'avait plus permis à M. de Rouvray de conserver l'ombre d'un soupçon.

(A suivre.)

ir à ses [illegible] et à son intervention. C'est pour faciliter cette partie si importante de sa tâche que la loi lui a imposé le devoir de demeurer au milieu des justiciables auxquels, au surplus, il est sage d'épargner tout déplacement injustifié.

J'estime qu'il convient de mettre un terme aux abus trop réels résultant de l'oubli de cette prescription et de rappeler aux juges de paix l'obligation à laquelle la loi les astreint.

En conséquence, le ministre prie les procureurs généraux d'inviter les juges de paix de leur ressort qui ne résident pas effectivement dans leur canton à y transporter leur domicile dans un délai de six mois; faute d'avoir déféré à cette injonction avant le 1er avril au plus tard, il leur sera fait application de la sanction édictée par l'article 8 de la loi de floréal an X, c'est-à-dire qu'ils seront considérés comme démissionnaires et immédiatement remplacés dans leurs fonctions.

Je me plais toutefois à espérer, conclut le ministre, que ceux des juges de paix dont la résidence est irrégulière, s'empresseront de se conformer aux présentes instructions inspirées par le souci des intérêts de la justice et des justiciables pour lesquels je connais leur dévouement habituel, et qu'ils ne me mettront pas dans la nécessité de prendre contre eux la mesure de rigueur prévue par la loi du 8 floréal an X.

La Situation Vinicole

Voici les renseignements fournis par le ministère de l'Agriculture sur la situation dans chaque département.

Nous constatons avec regret qu'il n'est pas question de la Corse, qui est cependant un département Vinicole.

Ain. — Au vignoble, la situation est mauvaise.

Allier. — Dans les vignes, la véraison n'est pas commencée; on craint que la maturation ne puisse se faire.

Alpes (Basses). — La vigne a été très éprouvée par les maladies cryptogamiques.

Alpes (Hautes). — Le mildiou a causé de très grands ravages au vignoble.

Alpes-Maritimes. — Dans les vignes, la récolte s'annonce comme moyenne, mais la maturation est tardive; la vendange ne commencera probablement pas avant la fin de septembre.

Aveyron. — L'oïdium et le mildiou causent de grands ravages.

Gard. — Les maladies cryptogamiques ont beaucoup nui au vignoble.

Gers. — La récolte de la vigne sera [illegible] des apparences très inégales. La maturité se poursuit lentement.

Hérault. — La vendange va commencer sous peu, mais la maturité manque de régularité. Les grands vents de la dernière quinzaine ont fatigué les vignes. La future récolte sera sensiblement inférieure à celle de l'année dernière.

Isère. — Les vignes sont en mauvais état, par suite des maladies cryptogamiques; la maturation sera difficile faute de chaleur.

Jura. — La vigne ne donnera qu'une très médiocre récolte.

Pyrénées (Basses). — La vigne est en mauvais état; la véraison n'est pas encore commencée.

Pyrénées-Orientales. — Le vent très sec a enrayé les dégâts des maladies cryptogamiques.

Sèvres (Deux). — La vigne ne donnera qu'une mauvaise récolte si le raisin mûrit.

Tarn-et-Garonne. — Les vignobles ne produiront qu'une récolte très médiocre, et l'aoûtement même est incertain.

Var. — Les vignes souffrent de la sécheresse, surtout sur le coteau; l'oïdium et les insectes ont causé certains dégâts sur quelques points du département.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 octobre.

La nouvelle d'une révolution en Portugal a provoqué naturellement sur les fonds de ce pays un vif mouvement de recul qui l'a ramené de 68.20 à 64.40 et par répercussion, sur l'Extérieure revenue à 94.40 ex-coupon, après même 93 frs. Le reste du marché ne s'est guère ému de cet événement et se montre assez soutenu dans l'ensemble. La Rente Française a même gagné 10 centimes à 97.22. Le Turc, le Serbe et les Emprunts Russes ne sont tassés que dans de très légères proportions. Les Sociétés de Crédit conservent leurs bonnes dispositions. La Société Générale se négocie à 736, ex-coupon de 6.25.

L'Emprunt 3 0/0 1910 de 235 millions de la ville de Paris s'annonce comme un très grand succès les nouvelles obligations faisant déjà prime de 7 à 8 frs. Cette faveur se justifie aisément par les avantages suivants appréciés du grand public comme de la petite épargne: taux de 3 0/0 avec remboursement au pair très éloigné; lots importants et nombreux; libération par versements échelonnés en sept termes à partir du jour de la répartition et dont le dernier ne sera exigible qu'en août 1913.

Suez inactif à 5.465. Peu de variations sur les valeurs de traction. Valeurs d'électricité indécises. Les industrielles et charbonnages russes restent fermes. Nouvelle avance des titres cuprifères. Rio 1.715.

Au comptant en Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay est recherché à 328.50.

Nos Chemins Français ne varient guère.

AVIS

Messieurs les Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés de vouloir bien se rendre à la réunion de mercredi, 12 courant, à 8 heures et demie du soir, à la Mairie, salle des délibérations.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LURI. — Ce n'est pas sans regrets que la population de Luri a appris la nomination de son très digne curé, M. le doyen Costa, chanoine honoraire, à l'archiprêtré de Cervione.

Depuis qu'il était à Luri, M. le chanoine Costa s'était attiré les sympathies de tous par ses vertus sacerdotales, son zèle et son tact. Il avait su, en effet, se tenir en dehors des agitations locales et ne s'occuper que des intérêts spirituels de ses paroissiens.

La ville de Cervione fait en M. le chanoine Costa une très belle acquisition.

* * *

GHISONACCIA. — Le sieur M. Jérôme pêchait dans la rivière du Fium'Orbo. Les gendarmes de service le pincèrent et verbalisèrent sans hésitation.

* * *

SANTO-PIETRO-DI-TENDA. — Une erreur d'impression nous a fait dire que la mise à prix du groupe scolaire de la commune de Santo-Pietro di Tenda [illegible]

* * *

VENZOLASCA. — Les nommés L. et S., ignorant sans doute que la propriété d'autrui est inaccessible aux animaux qui ne peuvent commettre que des dégâts, laissèrent entrer dans une propriété, appartenant à M. Impernotti, l'un 15, l'autre 10 porcs...

C'est pourquoi, procès-verbal a été dressé.

Causerie Agricole

Les Secours Agricoles

La Commission du budget a envisagé, sous l'inspiration de son vice-président, M. Caillaux, la suppression du chapitre des secours qui sont distribués chaque année aux agriculteurs, pour cause d'accidents, épidémies, inondations, pertes agricoles quelconques.

Avec les fonds rendus ainsi disponibles, on fonderait une grande caisse nationale d'Assurances mutuelles, qui serait alimentée à la fois par les cotisations des membres et les subventions de l'Etat.

L'intention de remplacer les secours par des justes indemnités est certainement excellente. Les cultivateurs n'auraient plus besoin de tendre la main pour obtenir une maigre allocation; ils n'auraient qu'à réclamer leur dû, et nulle recommandation ne leur serait pour cela nécessaire.

Le système des secours a été en effet bien souvent critiqué. C'est, a-t-on dit, une prime accordée à l'imprévoyance des paysans. En outre, les secours que l'on donne après les désastres, bien que forcément très onéreux pour l'Etat, aboutissent à la poche des victimes sous forme de subsides dérisoires et trop tardifs.

Les indemnités aux agriculteurs victimes d'événements malheureux sont calculées sur le taux de 5 0/0 des pertes subies. Une telle indemnité n'est évidemment guère susceptible d'apporter une aide efficace au sinistré. Quand un cultivateur a perdu une vache de cinq cents francs, qu'est-ce que vingt ou quarante francs peuvent bien faire à l'affaire?

D'autre part, on se demande comment l'institution de la Caisse d'assurances pourra entrer dans la pratique. C'est en résumé une mutuelle d'Etat que l'on veut créer; mais les anciens crédits de secours seront-ils suffisants pour l'alimenter? Ceux-ci sont assez variables, selon l'importance des calamités qui se produisent. C'est ainsi qu'en 1900 ils atteignirent 2.471.000 francs; en 1905, 1.640.000 frs; en 1907, 8.471.000; cette année ils seront beaucoup supérieurs.

Il est à remarquer aussi que les secours conservent leur raison d'être, pour les calamités auxquelles s'appliquent difficilement l'assurance agricole, notamment les ouragans, avalanches, gelées, inondations, etc., qui accumulent les ruines dans des contrées entières.

De toutes façons c'est un problème difficile, et la question de l'Assurance obligatoire a besoin d'être mûrement étudiée avant d'entrer dans la pratique. Il est peu probable, en tous cas, qu'on puisse la réaliser par voie budgétaire.

GEORGES BONNEFOY.

MAIRIE DE BASTIA

AVIS

Le Maire de la Ville de Bastia a l'honneur de rappeler à ses administrés qu'il est formellement interdit de déposer ou de jeter des immondices dans les rues, laver du linge aux bornes-fontaines, de l'étaler aux fenêtres ou sur les places publiques.

Il invite en même temps les propriétaires ou locataires à tenir leurs escaliers en parfait état de propreté et les prévient que des visites seront faites par le Bureau d'Hygiène pour constater des contraventions.

Les propriétaires d'écuries sont également invités à enlever tous les jours le fumier de leurs écuries.

LA CONSTITUTION D'UN CAPITAL est chose difficile; l'épargne vous le donnera en 20, 25 ou 30 ans; l'assurance sur la vie le constitue tout de suite, car ses combinaisons répondent à toutes les [illegible] durer toute une vie, adressez-vous à une Compagnie sérieuse et dont les engagements ne laissent rien d'indéterminé.

Aucune Société ne donne plus de sécurité que la Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) **qui existe depuis soixante-cinq ans.**

S'adresser au siège social de la Compagnie Le Phénix, 33, rue Lafayette, ou à ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18° à midi 19° + à 6 heures du soir + 17°5

Maxima + 21° Minima + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel: le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

* * *

Au départ

M. Paul Pugliesi-Conti, député de la première circonscription du 17e arrondissement de Paris, est parti hier matin par le paquebot de Livourne.

* * *

Naissance

Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse délivrance de Mme Dominique Pugliesi-Conti, femme du distingué maire et député d'Ajaccio, qui vient de mettre au monde un superbe garçon, auquel on a donné le prénom d'Antoine.

Le *Petit Bastiais* adresse ses meilleurs vœux au nouveau-né et ses bien sincères félicitations aux heureux parents.

* * *

Ponts et Chaussées

M. Costantini Joseph-Antoine-Louis-Pompée, qui a subi avec succès les épreuves d'admissibilité du concours de 1910 pour le grade de conducteur des ponts-et-chaussées, est nommé commis de 3e classe et mis à la disposition du gouvernement tunisien pour occuper un emploi de son grade dans le service des travaux publics de la régence.

* * *

Nouvelles militaires

M. Cerviotti, lieutenant au 87e rég. d'infanterie, passe de la 3e compagnie à la 9e.

M. le chef armurier de 2e classe Gonard, de la 2e compagnie de la 15e légion ter de gendarmerie, est classé au 11e rég. de dragons.

M. le chef armurier de 2e classe Battendier, du 13e bataillon de chasseurs à pied, est classé à la 2e compagnie de la 15e légion ter de gendarmerie.

M. Mattei, officier d'administration de 2e classe, du service de l'habillement, dans la division d'Alger, a été désigné pour le 14e corps d'armée.

M. Malaspina, médecin-major de 2e classe, aux hôpitaux de la division d'Alger, passe au 11e escadron du train des équipages.

M. l'aspirant Colonna, sortant de l'école militaire de l'artillerie, est promu au grade de sous-lieutenant et affecté au 19e rég., à Orange.

M. l'aspirant Cristiani, sortant de l'école militaire de l'artillerie, est promu au grade de sous-lieutenant et affecté au 14e escadron du train des équipages militaires.

* * *

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jules-Pierre Franceschi, employé de l'Administration Pénitentiaire, frère du sympathique curé de Sainte-Lucie-de-Moriani avec Mlle Giuliani, fille de M. Quilicus Giuliani, receveur des Douanes en retraite et sœur de M. Charles Giuliani, de Costa-Rica.

* * *

De Toulon

A l'occasion du départ en retraite de leur compatriote Paoli Jean, premier maître vétéran, médaillé militaire, un groupe de Saint-Florentins, marins vétérans de tous grades, lui ont offert un apéritif d'adieux, le mardi soir 4 octobre, au « Bar Fortuné, » cours Lafayette.

Le maître Pittaluga, au nom de tous les Saint-Florentins présents à l'apéritif, a souhaité [illegible] qu'il jouisse longtemps de sa retraite si bien méritée, après 31 ans de bons services à l'Etat.

On a bu en même temps à la santé de deux nouveaux promus, les deuxièmes maîtres Paoli André et Guidertoni Mathieu, nommés récemment au grade de maître, tous deux de Saint-Florent.

L'on s'est séparé enchanté de cette bonne soirée, au cours de laquelle on a parlé longuement du cher pays natal.

* * *

Décès

Nous avons reçu de Marseille la nouvelle de la mort de M. Louis Berlandini, décédé dans cette ville à l'âge de quarante-huit ans.

De nombreux compatriotes ont remplacé à ses obsèques la famille absente et ont suivi le cortège jusqu'au cimetière.

Cette mort met en deuil les familles Berlandini, Pasquini, Lusinchi, Rossi, Salini et Avazzeri auxquelles nous adressons nos condoléances.

* * *

Nouvelles maritimes

M. Mariani, administrateur de 2e classe de l'inscription maritime, récemment nommé, est affecté au quartier de Saint-Valery-sur-Somme.

Sur la liste d'admissibilité à l'emploi d'écrivain du personnel administratif de gestion et d'exécution, figurent MM. Battesti Pierre, Angeli Augustin, Sam[illegible] Marius, Stefani Jean, Guglielmi Louis, et Picasso Toussaint, ouvriers de la direction des constructions navales; Luigi Pierre, Guerrini Dominique et Susini Mathieu, ouvriers de la direction d'artillerie; Giuliani Antoine, Mariani Pierre, Padovani Louis et Orsini Etienne, ouvriers du service de l'intendance, tous du port de Toulon.

* * *

Les Annales

Un monument d'art et de piété est élevé à la gloire de Jean Racine, dans le dernier numéro des *Annales*... Ce numéro publie des documents inédits très importants sur le grand homme; un admirable portrait provenant des héritiers de la Champmeslé, et dont M. Masson-Forestier conte l'histoire; une étude d'Emile Faguet sur *Racine, Corneille et Molière*; *l'Ame de Racine*, par Jules Lemaître; la *Journée de Racine*, par Henri de Régnier; un *Pèlerinage au Berceau de Racine*, par H. de Nousanne, le tout accompagné de belles illustrations. Lire, dans le même numéro, des lettres inédites de Sarcey et d'About, la chronique d'Yvonne Sarcey, le Bonhomme Chrysale, etc.

En vente partout: 25 centimes.

* * *

Pilules Suisses

Envoyez 1 fr. 50 à P. Glassel, pharmacien, 28, rue de Grammont Paris, et vous recevrez franco, avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les *maux d'estomac* et la *constipation*.

* * *

Maladies des Yeux

Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. — Le cabinet du docteur Eliachef, médecin oculiste de Paris, est transféré **20, Bd Paoli, 25, Bastia.**

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **yeux, nez, oreilles et larynx.**

* * *

A céder

Fonds de Commerce: Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

* * *

Accouchements

MADAME PANCETTI, née Cruciani, *sage-femme de la Faculté de Montpellier, ancienne élève interne de la Maternité*, donne des consultations tous les jours de 1 à 3 heures, 25, Boulevard Paoli, 3e étage.

* * *

A vendre

Pour cause de départ à l'état de neuf:

Un salon Louis XV, une salle à manger Henri II, une chambre à coucher pur style, glace, tapis, petits meubles, machine à coudre, bureau, etc., etc.

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

* * *

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

* * *

On demande

On demande des familles, ayant trois filles pouvant travailler, logement, chauffage, éclairage gratuits. Ecrire usine de Valobre à Entraigues (Vaucluse).

* * *

A vendre

Sites à bâtir, prolongement Boulevard Paoli.

Deux magasins, Boulevard Paoli, n° 44.

Un appartement avec balcon, rue des Jardins.

S'adresser à M. François Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

* * *

BÈGUES Ecrire à l'Institut des Bègues (subventionné) 112, Bd Longchamp, Marseille. Honoraire après guérison.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00563

A CALVI

MESURES SANITAIRES

Calvi, 9 octobre.

Des mesures très sévères, au point de vue sanitaire, ont été prescrites dans notre arrondissement par MM. le Sous-Préfet, le Receveur des douanes et le lieutenant de gendarmerie.

Vendredi matin le courrier de Marseille et Toulon, ayant commencé le débarquement des passagers, parmi lesquels les conscrits et 19 disciplinaires, alors que la *patente du bord ne portait pas la mention obligatoire de la santé*, les passagers ont dû attendre dans des barques pendant une demi-heure à leur grand déplaisir, jusqu'à ce que cette formalité, *négligée à bord*, fut remplie.

Le petit port de Galeria a été interdit à toute barque de provenance étrangère, et aucun bateau ne peut débarquer ailleurs que dans les ports de Calvi et d'Ile Rousse, où le service de la santé est organisé.

Conformément à ces instructions le Maire et la gendarmerie de Galeria ont empêché, samedi matin, l'accostage de la tartane *Valeria*, en provenance de Gênes, qui avait dû venir à Calvi, prendre la libre pratique, laquelle ne lui a été délivrée qu'après la production d'une patente nette délivrée par le Consul de France à Gênes.

Cette tartane a quitté Calvi ce matin pour retourner à Galeria.

Ces mesures produisent un excellent effet sur la population.

Vers le Relèvement ...de la Corse !!!

LES SECTIONS DE DISCIPLINAIRES

Paris, 9 octobre.

Au Ministère de la Guerre, on s'occupe très sérieusement du Relèvement de la Corse.

Comme les crédits pour la formation du 164e régiment d'infanterie ne pourront être demandés aux Chambres que dans le courant de l'année 1911, le Ministre de la Guerre a jugé à propos d'augmenter immédiatement la garnison de la Corse, en installant à Calvi et à Saint-Florent les sections de discipline.

La municipalité de Saint-Malo, ayant protesté contre l'installation à Cézembre, d'une section de disciplinaires provenant de la Marine et de l'armée Coloniale, le Ministre a fait diriger sur Saint-Florent, cette catégorie de disciplinaires.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que l'on installera, sous peu, à Cervione, une troisième section de discipline.

Petit à petit on inondera la Corse de disciplinaires, ce qui prouve bien qu'au Ministère de la Guerre, on travaille activement au Relèvement moral de l'*Ile de Beauté* !!

Conseil de Cabinet

Paris, 9 octobre.

Un Conseil de Cabinet sera tenu jeudi prochain, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Dans cette réunion le Gouvernement choisira le successeur de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, dont l'état de santé est loin d'être satisfaisant.

ROUEN

LE CONGRÈS du Parti Radical

Séance de clôture

Rouen, 9 octobre.

Le 10e Congrès radical et radical-socialiste a clôturé aujourd'hui ses travaux.

Dans cette dernière séance, il a été donné lecture de la Déclaration du Parti, qui a été rédigée par une commission composée de MM. Camille Pelletan, général Godard, Charles Fabiani, Steeg, Dalimier, Muller, Cocceau, Buisson, Bonnet, Debierre, Delaroche-Vernet, Gabriel Péchadre, Bouffandeau, Morin, Chavot, Lefranc, Félix Chautemps, Henri Rousselle, Morin, Chazet, Charles Dumont, Richard, Lafferre, Milhaud, Desvaux, Estier, Levy Uiman.

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Barthou à Oloron

Paris, 9 octobre.

M. Barthou, ministre de la Justice, a présidé aujourd'hui la séance de clôture du Comice agricole d'Oloron.

M. Barthou, qui est député de cette circonscription, a prononcé un discours dans lequel il a adressé ses félicitations aux exposants primés.

A cette occasion le Ministre de la Justice a remis plusieurs croix d'officier et de chevalier du Mérite agricole.

MARSEILLE

LE NOUVEAU GOUVERNEUR de Madagascar

Marseille, 9 octobre.

M. Picquié, qui remplace M. Augagneur comme gouverneur général de Madagascar, s'est embarqué aujourd'hui pour rejoindre son poste.

Le nouveau gouverneur de Madagascar emporte un monoplan Blériot à deux places, type 112 bis, pour le premier service officiel par voie aérienne prévu entre Fianarantsoa et Tananarive.

EN AUTRICHE

Le Congrès International DU FROID

Vienne, 9 octobre.

Le Ministre d'Agriculture d'Autriche a offert aujourd'hui un grand déjeuner aux membres du Congrès international du froid.

S. A. le prince Roland Bonaparte représente l'Académie des sciences à ce Congrès; le ministre de la Guerre y est représenté par l'intendant général Mauris, le sous-intendant Gallay et l'ingénieur Barrier.

SAINT-ETIENNE

CONGRÈS SOCIALISTE

Saint Etienne, 9 octobre.

La Fédération socialiste autonome de la Loire s'est réunie aujourd'hui, pour étudier l'organisation d'un congrès du parti républicain socialiste, dans le but de grouper les membres des fédérations socialistes autonomes ou indépendantes.

Ce congrès se tiendra dimanche prochain, à Saint Etienne.

Le Choléra à GÊNES

Paris, 9 octobre.

Un navire italien provenant de Naples, et arrivé hier à Gênes, a été mis en quarantaine dans ce port, plusieurs cas de choléra, dont 4 décès, s'étant produits à bord.

La ville de Gênes était indemne à cette date.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

La Situation

M. Saint-René Taillandier, ministre de France à Lisbonne, a adressé un télégramme au ministre des Affaires étrangères dans lequel il confirme que Lisbonne a repris sa physionomie habituelle et que le calme est complet.

Notre représentant de la France à Lisbonne, mentionne également l'adhésion complète des provinces au mouvement révolutionnaire.

Les troubles, que l'on semblait redouter dans le Nord du Portugal, où les Souverains comptent de chauds partisans, ne se sont pas produits.

Les populations ont observé partout le plus grand calme et tout paraît concourir à assurer le succès de la jeune République.

Nouvelle réunion du Gouvernement Provisoire

Les membres du gouvernement provisoire se sont à nouveau réunis, pour examiner les dispositions de transformer le gouvernement provisoire en gouvernement définitif.

Le Président de la République Portugaise

La candidature de M. Bernardino Machado, à la présidence de la République, gagne tous les jours du terrain.

C'est celle qui paraît être le plus en faveur auprès des populations portugaises.

M. Bernardino Machado est un modéré.

Ancien pair du royaume, ancien ministre des Travaux Publics, chef du parti régénérateur, M. Bernardino Machado est très pacifique. Il semble tout indiqué pour amener l'apaisement, après les troubles sanglants qui viennent de se produire.

Les Gouverneurs des Provinces

Les nouveaux gouverneurs, placés à la tête des provinces par le gouvernement provisoire, ont pris la direction de leurs services.

HOTEL BASTIAIS
29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires-élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres. Conditions spéciales pour militaires.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, [illegible], fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon [illegible]

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gaucia*, en Corse, demeurant à Carbuccia [illegible]. Joindre timbre pour la réponse.

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

LABORATOIRE SPÉCIAL
d'Analyses
Chimiques, Médicales et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TEILLIET
10, *Boulevard du Palais, Bastia*
Stérilisation des instruments et objets de pansement
Médicaments de 1er choix

MODERN CORDONNERIE
CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes
POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale la concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

MESDAMES [illegible] époques, écrivez en confiance [illegible] pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année).

Une nouvelle Revue Pédagogique vient de paraître; c'est

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

publiée par la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs.

Chaque numéro de 24 pages contient:

1° *Une partie sociale*: Discussion des faits sociaux; Mouvement syndicaliste; Revue de la Semaine; Documents officiels.

2° *Une partie professionnelle* (pédagogique et corporative): Orientation de l'enseignement; Lutte contre les injustices; Défense des droits de l'Ecole et de l'Instituteur; Action des Syndicats et Amicales; Revue de la Presse pédagogique.

3° *Une partie scolaire*: Matières du programme; Exercices attrayants pour les tout-petits; Directions; Indications, etc.

4° Lecture récréative; Epreuves d'examens; Notice Bibliographique.

Abonnement annuel: 6 francs.

S'adresser à AUDOYE, instituteur, 6, Traverse des Chartreux, Marseille.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
Agréés par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau: 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la [illegible]

Essences et Pétroles

Pétrole Raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisse de 37 litres.

Pétrole épuré en fûts fer de 180 litres.

Pétrole de Sûreté, marque *Phaloline*, en bidonnets de 5 litres.

Naphtacycle, essence spéciale pour automobiles.

Graisses et huiles pour automobiles et charrettes.

Avant de faire vos achats, demander les prix à la Cie générale des Pétroles — *Agence* 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Tuilerie et Briqueterie
MÉCANIQUES
USINES À FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,30 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,25, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de **Carreaux en ciment comprimé**, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

FOUR À CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins de vente: { Bastia, 2, Avenue Carnot. Corte, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16
PARIS

ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

RELIG-FUSE donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecrire Maison Borel, N° 318, Nantes.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à la disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiénitine des Dames (1 fr. 25 la boîte).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'âge, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 10 franco ; les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Phie Mag. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements gratis et franco)

JE DONNE 100.000 fr. à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

Chauves !

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 lit
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à N

CHEVE[illegible] AUVES PÉTROLE Hahn

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Édition périodique soigneusement tenue à jour.
Franco : 50 cent. — Abonnement d'un an : 5 fr. 50.
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE À LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne
En vente partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

PROCHAINS TIRAGES
10, 11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

5	Gros Lots de	UN MILLION
15	—	600.000 Francs.
20	—	500.000 —
20	—	300.000 —
15	—	250.000 —
50	—	200.000 —
70	—	150.000 —
430	—	100.000 —

10 Lots de	75.000 Francs	1500 Lots de	5.000 Francs
195 —	50.000 —	195 —	3.000 —
45 —	30.000 —	60 —	2.500 —
230 —	25.000 —	865 —	2.000 —
60 —	20.000 —	65 —	1.500 —
815 —	10.000 —	180 —	1.250 —
90 —	6.000 —	21.855 —	1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5.75

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 281

MARDI 11 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

00564

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 04 m. — Coucher, 4 h. 58 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Germain.
Fête de Demain : Saint Séraphim.

10 OCTOBRE

LA RÉVOLUTION AU PORTUGAL

La République est proclamée

Un grave événement, prévu depuis longtemps, vient de se produire au Portugal. La Révolution a éclaté à Lisbonne et elle y a triomphé. Les républicains, appuyés sur la marine et sur une partie de l'armée, ont donné l'assaut à la dynastie de Bragance, qui régnait depuis près de trois siècles. La République a été proclamée.

Tous ceux qui ont suivi depuis quelques années l'histoire du Portugal avaient compris que ce dénouement tragique devait fatalement se produire. L'anarchie était à son comble et les institutions politiques étaient si corrompues que, bien loin de résister au mouvement insurrectionnel, elles n'ont fait que précipiter son triomphe.

On se souvient du drame sanglant qui se déroula à Lisbonne, le 2 février 1908. Le roi Carlos et la famille royale rentraient à leur résidence, lorsque, en pleine ville, des hommes armés tirèrent des coups de feu. Le roi et le prince héritier furent tués ; le jeune prince Manuel fut blessé légèrement. Seule la reine ne fut pas atteinte.

C'est ce jeune homme de dix-neuf ans, Manuel II, qui, monté sur le trône dans ces circonstances tragiques, vient d'en être brusquement arraché.

La leçon de l'histoire ne lui avait servi de rien.

Le conflit entre le peuple et la dynastie, conflit qui avait abouti à la tuerie de 1908, n'a fait que s'aggraver depuis, grâce aux maladresses du jeune roi et surtout de ses conseillers, qui prétendaient gouverner contre le peuple, par l'arbitraire, la tyrannie et la violence. La presse était bâillonnée, les fonctionnaires tenus en suspicion, la nation entière livrée au régime du bon plaisir. Après l'assassinat du roi Carlos, on savait si bien que la population presque tout entière était hostile à la dynastie, que l'on n'osa pas poursuivre les régicides et faire toute la lumière sur le complot ; on savait si bien que l'armée et la marine étaient gagnées à la cause révolutionnaire, qu'à la moindre alerte, on éloignait les équipages et les troupes suspects. Mais l'on n'en continuait pas moins les erreurs de la dictature.

Ajoutez à cela l'incroyable corruption des gouvernants et des hommes au pouvoir. Autour de Manuel II, trop jeune pour faire acte d'autorité, s'agitait une coterie monarchiste qui accumulait les fautes comme *si* elle avait pris à tâche de perdre la monarchie elle-même.

Que les ministères portassent l'étiquette progressiste ou l'étiquette libérale, ou bien l'étiquette régénératrice, le système restait le même : c'était, dit le *Journal des Débats*, « le partage des dépouilles. »

Et comme il fallait que tout le monde vécût, les partis devaient se passer successivement la main. On appelait cela le rotativisme. Publiques ou privées, nationales ou internationales, les affaires étaient toutes des questions d'argent. Qu'il s'agît d'emprunts, de concessions, de réformes, de tarifs douaniers, d'impôts locaux, tout était subordonné aux intérêts de quelques chefs de groupes, de clans, suivis d'une clientèle famélique qu'il fallait nourrir. Les scandales succédaient aux scandales, mais l'on y était tellement habitué qu'ils passaient inaperçus.

Seuls, les Républicains, qui se tenaient à l'écart du pouvoir, gagnaient à cet état de choses. Lassé d'un régime abhorré, qui ne changeait que pour devenir pire, le peuple, surtout celui des villes portugaises, ne voyait pas d'autre chance de salut que dans la chûte de la dynastie et l'établissement de la république.

Il existe au Portugal, depuis longtemps, de très nombreuses castes secrètes, savamment organisées pour qu'on ne pût les découvrir en bloc. Les affiliés forment des groupes de quatre appelés *chocas*, ce qui signifie *taudis*. L'un de ces quatre forme un nouveau taudis dont il est le seul à connaître les trois nouveaux affiliés. Trois taudis forment une *cabane*. Un conseil suprême dirige cette organisation, qui compte au Portugal plusieurs milliers de membres. Les sociétaires se tutoient entre eux, et s'appellent *primo*, ce qui veut dire cousin. Mais, à moins d'être chefs, ils connaissent au plus trois à six de leurs coreligionnaires politiques.

Les cinq cabinets qui se sont succédé depuis le régicide ont traqué l'association sans parvenir à l'atteindre. Rien ne put empêcher qu'aux dernières élections, qui ont eu lieu à la fin du mois d'août, les républicains ont emporté plus de la moitié des suffrages. Mais les résultats furent truqués de telle sorte par le gouvernement que l'on n'accorda aux élus républicains tout au plus le cinquième des sièges, soit douze en tout.

Que faire ? Ce que les partis républicains n'ont pu obtenir par la légalité, ils l'ont demandé à la révolution.

Leur triomphe est aujourd'hui complet. C'est en vain que la monarchie fera appel aux quelques troupes qui lui sont restées fidèles : elle réussira simplement à rendre la révolution plus sanglante ; elle retardera peut-être un peu l'avènement d'un régime démocratique ; elle ne l'empêchera plus, car il n'est au pouvoir d'aucune dynastie d'empêcher l'accession du peuple à la liberté.

Quoi qu'il advienne, la République française souhaite la bienvenue à sa jeune sœur portugaise, et elle fait des vœux pour que son triomphe soit pacifique et fraternel.

C. des CORDELIERS.

Propos d'actualité

DANS L'ARMÉE

Le Rajeunissement des Cadres

On a souvent fait ressortir comme une cause d'infériorité de l'armée française, la présence dans les hauts commandements, d'officiers âgés et parfois infirmes ou impotents.

Tandis que d'autres puissances, l'Allemagne par exemple, mettait à la retraite d'office tout officier supérieur qui se trouve, par suite d'une incapacité physique, dans l'impossibilité d'assurer convenablement son service, en France on s'arrête trop souvent à des considérations de sentiment avant de prendre une pareille mesure. On consulte l'intéressé, et s'il manifeste le désir de rester à son poste (ce qui arrive neuf fois sur dix), les bons camarades dissimulent la vérité, font sur son compte des rapports élogieux... Et la même situation s'éternise pendant quelques années encore.

Ces officiers, qui ont pu être, en leur temps, d'excellent soldats, des chefs remarquables, seraient, en campagne, des non valeurs. Pendant ce temps, des officiers plus jeunes, qui n'ont pas, sans doute, la même expérience, mais possèdent en revanche infiniment plus d'activité, piétinant sur place, avec l'espoir d'arriver au haut commandement juste au moment de prendre leur retraite.

Le général Brun, ministre de la guerre, a décidé de faire cesser cette anomalie, si préjudiciable à l'armée. Il vient d'adresser à tous les commandants de corps une circulaire énergique, dans laquelle il rappelle formellement que les notes d'un officier doivent donner la mesure exacte de sa valeur » et fournir les indications les plus précises sur son aptitude à faire campagne. »

« Les supérieurs hiérarchiques, ajoute le ministre, ne doivent pas hésiter, quand un officier ayant des droits acquis à la retraite ne leur paraît plus remplir intégralement les conditions morales, intellectuelles ou physiques indispensables pour exercer son emploi, à provoquer sa radiation. »

Cette mesure, qui pourra quelquefois paraître sévère, n'aura que d'heureux résultats. En obligeant les officiers âgés à prendre un repos mérité, on accroîtra la cohésion du haut commandement et on lui gagnera davantage encore la confiance des troupes.

Henri BRUMONT.

Rivalités d'Aix et de Marseille

Les *Annales* exhument de curieuses lettres de jeunesse d'Edmond About. Dans l'une d'elles, le spirituel écrivain dépeint, d'une façon bien piquante, la rivalité qui, de tous temps, mit aux prises la grande et la petite cité provençale...

Les habitants d'Aix ne font pas d'affaires et ne gagnent pas d'argent. Ils ont de beaux noms, de beaux hôtels, des châteaux respectables grevés de quelques hypothèques. Ils regardent d'assez haut l'esprit mercantile et l'activité frétillante des Marseillais ; ils se flattent de dédaigner les choses matérielles ; ils fréquentent les cours de la Faculté des Lettres ; leur royaume n'est pas de ce monde ; ils sont de purs esprits ; ils ressemblent aux lis de la vallée, qui ne savent ni filer ni tisser et n'en portent pas moins la robe blanche. Si toutes les villes de France étaient animées de cet esprit-là, nous ne serions pas à la tête de la civilisation.

Il faut entendre les Marseillais sur le chapitre de leurs voisins... Nous étions une vingtaine de bavards assis, après dîner, dans la serre d'un château qui domine la mer. La conversation avait déjà fait deux ou trois fois le tour du monde. Un convive nous avait raconté comment certain pacha d'Egypte, désireux de mettre à la tête de ses troupes une musique européenne, écrivit à son correspondant de Marseille de lui en expédier une. Le négociant acheta les instruments les plus perfectionnés et les embarqua pour Alexandrie. Le pacha, ravi de la beauté de tous ces cuivres, les distribua sur-le-champ aux soldats les plus vigoureux de son armée, et leur ordonna, sous peine du bâton, de lui jouer quelque chose. Ils exécutèrent une cacophonie si prodigieuse qu'on les fit rouer de coups et qu'on en appela d'autres. Après plusieurs expériences également inutiles, le pacha conçut des doutes sur la qualité de la marchandise qu'on lui avait envoyée. Il se plaignit ; le commissionnaire protesta qu'il avait fait pour le mieux, et une longue correspondance s'ensuivit. Enfin, le Marseillais s'avisa de demander au pacha s'il avait des musiciens.

---

48 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

— Le ciel a pris votre parti ! s'écria Philippe, et confondu la délatrice !... Elle se croyait pourtant bien sûre de vous perdre !

La surprise de Clotilde augmentait à chaque mot que prononçait le jeune homme. Elle interrogea :

— Vous croyez donc que c'est une femme qui a ourdi cette abominable trame ?

— J'en ai la certitude !

— Pourtant, je n'ai jamais fait de mal à personne... Pourquoi cette malheureuse aurait-elle voulu se venger de moi ?..

— Parce qu'elle vous hait autant que vous croyez qu'elle vous aime !

— Vous connaissez donc le nom de cette femme ?..

— Je le connais... Et vous, ne le devinez-vous pas ?..

Mme de Rouvray chercha un instant dans son esprit.

— Non, murmura-t-elle, j'ai beau m'interroger... Je ne vois personne !

— C'est juste ! Votre âme loyale se refuse à soupçonner une telle infamie !

— Non ! non ! poursuivit elle, continuant à chercher. Décidément, je ne sais pas !.. Je ne peux pas savoir !

— Eh bien ! prononça Philippe d'une voix altérée, la créature indigne qui a voulu vous perdre s'appelle la comtesse de Langeville.

— Votre femme !.. s'exclama Clotilde avec une véritable stupeur.

— Oui, la femme qui porte mon nom ! déclara M. de Langeville.

— Sidonie !.. Elle aurait commis une telle trahison à mon égard !

— Aucun doute ne saurait subsister là-dessus... Vous allez vous en convaincre vous-même... Mais d'abord, lui avez-vous jamais fait la moindre confidence ?.. Avez-vous jamais laissé échapper devant elle un mot qui pût la mettre sur la trace du secret qu'elle a surpris ?..

— Jamais !

— Et pourtant, elle a tout appris ! Elle sait l'existence d'Yvonne... Elle sait le lien si tendre et si cher qui nous unit tous les deux à cet enfant !

Une expression de terreur contracta le visage ordinairement si calme de Mme de Rouvray.

— En vérité, Philippe, je me demande si je ne rêve pas en vous écoutant, ou si vous n'avez pas perdu la raison !

— Non ! non ! fit amèrement le jeune homme. J'ai tout mon bon sens, et vous aussi !

— Ce n'est pas possible ! Sidonie est incapable d'une aussi inqualifiable perfidie !.. Je ne peux pas comprendre comment vous la chargez d'une accusation semblable !... Songez donc que c'est une amie de pension, que l'affection la plus vive et la plus étroite nous a constamment unies !

Il répondit :

— Je l'ai surprise sur le fait, et je l'ai forcée à confesser son crime !.. Me croyez-vous maintenant quand je vous dis que cette femme est la plus odieuse et la plus vile des créatures, et que cette affection à laquelle vous croyez, à laquelle je croyais moi-même jusqu'à ce jour, n'est que la plus noire et la plus basse hypocrisie ?..

En entendant ces paroles, dont il lui était interdit maintenant de douter, Mme de Rouvray frémissait d'horreur. Pourtant, dans la noblesse de son âme, elle s'obstinait encore à nier l'évidence. Il fallut que M. de Langeville lui répétât la menace haineuse de Sidonie pour qu'elle se décidât enfin à croire à tant d'ignominie. Désespérée de cet affreux réveil, Clotilde courbait la tête.

— Comme c'est triste ! murmura-t-elle avec désolation. Est-ce donc cela, la vie et le monde ?.. Quand j'ai appris que vous épousiez cette femme, mon cœur s'est serré... Je ne pressentais pourtant pas un dénouement semblable ! Mais pourquoi cette haine ?..

— Parce que tout ce qui est supérieur lui porte ombrage !.. Parce que votre âme est grande et noble et que la sienne est petite et vile ! Parce que vous êtes au-dessus d'elle de toutes les façons ! Il n'en faut pas plus pour expliquer tant de fiel !

— Et vous dites qu'elle possède notre secret ?

— Oui, mais elle ne peut rien contre nous !

— Qui sait ?..

— Quelle preuve voulez-vous qu'elle fournisse à M. de Rouvray ?..

— Ne m'a-t-elle pas déjà dénoncée ?..

— Mais votre mari n'a pas cru que vous fussiez coupable !

— Oui, par miracle ! fit Clotilde en se cachant le visage dans les mains, par un miracle de charité et de sang-froid !..

Dans son for intérieur, elle songeait :

— Si le ciel ne l'avait pas permis, ce n'est pas moi, la coupable, que la dénonciatrice aurait frappée seulement... C'est un juste et un innocent que son aveugle vengeance aurait atteint !

— Vous voyez, poursuivit Philippe, que j'avais raison... C'est une misérable !

— Mon ami, reprit Clotilde d'une voix douce, c'est votre femme !..

— Elle ne l'est plus !.. Je ne la reverrai pas !

— Mais c'est votre vie brisée !.. C'est un nouveau malheur pour vous !

— L'irréparable malheur serait d'être lié à une pareille créature !..

— Peut-être se repent-elle d'avoir cédé à un fatal égarement...

— Non !.. vous ne la connaissez pas ! Si elle a des regrets, c'est d'avoir échoué !

— Qui sait ?.. Elle vous aime !.. Et vous-même, avant l'événement...

Il l'interrompit, frémissant :

— Je vous en supplie, Clotilde !.. Ne dites pas, ne pensez pas cela !.. Je ne me suis marié que par votre ordre et pour vous obéir, vous le savez !.. J'avais espéré un foyer où je pourrais reposer mon cœur — sinon l'emplir ; et je m'efforçais de bannir le passé, d'appeler à moi, à défaut d'amour pour celle que j'avais épousée, de l'estime, de l'affection, un peu de tendresse... Malgré mes efforts, je n'ai pas pu !.. Je comprends pourquoi aujourd'hui !

— Mon ami !..

(A Suivre).

GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

— Parbleu ! répondit l'autre, si j'avais des musiciens, je n'aurais pas besoin de musique.

Aix nous fut dépeinte à son tour, sous des couleurs plus bizarres que l'Égypte ou le Gabon. Il n'était personne qui n'y fût allé, qui n'eût vu faucher les rues, trouvé des tortues sur la grande place, rencontré des chaises à porteur, entendu sonner le couvre-feu à quatre heures du soir, ou arraché quelque grande toile d'araignée à la porte d'une boutique. Un des assistants s'était rendu célèbre, il y a quelques années, en proposant au Conseil municipal de Marseille d'acheter les maisons d'Aix pour une vingtaine de millions et de donner congé à tous les indigènes. De cette façon, l'Archevêché, la Cour impériale et les trois Facultés auraient dû, bon gré mal gré, se transporter à Marseille.

Cette idée, assez plaisante en elle-même, vous semblerait infiniment plus comique si je pouvais transcrire ici les gestes de l'orateur, la vivacité de sa physionomie, l'éclat de ses yeux ; tout l'esprit, toute la gaieté, toute la bonhomie et toute la malice qui éclairaient les figures de l'auditoire. M. Alexandre Dumas est peut-être le premier causeur de France : il joua presque, dans cette conversation, le rôle d'un personnage muet. La faconde marseillaise l'avait abasourdi.

Edmond ABOUT.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

URTACA. — La mort vient de frapper un des plus vénérés vieillards d'Urtaca, M. Pierre-Antoine-Joseph Bonavita, que le Seigneur a rappelé à lui, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Le regretté défunt avait passé toute sa longue et belle existence dans son village natal. A la tête d'importantes propriétés, il s'était plu constamment à les entretenir dans le plus parfait état et à les améliorer. Les produits de ses belles oliveraies sont renommés, parce qu'il s'occupait personnellement de la fabrication des huiles.

M. Bonavita avait peu de goût pour les honneurs et la politique. Il avait dû cependant à diverses reprises céder aux instances de ses amis et siéger au Conseil municipal. Il est à peine besoin de dire avec quel désintéressement et quel dévouement il remplit ces fonctions.

Entouré d'une très nombreuse famille, il a donné à ses enfants l'exemple d'une vie tranquille, laborieuse, portée au bien, celle d'un homme cherchant à faire le bien toutes les fois que l'occasion s'en présentait, empressé à secourir les infortunés, à aider de ses conseils ses amis, et à s'interposer pour calmer les différends toutes les fois qu'il le pouvait.

Pendant plusieurs jours la maison ancestrale n'a pas désempli d'amis et de parents venus de tous les villages des environs pour témoigner à M. le notaire Bonavita, à ses frères et sœurs toute la part qu'ils prenaient à leur deuil.

L'affluence était considérable le jour des obsèques, et si les consolations humaines peuvent adoucir les regrets de ses enfants, les manifestations de sympathie qui se sont produites en cette circonstance seront certainement un allégement à leur douleur.

A M. le notaire Bonavita, à MM. Pierre, Antoine, Joseph et Jacques Bonavita, à Miles Bonavita et à toute leur famille nous présentons nos condoléances les plus sincères et les plus émues.

* * *

VICO. — Par décret du 22 septembre 1910, sont attribués à la commune de Vico, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Crigliani et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous condition d'affecter les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance. Et rapporté, en ce qu'il a de contraire au présent décret, le décret du 15 janvier 1910, qui avait exclu de cette attribution une terre à Costa, comme devant faire retour à l'État.

* * *

LORETO. — M. l'abbé Ortoli, vicaire de Sainte Lucie de Tallano, est nommé curé de Loreto de Carinca, et remplacé à Sainte Lucie par M. l'abbé Giannoni Antoine, d'Olmiccia.

* * *

VENTISERI. — M. Giudicelli Salomon, âgé de 43 ans, berger, en voulant fermer la porte de son four, fit partir involontairement un pistolet qu'il avait dans sa poche.

Il fut frappé par deux projectiles, le premier à la poitrine, et le second au dessous de l'omoplate.

Les blessures sont très graves.

* * *

LINGUIZZETTA. — Vouloir essayer de faire comprendre à nos bergers que la propriété d'autrui doit être respectée, est chose à laquelle il convient de renoncer.

On ne cessera et l'on ne cesse de faire pénétrer les animaux dans les propriétés, closes ou non, et les dégâts qu'ils y commettent, particulièrement les chèvres, laissent les bergers absolument froids.

Heureusement que la gendarmerie connait son devoir, et, pas plus tard qu'avant-hier, elle dressa procès-verbal contre P. I., L. P. M., V. A. et A. J. qui s'étaient considérés comme chez eux dans diverses propriétés, où ils avaient introduit leurs chèvres.

Brevet Supérieur

(Jeunes Filles et Garçons)

Hier matin ont commencé, sous la présidence de M. Barat, proviseur du lycée, les examens du brevet supérieur pour les jeunes filles et garçons.

Trente-cinq aspirantes et deux aspirants ont pris part aux examens de la première série.

* * *

Voici le texte de la composition française :

Commentez ce passage de la première préface de Britannicus

« Ceux qui voient le mieux nos défauts sont ceux qui les dissimulent le plus volontiers. Ils nous pardonnent les endroits qui leur ont déplu, en faveur de ceux qui leur ont donné du plaisir. Il n'y a rien, au contraire, de plus injuste qu'un ignorant. »

AVIS

Messieurs les Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés de vouloir bien se rendre à la réunion de mercredi, 12 courant, à 8 heures et demie du soir, à la Mairie, salle des délibérations.

Causerie Médicale

Les Charlatans

La justice se montre d'habitude très douce aux charlatans et à ceux qui pratiquent illégalement la médecine. Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous avons enregistré, il y a quelques mois, un jugement condamnant un marchand d'anneaux magiques à cesser son frauduleux négoce.

Grâce à l'action des syndicats médicaux des condamnations ont été obtenues contre des marchands d'eau claire, mise en petites fioles et vendue au public à grand renfort de réclame comme remède souverain contre les maladies les plus diverses. Certains charlatans avaient même réussi à faire accroire que leur eau, « préparée selon les découvertes les plus modernes de la médecine, » avait le pouvoir de donner soit des garçons soit des filles au gré des futures mamans. Vous voyez d'ici le miracle !

— Voulez vous un garçon : prenez de l'élixir. — Voulez vous au contraire une fille : c'est l'élixir qui est tout indiqué !

Le malheur est que ces sornettes prennent toujours et qu'elles rapportent des centaines de mille francs à leurs peu scrupuleux « inventeurs. »

Une condamnation vient également d'être obtenue contre une société de filous qui inondaient la France de ceintures électriques dont le prix variait de 500 à 25 francs, suivant le degré de naïveté de l'acheteur. [illegible] l'exercice illégal de la médecine et n'a point voulu reconnaître l'escroquerie manifeste qui consiste à persuader à de pauvres malades, ne sachant à quel saint se vouer, qu'ils trouveront la fin de leurs maux en s'appliquant une ceinture soit disant électrique autour de la taille. Cette ceinture se compose de deux morceaux de cuivre et de deux morceaux de zinc réunis dans un morceau d'étoffe banale. L'ensemble ne vaut pas trente sous et ne peut être d'aucune utilité. Aussi les Anglais et les Américains ont-ils soigneusement expulsé de leur territoire les escrocs qui se livraient à ce commerce. Les Américains, gens pratiques, retenaient la correspondance et les prospectus de ces interlopes et les timbraient du mot : *Escroquerie*, mis en travers de l'enveloppe.

Heureusement la bonne France était là, avec son hospitalité légendaire, respectant tout, même les abus les plus criants, même les escroqueries les plus manifestes, et ses magistrats n'ont trouvé que le prétexte d'exercice illégal de la médecine pour condamner des voleurs... après leur avoir permis de rafler 7 à 800.000 francs.

Encore devons-nous nous estimer heureux d'avoir obtenu cette condamnation toute boiteuse qu'elle est !

Docteur VIGENAUD.

Répétition, Réputation

Le fait que depuis 15 ans vous lisez toujours dans ces colonnes les éloges répétés adressés aux Pilules Pink par des malades, est la meilleure preuve qu'elles ont acquis une excellente réputation. Remarquez le bien, d'ailleurs, il n'est jamais rien dit par nous au sujet des Pilules Pink qui ne soit pas appuyé d'un ou plusieurs exemples. Nous mentionnons ce que peuvent faire les Pilules Pink et nos malades vous disent, eux, ce que les Pilules Pink ont fait.

Mme A. TAINE.

Mme Angelina Taine, qui habite rue de Lourches, à Denain (Nord), va vous dire que les Pilules Pink ont guéri son anémie :

« Depuis longtemps je ne me sentais pas très bien et mon ouvrage me causait une fatigue trop grande et pas naturelle. Je voyais, et on me le disait aussi, que ma figure était tirée, que j'étais pâle, que j'avais mauvaise mine. Je n'avais aucune envie de manger et j'aurais voulu tout le temps dormir. Lorsque je me pressais, j'étais tout de suite essoufflée et prise d'étourdissements. C'était une vraie souffrance pour moi de monter un escalier. On m'avait dit que j'étais très anémique et qu'il fallait que je fasse très attention, mais malheureusement les médicaments que j'avais pris ne m'avaient rien fait. Enfin, on m'a ordonné les Pilules Pink pour me donner du sang et ces pilules m'ont fait énormément de bien. Grâce à elles j'ai de suite retrouvé l'appétit et les belles couleurs ; les forces me sont revenues, mes malaises ont cessé et j'ai eu de nouveau une mine excellente. »

Les Pilules Pink n'ont pas une puissance surnaturelle, mais une simple puissance humaine. Elles régénèrent le sang, elles le rendent riche et pur. Tous nos maux viennent de ce que notre sang, pour des raisons aussi nombreuses que diverses, ne conserve pas sa composition normale. Comme c'est dans le sang que tous les organes du corps puisent la force, lorsque le sang est appauvri, les organes sont affaiblis et tout l'organisme se détraque. Le traitement des Pilules Pink vous permet de donner à votre sang toute la pureté et la richesse désirables. C'est par cette action sur le sang, combinée avec celle qu'elles ont sur le système nerveux, que les Pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatiques, douleurs, l'épuisement nerveux.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Conférence Publique

Le citoyen Jules Nadi, délégué du conseil national du parti socialiste donnera demain, à 8 heures 1[2 du soir dans [illegible] conférence publique et contradictoire

Le citoyen Nadi traitera de la doctrine et de l'action socialiste.

Prix d'entrée : 0.25

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 octobre.

Le marché qui, hier, ne s'était pas alarmé outre mesure à la nouvelle de la révolution en Portugal, semble envisager aujourd'hui la situation avec moins de sang-froid et la faiblesse s'étend à tous les compartiments de la cote. Notre Rente est calme à 97.20. Fonds Etrangers, pour la plupart, en réaction. Le Portugais comme de raison très discuté, fait à 44.42 son cours de la veille, après 64 frs. L'Extérieure est ramenée à 95.80, le Turc, à 92 90 et le Serbe à 85 90. Emprunts Russes indécis. Nos Sociétés de Crédit se montrent très résistantes : le Crédit Foncier se traite à 796, le Crédit Lyonnais à 1.441, le Comptoir National d'Escompte à 850 et la Société Générale à 736.

Suez inchangé à 5.165. Faiblesse des valeurs de transports. Les Industrielles et Métallurgiques Russes sont lourdes. Recul des titres cuprifères. Rio 1.697.

Parmi les mines d'Or Françaises, les Mines du Sennon se négocient à 144,50.

On enregistre des demandes suivies en obligations Cie Générale de Rio de Janeiro à 451.50. La fabrication a commencé le 16 septembre dans la sucrerie de San-Jao et on prévoit que le rendement à l'hectare dépassera 70.000 kilos.

On annonce pour le 25 courant la souscription de 8.000 obligations hypothécaires 5 0/0 remboursables en 35 ans, de la Société Métallurgique de l'Oural-Volga.

Peu de changements en Chemins Français.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 21° + à 6 heures du soir + 18° Maxima + 21°5 Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 768 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Dans la matinée, léger

Dans l'après-midi. Calme.

Etat du ciel le matin, Quelques nuages.

l'après-midi, id.

* * *

Le contingent Corse

Le dernier paquebot d'Ajaccio arrivé à Nice avait à bord 108 jeunes soldats de la Corse, qui ont été affectés : 27 au 112e à Antibes, 10 au 112e à Nice, 11 au 141e à Nice, 8 au 7e chasseurs à Antibes, 15 au 22e chasseurs à Grasse, 10 au 24e chasseurs à Villefranche, 13 au 28e chasseurs à Menton, 16 au 7e d'artillerie à Nice.

* * *

Citation

Le Commandant de la compagnie de la Guadeloupe a cité à l'ordre de la compagnie le gendarme Ciccoli : en 1910, venu en force supplétive à la Guadeloupe, a protégé efficacement, pendant trois mois, l'usine Blanchet, déjà pillée par les émeutiers, contre toute nouvelle déprédation ; s'est distingué par sa bravoure et son sang-froid, notamment le 31 mai, où pendant la nuit, de garde, il a arrêté deux émeutiers et les a transférés à cinq kilomètres, malgré par un attroupement armé qui tentait leur délivrance par la violence.

* * *

Gestes de femme saoule

Un homme qui se pocharde c'est bien laid, mais rien n'est plus écœurant qu'une femme saoule, cela vous la coupe pour le restant de vos jours.

N... Marianne, âgée de 30 ans, avait déjà chargé la cuite hier, dès dix heures du matin, et la place du Marché était le théâtre de ses facéties avinées, de sa démarche zigzagante et de ses propos de « femme saoule » c'est bien le cas de le dire.

Les multiples excentricités que lui suggérèrent les fumées de l'anisette frelatée ne suffisaient pas ; elle chercha querelle à une brave ménagère qui faisait ses provisions. Cela dépassait les bornes, même de la soulographie, et, cette fois, la police lui dressa procès-verbal en bonne et due forme qui, sûrement, ne la guérira pas, mais l'incitera à ne plus se saouler à la face du peuple.

Bon nombre de gens se grisent à domicile ; elle les imitera.

* * *

Médaille militaire

A été inscrit d'office au tableau de concours de la médaille militaire, au titre des expéditions lointaines, le sergent Villanova Jérôme Frediane, du bataillon des tirailleurs sénégalais du Maroc, 15 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure : beaux services de guerre et belles qualités militaires dont il a fait preuve au cours des opérations de Tadla, notamment le 23 juin 1910 au combat de Sidi-Salah, où il a été légèrement blessé.

* * *

Journal de l'Université

Au sommaire du dernier numéro du *Journal de l'Université*, figurent les conférences suivantes, tant applaudies cet hiver : *Colette Baudoche*, par Maurice Barrès ; *Vrai Barbe-Bleue*, par Auguste Dorchain ; les *Dieux dans Offenbach*, par Nozière ; les *Palais du XVIIIe Siècle*, par Augé de Lassus ; les *Chansons de la Mer*, par Jean Richepin.

Le programme de la nouvelle saison (1910-1911) s'annonce comme éblouissant.

En vente partout : 60 centimes.

* * *

Mesures sanitaires

Les derniers paquebots arrivés à Marseille, venant de Bastia et d'Ajaccio, ont été envoyés au Frioul, avant de pouvoir entrer dans le port de la Joliette.

Nous renouvelons nos protestations contre ces mesures si gênantes pour les passagers de la Corse, qui, très souvent ont besoin de prendre le rapide du matin, pour rejoindre leur destination.

* * *

Nouvelles coloniales

M. Arrighi Vincent, administrateur de 5e classe des services civils en Indo-Chine, a été nommé administrateur de 4e classe ; M. Mariani Mriaus, commis de 1er classe, est nommé administrateur de 5e classe.

Toutes nos félicitations.

* * *

Les Corses à Rochefort

On a procédé tout dernièrement au renouvellement du conseil municipal de Rochefort. Au premier tour du scrutin, six candidats seulement de la liste de l'Union des Comités ont réuni la majorité absolue. Les autres 24 ont été élus au second tour. En tête des nouveaux élus se trouve M. Pieri, docteur ès-sciences, professeur au lycée, qui a obtenu 2.033 voix.

Nous adressons à notre très distingué compatriote toutes nos félicitations pour ce beau succès.

* * *

Jeux de mains

R. I. et T. J.-B., deux gamins de 12 et 13 ans, s'empoignèrent et s'administrèrent réciproquement la grande tatouille des familles.

La police dressa procès-verbal aux gosses et impliqua les parents comme civilement responsables.

* * *

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage.

* * *

Musique

Mlle Cacchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 3me étage.

* * *

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

* * *

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES
EDMOND ROSTAND
vient de paraître :
L'AIGLON
Illustrations de MM.
F. CORMON, J. P. LAURENS
LA GANDARA & LA TOUCHE
O. D. V. GUILLONNET
Le fascicule hebdomadaire : 0f60
EN VENTE PARTOUT
LIBRAIRIE PIERRE LAFITTE & Cie PARIS

Le 31e fascicule
en vente à la librairie du *Petit Bastiais*

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00565

COURSE DE PARIS

	6 oct.	10 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.00	97.00
de 3 0/0 amortis.	97.00	97 00

ex-coupon

Nouvelles Militaires

Infanterie

Paris, 10 octobre.

M. Vadenbavière, chef de bataillon au 163e d'infanterie, est mis, à partir du 23 octobre prochain, à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.

M. Vadenbavière prendra le commandement supérieur du cercle de Tebessa.

Récompenses Honorifiques

Médaille de Bronze

Paris, 10 octobre.

La médaille de bronze a été accordée aux dénommés ci-après pour récompense au dévouement.

MM.

Léandri, cantonnier à Corrano.

Peretti, représentant de commerce à Ajaccio.

Valentin, gardien chef intérimaire à la maison d'arrêt d'Ajaccio.

* * *

La médaille d'argent de 2e classe est décernée à MM. Stefani, sous-brigadier de police, Mercuriali et Tozzi, agents de police, à Marseille.

TOULOUSE

Arrestation de deux Assassins

Saint-Gaudens, 10 octobre.

Le juge d'instruction de Saint-Gaudens a procédé ce matin à l'interrogatoire des nommés Jean Servat, âgé de 17 ans, originaire de Gaud, et Antoine Vidal, âgé de 16 ans, d'origine espagnole, qui avaient été arrêtés hier à Toulouse.

Ces deux jeunes gens sont inculpés du crime d'assassinat, commis sur la personne de Mlle Proserpine Verdaille, institutrice en retraite à Gaud.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

La Famille Royale

Paris, 10 octobre.

On télégraphie de Gibraltar que la reine-mère, Maria-Pia s'est embarquée aujourd'hui à bord du croiseur italien *Regina Elena*.

La reine-mère se rend en Italie.

Il parait avéré que le jeune roi et la reine Amélie iront en Angleterre.

La Lutte anticléricale

Les mesures les plus énergiques, qui sont même l'objet de commentaires de la presse cléricale, sont prises contre les ordres religieux implantés au Portugal.

Des décrets ont été promulgués aujourd'hui tendant à les expulser.

En plus de l'expulsion, les décrets ordonnent la confiscation de tous les biens appartenant aux Jésuites.

Les moines de tous les autres ordres sont tenus de quitter le territoire portugais dans les 24 heures qui suivront la promulgation de ces décrets.

EN BELGIQUE

LE MARIAGE du Prince Victor Napoléon

Bruxelles, 10 octobre.

Les publications de mariage du prince Victor Napoléon avec la princesse Clémentine ont été affichées hier, à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles.

Les bans ont été publiés, hier également, en l'église Saint Jacques-sur-Caudenberg, paroisse royale pour la princesse Clémentine, et en l'église Sainte-Croix, à Ixelles, pour le prince Victor.

Le mariage sera célébré au château de Moncalieri, le lundi 14 novembre.

La Conquête de l'air

L'état de Santé des frères Morane

Boissy Saint Léger, 10 octobre.

L'état de santé des deux frères Morane, qui, les premiers jours de l'accident, donnaient aux chirurgiens qui leur prodiguent leurs soins, les inquiétudes les plus vives, est de plus en plus satisfaisant.

L'aviateur Léon Morane, surtout, va beaucoup mieux.

Les milieux sportifs, dans lesquels les deux jeunes conquérants de l'air comptent beaucoup d'amis, se félicitent de la certitude que les frères Morane seront bientôt hors de danger.

Le Choléra EN ITALIE

Rome, 10 octobre.

Grâce aux mesures les plus énergiques, et la sévérité que l'on met à ce que les prescriptions sanitaires soient exécutées dans toute leur teneur, le choléra diminue de plus en plus en Italie.

On peut le considérer comme virtuellement enrayé et n'existant plus qu'à l'état endémique.

Dans les Pouilles trois cas de choléra se sont produits aujourd'hui.

A Naples, six cas de choléra ont également été déclarés. Il y a eu un décès.

LA GRÈVE des Chemins de Fer du Nord

Paris, 10 octobre.

La grève des ouvriers ajusteurs, monteurs et chargeurs de charbon du dépôt de la Compagnie du Nord, que l'on considérait, à l'origine, comme un simple indication de solidarité vis-à-vis de leurs camarades de Lille, prend des proportions inattendues et inquiétantes.

Dans une réunion tenue à la Bourse du travail les grévistes ont, dans un ordre du jour, lancé un appel à la solidarité à tous les cheminots des autres compagnies de chemin de fer.

A la sortie de ce meeting, les grévistes voulurent faire une manifestation qui a été empêchée par la police.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

SAINT-ETIENNE

Manifestation anticléricale

Un Prêtre blessé

Saint Etienne, 10 octobre.

Une manifestation anticléricale et dont les résultats ont été plutôt fâcheux, vient de se produire dans la commune de Saint-Paul-en-Jarrez.

Au moment où une procession se déroulait à travers les rues de la ville des socialistes anticléricaux manifestèrent violemment sur son passage.

La procession fut promptement disloquée.

La foule des assistants, en grande partie composée de femmes, se dispersa dans toutes les directions.

Quelques hommes, qui suivaient la procession, tinrent tête aux manifestants et une bagarre s'ensuivit.

Des coups furent échangés.

Deux prêtres ont été sérieusement malmenés et un troisième assez grièvement blessé.

EN TURQUIE

Entre Turcs et Druses

Bataille Sanglante

Londres, 10 octobre.

Une dépêche de Constantinople au *Daily Telegraph* annonce qu'une grande bataille a eu lieu dans Hauran entre les Turcs et les Druses.

La bataille a été des plus vives et les morts sont nombreux des deux côtés.

Les Druses ont laissé 400 des leurs sur le champ de bataille.

Les Turcs ont également subi de grandes pertes.

HOTEL BASTIAIS
29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires-élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres.

Conditions spéciales pour militaires.

Futailles à vendre
Bonnes occasions
A.-P. PADOVANI
5, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

(CAMPILE)

M. César Battaglini, maire de Campile ; Mme veuve Cacciaguerra-Battaglini et ses enfants ;

Mme Canquoin-Battaglini ; F. Canquoin, sous-intendant Militaire, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs enfants ;

Mme Madeleine Mariotti, en religion mère Louise ;

Les familles Patrice Battaglini, Jean-Etienne Battaglini, Mathieu Battaglini, Luc Tomasi-Battaglini, Pierre Fani, Antomarchi-Fani, Valentini de Penta, Valentini de Morosaglia, Roch Carbuccia, Sylvestre Vincenti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Vve ADÉLAIDE CARBUCCIA-BATTAGLINI

leur tante, arrière grand'tante et cousine, pieusement endormie dans la paix du Seigneur, le 8 octobre, à l'âge de 87 ans.

Les obsèques ont eu lieu hier à Campile.

LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

Une nouvelle Revue Pédagogique vient de paraître ; c'est

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

publiée par la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs.

Chaque numéro de 24 pages contient :

1° *Une partie sociale* : Discussion des faits sociaux ; Mouvement syndicaliste ; Revue de la Semaine ; Documents officiels.

2° *Une partie professionnelle* (pédagogique et corporative) : Orientation de l'enseignement ; Lutte contre les injustices ; Défense des droits de l'École et de l'Instituteur ; Action des Syndicats et Amicales ; Revue de la Presse pédagogique.

3° *Une partie scolaire* : Matières du programme ; Exercices attrayants pour les tout-petits ; Directions ; Indications, etc.

4° Lecture récréative ; Epreuves d'examens ; Notice Bibliographique.

Abonnement annuel : 6 francs.

S'adresser à AUDOYE, instituteur, 6, Traverse des Chartreux, Marseille.

Tuilerie et Briquetterie
« MÉCANIQUES »
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. Envoi sur demande d'échantillons et prix

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction
de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins { BASTIA, 2, Avenue Carnot.
de vente : { CORTE, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Association Syndicale Libre

Par acte sous seing privé en date du 12 septembre 1910, il a été formé une association syndicale libre, ayant son siège à Speloncato, et soumise à toutes les règles édictées par la législation spéciale des 21 juin 1865, 22 décembre 1888 et par le règlement d'administration publique du 9 mars 1894.

Cette association, d'une durée illimitée, a été formée entre les propriétaires intéressés des terrains bâtis et non bâtis qui renferme le périmètre tracé sur le plan annexé à l'acte.

L'association a pour but : 1. la construction ; 2. l'entretien annuel d'un chemin d'exploitation agricole d'une longueur environ de deux kilomètres et partant du point *Mortamale*, sur la route de grande communication de Regino à Muro et aboutissant au point où est projetée la coopérative oléicole « la Balagne » au lieu dit *Pomontoni* sur la propriété de Mlle Brigitte Arrighi, le tout situé sur le territoire de Speloncato.

L'acte enregistré à Ile Rousse spécifie l'administration de la société qui est confiée à 4 syndics, dont deux suppléants, et précise, outre les droits, la participation aux dépenses de chaque adhérent, aussi bien pour la construction que pour l'entretien annuel du chemin.

La présente publication est faite pour se conformer à l'art. 6 de la loi du 21 Juin 1865.

Un des Syndics,
JEAN ANTONETTI.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (en dépôt des Eaux de Vichy et Valais).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,40 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transporté.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale la concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

ULCÈRES VARIQUEUX

[illegible] par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
M. Dramsler, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. [illegible] EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'eczéma, varices et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente [illegible]
Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 2 fr. 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 19, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie [illegible].

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Études documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — Abonnement : 5 francs par an. Étranger : 10 francs.

BAR SOAVI
Cours Sebastiani
BASTIA
BIÈRE GRUBER à 20c le Bock

On DEMANDE des MALADES
même réputés incurables — PAIEMENT APRÈS GUÉRISON.
Guérison rapide et sûre sans drogues, sans opérations, par la *MÉDECINE NATURELLE*, électricité, radiations, eau, plantes, hygiène, et que chacun peut suivre chez soi, — de toutes les maladies organiques ou chroniques les plus graves, les plus anciennes, telles que : Tuberculose, Maladies de Poitrine, Asthme, Rein, Foie, Vessie, Estomac, Peau, Intestins, Anémie, Rhumatisme, Goutte, Gravelle, Vices du Sang, Nerfs, Impuissance, Neurasthénie, Paralysie, etc.
30.000 MALADES SAUVÉS depuis 4 ANS. — GUÉRISON [illegible] — AMÉLIORATION TOUJOURS.
Pour recevoir consultation gratuite [illegible]

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR [illegible]
[illegible]
A. CLAVEL, Éditeur, 42, rue St-Lazare, PARIS.

VIN du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roses artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

CHEVEUX [illegible] Hahn

Maux de Dents
guéris radicalement
Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
[illegible]
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raibaldi à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sanguinetti, Cours [illegible] à Ajaccio.

Demandez dans tous les Cafés la CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

PROCHAINS TIRAGES
11, 15, 20, 22, 25 Octobre.

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs — 1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 50.000 — — 195 — 3.000 —
45 — 30.000 — — 60 — 2.500 —
230 — 25.000 — — 865 — 2.000 —
60 — 20.000 — — 65 — 1.500 —
815 — 10.000 — — 180 — 1.250 —
90 — 6.000 — — 21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Pour 160 MILLIONS de FRANCS

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
5.75

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse :
Des tableaux clairs et souvent nouveaux, de tous les HORAIRES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postaux, etc., desservant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
Prix : 30 cent. EN VENTE PARTOUT
et chez l'éditeur, M. A. CLAVEL, 42, Rue St-Lazare, Paris.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

LA CEDRATINE
Grande Liqueur de Marque
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER.
Imp. [illegible]

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 282 — MERCREDI 12 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse : un an 20 fr. ; 6 mois 10 fr. ; 3 mois 5 fr.
Autres Départ. : un an 22 fr. ; 6 mois 12 fr. ; 3 mois 6 fr.
Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00566
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 41 m. — Coucher, 4 h. 36 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Séraphim.
Fête de Demain : Saint Edouard.

11 OCTOBRE

Mademoiselle F. de Montera

Ce n'est pas la première fois que nous avons le plaisir d'enregistrer les succès de Mlle Fély de Montera. Le nom de notre jeune compatriote n'est inconnu pour personne et les miniatures, qu'elle vient d'exposer dans les vitrines du *Petit Bastiais*, ne sont certes pas pour nous une surprise ; elles permettent seulement aux amis de Mlle de Montera de suivre le développement de son talent d'artiste et d'applaudir au choix du Jury des Salons de Paris, de Versailles et de Nice.

Mlle Fély de Montera s'installe définitivement à Bastia, et nous aurons bien des fois encore à la féliciter de ses travaux ; plus que jamais, il nous sera donné d'admirer ses miniatures, ses pastels et ses peintures où elle excelle également. Elle a su réaliser, comme élève, les prévisions de ses éminents professeurs ; elle ne saurait manquer d'être une maîtresse distinguée dont sa ville natale, qui a encouragé ses aptitudes, s'honorera à juste titre.

La miniature d'une jolie Parisienne, Mme F., a été reçue au Grand Salon des Artistes Français. Cette figure de femme d'un type et d'une expression extrêmement caractéristiques, méritait de servir de modèle à une artiste, et Mlle de Montera a su tirer parti de cette physionomie exquise de grâce, de l'éclat de cette carnation rehaussée par les tons de la chevelure aux reflets fauves.

La finesse du modelé, la perfection du dessin, tout concourt à faire de ce portrait de Mme F. une œuvre digne d'être remarquée par les grands maîtres de l'Art.

Mlle F. de Montera s'est attachée aussi à faire revivre sous nos yeux, les traits de son vénéré grand-père. Est-ce sa piété filiale qui a permis à son talent de nous représenter, avec une réalité si troublante, la physionomie grave de celui qui fut jusqu'à ces derniers temps la gloire du barreau de Bastia ?

C'est bien Me Hyacinthe de Montera que nous revoyons dans cette miniature : c'est bien son maintien imposant, l'énergie de ce maître de la barre qui savait éclater en arguments terribles dans l'accusation, en émouvantes supplications dans la défense.

D'autres fort jolies choses ont pu être remarquées dans l'exposition de notre charmante artiste : le portrait d'une vieille femme et celui d'une jeune Parisienne, Mlle L., faits d'après nature, la miniature de Mme Casanova, sa grand'mère, qui reflète sa simplicité et à laquelle l'éclat des yeux donne l'expression de la vie, celle d'une de nos plus élégantes et sympathiques Bastiaises, Mme Sari, enfin, celle du docteur J.-B. Agostini. Il suffit d'avoir vu une seule fois ce dernier pour le reconnaître dans la reproduction de ses traits, absorbé dans ses préoccupations professionnelles, mélancolique et pensif, soucieux et grave.

Il nous reste à parler du portrait du roi Georges V qui nous montre ce souverain tel que nous le connaissons par les illustrations soignées, d'une ressemblance parfaite avec le tsar Nicolas dont il est le cousin germain, la poitrine ornée de décorations d'une réalité frappante et qu'on dirait vraiment épinglées sur sa tunique bleue.

Nous ne pouvons enfin passer sous silence la dernière étude de Mlle Fély de Montera, son essai du Nu. Il témoigne d'une étude sérieuse, d'une science exacte d'observation, d'une profonde connaissance de l'anatomie du corps humain. L'harmonie des formes, la finesse des lignes de l'ensemble, le naturel des plis de la chair, tout fait de cette peinture une œuvre d'autant plus remarquable que le « Nu » est plus difficile à rendre.

La place nous manque pour analyser plus longuement et avec plus de détails le talent de Mlle de Montera. Les œuvres qu'elle nous a présentées suffisent à ses admirateurs pour ne pas se tromper sur l'avenir artistique de leur gracieuse amie. Qu'elle nous permette en finissant de lui adresser nos plus chaleureuses félicitations.

A. A.

Discours
DE M. JACOMET
Procureur Général

A l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bastia, M. le procureur général Jacomet a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Premier Président,
Messieurs,

Dans l'une de ses plus célèbres mercuriales, le chancelier Daguesseau proclame que c'est une obligation morale et réconfortante d'évoquer, avant la reprise de nos travaux, la pensée des collègues qui nous ont quitté au cours de la dernière année judiciaire.

Jaloux, pour cette fois, de mes prérogatives, je viens, à mon tour, me conformer à l'une de vos traditions les plus chères.

Ce pieux usage atteste combien sont étroits les liens qui unissent les membres de cette compagnie. Aucune séparation, fût-elle définitive, ne peut y rompre les nœuds sacrés de l'affection et du souvenir.

Le Conseiller Durazzo

Mais pourquoi faut-il que l'éloge que j'avais tracé, il y a un an à peine, de M. le conseiller Pierre Durazzo, m'apparaisse aujourd'hui sous les voiles sombres de la mort et retentisse, en moi, comme l'écho affaibli d'une oraison funèbre ! Pourtant, les souhaits que je lui avais adressés, en votre nom, au fond de sa retraite, partaient des fibres les plus intimes de mon âme. Vains souhaits, hélas ! Ils me rappellent, à cette heure, les destins jaloux qui, suivant le mot de Pascal, se mettent trop souvent en travers de notre cœur. Mais notre cœur a cette supériorité sur les événements aveugles que, dans sa force toujours agissante, il leur survit et les domine.

M. le conseiller honoraire Pierre Durazzo est resté, jusqu'au dernier stade de sa vie, un vrai magistrat et un homme de bien, dans la plus haute acception du mot.

La Cour, à laquelle il a appartenu pendant dix-sept ans, n'oubliera jamais sa participation intelligente et dévouée à l'œuvre commune. Il a constamment affirmé cette collaboration par sa science profonde du droit, un amour ardent de la justice et la [illegible] nelles.

C'est dans cette antique ville de Sartène où il était né, qu'il s'est éteint doucement, à l'âge de 72 ans, dans les bras de sa vaillante femme, entouré de l'affection de ses compatriotes auxquels il prodiguait, sans compter, toutes les ressources d'un esprit éclairé et d'un cœur généreux.

M. le bâtonnier François de Peretti a été, sur la tombe de son ami, l'éloquent interprète de tous ceux qui l'avaient connu et aimé. On peut dire que la contrée entière, accourue à ses obsèques, pleurait, en lui, un de ses enfants les plus vénérés. Son souvenir restera longtemps rivé à leur reconnaissance.

« C'est, dit Bossuet, une consolation, en mourant, de laisser son nom en estime parmi les hommes, et, de tous les biens humains, c'est le seul que la mort ne peut nous ravir. »

Tel est le meilleur éloge que l'on puisse faire aujourd'hui de notre collègue.

Bien sûr de traduire la pensée de la Cour et désireux d'y associer toute cette assistance, j'adresse, dans cette enceinte, le suprême adieu à M. le conseiller Pierre Durazzo, et je dépose respectueusement aux pieds de celle qui fut l'admirable compagne de sa vie la cordiale expression de nos plus sincères regrets.

Le Premier Président de Gaffory

J'ai encore présente à mon esprit, comme si elle s'était passée hier, la visite que me fit, le 2 mars dernier, le chef éminent de notre compagnie, lorsque, mettant sa main dans ma main, M. Levie-Ramolino me dit avec une douloureuse émotion : *La Cour vient d'éprouver un grand malheur. M. le Premier Président de Gaffory est mort !*

Ces simples paroles, dans leur touchante brièveté, valent un long panégyrique ; et cependant il faut que j'esquisse devant vous, en quelques traits condensés, la belle figure du grand magistrat que nous pleurons.

Il le faut ! Je le dois surtout à la vérité ; je le dois aussi à sa famille et à nous-mêmes, bien que, s'il pouvait m'entendre, M. le Premier Président de Gaffory m'imposerait le silence, tant il a voulu, dans la délicatesse de sa modestie, s'en aller très simplement de ce monde.

Sans doute, il y eût comme un air de mort dans ce Palais de Justice. Le drapeau aux couleurs françaises que son illustre aïeul contribua si fortement à planter, pour toujours, dans la terre de Corse, fut mis en berne par nous ; et nos audiences, ainsi qu'il convient aux grandes douleurs, restèrent muettes pendant un jour. Mais les volontés du défunt furent scrupuleusement obéies. Aucun discours ne sera prononcé sur sa tombe. La Cour ne suivra pas le triste cortège en robes rouges et l'hermine des hauts magistrats ne déploiera pas, aux heures des [illegible], ses blancheurs éternelles sur cette couche funèbre semblable à celle des plus humbles. Les mains pieuses de ses filles n'y avaient placé des fleurs que pour figurer, suivant le mot de Lacordaire, le signe de la Rédemption. Quelles que soient les divergences des hommes sur les choses de l'au-delà, on ne peut s'empêcher d'admirer, jusqu'à la fin, dans l'unité de leur lumineuse contexture, tous les actes de cette longue vie, si richement tissée de science, de travail, de simplicité, de probité et d'honneur.

M. le Premier Président Ange-Michel de Gaffory était né à Corte, le 26 février 1838. Héritier de l'un des noms les plus célèbres de la Corse, il descendait en ligne directe de Jean-Pierre de Gaffory, un vrai héros, qui joua, au XVIIIe siècle, un rôle prépondérant dans cette lutte glorieuse de géants marchant à l'assaut pour la conquête de leur liberté. Acclamé par une consulte tenue à Corte, en janvier 1769, et nommé lieutenant-général de la nation, il paya de son sang son amour ardent pour la patrie.

Les Gaffory avaient été constamment à la peine ; ne devaient-ils pas être aux hon- [illegible] à toutes les pages de vos annales. Il se perpétue dans la personne de son fils, maréchal de camp, celui-là même qui fut sauvé, tout enfant, de l'holocauste tragique raconté, de façon si émouvante, par votre historien populaire [illegible].

Puis, lorsque la justice — la justice qui devait venir de la douce terre de France — eût pris définitivement corps dans ce pays, elle trouva, tant à la barre qu'à la Cour de Bastia, l'un de ses représentants les plus éminents dans le conseiller François de Gaffory, qui fut le père de notre collègue.

C'est à cette école, au milieu de si nobles exemples, que se forma, dans une âme bien trempée, le caractère du jeune Ange-Michel.

Quand au cours de ses études commencées à Ajaccio et poursuivies si brillamment au Lycée de Bastia, il revenait visiter la Terre des Communes, j'imagine qu'il devait ressentir, dans l'un des replis les plus cachés de son cœur, les sublimes tressaillements des ambiances ancestrales, si bien éclairées par l'amour du pays natal.

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virum !...

Il entendait le son de la conque marine qui faisait sortir précipitamment de leurs demeures ces valeureux montagnards, les cris, le tumulte ardent de ces hommes à peine vêtus, à peine armés, mais joyeux et impatients de bondir sur l'ennemi. Il revivait, dans cette magnifique épopée Corse, la bravoure légendaire de Faustine rappelant les plus belles vertus de l'antiquité. Il saluait la maison paternelle toute bâtie de gloire et dont les pierres portent encore les stigmates béants des balles des patriotes qui avaient bien le droit de rentrer en maîtres chez eux !

Il franchissait le seuil de ces consultes mémorables où ses ancêtres parlaient de liberté ! — Il foulait les champs de bataille où ils luttaient et mouraient pour Elle ! — Il adressait enfin sa fervente prière de patriote à la capitale de la Terre des Communes, Corte la bien-aimée, dont la fière citadelle, assise audacieusement sur le roc synthétise, toute l'histoire de l'indépendance nationale, comme celle d'Athènes est inscrite, en caractères ineffaçables, sur les granits de l'Acropole.

Il évoquait ces vieux souvenirs, non plus dans la poussière des livres, mais au grand soleil, s'élevant dans leur résurrection éternelle et comme galvanisés par la puissance des incantations du passé. Tous ces morts, bien vivants dans leur gloire, parlaient en lui, car il y a des races d'âmes qui circulent à travers les siècles, et notre collègue, mieux que personne, en a ressenti la secrète hérédité. M. le Premier Président de Gaffory entretint toujours, dans son cœur, le culte enthousiaste de sa petite patrie. Après de solides études faites à la Faculté de droit d'Aix, il vint se fixer définitivement en Corse. Il ne tarda pas à y occuper l'une des premières places au barreau et plus tard dans la magistrature insulaire.

Préparé de longue date par ses traditions de famille et surtout par l'exemple de son père, aux luttes du Palais, il devint bientôt l'un de nos maîtres les plus écoutés.

Le trait caractéristique de son éloquence était une parole substantielle, facile, peut-être trop abondante, souvent animée, qui jetait de la clarté et du mouvement dans la discussion. Il connaissait la puissance d'un mot mis à sa place pour donner du relief et de l'intensité à la pensée. Parfois, l'image destinée à illustrer l'idée, le sentiment — ce levier des cœurs qu'il faut conquérir — venaient rompre la trame serrée du discours et nous découvraient — tantôt avec les teintes d'une fraîche aquarelle, tantôt avec la précision mordante d'une eau forte, — la vivante réalité.

Profond psychologue, il savait manier l'art le plus propre à révéler et à résumer ce qu'il y a de plus permanent en nous, ce qui est le fond même de l'homme, je veux dire : la raison et la passion.

L'avocat compta de légitimes succès de- [illegible] aptitudes le firent désigner de bonne heure, pour un poste de substitut au Tribunal de Corte. Il s'y signala autant dans les détails complexes et les difficultés incessantes de l'administration que dans les joutes oratoires de l'audience. Mais, comme toutes les natures d'élite, M. de Gaffory était de ceux qui, donnant beaucoup, veulent tout attendre d'eux-mêmes. Son caractère indépendant ne pût se plier à certaines exigences ni descendre jusqu'à des sollicitations, jugées alors nécessaires. Aussi, après onze ans passés dans ces fonctions de début, il quitta volontairement, au mois de février 1870, la simarre du magistrat pour reprendre sa place au barreau de notre Cour. Il y revenait avec tout le prestige d'un grand talent, qui avait trouvé son plein épanouissement dans la double maturité que donnent l'âge et l'expérience des choses judiciaires.

Les vieilles traditions libérales de Me de Gaffory devaient le faire rallier, sans aucune arrière-pensée, à nos institutions qui, au lendemain de nos désastres, lui apparurent comme indispensables au relèvement matériel et moral de la France. Le Gouvernement de la République, qu'il a toujours servi avec un loyal dévouement, lui prodigua des marques tangibles de sa confiance. Appelé en 1873 à la direction de l'important Parquet du Tribunal de Bastia, il fût nommé trois ans plus tard à un siège de [illegible] des hautes fonctions de président de chambre.

Devenu votre collègue direct, vous savez ce que fut M. de Gaffory.

Président d'assises remarquable, toujours prêt à solutionner, sans aucun effort, les incidents les plus inattendus, il ne se contentait pas de connaître à fond les règles du code d'instruction criminelle et d'étudier attentivement chaque dossier. Il savait encore fouiller une âme, dramatiser une cause, synthétiser une situation, ouvrir tour à tour au jury, dans les éclaircies d'une sereine impartialité, le chemin de la fermeté ou de la pitié ; et, en un mot, faire, en quelques heures, l'éducation de ces juges d'un jour, qui affirment, en un court monosyllabe, leur redoutable souveraineté.

Dois-je vous dire avec quel soin scrupuleux il étudiait les affaires portées devant vos chambres ; avec quelle autorité il conduisait vos délibérés ; avec quelle netteté enfin il rédigeait ses arrêts, où la forme venait adhérer et se fixer à la pensée, comme ce dernier vernis que les grands peintres appliquent sur leurs toiles, pour en rendre les traits ineffaçables.

M. de Gaffory ne se bornait pas à savoir le droit et à aimer profondément la justice. Il le prouvait dans chacun des actes de ses fonctions. Il a réalisé cette maxime de La Rochefoucauld : qu'« on ne doit pas juger d'un homme par ses seules qualités, mais par l'usage qu'il sait en faire ».

Aussi lorsque l'inflexible limite d'âge vint atteindre notre collègue dans la pleine possession de ses puissantes facultés, il fut, sur la proposition de ses chefs, qui avaient déjà obtenu pour lui la croix de chevalier, élevé à l'honorariat suprême, digne couronnement d'une longue carrière consacrée toute entière au bien public.

Le repos que notre Premier Président avait si bien mérité de goûter dans sa retraite ne ressemblait en rien à l'inertie. Suivant, l'expression de l'orateur latin, ce repos était encore une action. Sans se désintéresser des grandes questions du droit et des choses du Palais, il s'est livré spécialement à des travaux d'érudition, à des recherches d'histoire locale et à l'annotation d'importants documents de famille qu'il tenait des Gaffory et de son grand-oncle, le comte Mathieu de Buttafoco, qui avait échancé des correspondances suggestives avec Paoli, Bonaparte et Jean-Jacques Rousseau lui-même. On sait que l'immortel auteur du *Contrat social* avait été invité à venir en Corse pour doter ce pays « d'une bonne législation ».

Ces savantes études verront-elles jamais le jour ? — Je ne sais, mais ce serait une bonne fortune pour la littérature et l'histoire locales.

Ce que nous n'entendrons plus, Messieurs, c'est cette parole pleine de séductions, de grâce et d'un entrain bien français.

On ne se lassait pas de sa conversation vive, animée, nourrie d'anecdotes, semée de brillants aperçus et pailletée de mots heureux. Parfois, il s'y mêlait une légère pointe d'ironie, un de ces traits qui frappent sans blesser...car s'il était sévère pour lui-même, il était pour les autres d'une indulgence inépuisable. On ne pouvait attaquer un absent devant lui, sans qu'il prit immédiatement sa défense. La médisance l'affligeait...

Dans les derniers temps de sa vie, le propre de sa conversation était « une sorte de méditation orale dictée, comme dit Bossuet, [illegible]ment. » Il s'interdisait tout ce qui aurait donné un air d'artifice à l'expression de sa vie morale, qui se rapprochait de plus en plus de la perfection. De lui, aussi, on pouvait dire avec le bon Horace :

....melior fit accedente senecta.

Je garderai longtemps le souvenir d'une visite que je fis à M. le Premier Président de Gaffory en janvier 1910. Dans de charmantes incursions à travers un passé qu'il faisait revivre devant moi les idées poussées par cette agitation délicieuse d'une mémoire toujours en éveil qui les amenait à la surface de l'esprit, venaient se suspendre, comme d'elles-mêmes, à leur place et s'y condensaient *en gouttes de lumière.*

J'entends encore parler cet aimable collègue. Sa pensée faisait de longs circuits et embrassait beaucoup d'espace ; elle tournait légèrement autour du point où elle voulait se poser et qu'elle avait toujours en perspective, puis enfin s'y abattait. En imaginant le sillage tracé dans les airs par le vol des oiseaux qui s'amusent à monter et à descendre, à planer et à tournoyer, on aurait une image assez exacte des évolutions de son esprit devant lequel s'ouvraient déjà les perspectives des grands horizons et les lointains du Beau éternel.

M. de Gaffory exaltait la justice, beaucoup plus en philosophe qu'en magistrat, et, malgré moi, je songeais au Penseur de Sully-Prudhomme :

Cœur généreux, sévère esprit,
Enfin le sage Marc-Aurèle,
Sentinelle du droit [illegible]
Modèle la loi naturelle.

...Il me parla de son intérieur qu'il aimait tant dans ses joies et aussi, peut-être même davantage, dans ses tristesses. Il évoquait le souvenir de ses chers disparus : sa femme — une épouse et une mère accomplies, — son fils, — plus qu'un grand espoir, mais un préfet de demain si demain avait appartenu à l'homme ! — Il revoyait leurs douces figures, et, suivant le mot de l'illustre évêque d'Hippone, il les pleurait toujours au dedans de lui-même et se reposait, en quelque sorte, dans sa douleur... *intus flens amarissime, in ægritudine requiescebat.*

Pendant une heure, j'étais devenu, si j'ose dire, son disciple, et ses paroles laissaient filtrer lentement en moi une tiède lumière, car les sages réflexions des vieillards éclairent doucement, sans échauffer... comme les soleils d'hiver.

Je rapportais de ce long entretien avec notre collègue une paix profonde. Hélas ! ce devait être ma dernière visite. La maladie, dont il était déjà atteint, fit de rapides progrès. La mort guettait une proie facile. Son caractère, encore ennobli par la souffrance, fut plus fort que la mort. Il en sentit, sans les redouter, les approches imminentes. Puis, l'heure étant venue, il sut s'en aller à la manière des Gaffory, et, de lui aussi on peut répéter, après une vie si bien remplie, que *sa fin fut le soir d'un beau jour.*

Je transmets les condoléances attristées de la Cour à sa famille à qui il lègue, comme un patrimoine moral d'une richesse incalculable, l'exemple de toutes les vertus !

Des hommes tels que le Conseiller Durazzo et le Premier Président de Gaffory ne nous quittent pas tout à fait. Ils nous laissent de fortifiants exemples. On peut dire que leurs œuvres, comme celles de tous les bons ouvriers, se poursuivent et s'achèvent au delà des limites de leur vie.

Le Conseiller Adriani

Appelé par la juste confiance de ses concitoyens à la Chambre des Députés, M. le conseiller Louis Adriani, qui nous reste attaché par les liens de l'honorariat, aura passé à peine une année parmi nous.

Comme M. le Premier Président de Gaffory, son parent, notre collègue, originaire de Corte, aime passionnément son pays. Hier dans les rangs, aujourd'hui sur la brèche il l'a toujours servi ou conduit à l'avant-garde du parti républicain.

Avocat dans sa ville natale qu'un proverbe corse bien connu appelle la terre nourricière de l'éloquence, M. Adriani occupa bientôt au barreau une situation hors de pair.

Jurisconsulte distingué, orateur disert, il a su réaliser les efforts que font aujourd'hui nos meilleurs maîtres, en abandonnant les anciennes pompes de l'éloquence judiciaire, pour montrer ces qualités de précision, de netteté, de simplicité qui, depuis quelques années, bénéficient des faveurs de la mode et tendent, de plus en plus, à modifier l'esthétique oratoire.

Juge suppléant, M. Adriani s'habitua, de bonne heure, à la pratique des fonctions judiciaires. Ses nombreux intérims au Parquet et au Cabinet d'Instruction de Corte attestèrent les plus heureuses dispositions.

Démissionnaire le 3 avril 1898 pour faire de la politique militante, il fut élu conseiller général du canton de Piedicroce, et, au sein de l'[illegible] qui le choisit pour son vice-président, il se signala par l'énergique netteté de sa foi républicaine, son talent d'orateur, sa connaissance approfondie des affaires et son inlassable dévouement aux intérêts de la Corse entière.

Réintégré plus tard dans la magistrature et nommé chef du Parquet de Calvi, il s'affirma comme un administrateur très averti et un magistrat de grande valeur.

Caractère ferme et indépendant, il vint à bout des nombreuses difficultés que lui suscitèrent les passions locales. Il s'appliqua et réussit à mettre toujours entre elles et ses actes l'écran du devoir, qui est notre seule sauvegarde.

La robe rouge du conseiller ne devait être qu'un acheminement rapide vers une plus brillante carrière judiciaire.

Le souvenir de relations communes nouées sur le continent, ma vieille amitié de trente ans avec son oncle, qui ne pourra pas lire hélas ! ces lignes écrites hier pour lui, devaient, dès mon arrivée ici, me rapprocher de M. le conseiller Adriani. Après l'avoir connu, il me fut vite donné d'apprécier les belles qualités du magistrat et de l'homme privé.

La politique, qu'il a toujours séparée de la justice, mais qu'il n'a jamais séparée de son amour désintéressé pour ses concitoyens, nous l'a reprise aujourd'hui.

Il n'aura fait que passer à la Cour ; mais il s'était déjà acquis parmi nous une autorité à laquelle son talent et son expérience avaient imprimé, dès le début, un sceau indiscutable. Il n'a présidé qu'une seule fois les assises et il se révéla tout de suite comme un maître consommé dans l'art si difficile de diriger les débats criminels.

Excellent magistrat, M. Adriani sera un excellent législateur. Montesquieu a dit fort justement : « Je voudrais que ceux qui élaborèrent les lois de demain aient appliqué celles de la veille, car beaucoup de lacunes et d'imperfections dont elles sont remplies leur feront mieux apparaître les réformes indispensables ».

Notre collègue est bien placé pour justifier cette haute appréciation.

Je ne connais pas de plus beau titre que celui de représentant du peuple. Certes, il comporte de lourdes responsabilités. Heureux ceux qui savent s'en montrer dignes ! Le noble et patriotique labeur qui incombe aux représentants de la Nation à la tribune ou dans les commissions législatives ne sera, pour M. le conseiller Adriani, que la continuation de son ancienne profession d'avocat, puisqu'elle lui offrira seulement une cause de plus à défendre et la plus belle de toutes, celle du Pays !

Nos vœux affectueux accompagnent au Parlement notre distingué et sympathique collègue.

Messieurs,

Le nouveau décret du 29 mai 1910 fait cesser aujourd'hui nos vacances. L'exemple doit venir de haut et la Cour saura le donner aux tribunaux de ce ressort. Tous nos efforts, secondés par le zèle bien connu de nos indispensables auxiliaires, avocats et avoués, tendront à répondre aux sages instructions de la chancellerie, en nous mettant immédiatement à l'œuvre, et je ne saurais mieux terminer que par ce mot d'un ancien : *Laboremus !*

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 octobre.

Les nouvelles du Portugal où le calme semble devoir renaître, étant plus satisfaisantes aujourd'hui, notre place, en sympathie avec les marchés de Londres et de New-York, s'inscrit en reprise générale. La Rente Française s'avance à 97.27. Parmi les Fonds Etrangers, le Portugais ne gagne pas moins de trois quarts de point à 65.15. L'Extérieure progresse à 94 frs et le Turc à 93 frs. Serbe et Emprunts Russes fermes. Nos Grandes Institutions de Crédit gardent leurs excellentes tendances comme le Crédit Lyonnais à 1.436, le Comptoir National d'Escompte à 850 et la Société Générale à 736, ou les accentuent comme le Crédit Foncier qui passe à 804.

Suez est calme à 5.447. Les valeurs de transports sont mieux disposées. Valeurs Industrielles et Métallurgiques Russes en hausse. Les titres cuprifères se relèvent : Rio 1.709.

En Banque, la Mossamedes est recherchée à 20 frs.

Au comptant, l'action Crédit Foncier de l'Uruguay est l'objet d'un bon courant de demandes à 328.50.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 37e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1.187.146 contre fr. : 1.001.447 pour la période correspondante de 1909.

[illegible] n'enregistrent que des variations insignifiantes.

LES AGISSEMENTS
de la Compagnie Fraissinet

Bastia, le 11 octobre.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Ce n'est pas dans un but de vaine réclame que je fais aujourd'hui appel à la publicité de l'organe le plus important de la Corse. Les faits sont suffisamment éloquents par eux-mêmes, et prouveront aux pouvoirs publics de quelle façon aimable la Compagnie Fraissinet sait recevoir les justes réclamations et des passagers et du public.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, je me suis présenté à l'Agence de Bastia avec deux billets de retour au nom de deux personnes, qui avaient eu soin de retenir, il y a huit jours, leurs couchettes. Nous avions en main la réponse de la Compagnie, mais tout naturellement, il nous fut répondu qu'il n'y avait plus de couchettes disponibles.

Outré du procédé, je manifestais hautement mon mécontentement. Il paraît que, désormais, il est interdit au public d'exprimer son étonnement des procédés en usage à la Toute-Puissante Compagnie, car, je fus poussé dans une chambre contiguë, et là, sans autres motifs que le désir de venger Alfred de mes réflexions peut-être peu aimables, tous les employés me tombèrent dessus à bras raccourcis et me firent l'honneur de se payer, sur mon dos, un consciencieux passage à tabac.

M. Louis Pierangeli présidait, et rehaussait par sa présence cette petite scène de famille ; seul M. Giacobini se tint en dehors.

Si parfois la discussion est un peu vive, ces Messieurs ont une ressource, c'est d'éconduire les mécontents ; mais jusqu'à ce jour, personne en Corse ne se doutait du sort réservé à ceux qui manifesteraient leurs doléances dans les bureaux de la Compagnie.

De pareils arguments frappants pourraient inviter le public à s'amuser désormais en compagnie du *Citoyen Browning.* Si c'est le but poursuivi par ceux qui non seulement nous exploitent, mais encore nous servent très mal, qu'ils le disent.

Veuillez agréer, etc.

VINCENT DE MORLAS.

Les Sillonnistes
et l'Episcopat

Les Sillonnistes de la Corse viennent d'adresser à Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio, la lettre suivante :

Monseigneur,

Voulant demeurer catholiques avant tout, les Sillonnistes de la Corse viennent humblement vous apporter leur adhésion entière et loyale à l'Encyclique de notre S. Père sur le *Sillon.*

Répudiant toutes les erreurs qui y sont condamnées, nous tenons à vous affirmer, une fois de plus, Monseigneur, notre indéfectible attachement à la Vérité catholique.

Unis à notre Pasteur vénéré, nous n'aurons plus à craindre d'errements possibles : nous ne dépenserons pas en vain notre énergie de jeunes démocrates assoiffés d'idéal et de vérité, et dans ces *Sillons Catholiques*, que nous n'hésiterons pas à constituer sous votre éminente et paternelle direction, nous pourrons travailler avec une ardeur et une joie nouvelles au relèvement moral et social de notre cher pays.

Nous vous prions, Monseigneur, d'agréer l'expression de notre filial attachement.

Suivent les signatures.

AVIS

Messieurs les Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés de vouloir bien se rendre à la réunion de mercredi, 12 courant, à 8 heures et demie du soir, à la Mairie, salle des délibérations.

Brevet Supérieur

(Jeunes Filles et Garçons)

Sont admissibles à la deuxième série d'épreuves :

Mlles
Corteggiani
Lorenzi
Medori
Penciolelli.
MM.
Cinelli
Sarocchi.

La dictée musicale commencera ce matin, à 7 heures et demie précises, aux Cours Secondaires.

Conférence Publique

Le citoyen Jules Nadi, délégué du conseil national du parti socialiste donnera ce soir, à 8 heures et demie, dans la salle du péristyle du théâtre, une conférence publique et contradictoire.

Le citoyen Nadi traitera de la doctrine et de l'action socialiste.

Prix d'entrée : 0.25.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 17° à midi 21° + à 6 heures du soir + 19° Maxima + 22° Minima + 16°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 766 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

* * *

Beau Succès

Nous sommes heureux d'enregistrer le beau succès remporté par notre sympathique compatriote, M. Charles Mattei, qui vient d'être admis comme interne des hôpitaux de Marseille.

Le jeune praticien est le fils de l'honorable conseiller municipal et juge au tribunal de commerce de notre ville.

Toutes nos félicitations au nouvel interne, ainsi qu'à ses heureux parents.

* * *

Carnet mondain

Nous sommes très heureux d'apprendre le prochain mariage de M. François Leca, propriétaire à Feliceto, avec la toute charmante Mlle Madeleine Savelli, fille de M. Ambroise Savelli, retraité à Speloncato.

Nos plus sincères félicitations aux jeunes fiancés.

* * *

Bastia s'amuse!

C'est pas pour le faire à la blague, mais toutes les fois que l'on met le nez hors de chez soi et que l'on a arpenté pendant une heure les boulevards, il vous vient fatalement à l'esprit cette boutade de Polin, l'inénarrable comique troupier :

Ah ! ce que je rigole quand je suis de sortie...

Ah ! oui, on rigole, on se tord même et tellement, que beaucoup d'entre nous ont le corps en tire-bouchon — mettez-en un, bouchon, dirait un confrère facétieux — surtout depuis que la musique militaire nous a lâchés.

On y allait au moins, à la musique, c'était une raison pour sortir, mais maintenant, va te faire lanlaire. On déambule de droite à gauche, on se barbe considérablement, et le soir on arrive chez soi littéralement vanné.

* * *

Nouvelles maritimes

Les seconds maîtres mécaniciens Muzio Louis et Costa André ont été autorisés à subir les examens oraux pour l'admission au cours préparatoire au brevet supérieur.

Le jeune Mariani Baptistin a été admis à subir la 2e série des épreuves du concours pour l'emploi de matelot élève mécanicien des équipages de la flotte.

* * *

Les chiens qui mordent

Sur le Boulevard Paoli, un chien appartenant à M. D. S., négociant, a mordu assez grièvement à la cuisse gauche la fillette de notre excellent ami, M. le docteur Thiers.

Le chien portant la médaille de la ville, on ne put le mettre en fourrière, mais le propriétaire a été tenu de faire visiter la bête par un vétérinaire.

Espérons que la blessure reçue par cette charmante fillette ne sera pas grave, et qu'elle en sera quitte pour la peur.

* * *

Postes et Télégraphes

M. Panzani François-Xavier-Napoléon, commis principal à Marseille, est nommé receveur de bureau composé de 3e classe, et mis en cette qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

* * *

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie.*

* * *

Ecoles commerciales

M. Rogliano Marcel a satisfait aux examens de sortie de l'école supérieure de commerce de Marseille, et a été classé avec le numéro 2.

* * *

Avis

Depuis le 16 du mois de septembre écoulé, une jeune jument âgée de 4 à 5 ans, robe baie claire, taille 1 m. 42, portant en marchant la queue un peu à gauche, petite tache blanche presque imperceptible sur le front, et entre le cervelet et l'oreille droite une petite tache blanche comme un petit plomb, tête petite et corpulence très fine, a disparu de ma propriété.

Prière envoyer renseignements à M. Emile Castelli, rue de l'Hôtel de Ville, à Bonifacio

* * *

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

* * *

Pianos et Guitares

M. Elvio Marzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

* * *

Maladies des Yeux

Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. — Le cabinet du docteur Bliachef, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **yeux, nez, oreilles et larynx.**

* * *

A vendre

Bonne occasion, cheval harnais et cabriolet :

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

* * *

A vendre ou à affermer

Propriété « Schiavona » près Biviaco, vignes, arbres fruitiers, lauserières.

S'adresser : F. Mattei, 15, Place St-Nicolas, Bastia.

ETAT CIVIL

Naissances.

Musiani Jean-Toussaint. — Squarcini Jean-Mathieu. — Corsi Marie-Catherine.

Décès.

Villa Georges, négociant, 63 ans, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00567

BOURSE DE PARIS

	10 oct.	11 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien .	97.00 —	96.70
— de 3 0/0 amortis. .	97.00 —	96 80
		ex-coupon

QUENZA

Une famille entière
empoisonnée par les champignons

Sartène, 11 octobre.

Un cas d'empoisonnement par les champignons a jeté la consternation dans la commune de Quenza.

M. Pietri Don-Jacques, sa femme, et leurs sept enfants en ont été victimes.

M. Pietri et deux de ses enfants sont morts.

Malgré tous les soins qui leur furent prodigués sans retard, on désespère de sauver les autres membres de la famille Pietri, si estimée et si aimée.

Nouvelles Militaires

Infanterie

Paris, 11 octobre.

M. Eydoux, capitaine au 163e rég. d'infanterie, passe au 2e bataillon de chasseurs.

Artillerie

M. Guinchan, gardien de batterie de 3e classe, attaché à la direction d'artillerie de Bastia, est promu à la 2e classe de son grade et maintenu à son poste.

Gendarmerie

Le brigadier à pied, Ganbiac, d'Alando, est nommé maréchal-des-logis à Moresaglia.

Le gendarme à pied, Vivès, d'Ajaccio, est nommé brigadier à Alando.

Tirages financiers

Foncières 1903

Paris, 11 octobre.

L'obligation portant le numéro 860.815 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

PARIS

LE BANQUET
du Commerce et de l'Industrie

Le Discours-Programme
DE M. BRIAND

Paris, 11 octobre.

Ce soir a lieu le banquet annuel du Comité du commerce et de l'Industrie, sous la présidence de M. Mascuraud, sénateur, président du Comité.

On sait que M. Briand, Président du Conseil, avait accepté d'y assister, et qu'il se proposait de prononcer un discours-programme, pour répondre aux critiques dont il est l'objet de la part du parti radical et radical socialiste.

A cause de son deuil récent, le Président du Conseil n'assistera pas au banquet ; il s'y rendra à 10 heures pour y prendre la parole.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

La Situation

Paris, 11 octobre.

Le calme continue à régner dans presque toute l'étendue du Portugal.

Chaque soir, dans les centres importants, des foules enthousiastes tiennent des réunions pour acclamer la République.

Les communications télégraphiques et téléphoniques avec l'étranger sont à peu près rétablies.

Les représentants des puissances étrangères se tiennent sur une prudente réserve.

Le roi Manoel

La presse portugaise et les journaux anglais donnent tous des nouvelles différentes sur le séjour du roi Manoel II à Gibraltar.

Les uns annoncent que le roi a quitté Gibraltar pour retourner en Portugal ; d'autres prétendent que Manoel II s'installera définitivement à Gibraltar ; d'autres enfin se croient en mesure d'affirmer que le roi est parti pour l'Angleterre.

L'expulsion des ordres religieux

Le journal officiel du Gouvernement provisoire publie aujourd'hui le décret relatif à l'expulsion des ordres religieux du territoire portugais.

L'AGITATION
chez les Cheminots

LA GRÈVE GÉNÉRALE

La Situation

Paris, 11 octobre.

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, la grève des cheminots qui, à l'origine, paraissait ne pas avoir beaucoup de chances d'aboutir, a pris soudainement les proportions les plus inquiétantes.

La grève générale a été votée à l'unanimité, et des troubles sérieux sont à craindre.

MEETING MOUVEMENTÉ

Déférant à la convocation lancée par le mécanicien Toffin et le chauffeur Sevé, secrétaires généraux de la Confédération des mécaniciens et des chauffeurs, les cheminots syndiqués de la Compagnie du Nord se sont réunis dans la nuit, à la Bourse du Travail.

Des discours extrêmement violents furent prononcés.

Les délégués du Syndicat national Bidegaray, Renaudel, Bidamant et Le Guennic préconisèrent la grève générale des cheminots de tous les réseaux français.

Cette motion fut adoptée en un ordre du jour des plus violents et la grève générale votée par acclamation.

Les cheminots
ne répondront pas
à l'ordre de mobilisation

La détermination prise par les grévistes de faire déclarer la grève générale, s'aggrave de ce fait, que l'ordre de mobilisation même, n'empêchera pas la grève d'avoir lieu.

Les grévistes ont, en effet, décidé qu'ils ne se soumettraient pas à l'ordre de mobilisation, et qu'ils ne répondraient pas à la convocation.

SERVICES INTERROMPUS

Les effets de la grève se firent immédiatement sentir. Ce matin un nombre insignifiant d'employés et ouvriers se présentèrent à l'heure de travail.

Il fut impossible de mettre les trains en mouvement avec un personnel aussi restreint.

Les trains des grandes lignes furent immobilisés. Seuls, quelques trains de banlieue, montés par un personnel de fortune, ont circulé, mais avec des retards fort considérables.

La situation est très grave.

ACTES DE SABOTAGE

Le sabotage fut, dès le début, organisé d'une façon rationnelle, systématique.

Les fils télégraphiques et téléphoniques ont été coupés sur de nombreux points.

Les communications entre les villes du Nord de la France et Paris, sont interrompues.

En différents endroits la voie ferrée a été coupée et la circulation des trains est rendue impossible.

TRAINS EN DÉTRESSE

De graves accidents qui n'ont, heureusement, occasionné que des dégâts matériels, se sont produits à Tergnier.

C'est sur ce point qu'existe une coupure de la voie, et cet acte de sabotage a donné lieu à de nombreux accidents.

Devant la gare de Tergnier même, des locomotives ont été endommagées, des wagons détériorés, plusieurs trains sont restés en détresse.

La Compagnie du Nord
veut fermer ses portes

En présence de l'attitude des grévistes, et de la tournure plutôt grave que paraissent vouloir prendre les événements, la Compagnie des chemins de fer du Nord serait, paraît-il, décidée à fermer ses portes.

LES MESURES PRISES

De crainte que la grève générale ne s'étende à tous les réseaux et arrête ainsi la vitalité de tout le pays, **M. Briand, président du Conseil ; Millerand, ministre des Travaux publics, et Lépine, préfet de police, conférèrent toute la matinée, au Ministère de l'Intérieur, avec les représentants de toutes les Compagnies et les principales autorités militaires.**

Déjà, aussitôt après la déclaration de la grève, des mesures ont été prises pour protéger les gares, qui sont occupées militairement.

Les voies sont également gardées, et tous les travaux d'art qui se trouvent sur les lignes sont protégés par l'armée.

Grâce aux mesures prises depuis longtemps, le Gouvernement espère localiser la grève.

Mobilisation des Cheminots

Le *Journal Officiel* publiera demain, le décret convoquant les employés et ouvriers des chemins de [illegible] vice militaire.

Cet appel sous les drapeaux a pour but de neutraliser les effets de la grève générale, en fournissant aux Compagnies leur personnel nécessaire pour assurer la marche régulière des trains.

La Grève générale
en Conseil de Cabinet

Les Ministres se sont réunis cet après-midi, en Conseil de Cabinet, pour arrêter les décisions qu'il convenait de prendre en présence de l'attitude des grévistes.

Le Conseil a décidé que le Gouvernement sévira sans pitié contre les saboteurs.

PREMIÈRES RÉPRESSIONS

Révocation du mécanicien Toffin

Le Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Nord a signé, dès ce matin, la révocation du mécanicien Toffin, promoteur de la grève.

RÉUNIONS SECRÈTES

Les cheminots des Compagnies de l'Ouest-état, du Nord et de l'Est continuent à tenir des réunions secrètes.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0.30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Georges Villa, née *Lizza*, et sa fille ; M. et Mme Pierre Villa, Mme veuve Jean Lizza et ses enfants ; Mme veuve Louis Villa ; M. et Mme Paul Villa et leurs enfants ; Mme Antoine Maurel, née Villa, et M. Antoine Maurel ; M. Dominique Villa ; Mme veuve Quilio, née Lizza ; Mme veuve Felce, née Lizza, et ses enfants ; M. Raoul Guitton ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR GEORGES VILLA

leur époux, père, frère, gendre, beau-frère et oncle, décédé le 11 courant, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le 12 courant à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 26, rue de l'Opéra.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

M. André Lota, ancien pilote ;

Mme Gasparini, née Degiovanni, ses enfants, et M. Gasparini ;

Mme veuve Barthelet, née Degiovanni, et ses enfants ;

M. Louis Degiovanni, Mme Degiovanni, née Erminy, et leurs enfants ;

Mme Devoti, née Degiovanni, M. Devoti et leurs enfants ;

M. Dominique Giovannoli et sa fille ;

M. Joseph Castelli ;

Mme Stagnara, née Lota, M. Stagnara et leurs enfants ;

Mme veuve Ange Castelli, née Lota, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME HÉLÈNE LOTA
Née DEGIOVANNI

leur épouse, sœur, belle-sœur et tante germaine, décédée à Pise.

L'enterrement aura lieu à Bastia, le jeudi 13 du courant, à 9 heures du matin.

On se réunira à l'oratoire Saint Roch.

AVIS DE MESSE

Les familles Ponzevera et Pietri ont l'honneur de prier leurs parents et amis de vouloir bien assister à la messe qui sera dite jeudi, 13 du courant, à 10 heures du matin, en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

MADAME MATHILDE PONZEVERA

La famille y assistera.

Mlle ANNA FILIPPI

Leçons et Cours de dessin et peinture.
Ouverture le 15 octobre, 15, rue de l'Opéra, à Bastia.

MUSIQUE

M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI

Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.

Ouverture : 15 octobre

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche 16 octobre, mois courant, à deux heures de relevée, sur la place publique de Cervione, il sera procédé, par suite de saisie-exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que : une charrette et cinq mulets. »

Le prix de la vente en sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier,
Jean SALVADORI.

MESDAMES [illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières
Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.
A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.
Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
[illegible] de portes et fenêtres — Outils
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 357 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER
Imp. Ollagnier

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

CHEVEUX [illegible] P[illegible] Hahn

Le Flacon 1.10
Maux de Dents guéris radicalement
par les Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
[illegible]
Dépôts : Pharmacies Lairy à Bastia, Raffaelli à Corte, Pedreschi à l'Ile-Rousse, Scaglioli, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTÉI et Cie liqueur très appréciée des gourmets.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PROCHAINS TIRAGES
15, 20, 22, 25 Octobre.
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner
à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs	1500 Lots de 5.000 Francs	42.205 LOTS
195 — 50.000 —	195 — 3.000 —	Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
45 — 30.000 —	60 — 2.500 —	
230 — 25.000 —	865 — 2.000 —	
60 — 20.000 —	65 — 1.500 —	
815 — 10.000 —	180 — 1.250 —	
90 — 6.000 —	21.855 — 1.000 —	
	etc., etc., etc.	

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
5.75

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
[illegible]
PRIX : 30 cent. EN VENTE PARTOUT

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE. — N° 283
JEUDI 13 OCTOBRE 1910

00568

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES
JOURNAL QUOTIDIEN
5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 42 m. — Coucher, 4 h. 54 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Edouard.
Fête de Demain : Saint Calixte.

12 OCTOBRE

LE CONGRÈS DE ROUEN

Le Congrès du parti radical et radical-socialiste s'est ouvert jeudi à Rouen. Tous les ans, avant la rentrée d'octobre, les militants du parti se réunissent en une ville quelconque, afin de prendre leurs dispositions de combat pour la session prochaine.

Cette année, malgré que les grandes réformes à l'ordre du jour aient été inscrites au programme, le Congrès de Rouen s'est préoccupé surtout de fixer la tactique du parti dans sa lutte ouverte contre le gouvernement. Ce n'est plus un secret pour personne que les états-majors radicaux sont absolument hostiles au cabinet Briand. Reste à savoir si le gros des troupes suivra les mécontents de l'avant-garde.

Qu'a-t-on reproché au président du Conseil ? Un mot : l'apaisement ! On n'a pas pu lui reprocher ses actes, il n'en a pas encore accompli de grave, depuis qu'il est à la présidence. On conçoit assez que ceux qui vivent de la bataille ne veulent pas entendre parler d'apaisement. Mais ceux-là se trompent, lorsqu'ils déclarent que le pays, — le pays républicain s'entend — est en grande majorité avec eux.

S'il y a une masse assez considérable de citoyens qui estime que la République est le régime qui distribue le plus de faveurs, qui mange le plus de curés et qui prononce le plus d'excommunications à droite, il n'en est pas moins vrai que la masse honnête et laborieuse des Français comprend la République d'une autre manière : moins combative et plus réformatrice, moins exclusiviste et plus tolérante.

De cette distinction est venue la coupure qui s'est produite dans le parti républicain, et que le Congrès de Rouen s'est complu à approfondir.

Cette coupure, a-t-on dit, met le cabinet Briand en péril. Attendez, messieurs les intransigeants, ne vous hâtez pas trop de vous réjouir ! Tout dépend encore du point où se produira la coupure.

Si, comme le voudraient les forts ténors du Congrès de Rouen, la coupure se produisait immédiatement sur les derrières du parti radical-socialiste, laissant à droite une bonne partie des radicaux et tous les républicains qui composent le Centre et l'Alliance Républicaine démocratique, il est certain que le gouvernement serait en fort mauvaise posture ; l'on ne voit guère, du reste, quel est le président du Conseil qui voudrait accepter sa place dans de telles conditions.

Si, au contraire, la coupure ne devait se produire que tout à fait à droite, au-delà des progressistes et de ceux qui, réactionnaires au fond, ne sont venus à la République que pour la combattre et faire échouer ses réformes essentielles, il est indéniable que la situation ne serait pas sans péril. On ne peut gouverner utilement qu'avec des hommes ayant un idéal semblable et dont les principes ne sont pas tellement opposés qu'ils se contredisent. Il suffit de regarder un peu en arrière dans l'histoire, pour se rendre compte que nul n'a jamais réussi à gouverner à la fois avec la chèvre et le chou.

Mais tel n'est pas, bien loin de là, le dessein de M. Briand. Le président du Conseil veut gouverner avec tous les républicains et rien qu'avec les républicains : afin de pouvoir réaliser de bonne besogne, il demande que la paix règne à l'intérieur : il ne ferme la porte à aucun concours sincère, d'où qu'il vienne, à condition qu'il soit désintéressé.

La pierre de touche de cette politique est facile à trouver. Il suffit de poser le principe de l'une quelconque des réformes qui composent le programme actuel. Si l'on prend la peine de se rendre compte que les mêmes réformes figurent à la fois au programme ministériel et à celui du Congrès de Rouen, on verra [illegible], si l'on n'y mêle ni parti-pris ni animosités personnelles.

Prenons une à une les questions qui ont été soulevées par le Congrès radical et radical-socialiste. S'agit-il de la réforme électorale ? Là les avis sont partagés. Le gouvernement ne pouvait mieux faire que de déposer un projet pour servir de base à la discussion publique. C'est ce qu'il a fait.

La défense de l'école laïque ? Le gouvernement et les radicaux sont d'accord pour proposer la liberté contrôlée de l'enseignement.

L'enseignement technique et professionnel ? M. Doumergue a dit tout le bien qu'il en pensait, dans son discours de Tourcoing, à la Ligue de l'Enseignement.

L'impôt sur le revenu ? M. Cochery, ministre des Finances, a fait à ce sujet des déclarations très nettes à la Commission du Budget, qui s'en est déclarée satisfaite.

Les retraites ouvrières ? M. Viviani, ministre du Travail, a fait inscrire au budget les premiers crédits, et il a donné l'assurance que la loi commencerait à fonctionner dès les derniers mois de l'année 1911.

Les réformes économiques et sociales ? M. Briand en a fait le fonds essentiel de sa déclaration ministérielle.

Le mécontentement manifesté au Congrès de Rouen par quelques radicaux-socialistes ne saurait donc sérieusement subsister, à moins que la seule raison d'être s'en trouve dans le vieux proverbe : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. »

La parole est maintenant à M. Briand. Le prologue des travaux parlementaires devait se jouer en deux actes : l'un chez les radicaux, à Rouen, l'autre au Comité du Commerce et de l'Industrie, à Paris, où le président du Conseil a promis de prendre la parole. Ce discours-programme est impatiemment attendu, et nous avons la certitude que M. Briand n'aura pas de peine à y remettre les choses au point et les républicains d'accord ; sauf, bien aucun prix entendre raison.

Henri BRUMONT.

Propos d'actualité

Le Triomphe de la Vertu

Ah ! notre époque est une époque heureuse. Je me souviens qu'ayant signalé, l'an dernier, l'abondance des rosières à Romainville, j'avais reçu des lettres de lecteurs effarés ou narquois qui, à l'instar de Saint-Thomas, me demandaient la permission de toucher pour croire. Comme je ne fais pas ce métier-là, vous pensez s'ils furent reçus ! Mais ça m'avait troublé quand même et, depuis lors, je cherchais l'argument victorieux dont j'assommerais ces incrédules en vue de leur démontrer la pureté de nos mœurs.

Eh bien ! je le tiens l'argument. Un monsieur qui méritait mieux que de s'appeler Bastien a créé, l'an dernier, un prix annuel de trois cents francs « destiné à récompenser un jeune homme âgé de vingt ans au moins, dont la parfaite sagesse serait reconnue par le jury ». Entre parenthèse, le voilà le spectacle honnête, puisqu'il s'agira de contempler l'image de la vertu !

Je vous vois d'ici, ô loustics, mes correspondants. Vous pensez que ce philanthrope a gardé pour compte sa largesse et que les vieilles dames qui attendaient l'heure de juger de la candeur juvénile autrement que par ouï-dire en ont été pour leur impatience ? Vous n'y êtes pas ! J'ai vu et j'ai touché le registre où les candidats sont inscrits et, rien que pour Paris, j'en ai compté jusqu'à six mille.

Six mille « rosiers, » sans parler de ceux qui sont au-dessus de trois cents francs et ne se révèlent pas pour si peu, et de ceux chez qui la vertu n'a pas exclu la modestie, non plus que le désintéressement.

Comment pourra-t-on désormais nous parler de l'immoralité croissante ? Nous serons fixés sur l'immensité de la calomnie et nous inviterons les mauvais citoyens qui colportent de tels propos à se documenter de façon plus complète. Les discussions y per[illegible] trouvera le repos.

Voilà vingt ans, en effet, qu'il proclame sans relâche que la vertu n'existe plus et qu'il dénonce quotidiennement les spectacles défendus et les petites dames qui ne le sont pas, ce qui permettrait aux hommes graves d'en prendre les adresses, dans le but évidemment d'éviter la rencontre de ces dames et de n'aller que dans les bons endroits.

A présent, sa cause est gagnée, puisque la chasteté triomphe, et notre sympathique sénateur n'a plus qu'à céder la parole aux disciples de feu M. Piot qui trouvent qu'on est trop vertueux, — ce qui prouve, une fois de plus, combien il est difficile, même en faisant de son mieux, de satisfaire tout le monde.

POL HARDUIN.

L'OPTIMISME D'EDISON

Quelques lignes réconfortantes, extraites des Mémoires d'Edison, qui commencent, aujourd'hui, dans les *Annales* :

« Je préférerais recommencer la vie aujourd'hui [illegible] de débuter dans les conditions où s'est trouvée mon enfance. Il y a plus d'occasions à saisir à présent qu'il n'y en avait alors, ne vous y trompez pas.

» De grands esprits organisateurs ont massé le capital, systématisé les affaires, éliminé les gaspillages de matériel et de labeur et concentré les forces de production selon des directrices qui nous rapprochent tous les jours de plus d'intelligence et d'humanité.

» Le monde réclame à grands cris des hommes intelligents. Il les cherche partout. Le succès ouvre ses portes plus larges qu'il ne fit jamais à ceux dont les facultés ne dépasseraient même que d'une fraction les facultés nécessaires à l'accomplissement routinier d'une besogne d'artisan. Qu'importe qu'un homme soit pauvre ou riche, qu'importe sa couleur, ses croyances, son origine ! Il a plus de chances de réussite à

---

12. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

VII

— Votre enfant est vivante, madame, dit le magistrat, profondément ému de la douleur de cette mère au désespoir, bien qu'il fût pourtant blasé sur les manifestations de la souffrance humaine.

La jeune femme, brisée par l'émotion, s'était assise, ne pouvant plus se soutenir. Elle sanglotait. Mais lorsqu'elle entendit la voix du commissaire de police, elle sembla retrouver des forces. Elle se leva.

— Que dites-vous ? fit-elle d'une voix forte. Que dites-vous ? Ma fille est vivante. Ah ! parlez ! Qui êtes-vous ? Vous avez dit que ma fille est vivante ?

Elle s'accrocha, en disant, aux vêtements du magistrat.

— Oui, elle est vivante. Je vais vous la chercher. Dans un instant, madame, votre enfant, saine et sauve, sera dans vos bras.

Et, s'arrachant à l'étreinte de la jeune femme, il sortit précipitamment. L'ingénieur, cependant, s'approcha de sa femme, qui, trop secouée par ces vives émotions, paraissait prête à s'évanouir.

— Blanche ! Ma chère enfant, dit-il, reviens à toi ! Cet homme est commissaire de police à Versailles. Quand tu es entrée, tout à l'heure, il venait de m'annoncer la mort de Mélanie Minot. Mais rassure-toi, calme-toi, de grâce ! Notre enfant est sauvée. Ce magistrat va mettre notre enfant dans tes bras. Tiens, tiens, regarde ! Elle est vivante ! vivante !

En effet, le magistrat venait de rentrer dans le cabinet, précédant une villageoise qui portait, dans ses bras, un enfant.

— Vous voyez, madame, que je vous ai dit vrai : Voici votre petite fille.

La jeune femme arracha, plutôt qu'elle ne prit, l'enfant des bras de la paysanne.

— Mon enfant ! Mon enfant ! Ma fille ! dit-elle, ivre de joie, et couvrant de baisers le visage de la frêle créature.

Robert Thomery, à genoux devant sa femme, baisait, attendri, les mains de la petite fille. Tout à coup, il se passa quelque chose d'étrange, qui frappa tous les assistants. Madame Thomery devint subitement très grave. Elle apparut aussi calme qu'elle était tout à l'heure agitée. Et, très attentive, elle regarda cette enfant qu'elle tenait.

— Blanche ! Qu'as-tu donc ? dit l'ingénieur.

La jeune femme regardait l'enfant avec une expression de méfiance indéfinissable. On eût dit qu'elle voulait l'éloigner d'elle. L'enfant souriait à la jeune femme, de cet ineffable sourire des jeunes enfants. De ses petites mains, elle jouait avec les dentelles qui ornaient le corsage de madame Thomery. Un grand silence se fit. L'attitude de la mère avait glacé les assistants.

— Êtes-vous bien sûre, monsieur, que cette enfant soit la mienne ? demanda madame Thomery.

L'ingénieur eut peur que sa femme ne fût devenue folle.

— Blanche, reviens à toi ! dit-il.

Mais la jeune femme, très calme, s'adressant toujours au commissaire :

— Répondez, monsieur, répondez ? répéta-t-elle, êtes-vous bien sûr que cette enfant soit la mienne ?

Le magistrat, stupéfait, craignit, à son tour, que madame Thomery n'eût perdu la raison.

— Mais, madame... fit il, tout interloqué. Je sais, cette enfant...

— Pourquoi cette question, Blanche ? fit l'ingénieur. Que veux-tu dire ?

La jeune femme ne répondit pas. Elle regarda de nouveau l'enfant avec une attention soutenue.

— C'est singulier ! Ce sont bien les traits de ma fille. Oui, je la reconnais, c'est bien elle, et pourtant...

Puis se tournant vers son mari qui l'observait :

— Oh ! c'est singulier ! Robert, je ne sais ce qui se passe en moi. Il me semble que ce n'est pas mon enfant que je tiens-là !

Et la jeune femme sanglota.

Madame Thomery, cependant, se calma, insensiblement. Et, reprise d'un besoin de tendresse excessif, elle recommença à embrasser follement la petite fille. Enfin, après cette crise, elle parut plus calme.

— Ainsi, monsieur, dit alors M. Thomery, Mélanie Minot a été assassinée. Par qui ?

— Ce matin, vers huit heures, plusieurs paysans habitant Buc, proche de la maisonnette de Mélanie Minot, furent surpris de ne pas voir cette femme aller et venir comme de coutume. La pauvre femme était, en effet, très matinale ; or, huit heures étant sonnées, personne ne l'ayant vue, encore, on s'étonna. Une demi-heure se passa ; la femme Minot ne paraissant toujours pas, un maraîcher du voisinage, plus hardi que les autres, se décida à pénétrer dans le jardin, dont la porte était ouverte, comme d'habitude. Les paysans inquiets l'attendaient au dehors. Bientôt, le maraîcher reparut, disant qu'il n'avait entendu aucun bruit dans la maisonnette. On lui conseilla de rentrer dans le jardin, et, cette fois, de pousser la porte de la chaumière. Mais cet homme, pris de peur à son tour, déclara qu'il ne voulait pas pénétrer, seul, dans cette demeure devenue si mystérieuse. Alors, deux paysans offrirent de l'accompagner. Il accepta. Et, un instant après, les trois hommes se trouvèrent en présence du cadavre de la nourrice.

Madame Thomery frissonna. Elle serra davantage dans ses bras la petite fille qu'elle portait.

— Poursuivez, monsieur ? dit l'ingénieur au magistrat, qui s'était interrompu pour reprendre haleine. Poursuivez ?

— La malheureuse femme avait eu le crâne fendu par un coup de hachette rudement asséné par une main vigoureuse. On retrouva l'arme dont l'assassin s'était servi, sur le sol, dans une mare de sang.

— Horreur ! fit madame Thomery avec épouvante.

— La pièce, l'unique pièce de la maisonnette, était toute en désordre. Une armoire avait été fracturée ; tout le linge qu'elle contenait avait été jeté, par l'assassin, sur le sol.

— Mais, mon enfant... dit la mère.

— La petite fille, réveillée, jouait, en son berceau, dont les pieds baignaient dans le sang de la victime.

De nouveau, madame Thomery serra l'enfant sur son sein.

(A Suivre).

GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

cette heure que s'il avait vécu une génération auparavant : j'entends pour peu qu'il apporte de l'intelligence à son travail.

» Nous en sommes à l'âge d'or des cerveaux, même des cerveaux médiocres ; et j'aimerais mieux mille fois courir ma chance maintenant, sans un ami et sans un dollar, qu'il y a seulement vingt ans.

» Le monde devient meilleur et plus fort de jour en jour et, dans toutes ses branches, l'effort humain invite à *penser*, d'une sommation presque irrésistible. Voilà qui élève la race toujours plus haut.

» A mesure que la science est appliquée à l'industrie, le salaire de l'intelligence grandit et il y a, aujourd'hui, dans des milliers d'usines, des « boîtes à suggestions » où les ouvriers sont requis de jeter toute idée d'amélioration qui leur traverse l'esprit, — si avides sont les patrons de pousser les sujets qui en seraient dignes. »

THOMAS-ALVAS ÉDISON.

[illegible]

CAMPILE. — M. Mariotti Ange-Paul est nommé porteur de contraintes auxiliaires à Campile.

◆

CALACUCCIA. — Padovani Léon, âgé de 15 ans, dont nous avons enregistré, il y a quelques jours la disparition, à la suite d'une blessure faite au jeune Santini Jean-Luc, s'est constitué prisonnier le 7 octobre dernier entre les mains des gendarmes de la brigade de Calacuccia.

Il a déclaré ne pas avoir frappé Santini avec un couteau de poche, comme on avait voulu le prétendre au début de l'instruction, mais avec les ciseaux dont il se servait en ce moment pour couper son tabac.

Padovani Léon a été mis à la disposition du Parquet de Corte.

◆

MARIGNANA. — M. Antonini Benoît-Marie est nommé garde-champêtre de la commune.

Brevet Supérieur

(Jeunes Filles et Garçons)

Les épreuves orales du brevet supérieur se sont terminées dans la soirée.

Ont été reçus définitivement :

Mlles
Lorenzi
Medori
MM.
Cinelli
Sarocchi.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hôtes

Sont arrivés : M. et Mme Bienvenu, de Paris ; M. Paoli, commissaire spécial, et son fils, de Paris ; M. Campana, commissaire spécial des chemins de fer ; M. Fritz Becker de Nice ; Mme et M. Bixly, M. et Mme Chachieux de Toulon ; M. et Mme Przezynskey, avocat, de Varsovie ; M. Henri de Kobas, médecin russe ; M. Henri Mouriot, rentier de Paris, M. V. Mesevole et sa famille de New-York, M. et Mme Delille de Paris.

Vol de poules

Le nommé Giannettini Lucien, 20 ans, de Bastia, a été arrêté sous l'inculpation de vol de poules.

Ce vol a été commis dans une forge, située au-dessus de la place Abbatucci et par effraction.

Brevet supérieur

Les examens du brevet supérieur ont commencé hier matin, pour les filles et les garçons.

La Commission est présidée par M. Calcatoggio, principal du Collège, en l'absence de M. Six, vice-recteur, qui accomplit une période militaire à Marmande.

De passage

Notre éminent compatriote M. Paoli, ancien commissaire spécial, que l'on a appelé avec raison le gardien des rois, est de passage dans notre ville avec son fils.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Nomination

M. Bagambiglia Joseph-Marie a été nommé cantonnier de 2e classe sur le chemin d'intérêt commun n° 9 à Peri.

Etat-Civil

NAISSANCES

Annoni Louise.

DÉCÈS

Abbé Rossi Joseph, 58 ans.
Lota Jean-François, 15 ans.

Au Port

Le « Liamone », venant de Nice et Balagne.

Nécrologie

M. GEORGES VILLA

M. Georges Villa, ancien négociant, s'est éteint mardi, dans sa soixante-deuxième année. Depuis trois ans environ, il avait presque complètement perdu la vue, et avait dû se retirer des affaires.

Sa foi lui avait fait accepter avec sant plus aux autres qu'à lui-même, il souffrait de ne plus pouvoir gérer ses affaires et aussi d'imposer à sa chère compagne et à sa chère fille le soin de l'aider dans tous ses actes. Celles-ci le faisaient avec tout l'empressement de leur tendre affection et de leur excellent cœur. Leur dévouement était inlassable, *elles ne demandaient qu'à le continuer* le plus longtemps possible et sont inconsolables dans leur douleur.

M. Georges Villa sera regretté de tous ceux qui le connaissaient. Son excellent caractère, sa douceur et sa franchise, sa probité en affaires lui attiraient les sympathies de tous.

Les obsèques ont eu lieu dans la matinée. Le deuil était conduit par son frère, M. Pierre Villa, son beau-frère, M. Emile Lizza, ses neveux, MM. Villa, Maurel, Guitton et d'autres parents.

De nombreux amis ont tenu à suivre le cercueil de notre regretté concitoyen jusqu'à l'église Saint-Jean-Baptiste où a été donnée l'absoute. L'inhumation a été faite dans le beau caveau de la famille Lizza.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à MM. Villa, Lizza, Maurel, Guitton et à leurs familles.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 octobre.

La baisse du Turc sur le bruit du rappel du ministre de Grèce à Constantinople enraye les bonnes dispositions du début et alourdit presque tout le marché. Notre Rente revient à 97.15. Sauf le Portugais qui regagne un point à 66.15, les Fonds Etrangers, sont hésitants. L'Extérieure finit à 94 frs, le Serbe à 85.57, le Turc à 92.20.

Les Etablissements de Crédit restent calmes et fermes. Le Crédit Foncier s'établit à 806, le Crédit Lyonnais à 1.441. Le Comptoir National d'Escompte à 847 et la Société Générale à 737.

Suez ne varie pas à 5.445. Valeurs de traction indécises. Industrielles et Métallurgiques Russes en progrès. Les titres cuprifères sont lourds : Rio 1.701.

Dans le compartiment minier, la Minas Pedrazzini se fait remarquer par sa nouvelle plus-value à 128. Le compte profits et pertes au 31 janvier 1910 fait ressortir pour le dernier dividende un bénéfice net de 221.325 dollars.

Le Crédit Foncier de l'Uruguay accentue son avance à 329. On ne peut douter que son capital ne soit rémunéré comme l'a été celui de la Banque de Montevideo à raison de 10 0/0 l'an.

Fermeté à 452.50 des obligations de la Cie Générale de Rio de Janeiro. La sucrerie de Rischuche commencera sa fabrication le 15 courant et les prévisions de la récolte sont pour le moins aussi favorables qu'à la sucrerie de Sao-Jao.

Grands Chemins Français stationnaires.

Nouvelles Religieuses

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — Jeudi, 13 courant, à 4 heures et demie du soir, ouverture de la retraite préparatoire à la fête renvoyée de Saint-Louis de Gonzague, patron de la jeunesse chrétienne.

Le matin, messe à 7 heures ; le soir, sermon, salut à 4 heures et demie.

Dimanche, communion générale à 7 h.

Les membres de la congrégation de Saint-Louis et les élèves des écoles de notre paroisse sont priés d'assister à ces pieux exercices.

ETAT CIVIL

Naissances

Cioni Pierre. — Denis Cécile. — Mattei Joseph.

Le Relèvement Moral DE LA CORSE

Les Premiers Actes des Disciplinaires

La section des « Incorrigibles » de Saint-Florent. — Evasion de quatorze disciplinaires. — Leur arrestation. — Violent incident sur la place Prelà à Bastia. — Affreuse mutilation.

Dès la nouvelle que la Corse allait être favorisée de plusieurs dépôts de disciplinaires, le *Petit Bastiais* seul a poussé le cri d'alarme, protestant contre ce mode peu banal de relèvement moral de l'île de Beauté.

Nos craintes viennent de se justifier et la section, installée à Saint-Florent, fait déjà parler d'elle.

Les disciplinaires qui y sont en garnison appartiennent à la catégorie dite des *incorrigibles*.

Ramassis de marlous, gloire des *fortifs*, chevaliers du surin ou fervents du Browning, c'est un joli cadeau que l'on fait à la Corse et nous pouvons chanter un hymne d'actions de grâce en l'honneur des promoteurs d'un pareil geste de sollicitude.

Dès leur arrivée à Saint-Florent, MM. les disciplinaires se sont attestés dignes de leur renommée et, le premier jour, deux d'entr eux disparaissaient...

Mardi matin, quatorze autres s'évadaient, eux aussi, de Saint-Florent et prenaient la route de Bastia sous le prétexte admirable « qu'ils avaient besoin de parler au colonel. »

A quelque distance de la ville — exactement entre le fort de Monserato et le couvent de Saint-Antoine — ils furent découverts par le lieutenant Pantalacci, du 2e régiment d'artillerie, en garnison dans notre ville, qui s'empressa d'en rendre compte à ses chefs.

Immédiatement, la gendarmerie, prévenue du reste par un télégramme de la brigade de Saint-Florent, se mit en mouvement. Sous les ordres du maréchal des logis Gislon, les gendarmes Collier et Seillier, qu'accompagnaient les nouveaux nommés Besson et Dugas, se rendirent sur la route désignée et furent assez heureux pour trouver 7 des 14 évadés dans un bistro aux environs de l'octroi de Saint-Antoine.

Ce ne fut pas chose commode que de procéder à l'arrestation des sept lascars, et ce n'est qu'au prix d'efforts inouïs que l'on parvint à les conduire jusqu'à la caserne de gendarmerie de Bastia.

Le distingué chef de Légion prévint la place et il ordonna de conduire les sept fortes têtes à la caserne Watrin.

Le trajet entre la gendarmerie et la caserne fut marqué par des incidents qui mettent en pleine lumière la mentalité des singuliers clients dont on a bien voulu nous gratifier.

Lorsque le groupe des fugitifs, encadré par les gendarmes, arriva place Prelà, le disciplinaire Lhermite de l'infanterie coloniale refusa net de faire un pas de plus. Un certain flottement se produisit : le maréchal des logis Gislon voulut forcer le récalcitrant à continuer sa marche, mais Lhermite asséna au maréchal des logis un magistral coup de poing en pleine figure qui le fit chanceler.

Une bagarre se produisit, les coups pleuvaient dru, le gendarme Dunaud tira son revolver et en dirigea le canon vers Lhermite.

— Les balles je les mâche, dit froidement le disciplinaire, et je n'en ai pas peur. Tu n'es qu'un lâche.

Cela aurait pu durer longtemps ; heureusement que, sur ces entrefaites, le poste de la caserne Watrin surgit au pas de course et, baïonnette au canon, porta mainforte à la gendarmerie pour introduire les fugitifs jusqu'au corps de garde.

Esclave du devoir professionnel et pour donner à nos lecteurs un reportage exact, nous nous sommes rendu à la caserne Watrin, et là, il nous a été donné d'assister au spectacle le plus écœurant et le plus navrant à la fois, qui se puisse imaginer.

Les sept fugitifs, visages glabres, tatouages nombreux, attitudes cyniques, conversations adéquates, symbolisant le type parfait du pâle voyou à la blague sinistre, chez lequel l'existence d'autrui se joue sur un coup de dé, avaient été remisés au corps de garde de la caserne Watrin et le poste tout entier avait été mobilisé, en armes, pour les surveiller...

Et ici se place un acte tellement impressionnant, tellement poignant que, témoin occulaire du fait, nous nous demandons si nous n'avons pas été l'objet d'un sanglant cauchemar.

Le colonial-disciplinaire Lhermite le même qui, une demi-heure avant, avait motivé cet incident à la place Prelà, s'occupait depuis quelques minutes à serrer fortement avec une ficelle l'orteil de son pied droit. Lorsqu'il jugea que la ligature était suffisante, il tira de sa poche un minuscule canif, en appuya le tranchant sur la phalange de son gros orteil, et se tournant vers un de ses camarades, un zouave, prononça ce simple mot :

— Frappe !

Un coup sec retentit. Le talon d'un godillot venait de s'abattre sur le couteau. L'orteil pendit lamentable, dans un jet de sang... pendant qu'un sourire bestial s'épanouissait aux lèvres minces du zouave complice

Quelques instants après, c'était le disciplinaire Macheval, un colonial lui aussi, qui, de la même façon, se mutilait la main droite en se faisant sauter le pouce.

Une indicible horreur nous avait cloué sur place, et, lorsque pris de pitié — certes, ces individus ne sont guère intéressants, mais en présence de faits pareils peut-on se défendre d'un mouvement de commisération — nous avons demandé à ces malheureux quel mobile les avait poussés à se mutiler ainsi.

— C'est pour ne plus retourner à Saint-Florent, nous dit Lhermite, je n'ai plus que 98 jours à faire. Pour mutilation volontaire j'attraperai encore un an, mais je serai versé à la section des mutilés et je serai tranquille.

Triste ! Triste !

◆

Ajoutons que les sept autres fugitifs ont été arrêtés dans les environs d'Oletta.

Par le courrier de ce matin arriveront 25 autres disciplinaires destinés également à Saint-Florent.

JÉROME POGGI.

Mort de M. de Rossi

M. de Rossi, ancien président au tribunal de première instance de Marseille, est mort, hier, à l'âge de 80 ans. Il était né à Corte (Corse), le 22 mai 1830. Cette nouvelle, qui nous a péniblement surpris, aura un douloureux écho auprès de tous ceux qui connurent le défunt et purent apprécier la noblesse de son caractère, son esprit et la sûreté de ses relations.

M. de Rossi était une physionomie sympathique à tous, et peu de carrières de magistrats ont été aussi bien remplies que la sienne. Il y débuta le 6 octobre 1855, comme substitut à Barcelonnette. Le 30 mai 1863, il vint à Marseille, après avoir passé à Forcalquier, Draguignan et Nice. En 1864, il fut nommé juge et, en 1872, le ministre lui confia un cabinet d'instruction. Vice-président, en 1881, il fut élevé à la présidence du tribunal le 1er mai 1894, et occupa ce poste pendant de nombreuses années.

Au cours de ces diverses fonctions, M. de Rossi fit preuve d'une indépendance qui ne se démendit à aucun moment, et on peut dire de lui qu'il fut un magistrat de haute intégrité qui s'attacha toujours à concilier ses obligations de la loi avec la justice.

Au début de l'audience correctionnelle d'hier, M. le vice-président Massot a fait connaître la mort de M. de Rossi. Dans un langage élevé et en termes choisis, il a fait l'éloge de ce magistrat, qui n'a laissé au palais que de bons souvenirs. Me Ch. Geisol, avocat, au nom de ses confrères présents à l'audience, a, de son côté, en termes excellents, associé le barreau à la perte que vient d'éprouver le tribunal ; puis, l'audience a été suspendue.

M. de Rossi, qui était demeuré président honoraire du tribunal civil, faisait partie de l'Académie de Marseille et en avait été le directeur.

Nous présentons à la famille en deuil l'expression de nos condoléances et nous avisons tous les amis du défunt que les obsèques auront lieu aujourd'hui mardi, à 2 heures 30, boulevard Sakakini, 5. — G.

(Le Petit Marseillais).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18° à midi 21° + à 6 heures du soir + 19° Maxima + 22° Minima + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

◆

Mesures sanitaires

Les autorités sanitaires de Marseille continuent à envoyer les paquebots en provenance de la Corse, au Frioul, où ils n'obtiennent la libre pratique que quelques heures après leur arrivée.

◆

Groupe Socialiste de Bastia

Les membres du groupe sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir 13 octobre à 9 heures, 5, rue de la Banque, local habituel. Ordre du jour : Questions d'organisation.

◆

Postes tunisiennes

Sont nommés : receveur à Ben-Gardane, M. Firpi, commis à Tunis ; receveur à Ghardimaou, M. Paoli, commis à Tunis ; facteur sous-chef à la recette principale de Tunis, le facteur Colonna.

◆

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

◆

A vendre

Pour cause de départ, à l'état de neuf, une jolie chambre à coucher, pur style, armoire à glace deux portes, etc., machine à coudre, garniture de cheminée, de salon, vases, lampes etc., grands rideaux, commode.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Mlle ANNA FILIPPI

Leçons et Cours de dessin et peinture. Ouverture le 15 octobre, 15, rue de l'Opéra, à Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

M. André Lota, ancien pilote ;

Mme Gasparini, née Degiovanni, ses enfants, et M. Gasparini ;

Mme veuve Barthelet, née Degiovanni, et ses enfants ;

M. Louis Degiovanni, Mme Degiovanni, née Erminy, et leurs enfants ;

Mme Devoti, née Degiovanni, M. Devoti et leurs enfants ;

M. Dominique Giovannoli et sa fille ;

M. Joseph Castelli ;

Mme Stagnara, née Lota, M. Stagnara et leurs enfants ;

Mme veuve Ange Castelli, née Lota, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME HÉLÈNE LOTA
Née DEGIOVANNI

leur épouse, sœur, belle-sœur et tante germaine, décédée à Pise.

L'enterrement aura lieu à Bastia, le jeudi 13 du courant, à 9 heures du matin.

On se réunira à l'oratoire Saint Roch.

AVIS DE MESSE

Les familles Ponzevera et Pietri ont l'honneur de prier leurs parents et amis de vouloir bien assister à la messe qui sera dite jeudi, 13 du courant, à 10 heures du matin, en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

MADAME MATHILDE PONZEVERA

La famille y assistera.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS
VENTE : Pharm. & Drog.

MESDAMES Si vous êtes inquiètes pour vos époques, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements. (7e année).

L'Union

Compagnie Anonyme d'assurances
contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondée en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'Union Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par *l'Union-Incendie, depuis sa création, s'élève à Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 20, Boulevard Paoli, à Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00569

BOURSE DE PARIS

	11 oct.	12 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien .	96.70	96.60
de 3 0/0 amortis. .	96 80	96.60

ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 12 octobre.

M. Romanacce est nommé greffier de la justice de Paix du canton d'Oletta.

Mérite Agricole

Paris, 12 octobre.

Le *Journal Officiel* publie les nominations suivantes dans l'ordre du Mérite agricole.

Sont nommés Chevaliers :

MM.

Colonna, propriétaire à Piedigriggio.

Filippini, propriétaire à Ville-di-Parass.

Giordani, agriculteur, à Salice.

Leoni, propriétaire, à Belgodere.

Paoli, commis principal des Ponts et Chaussées à Ajaccio.

Au « Journal Officiel »

Gardiens de Phares

Paris, 12 octobre.

M. Orsini, gardien de phare de 4e classe, attaché au service du port de Honfleur, sera affecté, à partir du 16 octobre, au phare de la Revellata.

PARIS

LE BANQUET du Commerce et de l'Industrie

Le Discours-Programme DE M. BRIAND

Paris, 12 octobre.

Au banquet annuel du Comité du Commerce et de l'Industrie, présidé par M. Mascuraud, sénateur, président de ce Comité, M. Briand, président du Conseil, a prononcé son discours, si impatiemment attendu, et qui est appelé à un grand retentissement.

Le Président du Conseil a tout d'abord protesté énergiquement contre les insinuations de ses adversaires, et soutenu, en tous points, les principes politiques qui avaient toujours servi de base à sa ligne de conduite.

Il a déclaré que la République ne peut vivre dans le passé ; il faut qu'elle voie dans l'avenir.

M. Briand passe ensuite en revue les différents points du programme gouvernemental qui, il l'espère bien, seront solutionnés au cours de la session parlementaire qui va s'ouvrir.

« Je ne permettrai pas, dit le Président du Conseil en terminant, que l'on me repousse à droite ; je reste inébranlable sur le terrain de la laïcité.

» Je veux une République réalisée par un progrès incessant dans la voie de l'ordre, de la justice et de la liberté pour tous.

» Je la veux également dans le respect des croyances et des opinions de tous les citoyens. »

Ce discours, prononcé devant près de 2.000 personnes, parmi lesquelles tous les ministres, les présidents du Sénat et de la Chambre, le Conseil municipal de Paris et les chefs de tous les groupes parlementaires, a produit sur l'assistance un effet considérable.

M. Briand a été chaleureusement acclamé.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS

Paris, 12 octobre.

La grève générale est donc déclarée.

Avec une rapidité d'exécution réellement effrayante et qui prouve combien est grand l'esprit de discipline chez les travailleurs des chemins de fer, la grève se produisit instantanément, sans hésitation ni flottements.

A l'Ouest-Etat

Les cheminots syndiqués de la Compagnie de l'Ouest-Etat avaient été convoqués, hier au soir, à un meeting à la Bourse du Travail.

L'ordre du jour portait sur l'attitude à observer en présence de la situation qu'était faite à leurs camarades de la Compagnie du Nord.

Ceux ci, dans une réunion tenue la veille, avaient voté la grève générale et lancé un appel à tous les travailleurs des autres réseaux français.

Cet appel, les syndiqués de l'Ouest-Etat devaient l'accueillir favorablement et à minuit la grève était déclarée.

Elle fut immédiatement effective.

Ce matin 92 pour cent des employés manquaient à l'appel, ce qui amena un arrêt net dans la circulation des trains.

Le Syndicat National

Régulièrement, le mouvement gréviste suit son cours, et les ordres donnés par les syndicats sont exécutés aveuglement et à la lettre.

Alors que, à minuit, les cheminots de l'Ouest Etat votaient la cessation du travail à trois heures du matin, le Syndicat national des chemins de fer de France invitait tous les réseaux à déclarer et à réaliser immédiatement la grève générale.

A la Compagnie de l'Est

L'esprit de discipline syndicale et de solidarité ouvrière se sont immédiatement fait jour à la compagnie des chemins de fer de l'Est.

Déférant à l'invite du syndicat national des cheminots de France, les ouvriers et employés de la ligne de l'Est ont tenu, dans la matinée, une réunion, au local ordinaire de leurs séances.

A l'unanimité ils se solidarisèrent avec les travailleurs des Compagnies du Nord et de l'Ouest Etat et la grève générale fut votée d'acclamation.

A dix heures les trains cessaient de circuler sur l'Est...

Le Débauchage

D'un commun accord, les syndiqués des trois compagnies du Nord de l'Ouest Etat et de l'Est, déjà en grève, se répandirent dans Paris et commencèrent immédiatement le débauchage.

Des grévistes se rendirent dans les gares de toutes les Compagnies et incitèrent les camarades à se joindre à eux pour généraliser la grève dans toute la France.

Au P.-L.-M.

Les employés et travailleurs de la compagnie P.-L.-M. adhérèrent les premiers à la tentative de débauchage dont ils furent l'objet.

A midi, au sortir du travail de la matinée les agents du P.-L.-M. tinrent à la Bourse du Travail une réunion, des plus houleuses à laquelle assistaient les délégués de la Compagnie, le syndicat national des chemins de France et de la C.-G.-T.

De violents discours furent prononcés et à deux heures de l'après midi les cheminots du P.-L.-M. annonçaient que dans la soirée le travail cesserait dans toutes les gares du réseau.

Mesures prises

En présence de ce grand mouvement gréviste, qui s'annonce comme le plus grave qui se soit jusqu'ici produit en France, des ordres très sévères ont été donnés.

Le gouvernement a pris les mesures les plus énergiques pour arrêter les actes de sabotage qui semblent être le seul procédé en faveur chez les grévistes actuels.

Toutes les gares sont gardées militairement depuis le premier jour, mais, en présence des progrès incessants que fait le mouvement gréviste, tous les postes des gares ont été renforcés.

Le 5e régiment de Génie en garnison à Versailles a été mandé à Paris et sera mis à la disposition des compagnies de chemins de fer pour assurer la reprise des communications.

Troupes consignées

Toutes les troupes de Paris sont sévèrement consignées.

De nombreuses patrouilles de cavalerie sillonnent la ville.

D'importantes forces policières, appuyées par un escadron de cuirassiers, gardent la Bourse du Travail et les principaux monuments.

Des régiments de cavalerie et d'infanterie, en garnison dans les villes voisines, sont venus renforcer la garnison de Paris.

Convocation de Réservistes

Ainsi que l'on s'y attendait trente mille agents de la compagnie du Nord sont convoqués demain pour accomplir une période de 21 jours.

On s'attend à de nombreuses défections.

Actes de Sabotage

Les grévistes se livrent à de nombreux actes de sabotage qui donnent à cette grève un caractère exceptionnel de gravité.

Dans la nuit tous les fils télégraphiques reliant Paris à la Normandie ont été coupés.

Trains arrêtés

Aujourd'hui, à la gare de Bois-Colombes, au moment où deux trains allaient partir, cinq cents grévistes se sont massés sur la voie, et ont opposé aux locomotives une véritable barrière humaine.

Les deux trains sont restés en gare.

Les Effets de la Grève

La gare des Invalides est fermée.

Le Métropolitain est également menacé de la grève.

Les effets de la grève commencent à se faire sentir à Paris.

Le ravitaillement faiblit dans la capitale.

RETOUR A PARIS du Président de la République

Paris, 12 octobre.

En présence de la tournure grave que prennent les événements, le Président de la République, en villégiature en son domaine du Loupillon, est rentré ce matin à Paris.

M. Briand, président du Conseil, s'est rendu à l'Elysée et a mis le Président de la République au courant de la situation.

DERNIÈRE HEURE

Le Correspondant du « Petit Bastiais » CHEZ M. BRIAND

Paris, 12 octobre.

Afin de renseigner exactement les lecteurs du *Petit Bastiais* sur la grève générale des cheminots, notre correspondant à Paris s'est rendu ce soir au ministère de l'Intérieur.

M. Briand, président du Conseil, a réservé à notre Correspondant le meilleur accueil et, interviewé sur la question du jour, lui a fait la déclaration suivante :

« Le Gouvernement se trouve en présence d'une entreprise criminelle de violences, de désordres et de sabotages.

» L'agitation actuelle n'est pas une grève, car le mouvement n'a rien de professionnel, il est purement insurrectionnel.

» Nous serons donc sans pitié contre ce crime. »

« Ces menaces ne sont pas vaines, ajoute notre correspondant, car j'apprends que le Parquet prépare trente mandats d'amener contre les meneurs de la grève.

» Ceux ci ont, en effet, proféré des paroles, considérées légalement comme crime contre la sûreté de l'Etat.

» Tous les mandats recevront leur exécution cette nuit. »

Imprimerie Commerciale
Cyrnos

Société anonyme en formation, au capital de 25.000 francs, divisé en 250 actions de 100 francs chacune. Payables :
25 francs en souscrivant.
50 francs à la répartition.
Et 25 francs dans les conditions indiquées aux statuts.
100 francs.

Les souscriptions sont reçues à Ajaccio :
1° En l'étude de Me Godde, notaire à Ajaccio,
2° Et à la Société de Banque et de Commerce (ancienne banque Bozzo-Costa).

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français
[illegible]
16, Place du Havre, 16
PARIS
Ordres de Bourse
Paiement gratuit de Coupons
Contentieux

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani, Rue Neuve Saint-Roch
BASTIA
OXYGÉNÉE CUSENIER
Verte ou Blanche
La première marque du Monde
CAFÉ EXPRESS
GRAND SUCCÈS

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE
40 CENT.
[illegible]
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER
[illegible]

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves !
[illegible]

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

CHEVEUX SAUVÉS Pétrole Hahn

La Fiole 1.50
Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
[illegible]
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sorbigliola, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Demandez dans tous les Cafés LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Cardo, 1.

PROCHAINS TIRAGES
15, 20, 22, 25 Octobre.
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

[illegible]

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de	75.000	Francs
195	— 50.000	—
45	— 30.000	—
230	— 25.000	—
60	— 20.000	—
815	— 10.000	—
90	— 6.000	—
1500 Lots de	5.000	Francs
195	— 3.000	—
60	— 2.500	—
865	— 2.000	—
65	— 1.500	—
180	— 1.250	—
21.855	— 1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
[illegible]
5.75

A V I S

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
Attention aux Contrefaçons

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 284
VENDREDI 14 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

00570
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 44 m. — Coucher, 4 h. 52 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Calixte.
Fête de Demain : Sainte Thérèse.

13 OCTOBRE

LENDEMAIN DE RÉVOLUTION

L'Avenir du Portugal

Il y a deux sortes de révolutions : celles qui échouent et celles qui réussissent.

Celles qui échouent sont appelées des séditions, des émeutes, et les fauteurs du désordre sont châtiés comme il convient. Celles qui réussissent, au contraire, sont qualifiées de libératrices, et leurs auteurs, qui auraient pu être pendus, sont brusquement portés au pinacle. Ainsi vont les choses humaines.

Mais le tout n'est pas de vaincre, il faut durer. Les républicains, qui ont triomphé au Portugal, sont-ils assurés d'être encore les maîtres, demain ? C'est la question qui se pose, non seulement à Lisbonne, mais dans toutes les chancelleries d'Europe.

Ce n'est certainement pas du jour au lendemain que le calme pourra être établi au Portugal, et que le peuple s'accommodera d'un nouveau régime de liberté, auquel il a si peu été préparé jusqu'ici.

Que l'on se souvienne que la République française, proclamée en 1789, a mis près d'un siècle à s'établir d'une façon définitive ; et combien d'assauts, de retours en arrière ne dut-elle pas subir !

La République portugaise échappera moins que toute autre à ces fluctuations de l'esprit public ; les hommes, qui y apparaissent aujourd'hui comme des dieux, seront peut-être bientôt lapidés par la foule, et l'on ne saurait jurer que le Portugal n'aura pas son 93.

Qui donc eût dit qu'après les immenses enthousiasmes du 4 août ; les Droits de l'Homme, du 21 septembre ; Valmy, la France se rejetterait encore pieds et poings liés dans les bras de la monarchie ?

Malgré les drapeaux vert et rouge qui flottent sur les monuments publics de Lisbonne et d'ailleurs, malgré les serments, malgré les proclamations vibrantes et l'unanimité populaire, ce serait folie de croire que le jeune roi Manoël, qui s'est exilé de lui-même sur le rocher de Gibraltar, a perdu tout espoir de remonter sur son trône. Il a pour lui la jeunesse et l'avenir, et nul ne pourrait affirmer que ce même peuple, qui était prêt à le fusiller hier, ne l'acclamera pas demain.

Pour justifier la légitimité de ces appréhensions, il suffit de se rendre compte de l'état dans lequel se trouve actuellement le Portugal. Le régime d'oppression et d'obscurantisme, qui l'avait maîtrisé jusqu'ici, l'avait laissé croupir dans une telle ignorance, que l'on a pu dire avec quelque apparence de raison, que le peuple portugais est le peuple le plus illettré de l'univers. Du fond de cette tourbe ont surgi des hommes d'élite, des savants, des lettrés, tels que Théophile Braga, qui vient d'être proclamé président du gouvernement provisoire, José d'Almeida, ministre de l'Intérieur. Ceux-là savent et comprennent ; mais quel abîme les sépare du peuple ! Leur bonne volonté ne se brisera-t-elle pas contre la masse ignorante, superstitieuse, aveulie et dominée encore par l'atavisme du passé.

Oui, certes, la Liberté est belle ! Il n'est pas de mirage plus séduisant, pas de promesse plus généreuse pour un peuple : mais l'exemple de l'histoire est là pour nous prouver que les hommes n'accèdent pas d'emblée à la compréhension de la Démocratie, et qu'un long apprentissage est nécessaire pour qu'ils sachent manier sans se blesser cette arme merveilleuse et à double tranchant : la Liberté.

Gardons-nous cependant d'être pessimistes. Il ne nous appartient pas à nous, Français, qui avons fondé la seule grande république européenne, de jeter le cri d'alarme et de prêcher le découragement. S'il est une nation qui souhaite succès, prospérité à la jeune République portugaise, c'est la France, et le nouveau gouvernement peut être assuré que si des intrigues internationales se nouent pour rétablir la monarchie, la France n'y prêtera pas la main.

D'ores et déjà, nous applaudissons aux efforts qui sont tentés par le gouvernement provisoire pour remplir ses devoirs vis-à-vis de l'étranger et pour consolider l'ordre à l'intérieur. Nous ne pouvons qu'approuver aussi la proclamation si chaleureuse et si digne, qui a été adressée au peuple, et où on lit ceci :

« Citoyens, le moment actuel est la récompense de toutes les luttes livrées. De toutes les transes douloureuses dont nous avons souffert il ne reste plus qu'une chose, c'est que ce jour sera le commencement d'une ère de moralité et de justice. Faisons de notre sacrifice pour la Patrie le principe de notre programme politique, et de la générosité envers les vaincus la base de notre programme moral...

« Citoyens, qu'un intérêt unique, l'intérêt de la Patrie, vous anime. La République a confiance dans le peuple pour maintenir l'ordre social, le respect de la justice et le dévouement à la cause commune de la liberté. »

De telles paroles dénotent une indéniable bonne volonté. Le Portugal a placé à sa tête des hommes d'ordre et de raison, dont le caractère a été formé par toute une vie d'études et d'espoirs. Leur rêve est réalisé : la République est faite, mais les difficultés ne font que commencer.

Détruire est plus facile que construire, et l'on se demande aujourd'hui si le calme relatif dans lequel s'est effectuée la révolution portugaise n'est pas la préface d'un mouvement beaucoup plus étendu et plus sanglant dont les conséquences pourraient être graves.

Les événements du Portugal n'auront-ils pas une répercussion chez la nation sœur : l'Espagne ? L'on sait [illegible] révolutionnaires des deux pays ont d'étroites relations et marchent la main dans la main. Ce n'est certainement pas sans anxiété que le gouvernement du roi Alphonse voit coïncider la révolution portugaise avec la date fatidique du 13 octobre, jour anniversaire du supplice de Ferrer.

C. des CORDELIERS.

Conseil Général

LA QUESTION
DES CHEMINS DE FER

Discours de M. Landry

M. Adolphe Landry, l'éminent conseiller général de Calvi, a prononcé au cours de la séance du 1er septembre, le discours suivant :

Messieurs,

La question des chemins de fer, dont nous abordons l'examen, est double. Il s'agit, d'une part, puisque la concession que l'État avait faite à la Compagnie des chemins de fer départementaux est expirée depuis le mois de décembre dernier, de savoir quel régime nouveau on instituera pour l'exploitation de nos voies ferrées. Il s'agit, d'autre part, de savoir si nous pourrons obtenir, je ne dirai pas l'achèvement du réseau ferré insulaire, mais tout au moins la reprise de la construction de lignes ferrées en Corse, et dans quelles conditions il pourrait être possible d'obtenir cette reprise de la construction de nos chemins de fer.

Il y a donc deux questions distinctes, mais qui cependant, comme vous le concevez, ont entre elles un rapport très étroit. De ces deux questions, celle qui, au cours des précédentes sessions, a retenu le plus l'attention de cette assemblée, c'est la première : c'est la question du régime de l'exploitation. Et c'est par l'examen de cette première question que j'entends commencer.

Les intérêts que nous devons considérer, Messieurs, en ce qui concerne cette question du régime de l'exploitation des chemins de fer, sont au nombre de trois. Il y a les intérêts de l'État, il y a les intérêts [illegible] les intérêts du département.

L'intérêt de l'État, je ne crois pas que nous puissions le sacrifier, puisque nous sommes tous des citoyens français ; et l'obligation de tenir compte de cet intérêt, il me sera permis de le dire en passant, s'impose d'une manière particulière à ceux qui, comme moi, ont l'honneur de faire partie de la représentation parlementaire. En tant que membre de l'assemblée départementale, toutefois, ce sont les intérêts du personnel d'une part, du département d'autre part, dont nous devons nous préoccuper principalement, le dernier, d'ailleurs, primant l'autre.

Messieurs, j'exprimerai une opinion à laquelle je pense que tout le monde ici souscrira si je dis que le régime ancien, celui qui a fonctionné jusqu'au moment de l'expiration de la première convention, ne ménageait ni le premier, ni le deuxième, ni le troisième des trois intérêts que je vous ai énumérés. Je pense que sur ce point je serai d'accord avec vous tous. Il me suffira de rappeler les critiques très vives qui ont été adressées à la convention ancienne, à diverses reprises, au sein de cette assemblée.

Vous savez au reste que l'avis que j'exprime, et qui est conforme au vôtre, cet avis, des voix très autorisées l'ont exprimé de leur côté. Je me bornerai à vous renvoyer à ce que vous pouvez voir dans le rapport de M. Fontanelle, rapport rédigé pour la Commission interministérielle, et encore à l'exposé des motifs qui précède le projet de loi de M. Barthou.

L'ancienne convention ne ménageait pas suffisamment les intérêts de l'État. L'État était obligé de verser à la Compagnie concessionnaire le montant intégral des insuffisances de recettes, et jusqu'à ces derniers temps, cette insuffisance de recettes a été très élevée. L'État versait à la Compagnie concessionnaire une prime d'économie qui, année moyenne, s'est maintenue dans les environs de 150,000 francs. L'État s'était astreint à majorer de 8 0/0 les dépenses de la Compagnie pour indemniser celle-ci de ses frais généraux, et quand la Compagnie faisait des avances, le taux d'intérêt que l'État devait servir pour ces avances était de 5 0/0.

Pour ce qui est des intérêts du personnel, il me sera permis de dire qu'ils étaient com-

---

49 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

— L'amour ne se commande pas, et je n'étais destiné à l'éprouver qu'une fois !.. Malgré mes efforts, cette femme qui porte mon nom n'est jamais parvenue à m'inspirer même le pâle sentiment que je lui demandais !.. Quelque chose m'éloignait d'elle chaque jour de plus en plus... Je m'indignais contre moi-même, je m'accablais de reproches, mais les semaines, les mois s'écoulaient, et mon cœur se glaçait davantage !..

— C'est alors, peut-être, qu'elle a cherché le motif de votre froideur et qu'elle a fini par le trouver !

— Je vous en conjure, ne parlons plus d'elle !.. Vous avez été assez généreuse pour essayer de la défendre... Cela m'a montré une fois de plus l'abîme qui sépare une femme comme vous d'une créature comme elle !

— Je vous plains de tout mon cœur, Philippe !

— Je suis, en effet, très malheureux ! répondit-il d'une voix brisée... Mais il dépend de vous, de vous seule, Clotilde, de m'apporter une consolation suprême, la seule qui puisse guérir ma blessure !..

Elle pâlit. Son visage s'altéra, et une poignante angoisse se refléta dans ses yeux pareils à deux violettes emperlées de rosée.

— De moi ?.. balbutia-t-elle.

Il la comprit, et tout de suite voulut couper court à son erreur.

— Rassurez-vous, dit-il avec amertume, je ne vous demanderai rien dont vous puissiez vous blesser ou rougir !..

Et j'ai depuis longtemps renoncé au bonheur que j'avais cru, un moment, entrevoir... Aujourd'hui, ma vie est ravagée, ma maison est déserte !.. J'ai conscience de mon inutilité sur la terre !.. Je n'ai pas trente ans, et je n'ai plus rien !.. Ne trouvez-vous pas, dites, qu'une existence pareille est un bien lourd fardeau pour mes épaules meurtries ?..

— Philippe !..

La physionomie de M. de Langeville, qui s'était assombrie subitement en prononçant ces dernières paroles, s'éclaira :

— Sans amour, sans foyer, sans famille, la mort serait certainement pour moi une délivrance !.. Vous seule, Clotilde, pouvez m'empêcher de la hâter !

— Moi ?

— Oui, mon amie, et c'est en vous que je mets ma dernière, ma plus sainte espérance !

— Que voulez-vous dire ?

— Clotilde, si vous le vouliez, il pourrait encore me rester un bien sur la terre !.. Et une raison de vivre !..

Une lumière se fit dans l'esprit de Mme de Rouvray.

— Yvonne, n'est-ce pas ?..

Il eut un cri de joie.

— Ah ! merci de m'avoir compris. Oui ! notre Yvonne !.. notre enfant !

Elle réfléchit un moment et reprit :

— Eh bien ! mon ami, vous avez raison, il faut vivre pour elle !

Il répondit en secouant la tête :

— A une condition... C'est que vous me laisserez enfin remplir auprès d'elle tous mes devoirs... Clotilde, puisque je n'ai plus rien sur terre, il faut me la confier... me la donner !..

— A vous ?.. balbutia Mme de Rouvray.

— Elle remplacera dans mon cœur tout ce que j'ai perdu !.. Au désespéré que je suis, cette enfant rendra le courage et le désir de vivre !.. Je la verrai peu à peu se développer, grandir... Je sentirai sa pensée s'éveiller... J'assisterai à son éclosion, à sa transformation... J'essaierai d'en faire une fillette douce, une jeune fille accomplie, une femme parfaite !.. Je n'aurai, pour cela, qu'à me souvenir de sa mère !

Mme de Rouvray était profondément émue. Sous la mince étoffe de son corsage, on voyait sa poitrine battre à coups redoublés. Langeville continua d'un ton de plus en plus pressant :

— Craignez-vous que votre fille ne souffre de mon inexpérience paternelle ?.. Rassurez-vous, Clotilde !.. J'apprendrai vite tout ce que j'ignore, et mon amour me tiendra lieu de science !

— De cela, je ne doute pas, mon ami, murmura-t-elle.

Il poursuivit :

— Ce que je vous demande, Clotilde, c'est en quelque sorte d'abdiquer vos droits en ma faveur... C'est vous qui êtes chargée de veiller sur Yvonne... Désormais, ce sera moi. Voilà ce que j'implore à deux genoux, si ma vie a pour vous quelque intérêt, s'il reste encore dans votre cœur une lueur de pitié pour celui qui vous a tant aimée !..

Mme de Rouvray appuya la main sur sa poitrine pour en comprimer les battements. Elle songeait à l'étendue du sacrifice réclamé par Philippe. Mais la douleur du jeune homme était trop profonde, son attitude trop suppliante, pour qu'elle ne se sentît pas touchée.

— Vous avez trop souffert pour moi, mon ami, dit-elle d'une voix mouillée de larmes, pour que je me sente le droit de refuser. Je ne veux pas que vous m'accusiez de vous avoir infligé la dernière douleur... celle à laquelle on ne résiste pas !

— Ainsi, vous consentez ?..

— Je cède à votre prière !

— Dieu vous en récompensera, Clotilde !

— Je lui demande surtout de protéger notre fille ! Maintenant, ajouta-t-elle, le cœur oppressé par l'effort qu'elle venait de faire, dites-moi vos projets...

— Je partirai... Je quitterai Paris !

Clotilde eut un frémissement.

— Ainsi, je ne verrai plus ma fille !.. Il me faudra renoncer à l'embrasser, à la serrer dans mes bras !

— Pour sa sûreté, pour la vôtre, ma bien-aimée, ce sacrifice n'est-il pas nécessaire ? Mais cette séparation sera brève... Dans quelque temps, je reviendrai avec Yvonne... A ce moment, mon divorce n'attirera plus l'attention ; on ne s'occupera plus de moi ni de ma femme qui, elle-même, ne pensera plus guère à moi !.. Alors, je me représenterai dans votre maison, je parlerai à votre mari... Je lui dirai qu'une faute de jeunesse a lourdement pesé sur ma vie, et qu'elle n'est pas étrangère à la rupture survenue entre ma femme et moi... M. de Rouvray, dont l'âme est grande et haute, ne pourra me blâmer d'avoir voulu, dans ma détresse, me consacrer entièrement à ma fille... Il comprendra ma situation, et ne me repoussera pas... Je pourrai alors vous revoir, et vous pourrez revoir votre enfant !

— Si cela était possible !..

plètement sacrifiés. J'entends que dans cette convention ancienne il n'y avait rien qui se rapportât à la situation du personnel.

Enfin, en ce qui concerne le département, c'est une chose suffisamment connue que la convention ancienne était extrêmement défectueuse. On a critiqué beaucoup à cet égard la prime d'économie à laquelle je faisais allusion tout à l'heure. Peut-être l'a-t-on critiquée d'une manière trop vive. On l'a critiquée d'une manière trop vive lorsqu'on a dit qu'en raison de l'existence de cette prime d'économie la Compagnie était intéressée à empêcher l'accroissement du trafic, et qu'elle était intéressée notamment à réduire le nombre des trains. En effet, par l'art. 35 de la convention, l'Etat se réservait de fixer le nombre des trains qui, sur chaque ligne, devaient marcher journellement. Il reste cependant que la Compagnie n'avait aucune espèce d'intérêt à provoquer le développement du trafic. D'autre part, toujours en ce qui concerne les intérêts du département, on a fait valoir à diverses reprises, que le nombre de trains quotidiennement mis en marche sur les dif- vitesse des trains était trop faible, que les tarifs étaient trop élevés.

Lorsqu'il s'est agi de présenter, à la place de cette convention ancienne, un projet nouveau, le premier projet qui a été déposé a été le projet Barthou.

Ce projet Barthou a été fortement critiqué, au sein de cette assemblée, lors de la deuxième session de 1909 ; il a été critiqué ailleurs encore. Il me suffira de faire mention du rapport si documenté et si précis que notre honorable collègue M. Fantauzzi a présenté à la Chambre de Commerce de Bastia. On a reconnu, d'une manière générale, que ceux qui avaient négocié le projet de convention nouvelle avaient été assez heureux en ce qui concerne la défense des intérêts de l'Etat. C'est ainsi que ce projet nouveau de convention, en effet, imposait à la Compagnie d'exploiter notre réseau à ses risques et périls : de ce chef, l'Etat était dispensé de couvrir l'insuffisance des recettes. L'Etat obtenait en outre la réduction à 7 0/0 de la majoration pour frais généraux qui devait s'ajouter aux dépenses dans le compte annuel de l'exploitation ; il obtenait la réduction de 5 à 4 0/0 du taux d'intérêt qu'il devait servir à la Compagnie concessionnaire pour les avances faites par celle-ci.

Mais, si les négociateurs de la nouvelle convention avaient su défendre avec succès les intérêts de l'Etat, il n'en allait pas de même, c'est ce qui a été dit ici, c'est ce qui a été dit un peu partout, des intérêts et du personnel et du département.

Au personnel, qu'est-ce que la convention nouvelle apportait ? Elle apportait une augmentation du nombre de jours de repos annuel. Au lieu de douze jours que les employés des chemins de fer départementaux avaient eus jusque là, c'était 52 jours de repos qui leur étaient accordés. On a trouvé que cette augmentation ne représentait pas, pour les employés des chemins de fer, un avantage très sérieux, ou plutôt qu'il s'agissait ici d'une amélioration dans leur condition qui s'imposait à tel point, pour des raisons, je dirai, d'humanité, qu'il n'y avait pas lieu d'en savoir grand gré à ceux qui l'avaient obtenue de la Compagnie, au moment où la Convention allait être renouvelée.

Pour ce qui est du département, on a trouvé également que ses intérêts n'avaient pas été suffisamment défendus. Notre collègue, M. Gravi, a signalé, dans cet ordre d'idées, le maintien de la prime d'économie. Peut-être, à la vérité, a-t-il commis à ce sujet certaines erreurs, et c'est ici un point sur lequel je me réserve de revenir dans un moment.

On a signalé, d'autre part, que la vitesse des trains restait ce qu'elle avait été, que les tarifs restaient ce qu'ils avaient été. Ou plutôt, le projet nouveau se bornait à prévoir un abaissement des tarifs pour le moment où le trafic aurait pris un certain développement. Il était stipulé, en effet, que le jour où la recette aurait dépassé 5.000 francs par kilomètre, ce jour-là, le tarif devait être abaissé dans la proportion de 10 0/0 pour les voyageurs de 1re classe et de 20 0/0 pour les voyageurs de 2e et de 3e classe.

Mais ce n'était ici qu'un avantage éventuel, dont il n'était pas certain que le département dût bénéficier jamais.

De même pour le nombre de trains ; on prévoyait une augmentation des trains mis en marche sur les lignes de Ponte-Leccia à Calvi et de Casamozza à Ghisonaccia, le jour seulement où la recette kilométrique aurait atteint 4.000 francs par an.

On a donc critiqué fortement le projet Barthou.

Depuis lors, le projet est devenu caduc, n'ayant pas été discuté par le Parlement avant la séparation des Chambres. Il a fallu que le Gouvernement présentât un projet nouveau. C'est ce que M. Millerand, ministre des Travaux Publics, a fait à la date du 30 juin dernier.

(A Suivre).

Bourses Nationales

Une bourse d'internat de 500 frs au lycée de Marseille est accordée au jeune Fayet, fils de M. Fayet, employé à la Cie Fraissinet à Ajaccio.

Une bourse d'internat de 700 frs au lycée de Marseille est accordée au jeune Giacobini, fils de M. Giacobini, professeur de musique au Lycée d'Ajaccio.

Une bourse d'internat de 500 francs au lycée de Lyon est accordée au jeune Taviani, fils de M. Taviani, instituteur à Pastricciola.

Une bourse d'internat de 300 frs au Collège d'Ajaccio est accordée au jeune Santini, fils Mme veuve Santini à Tavera.

de Bastia est accordée au jeune Liberati, fils de M. Liberati, instituteur à San-Giovanni-di-Moriani.

Une bourse d'internat de 250 frs, plus la remise universitaire secondair au Lycée de Jeunes Filles de Marseille, est accordée à Mademoiselle Serveille Lucienne, fille de M. Serveille, professeur au Collège de Calvi.

CONSEIL MUNICIPAL

La réunion de la Commission des Bourses, qui avait été fixée pour ce matin, à 9 heures et demie, est renvoyée à une date ultérieure.

SYNDICAT
des Négociants, Chargeurs et Représentants de Commerce

Mercredi soir, à 8 heures et demie, plus de cent négociants, chargeurs et représentants de commerce consignataires de notre ville se sont réunis, dans la grande salle des séances du Conseil municipal, à l'effet de former un syndicat.

On a procédé tout d'abord à la formation du bureau, qui est ainsi composé :

Président, M. Bitteriet ; vice-présidents, MM. Mattei aîné et André Ghibini ;

Secrétaire, M. Bernardi ;

Trésorier, M. Jean Balbi ;

Membres, MM. Padovani, Guillaume Bieggini, François Bernarchi, Jean Biancarelli et Sauveur Lieoni.

Il a été procédé ensuite à la nomination de la Commission de Pétitionnement.

Cette commission est composée de MM. Nègre, président ; Amoni, Chiesa, Antoine Mastracci et Charles Poggioli, membres.

Les statuts du Syndicat seront soumis à l'approbation de l'assemblée, à la deuxième réunion qui aura lieu incessamment.

MM. les Membres adhérents seront avisés par le *Petit Bastiais*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 octobre.

La lourdeur du début dégénéré en faiblesse générale à la suite de la baisse de la Rente Française qui perd le cours de 97 frs, pour finir à 96.97 sur la crainte de grèves dans les chemins de fer. Sauf le Turc en reprise à 92.52, les Fonds Etrangers sont en moins value. L'Extérieure revient de 94 frs à 93.27, le Portugais de 66.15, à 65.65, le Serbe de 85.57 à 85.40. Emprunts russes lourds. La bonne tenue des Sociétés de Crédit ne se trouve pas entamée par l'ambiance générale : Crédit Foncier 802, Crédit Lyonnais 1.442, Comptoir National d'Escompte 847, Société Générale 737.

D'après les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier qui seront soumis aux actionnaires de la Banque Franco-Américaine, à l'assemblée du 18 octobre, il ressort que les bénéfices de l'exercice 1909-1910 se sont élevés à 1.160.630 frs en augmentation de 222 625 frs sur ceux de 19 8 1909.

Avec les obligations 3 0/0 de 400 frs qui seront mises en souscription publique le 15 courant à 400 frs, la Ville de Paris offre à l'épargne un placement intéressant au double point de vue de l'intérêt et de lots, sans compter les facilités accordées pour la libération des titres. On verse en effet 20 frs en souscrivant, 30 frs à la répartition et le solde en sept termes échelonnés jusqu'en août 1913.

Suez un peu mieux tenu à 5.415. Valeurs de traction lourdes. A l'exception de la Briansk, les Industrielles et Métallurgiques Russes sont plus faibles. Titres cuprifères calmes : Rio 1.701.

Au comptant en Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay est activement traité à 389.

Les Mines du Sennoun sont fermes à 144. Grands Chemins Français résistants sauf le Nord en recul à 1.660.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Vannier de Morelli

Il y a quelques jours, à Venzolasca, de jeunes conscrits, après de copieuses libations, fêtaient bruyamment le départ pour reconnurent parmi eux un nommé Albertini, condamné depuis assez longtemps déjà, à une amende de 12 francs qu'il refusait absolument de payer. Les deux gendarmes voulurent l'arrêter, afin de lui faire payer par quelques jours de prison la dette qu'il ne voulait pas acquitter pécuniairement. Mais Albertini leur opposa une vive résistance. Il mordit un gendarme sur la main, et distribua à l'autre force coups de pieds. Ce n'est qu'après de très pénibles efforts que les agents de la force publique purent le maîtriser et l'arrêter.

Déféré au tribunal, Albertini a été condamné à 6 jours de prison avec application de la loi de sursis.

Défenseur : Me de Montera.

⁂

L'audience se termine par quelques affaires de dévastation de récoltes, plaidées par MMes Moretti et de Montera.

M. Agostini, procureur de la République, occupait le siège du Ministère public.

CAMPILE

Mme Carbuccia-Battaglini

Mme Adelaïde Carbuccia née Battaglini, décédée samedi à Campile, dans sa quatre-vingt-septième année, souffrait depuis longtemps du mal qui devait l'emporter. Elle qui avait été une femme d'une activité extraordinaire, se trouvait obligée de garder la chambre. Nièces et neveux l'entouraient des soins les plus empressés et s'efforçaient de lui faire oublier les souffrances du mal et surtout les ennuis du repos.

Mme Carbuccia-Battaglini était le vrai type de la vieille femme corse, et surtout de cette *zia* qui, privée des douces joies de la maternité, ouvre tout grand son cœur aux neveux et nièces, et plus compatissante qu'une mère, moins sévère, mais aussi aimante, les considère comme ses enfants et leur verse toute son affection, s'abreuve de leurs joies et prend la plus grande part de leurs peines pour la leur en laisser le moins possible.

Ceux qu'elle aimait la considéraient, de leur côté, comme une seconde mère, et ne se lassaient de lui prouver leur affection et leur reconnaissance dans ces mille riens qui égayent l'existence et dans leurs touchantes caresses.

Mais ses plus chers n'étaient pas les seuls à l'adorer : il y avait dans son cœur encore de la place pour les déshérités, et, surtout dans ce gros village de Campile, son besoin de faire le bien se manifestait dans toutes les circonstances et de la manière la plus discrète. Sa maison était ouverte à toutes les infortunes, et elle savait les consoler.

Aussi, il est juste de dire qu'on voit rarement une affluence aussi compacte comme celle qui se pressait derrière son cercueil. De tous les villages du canton, de Campitello, Lento, Vignale, Penta, Morosaglia, etc., les amis et les parents étaient venus rendre un dernier hommage à la mémoire vénérée de cette femme de bien.

Le deuil était conduit par M. César Battaglini, maire de Campile, le sous-intendant militaire Canquoin, M. Charles Canquoin, M. Cacciaguerra, MM. Battaglini. Après la cérémonie funèbre présidée par M. le curé Salicetti, assisté de plusieurs ecclésiastiques des environs, l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous présentons à M. César Battaglini, à MM. Canquoin, aux familles Cacciaguerra, Mariotti et Battaglini nos condoléances les plus sincèrement émues.

LES DISCIPLINAIRES
de Saint-Florent

Le compte rendu si complet que nous avons donné hier des faits et gestes des quatorze disciplinaires qui avaient fui de Saint-Florent pour se rendre à Bastia, nous a procuré une foule de renseignements très suggestifs que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Et d'abord pourquoi ces disciplinaires ont-ils quitté Saint-Florent ? Qu'avaient-ils de si important à dire à leur colonel ?

C'est très simple, ils voulaient réclamer contre le cuisinier de la section « parce que le café qui leur avait été servi, lundi matin, n'était pas suffisamment chaud. »

Sans commentaires, n'est ce pas ?

⁂

Autre fait qui ne manque pas d'une certaine saveur.

Le casernement destiné aux disciplinaires de Saint-Florent manquait, paraît-il, de confortable. Afin de donner à nous nouveaux hôtes toutes leurs aises, on a tout simplement dégarni la caserne de Corte du quantum de lits nécessaires au couchage des disciplinaires pour les envoyer à Saint-Florent.

Et nous en arrivons à cette constatation stupéfiante, que nos jeunes conscrits, nos bons petits soldats, qui ne demandent qu'à servir leur pays de tout leur cœur, couchent par terre, dans des sacs de couchage, tandis que le dessus du panier — à salade — de tous les régiments de France et de Navarre repose mollement dans de bons lits !!

⁂

Hier matin, par le courrier venant de Marseille, dix-huit disciplinaires, destinés à Saint-Florent, ont débarqué à Bastia, sous la conduite du lieutenant Barbin qui n'a fichtrement pas l'air d'avoir froid aux yeux, de trois sergents des compagnies de discipline, qui ont été affectés au 163e.

Ils crânaient pour la galerie les disciplinaires que la France entière ne nous envie pas, en traversant la ville au chant des *Camisards*, chanson appropriée à leur état d'âme, très fiers d'être l'objet de la curiosité alarmée ou inclinée à la pitié, de la bonne population Bastiaise.

Ils devaient arriver vingt-cinq, mais à Marseille, sept d'entre eux réussirent à jouer la fille de l'air.

A onze heures ils furent dirigés sur Saint-Florent.

Quant aux cinq fugitifs d'hier, ils ont été ramenés à Saint-Florent, menottes aux mains, par les gendarmes.

Nos renseignements nous permettent d'ajouter qu'ils sont rentrés à Saint-Florent en « père Peinard. »

Les deux mutilés sont restés ici en traitement à l'hôpital militaire.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'hier au soir, vers 9 heures, le poste de la Watrin a procédé à l'arrestation de deux autres disciplinaires qui, assoiffés de liberté, avaient, eux aussi, déserté Saint-Florent.

Si ce jeu de cache-cache continue, ce sera folâtre.

Jérome Pogci.

MESDAMES pour DOULEURS, TROUBLES ou IRRÉGULARITÉS de l'ÉPOQUE [illegible] RÉGLOGÈNE LACROIX
B. LACROIX, [illegible] LILLE

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 22° + à 6 heures du soir + 19° Maxima + 22° Minima + 17°

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

⁂

Fête patriotique

La fête annuelle des anciens militaires de la ville d'Angers, que présidait M. Paul Cardi, du *Petit Courrier*, a fourni une fois de plus à notre excellent confrère et compatriote l'occasion de prononcer un remarquable discours vibrant de patriotisme et coupé à diverses reprises par les applaudissements frénétiques de l'assistance.

Nous regrettons bien que le peu d'espace dont nous disposons ne nous permette pas de le reproduire.

⁂

Accident de travail

Un pénible accident du travail s'est produit hier au soir, à 10 heures et demie pendant que l'on procédait au déchargement du *Golo*, arrivé ce matin de Marseille.

Le docker P... a été frappé par un fût au côté droit et fortement contusionné.

L'Assistance publique, toujours prête à faire son devoir, s'est rendue immédiatement sur les lieux et a transporté le blessé à son domicile.

M. le pharmacien Ramaroni voulut bien, malgré l'heure avancée, ouvrir sa pharmacie pour donner les premiers soins au blessé dont l'état, sans être grave, nécessitera cependant plusieurs jours de repos.

⁂

Décorations étrangères

Sont nommés dans l'ordre du Nicham-Iftikhar : au grade d'officier, M. Ginestiniani, commis de l'office postal à Tunis ; au grade de chevalier de 1re classe, M. Martini, courrier convoyeur de l'office postal à Souk-el-Arba.

⁂

Témoignage de satisfaction

Le ministre de la guerre a accordé un témoignage de satisfaction au sergent Leca, de l'infanterie coloniale, pour les belles qualités militaires dont il a fait preuve au cours d'une reconnaissance effectuée du 23 août au 2 novembre 1909 sur le Wolen, au Gabon ; et au sergent Zuani, de l'infanterie coloniale, pour l'habileté, l'énergie et le dévouement dont il a fait preuve en 1909, au cours de la marche effectuée par sa compagnie, de Banghi à N'Dele, au Congo, à travers une région marécageuse et inondée.

⁂

Bibliothèque municipale

La Bibliothèque de la Ville vient de s'enrichir d'un don de plus de six cents volumes que lui a fait M. L. Pierangeli, comprenant des ouvrages de droit, d'histoire, de littérature, etc.

Comme on le voit, les dons se suivent. L'élan est donné, et il paraît que d'autres dons importants sont annoncés. En peu d'années, le catalogue s'est augmenté de près de cinq mille volumes.

Au nom de nos concitoyens nous adressons nos remerciements à M. Pierangeli.

⁂

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerva, Confiance-Incendie et Confiance-Vie.*

⁂

Au Port

Entrées :

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, venant de Livourne.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Marseille.

— Vap. ital. « Lombardo, » venant de Livourne.

Sorties :

— Vap. « Iberia, » cap. Fraissinet, parti pour Marseille.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Livourne.

— Vap. franç. « Harmonie, » cap. Morganti, parti pour Nice.

— Vap. italien « Lombardo, » parti Porto-Torres.

⁂

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1e étage.

⁂

A vendre

Pour cause de départ, à l'état de neuf, une jolie chambre à coucher, pur style, armoire à glace deux portes, etc., machine à coudre, garniture de cheminée, de salon, vases, lampes etc., grands rideaux, commode.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

⁂

Pianos et Guitares

M. Elvio Marzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

⁂

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

⁂

A vendre ou à affermer

Propriété « Schiavona » près Bivinco, vignes, arbres fruitiers, luzernières.

S'adresser : F. Mattei, 15, Place St-Nicolas, Bastia.

ETAT CIVIL

Mariages.

Cppironi Paul-Jean, maréchal des logis chef d'artillerie, de Moltifao, et Sebastiani Eugénie, de Bastia.

Pieraschi Louis, cultivateur, de Gavignano, et Armorini Victoire-Elisabeth-Joséphine, ménagère, de Moria.

Naissances.

Astarita Henri-Guillaume

Mlle ANNA FILIPPI

Leçons et Cours de dessin et peinture.
Ouverture le 15 octobre, 15, rue de l'Opéra, à Bastia.

LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANEI Frères, à AJACCIO

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche 16 octobre, mois courant, à deux heures de relevée, sur la place publique de Cervione, il sera procédé, par suite de saisie-exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que : une charrette et cinq mulets.

Le prix de la vente en sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier,
Jean SALVADORI.

Maison L.-N. MATTEI

Champagnes de Marque Bon Marché

Comte Laroche, carte noire.	2.00	la bout.
Gardey, carte bleue	3.00	id.
Maronnay	3.25	id.
Léon Chandon, carte perle	3.50	id.
Costa Folcher, carte bleue	4.00	id.
Léon Chandon, carte bleue	4.50	id.
Théophile Roeder	5.00	id.
Moët et Chandon, carte bleue	5.50	id.
Louis Roederer	6.50	id.

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fait une réduction de prix.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00571

BOURSE DE PARIS

	12 oct.	13 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96 60	96.75
de 3 0/0 amortis.	96 60	96.67

[illegible]

Conseil des Ministres

Paris, 13 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Cette réunion sera spécialement consacrée à la Grève des chemins de fer.

Très probablement, le Conseil désignera le successeur de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, qui vient d'adresser sa démission au Président du Conseil.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

LA SITUATION

Paris, 13 octobre.

L'énergie, avec laquelle le Gouvernement a agi vis-à-vis des grévistes, semble avoir enrayé net le mouvement qui menaçait de devenir dangereux, si la répression n'avait été aussi soudaine.

DANS LES BUREAUX DE « L'HUMANITÉ »

Arrestation des meneurs de la grève

Ainsi qu'il l'avait déclaré hier à notre correspondant, M. Briand, président du Conseil, a usé ce matin de la « manière forte » à l'égard des meneurs de la grève générale des chemins de fer.

Vers 9 heures, MM. Lépine, préfet de police, Hamion, chef de la Sûreté qu'accompagnaient plusieurs agents de la Sûreté générale, se sont rendus dans les bureaux du journal socialiste l'*Humanité*, où ils savaient que les chefs du mouvement s'étaient réunis.

Faisant irruption dans le bureau où se tenaient MM. Le Guennic, Lemoine, Brandry, Renault, du Syndicat national des Chemins de fer de France, et Toffin, secrétaire général de la Fédération des mécaniciens le promoteur de la grève actuelle, il les mirent tous les cinq en état d'arrestation en vertu d'un mandat d'amener, signé depuis hier au soir, par le chef du Parquet de la Seine.

Vive Protestation de MM. Jaurès et Vaillant

Au moment où le Préfet de Police procédait à l'arrestation des cinq gréviculteurs, MM. Jaurès et Vaillant, députés, se trouvaient précisément dans les bureaux de l'*Humanité*, où ils avaient passé la nuit.

Les deux leaders socialistes, ainsi que le personnel de l'*Humanité* protestèrent violemment contre l'arrestation des cinq grévistes, au nom de la Liberté.

Ils s'élèvent avec indignation contre l'acte inqualifiable du « renégat Briand » et annoncèrent leur intention de porter le fait à la tribune de la Chambre.

D'autre part, ses derniers se tiennent en permanence dans les bureaux de l'*Humanité*, attendant les événements.

Pressentis par les chefs du parti socialiste pour porter secours aux cheminots français, les socialistes étrangers n'ont pas encore fait parvenir leur réponse à leurs camarades français.

Au Manège Saint-Paul

Le Syndicat National

Ayant appris que Bidegarray, secrétaire général du Syndicat national des Chemins de fer, était parmi les arrêtés, la C. G. T., convoquée d'urgence, a tenu un meeting des plus mouvementés au manège Saint-Paul.

Après des discours virulents contre l'attitude du gouvernement, qui avait pris si nettement position contre les grévistes, un ordre du jour est mis aux voix proposant la grève à outrance.

Dix mille cheminots acclament frénétiquement la lecture de cet ordre du jour.

LA GRÈVE S'ÉTEND A PARIS

Les employés du Métro

Les tentatives de débauchage, faites auprès des employés du Métropolitain, ont obtenu les résultats qu'en attendaient les meneurs de la grève.

Réunis dans la matinée, rue du Simplon, au siège du Comité Paris-nord, les employés du Métro, après un virulent discours de M. Toffin, secrétaire de la Fédération des mécaniciens, votèrent la grève.

Dès midi, la circulation du Métro était interrompue.

Les Electriciens

Par esprit de solidarité et de discipline syndicaliste, le syndicat des électriciens de Paris, fit cause commune avec les grévistes.

On s'attend à une deuxième édition du *Paris sans lumière* qui fit la gloire de Pataud.

Les Maçons

Le Syndicat des maçons a suivi le mouvement gréviste.

Les nombreux chantiers, qui couvrent la capitale, éternelle éventrée, ont été désertés par les ouvriers maçons dans la proportion de 60 pour cent.

On craint l'adhésion à la grève générale de plusieurs autres corporations syndicalistes.

120.730 cheminots mobilisés

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui les décrets appelant pour demain sous les drapeaux 120 730 agents appartenant à tous les réseaux, sauf à celui du Midi.

Les cheminots réservistes seront appelés à assurer le service sur toutes les lignes pendant la durée de la grève.

A LA « GUERRE SOCIALE »

En même temps que M. Lépine procédait à l'arrestation des cinq principaux meneurs de la grève, des agents de la Sûreté générale opéraient une minutieuse perquisition dans les bureaux de la *Guerre Sociale*.

La police a saisi une volumineuse correspondance et de nombreux documents qui ont été transmis au Parquet.

Il faut croire que les papiers saisis dans les bureaux de rédaction de la *Guerre Sociale* avaient une réelle importance, puisque, dans la journée, la police mit en état d'arrestation MM. Merle et Almeyréda, rédacteurs à ce journal.

Cette arrestation sensationnelle a produit, dans les milieux révolutionnaires une certaine effervescence.

A L'ÉLYSÉE

PATAUD OPÈRE
On l'arrête

Il paraissait impossible qu'un pareil mouvement gréviste se soit produit, sans que le célèbre Pataud n'ait fait parler de lui.

Deux secteurs électriques furent coupés dans la journée.

Quelques heures plus tard, on s'aperçut que divers autres secteurs électriques avaient également été sabotés.

L'électricité a soudainement manqué à l'Elysée, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

Pataud a été mis en état d'arrestation.

Les Arrestations

Une centaine d'arrestations ont été opérées tant à Paris qu'en Province.

Une lettre
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le secrétaire du Comité de la Grève a adressé, au président du Conseil, une lettre ouverte dans laquelle il fait cette déclaration :

« Nous ne faisons pas la grève pour la grève, et nous ne tenons pas plus à prolonger le mouvement que nous ne tenions à le déchaîner.

» Tout vient du refus des Compagnies de nous donner satisfaction, mais nous sommes toujours disposés à entrer en négociations et à prouver un terrain d'entente. »

INTERVIEW DE M. BRIAND

Interviewé à ce sujet, le Président du Conseil a déclaré que la grève avait éclaté sans raisons, et cela juste au moment où le gouvernement était en pourparlers avec les Compagnies en faveur des cheminots.

« Le Gouvernement, dit-il, est toujours favorable à l'immense majorité des braves gens que sont les cheminots, et restera toujours ouvert à toutes les tentatives de conciliation sincères et loyales. »

MESURES D'ORDRES

Grâce aux mesures qui avaient été prises, l'agitation qu'avaient escomptée les promoteurs de la grève n'a pas été d'une gravité exceptionnelle.

M. Lépine, préfet de police, est partout.

Avec une activité incroyable le préfet de police visite tous les postes, se rend compte que les ordres sont exécutés, établit des barrages d'agents pour arrêter les manifestations éventuelles ; il veille, en un mot, à ce que l'ordre public ne soit nullement troublé.

Quelques manifestations sans importance sont rapidement disloquées et Paris a joui aujourd'hui d'un calme relatif.

Néanmoins la grille du Ministère de l'Intérieur est fermée et un régiment de cuirassiers l'environne.

D'autre part, deux bataillons d'infanterie ont renforcé le service d'ordre, déjà considérable, établi devant l'Elysée.

Les Parlementaires socialistes

Convocation des Chambres

Les députés de la Seine ont été convoqués d'urgence pour discuter les mesures à prendre.

Les parlementaires socialistes ont demandé la convocation immédiate des Chambres.

EN PROVINCE

Le mouvement échoue

La tentative faite pour amener la grève générale a complètement échoué en Province.

Le mouvement, disent les dépêches, est presque nul.

Il reste localisé à Paris et dans quelques centres du Nord de la France.

Le grand essai de perturbation de l'ordre public a piteusement avorté.

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Quincaillerie

Matériaux de construction de toutes sortes

Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
CORTE, Nouvelle Traverse.

Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0.30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Assistance judiciaire

Etude de Me LUCIANI

Avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de Calvi

VENTE sur saisie-immobilière

Il sera procédé le seize novembre mil-neuf cent dix, en l'audience des criées du tribunal civil de 1re instance de Calvi, séant au palais de justice à Calvi, à neuf heures du matin, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci après désignés:

Premier lot.

Le premier lot se compose du deuxième étage d'une maison sise à Catteri, place de l'église, avec mansardes et jardin y attenant, tenant à maison de Antoine Cavagnara et celle des héritiers Giudicelli Pierre-Paul, le dit étage comprenant une salle et deux chambres. Cet étage de maison et sol figurent au rôle de la matrice cadastrale sous le N° 233' section B.

Deuxième lot.

Le deuxième lot est composé de l'immeuble Pietrali, sis sur le territoire de Lavatoggio, en nature de jardin, arbres fruitiers et vigne, tenant d'un côté à Suzzoni Toussaint, de Catteri, et de l'autre à Vincent Salvatori, de Catteri, et figure au cadastre sous le N° 6' section B, d'une contenance d'environ 3 ares 27 centiares.

Cette vente est poursuivie à la requête de la demoiselle Hélène Massini, domiciliée et demeurant à Gonfaron (Var), assistée judiciairement, pour laquelle domicile est élu en l'étude de Me Luciani, avoué à Calvi y demeurant,

Contre le sieur Romulus Giudicelli, retraité, domicilié et demeurant à Toulon, 18, rue de l'Oratoire.

Les dits immeubles ont été saisis par procès-verbal dressé par Spinosi, huissier à Calvi, le 9 juillet 1910, dénoncé et transcrit le 18 août 1910, vol. 20, n° 11.

Mise à prix

Les dits immeubles seront vendus en deux lots sur les mises à prix ci-dessous, outre les clauses, charges et conditions du cahier des charges.

Pour le premier lot composé du 2e étage avec mansardes et jardin, d'une maison à Catteri, trois cents frs, ci 300 fr.

Pour le 2e lot composé de l'immeuble Pietrali, territoire de Lavatoggio, deux cents francs, ci. . . . . 200 fr.

Total des mises à prix : cinq cents frs, ci . . . . 500 fr.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C., modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Calvi, le onze octobre 1910, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : LUCIANI.

Dûment enregistré.

Pour copie conforme,

T. LUCIANI.

Pour tous renseignements s'adresser à Calvi, en l'étude de Me Luciani, avoué poursuivant.

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 381 Millions

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : M. ROTH, 28, Bd Paoli, BASTIA

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — Abonnement : 5 francs par an. Etranger : 10 francs.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT :: SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 18×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Maux de Dents
guéris radicalement
par les Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Méfiez-vous des Contrefaçons. Exiger le véritable produit
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Pelorani à l'Ile-Rousse, Bonaglia, Cours Napoléon, à Ajaccio.

PROCHAINS TIRAGES
15, 20, 22, 25 Octobre.

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

[illegible]

5 Gros Lots de UN MILLION

Nombre		Lots
15	—	600.000 Francs.
20	—	500.000 —
20	—	300.000 —
15	—	250.000 —
50	—	200.000 —
70	—	150.000 —
430	—	100.000 —

Nombre		Lots	Nombre		Lots
10 Lots de		75.000 Francs	1500 Lots de		5.000 Francs
195	—	50.000 —	195	—	3.000 —
45	—	30.000 —	60	—	2.500 —
230	—	25.000 —	865	—	2.000 —
60	—	20.000 —	65	—	1.500 —
815	—	10.000 —	180	—	1.250 —
90	—	6.000 —	21.855	—	1.000 —

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5-75

[illegible]

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2) contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 1er, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

Le Directeur-gérant

J.-B. Ollagnier

[illegible]

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE. — N° 285

SAMEDI 15 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00572

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. 45 m. — Coucher, 4 h. 50 m.

Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Thérèse.

Fête de Demain : N. D. de la Pureté.

14 OCTOBRE

LA POLITIQUE FISCALE DU GOUVERNEMENT

On sait qu'au cours de sa dernière réunion la Commission du budget s'était refusée à examiner les diverses taxes nouvelles proposées par le ministre des Finances et destinées à équilibrer le budget de 1911, avant que le gouvernement ne se soit expliqué sur sa politique financière.

En prenant cette attitude, la Commission n'entendait pas faire acte d'hostilité envers le gouvernement, ni repousser en bloc les propositions du ministre des Finances, elle voulait surtout affirmer sa volonté d'en finir avec une politique d'ensemble. Que les ressources proposées soient nécessaires pour assurer l'équilibre du prochain budget, la Commission ne le méconnaissait certes pas, pas plus qu'elle ne se montrait disposée à les rejeter, mais à condition que leur établissement ne constitue pas un ajournement déguisé de la réforme fiscale.

Les membres de la Commission estimaient avec raison que pour faire de la bonne politique financière, il ne suffit pas de s'occuper des budgets présents, mais il faut encore songer aux budgets à venir, il faut s'évertuer à assurer les ressources indispensables pour permettre la bonne marche des services publics, tout en veillant à ce que les charges déjà si lourdes qui pèsent sur les contribuables ne deviennent pas par trop écrasantes.

Or, ce n'est pas d'hier que les plaintes les plus vives ont été formulées contre notre système d'impôts actuel. On lui a reproché, à juste titre, de frapper surtout les petites bourses et de ménager les grosses fortunes. Aux quatre contributions directes, héritage de l'ancien régime, on a proposé de substituer un système nouveau plus rationnel et plus démocratique : l'impôt sur le revenu.

Le projet présenté par le gouvernement a déjà été voté par la Chambre. Il est actuellement en suspens devant le Sénat.

Quelle sera l'attitude du gouvernement auprès de la Haute Assemblée et insistera-t-il auprès d'elle pour qu'elle aborde le plus tôt possible l'examen de la réforme fiscale ? On comprendra que la Commission ait tenu à avoir certaines précisions à ce sujet.

M. Cochery s'est d'ailleurs empressé de les lui apporter. Dans la dernière séance de la Commission, le ministre des Finances a rappelé qu'à diverses reprises et notamment dans la déclaration ministérielle du 27 juillet 1909 et du 27 juin 1910, le gouvernement avait affirmé son intention d'apporter toute son énergie à la réalisation de la réforme.

Le ministre a ajouté qu'il irait le plus tôt possible devant la Commission du Sénat insister pour la prompte mise à l'ordre du jour du projet tel qu'il a été voté par la Chambre, c'est-à-dire sans que ce projet soit morcelé ou mutilé.

Les explications très nettes de M. Cochery ont donné satisfaction à la Commission, aussi, après les avoir entendues, n'a-t-elle plus hésité à voter la création des ressources nouvelles destinées à assurer l'équilibre du budget de 1911.

Il est d'autant plus nécessaire d'établir ce budget en temps utile qu'à cet établissement est subordonnée l'application de la loi sur les retraites ouvrières.

L'article 27 de cette loi dispose en effet, « qu'elle sera applicable dans le délai fixé par la loi de finances de 1911 qui comprendra les ressources générales destinées à son fonctionnement. »

Au reste, les impôts nouveaux proposés par le ministre des Finances sont conçus dans un esprit de justice qui les recommandait à l'acceptation de la Commission.

On ne saurait, par exemple, trouver abusif qu'elle ait cru devoir adopter l'augmentation des droits sur les successions en ligne directe, en cas d'héritier unique.

Les autres taxes et droits votés ne sont pas moins justifiés.

Il ne manque plus maintenant que cinq millions pour parfaire l'équilibre budgétaire.

Mais nous pouvons avoir confiance dans l'ingéniosité de notre grand argentier national : ces cinq millions, il ne lui sera pas difficile de les trouver.

René Sabatier.

Propos d'actualité

Femmes Américaines

Notre connaissance de la vie étrangère comporte un assez joli lot d'idées fausses, notamment en ce qui regarde la vie américaine.

Ainsi il était reçu chez nous que les Etats-Unis étaient, pour la femme, un petit paradis où, de règle générale, dans toutes les conditions sociales de la famille, l'homme seul subvenait par son travail aux besoins de la communauté. Or, rien de plus faux, le paradis tourne de plus en plus à l'enfer.

La dernière statistique que le département du Commerce et du Travail de Washington vient de publier nous apprend, en effet, que, sur la population féminine totale de l'Amérique du Nord, — 23,485,000 — un peu plus de 1/5, soit 4,833,600 jeunes filles et femmes, tirent du travail, et d'un travail souvent pénible, leurs moyens d'existence.

Dans cette immense armée de travailleuses tous les éléments démographiques de l'Union sont représentés : 1,771,900 Américaines yankees, c'est-à-dire dont la souche est fixée en Amérique depuis 2 générations au moins ; 1,119,000 négresses ; 1,090,700 Américaines, filles d'immigrants nées en Amérique ; 840,000 immigrantes ; enfin 11,200 Indiennes, Chinoises et Japonaises.

Comme singularité on relève, dans la liste des 303 professions ou métiers exercés par les femmes : 5 femmes pilotes, 7 conducteurs de train, 2 couvreurs, 185 forgerons, 508 constructeurs de machines, 45 mécaniciens, 26 aiguilleurs, 8 chaudronniers, 11 puisatiers, et, dans les professions libérales : 3,400 clergymen, 1,037 architectes, 2,193 journalistes, 1,010 avocats, etc.

En raison du préjugé qui pèse, en Amérique, sur les gens de couleur, les femmes noires sont reléguées dans les travaux manuels les plus fatigants. Ainsi sur 456,000 ouvrières agricoles, il y a 361,800 négresses, et, sur 325,200 blanchisseuses, 65 0/0, tandis que les Américaines entrent seulement pour 12 0/0 ; les autres 23 0/0 sont fournis par les Irlandaises et surtout les Allemandes.

En majorité, dans toutes les branches de l'activité humaine qui demandent la connaissance technique d'un métier sans beaucoup de culture générale, on trouve les immigrantes et les filles d'immigrants ; elles fournissent les 2/3 du personnel féminin employé dans l'industrie textile ; elles sont encore particulièrement nombreuses, Irlandaises en tête, puis Allemandes, dans la culture où la France n'est représentée que par 2,700 ouvrières, mais, comme les Françaises sont relativement peu nombreuses aux Etats-Unis, ce sont elles qui, dans cette partie, présentent le plus fort pourcentage.

Plus haut, dans l'échelle des professions, la proportion des Yankees prédomine d'autant plus que la profession exige, avec des connaissances techniques, une instruction générale. C'est ainsi que nous en trouvons 53 0/0 chez les sténographes et dactylographes, et que, dans les bureaux et les banques, 50 0/0 sont des Américaines de vieille souche et 40 0/0 des Américaines de nouvelle génération.

Comme partout, les célibataires constituent le plus fort effectif des travailleuses. Sur 100 femmes célibataires, 45 travaillent ; 5 6 0/0 seulement des femmes mariées ; mais 31,5 0/0 des veuves et 55,3 0/0 des divorcées non remariées.

POL HARDUIN.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Bastia

Le renouvellement des cotisations des Unionistes arrivant à échéance le comité prie ces derniers de vouloir bien s'adresser à M. Ceccoli, Trésorier général, ou dans le cas contraire, faire bon accueil à l'encaisseur spécialement désigné de se rendre aux domiciles.

Il espère que les premiers adhérents, pénétrés du but louable que poursuit lentement l'Union, se feront un devoir de lui continuer les mêmes moyens de confiance, attendu que la période d'action semble devoir donner satisfaction aux plus exigeants.

Pour convaincre les unionistes de la marche sérieuse de la section de Bastia, il n'y a qu'à se rendre à la permanence, rue de la Gare, pour prendre connaissance des registres de comptabilité, qui sont tenus avec la plus scrupuleuse attention.

En outre, un rapport financier est envoyé tous les mois au siège central à Paris, qui en contrôle l'exactitude.

Pour le Comité,

Le Secrétaire Général,
J. Susco.

Section de Propriano

Grâce au zèle déployé par le comité local, et grâce aussi à l'esprit d'une population que l'on trouve toujours à l'avant-garde du progrès, la section de Propriano voit, chaque semaine, augmenter le nombre de ses adhérents.

A la longue liste déjà publiée nous sommes heureux d'avoir à ajouter les noms de cinq nouveaux adhérents :

MM.

Ferrolooi Pascal, conseiller municipal à Propriano.

Giacomoni, préposé des douanes.

Cini Jean, négociant.

Panzani Francois, pilote à Propriano.

Perretti Charles, fermier, à Propriano,

que nous remercions pour le concours qu'ils veulent bien apporter à notre vaillante association.

Le Président,
Carboni.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

13. — Feuilleton du Petit Bastiais

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

VII

— Des voisines, attirées par les appels des paysans, emportèrent la petite fille. L'une d'elles, madame, — le magistrat montra la femme qui avait apporté l'enfant, — prit soin de votre fille. On s'empressa auprès d'elle. On lui donna du lait, qu'elle but avec avidité. Assurément, elle n'avait pris aucune nourriture depuis près de dix heures, car il était neuf heures du matin et les médecins appelés sur le lieu du crime ont déclaré que le meurtre a dû être commis entre dix et onze heures du soir, hier. La gendarmerie fut prévenue. Bientôt après, j'arrivai chez Mélanie Minot, d'où je suis parti pour vous rapporter votre enfant, lors de l'arrivée de monsieur le procureur impérial qui s'est chargé de l'enquête préliminaire. C'est sur le conseil de ce magistrat que je suis venu ici, afin que vous ne connaissiez la nouvelle du meurtre qu'en apprenant, en même temps, que votre enfant était sauvé.

— C'est effrayant ! dit madame Thomery, atterrée.

— Mais, demanda l'ingénieur, a-t-on trouvé quelque indice capable de mettre la justice sur la trace de l'assassin ?

— A cette heure, l'assassin doit être arrêté.

— Ah ! fit la jeune femme avec un mouvement bizarre. Ah ! Et cet assassin ?

Très pâle, avec une anxiété visible, elle attendit la réponse du magistrat.

— Une circonstance particulière a servi la justice. Hier, dans la journée, un colporteur [illegible] parcourant les campagnes [illegible] lre se fait, aujourd'hui, de plus en plus rare, a traversé Buc avec sa voiture, offrant ses marchandises aux paysans.

— Ah ! dit madame Thomery très attentive. Et c'est cet homme qu'on accuse du meurtre ?

— Du moins jusqu'à présent, oui, madame.

— Mais a-t-on quelques indices ? demanda l'ingénieur.

— Oui. Lorsque le colporteur traversa Buc, allant, de porte en porte, faire ses offres de service aux habitants, Mélanie Minot était absente. Elle attendait madame, et elle était allée au-devant d'elle, sur la route.

— En effet. Je devais aller à Buc, hier. Continuez, monsieur, continuez !

— Or, le colporteur était connu dans la contrée, où il passe régulièrement aux mêmes époques, chaque année. La femme Minot, notamment, était l'une de ses clientes. Après avoir constaté son absence, très dépité, il dit, à une voisine de la courrière, qui l'a rapporté : « Mélanie Minot n'est pas chez elle ; ayez la bonté de lui dire que je ne veux pas passer dans le pays sans la voir. Je reviendrai ce soir, à la nuit, car je compte faire halte dans le petit bois, à un demi-kilomètre d'ici. » En effet, il revint le soir, vers neuf heures... Un paysan a déclaré l'avoir vu entrer chez la [illegible] porteur se nomme Victor Jaury ; or, sur le manche de la hachette, oubliée maladroitement par l'assassin sur le lieu du crime, on a remarqué ses initiales : V. J., gravées, grossièrement, à l'aide d'un couteau.

— Voilà qui est plus grave, en effet. Mais a-t-on retrouvé cet homme ?

— Je l'ignore. Quand j'ai quitté Buc, pour venir ici avec votre enfant, des gendarmes à cheval, porteurs d'un mandat d'amener, partaient dans toutes les directions, pour le joindre. Il est probable qu'il est arrêté maintenant.

Le magistrat achevait à peine sa phrase, quand, tout à coup, une voix glapissante retentit au dehors. Madame Thomery frissonna. Chacun prêta l'oreille. C'était un marchand de journaux qui criait :

— Demandez la « France », journal du soir, qui vient de paraître : le crime de Buc, les horribles détails, l'arrestation de l'assassin ! Dix centimes !

VIII

Le procureur impérial du parquet de Versailles était un jeune magistrat qui, déjà, avait fait ses preuves. Son habileté, en matière de justice criminelle, était reconnue. M. Ferdinand Delval occupait sa charge, depuis plusieurs années, avec une intégrité et une intelligence peu communes. [illegible] gnerait jamais. C'est lui qui, le matin même, avait commencé l'enquête sur le crime de Buc. C'est lui qui avait envoyé, chez M. Robert Thomery, le commissaire de police de Versailles. Il venait de rentrer en son cabinet. Il étudiait l'affaire dont il était chargé, préparant toutes les pièces du rapport qu'il devait remettre au juge d'instruction. Tout à coup, un brigadier de gendarmerie demanda à lui parler. Le soldat fut aussitôt introduit près de M. Delval.

— Eh bien ! avez-vous arrêté le colporteur ?

— Oui, monsieur, j'ai mis la main sur lui, il y a environ deux heures. Moi et mes hommes, nous avons rejoint sa voiture aux environs de Ville-d'Avray.

— Ah ! Et qu'a-t-il dit ?

— Lorsque je lui ai montré le mandat d'amener signé par vous, l'homme a pâli, et sa femme, toute tremblante, a dit : « Je savais bien qu'il nous arriverait malheur. » Le colporteur m'a alors demandé pourquoi on l'arrêtait. Suivant vos instructions, j'ai déclaré que je ne le savais pas. Puis, je lui ai donné l'ordre de rebrousser chemin et de me suivre, ce qu'il a fait sans la moindre résistance, même sans objection. Il a dit : « Marchons ! Il y a erreur évidemment. » [illegible] la cour, gardés par deux de mes hommes.

M. Delval réfléchit un instant.

— C'est fort bien ! Veillez, avec le plus grand soin, sur la voiture. Que personne n'y pénètre. Vous m'en répondez. Introduisez ici le colporteur. Que sa femme et son enfant attendent mes ordres dans l'antichambre. Allez !

Le gendarme salua militairement. Puis, il sortit pour exécuter les ordres du magistrat. Il reparut bientôt, précédant le colporteur Victor Jaury, qu'il introduisit dans le cabinet. Après quoi, il se retira. M. Delval examina d'abord en détail, et longuement, le colporteur. Il parut surpris de voir la bonne et franche figure de cet homme.

LE PORT DE CALVI

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes,

Vu l'avant-projet dressé les 21 janvier, 17 février, 8-24 octobre 1908 par les ingénieurs du service maritime de la Corse en vue de la construction d'un quai accostable au port de Calvi, ensemble l'évaluation de la dépense se montant à 126.500 fr. ;

Vu la délibération du 24 juin 1908, par laquelle le conseil municipal de Calvi a souscrit l'engagement de contribuer à la dépense jusqu'à concurrence de 63.250 fr. ;

. . . .

Décrète :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'un quai accostable au port de Calvi (Corse), conformément aux dispositions générales de l'avant-projet susvisé des 21 janvier-17 février et 8-24 octobre 1908.

La dépense est évaluée à 126. 500 fr.

Art. 2. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par le conseil municipal de Calvi, dans sa délibération du 21 juin 1908, de contribuer à l'exécution des travaux par un subside de 63,250 fr.

Le montant de ce subside sera versé au Trésor par acomptes successifs au fur et à mesure des besoins des travaux. L'importance et l'époque de chaque versement seront déterminées par le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes.

Art. 3. — Le surplus de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits chaque année au budget du ministère des travaux publics, des postes et des télégraphes pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GUARGUALE. — La nommée Maestroni Baptistine, ménagère à Guarguale, a été mise en état d'arrestation pour infanticide, par la gendarmerie de notre localité.

Le Parquet d'Ajaccio s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations légales.

* * *

LUMIO. — Il est mille façons de manifester sa joie, celle employée par le sieur L. Antoine, laboureur à Lumio, lui a valu un procès-verbal pour tapage nocturne.

A 8 heures et demie du soir, le sieur L. Antoine tira quatre coups de fusil. Interrogé sur le motif de cette mousquetade intempestive, il déclara que c'était pour fêter un mariage.

— Pour avoir laissé errer un troupeau de 15 brebis dans la propriété de M. Liccia Antoine, le berger Marchetti se vit dresser procès-verbal.

* * *

CARTICASI. — Au Directeur du *Petit Bastiais.*

Je vous prie de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, la réponse suivante, à un article fielleux, que me consacre un M. Angeli, de Rusio, dans le numéro du 6 octobre courant.

En disant que l'inertie, l'insuffisance, le défaut d'énergie ou le manque de décision des maires, avaient permis à certains mercantis sans vergogne d'exploiter les militaires en manœuvres, j'ai été amené à parler du magistrat municipal de Rusio, qu'on m'avait signalé comme ayant refusé de loger un officier.

Sous la signature de son frère aîné, Pitito, que je ne connais que de nom, et par la plume envenimée d'un avocaillon quelconque, M. Angeli (Roch), maire honoraire et juge de paix à ses heures (je reproduis un passage de mon article du 20 septembre) me fait dire que je l'ai calomnié à tort, que j'en veux à sa famille et à ses amis et qu'en fait de patriotisme, il en a à me revendre.

Eh bien ! maître Roc (rien du roc républicain), j'ai le regret de vous dire que vous [illegible]

Sans doute, vous logeâtes des mulets et des canonniers ; mais vous ne pouviez pas raisonnablement refuser le gîte en plein air à des animaux, alors surtout que vos administrés, plus accueillants que vous, cédaient leur lit et leurs ustensiles de cuisine à leurs hôtes d'un jour, et c'est à eux, et non à vous, que s'adressaient, le lendemain, les remerciements de M. le commandant Olivaint.

Et puis, les mulets font du fumier, et les ânes aussi.

Votre hospitalité, M. Roch, est tellement connue, qu'en mars 1908, je faillis être fusillé dans votre salle de mairie, où je m'étais rendu pour le service, en compagnie d'un huissier et de six témoins, par un de vos neveux, stylé et monté, que le tribunal a d'ailleurs condamné ; et qu'en mois de juillet dernier, vous avez presque fait échapper votre ancien collègue et ami, M. le Maire de Carticasi, en tournée électorale, lequel a dû se sauver par le toit, etc., etc.

Ah ! vous me reprochez en termes amers ma mise en disponibilité, et vous vous prévalez de votre qualité de magistrat (sic) pour m'accabler de mépris et ne pas me demander raison de mes prétendues insanités.

Si j'ai été relevé de mes fonctions de commissaire de police, c'est, vous le savez bien, pour avoir eu le courage de mes actes, et non pour avoir forfait à l'honneur ou manqué à mes devoirs de fonctionnaire républicain.

En fait de mépris, j'en ai un incommensurable pour vous, pauvre loque judiciaire, qui ne connaissez même pas la durée des fonctions ministérielles, et qui m'avez offert autrefois d'être candidat de conciliation au Conseil général, pour vous éviter un échec certain. Est-ce là du mépris ou de la ruse ? Le public répondra.

Veuillez agréez etc.

TERRAMORSI,
Adjudant en retraite.

* * *

OLMI-CAPELLA. — Un pénible accident vient d'attrister la paisible population de notre village.

Le 9 octobre dernier M. Canioni Nicolas, journalier, était occupé à faire une réparation au toit de la maison qu'habite Mme Fratacci, lorsque, au moment de quitter son travail pour aller déjeuner, l'ouvrier fit un faux pas et s'abattit sur le sol.

Malgré les soins empressés qui lui furent donnés par M. le docteur Filippini, mandé en toute hâte, le malheureux ouvrier succomba le lendemain, à 3 heures de l'après-midi, des suites de ses blessures.

* * *

LUMIO. — La truie de M. S. P., évoluait à son aise dans une propriété appartenant à M. le maire de Lumio.

Procès-verbal a été dressé.

— Semblable contravention rurale a été relevée contre M. L. S. dont le même « habillé de soie » dévastait les paturages de M. M. N.

Nécrologie

MADAME HÉLÈNE LOTA

Mercredi soir, le paquebot de Livourne ramenait le cercueil contenant la dépouille mortelle de Mme Hélène Lota, née Degiovanni, la compagne de notre, ancien maître-pilote André Lota, décédée lundi à Pise, où elle s'était rendue pour suivre un traitement chirurgical. Depuis plusieurs années elle souffrait du mal auquel elle succombé, mais n'y attachait aucune importance ; lorsqu'elle a voulu se soigner, il était malheureusement trop tard.

Mme Lota disparaît à cinquante ans ; elle ne laisse pas d'enfants ; elle était toute la joie et tout le bonheur de son affectionné époux, abîmé maintenant dans l'immense douleur d'une séparation aussi cruelle que soudaine.

Le corps de Mme Lota a été déposé dans l'oratoire Saint Roch tout drapé de noir ; une messe a été célébrée avant la levée du corps qui a eu lieu à neuf heures du matin. Le deuil était conduit par M. André Lota, ses beaux-frères et ses neveux ; une foule d'amis étaient venus leur apporter leurs condoléances et leurs sympathies.

Plusieurs belles couronnes avaient été offertes par la famille et les amis.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean, à la chapelle Saint-Erasme, décorée d'attributs funèbres.

Nous prenons part au deuil qui frappe [illegible] vous adressons l'expression de tous [illegible]

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 octobre.

Le marché s'est montré naturellement hésitant et lourd aujourd'hui en raison de la grève du chemin de fer du Nord sans en être affecté cependant outre mesure. Seule la Rente Française a été fortement éprouvée abandonnant encore 33 centimes à 96.65.

Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure est en reprise à 93.45, le Turc résistant à 92 52. Légère moins value du Portugais à 65.30, du Serbe à 85.30 et des Emprunts Russes. Les Sociétés de Crédit s'établissent aux environs de leurs cours de la veille.

Le Suez ne se relève pas à 5.380. Valeurs de traction et d'électricité en baisse. Le compartiment Russe reste ferme. Titres cuprifères en progrès : Rio 1.701.

Au comptant en Banque, on traite l'obligation 5 0/0 de la Cie Générale de Rio de Janeiro à 453.

Parmi les valeurs minières, la Minas Pedrazini est demandée à 137 50.

Les 8.000 obligations hypothécaires 5 0/0 que la Société Métallurgique de l'Oural Volga offrira en souscription publique le 25 courant ont hypothèque sur tous les biens et un privilège sur tous les bénéfices et réserves de la Société. Or, les terrains, immeubles, matériel, etc. sont évalués plus de 33 millions alors que les obligations ne représentent que 9 millions et les bénéfices annuels sont 5 fois supérieurs aux 550.000 frs de leurs services d'intérêt et d'amortissement.

Chemins Français en baisse : Nord 1.649, P. L. M. 1.280, Orléans 1.340.

EXIGEZ LES
GALETTES
COSTE
Rondes et Carrées
MARQUE « LE BÉBÉ »

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hôtes

Sont arrivés à Ajaccio et descendus à l'Hôtel de France : M. J. Lacroix, exportateur ; Mme et M. Pollachi Jourdan, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.

Hôtel des Etrangers : Mme et le docteur Bléaid de Paris.

La sécurité des passagers de la Compagnie Fraissinet

Le traversée du *Corte* a été marquée mercredi par quelques incidents de bord, qui méritent d'être signalés.

Deux passagers de première classe, M. Dominique Paoli, conseiller municipal, et beau-frère du député d'Ajaccio, ainsi que M. Simon Santandrea, ancien président du tribunal de commerce, ont été victimes pendant la traversée, de vols assez audacieux.

On leur a, en effet, soustrait leurs sacs de voyage qui se trouvaient enfermés dans les armoires à glace de leur cabine.

Le vol a eu lieu pendant la nuit. Les sacs contenaient divers objets d'assez grande valeur.

Une plainte ayant été déposée, une enquête judiciaire est ouverte.

Ajoutons qu'un curé, auquel on a volé sa valise pendant la même traversée, désespérant de la retrouver, n'a pu cru devoir porter plainte.

Ces sortes de vols se commettent assez souvent sur les paquebots de la Compagnie Fraissinet, et si le public ne les a pas toujours connus, c'est que les intéressés ne se plaignaient jamais et pour cause, connaissant le sans-gêne et le je m'enfichisme des directeur de l'insolente Compagnie qui exploite la Corse.

Nous espérons que M. le Procureur de la République d'Ajaccio, mènera activement son enquête pour arriver à mettre la main sur les voleurs qui opèrent sur les paquebots Fraissinet.

PAUL VALOT.

Brevet supérieur

Ont été définitivement admis :

MM. Grisoni et Luçi.

Mlles Agostini, Alberti, Appietto, Battini, Casabianca, Cassanova, Leandri, Mattei, Paolantonacci, Quastana, Santarelli, Tavera, Vanucci.

MARIAGES

Natali Etienne, typographe, et Guidi Marie-Constance.

NAISSANCES

Rogacci Alexandre.

DÉCÈS

Susso Elise, 17 mois.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

MM. les anciens militaires de gendarmerie faisant partie ou non de l'Amicale des retraités de cette arme, sont priés de bien vouloir se réunir dimanche, 16 courant, à 9 heures du matin, à la Mairie, pour y entendre la lecture de documents très importants concernant l'augmentation de leurs retraites.

LA FOLIE DE LA VITESSE

De nos jours, tout se fait à la hâte, avec une précipitation, une vélocité extrêmes. C'est l'époque des locomotives, des automobiles, des aéroplanes. Au sortir du berceau jusqu'à la tombe on s'élance à travers la vie avec une rapidité vertigineuse, on se déplace, sans cesse, on travaille comme des machines à vapeur, on avale les aliments presque sans les mâcher. Il va de soi que nous devons porter la peine de cette mortelle précipitation sous forme de toutes sortes d'affections dont la plus grave est la dyspepsie. Votre estomac, par suite du surmenage que vous lui imposez, perd la faculté de bien remplir ses fonctions. Puis, vos aliments, au lieu de se digérer et de se transformer en sang pur pour réparer les pertes quotidiennes de l'organisme, s'aigrissent dans l'estomac, produisant des gaz délétères qui vicient le sang, diminuent la vitalité et provoquent d'innombrables maladies. Des douleurs après les repas, manque d'appétit, langue chargée, maux de tête, excès de bile, insomnies, constipation et neurasthénie ont pour cause déterminante les mauvaises digestions. Si vous voulez prévenir et guérir de telles affections, prenez la Tisane américaine des Shakers après les repas.

M. Pierre Authier, au Bost, commune d'Eygurande (Dordogne), écrit comme suit :

« Après avoir souffert longtemps de l'estomac, d'étourdissements, d'une constipation opiniâtre et avoir employé tous les remèdes préconisés sans ressentir aucune amélioration, j'ai essayé votre Tisane. Le résultat a été aussi rapide que durable. Dès le premier flacon, je commençai à mieux digérer, l'estomac ne me faisait plus souffrir, le sommeil était meilleur ; un second m'a complètement guéri. J'ai repris des forces, je ne suis plus oppressé, mes selles sont normales. C'est avec plaisir et reconnaissance que j'atteste que la Tisane américaine des Shakers m'a guéri quand tous les autres remèdes avaient échoué. » 6 juin 1910.

Si vous êtes atteint de quelques désordre du foie ou de l'estomac la Tisane américaine des Shakers ne manquera pas de vous guérir d'une façon tout aussi efficace et permanente. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18° à midi 23° + à 6 heures du soir + 19 5 Maxima + 23 2 Minima + 17°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. à midi, 770 mm., 6 heures du soir, 770 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, découvert. - l'après-midi, id.

* * *

A l'arrivée

M Bordeaux-Desbarres, le distingué sous-préfet de Bastia, est de retour parmi nous.

Il a repris immédiatement la direction de son service.

M. Nardini, conseiller de préfecture, qui avait fait, à la satisfaction générale, l'intérim de sous-préfet pendant le congé de M. Bordeaux-Desbarres, rejoindra incessamment son poste, où il emporte toutes nos sympathies.

* * *

Dans la gendarmerie

M. le capitaine Perrot, le très sympathique commandant de la section de gendarmerie de Corte, a quitté Bastia pour rejoindre son poste.

Pendant son séjour à Bastia, où il avait rempli les fonctions de commandant de la 1re compagnie [illegible] de Lafaye, le capitaine Perrot avait su se concilier la sympathie et l'affection de tous ceux qui l'approchaient

Au *Petit Bastiais* où le capitaine Perrot était très aimé, on regrette vivement son départ, mais ces regrets sont atténués par la pensée que le distingué officier va retrouver à Corte, auprès de personnes chères, tout le bonheur qu'il mérite.

* * *

Accident

L'Assistance Publique s'est rendue, hier soir à 7 heures, rue Saint-Jean, et a transporté à l'hôpital civil un gamin imprudent qui avait fait une chute du haut du mur de la maison dite des Terrasses.

L'enfant a rapporté de sa chute une blessure au cou qui n'offre pas un sérieux caractère de gravité.

* * *

Au départ

M. Fiach, procureur général près la cour d'appel de Caen, est parti par le paquebot de Marseille pour rejoindre son poste.

* * *

Mouvement administratif

C'est avec, plaisir, dit la *République du Var* que sur la liste du mouvement administratif nous avons vu le nom de M. Campion, chef de cabinet du préfet, fils du regretté vice-amiral Campion, qui est nommé sous-préfet de Sartene.

Toutes nos félicitations.

* * *

De passage

Notre excellent confrère, M. Xavier Colonna-d'Istria, administrateur-gérant de la *Jeune Corse.*

* * *

Nos recrues

Un second contingent de Bastia et des environs, fort de 110 hommes, a été embarqué hier soir sur le paquebot de Nice.

Ces hommes sont destinés aux corps ci-après : 11 au 111e à Antibes ; 2 au 112e à Nice ; 7 au 141e à Nice ; 28 au 7e chasseurs à Antibes ; 11 au 23e chasseurs à Grasse ; 15 au 24e chasseurs à Villefranche ; 11 au 27e chasseurs à Menton ; 25 au 7e d'artillerie à Nice.

* * *

Violences légères

Les jeunes M. Jean et G. Jean, tous deux âgés de 15 ans, s'étant rencontrés au bas du cours Favale, se prirent de querelle et cognèrent dur l'un contre l'autre.

Aux quelques égratignures dont ils se gratifièrent mutuellement vint se joindre un bon procès-verbal dressé par deux agents qui assistaient à la scène

Les parents des deux jeunes pugilistes ont été cités comme civilement responsables.

* * *

Tunis-Corse

On annonce qu'un service bi-mensuel Tunis-Corse fonctionnera à partir du 25 novembre.

Nous enregistrons cette bonne nouvelle, sous toutes réserves.

* * *

Hygiène publique

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés par la police contre des personnes qui avaient contrevenu aux arrêtés municipaux ayant trait à l'hygiène publique.

C'est ainsi que le sieur B... a été signalé comme ayant sa porcherie dans un état de malpropreté repoussante.

Pour jet d'immondices sur la place publique M. A. chiffonnier s'est vu également dresser procès-verbal.

* * *

A vendre

Pour cause de départ, à l'état de neuf, une jolie chambre à coucher, pur style, armoire à glace deux portes, etc., machine à coudre, garniture de cheminée, de salon, vases, lampes etc., grands rideaux, glaces.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais.*

Maladies des Yeux
Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. — Le cabinet du docteur Blachef, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des yeux, nez, oreilles et larynx.

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

A vendre

Mobilier, salon, salle à manger etc.

A louer Villa avec propriété près Cardo.

S'adresser à M. Jean Graziani, 8, boulevard du Palais, au 1er.

Important

Le type « sec » dans les Rhums comme dans les Champagnes exige la qualité et la vieillesse. *LE RHUM GRANDS MORNES DE GET FRÈRES* revêt toutes ces perfections : il est sec, pur, authentique et vieux.

(Avis des sommités médicales)

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de paiement. S'adresser.

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

A vendre ou à affermer

Propriété « Schiavona » près Bivinco, vignes, arbres fruitiers, luzernières.

S'adresser : F. Mattei, 15, Place St-Nicolas, Bastia.

ETAT CIVIL

Naissance.

Finalteri Françoise-Hélène.

Décès.

Defendini Barthélemy, commerçant, 47 ans, de Pietracorbara.

MUSIQUE

M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI

Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.

Ouverture : 15 octobre

VENTE
PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION

Le dimanche 16 octobre, mois courant, à deux heures de relevée, sur la place publique de Cervione, il sera procédé, par suite de saisie-exécution et par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers objets tels que : une charrette et cinq mulets. »

Le prix de la vente en sera payé comptant sous peine de folle enchère.

L'Huissier,
Jean SALVADORI.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de [illegible], et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00573

BOURSE DE PARIS

	13 oct.	14 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.75	96.86
de 3 0/0 amortis.	96 67	97.00
		xx-coupon

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

Ile-Rousse, 14 octobre.

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet, qui devait arriver, à Ile-Rousse, ce matin à *4 heures 56*, n'a mouillé dans notre port que *ce soir à 4 heures 19*, avec un *retard de douze heures environ.*

Les dépêches du Continent ne seront ainsi distribuées à Bastia que demain samedi, à midi.

M. Fraissinet ne se gêne plus.

M. FABRE
à Ajaccio

Ajaccio, 14 octobre.

M. Fabre, préfet du Tarn, ancien préfet de la Corse, sera de retour demain à Ajaccio, où il restera quelques jours, avant de rejoindre son nouveau poste.

Nouvelles Universitaires

Paris, 14 octobre.

M. Paolantonacci, candidat diplômé des Etudes supérieures de la langue italienne, obtient une bourse de 1.500 francs, pour un an, à dater du 1er novembre 1910, pour compléter ses études à la Faculté de lettres de Grenoble.

M. Paolantonacci est le fils du dévoué instituteur de Furiani.

AJACCIO
L'AFFAIRE PUGLIESI-CONTI

Prononcé du Jugement

Ajaccio, 14 octobre.

Le tribunal correctionnel d'Ajaccio a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire en diffamation intentée par le maire d'Alata, à M. Pugliesi-Conti, député de Paris.

Le tribunal, dans un jugement très longuement motivé, a renvoyé M. Pugliesi-Conti des fins des poursuites et condamné la partie civile aux dépens.

Aux élections législatives dernières, M. Paul Pugliesi-Conti, député du 17e arrondissement de Paris, frère du sympathique député d'Ajaccio, avait déposé deux plaintes successives [illegible] d'Alata, pour [illegible] sur des électeurs.

Une ordonnance de non lieu en faveur du maire d'Alata avait été rendue par le juge d'instruction d'Ajaccio.

A son tour, M. Giovanni intenta un procès en diffamation contre M. Paul Pugliesi-Conti.

Cette affaire fut plaidée à l'audience du 7 octobre, devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio, présidé par M. Levie.

Le siège du ministère public était occupé par M. le substitut Roccaserra.

Mes Sampiero Porri et Angelo Chiappe représentaient la partie civile.

La défense de M. Paul Pugliesi-Conti a été présentée par Me Hyacinthe Campiglia, bâtonnier de l'ordre des avocats.

PRUNELLI-DI-FIUMORBO
UN ASSASSINAT

Prunelli-di-Fiumorbo, 14 octobre.

Le hameau de Finello, près de Serra-di-Fiumorbo, a été aujourd'hui le théâtre d'un drame sanglant, dont les causes restent inconnues, mais qui peuvent être attribuées à la vendetta.

A quelques centaines de mètres du village, en plein maquis, un des habitants de Serra, qui rentrait chez lui, découvrit le corps inanimé du nommé Quilichini Augustin, cultivateur, domicilié à Pinello.

L'infortuné Quilichini avait reçu deux balles dans la région lombaire, blessures qui avaient déterminé une mort immédiate.

La gendarmerie, immédiatement avertie, s'est rendue sur les lieux, et ne put que constater le crime ; elle garda le cadavre jusqu'à l'arrivée du parquet de Corte, télégraphiquement prévenu.

L'auteur de ce crime est, quant à présent, inconnu.

SAINT-NAZAIRE
Sinistre Maritime
Un Vapeur Français coulé
27 noyés

Saint-Nazaire, 14 octobre.

Un sinistre maritime s'est produit à quelque distance du port de Saint-Nazaire.

Le vapeur *La Ville de Rochefort*, qui sortait du port, fut abordé par le paquebot *Peveril* qui rentrait.

La Ville de Rochefort coula à pic.

Malgré les secours qui leur furent immédiatement portés, 23 hommes de l'équipage se noyèrent.

Cette catastrophe est attribuée à la brume épaisse qui empêchait les deux navires de se voir.

Conseil des Ministres

Paris, 14 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, en conseil, à l'Elysée, ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

M. Briand, président du Conseil, fait connaître au conseil l'état du mouvement gréviste et indique les mesures qui ont été prises pour assurer la sécurité publique, et le ravitaillement de Paris que la grève des chemins de fer rendait déjà défectueux.

Le ministre de l'Intérieur communique également au Conseil une lettre émanant du comité de la grève, par laquelle celui-ci demande au Gouvernement de faire connaître ses intentions.

La Situation des Compagnies

M. Millerand, ministre des Travaux-Publics, dans un exposé très long et très documenté, fait connaître au Conseil quelle est la situation exacte des Compagnies de chemin de fer vis-à-vis des grévistes.

Il déclare en outre que, au moment où fut déclarée la grève des mécaniciens de la Compagnie du Nord, celle-ci [illegible] gnie et cherchait un terrain d'entente favorable au personnel.

A l'heure actuelle ces mêmes pourparlers continuent et il espère arriver à une entente.

La Démission de M. Ruau

M. Briand, président du Conseil, donne lecture de la lettre de démission de M. Ruau, ministre de l'Agriculture.

M. Briand regrette la retraite d'un aussi précieux collaborateur et fait des vœux pour son prompt rétablissement, vœux auxquels s'associe le Conseil tout entier.

La Révolution au Portugal

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, communique au Conseil les derniers télégrammes relatifs aux événements du Portugal.

Indépendamment de l'agitation religieuse, tout est calme dans la nouvelle République.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LA GRÈVE
DES CHEMINOTS

Un Télégramme
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Sous-Préfet de Bastia a l'honneur de communiquer le télégramme ci-après de M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

Paris, 14 octobre.

« Je vous prie de communiquer à la presse la note suivante :

» Le service des trains à destination de Paris n'a jamais été interrompu. Les Compagnies de chemins de fer s'efforceront de l'assurer dans les conditions habituelles, même sur les réseaux en grève. Tous renseignements utiles sur ce point seront fournis aux expéditeurs dans les gares expéditrices. »

La Situation

La grève que les fauteurs de désordre avaient escompté d'avance a grâce aux mesures énergiques, [illegible] en exécution avec une surprenante rapidité ; l'agitation a été étouffée à l'état embryonnaire.

Les Cheminots

Dès la première heure la grève des cheminots a une tendance sensible à diminuer.

Certes des réunions ne cessent de se tenir, soit à la Bourse du Travail, soit au siège du comité permanent de la grève, mais à la suite de la réponse faite par M. Briand, Président du Conseil, à la question que le comité de la grève lui avait posée, une détente de plus en plus accentuée s'est produite.

Les Electriciens

La grève des électriciens, paraît, elle aussi, avoir complètement avorté.

Les réparations nécessaires ont été faites par les soldats du génie, sous la protection de la force armée, aux trois secteurs qui avaient été sabotés la nuit dernière, et Paris a retrouvé son éclairage accoutumé.

M. Pataud, dont on avait, hier, annoncé la mise en état d'arrestation, n'a pas été incarcéré.

[illegible]

Avortée également la grève des employés du Métro.

Après un meeting assez mouvementé, tenu à la Bourse du travail, ils décidèrent, confiants dans les promesses du Gouvernement, de reprendre leur travail.

Ce matin la circulation était rétablie sur presque toutes les lignes.

PARIS
Une Bombe
RUE DE BERRI
Nombreux dégâts

Paris, 14 octobre.

La nuit dernière la rue de Berri était mise en émoi par une forte détonation.

Une bombe déposée devant la porte d'un immeuble de cette rue venait de faire explosion, au milieu d'un fracas de vitres brisées et de cris déchirants poussés par les locataires de l'immeuble, ainsi désagréablement réveillés en pleine nuit.

Les dégâts matériels sont très importants.

Il n'y eut heureusement à regretter aucun accident de personnes.

La Sûreté générale se livre à une minutieuse enquête pour découvrir les auteurs de cet odieux attentat.

UNE AUTRE BOMBE
Avenue Kleber

Un deuxième engin explosif fût découvert devant une maison de la rue Kleber.

Cette bombe était munie d'une mèche en pleine combustion, et il est fort heureux qu'on ait pu découvrir ce terrible instrument de mort avant qu'il ait pu accomplir son œuvre destructive.

Chargée sur une voiture *ad hoc*, la bombe fut déposée au laboratoire municipal aux fins d'analyse.

EN PROVINCE

Par contre, l'agitation gréviste semble s'aggraver en province.

La région de Bordeaux et de Toulouse est en pleine effervescence.

Les cheminots ont en grande partie abandonné leur travail et entravent même la liberté des quelques rares travailleurs qui ne sont pas [illegible]

Hervé au secret

Un commissaire de la Sûreté générale s'est rendu ce matin à la prison de la Santé avec mission de faire une perquisition dans la cellule de Gustave Hervé.

Le directeur de la *Guerre Sociale* a été mis au secret à la suite de cette perquisition qui, paraît-il amena la découverte de documents compromettants.

CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

ntéré de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule **L. N. MATTEI**, Chevalier de la Légion d'honneur, **Commandeur** du **Mérite** agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine
Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 286 DIMANCHE 16 OCTOBRE 1910

00574

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 40 m. — Coucher, 4 h. 48 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : N. D. de la Pureté.
Fête de Demain : Sainte Edwige.

15 OCTOBRE

UNE MÉSAVENTURE DE VIDOCQ

CONTE DU DIMANCHE

Le soir du 6 janvier 1823, bien que le froid fût des plus vifs, les rues de Paris offraient un spectacle réjouissant. La population était en liesse.

C'était, en effet, jour de fête. 1823 ans auparavant, les rois Mages, guidés par l'étoile, étaient venus se prosterner devant la crèche de Notre-Seigneur.

Depuis des siècles, nos ancêtres ont pris l'habitude de consacrer par de joyeux repas ce jour solennel, connu sous le nom de Fête des Rois.

En 1823, les habitants de la bonne ville de Paris s'étaient donc conformés à l'usage traditionnel, sans rien changer au cérémonial.

Quatre citoyens, probablement exempts de préjugés surannés, mais non de superstition, avaient imaginé pourtant de compléter le cérémonial antique par une promenade nocturne qui intriguait fort les passants de la paisible et aristocratique rue de Varennes, laquelle, comme chacun sait, est située en plein faubourg Saint-Germain.

— Qui vient au-devant des Mages ? criaient à tue-tête quatre vigoureux gaillards, arpentant, après souper, la rue déjà à peu près déserte.

Ils marchaient sur deux rangs. Les deux premiers portaient une lanterne et jouaient du cornet à bouquins, instrument champêtre qui, soit dit en passant, manquait totalement d'harmonie.

Les deux autres portaient une échelle d'une longueur invraisemblable.

Les rares citadins qui rasaient les murs en grelottant sous la bise se demandaient curieusement à quoi pouvait bien servir cette échelle à pareille heure.

Mais l'énigme n'était pas facile à deviner.

Nos quatre hommes, à toute interview indiscrète, se bornaient à clamer :

— Qui vient au-devant des Mages ?

Ce propos bizarre demande une explication :

Depuis quelques jours, le bruit courait par la ville, colporté on ne savait comment, que les Mages devaient venir à Notre-Dame célébrer la fête de l'Epiphanie.

Les bonnes gens des couches inférieures qui, en tous pays, ont toujours conservé un brin de superstition, n'étaient pas éloignées d'ajouter foi à ce grotesque racontar.

La naïveté n'est pas près de disparaître de ce monde... même à Paris.

— Qui veut venir au-devant des Mages ? répétaient nos quatre hommes.

Un brave sergent de ville, embusqué à l'angle de la rue Bellechasse, les regardait passer en souriant.

— Voyons, sergent, lui dit l'un des porte-lanternes, est-ce que vous ne voulez pas voir l'entrée des Mages ?

L'honnête gardien de la paix publique répondit naïvement :

— Pas possible, les enfants, je garde le quartier, et on a sa consigne, vous savez...

— Quelle consigne, sergent ?

— La consigne de ne pas m'écarter de mon poste... Brr ! qu'il fait froid !

— Oh ! alors..., s'écrièrent en chœur les quatre noctambules, nous opérerons sans vous. Nous allons à Notre-Dame.

Les porteurs d'échelles s'étaient arrêtés pendant ce court dialogue.

— Je suis éreinté, dit l'un d'eux en s'essuyant le front.

— Moi aussi, ajouta l'autre. Si on se reposait une minute ?

— C'est une idée, pardine. Reposons-nous.

En même temps, les deux amis appliquèrent leur échelle contre le balcon d'un hôtel où l'on n'apercevait aucune lumière.

Les porte-lanternes protestèrent.

— Alors, nous n'arriverons jamais, grognèrent-ils. Allons, en route, feignants !

— Si vous êtes si pressés que ça, ripostèrent les porteurs d'échelle, montez sur ce balcon, vous autres ; de là, vous verrez peut-être l'étoile qui précède les Mages.

— Ça, c'est une idée, s'écria le sergent de ville, en riant aux éclats.

— Bigre, c'est diantrement haut ! ajoutèrent les lanterniers.

— On vous tiendra l'échelle, allez toujours, dit le sergent, charmé de cette distraction qui rompait la monotonie de sa garde.

— Allons... et tenez bon.

Le sergent maintint l'échelle, et une minute après, nos deux gaillards étaient sur le balcon.

— Voyez-vous quelque chose ? leur crièrent les trois hommes restés en bas.

— Rien du tout ! Nous cherchons, mais le ciel est d'un gris... Il y aura de la neige, bien sûr.

— Etes-vous bien là-haut ?

— Hum ! Ce n'est pas l'air qui nous manque, répondirent en riant les hommes du balcon. Un peu d'onglée aux doigts ; à part ça, on n'est pas trop mal.

— Eh bien, restez-y, répliqua un des porteurs en enlevant l'échelle.

Les autres ne riaient plus.

— Vous savez... ce n'est pas fort ce que vous faites là, grommela l'un d'eux.

— Bah ! reprit son compagnon d'infortune, nous saurons bien nous passer d'échelle.

— Comment ?

— Pardine, nous allons frapper aux persiennes et on nous ouvrira. Ce n'est pas malin.

Le sergent se pâma de rire.

— Vous pourriez frapper longtemps, s'écria-t-il goguenard, on ne vous répondra pas, il n'y a personne.

— Ah ! s'écrièrent les deux hommes tout déconfits. Comment savez-vous ça ?

— C'est comme je vous le dis, les enfants, répliqua le sergent. Cet hôtel, ajouta-t-il plus bas, est la propriété du chef de la sûreté, qui n'y couche que deux fois par semaine.

— De Vidocq ?

— Oui, mes enfants, de Vidocq.

— Oh ! alors... descendez-nous vite, s'écrièrent lamentablement les ascensionnistes pris d'une terreur comique au nom redouté du chef de la sûreté.

— Tout à l'heure, répondirent les autres avec beaucoup de flegme. Nous allons commencer par aller boire un verre chez le marchand de vin du coin... Après on verra. Venez-vous, sergent ? C'est à côté.

— Ah ! mais, objecta celui-ci, hésitant, c'est que je n'ai guère le droit d'aller si loin.

— Bah ! le diable n'emportera pas le quartier en cinq minutes. Un punch au kirsch, c'est vite bu et ça réchauffe. Allons, venez... Il fait un froid de loup ici.

Les trois hommes, échelle comprise, tournèrent le coin de la rue, sans plus s'occuper des lamentations de leurs camarades aériens et s'enfuirent chez le débitant voisin, où ils se firent servir trois tournées de punch au kirsch, chacun la sienne.

Une demi-heure après, ils revinrent avec l'échelle.

— Ah ! vous voilà, c'est bien heureux ! s'écrièrent les pauvres diables qui étaient transis de froid et pouvaient à peine parler.

— C'est bon, dépêchez-vous, leur dit le sergent que le punch au kirsch avait rendu jovial. Vous allez manquer l'entrée des Mages !

Il leur tint l'échelle.

Les deux hommes descendirent et partirent en maugréant, suivis de leurs camarades qui criaient :

— Qui vient au devant des Mages ?

Et peu à peu le bruit de leurs voix se perdit dans l'éloignement.

Le sergent seul resta, arpentant consciencieusement la chaussée pour veiller sur la sécurité des habitants endormis.

. . . .

Le lendemain, à midi, l'agent de service à l'angle de la rue Bellechasse et de la rue de Varennes, comparaissait devant le terrible policier.

— Je te chasse, lui dit simplement Vidocq en l'écrasant du regard. A dater d'aujourd'hui, tu es rayé des cadres de la brigade. Va-t'en.

— Moi ! pourquoi ? s'écria le malheureux abasourdi.

— Pourquoi ?... reprit Vidocq. Mon hôtel de la rue de Varennes a été dévalisé cette nuit. Les voleurs ont pénétré par le balcon, ont ouvert une persienne, brisé un carreau, forcé tous les meubles, pris vingt mille francs en or, et tout saccagé. Entends-tu ? Va-t'en, imbécile, tu t'en tires à bon marché !

Le sergent se courba en deux et s'esquiva sans oser essayer une justification radicalement impossible.

— Et moi qui leur ai tenu l'échelle ! murmurait le pauvre diable en descendant, la tête basse, les escaliers de la Préfecture.

Oscar LEONI.

PROGRAMME INTÉGRAL

Le mouvement gréviste à tendance insurrectionnelle, dont les employés des Compagnies de chemins de fer donnent aujourd'hui un léger aperçu, est de nature à inspirer au Gouvernement les plus grandes et les plus salutaires appréhensions, et cela se conçoit aisément, car cette fois ce n'est plus le département de la Corse qui en est la victime, c'est la France tout entière.

S'il ne s'était agi que de l'île oubliée, soyez certain que M. Briand aurait continué à sourire et à regarder ces vagues contingences avec l'indifférence d'un homme supérieur et inaccessible à toutes ces misères, mais une grève générale, l'insurrection ne sont pas de nature à faire sourire un homme d'État, même lorsque cet éminent homme d'Etat y verrait la réalisation de son programme intégral.

Ce serait d'ailleurs la première fois qu'un politicien, arrivé au pouvoir, mettrait en pratique les idées qui lui furent chères, le programme qui fut sa raison d'être.

Après avoir préconisé la grève générale et l'insurrection, M. Briand semblait les avoir perdues de vue totalement, lorsque les événements semblent vouloir réaliser pour une fois ce qu'il devait considérer jadis comme le plus cher de ses vœux.

Le voilà servi !

Dieu fasse que Pataud ne veuille, un jour, employer lui aussi la manière forte contre ses anciens camarades syndiqués.

Tout arrive, l'essentiel est de savoir attendre.

Un Grincheux.

Les Réflexions d'un « Pinzutu »

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Permettez-moi de vous demander l'hospitalité de votre journal, pour publier quelques réflexions :

Ceux qui de loin reçoivent des lettres portant l'adresse de la rue de l'Opéra, se figurent une rue spacieuse, bien aérée, ombragée de palmiers, avec des devantures de magasin séduisantes, telles que celles du même nom dans certaines villes du Continent.

La surprise fut grande pour moi, étranger à la ville, lorsque je me fis conduire à cette rue pour y trouver un ami. Je l'ai trouvée dans un état lamentable. Des écuries y sont disséminées tout le long, les trottoirs déjà trop étroits servent au passage des chevaux, et difficilement les piétons ont accès sur la chaussée qui se trouve encombrée par les véhicules, voilà ce qu'on appelle la rue de l'Opéra, il serait plus rationnel de l'appeler rue des Ecuries.

J'aurais d'autres objections à formuler, je ne veux pas critiquer. Mais puisque je me suis permis de diffamer une principale rue,

---

50 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

— Tous mes efforts vont tendre vers ce but !... Pour vous, mon amie, dites vous qu'il vous était défendu d'embrasser votre Yvonne devant tous, et que vous ne pouviez lui prodiguer vos caresses qu'en vous cachant... Désormais, si mes prévisions se réalisent, vous n'aurez plus rien à craindre !

— Mon mari vous demandera ce qu'est devenue la mère... Que lui direz-vous ?...

Très ému, M. de Langeville regarda Clotilde. Dans ses yeux aussi, maintenant, brillaient deux larmes.

— N'est-elle pas morte pour moi ?... Je le lui dirai ! Sachant combien vous êtes généreuse et charitable, il ne s'étonnera pas de vous voir vous intéresser à cette enfant... sans mère... Alors, c'est presque sous vos yeux qu'elle pourra grandir, et vous aurez l'ineffable satisfaction d'assister, vous aussi, à la radieuse éclosion de cette fleur exquise ! Vous pourrez, avec moi, former le cœur de notre bien-aimée et élever son âme en lui donnant la vôtre.

Mme de Rouvray soupira.

— Je lui souhaite d'avoir une destinée moins triste que la mienne !

— Nous ferons tout pour que le malheur ne l'atteigne jamais, et notre infortune sera la rançon de son bonheur !

Le jeune homme et la jeune femme se serrèrent les mains avec une expansion dont ils n'avaient plus à rougir.

— De sorte, poursuivit Philippe, que l'infamie de notre ennemie n'aura servi qu'à nous faire goûter ouvertement les pures joies qui nous étaient défendues.

Clotilde eut une contraction violente.

— Je vous en supplie !... Ne parlez plus d'elle !... J'ai peur que son nom, prononcé entre nous en ce moment, ne nous porte de nouveau malheur !

— Non ! non ! Maintenant, c'est impossible !... Espérez, comme j'espère !...

— Ecoutez ! reprit Mme de Rouvray... Certainement, après ce qui est arrivé, Madeleine s'attend à ce que, pendant quelque temps au moins, je lui reprenne ma fille... Elle ne s'étonnera donc pas de vous voir venir la chercher...

Elle écrivit un mot à la femme de Jean Godpard, une simple formule d'introduction pour M. de Langeville, en invitant la nourrice d'Yvonne à lui remettre l'enfant, et à venir s'entendre tout de suite avec sa bienfaitrice.

— Comment vous communiquerai-je la réponse de Madeleine ? interrogea-t-il... Serez-vous ici ce soir ?

— Non, répondit-elle. Il y a, vous le savez, une première représentation à l'Opéra, et M. de Rouvray a invité dans notre loge des diplomates étrangers qui sont de passage à Paris... Venez nous retrouver. Pendant un entr'acte, vous trouverez bien moyen de me glisser à l'oreille les mots qui me renseigneront.

— A ce soir donc !

— C'est convenu !... Allez, mon ami... Et soyez prudent !

— Enfin ! s'écria Philippe, fou de joie, grâce à vous, je vais donc embrasser ma fille !

— Mettez les baisers doubles ! fit-elle avec un sourire encore mouillé de larmes... Songez qu'il en faut pour vous et pour moi !

M. de Langeville s'éloigna vivement. Une demi-heure plus tard, il prenait le train pour Saint-Gratien.

* * *

Le soir, au milieu de l'admirable salle ruisselante de dorures, de lumières et de bijoux, la duchesse de Rouvray recevait, dans sa loge d'avant-scène, les hommages de tout ce que Paris compte de célébrités et d'illustrations. Mais pendant que chacun, dans l'immense vaisseau, admirait son élégance souveraine et sa grâce captivante, en enviant, au fond de soi, le sort de cette heureuse, la mère d'Yvonne ne pouvait maîtriser la secrète angoisse qui lui poignait le cœur. Tandis que — un sourire de commande aux lèvres — il lui fallait paraître s'intéresser à la pièce, accueillir aimablement la foule des visiteurs et causer avec eux des mille banalités qui forment le fond de toute conversation de ce genre, Clotilde sentait sa pensée l'emporter loin, bien loin, par delà l'espace, vers l'humble maisonnette du jardinier de Saint-Gratien... Enfin, au deuxième entr'acte, M. de Langeville apparut.

Il s'inclina en prenant la main que lui tendait la duchesse. Tout de suite, à la pression fiévreuse dont il l'étreignait, Clotilde eut la divination d'un malheur. Mais l'avant-scène était pleine de monde, et force lui fut de dissimuler son angoisse. Bientôt, heureusement, les visiteurs s'égrenèrent peu à peu, et une chaise demeura vide derrière la duchesse.

— Asseyez-vous donc là, monsieur de Langeville ! dit-elle avec grâce, désignant la place, tandis qu'elle jouait avec son éventail... Vous verrez mieux la salle qui est véritablement superbe ce soir !

Les traits bouleversés du jeune homme et la flamme sombre de son regard, trahissaient l'anxiété de la malheureuse. Enfin, tandis que son mari conversait avec ses invités, elle put se pencher en arrière et glisser ces mots à l'oreille de M. de Langeville.

— Qu'y a-t-il ?... A votre visage contracté, je devine une catastrophe !...

D'un ton qui, pour ceux qui les regardaient, paraissait le plus enjoué du monde, et comme s'il désignait à son interlocutrice quelques-unes des beautés en vue de la salle, Philippe murmura :

— Vous ne vous trompez pas... Préparez-vous à un grand malheur, Clotilde !

Tout le sang de ses veines afflua au cœur de la mère.

— Mon enfant est morte !... balbutia-t-elle.

— Non ! reprit vivement Philippe... Non ! non ! grâce au ciel !... Mais le coup est peut-être aussi terrible !... C'est Madeleine Godpard qui est morte !

— Madeleine !... balbutia Mme de Rouvray... Et Yvonne ?...

— On ne l'a pas revue... L'ouvrière de Paris qui s'en était chargée est inconnue de tous, et comme Jean Godpard a disparu du pays comme un fou après l'enterrement de sa femme, personne n'a pu me donner le nom et l'adresse de la femme qui a emporté notre enfant !

(*A Suivre*).

il n'est plus aisé de porter ces réflexions sur une autre rue.

En face du port où j'ai débarqué, j'ai demandé à mon cicerone chargé de me piloter, le nom de la rue en face ; il me répondit que cette rue n'avait pas de nom, et qu'on l'appelait vulgairement rue *Fraissinet*. Fraissinet, dis-je ! il mérite donc cet honneur ? est-ce pour les grands services qu'il rend à Bastia et à la Corse entière. Veut-on le comparer aux immortels Sampiero, Paoli et tant d'autres Corses illustres ?

Un Pinzutu.

Que notre correspondant occasionnel se rassure ! Si le public a donné, à la plus sale rue de Bastia, dans le quartier le plus délaissé, le nom de *Fraissinet*, c'est qu'il a voulu sans doute que le nom du Pirate de la Méditerranée soit lié à l'état d'abandon et d'incurie dans lequel notre Municipalité laisse ce malheureux quartier.

Quant à la rue de l'Opéra, il y a beau temps que la gendarmerie ne s'en occupant plus, *elle est livrée* au bon plaisir des voituriers, charrons et Cie, au détriment des passants et des habitants du quartier.

C'est le règne du laisser faire et du laisser aller qui paraît encore le meilleur moyen d'acquérir et de conserver les faveurs populaires.

Gazette Judiciaire

Chambre Correctionnelle

Présidence de M. Gazeau

Le nommé Raffini Mathieu est propriétaire d'une maison située sur le territoire de Perelli et qu'une demoiselle Felce occupait indûment.

Tout autre se serait adressé au magistrat cantonal pour faire expulser l'usurpatrice. Mais Raffini a à sa disposition des moyens plus rapides et peut-être plus efficaces. Il se rendit à la maison en question et somma la demoiselle Felce de vider les lieux sans retard. Comme elle s'y refusa, il la saisit par le chignon, lui administra une superbe volée de coups de poing et de coups de pied puis la jeta dehors.

Le tribunal de Corte avait condamné Raffini à 2 mois de prison ; sur appel du prévenu, la peine a été réduite à 1 mois.

Défenseur : Me de Caraffa.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

◆

La loi de 1884 veut que le bureau électoral pour les élections municipales, se compose des deux plus anciens et des deux plus jeunes électeurs présents dans la salle de vote, au moment de l'ouverture des opérations. M. Poggi, maire de Saint-André de Boziο, aurait, du moins ses adversaires le prétendent, refusé d'admettre au bureau le plus ancien électeur présent dans la salle, sous prétexte qu'il n'était pas de son parti. Cette irrégularité aurait entraîné l'annulation des opérations électorales.

Quand le collège électoral fut de nouveau convoqué, le maire refusa de nouveau, disent ses adversaires, d'admettre au bureau le plus âgé des électeurs. On lui impute même d'avoir lu au dépouillement des noms autres que ceux qui étaient réellement portés sur les bulletins de vote.

Le maire proteste énergiquement contre les accusations de ses adversaires et cite même des témoins pour se justifier.

La Cour, saisie par l'appel de la partie civile, a confirmé le jugement du tribunal de Corte, qui a acquitté le maire Poggi, et condamné la partie civile aux dépens.

Me de Montera défendait le maire.

Me Ajaccio représentait la partie civile.

M. le conseiller Aubert était chargé du rapport.

◆

M. de Peretti della Rocca, juge de paix du canton de Portovecchio, se jugeant diffamé par un article paru dans la *Jeune Corse*, avait assigné devant le tribunal de Sartène, le gérant de ce journal, et l'auteur présumé de l'article.

Ceux-ci déclarèrent que l'article incriminé visait l'homme public et non l'homme privé, la Cour d'assises était seule compétente pour juger leur procès.

Le tribunal se déclara compétent et retint l'affaire. Sur appel, la Cour a confirmé le jugement du tribunal.

Me Giacomoni plaidait pour la *Jeune Corse*.

Me de Caraffa représentait la partie civile.

M. le conseiller Pinzi rapportait l'affaire.

◆

On procédait dans la commune de Murato à des élections municipales complémentaires. Au moment du dépouillement les adversaires du maire signalèrent des erreurs de nature à porter préjudice à leurs intérêts, et proposèrent de recommencer la lecture des bulletins. Le maire s'y refusa. On décida alors d'un commun accord que l'urne serait scellée et envoyée à la Préfecture. Il en fut fait ainsi et le dépouillement opéré par le Conseil de Préfecture donna un résultat autre que celui trouvé par le bureau électoral.

L'urne, disait le maire, a été longtemps entre les mains de mes adversaires avant d'être envoyée à la Préfecture. En tous cas, si je me suis trompé, c'est de bonne foi.

Le tribunal devant lequel il était déféré pour fraudes électorales l'a acquitté. La Cour a confirmé la sentence des premiers juges.

Me Vittini défendait le maire.

Mes de Caraffa et de Montera représentaient la partie civile.

M. le conseiller Aubert rapportait l'affaire.

◆

M. Guerrini, électeur à Asco, désirait être inscrit sur les listes électorales de la commune de Moltifao. Or, la loi de 1874 dit que tout citoyen étant porté sur la liste d'une commune peut se faire inscrire sur celle d'une autre, mais pour son inscription sur les listes d'une autre commune, doit produire un certificat constatant qu'il a été radié de la liste où il était primitivement porté.

M. Trojani, maire d'Asco, délivra un certificat constatant que Guerrini était rayé des listes de cette commune, et grâce à cette attestation, celui-ci fut porté sur les listes de Moltifao.

Mais, contrairement à l'affirmation de son certificat, le maire d'Asco n'avait point radié Guerrini des listes de sa commune, de sorte que cet électeur jouissait d'une double inscription.

C'est une simple omission de ma part, dit le maire, d'autant plus que n'ayant pas d'élections dans l'année je n'avais aucun intérêt à truquer mes listes.

Le tribunal de Corte l'a acquitté et la Cour aussi.

Défenseur : Me de Caraffa.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

◆

Le nommé Casanova Pierre, de Bisinchi, avait été condamné à 6 mois de prison par le tribunal de Corte, pour avoir tiré un coup de revolver sur un nommé Morlas, dont la veste fut traversée par un projectile.

Casanova, qui a fait appel, produit une déclaration signée d'un nommé Campocasso, récemment décédé, et par laquelle celui-ci fait connaître qu'il est l'auteur du coup de feu tiré sur Morlas et qu'il ne veut pas quitter ce monde, la conscience chargée d'un crime.

La Cour a ordonné une enquête pour vérifier l'authenticité de cette déclaration.

Défenseur : Me Vittini.

Rapporteur : M. le conseiller Aubert.

◆

On devait dans la commune de Crocichia, élire un édile. La lutte était chaude. Le maire Piacentini refusa les bulletins de deux électeurs qui, l'année dernière, avaient voté dans une commune limitrophe. Par l'abstention de ces deux électeurs, le candidat du maire fut élu à une voix de majorité.

Or, on doit savoir que la Cour de cassation qui, jusqu'ici, avait décidé qu'un électeur ne pouvait dans l'espace de quatre ans, concourir à la formation de deux municipalités, est revenue récemment sur sa jurisprudence en déclarant qu'un électeur, bénéficiant d'une double inscription, pouvait voter dans deux communes pour des élections similaires, pourvu que ce ne fut pas dans la même année électorale.

Au vœu donc de cette jurisprudence nouvelle, le maire de Crocichia avait eu tort de refuser les bulletins de Michelangeli et de Santini. Il fut ainsi que tous les membres du bureau électoral déféré au tribunal à la requête d'une partie civile.

La partie civile reprochait également au maire d'avoir procédé d'une façon clandestine, pour les dernières élections législatives, et d'avoir tenu quelque temps caché le résultat de la dite élection.

Le Tribunal avait acquitté le maire et le bureau pour les faits relatifs aux élections législatives. Mais retenant la culpabilité du maire seul, en ce qui concerne les élections municipales, l'avait condamné à 6 jours de prison.

La Cour, saisie par l'appel du Ministère public et du maire, et après plaidoiries de Mes Moretti, de Montera et Tomasi, a confirmé le jugement du tribunal en accordant toutefois au maire le bénéfice de la loi de sursis.

Rapporteur : M. le conseiller Panzani.

◆

On devait procéder dans la commune de Crocichia aux élections de l'adjoint ; le conseil municipal était partagé en deux fractions égales. Mais le parti du maire comptant dans ses rangs le doyen de l'assemblée avait la victoire assurée.

Cependant, un conseiller municipal du parti du maire devait rejoindre, par le premier courrier Marseille, où l'appelaient ses occupations. Le maire convoqua en toute hâte le Conseil, pour procéder à l'élection de l'adjoint. Ses adversaires ne se présentèrent pas. Le Conseil n'étant pas en majorité ne pouvait ainsi délibérer et à la seconde convocation du Conseil municipal, le partisan du maire étant parti, le maire serait en minorité. Le maire ne se laissa pas jouer ; quoique le Conseil municipal ne fut pas en nombre, il procéda à l'élection de l'adjoint et fit élire ainsi un de ses partisans.

Cette irrégularité valut au maire des poursuites devant le tribunal qui le condamna à 50 francs d'amende.

La Cour, saisie par l'appel du maire, a, après plaidoirie de Me de Montera a confirmé le jugement du tribunal en accordant cependant au prévenu le bénéfice de la loi de sursis.

Rapporteur : M. le conseiller *Panzani.*

On peut voir par ces affaires, quelles ruses curieuses, on se livre dans nos communes, pour la conquête de l'écharpe municipale.

M. Angeli, avocat général, occupait le siège du Ministère public.

Faculté des Lettres d'Aix

Les candidats au baccalauréat sont prévenus que les noms des admissibles de Philosophie seront télégraphiés au Lycée de Bastia le 23 au soir ou le 24 au matin ; les noms des admissibles de 1re partie (A. B. C) le 24 au soir.

Les nouveaux admissibles passeront l'oral à Aix le 29 octobre.

Chemins de fer

Courses de Bastia

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu, à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le Dimanche 23 octobre 1910, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 13 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers Nos 5 et 11, partant de Bastia à midi 3 et midi 43, ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Bastia, le 15 octobre 1910.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — La médaille d'honneur en bronze a été décernée à MM. Peretti Pierre-Toussaint, représentant de commerce : le 22 mai 1910, a exposé sa vie en arrêtant un cheval emporté ; et Valentini François-Xavier, gardien-chef intérimaire à la maison d'arrêt : le 6 mai 1910, a exposé sa vie en maîtrisant un cheval emporté, attelé à un cabriolet.

◆

LINGUIZZETTA. — Le sieur Pasquinelli, berger, surpris en train de garder un troupeau de 80 chèvres sur les biens communaux, se vit dresser procès-verbal.

◆

CALVI. — M. Orsini Pierre, gardien de phare de 1re classe, attaché au port de Honfleur, est affecté au service du phare de la Revellata, en remplacement de M. Maestracci.

◆

VENZOLASCA. — M. Rouget Louis, directeur de la Société en commandite Sylvie Corse, constituée dans le but d'exploiter une scierie mécanique, a été le 1er octobre victime d'une agression violente de la part de deux ouvriers de ladite scierie, les nommés P. Constantin et M. Louis-François.

M. Rouget avait une discussion, à propos d'intérêts, avec un de ses associés, M. Renard, bailleur de fonds de la Société Sylvie-Corse, lorsque les deux ouvriers P... et M..., qui assistaient à la discussion, tombèrent subitement sur lui à coups de bâton, et ce avec une telle violence, qu'il eut en peu de temps le visage tout ensanglanté.

La victime de cette agression a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

La Circulation des Véhicules

Arrêté Municipal

Nous Maire de la Ville de Bastia,

Vu les lois des 14-22 décembre 1789 et les articles 97 et 98 de la loi du 5 avril 1884,

Considérant que pendant les jours des départs et arrivées des paquebots postaux, les quais de rive où s'effectuent l'embarquement et le débarquement des passagers sont envahis non seulement par les parents et amis des passagers, mais même par les véhicules.

Que ces faits constituent des entraves et encombrements portant atteinte à la tranquillité de la circulation et à la sécurité des personnes.

Considérant qu'il appartient aux maires de réglementer la circulation des véhicules.

Arrêtons :

Article 1er. — Une heure avant celle du départ des paquebots et une demi-heure après l'arrivée, la circulation des voitures est interdite, sur la partie du quai compris entre l'avant et l'arrière des paquebots.

Art. 2. — Les voitures particulières et publiques, omnibus d'hôtels, trams, etc., déposeront leurs voyageurs dans l'allée centrale aboutissant aux quais et située au côté nord du hangar de la Cie Fraissinet, et pourront stationner sur le côté nord de cette allée sur deux rangées.

Art. 3. — La susdite allée, délimitée par des trottoirs, est réservée à la circulation et au stationnement des voitures ; il est interdit d'y déposer aucune marchandise ou matériaux quelconques.

Art. 4. — M. le Commissaire Central est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Bastia le 21 septembre 1910.

Le Maire : Signé : A. GAUDIN.

Vu pour exécution immédiate,
Ajaccio, le 4 octobre 1910.

P. le Préfet,
Le Secrétaire général, Signé : MARINI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 22°5 + à 6 heures du soir + 18° Maxima + 23° Minima + 15°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm., 6 heures du soir, 771 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.

◆

Sur la Traverse

La promenade sur la Traverse de cinq à six, amusement des Bastiais et espoir des jolies Bastiaises, pour être dépourvue d'attraits, n'est pas exempte de dangers.

Certains commerçants ont placé les fers de leurs supports de tente à une hauteur telle que les gens distraits (il y en a toujours, j'en sais quelque chose) risquent de s'éborgner ou de se défoncer le crâne.

L'administration des Ponts-et-Chaussées ferait bien de réglementer ces empiètements qui gênent la circulation, et, par la même occasion de combler le trou qui tient la place du platane, planté jadis devant les magasins Carrega.

Si nous avons quelque chose à emprunter à la Ville Lumière, ce ne sont pas les trous et les fondrières, car une petite promenade sur n'importe quel chemin vicinal vous permet d'apprécier la profondeur des fondrières et le vide de nos caisses publiques, sans que ces amères réflexions nous soient encore suggérées par une inoffensive promenade dans l'artère la plus fréquentée de notre ville.

◆

Nouvelles militaires

M. Guinchan, gardien de batterie de 3e classe, dans la direction de Bastia, est promu gardien de batterie de 2e classe.

M. Flori, maréchal des logis, 3e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique, détaché à la mission militaire du Maroc, cartoucherie de Marakech, est classé au 3e rég. d'artillerie de campagne.

M. Fralon chef de bataillon, hors cadres, à la disposition du ministre des colonies, rentrant de Cochinchine, est réintégré dans les cadres, et nommé chef du génie à Vincennes.

M. Lucca, lieutenant au 3e rég. du génie à Arras, passe au 1er rég. à Versailles, 25e bataillon de sapeurs-aérostiers.

◆

Acte de probité

Deux noms à retenir, ceux des petits Gravier Georges-Henri, âgé de 14 ans, et Pierandrei François, âgé de 12 ans.

En sortant de l'école, où ils paraissent bien profiter des leçons de probité que leurs dévoués maîtres leur donnent, ces deux jeunes garçons ont trouvé sur la place Saint-Nicolas une somme d'argent assez importante.

Sans hésitation, ils se rendirent au Commissariat, où ils ont déposé leur trouvaille.

Nous joignons bien volontiers nos chaleureuses félicitations à celles qui leur furent adressées par notre actif Commissaire central.

◆

Troupes coloniales

M. le capitaine Mattei, du bataillon de la Nouvelle-Calédonie, est autorisé à prolonger d'une quatrième année son séjour aux colonies.

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, no 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

◆

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Ramaroni, 5, Boulevard du Palais.

◆

A vendre

Pour cause de départ, à l'état de neuf, une jolie chambre à coucher, pur style, armoire à glace deux portes, etc., machine à coudre, garniture de cheminée, de salon, vases, lampes etc., grands rideaux, glaces.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ÉTAT CIVIL

Mariages.

Buggiani Joseph, menuisier, et Martorella Marie-Colombe, repasseuse, tous deux de Bastia.

Evangelista François-Marie, cocher, de Bastia, et Focati Françoise, ménagère, de Calenzana.

Naissances.

Ventura Antoine-François.

LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00575

BOURSE DE PARIS

	14 oct.	15 oct
Rentes du 3 0/0 ancien	96.85	96 93
du 3 0/0 amortis.	97.00	97.00

xx coupon

Les Bandits-Fantomes DE PEGOMAS

L'abbé Espert en liberté

Grasse, 15 octobre.

C'est avec une louable activité que M. Peillon, juge d'instruction près le tribunal de Grasse, instruit cette mystérieuse affaire des bandits-fantômes de Pégomas qui, depuis près de deux ans terrorisent notre région.

Les détenus Payan, Rosso, Anplanato, et le gai fossoyeur de Pégomas paraissent disposés à reconnaître qu'ils ont, chacun pour leur part, assisté à quelques-uns des attentats commis soit sur les propriétés, soit sur les habitants de Pégomas.

L'arrestation de M. l'abbé Espert, curé de Pégomas, qui produisit en son temps une profonde sensation, n'a pas été maintenue.

A la suite d'une confrontation avec les autres co-détenus, et la vérification, reconnue exacte, des explications fournies par le curé Espert, M. Peillon a signé aujourd'hui une ordonnance de non-lieu en sa faveur.

Tirages financiers

Bons de l'Exposition 1889

Paris, 15 octobre.

Le bon à lots portant le numéro 868.829 est sorti remboursable à *cent mille francs*.

Bons à lots de Panama

Le bon portant le numéro 182.837 est sorti remboursable à *deux cent cinquante mille francs*.

Le bon portant le numéro 1.175.268 est sorti remboursable à *cent mille francs*.

AU MAROC

LA FUITE DU ROGUI

Paris, 15 octobre.

Des télégrammes de Tanger confirment la nouvelle que Mouley-Kébir, frère du Sultan, s'est enfui de la maison qu'il occupait provisoirement à Tanger.

On sait que les autorités françaises ayant négocié son pardon, le Rogui devait partir pour Fez incessamment.

Le Choléra EN ITALIE

Paris, 15 octobre.

L'abaissement de la température a produit une diminution des plus sensibles dans les cas de choléra signalés en Italie.

Dans les Pouilles, on a constaté deux cas et un décès.

Dans la province de Campobasso deux cas également mais, soignés immédiatement, les deux cholériques sont en pleine voie de guérison.

A Naples, dans les dernières vingt-quatre heures, ont été constatés cinq nouveaux cas de choléra dont un mortel.

Dans les provinces napolitaines 13 cas et 4 décès.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Au Manège Saint-Paul

MEETING MOUVEMENTÉ

Paris, 15 octobre.

Sur la convocation du Comité Central de la Grève, les cheminots syndiqués se sont rendus, hier au soir, au Manège Saint-Paul, où eut lieu un meeting des plus mouvementés.

MM. Jaurès, Thomas et Vaillant, députés, assistaient à cette réunion.

Les trois leaders socialistes prononcèrent de violents discours, flétrissant la conduite du « renégat Briand » qui, après avoir préconisé la grève générale, au début de sa carrière politique, réprime, par la violence, les mouvements grévistes qui avaient été son tremplin politique et l'avaient élevé au pouvoir.

Rappelant les arrestations qui ont eu lieu dans les bureaux de l'*Humanité*, les orateurs socialistes ont protesté au nom de la Liberté individuelle, contre cette violation flagrante de la loi sur les Syndicats.

Dans un ordre du jour voté par acclamations, les cheminots grévistes ont blâmé l'attitude du Gouvernement dont ils ont flétri les mesures rigoureuses prises contre eux, et se sont engagés à persister dans l'état de grève, tant qu'ils n'auront pas obtenu, des compagnies des chemins de fer, la satisfaction qu'ils demandent.

La sortie du meeting fut marquée par de nombreux incidents.

L'important service d'ordre, établi autour du manège Saint-Paul, ayant voulu s'opposer à une manifestation, et « filtrer » les grévistes, une violente discussion se produisit.

Des coups de revolver furent tirés, heureusement sans atteindre personne.

De nombreuses arrestations ont été opérées et maintenues.

Un Sabotage Monstre

TOTALEMENT AVORTÉ

L'activité déployée par M. Briand, Président du Conseil, admirablement secondé par M. Lépine, préfet de police, a permis d'étouffer un projet de sabotage monstre qui aurait été exécuté dans tout le Pays.

A la suite d'une perquisition opérée dans certains endroits, on acquit, au ministère de l'Intérieur, la certitude qu'il existait une vaste organisation de sabotage.

Le centre des opérations serait Paris.

L'occupation immédiate de tous les réseaux par la troupe, mit un obstacle à la réalisation de ce plan, dont l'exécution aurait eu des conséquences désastreuses.

Tout laisse prévoir que l'on découvrira, dans un délai très rapproché, la plupart des auteurs responsables.

M. Briand a déclaré qu'à leur égard la répression sera impitoyable.

Criminelle tentative

contre

L'EXPRESS DE BOULOGNE

Un odieux attentat, qui aurait pu avoir des conséquences terrifiantes, a été commis aujourd'hui sur la ligne Paris-Nord à Londres.

A 4 heures du matin, quelques minutes avant le passage de l'express de Londres, un engin explosa sur la voie, à quelque distance de Boulogne.

Cette explosion anticipée évita un désastre, car l'on pense avec terreur à ce qu'il serait advenu si la bombe avait fait explosion au passage du train.

Le Parquet a ouvert une enquête pour découvrir les auteurs de ce monstrueux attentat.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Président du Conseil a eu cet après-midi un long entretien avec les Ministres de la Guerre et des Travaux publics.

Un certain nombre de dispositions complémentaires rendues nécessaires ont été prises.

M. Briand a conféré ensuite avec M. Barthou, ministre de la Justice, le procureur général de la Cour d'Appel de Paris, le procureur de la République de Paris et le directeur des affaires criminelles.

Dans cette conférence on a examiné, au point de vue pénal, les responsabilités encourues.

CONFÉRENCE au Ministère des Travaux publics

M. Millerand, ministre des Travaux publics, a reçu ce matin tous les directeurs des réseaux des chemins de fer, qui lui ont rendu compte de la situation de la grève.

Des mesures complémentaires ont été arrêtées, afin de remédier le plus promptement possible aux interruptions qui pourraient se produire dans la marche du service.

La Situation

Sur les cinq réseaux

Les renseignements les plus contradictoires circulent au sujet de la situation sur les cinq réseaux où la grève a été déclarée.

Des versions particulières attestent que le trafic est arrêté ou tout au moins désorganisé sur la plupart des voies ferrées.

Les Maçons

Violentes bagarres

Les maçons qui, par esprit de discipline syndicaliste, avaient fait cause commune avec les cheminots en grève ont eu aujourd'hui maille à partir avec le service d'ordre.

Bien que la grève ait été votée, peu de chantiers avaient été abandonnés.

Les partisans de la grève étaient nombreux, mais plus nombreux aussi étaient ceux qui, en présence des mesures prises, jugeant efficace de ne pas abandonner leur travail et un certain flottement se produisit.

Un meeting des plus houleux a été tenu à Montmartre.

La sortie de cette réunion a été marquée par des incidents très fâcheux.

Les maçons voulaient se former en colonne et faire une manifestation.

La police s'y opposa.

Plusieurs charges furent faites et force resta à la loi, mais il y eut de nombreux blessés.

Nouveaux Actes *de Sabotage*

De nouveaux actes de sabotage ont été constatés sur les voies ferrées et sur les lignes télégraphiques qui sont réparées au fur et à mesure des découvertes.

A L'ÉLYSÉE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Dans la soirée, M. Briand s'est rendu à l'Elysée, pour rendre compte au Président de la République de la situation de la grève des cheminots.

Le président du Conseil a mis au courant M. Fallières des dispositions complémentaires qui ont été prises.

EN ALLEMAGNE

LES GRÈVES

Berlin, 15 octobre.

Les ouvriers de la plupart des chantiers maritimes ont suivi l'exemple des ouvriers hambourgeois, et se sont mis en grève.

Tous les chantiers des ports allemands ont fermé leurs portes.

Le chômage est complet.

Aucun conflit sérieux n'est signalé.

Lycée de Bastia

Adjudications

Les adjudications auront lieu au Lycée de Bastia, le mardi 25 octobre, à 2 heures, pour l'année 1911.

- 1° Pain et Farine.
- 2° Viande de boucherie.
- 3° Epiceries.
- 4° Effets d'habillement.
- 5° Linge confectionné.
- 6° Livres classiques.
- 7° Livres de prix, de Bibliothèques de quartiers et d'agrégation.
- 8° Papeterie.
- 9° Bois à brûler.
- 10° Vin rouge.

Pour renseignements, consulter les affiches apposées en ville et s'adresser à l'Economat du Lycée les jours non fériés de *9 à 11* heures du matin et de *2 à 4* heures du soir.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX
C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.
Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

L'*Union*
Compagnie Anonyme d'assurances
contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondées en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'*Union-Incendie* est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

ÉPILEPSIE
guérison obtenue par
l'Antiépileptique de Liège
de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, réputée jusqu'aujourd'hui incurable.
La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à
M. O. FANYAU, Pharm.en à Lille (Nord).

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Avez-vous soif?
Prenez quelques gouttes
d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
dans un verre d'eau sucrée.
Produit hygiénique,
il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.
HORS CONCOURS PARIS 1900
EXIGER du RICQLÈS

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

Département de la Corse

VILLE DE BASTIA

ADJUDICATION DE L'OCTROI

Le mercredi sept décembre mil neuf cent dix, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville de Bastia, en présence de M. l'Inspecteur, chef du Service des Douanes, ou de son délégué spécial, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi municipal de la dite Ville, pour trois années qui courront du 1er janvier 1911 au 31 décembre 1913.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages, les matériaux, tabacs et objets divers, conformément au tarif actuellement en vigueur.

La mise à prix est fixée à *deux cent soixante-dix mille deux cent francs par an.*

On n'admettra aux enchères que des citoyens français, d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu de M. le Maire, huit jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf recours à M. le Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité, et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire, ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé à partir de ce jour au secrétariat de la Mairie ; il en sera donné communication à toutes les personnes qui le demanderont, il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets imposés.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 1er septembre 1910.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA.*

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16
PARIS

ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 kilogr.
par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Vin du CAP CORSE
au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Octobre.
5, 10, 15 25 novembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —

1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
5.75

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE. — N° 287
LUNDI 17 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse : un an 20 fr. — 6 mois 10 fr. — 3 mois 5 fr.
Autres Départ. : 22 » — 12 » — 6 »
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00576
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

GENDARMES TUÉS PAR DES BANDITS

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 48 m.
remier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
te d'Aujourd'hui : Sainte Edwige.
Fête de Demain : Saint-Luc, év.

16 OCTOBRE

POUR NOS SOLDATS

Les Asiles de Convalescents

Ou se préoccupe, en ce moment, ministère de la Guerre, de créer certain nombre de dépôts ou asi- où seraient envoyés les soldats valescents, à leur sortie de l'hô- tal.

M. Sarraut a déjà visité, dans ce s, plusieurs établissements (domai- s, fermes, anciens couvents, etc.), ut l'aménagement serait facile et u coûteux, notamment l'ancien minaire de Sées, en Normandie.

Cette initiative des dépôts de con- lescents répond à une nécessité puis longtemps reconnue, et, du ste, déjà réalisée dans les puissan- s voisines. Il existe des établisse- nts pour convalescents à Landeck, Silésie ; à Biesenthal, dans le ndebourg ; à Waldeck, dans la rêt Noire ; à Suderode, à Dryburg, ile de Nordenay, à Arco (Tyrol) ; Grumbach (Saxe), etc. Un autre, des plus importants, vient d'être tallé à Rothau (Alsace).

Pourquoi ne ferions-nous pas pour soldats ce que l'on fait en Alle- gne ?

En France, lorsqu'un soldat sort de l'hôpital, après une plus ou moins longue maladie, on lui accorde un *congé de convalescence*. C'est parfait, si le soldat possède une famille aisée, où il pourra aller se soigner. Mais dans le cas contraire, qu'arrive-t-il ?

Ou bien le pauvre diable, sachant qu'il sera une charge et une gêne à la maison, reste à la chambrée, où il s'ennuie et achève de s'anémier ; ou bien il rejoint son foyer, où il trouve la misère, la mauvaise hygiène. Là, pour ne pas être en charge, il s'efforce de travailler, il essaie de reprendre son métier, parfois pénible : cultivateur, forgeron, charpentier... Insuffisamment guéri, il rechûte et retourne au régiment plus malade qu'il n'en était parti. C'est à recommencer.

Ces soldats débilités au service de la nation, qu'on les envoie, pendant quelques semaines, dans des dépôts de convalescents : on les sauvera de la maladie, on leur rendra, par le bon air et des soins appropriés, par une nourriture saine et d'inoffensives occupations, la pleine santé et la vigueur qui en feront de nouveau des hommes capables de défendre la patrie, capables, en tout cas, d'assurer l'existence de leur famille dans l'avenir.

On supprimera ainsi ce spectacle, trop fréquent, de malheureux troupiers traînés misérablement, après leur sortie de l'hôpital, du lit de la chambrée à l'infirmerie, jusqu'à ce qu'on les réforme enfin comme incapables désormais de servir. On ne verra plus de convalescents succombant à la peine quand on les envoie chez eux, où il faut bien travailler pour vivre.

Peut-être certains économistes à rebours diront-ils que l'on gâte nos soldats, qu'on prépare une armée d'efféminés et de douillets.

Mais on doit leur répondre que la France, qui a institué le service militaire obligatoire pour tous les citoyens valides, a le devoir de prendre soin de leur santé : c'est la première condition d'une armée forte. On ne saurait consacrer trop d'attention à leur assurer le bien-être, à surveiller leur hygiène quand ils sont bien portants, et à leur redonner la santé quand ils l'ont compromise au service du pays.

« La Patrie, pour avoir le droit d'exiger un jour de ses défenseurs tout leur sang et tout leur courage, a écrit M. le sénateur Charles Humbert, doit les soigner comme ses fils. » Il y a là, en effet, non seulement une question d'intérêt national et d'avenir pour la race, mais encore un devoir d'humanité et de patriotisme.

Henri BRUMONT.

Conseil Général

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

Discours de M. Landry

(SUITE).

Le projet Millerand n'est pas identique au projet Barthou. Il contient, par rapport au projet Barthou, un certain nombre de modifications dont je vais vous donner connaissance.

Pour ce qui est de l'Etat, il contient une modification dans l'article 7 de la convention. Cette modification a trait à l'établissement de la formule d'après laquelle devait être calculée la prime d'économie à servir à la Compagnie. C'est un point qui est tout à fait spécial et, désireux de ne pas fatiguer votre attention par de trop longs développements, je ne m'y arrêterai pas.

Pour ce qui est du personnel, voici ce qu'il y a de nouveau. La rédaction, dans le projet Barthou, était pour le premier alinéa de l'article 7 du projet de convention, la suivante :

« L'exploitation aura lieu aux frais, risques et périls de la Compagnie, laquelle s'engage à assurer 52 jours de repos par an à tout son personnel ». On a fait une addition à cet alinéa. On a ajouté : « sans que les salaires actuellement en vigueur puissent subir de ce chef aucune diminution ».

Et, entre ce premier alinéa et celui qui suit, on a intercalé un alinéa nouveau qui est celui-ci :

« En outre, elle s'engage à verser à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, au profit de chaque agent, une somme égale au minimum à 12 0/0 du traitement annuel de cet agent, ces 12 0/0 se décomposant comme suit : 9 0/0 à fournir par la Compagnie, 3 0/0 à prélever sur le traitement annuel de l'intéressé. Un règlement à homologuer par le Ministre des Travaux Publics, conformément aux lois des 27 décembre 1890 et 10 avril 1902, déterminera les conditions d'application des dispositions ci-dessus. »

Voilà pour ce qui est du personnel.

En ce qui concerne enfin le département, une modification a été apportée à la rédaction de l'article 8 du projet de convention.

Tandis que la rédaction ancienne disait : « Lorsque, sur une des deux dernières lignes précitées, la recette kilométrique annuelle atteindra le chiffre de 4.000 francs pendant deux années consécutives, l'Administration pourra exiger que le nombre quotidien des trains réguliers pour voyageurs de toutes classes soit porté de 2 à 3. » Dans la nouvelle convention, on a abaissé le chiffre de 4.000 francs à 3.800 francs, ce qui permet d'espérer une augmentation du nombre de trains pour un avenir plus prochain.

Messieurs, je viens de vous donner connaissance des modifications que le projet Millerand contient par rapport au projet Barthou qui l'avait précédé. Il y a lieu de croire que l'on trouvera que ces modifications, que ces changements ne constituent rien de très considérable. Il faut s'attendre, dans ces conditions, à ce que l'on renouvelle contre le projet de loi, que le Ministre des Travaux Publics vient de déposer à la Chambre, les critiques qui avaient été formulées à l'encontre du projet de loi déposé par son prédécesseur.

Messieurs, le sentiment qui prévaut ici en ce qui concerne la question que nous étudions, c'est-à-dire la question du mode d'exploitation de nos chemins de fer, c'est que, pour nous, le régime le meilleur, c'est le régime de l'exploitation par l'Etat. Il y a en d'ailleurs à ce sujet des votes qui, à différentes reprises, ont été émis par le Conseil Général, et, à ce que je crois savoir, toujours à l'unanimité. Je m'empresse de dire que mon opinion personnelle est pareille à la vôtre. Je tiens, comme vous, que le régime de l'exploitation par l'Etat serait, pour nos chemins de fer, le meilleur. Si nous étions une assemblée souveraine, j'ajoute, si cette question du régime d'exploitation de nos chemins de fer se posait devant nous indépendamment de toute autre, c'est sans hésiter que je me prononcerais en faveur de l'exploitation par l'Etat.

Avec l'exploitation par l'Etat, les intérêts de l'Etat sont sauvegardés pour le mieux, car il n'est pas obligé d'abandonner les bénéfices que tout concessionnaire prétendra réaliser ; avec l'exploitation par l'Etat, le personnel a plus de chances qu'avec tout autre régime d'exploitation, de voir sa condition améliorée. Car, si l'Etat n'est pas toujours un patron irréprochable, il est cependant l'un des meilleurs ou l'un des moins mauvais, comme il vous plaira de dire, que l'on puisse trouver. Et, en dernier lieu, pour ce qui touche aux intérêts du département, il me semble que l'exploitation par l'Etat est encore le régime le meilleur. Il est plus certain que nous avons plus de chances d'obtenir de l'Etat une amélioration dans le nombre et la vitesse de nos trains ou encore dans l'abaissement des tarifs, que si nous avons à nous adresser à une Compagnie.

Messieurs, il ne faut pas cependant s'exagérer les avantages que l'exploitation par l'Etat peut présenter, car, enfin, il est une chose qu'on ne remarque pas assez et qu'il est nécessaire de dire ici, c'est que le régime qui a fonctionné pendant tout le temps

---

— FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ES MÈRES RIVALES

par *Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

VIII

— Approchez ! lui dit-il.

tor Jaury s'approcha. Il attendit qu'on terrogeât, dans une attitude respectueu- t sans montrer aucune crainte.

— C'est vous qui avez assassiné Mélanie ot, hier, à Buc ? fit le magistrat.

ces mots, le colporteur fit un pas en ère, comme un homme qui vient de re- r un coup en pleine poitrine. Il pâlit bitement.

— J'ai assassiné Mélanie Minot, moi ! fit- près un instant de silence, car il lui t fallu du temps pour se remettre. Moi ! assassiné Mélanie Minot ! Mélanie Minot c été assassinée ?

prononça ces paroles avec un tel accent stupéfaction, à la fois, et de sincérité, l'étonnement du magistrat s'accentua ntage encore.

— Oh ! Oh ! pensa M. Delval, ou ce homme est une victime ou c'est un dangereux coquin avec qui je ferai bien de me tenir sur mes gardes.

Le colporteur, cependant, reprit, cette fois avec indignation :

— Mais c'est une infamie, monsieur, c'est une infamie. On m'accuse d'avoir tué, moi ! Mais je vous jure, monsieur, que vous vous trompez ! Qui a donc dit que je suis un assassin ? Qu'on le mette en face de moi, cet accusateur, et nous verrons si, devant moi, il osera...

M. Delval l'interrompit.

— Assez ! Ne jouez pas la comédie ! L'accusateur de qui vous exigez la comparution, c'est moi, moi, vous entendez, et je vous le répète bien en face : vous avez assassiné, hier, à Buc, Mélanie Verdier, veuve Minot.

Tout vous accuse. Les preuves vous accablent. Elles sont plus nombreuses qu'il n'en faut pour faire choir votre tête. Avouez donc, malheureux ! Avouez ! Je vous le conseille, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

Et, pendant qu'il parlait ainsi, il observait attentivement le colporteur. Mais, à sa grande surprise, au fur et à mesure qu'il parlait, l'accusé, loin de se troubler, loin de manifester de l'épouvante, semblait se rassurer. Même, son visage se rassérénа tout à fait et devint bientôt souriant.

— Allons, monsieur, tout ce que vous me dites, c'est pour m'effrayer. Mais, voyez-vous, quand on a, comme moi, la conscience tranquille, on ne craint rien. La justice n'effraie que ceux qui ont quelque chose à se reprocher. Moi, je n'ai pas peur. Tous ceux qui me connaissent affirmeront que je suis un brave homme. Parlez-leur de moi ; ils vous diront : « Victor Jaury, le colporteur, un assassin ! Allons donc ! » Et ils riront, monsieur, oui, ils riront. Vous ne m'avez donc pas regardé ? Est-ce que j'ai le visage d'un assassin ? Pourquoi aurais-je tué Mélanie Minot ?

— Pour la voler, répondit le magistrat, par acquit de conscience, car il était ébranlé dans sa conviction, tant la vérité a des accents persuasifs et pénétrants.

— Pour la voler ? Je crois bien qu'il n'y avait pas grand chose à voler chez cette malheureuse. Elle ne devait pas être riche. Ainsi, on a assassiné Mélanie Minot ? Je l'ai vue encore hier soir. Peu de temps avant le crime, alors ?

— Vous avouez que vous l'avez vu hier soir ? En effet, on vous a vu entrer chez elle.

— Oui, monsieur, je l'ai vue hier soir. On a parfaitement pu me voir entrer chez elle, je ne me suis pas caché.

— Il pouvait être environ neuf heures du soir ?

— Environ, oui, monsieur.

— Qu'alliez-vous faire chez cette femme, à pareille heure ?

— Oh ! c'est bien simple : Mélanie Minot était l'une de mes clientes. Chaque fois que je passais par Buc, elle m'achetait quelque chose. Hier, dans la journée, comme je traversais le village avec ma voiture, Mélanie Minot était absente. Alors, je chargeai une voisine de la prévenir que je reviendrais lui faire mes offres le soir même. Et, en effet, le soir à la fraîche, après mon dîner, je suis allé chez cette pauvre femme. Démarche inutile, d'ailleurs, car elle m'a déclaré qu'elle n'avait besoin de rien. Voilà la vérité.

— Vous mentez ! Vous mentez ! Vous êtes entré chez Mélanie Minot. On vous a vu entrer chez elle ; mais on ne vous a pas vu sortir de la maisonnette. Vous y êtes donc resté. Vous avez tué cette malheureuse. Vous avez fracturé son armoire ; vous avez jeté sur le sol le linge qu'elle contenait ; vous avez mis la main, sans doute, sur l'argent de la veuve et sur ses bijoux. En effet, on n'a pas retrouvé d'argent chez elle.

— C'est qu'elle n'en avait pas ! Rien de plus simple !

— Vous vous trompez, elle en avait.

Le colporteur, en apprenant ce détail, parut se troubler. Le magistrat le remarqua.

— Oui. Elle en avait. Un témoin vous le dira. En effet, le matin même, elle avait payé à un vigneron de Suresnes le prix d'une feuillette de vin qu'elle avait achetée. Or, en présence de ce marchand, elle a tiré de son armoire, pour payer son achat, une bourse en mailles d'argent qui, au dire du vigneron, contenait au moins quatre cents francs en or. Cette bourse n'a pas été retrouvée. Evidemment, l'assassin l'a prise.

— C'est probable ! Mais c'est affaire entre l'assassin et vous.

— C'est à dire entre vous et moi, car l'assassin, c'est vous !

Victor Jaury, que cet interrogatoire fatiguait, car il n'était pas habitué à de pareils duels de conversation, se troublait davantage, à chaque minute. Il se sentait vaguement écrasé par cette accusation qui pesait sur lui. Quoique innocent, il commençait à avoir quelques craintes. Assurément, tout l'avantage était pour le magistrat, dont l'esprit était exercé à poursuivre de pareils débats.

— Mais, monsieur, je vous assure que je suis innocent. Pour accuser un homme, comme vous le faites, c'est-à-dire avec acharnement, — pardonnez-moi si je vous parle ainsi, car je ne sais pas bien m'expliquer, je n'ai pas reçu d'instruction, moi, je ne suis pas, comme vous, un savant, je ne sais pas lire, — mais je dis que, pour accuser d'un crime semblable un pauvre diable comme moi, qui n'a jamais fait de mal à personne, il faut des preuves.

— *J'en ai.*

— Vous avez des preuves contre moi ?

(*A Suivre*).

que l'ancienne convention était en vigueur, ce régime était quelque chose qui ressemblait à l'exploitation par l'État. Sous le régime de l'ancienne convention, la Compagnie, comme je vous l'ai dit, n'était pas intéressée à empêcher le développement du trafic, mais elle n'exploitait pas pour son compte ; elle exploitait pour le compte de l'État. L'insuffisance des recettes, s'il s'en produisait une, et il s'en produisait chaque année, était supportée par l'État, et, s'il y avait pu y avoir des bénéfices, ces bénéfices auraient été pour l'État.

Ainsi donc, pendant que cette convention ancienne a été en vigueur, la Compagnie concessionnaire n'avait pas de raisons de s'opposer à ce que l'on augmentât le nombre des trains ou que l'on procédât à l'abaissement des tarifs. S'adressant à l'État, on eût pu obtenir que l'État invitât la Compagnie à nous accorder ces avantages ; la Compagnie n'avait aucun intérêt à refuser.

Il reste, cependant, qu'il faut faire une différence entre ce que j'appelle l'exploitation directe par l'État et ce régime bâtard, si l'on peut dire, qui a fonctionné jusqu'au mois de décembre dernier.

L'exploitation par l'État, c'est le régime le meilleur. Seulement, ce régime, il nous est apparu d'une manière suffisamment claire qu'on ne veut pas nous l'accorder. Le Ministre des Travaux Publics, M. Barthou, s'y est refusé catégoriquement. Lorsqu'il a quitté le Ministère, on a fondé des espérances sur celui qui le remplaçait. De ces espérances, notre collègue M. Giannettini s'est fait l'interprète l'an dernier.

M. Millerand a donc succédé à M. Barthou. L'opinion de M. Millerand est aussi nette que celle de son prédécesseur. Pourquoi M. Millerand a-t-il cette opinion contraire au régime que tous, ici, souhaiterions voir instaurer ? Sans avoir pu pénétrer dans sa conscience, je crois cependant pouvoir m'avancer jusqu'à dire qu'il est persuadé que, le demanderait-il, il ne l'obtiendrait pas du Parlement.

La difficulté, c'est donc dans le Parlement qu'elle réside. Le Parlement — c'est l'opinion du Ministre, que je me vois contraint de partager — ne voudrait pas de l'exploitation par l'État. Pourquoi ? Parce que nous sommes au lendemain de cette grande opération que l'État a effectuée : le rachat du réseau de l'Ouest. On a racheté le réseau de l'Ouest. Pour ma part, une étude à laquelle je me suis livré m'a persuadé que cette opération du rachat de l'Ouest a été, au point de vue des intérêts de l'État, une opération neutre. Mais, en raison du fait que depuis de longues années la Compagnie de l'Ouest exploitait son réseau dans des conditions déplorables, qu'elle n'avait pas développé l'outillage en proportion des nécessités du trafic, ni même entretenu suffisamment les voies, les conséquences de l'opération apparaissent comme très mauvaises, sinon même comme désastreuses ; car, dans l'espace des dix années qui vont venir, l'État va avoir à faire face, pour mettre au point ce réseau en possession duquel il vient d'entrer, à une dépense qu'on estime aujourd'hui au moins à cinq cents millions.

Il y a donc à l'heure qu'il est dans le Parlement, d'une manière indubitable, une opinion défavorable à l'extension des exploitations de chemins de fer par l'État. J'ajouterai que, s'agissant de notre département, il est trop certain que le Parlement ne voudrait pas que le réseau de nos chemins de fer fût exploité par l'État. Il faut que je dise, car il est nécessaire que nous parlions entre nous avec une sincérité parfaite, que l'on a de nous une opinion très mauvaise. On voit en nous des gens qui demandent facilement, mais qui, en revanche, n'aiment point travailler. Et l'on est convaincu que si l'État prenait à son compte l'exploitation du réseau d'une manière directe, il se trouverait aux prises avec toutes sortes de difficultés. Cette opinion, c'est celle que vous trouvez exprimée dans le rapport de M. Fontaneilles et dans l'exposé des motifs du projet de loi de M. Barthou.

Ainsi, Messieurs, le Gouvernement se refuse catégoriquement à demander l'exploitation par l'État de nos chemins de fer, et il y a tout lieu de croire que les sentiments du Parlement, dans cette question, sont conformes à ceux du Gouvernement.

Y a-t-il quelque solution que l'on puisse espérer faire triompher et qui, sans présenter tous les avantages de celle que je viens d'examiner, aurait cependant la faveur de la population insulaire à un degré approchant.

On a parlé pendant assez longtemps d'un projet d'exploitation de nos chemins de fer par le personnel constitué en Société coopérative, ce personnel se procurant, par le moyen d'une commandite, les fonds de roulement qui lui seraient indispensables.

Cette solution, je suis obligé de dire qu'elle a moins de chance encore que la première de se faire adopter. Et ceci, avant toutes choses, pour la raison que, si l'on a pu concevoir un projet de cette sorte, ce projet n'a jamais été mis sur pied d'une manière effective ; cette raison, on s'en rend compte, dispensera d'aller en chercher d'autres.

L'État ne pourrait-il pas, s'il faut absolument chercher une compagnie concessionnaire, trouver une autre compagnie que la Compagnie de chemins de fer départementaux ? Ceci encore serait hautement désirable, car la Compagnie de chemins de fer départementaux paraît imbue d'idées qui ne s'accordent pas tout à fait avec les tendances de notre époque. Si donc la chose était possible, il conviendrait, étant obligés de chercher une compagnie concessionnaire, que l'on en trouvât une autre que la Cie de chemins de fer départementaux. Et c'est ce que je disais à M. le Ministre des Travaux Publics, il n'y a pas très longtemps, un jour qu'avec un certain nombre de mes collègues de la représentation insulaire j'allais l'entretenir des questions intéressant notre département. Je lui disais : « Monsieur le Ministre, la Cie de chemins de fer départementaux, je me vois obligé de le constater, est impopulaire, tant auprès de son personnel que de la population corse d'une manière générale. Et alors, voyez comment les choses se présentent ; cette Cie a eu déjà des difficultés extrêmement graves avec ses agents, difficultés dont toute l'île a pâti : Renouveler la concession à cette Cie n'est-ce pas s'exposer à ce que des difficultés du même genre surgissent d'un jour à l'autre ? »

Et le Ministre de répondre : « Nous ne saurions nous adresser qu'à la Cie de chemins de fer départementaux ; nous avons fait des démarches répétées auprès de la Cie des chemins de fer de Paris à Lyon et la Méditerranée ; elle s'est toujours obstinément refusée à prendre l'exploitation de vos chemins de fer. En dehors de la Cie de chemins de fer départementaux, il n'y a qu'un concessionnaire qui se soit présenté ; et les conditions que ce concessionnaire nous a offertes étaient sensiblement moins avantageuses que celles que nous offrait la Cie de chemins de fer départementaux. Dans ces conditions, il ne nous était possible de négocier qu'avec cette Compagnie. »

Et alors, Messieurs, il reste un dernier point à examiner. S'il faut s'adresser à une Cie concessionnaire, s'il faut que cette Cie concessionnaire soit la Cie de chemins de fer départementaux, ne serait-il pas possible, tout au moins, d'obtenir que les clauses de la convention que l'État va passer avec la Cie soient meilleures ?

L'Administration nous répond : « Non, cela n'est pas possible. Nous avons arraché, nous dit-on — je vous rapporte ici, Messieurs, ce qui nous a été dit par le Ministre et par le Directeur des Chemins de fer au Ministère des Travaux Publics, — nous avons arraché à la Cie de chemins de fer départementaux avec laquelle nous avons négocié, un projet de convention comportant le maximum d'avantages que nous pouvions obtenir. La Cie de chemins fer départementaux en est arrivée à accepter de signer un projet de contrat qui entraîne pour elle les risques les plus grands, puisqu'elle accepte d'exploiter à ses frais, et qu'à l'heure actuelle, les recettes du réseau corse ne suffisent pas à couvrir les dépenses. Par-dessus le marché, s'il y a eu ces dernières années un accroissement de recettes, ç'a été presque exclusivement par suite du développement de la fabrication de l'extrait de châtaignier ; or, il y a des signes qui laissent prévoir que l'accroissement de cette fabrication d'extraits de châtaignier ne se poursuivra pas dans l'avenir, et ainsi il n'est pas dit que l'augmentation des recettes ne se transformera pas prochainement en une diminution notable.

De plus, la Cie a avoir à exploiter un tronçon nouveau, le tronçon de Ghisonaccia à Bonifacio, et il n'est pas dit que là encore, elle ne trouvera des déboires, que là les recettes ne seront pas inférieures à ce qu'elles sont dans le reste du réseau. » Bref, on nous assure que l'on a obtenu le maximum d'avantages que l'on pouvait arracher à la Cie de chemins de fer départementaux, et l'on se refuse, d'une manière énergique, à reprendre les négociations.

[A Suivre].

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 octobre.

L'ouverture de la séance s'est effectuée au milieu d'une certaine agitation et en nouveau recul en raison de l'extension de la grève des chemins de fer. Par la suite, la tendance s'est raffermie en clôture aux environs des limites de la veille. La Rente Française débute à 96.50 et passe ensuite à 96.72 et à 96.67. Sauf l'Extérieure en baisse à 93.10, les Fonds Etrangers sont résistants et même en reprise comme le Turc et le Serbe. Les Sociétés de Crédit se retrouvent un peu moins fermes par suite de dégagements. Le Crédit Foncier fait 795, le Crédit Lyonnais 1.422, le Comptoir National d'Escompte 848 et la Société Générale 735.

Le compartiment des valeurs de traction s'est notablement alourdi principalement le Métropolitain. Valeurs métallurgiques Russes bien tenues, les titres cuprifères restent très fermes : Rio 1.715.

Au comptant en Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay a des demandes suivies à 328.

Le tracé de la ligne du Chemin de Fer de l'Est Central Chilien a été minutieusement étudié et on est généralement d'avis que la Cie pourra, dès que l'exploitation battra son plein, couvrir entièrement le service de ses obligations de 500 frs 5 0/0 or, mises actuellement en vente à 475 frs et qui, il ne faut pas l'oublier, jouissent d'une garantie vingtenaire en or du Gouvernement chilien.

Chemins Français d'abord faibles puis en reprise. Nord 1.648. Ouest 924, Est 892 ; P. L. M. 1.272, Orléans 1.342.

Courses de Bastia

Le Comité des Courses a l'honneur d'informer MM. les propriétaires de chevaux qu'en raison du nombre insuffisant de chevaux engagés dans le prix de Circonscription, cette épreuve est supprimée et remplacée par la suivante :

Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1.000 francs.

offerts par la S. S. d'E., dont 700 francs au premier, 200 au second et 100 au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans, nés et élevés en Corse. Entrée : 10 francs. Le tiers des entrées au premier, un tiers au second et un tiers au troisième. — Distance : 1.300 mètres environ.

Causerie Médicale

La Strychnine

Le phénomène le plus caractéristique de la vieillesse est incontestablement l'affaiblissement du système nerveux et la diminution de la vigueur musculaire.

Les vieux s'en vont, clopin-clopant, comme les gueux de Richepin, en s'appuyant sur leur bâton. Ils se consolent de cette décadence en répétant des phrases comme celle-ci : *On ne peut pas être et avoir été !* ou bien : *Chacun son tour !*

Cette aimable philosophie apporte-t-elle une atténuation à leurs maux ? J'en doute, et le moindre remède ferait bien mieux leur affaire.

Or ce remède existe, et, judicieusement employé, il augmente dans de grandes proportions la vigueur et l'énergie. Ce n'est point seulement un stimulant, un excitant, qui fait l'office d'un coup de fouet à un cheval et nous pousse en avant pour un moment ; c'est mieux, certainement. C'est un remède qui tonifie notre système nerveux et nous permet de résister efficacement aux atteintes des maladies infectieuses.

C'est la *Strychnine*, considérée par tout le monde comme un affreux poison, qui provoque la mort au milieu de convulsions tétaniques. Maniée prudemment et administrée à faibles doses, elle agit sur nos fibres nerveuses et musculaires à la façon de l'électricité. Toutes les fibres musculaires de l'économie sont tonifiées par elle, et il n'est pour ainsi dire aucun organe qui n'en ressente l'influence.

Autrefois la strychnine n'était administrée qu'aux paralytiques et aux alcooliques ; actuellement on la prescrit volontiers à tous les gens affaiblis et particulièrement aux vieillards. Elle combat utilement la constipation, si fréquente dans la vieillesse ; elle empêche la congestion des bronches et prévient la pneumonie, si dangereuse chez les gens âgés...

Elle relève notre activité physique et morale ; elle réduit cette tendance au repos, à la paresse, au sommeil, qui se manifeste chez les vieux.

Aussi bien pour les intellectuels que pour les travailleurs manuels, la strychnine, à la dose de *un milligramme par jour*, est un tonique des plus précieux, le plus précieux peut être, et sûrement bien préférable à la caféine, car celle-ci a le regrettable inconvénient de diminuer l'appétit, que la strychnine, cette reine des amers, augmente, au contraire, notablement.

Docteur Vigneaux.

Faculté des Lettres d'Aix

Les candidats au baccalauréat sont prévenus que les noms des admissibles de Philosophie seront télégraphiés au Lycée de Bastia le 23 au soir ou le 24 au matin ; les noms des admissibles de 1re partie (A. B. C) le 24 au soir.

Les nouveaux admissibles passeront l'oral à Aix le 29 octobre.

Mystères de la Nature
Mystères de Jeunes Filles

La jeune fille de 13 ans, une enfant encore, ignore tout des mystères de la nature et de ses lois merveilleuses. Aussi, bien souvent, fait-elle grand mystère des troubles qu'elle éprouve durant la période de transformation. Par pudeur, elle cache même à sa mère ses malaises, elle laisse ignorer au docteur de la famille les symptômes qu'elle ressent, symptômes qui sont d'une importance capitale à cette période critique. La mère doit redoubler d'attention quand elle voit sa fille faible et pâle, souffrir de migraines, de douleurs dans le dos, ayant les yeux éteints et recherchant la solitude. La mère doit à ce moment venir à l'aide de sa fille et se rappeler que les Pilules Pink préparent l'organisme des jeunes filles à la formation et les soutiennent pendant cette période. Les Pilules Pink pour Personnes Pâles sont un gage de santé pour la jeune fille.

Mlle Joséphine MACCARY
(Cl. St Hilaire)

Nous citons à l'appui de ce qui précède l'observation suivante sur le cas de Mlle Maccary Joséphine, 14 ans, avenue de la Capelette, 73, à Marseille. « Mlle Maccary Joséphine n'a jamais fait, à proprement parler, de maladie grave, mais depuis l'époque de la puberté, qui a été très difficile, bien qu'anticipée et très douloureuse, elle est toujours restée faible. Portée plutôt à la somnolence, l'alourdissement, elle avait la physionomie pâle et les traits altérés. A ces symptômes venaient s'ajouter : saignements de nez et surtout palpitations.

» Les fortifiants généraux n'avaient pas produit grand effet. Au contraire, depuis l'usage des Pilules Pink, les symptômes se sont tous amendés. Les palpitations ont disparu totalement ainsi que les saignements de nez. Les forces et l'appétit sont bien revenus. » (Communication de M. le Docteur Raymond Lucas, 234, Chemin de Toulon, Marseille).

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose des jeunes filles, la faiblesse générale. Elles favorisent la croissance. Elles sont un parfait tonique du système nerveux, guérissent la neurasthénie, la danse de St-Guy.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 19° à midi 22 5 + ; 6 heures du soir + 18° Maxima + 23° Minima + 15 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 771 mm à midi, 771 mm. 6 heures du soir, 771 mm.

Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
État du ciel : le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.

◆

Légion d'honneur

Est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. le lieutenant-colonel Boniface, du 1er rég. de tirailleurs tonkinois, 38 ans de services, 19 campagnes, 2 citations, chevalier du 30 décembre 1897 ; a dirigé avec la plus grande vigueur et beaucoup d'habileté les opérations militaires qui ont eu pour résultat la dispersion des bandes du Dé-Tham à la fin de l'année 1909 et leur disparition dans les premiers mois de 1910.

◆

Office postal tunisien

MM. Romanetti et Casablanca, commis des postes en Tunisie, sont l'objet d'un avancement de classe.

Les commis en disponibilité ont été nommés aux résidences ci-après : à Tunis, M. Gazzi ; à Mateur, M. Versini ; à Sousse, M. Leoni ; à Sfax, MM. Poggioli J.-B. et Ciabrini.

◆

Médaille militaire

La Médaille militaire a été décernée au soldat Falconetti, du 2e rég. étranger, 12 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure, 1 citation ; belle conduite au combat de Sidi-Salah, 23 juin 1910, où il a été grièvement blessé d'une balle qui lui a fracturé la cuisse ; et le sergent Villanova, du bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc, 15 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure ; beaux services de guerre et belles qualités militaires dont il a fait preuve au cours des opérations de Tadla, notamment le 23 juin 1910, au combat de Sidi-Salah où il a été légèrement blessé.

◆

Les Annales

Edison raconté par lui-même ! Quelle existence fut plus intéressante et édifiante que celle de ce petit enfant du peuple, vendeur de journaux, colporteur, manœuvre, devenu avant illustre et bienfaiteur de l'humanité ? Ce récit autobiographique commence, aujourd'hui, dans les *Annales*, illustré de nombreuses photographies. C'est le plus passionnant des romans vécus. Lire dans le même numéro une étude littéraire et des souvenirs sur Henry Becque, par Emile Faguet et Paul Ginisty ; la *Rentrée des classes*, par Henri Lavedan, des vers d'Abel Bonnard, une émouvante page sur le siège de Strasbourg, retrouvée dans les papiers d'Edmond About.

En vente partout : 25 centimes.

◆

A vendre

Pour cause de départ, à l'état de neuf, une jolie chambre à coucher, pur style, armoire à glace deux portes, etc., machine à coudre, garniture de cheminée, de salon, vases, lampes etc., grands rideaux, glaces.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

◆

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage.

◆

On demande

On demande des familles, ayant trois filles pouvant travailler, logement, chauffage, éclairage gratuits. Ecrire usine de Valobre à Entraigues (Vaucluse).

◆

Maladies des Yeux

Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. — Le cabinet du docteur Eliachef, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des yeux, nez, oreilles et larynx.

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, six route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

◆

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

◆

A vendre ou à affermer

Propriété « Schiavona » près Bivinco, vignes, arbres fruitiers, luzernières.

S'adresser : F. Mattei, 15, Place St-Nicolas, Bastia.

◆

Musique

Mlle Cecchi, Professeur diplômée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 2me étage.

CAPORALINO
LE BANDITISME
DEUX VICTIMES DU DEVOIR

Un Gendarme tué
Un Brigadier grièvement blessé

Samedi soir, vers 11 heures, les gendarmes de la brigade de Caporalino, ayant à leur tête le brigadier Fèvre, partaient en embuscade.

Des gendarmes avaient été envoyés également en embuscade par le Commandant de la section de Corte, afin de capturer deux bandits qui rôdaient depuis quelques jours dans cette région.

Vers minuit la brigade de Caporalino, se trouvant à peu de distance du pont de Castirla, aperçut un individu armé d'un fusil qui, en voyant les gendarmes, s'empressa de disparaître dans le maquis.

Le brigadier Fèvre et le gendarme Giacomoni se lancèrent à sa poursuite, pendant que les deux autres gendarmes gardaient les chevaux et surveillaient la route.

Peu de temps après des coups de feu retentirent ; puis silence complet. Craignant un malheur, les gendarmes, qui étaient postés sur la route, se dirigèrent du côté où étaient partis les coups de feu.

Après avoir fait quelques pas à travers le maquis, un triste spectacle s'offrit à leurs yeux. Ils aperçurent étendus à terre leurs braves camarades qui étaient grièvement blessés.

Après leur avoir prodigué tous leurs soins, ces deux agents de la force publique transportèrent les blessés à la caserne de Caporalino, où le gendarme Giacomoni ne tardait pas à expirer.

Cette noble victime du devoir avait reçu une balle dans le ventre.

Le gendarme Giacomoni, qui est originaire de Palasca, est marié et père d'un enfant.

Le brigadier Fèvre, qui avait reçu une trentaine de petits plombs dans le côté droit et une chevrotine qui lui traversa le bras droit de part en part, a été transféré ce matin à Bastia, où il est arrivé par le train de 10 heures 30.

L'Assistance publique, qui avait été prévenue de l'arrivée du blessé, s'empressa de transporter le brigadier Fèvre à l'hôpital militaire, où les soins les plus empressés lui furent prodigués par M. Villiers, médecin-chef.

Ce distingué praticien a déclaré que, sauf complications, les blessures reçues par le brave brigadier Fèvre ne mettent pas ses jours en danger.

Trois coups de feu ont été tirés par les bandits ; le premier a atteint le brigadier Fèvre, le deuxième, le gendarme Giacomoni et le troisième n'atteignit personne.

HOTEL BASTIAIS
29, rue de l'Opéra

Spécialement recommandé pour les pensions de famille.

Un local adhérant à l'hôtel est réservé pour les pensionnaires-élèves fréquentant le Lycée ou les Ecoles communales.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

Table d'hôte très soignée. — Grand confortable. — Chambres.

Conditions spéciales pour militaires.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00577

BAGNEUX
UN ANNIVERSAIRE

Paris, 16 octobre.

La manifestation annuelle en commémoration du combat de Bagneux a eu lieu aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi.

Une foule imposante assistait à cette fête du patriotisme.

Le ministre de la Guerre s'y était fait représenter par un officier de son état-major.

Plusieurs discours ont été prononcés sur les tombes des soldats qui ont versé leur sang pour la patrie.

Alsace-Lorraine
AU MONUMENT DE WISSEMBOURG

Paris, 16 octobre.

A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Wissembourg, un service religieux a été célébré ce matin, à 10 heures, à l'église catholique, et un autre, à 11 heures et demie, à la synagogue.

A l'issue du service religieux en l'église catholique, qui s'est déroulé en présence d'une assistance très recueillie, deux sermons ont été prononcés, l'un en allemand par M. le curé Steffau, l'autre en français par un ancien aumônier de l'armée française. Ils ont l'un et l'autre exalté la mémoire des soldats dont le sang a été répandu sur la terre d'Alsace, et ils ont signalé la grande leçon de patriotisme qui se dégageait de leur exemple.

Le rabbin a prononcé à la synagogue deux sermons, l'un en allemand, l'autre en français, dans lesquels il a salué, sans distinction de confession, le souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie à la patrie.

Les assistants se sont retrouvés à 2 heures au cimetière, devant la tombe du général Douai, puis, de là, ils se sont rendus devant le monument qui a été élevé, l'année dernière, sur les hauteurs du Geisberg.

La Conquête de l'air
Paris-Bruxelles

Paris, 16 octobre.

L'aviateur Wynmalen a pu mettre aujourd'hui son projet à exécution, et a parfaitement réussi le raid Paris Bruxelles-Paris.

Parti d'Issy-les-Moulineaux à 7 heures 45 du matin, sur un biplan Henry Farmand, Wynmalen, qui avait pris un passager, atterrit à Bruxelles à 1 heure 16 de l'après-midi.

A leur arrivée sur l'aérodrome de la capitale de la Belgique Wynmalen et celui qui l'accompagnait furent l'objet des plus chaleureuses ovations.

Le Retour

A 2 heures 25, Wynmalen reprenait son vol avec passager se dirigeant vers Issy-les-Moulineaux, son point de départ.

Wynmalen a gagné ainsi le prix de 150.000 francs attribué au raid Paris-Bruxelles et retour.

L'intrépide aviateur montait un appareil Henry Farman à deux places. Son passager était Dufour, le chef pilote de Mourmelon.

LE DIRIGEABLE « CLÉMENT BAYARD »

Le dirigeable *Clément-Bayard* est parti ce matin de Paris, et arrivé à Londres à 1 heure de l'après-midi.

LIMOGES
TERRIBLE ACCIDENT
Une Jeune fille tuée
Quatre personnes blessées

Paris, 16 octobre.

Un terrible accident s'est produit aujourd'hui sur l'aérodrome de Limoges.

L'aviateur Baillod, qui se livrait à des essais en vol plané, sur monoplan Blériot, atterrit plus vite qu'il ne l'avait désiré.

Son appareil capota et tomba sur la foule qui avait envahi l'aérodrome.

Une jeune fille fut tuée sur le coup ; quatre personnes ont été blessées grièvement.

L'aviateur est indemne.

La population s'empressa de prodiguer ses soins aux blessés. On transporta à son domicile la victime de ce terrible accident.

La famille avait été prévenue, avec tous les ménagements possibles, du malheur qui la frappait.

LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

L'aviateur français Wellman est parti aujourd'hui de l'Atlantic City sur le dirigeable *America*, pour tenter la traversée de l'Atlantique.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS
La Situation

La Détente continue sur les Réseaux

Paris, 16 octobre.

Le ministre des Travaux publics communique à la presse les renseignements suivants :

Le sixième jour de grève marque une amélioration très sensible dans la situation des réseaux du Nord et de l'Ouest-État.

Au P. L. M., à l'Orléans et à l'Est, le service est assuré dans des conditions absolument normales.

L'ORGANISATION du Sabotage Criminel

Quinze arrestations

Nous avons annoncé dans nos télégrammes d'hier que le Gouvernement avait la certitude qu'il existait une vaste organisation de sabotage.

Plusieurs pièces compromettantes avaient été saisies au cours des perquisitions opérées par la Sûreté générale.

Le bruit court que les plans d'organisation de ce grand sabotage criminel seraient aujourd'hui entre les mains de la Justice.

La nuit dernière, la police a opéré une descente au restaurant de la Coopérative, lieu de réunion habituel de certaines organisations révolutionnaires.

Cette descente amena l'arrestation de quinze anarchistes révolutionnaires, qui sont considérés comme les plus militants. Tous étaient porteurs d'armes prohibées.

Ces anarchistes ont subi ce matin un interrogatoire sommaire, puis ils ont été écroués au dépôt.

Une note de l'« Humanité »

La fin de Briand

Une note, parue dans le journal de M. Jaurès, prédit à M. Briand qu'il disparaîtra de la scène politique comme Franco, l'homme d'État portugais.

L'arbitrage du Gouvernement

Plusieurs journaux annoncent que le Gouvernement aurait accepté de servir d'arbitre entre les compagnies et les cheminots.

Quelques organes affirment même que le Syndicat national des chemins de fer et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs auraient adressé au Gouvernement un rapport énumérant les griefs du personnel.

Ce rapport aurait été transmis aux Compagnies qui devront faire connaître leurs réponses dans les quarante-huit heures.

Nouveaux Actes de Sabotage

Si la reprise du travail s'accentue d'une manière sensible, les actes de sabotage se multiplient également.

Plusieurs actes de sabotage ont été constatés la nuit dernière et ce matin sur les voies ferrées et les lignes télégraphiques.

Les actes de sabotage sont particulièrement nombreux dans la région de Versailles.

La voie a été coupée entre Cormeilles et Argenteuil.

A L'OUEST-ÉTAT

Vingt arrestations

La police de Sûreté a procédé aujourd'hui à l'arrestation de vingt employés de l'Ouest-État, qui seraient compromis particulièrement dans l'affaire du chef de train de Dieppe, Gallet, qui fut assommé par une bande de forcenés le premier jour de la déclaration de la grève.

Les Syndicats Allemands

Le bruit court que les Syndicats allemands auraient offert une somme de cinq cent mille francs aux cheminots, afin de les engager à continuer la grève.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocognano.

Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Pompei, née Morati, M. Pompei, greffier-notaire à Marnia (Algérie), et leurs enfants ; M. et Mme Udinot et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Andreani et leurs enfants, M. Caraffa, de San Martino di Lota,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE CÉSAR MORATI
Née UDINOT

leur mère, belle mère, grand'mère, sœur, tante et nièce, décédée à Bastia, le dimanche, 16 octobre, munie des Sacrements de l'Église.

La levée du corps aura lieu le lundi 17 courant, à 3 heures de relevée.

On se réunira, rue Saint-Angelo, n° 1.

Priez pour Elle !

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie
Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. Envoi sur demande d'échantillons et prix
FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 12, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL
Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

JE DONNE 100.000 fr. à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser

Chauves! à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

[illegible]

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16 PARIS

ORDRES DE BOURSE

Paiement gratuit de Coupons

CONTENTIEUX

Savon Le CHAT

Extra Garanti Pur

Production 100.000 Kilogr. par Jour

La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA

de L. N. MATTEI

Apéritif

TONIQUE

Délicieux

Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE

Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER

[illegible]

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Octobre.
5, 10, 15, 25 novembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

5	GROS LOTS de	UN MILLION	
15	—	600.000	Francs.
20	—	500.000	—
20	—	300.000	—
15	—	250.000	—
50	—	200.000	—
70	—	150.000	—
430	—	100.000	—

10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195 —	50.000	—	195 —	3.000	—
45 —	30.000	—	60 —	2.500	—
230 —	25.000	—	865 —	2.000	—
60 —	20.000	—	65 —	1.500	—
815 —	10.000	—	180 —	1.250	—
90 —	6.000	—	21.855 —	1.000	—

etc., etc., etc.

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 6, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5-75

N'ALLEZ PAS EN CORSE

SANS

L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cent.

QUI INDIQUE TOUT POUR

A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et Frusquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 288

MARDI 18 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus

On ne répond pas des manuscrits déposés

00570

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 48 m.

Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18

Fête d'Aujourd'hui : Saint Luc, év.

Fête de Demain : Saint Pierre d'Alc.

17 OCTOBRE

LE DISCOURS de M. Briand

M. Briand a prononcé mardi, au Comité du Commerce et de l'Industrie, le discours que le pays tout entier attendait de lui.

On avait tellement discuté, durant ces vacances parlementaires, sur la politique du gouvernement et sur le mot d'apaisement, dont on avait parfois sciemment dénaturé le sens, qu'il était nécessaire qu'à la veille de la rentrée, le président du Conseil vînt remettre les choses au point. L'attente des Républicains n'aura pas été déçue : M. Briand a prononcé, au Comité Mascuraud, les « paroles décisives » qui équivalent à des actes.

Et d'abord, cette déclaration très nette, qui mettra fin à bien des incertitudes, à bien des équivoques voulues ou non : « Il me faut la confiance de tous les républicains, des seuls républicains, ou bien je m'en irai, laissant à d'autres plus dignes le soin d'assumer les charges du pouvoir ! »

Ce principe étant posé, M. Briand, en homme sincère, a éprouvé le besoin de se justifier aux yeux de ses accusateurs.

« Je n'ai jamais soutenu, dit-il, que « apaisement » signifie « désarmement » ou « résignation. » Je me suis élevé avec force contre une pareille interprétation. Désarmer devant l'adversaire de Droite ? Je ne pouvais à aucun moment avoir cette pensée.

« Mais j'ai souhaité la lutte courtoise entre les militants, et cela afin de combler les vœux de la masse énorme des bons Français, des bons Républicains qui, sans se mêler chaque jour aux luttes politiques, désirent travailler en paix... Ceux-là ont droit à la paix, à la sécurité dans l'ordre, et ils ont besoin, pour voir leurs affaires prospérer, que, des deux côtés, les coups ne s'abattent pas sur leur échine. »

D'autres déjà avaient tenté — et c'est l'objection que l'on avait fait à M. Briand, pour le décourager de son attitude, — avaient tenté semblable conciliation. Ils s'appelaient Gambetta, Jules Ferry, René Goblet. Mais l'essai était prématuré. La République se trouvait dans des conditions de vie difficiles ; son indépendance à tout instant était menacée ; elle luttait pour sa vie. Mais l'heure est arrivée où les victoires succédant aux victoires, l'Etat se libérant et grandissant dans l'indépendance laïque, les républicains peuvent organiser et consolider la démocratie sur des bases plus larges.

S'étant ainsi justifié, M. Briand a tenu à exposer une fois de plus quelle serait son œuvre. Et à ce sujet, il a rappelé fort à propos qu'il avait été l'artisan de la Séparation qui s'est effectuée aussi pacifiquement que possible.

Cette œuvre de laïcité à laquelle il a présidé, le président du Conseil ne permettra pas qu'on l'amoindrisse. Il est prêt, au contraire, pour répondre à certaines campagnes, à consolider cette œuvre, à la rendre inattaquable.

A propos de la réforme électorale, M. Briand se sépare nettement des Congressistes de Rouen. Ceux-ci s'étaient prononcé en faveur du scrutin de liste pur et simple, le chef du Gouvernement leur crie : « Casse-cou ! » Il les met en garde contre l'erreur que l'on commettrait en prétendant ignorer les avis donnés tous les quatre ans par le Suffrage universel. Or, le suffrage universel a précisé, lors de la dernière consultation de 1910, dans quel sens il désirait voir solutionner la réforme électorale, et le gouvernement n'a fait que conformer ses propositions aux vœux du pays. Il appartiendra maintenant à la Chambre et au Sénat d'en faire une réforme définitive.

Il leur appartiendra aussi de compléter leur œuvre, tant au point de vue fiscal qu'aux points de vue économique et social. Elles devront donner aux fonctionnaires le statut qui leur a été promis ; elles devront aussi donner au pays plus de liberté, plus d'aisance, par une large décentralisation administrative et judiciaire.

Enfin, M. Briand, ayant sans doute présents à la mémoire les douloureux événements qui se produisent sur les chemins de fer, a prononcé des paroles qui, souhaitons-le, auront un écho bienfaisant dans le cœur des révoltés. « Vous avez, a-t-il dit, à donner aux travailleurs le moyen de sortir de cette agitation fiévreuse, dangereuse, inquiétante, qui met à tout instant le pays dans l'angoisse, qui trouble l'ordre, qui accule le gouvernement à des mesures d'autorité qui lui sont douloureuses... Vous avez à donner à ces humbles la possibilité d'employer efficacement leurs associations en en faisant des personnes civiles, en leur donnant la personnalité, la liberté d'apporter dans des contrats non pas seulement la conscience souvent fragile dans les milieux d'action, mais les sanctions matérielles.

« Vous avez à leur donner une législation qui leur permette de sortir du rang de prolétaires pour s'élever peu à peu à la libération économique par leur effort, par l'usage des libertés que vous leur aurez faites et non par la violence. »

Telle doit être l'œuvre prochaine. Elle est vaste et complexe, mais nulle promesse ne pouvait être plus apaisante, plus consolante, que cette promesse d'action républicaine.

L'exposé de ce programme de travail n'est-il pas la meilleure réponse à opposer à ceux qui ont essayé de jeter la division dans les rangs du parti républicain ? Bien loin de prêcher l'exclusivisme, la lutte des classes, M. Briand lance, au contraire, un vibrant appel à l'union de tous !

« Si vous aimez votre pays, s'écrie-t-il, au lieu de vous diviser, serrez les rangs républicains ! Serrez les rangs en songeant à l'avenir. Ce ne sera pas trop de toutes vos bonnes volontés, de toutes votre confiance dans les gouvernements qui se succèderont au pouvoir, pour mener à bien la tâche à remplir. »

Les ovations des milliers de républicains qui ont entendu ces paroles témoignent assez que M. Briand a été compris. Il ne sera pas moins applaudi lorsque, dans quelques jours il répètera ce programme devant la Chambre, et l'on peut d'ores et déjà prévoir que la majorité républicaine lui donnera loyalement son concours.

C. des CORDELIERS.

UNE INTERVIEW

LA DÉMISSION DE M. DE CARAFFA

La nouvelle que M. le notaire J. B. de Caraffa avait donné sa démission de premier adjoint municipal, fonctions qu'il occupe, à la satisfaction générale, depuis plus de vingt ans, avait produit en ville une profonde sensation.

Chacun commentait à sa manière cette décision subite, et chacun donnait à cet acte de M. le premier adjoint de Caraffa les motifs les plus divers, voire les plus invraisemblables.

Du passé tout de droiture qui faisait tenir M. le premier adjoint de Caraffa en très haute estime, même par ses adversaires politiques, nous en avons tiré la déduction éminemment logique que la plus légère équivoque ne devait pas subsister touchant les motifs qui avaient déterminé, chez son auteur, ce geste inattendu.

Nous nous sommes donc rendu chez Me J.-B. de Caraffa solliciter la faveur de lui « prendre une conversation. »

Dans le cabinet, dont les nombreux bibelots disposés avec art et quelques délicats pastels atténuent la sévérité du mobilier, où Me de Caraffa veut bien nous recevoir, on se sent chez un travailleur.

Encouragé par un bienveillant sourire et une poignée de main cordiale, nous exposons le but de notre visite.

— Votre démission, qui a provoqué en ville un vif mouvement de sympathie, m'amène à vous faire subir, cher Maître, le supplice de l'interview. Me permettez-vous de vous demander, au nom du *Petit Bastiais*, les raisons qui vous ont dicté la détermination que vous avez prise.

— Je suis très sensible, mon cher ami, comme vous devez bien le croire à ce que vous venez de m'apprendre : je vous en remercie bien sincèrement, mais permettez-moi de vous dire aussi que vous me mettez dans un grand embarras. Il me serait bien difficile d'entrer dans les détails d'un incident d'ordre purement municipal, qui d'ailleurs n'intéresseraient que fort peu les lecteurs du *Petit Bastiais*.

Je me bornerai donc à vous dire que pendant mon intérim de maire, du mois d'août dernier, il s'est produit entre le commissaire de police et moi un conflit d'attributions, qui n'a pas été tranché par le chef de la municipalité dans le sens qu'il comportait d'après moi. J'ai trouvé que dans ces conditions il était de ma dignité de me démettre de mes fonctions de premier adjoint dont mes collègues m'avaient investi pendant vingt-deux ans.

J'ai hâte d'ajouter que cet incident n'a aucun rapport avec le prétendu projet de suppression de la brigade de sûreté que relate le chroniqueur de *Bastia-Journal*. Je ne sais si le maire et Dupelo ont mis ce projet à l'étude. Je ne le crois pas, car je n'en ai jamais entendu parler, mais je vous affirme que pour ma part j'y suis tout à fait étranger.

— Pensez-vous que votre démission troublera les bonnes relations qui existent depuis si longtemps entre M. Gaudin et vous.

— Je ne le pense pas ! Gaudin envisagera sans doute sous son véritable jour cet incident qui, je le répète, doit conserver son caractère strictement municipal. Je l'écrivais, il y a un instant, que, quoique l'on fasse, on ne peut jeter de gaîté de cœur par dessus bord une amitié nouée depuis plus de vingt ans et dont les liens se sont resserrés dans toutes les alternatives de bonne et de mauvaise fortune. Je n'ai pas à vous apprendre que nous avons, mon frère et

---

51 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

Clotilde devint blanche comme un suaire. Mais le rideau se relevait sur le troisième acte, et la grande dame adulée et fêtée dut cacher, sous la grimace souriante de son masque de mondaine, l'atroce torture qui lui déchirait le cœur !

X

« IN EXTREMIS... »

La terrible commotion produite sur les nerfs de Mme de Rouvray par les foudroyantes nouvelles que Philippe de Langeville venait de lui apprendre était trop violente pour l'organisme de la jeune femme, surtout après les chocs multiples qui l'avaient ébranlée jusque dans ses replis les plus profonds.

Lorsque la fin de la représentation mit un terme au supplice qu'elle endurait, la duchesse poussa un soupir de soulagement. Mais en descendant l'escalier monumental, et en attendant, dans le vestibule des abonnés, l'arrivée de sa voiture, elle frissonnait sous son ample manteau de zibeline, et ses mâchoires étaient agitées d'un tremblement qu'elle dut, à plusieurs reprises, étouffer sous son mouchoir de dentelle... En même temps, son front et ses mains brûlaient de fièvre. Cette catastrophe, si brutale et si imprévue, anéantissait définitivement en elle l'énergie qui l'avait si longtemps soutenue. Elle croyait si bien que M. de Langeville allait lui dire qu'il avait retrouvé l'enfant dans son doux nid de feuillage !...

Déjà même, elle s'était habituée à l'idée proposée par le père, et en était arrivée, comme lui, à la regarder comme la plus heureuse de toutes les solutions...

Et voilà que, tout à coup, la mort, en frappant Madeleine Guépard, mettait à néant tous ces projets ! Que s'était-il donc passé dans la maison du jardinier ?... Comment la nourrice d'Yvonne, que M. et Mme de Rouvray avaient quittée florissante de joie et de santé, avait-elle si soudainement succombé ?... Ce coup de tonnerre dans un ciel aussi calme avait de quoi glacer d'épouvante... Madeleine avait-elle été la victime d'un accident, d'un crime ?... M. de Langeville n'avait pas eu le temps de renseigner Clotilde dans cette loge où la moindre parole surprise pouvait faire renaître un péril miraculeusement conjuré. Mais le lendemain, dans quelques heures, il viendrait et fournirait tous les détails attendus avec tant d'angoisse par la mère...

Pourtant, elle ne pouvait douter ; Philippe avait certainement fait une enquête approfondie, et ce n'était qu'après avoir constaté l'inutilité de toutes les recherches, de tous les efforts, qu'il était venu apporter à Mme de Rouvray l'affirmation qui lui broyait le cœur ! On ne savait ce qu'était devenue Yvonne !... Personne ne pouvait indiquer ni le nom ni l'adresse de la femme qui l'avait emportée. Un seul homme aurait peut-être pu renseigner Clotilde et Philippe... Le mari de Madeleine, le jardinier Jean Guépard... Sa femme avait gardé, il est vrai, à son égard, en ce qui concernait Clotilde, la réserve et la discrétion que celle-ci lui avait imposées... Mais il connaissait certainement la mère de l'autre petite Yvonne, et devait se trouver en posture de donner sur l'ouvrière toutes les informations désirées. Hélas ! affolé par le malheur qui l'avait frappé, et écrasé par la conviction d'en être le détestable auteur, le misérable s'était enfui ! Cette disparition laissait la situation sans issue. Aucun moyen ne restait à Clotilde et à Philippe de sortir de cette désespérante impasse. Mme de Rouvray demeurait anéantie et impuissante en face de l'atroce certitude que tout ce qu'elle tenterait pour retrouver son enfant demeurerait infructueux.

A mesure que ces déchirantes pensées s'agitaient dans son cerveau, la fièvre qui l'avait saisie augmentait rapidement. Lorsqu'elle rentra rue de Varennes avec son mari, celui-ci, en la débarrassant de sa pelisse, ne put retenir une exclamation en voyant le visage livide de sa femme se refléter dans l'immense glace qui renvoyait leur double image. Il la questionna avec anxiété. Clotilde semblait ne pas l'entendre. Très alarmé, il insista. Mais elle ne répondit que par de vagues paroles, entrecoupées de sanglots contenus. Elle ne savait d'où provenait ce singulier malaise, mais elle se sentait un peu de fièvre et les nerfs extrêmement surexcités. Elle eut la force d'ajouter que, sans doute, le sommeil lui apporterait le soulagement dont elle avait tant besoin... Enfin elle se mit au lit, et s'endormit d'un sommeil lourd et pénible, troublé à chaque instant par de violents sursauts.

Le matin, dès la première heure, M. de Rouvray fit demander à sa femme la permission de se présenter chez elle. La pâleur de la duchesse avait augmenté encore. Ses yeux creusés d'un cercle bleuâtre brillaient d'un éclat maladif. La paume de ses mains était brûlante. Très alarmé, le diplomate envoya immédiatement chercher le docteur Vallières, qui donnait autrefois ses soins à Mlle d'Aubleuse et les avait continués à la duchesse de Rouvray. Une heure ne s'était pas écoulée que le médecin se présentait. Quand il pénétra avec M. de Rouvray dans la chambre de la duchesse, celle-ci regarda les deux hommes avec une sorte de stupeur. Que se passait-il donc ?... Pourquoi le docteur était-il à son chevet ? Elle n'était pas malade ! Elle ne voulait pas être malade !... Ne fallait-il pas qu'elle se rendît dans l'après-midi à Saint-Gratien, pour s'informer à son tour ?...

Philippe de Langeville, d'ailleurs, allait venir pour lui donner les mille détails dont elle avait soif... Il fallait qu'elle pût le recevoir ! Peut-être savait-il quelque chose de nouveau ?... Peut-être Jean Guépard était-il revenu ?... D'un mot, cet homme calmerait leurs effroyables inquiétudes ! Tout à coup, elle porta les mains à son front. Il lui sembla que quelque chose vacillait dans son cerveau. Les idées qu'elle assemblait péniblement semblaient éparses, désordonnées, incohérentes... Elle avait conscience que sa raison lui échappait peu à peu ! Alors, un morne désespoir l'envahit, et elle tomba dans une lourde et accablante torpeur. Devant la gravité de ces symptômes, le praticien hocha silencieusement la tête, ne répondant guère que par monosyllabes aux questions dont M. de Rouvray le pressait. Enfin, affectant l'optimisme d'un médecin qui tient à ne pas plonger ceux qui l'interrogent dans un désespoir prématuré, — tout en ne voulant pas être accusé plus tard de s'être trompé ou d'avoir dissimulé la vérité, — le vieillard prononça, avec une lenteur calculée :

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA.*

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE
Paiement gratuit de Coupons
CONTENTIEUX

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main
Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures
LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

JE DONNE 100.000fr.
Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Octobre.
5, 10, 15, 25 novembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —

1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
5-75

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL de la CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 288 — MARDI 18 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et Autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

00570
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 46 m. — Coucher, 4 h. 48 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 18
Fête d'Aujourd'hui : Saint Luc, év.
Fête de Demain : Saint Pierre d'Alc.

17 OCTOBRE

LE DISCOURS de M. Briand

M. Briand a prononcé mardi, au Comité du Commerce et de l'Industrie, le discours que le pays tout entier attendait de lui.

On avait tellement discuté, durant ces vacances parlementaires, sur la politique du gouvernement et sur le mot d'apaisement, dont on avait parfois sciemment dénaturé le sens, qu'il était nécessaire qu'à la veille de la rentrée, le président du Conseil vînt remettre les choses au point. L'attente des Républicains n'aura pas été déçue : M. Briand a prononcé, au Comité Mascuraud, les « paroles décisives » qui équivalent à des actes.

Et d'abord, cette déclaration très nette, qui mettra fin à bien des incertitudes, à bien des équivoques voulues ou non : « Il me faut la confiance de tous les républicains, des seuls républicains, ou bien je m'en irai, laissant à d'autres plus dignes le soin d'assumer les charges du pouvoir ! »

Ce principe étant posé, M. Briand, en homme sincère, a éprouvé le besoin de se justifier aux yeux de ses accusateurs.

« Je n'ai jamais soutenu, dit-il, que « apaisement » signifie « désarmement » ou « résignation. » Je me suis élevé avec force contre une pareille interprétation. Désarmer devant l'adversaire de Droite ? Je ne pouvais à aucun moment avoir cette pensée.

« Mais j'ai souhaité la lutte courtoise entre les militants, et cela afin de combler les vœux de la masse énorme des bons Français, des bons Républicains qui, sans se mêler chaque jour aux luttes politiques, désirent travailler en paix... Ceux-là ont droit à la paix, à la sécurité dans l'ordre, et ils ont besoin, pour voir leurs affaires prospérer, que, des deux côtés, les coups ne s'abattent pas sur leur échine. »

D'autres déjà avaient tenté — et c'est l'objection que l'on avait fait à M. Briand, pour le décourager de son attitude, — avaient tenté semblable conciliation. Ils s'appelaient Gambetta, Jules Ferry, René Goblet. Mais l'essai était prématuré. La République se trouvait dans des conditions de vie difficiles ; son indépendance à tout instant était menacée ; elle luttait pour sa vie. Mais l'heure est arrivée où les victoires succédant aux victoires, l'Etat se libérant et grandissant dans l'indépendance laïque, les républicains peuvent organiser et consolider la démocratie sur des bases plus larges.

S'étant ainsi justifié, M. Briand a tenu à exposer une fois de plus quelle serait son œuvre. Et à ce sujet, il a rappelé fort à propos qu'il avait été l'artisan de la Séparation qui s'est effectuée aussi pacifiquement que possible.

Cette œuvre de laïcité à laquelle il a présidé, le président du Conseil ne permettra pas qu'on l'amoindrisse. Il est prêt, au contraire, pour répondre à certaines campagnes, à consolider cette œuvre, à la rendre inattaquable.

A propos de la réforme électorale, M. Briand se sépare nettement des Congressistes de Rouen. Ceux-ci s'étaient prononcé en faveur du scrutin de liste pur et simple, le chef du Gouvernement leur crie : « Cassecou ! » Il les met en garde contre l'erreur que l'on commettrait en prétendant ignorer les avis donnés tous les quatre ans par le Suffrage universel. Or, le suffrage universel a précisé, lors de la dernière consultation de 1910, dans quel sens il désirait voir solutionner la réforme électorale, et le gouvernement n'a fait que conformer ses propositions aux vœux du pays. Il appartiendra maintenant à la Chambre et au Sénat d'en faire une réforme définitive.

Il leur appartiendra aussi de compléter leur œuvre, tant au point de vue fiscal qu'aux points de vue économique et social. Elles devront donner aux fonctionnaires le statut qui leur a été promis ; elles devront aussi donner au pays plus de liberté, plus d'aisance, par une large décentralisation administrative et judiciaire.

Enfin, M. Briand, ayant sans doute présents à la mémoire les douloureux événements qui se produisent sur les chemins de fer, a prononcé des paroles qui, souhaitons-le, auront un écho bienfaisant dans le cœur des révoltés. « Vous avez, a-t-il dit, à donner aux travailleurs le moyen de sortir de cette agitation fiévreuse, dangereuse, inquiétante, qui met à tout instant le pays dans l'angoisse, qui trouble l'ordre, qui accule le gouvernement à des mesures d'autorité qui lui sont douloureuses... Vous avez à donner à ces humbles la possibilité d'employer efficacement leurs associations en en faisant des personnes civiles, en leur donnant la personnalité, la liberté d'apporter dans des contrats non pas seulement la conscience souvent fragile dans les milieux d'action, mais les sanctions matérielles.

« Vous avez à leur donner une législation qui leur permette de sortir du rang de prolétaires pour s'élever peu à peu à la libération économique par leur effort, par l'usage des libertés que vous leur aurez faites et non par la violence. »

Telle doit être l'œuvre prochaine. Elle est vaste et complexe, mais nulle promesse ne pouvait être plus apaisante, plus consolante, que cette promesse d'action républicaine.

L'exposé de ce programme de travail n'est-il pas la meilleure réponse à opposer à ceux qui ont essayé de jeter la division dans les rangs du parti républicain ? Bien loin de prêcher l'exclusivisme, la lutte des classes, M. Briand lance, au contraire, un vibrant appel à l'union de tous !

« Si vous aimez votre pays, s'écrie-t-il, au lieu de vous diviser, serrez les rangs républicains ! Serrez les rangs en songeant à l'avenir. Ce ne sera pas trop de toute vos bonnes volontés, de toutes votre confiance dans les gouvernements qui se succèderont au pouvoir, pour mener à bien la tâche à remplir. »

Les ovations des milliers de républicains qui ont entendu ces paroles témoignent assez que M. Briand a été compris. Il ne sera pas moins applaudi lorsque, dans quelques jours il répètera ce programme devant la Chambre, et l'on peut d'ores et déjà prévoir que la majorité républicaine lui donnera loyalement son concours.

C. des CORDELIERS.

UNE INTERVIEW

LA DÉMISSION DE M. DE CARAFFA

La nouvelle que M. le notaire J. B. de Caraffa avait donné sa démission de premier adjoint municipal, fonctions qu'il occupe, à la satisfaction générale, depuis plus de vingt ans, avait produit en ville une profonde sensation.

Chacun commentait à sa manière cette décision subite, et chacun donnait à cet acte de M. le premier adjoint de Caraffa les motifs les plus divers, voire les plus invraisemblables.

Du passé tout de droiture qui faisait tenir M. le premier adjoint de Caraffa en très haute estime, même par ses adversaires politiques, nous en avons tiré la déduction éminemment logique que la plus légère équivoque ne devait pas subsister touchant les motifs qui avaient déterminé, chez son auteur, ce geste inattendu.

Nous nous sommes donc rendu chez Mᵉ J.-B. de Caraffa solliciter la faveur de lui « prendre une conversation. »

Dans le cabinet, dont les nombreux bibelots disposés avec art et quelques délicats pastels atténuent la sévérité du mobilier, où Mᵉ de Caraffa veut bien nous recevoir, on se sent chez un travailleur.

Encouragé par un bienveillant sourire et une poignée de main cordiale, nous exposons le but de notre visite.

— Votre démission, qui a provoqué en ville un vif mouvement de sympathie, m'amène à vous faire subir, cher Maître, le supplice de l'interview. Me permettez-vous de vous demander, au nom du *Petit Bastiais*, les raisons qui vous ont dicté la détermination que vous avez prise.

— Je suis très sensible, mon cher ami, comme vous devez bien le croire à ce que vous venez de m'apprendre ; je vous en remercie bien sincèrement, mais permettez-moi de vous dire aussi que vous me mettez dans un grand embarras. Il me serait bien difficile d'entrer dans les détails d'un incident d'ordre purement municipal, qui d'ailleurs n'intéresseraient que fort peu les lecteurs du *Petit Bastiais*.

Je me bornerai donc à vous dire que pendant mon intérim de maire, du mois d'août dernier, il s'est produit entre le commissaire de police et moi un conflit d'attributions, qui n'a pas été tranché par le chef de la municipalité dans le sens qu'il comportait d'après moi. J'ai trouvé que dans ces conditions il était de ma dignité de me démettre de mes fonctions de premier adjoint dont mes collègues m'avaient investi pendant vingt-deux ans.

J'ai hâte d'ajouter que cet incident n'a aucun rapport avec le prétendu projet de suppression de la brigade de sûreté que relate le chroniqueur de *Bastia-Journal*. Je ne sais si le maire et Dipelo ont mis ce projet à l'étude. Je ne le crois pas, car je n'en ai jamais entendu parler, mais je vous affirme que pour ma part j'y suis tout à fait étranger.

— Pensez-vous que votre démission troublera les bonnes relations qui existent depuis si longtemps entre M. Gaudin et vous.

— Je ne le pense pas ! Gaudin envisagera sans doute sous son véritable jour cet incident qui, je le répète, doit conserver son caractère strictement municipal. Je lui écrivais, il y a un instant, que, quoique l'on fasse, on ne peut jeter de gaieté de cœur par dessus bord une amitié nouée depuis plus de vingt ans et dont les liens se sont resserrés dans toutes les alternatives de bonne et de mauvaise fortune. Je n'ai pas à vous apprendre que nous avons, mon frère et

---

51 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

IX

ENTRE PÈRE ET MÈRE

Clotilde devint blanche comme un suaire. Mais le rideau se relevait sur le troisième acte, et la grande dame adulée et fêtée dut cacher, sous la grimace souriante de son masque de mondaine, l'atroce torture qui lui déchirait le cœur !

X

« IN EXTREMIS... »

La terrible commotion produite sur les nerfs de Mme de Rouvray par les foudroyantes nouvelles que Philippe de Langeville venait de lui apprendre était trop violente pour l'organisme de la jeune femme, surtout après les chocs multiples qui l'avaient ébranlée jusque dans ses replis les plus profonds.

Lorsque la fin de la représentation mit un terme au supplice qu'elle endurait, la duchesse poussa un soupir de soulagement. Mais en descendant l'escalier monumental, et en attendant, dans le vestibule des abonnés, l'arrivée de sa voiture, elle frissonnait sous son ample manteau de zibeline, et ses mâchoires étaient agitées d'un tremblement qu'elle dut, à plusieurs reprises, étouffer sous son mouchoir de dentelle... En même temps, son front et ses mains brûlaient de fièvre. Cette catastrophe, si brutale et si imprévue, anéantissait définitivement en elle l'énergie qui l'avait si longtemps soutenue. Elle croyait si bien que M. de Langeville allait lui dire qu'il avait retrouvé l'enfant dans son doux nid de feuillage !..

Déjà même, elle s'était habituée à l'idée proposée par le père, et en était arrivée, comme lui, à la regarder comme la plus heureuse de toutes les solutions...

Et voilà que, tout à coup, la mort, en frappant Madeleine Guépard, mettait à néant tous ces projets ! Que s'était-il donc passé dans la maison du jardinier ?.. Comment la nourrice d'Yvonne, que M. et Mme de Rouvray avaient quittée florissante de joie et de santé, avait-elle si soudainement succombé ?.. Ce coup de tonnerre dans un ciel aussi calme avait de quoi glacer d'épouvante... Madeleine avait-elle été la victime d'un accident, d'un crime ?.. M. de Langeville n'avait pas eu le temps de renseigner Clotilde dans cette loge où la moindre parole surprise pouvait faire renaître un péril miraculeusement conjuré. Mais le lendemain, dans quelques heures, il viendrait et fournirait tous les détails attendus avec tant d'angoisse par la mère...

Pourtant, elle ne pouvait douter ; Philippe avait certainement fait une enquête approfondie, et ce n'était qu'après avoir constaté l'inutilité de toutes les recherches, de tous les efforts, qu'il était venu apporter à Mme de Rouvray l'affirmation qui lui broyait le cœur ! On ne savait ce qu'était devenue Yvonne !.. Personne ne pouvait indiquer ni le nom ni l'adresse de la femme qui l'avait emportée. Un seul homme aurait peut-être pu renseigner Clotilde et Philippe... Le mari de Madeleine, le jardinier Jean Guépard... Sa femme avait gardé, il est vrai, à son égard, en ce qui concernait Clotilde, la réserve et la discrétion que celle-ci lui avait imposées... Mais il connaissait certainement la mère de l'autre petite Yvonne, et devait se trouver en posture de donner sur l'ouvrière toutes les informations désirées. Hélas ! affolé par le malheur qui l'avait frappé, et écrasé par la conviction d'en être le détestable auteur, le misérable s'était enfui ! Cette disparition laissait la situation sans issue. Aucun moyen ne restait à Clotilde et à Philippe de sortir de cette désespérante impasse. Mme de Rouvray demeurait anéantie et impuissante en face de l'atroce certitude que tout ce qu'elle tenterait pour retrouver son enfant demeurerait infructueux.

A mesure que ces déchirantes pensées s'agitaient dans son cerveau, la fièvre qui l'avait saisie augmentait rapidement. Lorsqu'elle rentra rue de Varennes avec son mari, celui-ci, en la débarrassant de sa pelisse, ne put retenir une exclamation en voyant le visage livide de sa femme se refléter dans l'immense glace qui renvoyait leur double image. Il la questionna avec amitié. Clotilde sembla ne pas l'entendre. Très alarmé, il insista. Mais elle ne répondit que par de vagues paroles, entrecoupées de sanglots contenus. Elle ne savait d'où provenait ce singulier malaise, mais elle se sentait un peu de fièvre et les nerfs extrêmement surexcités. Elle eut la force d'ajouter que, sans doute, le sommeil lui apporterait le soulagement dont elle avait tant besoin... Enfin elle se mit au lit, et s'endormit d'un sommeil lourd et pénible, troublé à chaque instant par de violents sursauts.

Le matin, dès la première heure, M. de Rouvray fit demander à sa femme la permission de se présenter chez elle. La pâleur de la duchesse avait augmenté encore. Ses yeux creusés d'un cercle bleuâtre brillaient d'un éclat maladif. La paume de ses mains était brûlante. Très alarmé, le diplomate envoya immédiatement chercher le docteur Vallières, qui donnait autrefois ses soins à Mlle d'Ambleuse et les avait continués à la duchesse de Rouvray. Une heure ne s'était pas écoulée que le médecin se présentait. Quand il pénétra avec M. de Rouvray dans la chambre de la duchesse, celle-ci regarda les deux hommes avec une sorte de stupeur. Que se passait-il donc ?.. Pourquoi le docteur était-il à son chevet ? Elle n'était pas malade ! Elle ne voulait pas être malade !.. Ne fallait-il pas qu'elle se rendît dans l'après-midi à Saint-Gratien, pour s'informer à son tour ?..

Philippe de Langeville, d'ailleurs, allait venir pour lui donner les mille détails dont elle avait soif... Il fallait qu'elle pût le recevoir ! Peut-être avait-il quelque chose de nouveau ?.. Peut-être Jean Guépard était-il revenu ?.. D'un mot, cet homme calmerait leurs effroyables inquiétudes ! Tout à coup, elle porta les mains à son front. Il lui sembla que quelque chose vacillait dans son cerveau. Les idées qu'elle assemblait péniblement semblaient éparses, désordonnées, incohérentes... Elle avait conscience que sa raison lui échappait peu à peu ! Alors, un morne désespoir l'envahit, et elle tomba dans une lourde et accablante torpeur. Devant la gravité de ces symptômes, le praticien hocha silencieusement la tête, ne répondant guère que par monosyllabes aux questions dont M. de Rouvray le pressait. Enfin, affectant l'optimisme d'un médecin qui tient à ne pas plonger ceux qui l'interrogent dans un désespoir prématuré, — tout en ne voulant pas être accusé plus tard de s'être trompé ou d'avoir dissimulé la vérité, — le vieillard prononça, avec une lenteur calculée :

moi, soutenu en 1906 avec la dernière énergie la cause qui était la nôtre. Nous l'aurions certainement suivi au mois d'avril dernier, s'il se fût décidé de nouveau à poser sa candidature.

— Mais vous ne maintiendrez pas votre détermination.

— Elle est absolue, mon cher ami, j'ai adressé ma démission au Préfet et je suis trop sérieux pour revenir sur une décision prise.

Le mot fermait la conversation comme une porte de fer, et nous primes congé de notre si aimable interlocuteur, non sans un soupçon de mélancolie...

Jérome Poggi.

Mérite Agricole

Sont nommés au grade de Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole :

MM.

Colonna Don-Joseph, propriétaire agriculteur à Pioligriggio.

Filippi Philippe-Augustin, propriétaire à Ville de Paraso, mise en valeur de terrains incultes, 15 ans de pratique agricole.

Giordani Nonce, agriculteur à Sartène, propagation de nouvelles méthodes de culture, 18 ans de pratique agricole.

Leoni Antoine-Martin, propriétaire à Belgodere, 30 ans de pratique agricole.

Paoli François-Mathieu, commis principal des ponts et chaussées à Ajaccio, 27 ans de services.

Scagliola Mathieu, rédacteur principal au ministère des finances, 30 ans de services.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

(Section du Tonkin)

Dans le but de contribuer au mouvement fédératiste qui s'est créé pour le relèvement économique et touristique de la Corse, les Corses et les Amis de la Corse se sont réunis, le 3 septembre 1910, dans la salle de réunions du Grand Hôtel du Commerce, à l'effet de procéder à la formation du Syndicat d'initiative des intérêts corses.

Étaient présents :

MM. Carlotti, président du Tribunal, Camille Orsini, Defranchi, Demartini, Morati, Cristiani Jean, Astolfi, Léandri, Giantini, Giacobbi, Cristiani Philippe, Orsoni, Appietto François, Ortali, Morati, Santini, Canavaggio, Massini, Rossi, Caneo, Luciani, Argenti, Garci, Cesari, Poggi Jean, Poggi Roch, Royer, Orsini Toussaint, Merche, de Montarlot, Appietto Paul, Laurencin, Casella, Carlos, Merello, Poupard, Orecchioni, Degiovanni, Goillaume, Goubat, Casile, Limousin, Carratini, Ruchetty, Massari, Susini, Fieschi, Delettie, Orsoni Pierre, Abbatucci.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Poupard, doyen d'âge, assisté de MM. Poggi Roch, Abbatucci et Degiovanni, les plus jeunes. Après avoir donné lecture des statuts de la « Fédération des Syndicats d'initiative et Amicales-corses, » conformément à l'article 6, étant donné que plus de 25 membres étaient présents, il est procédé à l'élection du bureau.

L'élection donne les résultats suivants :

Président, Camille Orsini ; vice-présidents, Merche et Demartini ; trésorier, Abbatucci ; trésorier-adjoint, Jean Cristiani ; secrétaire, Roch Poggi ; secrétaire-adjoint Defranchi.

Le bureau étant ainsi constitué, M. Camille Orsini remercie dans une improvisation chaleureuse, ses compatriotes et les amis de la Corse de l'honneur qu'ils lui ont fait de l'appeler à la présidence.

Après avoir fait ressortir que la Corse, jusqu'ici délaissée, est en proie aux luttes intestines ; sentant que ce n'est que par le Tourisme et l'Agriculture qu'elle pourra sortir du marasme dans lequel elle se débat depuis des siècles, il espère que tous ses compatriotes du Tonkin le seconderont dans les efforts qu'il compte faire pour contribuer, la main dans la main, avec les autres syndicats, au relèvement économique de l'Ile.

Entre autres questions, il se propose d'attirer l'attention des Pouvoirs publics et surtout celle de M. le Gouverneur général de l'Indo Chine, sur le classement des eaux de Guagno et d'Orezza.

M. Merche, vice-président, prenant la parole à son tour, remercie les Corses et les Amis de la Corse de l'honneur qui lui est fait en l'appelant à la vice-présidence de leur nouveau syndicat. Il les assure du précieux concours des continentaux amis et admirateurs de leur beau pays, et s'associe aux vœux de future prospérité manifestés par le président.

M. Casella émet le vœu que la présidence d'honneur soit offerte à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, à M. Simoni, résident supérieur, et à M. Carlotti, président du tribunal de Haiphong.

Ce vœu est adopté aux acclamations de l'assemblée.

La séance est levée aux cris de : Vive la France ! Vive la Corse et sa régénération future.

Sainte-Marie-Sicché

Touchante Cérémonie

Dimanche dernier, l'église paroissiale de Sainte-Marie-Sicché réunissait un concours nombreux et choisi de fidèles, accourus pour assister à une cérémonie fort touchante dans sa simplicité.

Après une allocution sur la grandeur et la dignité de l'autel, M. l'abbé Fonta, curé-doyen, a procédé à la bénédiction et à l'inauguration d'un fort joli autel en marbre dédié au Sacré-Cœur de Jésus.

Cet autel, œuvre de M. Scatena, artiste-marbrier d'Ajaccio, est un don gracieux que Mme Xavière Harmeus, née d'Ornano, a voulu offrir à l'église de son pays natal.

Mme la marquise d'Ornano et M. le marquis d'Ornano, arrivés de Paris depuis quelques jours, pour inaugurer leur magnifique château situé à Vico d'Ornano, ont bien voulu prêter leur concours à cette cérémonie en qualité de parrain et de marraine de l'autel dont il s'agit.

Pendant la messe qui a suivi, Mme la marquise d'Ornano a chanté en véritable artiste, l'*Ave Maria* de Gounod et le *Panis Angelicus* de Franck.

Tous les assistants, ont emporté un doux et pieux souvenir de cette touchante fête religieuse.

Testis.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VENTISERI. — M. Tiberi, juge de paix de Corte, a succombé hier matin à la maladie qui le minait depuis longtemps.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui.

◆

QUENZA. — Nous avons relaté, dans l'un de nos derniers numéros, l'empoisonnement par les champignons de la famille de M. Dom-Jacques Pietri, propriétaire.

Cette famille se composait du père, de la mère et de sept enfants.

Le père, la mère et trois enfants sont morts.

Sur les quatre survivants, un seul enfant paraît être en voie de guérison.

◆

PIETRACORBARA. — Notre commune est en deuil. Un de ses meilleurs enfants, M. Defendini Barthélemy, frère du maire de la localité, vient de s'éteindre à Bastia, après une courte maladie, entouré de nombreux parents et amis qui n'ont plus quitté son chevet dès qu'il s'est trouvé en danger.

Parti jeune pour les Antilles, il avait réussi comme beaucoup de nos compatriotes à s'y créer une situation enviable. Il y a quelques mois, il quittait Porto-Rico pour venir embrasser une dernière fois son père et sa mère plus qu'octogénaires. La mort n'a pas voulu qu'il y retourne.

Sur sa tombe, M. Fontana, instituteur, a dit le dernier adieu dans un langage qui a vivement ému tous les assistants.

Nous offrons à la famille Defendini, frappée si cruellement, l'expression de nos sincères condoléances.

◆

OLETTA. — M. Romanacce Jean Laurent-Alexandre est nommé greffier de la justice de paix d'Oletta, en remplacement de son frère, démissionnaire.

◆

LANO. — Sont attribués à la commune de Lano, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Lano et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits des dits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de la fabrique de l'église de Lano sera à la charge de la commune attributaire, conformément à la délibération du conseil municipal, date du 23 août 1910.

LE BANDITISME

DEUX VICTIMES DU DEVOIR

Le Tableau d'honneur de la 15e légion ter, le martyrologe déjà bien long de ces modestes auxiliaires de la Loi, vient de s'allonger d'un nom de plus.

Le gendarme Giacomoni, frappé en pleine poitrine, est tombé à son poste, en service commandé.

S'il est un sentiment de pitié bien légitime, c'est celui qui nous porte à nous incliner bien bas devant cette tombe si prématurément ouverte devant le cadavre sanglant de ce modeste qui a trouvé la mort en faisant son devoir.

A la famille éplorée du gendarme Giacomoni, le *Petit Bastiais* offre l'expression douloureuse de ses condoléances émues. Nous compatissons de tout notre cœur à la douleur poignante de cette jeune veuve, de cet enfant en bas âge que la balle d'un assassin a privés de leur soutien naturel.

Nous prions également M. le colonel Bonnefoy, chef de légion, MM. les officiers de la 15e légion ter, de vouloir bien agréer nos condoléances et la part que nous prenons au deuil qui frappe cette grande famille militaire qu'est la Légion de la Corse.

Les Obsèques

Les obsèques de l'infortuné gendarme Giacomoni auront lieu ce matin à 10 heures, à Palasca, son pays natal.

M. le colonel Bonnefoy, chef de la 15e légion ter, assistera à la cérémonie funèbre, ainsi que M. le capitaine Perrot, commandant la section de Corte, à laquelle appartenait le gendarme Giacomoni.

◆

Nous avons fait prendre, à l'hôpital militaire, les nouvelles du brigadier Fèvre, la seconde victime de la rencontre de Caporalino.

Son état est de plus en plus satisfaisant et nous faisons des vœux pour son prompt et complet rétablissement.

J. P.

Baccalauréat

Session d'Octobre 1910

Les examens écrits des divers baccalauréats dépendant de la Faculté des Sciences de Marseille et de la Faculté des Lettres d'Aix, auront lieu les 17 et 18 octobre, à 7 heures 1/4 du matin et à 1 heure 3/4 du soir :

A Avignon, dans une salle de l'ancien château des Papes.

A Digne, dans une salle du lycée.

A Toulon, au foyer du théâtre.

A Nice, à l'école Sigurane (près de la place Garibaldi).

A Bastia, à l'école du Boulevard de Cardo.

Aux mêmes jours et heures, à *Marseille*, les examens écrits *dépendant de la Faculté des Sciences* auront lieu dans le local de la rue Reynard numéro 72, et à *Aix*, les examens écrits *dépendant de la Faculté des Lettres* auront lieu à la Faculté des Lettres.

Pour l'ordre des compositions, les candidats devront consulter leur feuille de convocation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 octobre.

La grève des chemins de fer n'ayant pas pris une plus grande extension, mais les nouvelles étant, au contraire, plus favorables, la Bourse accueille par une reprise générale des cours l'espérance de la fin du mouvement révolutionnaire. Notre Rente passe de 96.02 à 96.10. Tous les Fonds Étrangers sont en progrès : Extérieure 93 60, Turc 92.95, Portugais 65.50, Russe 1909, 101.15. Les Sociétés de Crédit suivent la tendance générale. Le Crédit Foncier s'établit à 795, le Crédit Lyonnais à 1.421, le Comptoir National d'Escompte à 848, la Société Générale à 734.

La prime de 4 frs faite par les nouvelles obligations 3 0/0 de la Ville de Paris laisse prévoir le succès qu'obtiendra la souscription du 15 courant. Il faut observer du reste qu'en outre du placement de tout premier ordre qu'ils constituent, ces titres se distinguent par divers avantages : souscriptions irréductibles de 2 à 4 obligations et de 1 à 3 quarts ; taux rémunérateur de 3 0/0 ; libération échelonnée jusqu'en août 1913 enfin lots importants répartis en six tirages.

Hausse du Suez à 5.400. Vive reprise des valeurs de transports. Industrielles et Métallurgiques Russes en progrès. Nouvelle avance des titres cuprifères à la suite de l'Amérique : Rio 1.715.

En Banque, les Mines du Semoon donnent lieu à un bon courant d'affaires à 144.50

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 39e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1.180.046 contre fr. : 964.782 pour la période correspondante de 1909.

Hausse des actions de nos Grands Chemins Français. Nord 1.665. Ouest 925, P. L. M. 1.283, Est 895, Orléans 1.342.

Courses de Bastia

Le Comité des Courses a l'honneur d'informer MM. les propriétaires de chevaux qu'en raison du nombre insuffisant de chevaux engagés dans le prix de Circonscription, cette épreuve est supprimée et remplacée par la suivante :

Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1.000 francs.

offerts par la S. S. d'E., dont 700 francs au premier, 200 au second et 100 au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans, nés et élevés en Corse. Entrée : 10 francs. Le tiers des entrées au premier, un tiers au second et un tiers au troisième. — Distance : 1.500 mètres environ.

Chemins de fer

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu, à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le Dimanche 23 octobre 1910, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 13 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers Nos 5 et 11, partant de Bastia à midi 3 et midi 43, ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Furiani seront délivrés au guichet de la salle des pas-perdus, à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 heures 30, la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et 2e classe, au guichet de la salle des pas-perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite.

Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée, à Furiani, les deux coupons réunis, devront être présentés au retour. »

Bastia, le 15 octobre 1910.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 18 4 à midi 20 + à 6 heures du soir + 15 Maxima + 20 8 Minima + 15 3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

◆

Bourses d'agrégation

Sont nommés pour un an, à partir du 1er novembre, boursiers d'agrégation : MM. Zevaco Jean-Dominique, 1.200 fr., Grammaire, Lyon, la mère veuve, institutrice à Biboe. 4 enfants ; Paolantonacci Jean-Thomas, 1.500 fr. Italien, Grenoble, le père instituteur à Furiani ; Antoni Maurice-Vincent Alix, 1 200 fr., Langues classiques, Montpellier, le père pilote à la Cie de Suez, 4 enfants.

◆

Armée territoriale

MM. les médecins aides-majors de 2e classe de réserve dont les noms suivent sont passés avec leur grade dans l'armée territoriale : 19e région, Antoni ; 15e, Olivieri ; 20e, Sarra.

◆

Chemins de fer

M. Damiani Jacques est nommé commis d'ordre des dépôts des chemins de fer de l'État.

◆

Obsèques

A trois heures de relevée ont eu lieu les obsèques de Mme veuve César Morati, née Udinot, décédée dimanche, dans sa 64e année, après une douloureuse maladie.

La mort de Mme Morati a excité de vifs regrets dans le quartier de la Haute-Ville où elle était très connue. De nombreux amis de la famille ont suivi son convoi funèbre jusqu'à l'église Sainte-Marie où a été donnée l'absoute.

Nous adressons aux familles Pompei, Udinot, Andreani et Caraffa, de San-Martino toutes nos condoléances.

◆

Nouvelles coloniales

M. Poggi, ex-caporal de la section des commis d'administration militaire des troupes coloniales à Saïgon, est nommé garde forestier stagiaire en Indo-Chine.

◆

Service vapeurs A. C. Southwell

Arrivée : Vapeur allemand *Ariadne*, capitaine Wilstermann, venant de Hambourg via Livourne.

◆

Postes et Télégraphes

M. Orsini, ex-soldat au bataillon d'infanterie coloniale de l'Emyrne, est nommé facteur des postes à Lus-la-Croix-Haute, Drôme.

◆

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais* (au dessus des magasins Orengo), au 1er étage.

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

◆

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2 Bastia.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES
EDMOND ROSTAND
vient de paraître
L'AIGLON
Illustrations de MM.
F. CORMON, J. P. LAURENS
LA GANDARA, G. LA TOUCHE
G.-V. GUILLONNET
Le fascicule hebdomadaire : 0'60
EN VENTE PARTOUT
LIBRAIRIE PIERRE LAFITTE & Cie PARIS

Le 32e fascicule
en vente à la librairie du Petit Bastiais

Le numéro du 15 octobre de FEMINA
Prix : 1,00. — Franco : 1,25.

ETAT CIVIL

Mariages.

Dorazzi Jean, employé de commerce, de Bastia, et Alfondi Marie Rose, de Ste-Marie Poggio.

Agostini Mathieu-César, employé de commerce, et Leandri Angéline.

Naissances.

Minuti Assomption-Marie. — Bernard Elisa Antoinette.

Décès.

Canavaggio Jules, étudiant, 21 ans, de Bastia.
Morati Marie, ménagère, 64 ans, de Bastia.
Avanti Sauveur, maçon, 63 ans, de Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00579

COURSE DE PARIS

15 oct. — 17 oct.
Rentes le 3 0/0 ancien . . 96 90 — 97 00
de 3 0/0 amortis. . 97 05 — 97.00
xx coupon

UN ARTICLE de M. Adriani

Paris, 17 octobre.

Dans le *Rappel* d'aujourd'hui, M. Adriani, député de Corte, publie un Premier-Paris sur la gangrène judiciaire.

En des termes virulents le député de Corte dénonce et flétrit la conduite d'une magistrature pourrie, toujours plus inclinée à rendre des services que des jugements ou des arrêts, et indique le remède à apporter à ce déplorable état de choses.

Cet article a produit une profonde sensation dans les milieux politiques et judiciaires.

Nomination

Enregistrement

Paris, 17 octobre.

M. Bergassoli Dominique, surnuméraire de l'enregistrement à Paris, a été nommé receveur à Rogliano.

Conseil des Ministres

Paris, 17 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront, en conseil, à l'Elysée, demain à 10 heures sous la présidence de M. Fallières.

La Conquête de l'air

Paris-Bruxelles

LE RAID DE WYNMALEN

Paris, 17 octobre.

L'aviateur Wynmalen, sur biplan Farman, est arrivé hier, à 5 heures 45 du soir, à Saint-Quentin.

S'étant, à nouveau envolé ce matin, avec Paris comme but, il dut atterrir, par suite d'un brouillard intense, à Tracy-le-Mont-Ollencourt.

Quelques heures après, le temps était redevenu favorable, l'intrépide aviateur reprit la route de l'air et atteignit Issy les Moulineaux à midi 15.

Legagneux et Martinet abandonnent l'épreuve

L'aviateur Legagneux, entièrement remis de sa terrible chute, accompagné de son camarade Martinet, a quitté ce matin à six heures Bruxelles, se rendant à Paris, par la voie aérienne.

Arrivé à Saint-Quentin, une panne s'étant produite à son moteur, Legagneux fut obligé d'atterrir.

Il essaya vainement de réparer l'accident, mais n'ayant pu y parvenir, force lui fut d'abandonner l'épreuve.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

L'ORGANISATION du Sabotage Criminel

Série d'attentats

Paris, 17 octobre.

En présence des mesures énergiques prises par le gouvernement à l'encontre des grévistes, ceux-ci, se livrent à un sabotage parfaitement organisé et ce par des procédés réellement criminels.

L'attitude des grévistes est vraiment odieuse, et les divers attentats qui se sont produits pendant ces dernières vingt-quatre heures sur différents points du territoire, attestent plus que jamais l'exactitude des paroles de M. Briand, président du Conseil, lorsqu'il déclarait que la grève des cheminots n'était pas un mouvement professionnel, mais qu'il était purement insurrectionnel.

Une Bombe

sous les fenêtres DE M. MASSARD

Directeur du journal « La Patrie »

Vers une heure du matin, une bombe fit explosion, en plein boulevard Pereire, sous les fenêtres de l'immeuble habité par M. Massard, directeur du journal *La Patrie*.

Il n'y a pas à signaler, heureusement, d'accident de personnes, mais les dégâts matériels que l'engin explosif occasionna à l'immeuble sont très importants.

Un fait des plus significatifs est venu corser cette criminelle tentative.

Sur la porte de la maison habitée par le directeur de l'organe du soir, on trouva collée une enveloppe portant cette inscription grosse de menaces : « Premier avertissement à Massard. »

MIRAMAS

EXPLOSION de deux cartouches de dynamite

Le ministère de l'Intérieur a reçu avis que de nombreux cas de sabotage se sont produits sur divers réseaux.

On cite notamment l'explosion de deux cartouches de dynamite qui a eu lieu près d'un pont, situé à quelque distance de la gare de Miramas.

Cet ouvrage était gardé par la troupe. Cela n'a pas permis aux auteurs de l'attentat de mettre leur projet à exécution, projet qui ne pouvait être autre que celui de faire sauter le pont.

TOULON

Sur la ligne de Marseille

Des poseurs de la voie, qui effectuaient, sur la ligne de Toulon-Marseille, une tournée de surveillance, constatèrent que des mains criminelles avaient déposé, sur la voie, un bloc de pierre pesant environ 150 kilos.

Ces employés s'empressèrent de déblayer la voie, évitant ainsi une catastrophe.

Une enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de cet attentat.

UN EXPLOSIF EN GARE D'ANNONAY

Une Catastrophe évitée

Depuis la déclaration de la grève, et en présence des nombreux attentats qui se produisent depuis quelques jours, une surveillance des plus minutieuses est exercée sur tous les réseaux.

C'est précisément à cela que l'on doit de n'avoir pas eu à déplorer une épouvantable catastrophe, à laquelle on ne peut songer sans frémir, qui a failli se produire, non loin de la gare d'Annonay.

Deux minutes seulement avant le passage d'un rapide, des soldats qui surveillent la ligne ont découvert un engin explosif qui avait été déposé sur la voie ferrée.

Des signaux furent faits et le train, qui courrait au devant d'une destruction complète, put s'arrêter à quelques mètres seulement du formidable instrument de destruction.

DÉCOUVERTE TERRIFIANTE

Une bombe dans le train de Vincennes

A la gare de Reuilly, pendant un arrêt, le commissaire spécial découvrit, dans le train revenant de Vincennes, une bombe renfermée dans une valise qu'un voyageur, resté inconnu, avait placée dans le filet d'un compartiment de 3e classe.

On croit que cet engin, qui fut reconnu à l'analyse comme étant extrêmement dangereux, était destiné à faire sauter un ouvrage d'art situé à peu de distance de Paris.

Le Pont d'Avignon l'a échappé belle

Un individu arrêté à Uzès, a déclaré au magistrat instructeur qu'il avait reçu la mission de faire sauter le pont d'Avignon.

L'important service d'ordre préposé à la garde de cet ouvrage d'art, l'avait seul empêché de mettre son funeste projet à exécution.

MONTPELLIER

Le service de surveillance découvrit, non loin de la gare de Montpellier, une pièce d'acier qui avait été placée sur les rails dans le but de provoquer un déraillement.

PARIS

MEETING DÉFENDU

Les cheminots en grève, et les autres corporations syndiquées qui ont fait cause commune avec eux, avaient annoncé ce matin qu'un grand meeting serait tenu, en plein air, au Bois de Vincennes.

Pour éviter des manifestations qui auraient, sans doute, dégénéré en bagarre, le Gouvernement a interdit la tenue de ce meeting.

Quand les manifestants se rendirent au rendez-vous, le Bois de Vincennes était occupé par des escadrons de cavalerie et de telles forces policières, qu'ils jugèrent à propos de renoncer à leur projet de réunion.

M. BIDAMANT ÉCROUÉ

Le service de la sûreté a procédé ce matin à la mise en état d'arrestation de M. Bidamant, membre du Conseil d'administration du Syndicat des Chemins de fer.

M. Bidamant était reconnu comme l'un des meneurs les plus dangereux de la grève.

M. BRIAND A L'ÉLYSÉE

M. Briand, président du Conseil s'est rendu dans la soirée à l'Elysée, pour rendre compte à M. Fallières de la situation.

Bien que le comité de la grève accuse 20.000 chômeurs, M. Briand a déclaré au Président de la République que la situation redevenait normale.

Il a ajouté que malgré les actes de sabotage signalés un peu partout, le service des trains s'améliore de plus en plus sur tous les réseaux.

AVIS DE DÉCÈS

M. Canavaggio, juge de paix à Borgo, et Mme Canavaggio Lingénieur ; M. Jean Canavaggio ; Mlle Nicette Canavaggio ; Mme veuve Lingénieur ; Mlle Marie Canavaggio ; M. et Mme Ernest Canavaggio et leurs enfants ; Mme veuve Pasqualini-Lingénieur ; M. Vincent Lingénieur ; M. et Mme César Lingénieur ; M. et Mme de Pietri-Lingénieur et leur fils ; M. et Mme Souchière et leurs enfants ; Mlle Sabine Lingénieur ; M. et Mme François Cardella et leurs enfants ;

Les familles veuve Pietri-Chéron, Verger-Trey, Aimo de Béziers, Paolin, Maroni et Teillet.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR JULES CANAVAGGIO

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin germain, décédé à Bastia, le 17 octobre 1910, à l'âge de 21 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mardi, 18 courant, à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Boulevard de Cardo, 3.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MUSIQUE

M. ET Mme REYNAUD-FILIPPI

Cours de théorie, solfège, musique d'ensemble. — Leçons de piano, violon et accompagnement.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des Eaux de Vichy et Vals).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,25 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Tuilerie et Briqueterie
MÉCANIQUES
USINES A FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. Envoi sur demande d'échantillons et prix

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

Scierie Mécanique de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins de vente : { Bastia, 2, Avenue Carnot. Corte, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS

DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PADOVANI, 7, Route du Cap
BASTIA

RHUM GRANDS MORNES

MARQUE MONDIALE de GET Frères
des célèbres inventeurs du PIPPERMINT.
Le RHUM GRANDS MORNES se vend avec garantie d'origine de l'ETAT et se recommande au corps médical tout entier pour sa finesse et sa vieillesse.
Maison fondée en 1796

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale à concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS *Les plus vastes et les plus beaux du Monde*
Maison de confiance fondée depuis plus d'un demi-siècle. PARIS

SAISON D'HIVER

Les *Grands Magasins du Louvre* prient les Dames qui n'auraient pas reçu le superbe Catalogue des Hautes Nouveautés Parisiennes pour la Saison d'Hiver, d'en faire la demande pour le recevoir par retour du courrier.

Envoi franco sur demande de nos collections complètes d'échantillons de tous les tissus et tous les catalogues de Modes, Trousseaux, Ameublements.

Toutes les commandes de 25 francs et *au-dessus*, sont expédiées *franco de port, dans toute la Corse*, jusqu'au port de débarquement ou jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire

Les articles d'ameublement, literie et les objets lourds ou encombrants sont expédiés franco de port, jusqu'au port de débarquement.

GRAND CONCOURS DE LA FORTUNE

Chaque lecteur de ce Journal peut gagner en prenant part à ce concours 1.000.000 DE FR.

Répartition éventuelle aux gagnants ayant satisfait aux conditions du concours, de primes merveilleuses consistant en lots de

1.000.000 de fr.
500.000 —
400.000 —
300.000 —
200.000 —
150.000 —
100.000 —

et une quantité énorme de prix moins importants, comprenant plus de 150.000 prix divers formant l'énorme total de plus de 300.000.000 de francs.

QUESTION A RÉSOUDRE

Reconstituer les mots dont nous donnons les principales lettres en remplaçant chaque trait par une lettre.

LES GRANDS HOMMES DU XIXe SIÈCLE SONT :

N—P—L——N CH—T——UB—I——D
V——T—R H—G— L——A—T—N—
P—ST——R AR—G—
C—RN—T BL—R—OT
G—MB—T—A B—RTH—L—T

Envoyer la solution au Service du Concours, 2, Rue BUFFAULT, PARIS. Section 103.
En joignant un timbre de 0 fr. 10, l'on est avisé par courrier si la solution est exacte.
ECRIRE BIEN LISIBLEMENT SES NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
Édition périodique [illegible]
[illegible]
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires
[illegible] FOURQUEAUD, Pharmacien, à Périgueux
[illegible]
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rafaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, [illegible]

CHEVEUX [illegible] Hahn

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Études documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la Revue de la Bourse et de la Banque, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — Abonnement : 5 francs par an. Étranger : 10 francs.

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli

Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT — SOLIDE
Le Mieux Documenté

Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
[illegible]

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Hrs L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Octobre.
5, 10, 15, 25 novembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offertes aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti [illegible]

5 GROS LOTS DE UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs	1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 50.000 —	195 — 3.000 —
45 — 30.000 —	60 — 2.500 —
230 — 25.000 —	865 — 2.000 —
60 — 20.000 —	65 — 1.500 —
815 — 10.000 —	180 — 1.250 —
90 — 6.000 —	21.855 — 1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

[illegible]

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

[illegible]

5.75

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 289 MERCREDI 19 OCTOBRE 1910

00580

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses 0.30 — Judiciaires 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 50 m. — Coucher, 4 h. 43 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Pierre d'Alc.
Fête de Demain : Saint Jean Cantio.

18 OCTOBRE

A la Caserne

Les Débuts des Recrues

Notre pauvre béjaune de conscrit arrivant ces jours derniers à la caserne avec le brin d'angoisse que met toujours au cœur l'appréhension de l'inconnu, a déjà l'allure insouciante du soldat ; les joyeuses « blagues, » les quolibets salés, les jurons pittoresques et, à propos de tout et de rien, de francs et sonores éclats de rire égaient la chambrée et la remplissent de l'exubérance de la jeunesse et de la bonne santé physique et morale.

Dès le lendemain de l'arrivée, les « bleus » et les « anciens » ont fraternisé autour de la table du banquet de bienvenue offert libéralement par l'ordinaire de la compagnie, dans la salle-réfectoire décorée de verdures et de trophées de drapeaux. Le cuisinier en pied, cuisinier de métier dans son premier avatar civil, s'est piqué au jeu et s'est distingué ; il a eu, en récompense, les honneurs d'un ban vigoureux et les félicitations de son capitaine. J'ai eu la curiosité de réunir quelques menus de ce repas de gala militaire. C'est solide et bien compris, c'est-à-dire adapté du mieux à des appétits de jeunes loups. J'en reproduis un au hasard : Potage tapioca. — Lapin sauce madère. — Pommes château. — Gigot aux haricots. — Salade. — Fromage. — Dessert varié. — Vins (au pluriel, s'il vous plaît). — Café. — Cigares.

Au dessert, les trois officiers de la Compagnie : le capitaine, son lieutenant et son sous-lieutenant, escortés de l'adjudant, du sergent-major et des autres sous-officiers, sont venus trinquer avec leurs hommes et causer amicalement avec les nouveaux venus, pour rompre définitivement la glace. On se connaît : bienveillance d'un côté, confiance de l'autre.

A la nuit, tout le régiment s'est trouvé réuni à une soirée de musique et de comédie où les meilleurs artistes de la ville se sont fait entendre et chaleureusement applaudir.

C'était la fête à la caserne et les rêves de cette seconde nuit à la chambrée furent tout en rose.

Le réveil au petit jour ne fut pas trop cruel. On s'est habillé et équipé à la hâte pour aller répondre à l'appel dans la cour et former les escouades, les sections, la compagnie, dans leur ordre de prise d'armes qui sera désormais immuable et où chacun connaît déjà sa place. Le soir même, chaque caporal emmenait son escouade à l'écart sur le terrain de manœuvres et l'instruction individuelle commençait sous la surveillance des sous-officiers. Chaque officier de section est venu donner son coup d'œil et, l'exercice fini, le capitaine a lui-même formé sa compagnie pour la ramener au quartier.

A propos de ces premiers exercices d'entraînement individuel, le ministre de la Guerre a envoyé des instructions excellentes : « Les jeunes soldats, dit-il fort judicieusement, sont souvent dépaysés en arrivant au régiment. Certains peuvent être déprimés par la brusque transition de la vie civile à la vie militaire. Il importe de les entourer des soins les plus vigilants pour éloigner d'eux toute cause de maladie, en particulier, les recrues qui étaient astreintes, antérieurement à leur incorporation, à des occupations sédentaires et qui ne sont nullement entraînées aux exercices physiques, méritent une attention toute spéciale. Ces jeunes gens dont l'éducation intellectuelle est généralement supérieure à la moyenne, sont, de ce fait, susceptibles de s'instruire plus vite que ceux de leurs camarades habitués aux travaux des champs. L'instruction individuelle permet de tenir compte de ces inégalités de résistance et d'aptitude et une progression méthodique des exercices doit pouvoir amener, sans surmenage, les tempéraments les plus variés à l'entraînement indispensable pour supporter sans danger les fatigues de la vie militaire. »

Ainsi comprise, en effet, l'école du soldat amènera progressivement au même niveau d'entraînement et d'instruction toutes les recrues pour aborder ensuite d'ensemble les exercices de l'école de compagnie. La fusion, en quelque sorte, de la compagnie sera alors intimement faite.

Dans ces conditions, l'existence militaire s'écoulera pour tous assez douce : ce sera comme si un médecin avait ordonné à cette jeunesse un régime fortifiant de *footing*. Le tout est de prendre les choses du bon côté, et tous les chefs, à tous les degrés de la hiérarchie, s'appliquent à l'envi à ce qu'il en soit ainsi. Le militaire d'aujourd'hui n'est plus seulement un numéro matriculé, on fait appel à sa raison, à son cœur et à sa bonne humeur. Ainsi, ces jours derniers, il m'a été donné d'assister à cette petite scène du service intérieur ; un nouveau, qu'un sergent venait de désigner pour une corvée, était en train de faire observer, fort respectueusement du reste, que la veille il en avait accompli une toute pareille. A ce moment survint l'adjudant, et l'on pouvait trembler pour le camarade qui s'avisait de discuter avec un sous-officier : — l'adjudant, la terreur des casernes, l'adjudant, l'homme qui crie et distribue à tort et à travers les jours de consigne et de salle de police !!! faut croire qu'il a bien changé, car je constatai qu'au lieu de briser les vitres comme jadis, celui-ci reconnaissait que les corvées étaient, en effet, fréquentes, mais il faisait en même temps remarquer que c'était exceptionnel et qu'il fallait que chacun y mît de la bonne volonté, et le petit soldat partit gaiement à sa corvée de « rabiot. »

La facilité avec laquelle nos recrues s'adaptent à l'uniforme, si incommode pourtant et si inélégant, est assez remarquable. C'est l'effet instinctif de la bonne humeur et de l'esprit débrouillard qui sont les caractéristiques de notre race essentiellement militaire. Dès le premier jour qu'il revêt le pantalon blanc et le bourgeron, notre conscrit ne dit pas : « l'affreux costume. » Il sourit et constate simplement que [illegible] au régiment a de bizarres exigences. En se chargeant du sac et des cartouchières, il conclut : « Ce n'est pas joli et c'est gênant, mais éminemment sportif. »

Sans doute, ceux qui voient seulement flâner dans la garnison le « pioupiou » revêtu de sa grande capote bleue, de son pantalon rouge, les mains ballantes ou enfoncées jusqu'au coude dans les poches, ont de la peine à croire à toutes les qualités qu'on lui prête. Mais si les mêmes gens le rencontrent aux manœuvres, marchant allègrement avec ses 56 livres de bagages sur le dos, ils ne le reconnaîtront pas. Aussi, c'est ce qui faisait dire à un correspondant militaire étranger qui venait d'assister à nos grandes manœuvres : « Le soldat français d'infanterie en action approche vraisemblablement, autant qu'il est possible, du soldat idéal. » Et voilà ce que seront demain nos recrues d'hier.

Robert DELYS.

M. le Sous-Préfet Calloc'h

M. Calloc'h, le sympathique sous-préfet de Corte, va nous quitter prochainement pour rejoindre son nouveau poste : Barcelonnette.

Nous croyons devoir rappeler ici, très brièvement, différentes étapes de la vie de ce fonctionnaire qui, dans son court séjour en Corse, a su se faire de si nombreux amis.

Après avoir été secrétaire de différentes missions en Guyane française, Sibérie orientale, Boukharée et Turkestan russe, M. Calloc'h s'est décidé à rentrer dans l'administration préfectorale qu'il avait quittée en 1886.

Chef de cabinet de Préfet dans les Deux-Sèvres, en 1905, il passa ensuite avec la même qualité dans l'Ille-et-Vilaine, et fut nommé le 6 novembre 1909, sous-préfet de Corte, mais avec la promesse formelle qu'avant un an il retournerait sur le Continent où l'appelaient ses intérêts. Aussi son départ de Corte, où il s'était à peine [illegible] longtemps.

Tous ceux qui ont été appelés à fréquenter M. Calloc'h et à l'approcher connaissent son extrême amabilité et sa courtoisie. Ils ont pu apprécier son intelligence, son bon cœur et l'honnêteté parfaite de son administration à la fois ferme et bienveillante.

Son départ causera à tous ses amis de sincères regrets que nous ressentons vivement pour notre part, et nous souhaitons qu'il trouve dans sa nouvelle résidence les avantages et le bonheur qu'il est en droit d'espérer.

Conseil Général

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

Discours de M. Landry

(Voir le *Petit Bastiais* des 14 et 17 octobre).

Messieurs, voulez-vous que je vous dise mon sentiment personnel ? Mon sentiment, c'est que la question serait plus facile à résoudre s'il s'agissait, non pas de reprendre, mais de commencer les négociations avec une compagnie, car peut-être alors, malgré ce qui nous est dit au Ministère des Travaux Publics, on obtiendrait un peu mieux que ce qui nous est présenté à l'heure qu'il est.

Mais, Messieurs, il y a eu déjà deux négociations qui ont été laborieuses, qui ont été longues, et les hommes, dans les Administrations, sont ce qu'ils sont partout. Lorsqu'on a entrepris une affaire, lorsque pour arriver à la solution de cette affaire on a fourni des efforts, on voit un moment arriver où l'on éprouve le besoin de s'arrêter. Et l'état d'âme du Ministère pourrait s'exprimer ainsi : nous avons assez peiné sur ce projet de loi relatif à l'exploitation des chemins de fer de la Corse ; nous ne pouvons pas aller plus loin ; prenez ce que nous vous

---

15. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

VIII

Ce disant, le brave homme perdit contenance.

— Oui, répliqua le magistrat. J'ai des preuves, des preuves flagrantes, entre celles que j'ai énumérées déjà.

— Lesquelles ? Lesquelles ? Mais parlez donc ! Vous me mettez à la torture !

— Savez-vous de quelle arme l'assassin s'est servi pour tuer Mélanie Minot ?

A ces mots, le colporteur se troubla, visiblement.

— Non.

— Eh bien, je vais vous le dire. Il s'est servi d'une hachette qu'on a retrouvée sur le lieu du crime, dans le sang de la victime. Or, le manche de cette hachette porte deux initiales gravées grossièrement à l'aide d'un couteau. Savez-vous quelles sont ces initiales ? Un V et un J : les vôtres. N'est-ce pas vrai, Victor Jaury ? Et tenez, reconnaissez-vous cet outil ? Osez donc dire qu'il ne vous appartient pas !

Alors, le magistrat tira, du tiroir de son bureau, la hachette trouvée dans la maisonnette de Mélanie Minot. Il la montra au colporteur dont le visage devint livide. Victor Jaury fut pris d'un tremblement nerveux excessif.

— Ma hachette ! fit-il, éperdu. Oui, c'est bien là ma hachette.

— Ainsi, vous reconnaissez que cet outil vous appartient ?

— Oui, monsieur, je reconnais que cet outil est à moi. Je m'en suis servi, hier encore, à la lisière du petit bois où j'avais fait halte pour passer la nuit. Et, même ce matin, au moment du départ, lorsque j'ai rangé dans ma voiture les objets dont je m'étais servi la veille et que j'avais laissés épars sur l'herbe, je n'ai plus retrouvé ma hachette, que j'ai longtemps cherchée, mais vainement.

— Or, d'après votre système, il faudrait que l'assassin de Mélanie Minot eût ramassé cet outil près de votre voiture, et qu'il l'eût porté jusque dans la maison de la victime ? Allons ! Allons ! Votre système de défense ne tient pas debout. Avouez, plutôt, avouez ! Vos juges pourront être plus cléments en présence d'un aveu.

Mais le colporteur n'avait écouté que les premières paroles du magistrat. Puis il se frappa le front comme un homme qui vient de trouver une idée.

— Vous avez raison. Il faut que l'assassin de Mélanie Minot ait ramassé cet outil près de ma voiture. Attendez, monsieur, je me souviens, à présent !

Le malheureux semblait avoir recouvré quelque espoir. M. Delval, qui l'observait curieusement, se demanda si décidément il n'était pas sur une fausse piste. Le colporteur, en effet, ne paraissait pas de taille à jouer son rôle aussi longtemps avec tant d'habileté.

— Je me souviens, reprit Victor Jaury, je me souviens que, lorsque je suis revenu de Buc, ma femme m'a dit qu'elle avait vu passer une dame voilée, vêtue de noir. Cette dame, qui était très lasse, s'est assise, près de ma voiture, sur un talus gazonné, et ma femme, apitoyée sur son sort, lui a donné, sur sa demande, un verre d'eau sucrée dont elle avait grand besoin. Cette dame, à l'allure si mystérieuse, après une minute d'arrêt, a repris sa marche, et s'est dirigée du côté de Buc. Je l'ai croisée, sur la route.

— Et, selon vous, le crime aurait été commis par cette femme ?

— Je l'ignore ! Mais il se pourrait que ce fût elle qui eût pris ma hachette. Je me souviens, à présent, que, après avoir fendu du bois pour allumer notre fourneau, j'avais jeté cet outil sur l'herbe, non loin du talus où s'est assise l'inconnue. Il se pourrait qu'elle eût commis le crime. En effet, elle allait à Buc, j'en suis sûr ; la route qu'elle a prise conduit directement au village.

Le magistrat haussa dédaigneusement les épaules.

— Votre version est ridicule absolument ridicule et je vous engage à n'y pas persister, fit-il.

— Mais, monsieur, cependant...

— Assez !

Il sonna. Le brigadier de gendarmerie qui avait arrêté Victor Jaury reparut.

— Je vais opérer une perquisition dans la voiture de cet homme, dit-il. Gardez-le ici jusqu'à mon retour. Placez un de vos hommes de garde dans l'antichambre pour veiller sur la femme de l'accusé. Surtout, qu'ils ne puissent, en aucune façon, communiquer entre eux.

Le brigadier inclina la tête en signe d'assentiment. Le magistrat sortit. Le colporteur s'assit. Il était, désormais, sans forces.

IX

Tout au bout de la rue des Martyrs se trouvait un hôtel meublé de piètre apparence. Il était inscrit à la police sous le nom pompeux de « Hôtel du Nouveau-Monde ». Cet hôtel était tenu par une femme qui se faisait appeler madame veuve Dannoux. En réalité, la veuve Dannoux n'était pas veuve, n'ayant jamais été mariée, raison péremptoire. C'était un ancien modèle. Elle avait été la maîtresse d'un peintre célèbre. Celui-ci, mort sans famille, lui avait laissé tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire environ dix mille francs en espèces, et, les toiles, ébauches, pochades, dessins, croquis, objets d'art et de curiosité, qu'il avait dans son atelier. L'héritière avait mis le tout aux enchères. La vente avait produit environ cent mille francs. Avec cette somme, l'ex-modèle avait acheté l'« Hôtel du Nouveau-Monde ». Elle n'avait pas plus de dix-neuf ans et elle était jolie quand, un jour, elle était venue poser pour la première fois, chez le peintre, qui s'était énamouré d'elle. A présent, elle avait trente ans.

Elle était grasse, alourdie, presque obèse, petite de taille, cubiforme, pour ainsi dire, et quasi répugnante. Elle trônait, majestueusement, du matin au soir, dans le bureau de l'hôtel, d'où elle ne sortait jamais ; car elle était très défiante, d'une part et ne voulait pas laisser « sa maison » aux soins de ses domestiques, et, d'autre part, elle avait horreur de la marche. Elle se levait tard et lisait des romans dans son lit. A midi, elle se mettait à table, où elle restait deux heures. Elle était gourmande comme une vieille fille. Puis, elle sommeillait dans un fauteuil. Elle bavardait avec ses locataires, buvait copieusement, et se couchait à dix heures, régulièrement, après avoir traîné sa paresse, tout le jour, dans une tenue horriblement débraillée. Elle avait pour amant un ex-artiste du théâtre de Montmartre et des Batignolles, un beau gaillard de vingt-huit ans qu'elle avait vu dans le rôle d'Athos, des « Mousquetaires », et qu'elle trouvait fort « distingué ».

offices ; c'est à prendre ou à laisser. Voilà quelles sont les dispositions du Ministère. Sur ces dispositions, il n'est pas permis d'avoir le moindre doute ; elles ont été exprimées d'une manière tout à fait catégorique et formelle.

Que peut-on faire, dans ces conditions ?

On peut contraindre le Ministère à reprendre ces négociations qu'il estime avoir été assez longues déjà. On peut l'y contraindre par une action à exercer au sein de la Commission des Travaux Publics. On peut l'y contraindre par une intervention à la Tribune le jour où le projet viendra en discussion à la Chambre. Est-il à croire, Messieurs, que faisant cela, on arrive au résultat que nous désirons tous ? Je me permets d'en douter.

Pour ce qui est du personnel, le jour où devant les Chambres nous demanderons qu'on fasse à ce personnel des avantages plus grands que ceux qui lui sont faits par le projet de loi sur lequel nous discutons, je crains très fort qu'on ne nous réponde : ce personnel a une situation plus avantageuse que le personnel de telle ou telle administration [illegible]ment ; ce personnel a une situation qui, médiocre, mesquine, si vous le voulez, est suffisante pour assurer le recrutement, et l'assurer dans de bonnes conditions ; je crains surtout qu'on ne nous réponde : « La condition du personnel des chemins de fer de la Corse est, à tout prendre, pareille à celle du personnel des chemins de fer similaires du continent. » S'il s'agit de voter un projet de loi se rapportant à la situation du personnel des chemins de fer secondaires, nous ne demandons pas mieux que de le voter. Mais, s'il s'agit de faire aux employés des chemins de fer de la Corse une situation supérieure, nous ne voyons pas de raisons de nous engager dans cette voie. »

En ce qui concerne le département, voudrait-on obtenir du Parlement qu'il nous concède des tarifs inférieurs à ceux que nous avons ? Je crains qu'ici encore on nous réponde en nous disant : « Les tarifs que vous avez sont pareils à ceux qui sont en vigueur ailleurs. Nous ne voyons donc pas de raisons de créer à votre département, sous ce rapport, une situation privilégiée. »

Sans prétendre être prophète, je crains, ayant acquis déjà une certaine connaissance des milieux parlementaires et des dispositions qui y existent à l'égard de notre département, je crains que les choses ne prennent cette tournure. Mais il y a un résultat auquel on aboutirait infailliblement ; c'est que la solution des chemins de fer corses serait retardée, et vraisemblablement pour de longues années.

Vous savez tous quelle est la marche des travaux parlementaires. Vous savez les difficultés que l'on a souvent à faire venir à l'ordre du jour de la Chambre un projet de loi, même alors qu'il a été accepté par la Commission compétente et que l'adoption de ce projet ne peut faire aucune espèce de doute. Il est à craindre que voulant obliger l'Etat à négocier une convention nouvelle, la solution ne soit retardée longtemps et même trop longtemps.

Or, Messieurs, et c'est ici que je veux en venir, et c'est ici que j'arrive à une considération d'importance capitale, il ne s'agit pas seulement en ce moment de régler la question du régime de l'exploitation de nos chemins de fer, il s'agit aussi et surtout de de savoir si nous obtiendrons ou non que l'on recommence à construire des chemins de fer en Corse.

Eh bien, si nous prenons le parti d'abandonner cette attitude d'opposition intransigeante que jusqu'ici nous avons eue vis-à-vis des projets gouvernementaux, si nous prenons ce parti, on nous donne tout de suite la construction de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio. Et c'est ici que se présente, à nos yeux, la différence capitale qui existe entre le projet de loi Barthou et le projet Millerand. Le projet de loi Barthou parlait de cette construction d'une manière éventuelle. Nous n'avions aucune certitude que la ligne serait construite. Dans le projet de M. Millerand, l'article premier contient, pour la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, la déclaration d'utilité publique. En d'autres termes, ce projet étant voté, la construction serait donnée à la Cie concessionnaire et, dans l'espace de très peu de temps, cette construction décidée, nous pourrions demander aussitôt la construction de la ligne électrique projetée entre Ajaccio et Bonifacio, ligne électrique dont l'étude se fait actuellement — avec une lenteur qui me fâche, c'est vrai — par les soins du service des Ponts et Chaussées.

Ainsi donc, nous aurions tout de suite la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, et nous pourrions espérer pour bientôt, pour un avenir même très prochain, la construction de la ligne électrique d'Ajaccio à Bonifacio ; et par la suite, il nous serait permis d'espérer que des constructions nouvelles seraient entreprises.

C'est ici, je le répète, un point d'une importance capitale, et il me semble que cette considération doit primer toutes les autres. Il me semble que, quelles que soient nos préférences en ce qui concerne le régime de l'exploitation, nous devons nous préoccuper surtout de ce résultat, que l'on reprenne la construction de nos voies ferrées, et j'estime que nous devons faire les sacrifices nécessaires pour obtenir ce résultat si ardemment désiré par la population de notre île.

Messieurs, je vous ai fait un exposé aussi complet que possible, sincère, je n'ai pas besoin de le dire, de la situation. Et maintenant, je voudrais, si vous le permettez, si vous ne trouvez pas que j'abuse de vos instants....

Des voix. — Parlez, parlez !

M. Landry. — .... reprendre l'examen de ce projet que le Ministre des Travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre ; je voudrais mettre en lumière, d'une manière plus complète et plus précise encore que tout à l'heure, ce qu'il apporterait de nouveau relativement aux conditions de l'exploitation de nos voies ferrées par rapport au régime qui a été en vigueur jusqu'ici.

Pour abréger, et pour m'en tenir aux considérations qui doivent nous préoccuper principalement, je laisserai de côté ce qui a trait aux intérêts de l'Etat. Je ne m'occuperai que des intérêts du personnel et de ceux du département.

(A suivre).

FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE

Examens du Baccalauréat

Les épreuves orales des baccalauréats qui dépendent de la Faculté des Sciences de Marseille auront lieu à Marseille, dans l'annexe de la Faculté, rue Reynard, 72, lundi 24 octobre, à 2 heures, pour la seconde partie mathématiques ; et mardi 25 octobre, à 8 heures pour la première partie sciences-langues vivantes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

APPIETO — Lundi soir, le village d'Appieto a été le théâtre d'une tentative de meurtre ; un homme a été grièvement blessé. Voici dans quelles circonstances :

Le nommé Casanova Marc, âgé de 26 ans, de Calcatoggio, à la suite d'une discussion, tira sur le nommé Rusterucci Félix, au moment où celui-ci se rendait à son domicile, trois ou quatre coups de revolver, dont aucun ne porta.

A son tour, Rusterucci répliqua avec son revolver, et atteignit Casanova au bras droit et à la poitrine.

Cette dernière blessure paraît sérieuse.

Rusterucci a été arrêté ; Casanova est gardé à vue.

Le tribunal d'Ajaccio s'est rendu à Appieto hier matin pour enquête et constatations légales.

◆

BELGODERE. — Pour avoir laissé divaguer tout un troupeau de porcs dans la propriété de M. Volpei Joseph, le sieur G... Jean s'est vu dresser procès-verbal.

◆

SAINT-LAURENT. — On vole tout espèce de choses : des chaussures à un étalage, des pommes dans la propriété d'autrui, la femme de son voisin, et des cordes ayant une vache au bout, mais dérober une porte — oui mes dames, — une porte en bois de chêne, cela n'est réellement pas banal, surtout quand ce vol est commis par une femme. Et on appelle cela le sexe faible.

Qu'on juge : Mme B. Julie, âgée de 40 ans, outrée de voir obstinément fermée la dite porte, ce qui l'empêchait de se rendre à son séchoir à châtaignes ne trouva rien de mieux que de la barbotter, tel un vulgaire moucheur de poche, sous prétexte que son voisin, M. T. Auguste, voulait lui refuser la jouissance de passage.

Ce procédé plutôt expéditif ne fut pas du goût de M. T. Auguste qui se plaignit à la gendarmerie.

◆

ISOLACCIO. — A la grande stupéfaction M. Colombani Louis, cultivateur à Isolaccio, constatait que pendant son absence quelqu'un avait arraché et brisé, sur le toit de la maison qu'il habite, environ trois mètres carrés de tuiles.

Littéralement ahuri il demanda à son fils François, âgé de 12 ans, s'il connaissait le mauvais coucheur qui s'était plu à accomplir une aussi singulière facétie.

C'était tout bonnement le sieur Colombani Maxime, neveu germain du plaignant qui, sous le prétexte fallacieux qu'une pièce de la maison lui appartenait, s'était cru autorisé à « travailler sur sa propriété » en démolissant le toit.

Il convient d'ajouter que, surpris dans son intelligente besogne par le jeune François Colombani, il aurait tenu à celui-ci des propos rassurants entr'autres celui-ci : « Si tu dis quelque chose je te tirerais un coup de fusil. »

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Postes et Télégraphes

AVIS

Le Directeur des Postes et Télégraphes de la Corse a l'honneur d'informer le public que, par décision de M. le Ministre des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes en date du 11 octobre 1910, le bureau télégraphique municipal de Meria a été ouvert à l'exploitation le 16 octobre courant.

Courses de Bastia

Le Comité des Courses a l'honneur d'informer MM. les propriétaires de chevaux qu'en raison du nombre insuffisant de chevaux engagés dans le prix de Circonscription, cette épreuve est supprimée et remplacée par la suivante :

Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1.000 francs.

offerts par la S. S. d'E., dont 700 francs au premier, 200 au second et 100 au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans, nés et élevés en Corse. Entrée : 10 francs. Le tiers des entrées au premier, un tiers au second et un tiers au troisième. — Distance : 1.500 mètres environ.

◆

Messieurs les propriétaires sont tenus de produire eux-mêmes et sous leur responsabilité les déclarations d'âge et le poids de leurs chevaux.

Chemins de fer

La Compagnie des Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu, à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le Dimanche 23 octobre 1910, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 13 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers Nos 5 et 11, partant de Bastia à midi 3 et midi 43, ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Furiani seront délivré au guichet de la salle des pas-perdus, à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 heures 30, la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et 2e classe, au guichet de la salle des pas-perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite.

Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée, à Furiani, les deux coupons réunis, devront être présentés au retour. »

Bastia, le 15 octobre 1910.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 octobre.

Bien impressionné par la détente qui se produit dans la situation intérieure, le Marché conserve ou accentue ses bonnes dispositions de la veille. Notre 3 0/0 se retrouve à 96.10. Sauf le Turc hésitant à 92.77, les Fonds Etrangers réalisent de nouveaux progrès. Sociétés de Crédit en reprise : le Crédit Foncier à 798, le Crédit Lyonnais à 1 472, le Comptoir National d'Escompte à 849, la Société Générale à 735.

Comme on l'a déjà signalé les nouvelles obligations mises en souscription par la Ville de Paris par son nouvel Emprunt de 935 millions de frs, destiné aux grands travaux d'utilité publique, se distinguent par leur taux d'intérêt de 3 0/0 supérieur à celui des émissions auquel il a été procédé depuis 1876, par les lots dont elles sont dotées, 4 de 100.000 frs et 2 de 200.000 frs répartis sur six tirages ayant lieu tous les deux mois, par les facilités de libération accordées aux souscripteurs, et aussi par la facilité consentie aux petits capitalistes de souscrire à quatre unités ou à trois quarts irréductibles.

Chemins Français fermes.

Necrologie

M. Jules Canavaggio

C'est le convoi d'un jeune homme ayant à peine dépassé sa vingtième année, M. Jules Canavaggio, fils du sympathique juge de paix de Borgo et de Madame née Lingénieur, que suivait dans la matinée une foule nombreuse d'amis et de parents.

M. Jules Canavaggio, après s'être distingué à notre lycée, s'engagea volontairement : il voulait faire sa carrière dans l'armée. Hélas ! quelques mois après il rentrait dans sa famille, à la suite d'un long séjour à l'hôpital : il avait contracté une maladie qui devait le conduire lentement au tombeau. Il a passé des mois et des mois au milieu des plus angoissantes alternatives luttant toujours, espérant toujours, confié aux plus habiles praticiens de la ville, assisté continuellement par ses plus chers avec tout le dévouement dont était capable leur immense affection. C'était un jeune homme très doux, studieux, anxieux d'arriver à une situation pour ne plus être à charge à sa famille, et pendant sa longue maladie, ce qui l'inquiétait le plus, c'était d'obliger les siens à le soigner jour et nuit.

Quoique jeune, lorsqu'il vit que toutes les ressources de la science n'amenaient aucune amélioration dans son état, il comprit qu'il fallait se résoudre à faire le sacrifice de sa vie ; il accepta la terrible sentence avec résignation, mais non sans regrets pour ses plus proches, pour ses vingt ans, pour toutes les illusions de la vie qu'il n'avait fait qu'entrevoir mais qui lui paraissait devoir être si belle pour lui, tressée de douces joies et de succès. Cet infortuné jeune homme suivit toutes les phases angoissantes de l'agonie. il sentit comment ses forces le quittaient peu à peu, comment s'en allait sa vie, et tout cela sans plaintes, en s'efforçant de cacher aux siens tout son désespoir.

Nous comprenons toute l'étendue de la douleur de son père, de sa mère, de ses frère et sœur, de tous ceux qui l'aimaient, nous la partageons, et joignons nos bien sincères condoléances à celles qui sont venues de tous côtés à cette famille si estimée, aujourd'hui si cruellement frappée.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 16·4 ; midi 19·5 + ; 6 heures du soir + 16·2
Maxima + 29· Minima + 13·5.
Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. ; midi, 767 mm., 6 heures du soir, 766 mm.
Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

◆

Au départ

Mme la Comtesse Caguinacci et sa famille ; M. et Mme Hector Caguinacci sont partis pour Paris par le dernier paquebot.

◆

Tentative de cambriolage

Lorsque, hier matin, Mme Monciovi qui exploite un débit de boissons à la Citadelle, voulut ouvrir sa boutique, elle constata avec une stupéfaction bien compréhensible que des malfaiteurs, restés inconnus, avaient essayé de pénétrer dans son débit.

La serrure de la porte d'entrée avait été démolie, mais les dégâts en sont restés là.

Les malandrins, dérangés sans doute, se sont tirés des pieds, sans avoir pu donner suite à leur coupable tentative.

Est-ce que le service d'hiver commencerait chez MM. de la cambriole !

◆

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve, Confiance-Incendie et Confiance-Vie.*

◆

Service vapeurs A. C. Southwell

Départ : Vapeur allemand *Ariadne*, capitaine Wilstermann, à destination de Hambourg via Malaga.

◆

Important

Le type « sec » dans les Rhums comme dans les Champagnes exige la qualité et la vieillesse. *LE RHUM GRANDS MORNES DE GET FRÈRES* réunit toutes ces perfections : il est sec, pur, authentique et vieux.

(Avis des sommités médicales)

◆

Maladies des Yeux

Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. — Le cabinet du docteur Elischef, médecin oculiste de Paris, est transféré **25, Bd Paoli, 25, Bastia.**

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des **yeux, nez, oreilles et larynx.**

◆

A louer

Chambre et salon meublé, au 2e étage, proximité de la Place Saint-Nicolas.

(Pension si on le désire)

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, six route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

◆

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

◆

A vendre ou à affermer

Propriété « Schiarona » près Biguglia, vignes, arbres fruitiers, lazeriaires. —

S'adresser : F. Mattei, 15, Place St-Nicolas, Bastia.

ÉTAT CIVIL

Naissances.

Orlanducci François-Charles. — Agostini Noël. — Querci Dominique.

Décès.

Angeli Antonia, 16 ans, de Brando.
Nicolini Marie-Jeanne, 6 mois, de Pastia.

LIBRAIRIE OLLAGNIER

ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES
EDMOND ROSTAND
vient de paraître :
L'AIGLON
Illustrations de MM.
F. CORMON, J.-P. LAURENS
Membres de l'Institut
LA GANDARA - G. LA TOUCHE
O.-D.-V. GUILLONNET
Le fascicule hebdomadaire : 0f60
EN VENTE PARTOUT
LIBRAIRIE PIERRE LAFITTE & Cie PARIS

Le 32e fascicule
en vente à la librairie du *Petit Bastiais.*

Le numéro du 15 octobre de *FEMINA*
Prix : 1,00. — Franco : 1,25.

Maison L.-N. MATTEI

Champagnes de Marque Bon Marché

Comte Laroche, carte noire.	2.00 la bout.	
Gardey carte blanche	3.00	id.
Maroonnay	3.25	id.
Léon Chandon, carte perle	3.50	id.
Coste Folcher, carte bleue	4.00	id.
Léon Chandon, carte bleue	4.50	id.
Théophile Roeder	5.00	id.
Moët et Chandon, carte blanche	5.20	id.
Louis Roederer	8.50	id.

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

AU NOUVEAU-PORT

Tentative de meurtre

Le contre-maître Lenziani blessé d'un coup de revolver

Hier soir, à 7 heures et quart, un coup de feu mettait en émoi le quartier du nouveau port et, de toutes parts, on se précipitait sur les quais, d'où le coup était parti.

Soutenu par des camarades qui se trouvaient là, M. Lenziani Toussaint, contre-maître à la Cie Fraissinet, se rendait à la pharmacie Luciani pour y faire panser une blessure qu'il avait à la cuisse et par laquelle s'échappait du sang en abondance.

Voici comment les faits se seraient passés :

A 7 heures précises, le docker Albertini Paul, gardien de nuit à la Compagnie Fraissinet, s'était rendu sur les quais pour y prendre son service.

Les renseignements que nous avons nous laissent croire que le docker était, en ce moment, un peu plus qu'entre deux vins.

Le contre-maître lui fit remarquer que l'heure du service étant six heures et non sept, et que ne le voyant pas venir à l'heure réglementaire, il avait désigné, pour la nuit, un autre gardien.

Albertini évincé voulut protester, mais à bout d'arguments et, rendu furieux par les fumées de l'alcool, il tira un revolver de sa poche et fit feu à bout portant sur le contre-maître Lenziani Toussaint, qui fut frappé à la cuisse droite.

Les rares personnes qui, à cette heure où tout le monde est chez soi, se trouvaient sur les quais, accoururent à la détonation, et se portèrent au secours blessé. Sans attendre une minute, Albertini avait pris la fuite du côté de la gare où des agents de la Sûreté furent lancés à sa poursuite.

Le blessé, qui perdait beaucoup de sang, fut conduit à la pharmacie Lucciani, place Saint Nicolas, où M. le docteur Ramaroni, mandé en toute hâte, lui prodigua les soins les plus dévoués.

Disons tout de suite que le distingué praticien a déclaré que la blessure était légère, et n'offrait, sauf complications fort improbables et quoique la balle n'ait pu être extraite hier au soir, aucun caractère de gravité.

Lenziani a pu rentrer à son domicile appuyé aux bras de ses amis.

Quant à l'auteur de cette inqualifiable tentative de meurtre, il court encore. Nous avons cependant tout lieu de croire que, sous l'habile direction de notre actif commissaire de police, M. Glabèke, il ne tardera pas à tomber entre les poignes des agents lancés à sa poursuite.

Nous ne pouvons que déplorer l'introduction, dans nos mœurs, de semblables procédés. Bastia avait su rester jusqu'à ce jour une ville tranquille et hospitalière, et il serait regrettable que cett réputation soit ternie par les agissements odieux de quelques cerveaux mal équilibrés.

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PROMIANI, 7, Route du Cap
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00581

BOURSE DE PARIS

	17 oct.	18 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.00	96.15
de 3 0/0 amortis.	97.00	97.75
		xx coupon

SCATA

Une Famille entière empoisonnée PAR LES CHAMPIGNONS

9 victimes — 4 décès

Scata, 18 octobre.

Un pénible événement vient de jeter l'émoi dans la commune de San Damiano.

La famille de M. Agostini Etienne, composée de neuf personnes, a été tout entière empoisonnée par les champignons.

Malgré les soins immédiats et énergiques qui leur furent prodigués, quatre membres de la famille ont trouvé la mort ; ce sont : Mme Agostini Marie-Angèle, la mère de famille ; deux filles, âgées l'une de cinq ans, l'autre de trois et M. Mathieu Agostini, âgé de 64 ans, frère d'Etienne.

La commune toute entière est plongée dans une profonde consternation.

Au « Journal Officiel »

LES BIENS DU CLERGÉ

Paris, 18 octobre.

Le *Journal Officiel* publie les décrets portant attribution aux communes de Pianello et de Ville de Parasso des biens ayant appartenu aux fabriques des églises de ces communes.

DOUANES

Paris, 18 octobre.

M. Grelli est nommé préposé des douanes et affecté à la Direction de Bastia.

Conseil des Ministres

Paris, 18 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, à l'Elysée, ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Le mouvement gréviste

M. Briand, président du Conseil, fait connaître à ses collègues les dernières nouvelles touchant le mouvement gréviste.

Il annonce au Conseil que la grève est virtuellement terminée, mais que, néanmoins, les mesures prises pour la surveillance des voies ferrées et la répression des actes de sabotage sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

En faveur des Cheminots

M. Millerand, ministre des Travaux Publics, fait part au Conseil des résultats de l'entrevue qu'il a eue dans la matinée avec les Directeurs des Compagnies.

M. Millerand déclare que ceux-ci lui ont donné l'assurance que, dans un délai très rapproché, les cheminots obtiendraient les satisfactions qu'ils demandent.

Les Affaires du Portugal

M. Pichon, ministre des Affaires Etrangères, communique au Conseil les dernières dépêches de notre ministre à Lisbonne.

Le calme règne de plus en plus au Portugal.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Les Morts du Jour

M. Albin Rozet

Paris, 18 octobre.

On annonce de Chaumont la mort de M. Albin Rozet, député républicain de Wassy.

M. Rozet, qui était âgé de 58 ans, était très compétent dans toutes les questions ayant trait aux affaires d'Orient, Algérie, Tunisie et à la diplomatie en général.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

TÉLÉGRAMME OFFICIEL

M. le Sous-Préfet de Bastia nous communique le télégramme suivant de M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur.

La manifestation, qui avait été projetée en plein air et interdite par le Gouvernement, n'a pas eu lieu, les organisateurs y ayant renoncé. Une réunion, à laquelle les cheminots avaient été convoqués, s'est tenue, mais ne s'y sont rendus que des terrassiers en grève.

La reprise du travail s'effectue partout sur les points en grève et les services sont redevenus normaux sur toutes les compagnies.

Les journaux de ce matin publient un communiqué du comité de la grève des chemins de fer ainsi conçu :

« A l'unanimité le comité de grève décide que la reprise du travail aura lieu, aujourd'hui mardi 18 octobre, sur tous les réseaux.

Le comité de grève décide en outre la publication immédiate d'un manifeste qui donnera les raisons de sa résolution et demandera aux cheminots de prendre toutes les mesures pour la sauvegarde et le progrès de leurs organisations syndicales.

FIN DE LA GRÈVE

Note à la Presse

Paris, 18 octobre.

A deux heures du matin, le Syndicat National des cheminots a communiqué à la presse la note suivante :

« A l'unanimité le comité de la grève décide que la reprise du travail aura lieu mardi 18 courant sur tous les réseaux.

« Décide en outre la publication d'un manifeste dans lequel le Syndicat national donnera les raisons de sa détermination et engagera les cheminots à prendre toutes les mesures propres sauvegarder et faire progresser leur organisation. »

Dans les gares

Les gares ont repris leur physionomie habituelle et les transactions s'effectuent normalement.

VERSAILLES

Une Bombe sur le train Paris-Dreux

Paris, 18 octobre.

La nuit dernière, sur la ligne Paris-Dreux, un attentat a été commis dans les circonstances suivantes :

Au moment où le train rapide allait passer sous un tunnel, à proximité de la gare de Dreux, des mains criminelles ont lancé du haut de ce tunnel un engin explosif sur le train en marche.

Fort heureusement cet odieux attentat n'eut d'autre résultat que celui d'occasionner des dégâts matériels assez importants.

Le Parquet s'est rendu ce matin sur les lieux.

Jusqu'ici aucune piste précise ne peut être suivie.

A LA GUADELOUPE

Troubles Graves

Morts et Blessés

Un Sous-Officier Corse grièvement blessé

Paris, 18 octobre.

Le ministre des colonies a été informé que des troubles graves ont éclaté à la Guadeloupe, au cours des élections municipales qui eurent lieu hier.

A Petit Bourg, notamment, les manifestants entrèrent en collision avec le service d'ordre et tirèrent des coups de feu sur les gendarmes.

Le maréchal des logis Ornaccia et trois autres gendarmes furent blessés.

Ainsi attaqués les gendarmes firent à leur tour usage de leurs armes et sept des manifestants furent tués.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

L'assassinat de l'amiral Candido Reis

Cinq arrestations

Lisbonne, 18 octobre.

Le Gouvernement provisoire, étant convaincu que l'amiral Candido Reis n'avait pu mettre fin à ses jours, avait ordonné une enquête très sévère sur le suicide de l'un des principaux promoteurs de la révolution portugaise.

Il résulte aujourd'hui de cette enquête que l'amiral Candido Reis a été assassiné.

Cinq arrestations ont été opérées hier soir.

Les personnes arrêtées seront interrogées demain.

TERRIBLE CYCLONE A LA HAVANE

Paris, 18 octobre.

Des télégrammes de New York annoncent qu'un formidable cyclone s'est abattu sur l'île de Cuba, y produisant d'incommensurables dégâts.

La ville de la Havane a eu plus que tout autre point de l'île à souffrir du terrible fléau.

On évalue à un millier environ le nombre des morts et des blessés.

Les dégâts matériels s'élèvent à une vingtaine de millions.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Ange Angeli et leurs enfants ; M. et Mme François Angeli ; M. et Mme Eugène Angeli et leurs enfants ; M. et Mme Ansaldi et leurs enfants ; M. Hyacinthe Diaz et ses enfants ;

Les familles Angeli de Brando, Balbi de Bastia, et Sanguinetti,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADEMOISELLE ANTONIA ANGELI

leur fille, sœur, petite-fille et nièce, décédée, à Bastia, dans sa 16e année.

La levée du corps aura lieu ce matin, à 7 heures, Cours Sebastiani ; l'enterrement se fera à Pozzo-Brando.

Mme et M. Etienne Nicolini, garçon de café ; M. Paul Nicolini, caporal d'infanterie coloniale ; Mme veuve Paria-Maria Nicolini, née Lepidi ; Mme et M. Pierre-François Luiggi, de Casabianca ; Mme veuve Jeanne Luccioni et ses enfants, de Toulon ; M. Jean-Baptiste Nicolini, de Ficaja ; M. François-Xavier Pompeani, de Ficaja ; Mme et M. Padovani et leurs enfants, de Casabianca ;

Les familles Luiggi et Luccioni, de Casabianca ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MARIE-JEANNETTE NICOLINI

leur fille, nièce et cousine, décédée à Bastia, le 18 octobre 1910, à l'âge de six mois, et prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui mercredi, 19 courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint François, 7.

Remerciements

Mme veuve Georges Villa et sa fille remercient leurs amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qu'ils leur ont témoigné à l'occasion du décès de

MONSIEUR GEORGES VILLA

Agence Bastiaise DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,40 par colis ordinaire et 0,20 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA
Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de Salon, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE
LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions
LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS
Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 23, Bd Paoli, BASTIA

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve St-Roch,
— BASTIA. —
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 1er, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER
Impr. Ollagnier

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE
Exiger ce portrait
Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étreint la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de retour, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancers, Métrite, Fibrome, Maux d'estomac, d'intestins, des Nerfs, etc.
La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, fco gare 4 f. 10, les 3 fl. fco cont. mandat-poste 10 f. 50, adressé à Mag. DUMONTIER, phcn, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)
BIEN EXIGER LA VÉRITABLE JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
car elle seule peut vous guérir

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
[illegible]

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
Attention aux Contrefaçons

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE À LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX / Des PRODUITS / Des PLAISIRS de la Campagne
En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

CHEVEUX [illegible] SAUVÉS Pétrole Hahn

PROCHAINS TIRAGES
20, 22, 25 Octobre.
5, 10, 15, 25 novembre
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner
à encaisser
[illegible]
5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
[illegible]
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
[illegible]
5.75

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE. — N° 290
JEUDI 20 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00582
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 51 m. — Coucher, 4 h. 42 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean Canzio.
Fête de Demain : Sainte Ursule.

19 OCTOBRE

PARIS AFFAMÉ

La Grève des Chemins de Fer

La grève la plus redoutée, celle qui pouvait causer le plus de mal, semer le plus de ruines dans la nation, est enfin terminée ! Les chemins de fer avaient cessé pendant huit jours de distribuer la vie normale à travers la France.

Cette décision avait été prise par le Syndicat national des Cheminots, dans la nuit de mardi à mercredi, et communiquée aussitôt à tous les travailleurs de la voie, tant en France qu'en Algérie.

Depuis quelques jours, le malentendu s'était accentué entre les cheminots d'une part, les Compagnies et l'Etat de l'autre, de telle sorte que l'on appréhendait ce qui est arrivé ; mais l'on n'osait envisager un dénouement aussi brusque et qui devait avoir de si terribles conséquences pour ceux qui l'ont décidé et pour le pays tout entier.

Essayons d'en retracer la genèse. Ce furent d'abord les agents de l'exploitation et du matériel de la région parisienne dépendant de la Compagnie du Nord, qui votèrent la grève. Ils avaient fait plusieurs démarches, dans la semaine précédente, tant auprès de la Compagnie que du Ministère des Travaux publics, mais les résultats n'avaient pas été selon leurs désirs. Les délégués avaient cependant été reçus courtoisement et l'on avait accepté d'étudier, en haut lieu, leurs revendications. Mais ils voulaient des satisfactions immédiates que l'on ne pouvait pas leur donner.

Ces revendications se résument en cinq points :

1° Augmentation générale du salaire pour tout le personnel, afin de combattre la cherté des vivres, dont souffrent indistinctement tous les travailleurs ;

2° Effet rétroactif de la loi des retraites du 11 juillet 1909 ;

3° Réglementation du travail ;

4° Application du repos hebdomadaire dont sont privés encore bon nombre d'agents ;

5° Commissionnement au mois de tout le personnel, avec un minimum annuel de 2.850 francs pour les manœuvres et emplois similaires.

Si l'argument de la « cherté des vivres » n'est pas sans valeur, il faut reconnaître qu'il n'existe pas seulement pour les cheminots. Tous les citoyens en souffrent au même titre, et il n'y a pas là matière à déclaration de grève générale.

Quant à l'effet rétroactif de la loi des retraites, nul n'en conteste la légitimité, mais la question financière prime tout, et l'on est bien obligé de tenir compte du nombre de millions qu'il faudrait pour réaliser cette réforme.

La réglementation du travail et l'application du repos hebdomadaire sont des mesures d'ordre intérieur, que les Compagnies ont mis à l'étude et qu'elles réalisent au fur et à mesure des possibilités. Des améliorations importantes ont déjà été apportées dans cet ordre d'idées, et l'on conçoit qu'il ne soit pas possible de bouleverser des services aussi importants que les chemins de fer, de chambarder les horaires du jour au lendemain, afin de régulariser les heures de présence des agents. Cette réforme ne peut se réaliser qu'à la longue, et les Compagnies ont déjà fait preuve de la meilleure volonté ; il eût été logique que leurs agents leur fassent au moins crédit de temps.

Nous arrivons à la dernière revendication : 2.850 francs par an pour les manœuvres. On reconnaîtra que, même en tenant compte de la cherté des vivres, c'est là un beau denier pour un manœuvre, surtout comme traitement de début, et je connais bon nombre de fonctionnaires, voire de docteurs ou d'avocats, qui s'en contenteraient.

Hâtons-nous de dire que la déclaration de grève n'a pas pris les pouvoirs publics au dépourvu. Depuis les origines du mouvement, le gouvernement s'était préoccupé des dispositions à prendre en cas de grève, dispositions qui ont été immédiatement appliquées. D'abord, le secrétaire de la Fédération nationale des mécaniciens et chauffeurs, M. Toffin, a été révoqué. Toutes les lignes ferrées, gares, postes d'aiguillage, croisement de lignes, bifurcations, et en général tous les points où un acte de sabotage était à craindre, ont été occupés militairement, afin d'assurer l'entière liberté du travail et d'empêcher des catastrophes. Les services postaux ont été assurés par services automobiles.

En outre, une partie des agents des chemins de fer ont été immédiatement appelés par l'autorité militaire pour une période de vingt et un jours et mobilisés au service des réseaux. Ils sont dès lors justiciables du Conseil de guerre ; quant aux autres agents qui se rendraient coupables d'actes de violence ou d'appels à la violence ils seront punis de la réclusion et des travaux forcés.

Ces mesures d'une extrême sévérité étaient parfaitement justifiées par la nécessité d'assurer coûte que coûte un service public tel que celui des chemins de fer.

Les cheminots jouissent d'immunités et d'avantages qui les assimilent à des fonctionnaires ; pas plus que les fonctionnaires, ils ne peuvent avoir le droit de grève.

Tout le public a été lésé par leur décision : aussi tout le public était contre eux, contre leur grève inadmissible, et a approuvé les mesures les plus rigoureuses prises par le gouvernement.

Henri BRUMONT.

MANOEL II INTIME

Dans le dernier numéro des *Annales*, notre confrère Henri Nicolle raconte quelques anecdotes sur le jeune roi de Portugal, maintenant détrôné et en exil :

Quand il fut monté sur le trône, à la suite du tragique attentat du 1er février 1908, Manoël II fit plusieurs voyages officiels, au cours desquels il sut faire apprécier sa bonne grâce et sa charmante simplicité d'allure.

On se rappelle, entre autres, son séjour à Paris, lorsqu'il vint rendre au président de la République la visite que M. Loubet avait faite à son père en 1905. Notre capitale l'enchanta. Il eût voulu en savourer toutes les curiosités.

A ce moment, les spirituels artistes Sem et Roubille avaient exposé, rue Royale, leur amusant diorama : « Tout Paris à l'avenue du Bois », représentant les silhouettes caricaturales des personnages à l'ordre du jour, et ils n'avaient pas manqué d'y faire figurer le roi Manoël II arrivant à l'Elysée dans la daumont présidentielle, aux côtés de M. Fallières.

Le jeune souverain s'extasia sur la ressemblance de sa figurine et s'amusa encore plus franchement de cette visite extra-protocolaire que des chasses données en son honneur, où les photographes le représentaient sans façon allumant sa cigarette à celle de notre Premier, Aristide Briand. Manoël II semblait vraiment vouloir être, comme Alphonse XIII, un souverain très moderne, et il faisait, en effet, même dans son pays, assez bon marché du protocole.

Il y a quelques mois, il se trouvait à Oporto. Une députation de jeunes filles avait demandé à lui offrir des fleurs. Mais la police, soupçonneuse, repoussait assez durement leur assaut, lorsque, soudain, Manoël se détacha vivement du cortège officiel et se précipita crânement vers la plus jolie des jeunes députées, qu'il embrassa sur les deux joues..., avec une évidente satisfaction réciproque.

Et comme, le soir, la reine-mère le grondait un peu de ce geste irréfléchi :

— Eh bien ! maman, répliqua-t-il gentiment, n'ai-je pas du sang de Henri IV dans les veines ?

Il en a, en effet, et l'on commençait déjà à parler de son humeur galante, voire de son futur mariage avec une princesse anglaise, lorsque la révolution éclata.

Henri NICOLLE.

Le Commerce de la France en 1909

Chaque année, l'on attend avec impatience la publication du bilan commercial que publie l'administration, et dont la rédaction est confiée à M. Alfred Picard, président de la commission permanente des valeurs en douane. Cette statistique donne, en effet, les renseignements les plus précieux sur l'activité économique du pays et le développement de ses facultés productrices, et par suite de sa richesse.

Considérés isolément, les chiffres qui viennent d'être publiés pour l'année 1909 sont des plus satisfaisants. Le commerce total de la France a été, pendant cette année, de 11 milliards 964 millions de francs, soit bien près de douze milliards ; c'est le chiffre le plus élevé que nous ayons jamais atteint.

L'année 1909 accuse, par rapport aux résultats de l'année précédente un accroissement de 1 273 millions, et un accroissement de 827 millions par rapport à l'année 1907, qui fut particulièrement favorable.

Si nous examinons en détail les divers chapitres qui composent ce chiffre énorme de transactions, nous sommes amenés à faire les constatations suivantes.

Les importations se sont élevées en 1909 à 6 milliards 246 millions, soit 200 millions de plus qu'en 1907. On divise généralement les importations en trois catégories : les objets d'alimentation, les matières industrielles, les objets fabriqués.

L'importance de l'importation d'objets alimentaires est une preuve de décadence de l'agriculture nationale : il est évident, en effet, que si la terre de France produit beaucoup, nous n'avons pas besoin de recourir aux denrées de l'étranger. A ce point de vue, nous avons lieu d'être pleinement satisfaits : notre importation d'objets d'alimentation ne cesse de diminuer ; elle était de plus d'un milliard en 1907 ; elle n'est que de 952 millions en 1909.

L'importation des matières industrielles est le criterium de l'activité de l'industrie française : plus l'on importe de matières premières destinées à être transformées par nos ouvriers, et plus la nation travaille. Là encore, le chiffre de 1909 est satisfaisant : 4 milliards 113 millions, au lieu de 3.878 en 1907.

Enfin, les objets fabriqués que nous importons de l'étranger, représentent l'insuffisance de la production nationale. Ce chiffre demeure à peu près stationnaire : 1.168 en 1907 ; 1.180 en 1909.

Passons maintenant aux exportations :

---

52 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

X

« IN EXTREMIS... »

— C'est une crise nerveuse... La nature si impressionnable de Mme de Rouvray a dû être affectée par quelque accident que vous n'aurez pas remarqué, monsieur le duc.

— Je ne sais ce qui aura pu la frapper, répondit celui-ci... Je ne me rappelle rien !... Mais que pensez-vous de son état ?...

— Je n'y vois rien d'absolument grave, au moins pour le moment... Il importe, toutefois, que ces singuliers troubles disparaissent... Mais je suis contraint d'ajouter qu'il m'est impossible de formuler un diagnostic certain avant d'avoir examiné de nouveau Mme la duchesse.

Pierre de Rouvray ne se rassurait pas... Son cœur, au contraire, se serrait de plus en plus.

— Vous me permettrez de revenir vous voir, madame ? demanda très doucement le médecin.

Elle eut une contraction nerveuse, et ne répondit que par un signe affirmatif. Voici que, maintenant, son front se couvrait d'une sueur glacée qui gagnait le cou et les épaules, et ruisselait lentement le long du dos. Durant quelques minutes, Clotilde parut éperdue. Son regard reflétait l'égarement... Puis, reprenant en partie possession d'elle-même, elle comprit la gravité de son état. De grosses larmes jaillirent de ses yeux. Elle allait donc vraiment rester couchée dans ce lit, impuissante, paralysée ! incapable de se renseigner sur le sort de sa fille, de la défendre si elle courait un danger !... Dans l'esprit enfiévré de la mère, les plus sinistres images se succédaient.

Yvonne l'appelait à son secours !... Yvonne allait mourir, comme était morte Madeleine Gobard !... M. de Rouvray faisait de vains efforts pour chercher à quel motif attribuer cette maladie soudaine...

Dès le soir, le médecin dut renoncer à son optimisme et reconnaître qu'il ne se trouvait pas, comme il l'avait un instant espéré, en présence d'une indisposition plus ou moins passagère. Mme de Rouvray était certainement atteinte d'un mal dont les suites pouvaient être funestes. Le changement qui se produisit dans la physionomie et dans les allures du vieux médecin ne pouvait échapper à la clairvoyance du diplomate. L'épouvantable douleur qui sommeillait dans l'âme du malheureux se prit à renaître avec plus d'acuité encore qu'autrefois. Que lui importait sa situation brillante et enviée !... Avec quel bonheur il l'eût troquée contre celle du plus obscur employé de son ministère, pourvu qu'en rentrant dans son modeste logis il eût pu avoir la joie de s'y sentir accueilli par les caresses de sa femme et de ses enfants ! Pierre de Rouvray n'avait pas cessé d'adorer Clotilde... Il ne vivait que pour elle !

Si, depuis sa miraculeuse guérison, il s'était imposé l'attitude affectueusement paternelle qui masquait ses vrais sentiments, Clotilde n'en restait pas moins pour lui l'idole devant laquelle il aurait voulu ployer les genoux, dût-il payer d'une des années qui lui restaient à vivre chaque minute d'un amour partagé ! Il avait eu le courage de se maîtriser, de réussir à n'éveiller chez elle aucune défiance, à provoquer son affection, peut-être même un peu de tendresse ! Mais devant cette femme qui semblait en danger mortel, toutes les aspirations si longtemps refoulées dans son cœur lui remontaient à la gorge et l'étouffaient. Clotilde était maintenant dans un sommeil turbulent, dont elle ne sortait que pour contempler son mari avec une fixité qui épouvantait celui-ci. Son supplice grandissait devant ce regard... Il prenait cette main ardente de fièvre, et il lui semblait que la malade faisait un mouvement pour éviter son contact... Des paroles lui montaient aux lèvres, que dans sa détresse il ne mesurait plus !

— Je vous en prie, ma chérie ! supplia-t-il... Dites-moi ce que vous ressentez !... Vous voyez mon désarroi... mon affolement !... Que s'est-il passé ?... Vous aurais-je, sans le vouloir, contrariée ?... Vous savez pourtant bien, Clotilde, quelle immense tendresse j'ai pour vous !... Parlez !... Je vous en conjure !... Dites-moi un mot !... Un seul ! Ou je croirai que c'est de moi que vous viennent vos souffrances !

Il tressaillit... Cette fois, c'était elle qui venait de presser d'une étreinte douce et longue les mains qu'il tendait vers elle. Cette réponse silencieuse lui prouvait qu'elle ne l'accusait pas, sans diminuer pourtant les appréhensions qui le lancinaient. Le lendemain matin, le docteur revint. M. de Rouvray le regarda, puis tourna les yeux vers sa femme... Avec sa discrétion coutumière, il eut la pensée qu'il pouvait peut-être les gêner tous les deux, et il se retira sur la pointe des pieds. Lorsque la lourde portière de tapisserie fut retombée sur lui, la malheureuse fixa sur le médecin ses grands yeux alanguis par la souffrance, et parut faire un suprême effort pour coordonner ses pensées fugitives. Le cœur de Clotilde, comme celui de Philippe de Langeville, était sans amour. N'était-elle pas, pour d'autres raisons que lui, sevrée de son mari, comme il l'était de sa femme ?...

Il n'avait pas trente ans... Elle en avait vingt-deux à peine. Elle n'avait plus devant elle qu'une existence morne, désolée, d'autant plus vide qu'elle semblait plus remplie par de trompeuses et luxueuses apparences... Mais elle était mère... C'était sur Yvonne que se concentrait tout ce que son être avait à dépenser d'ineffables tendresses ; c'était cette fillette qui constituait son unique trésor. Et elle l'avait perdue !... Alors, comme le disait Philippe, à quoi bon vivre ? Toutefois la duchesse de Rouvray avait un dernier devoir à remplir. Il lui était défendu d'empoisonner par le moindre remords l'existence de l'honnête homme qui lui avait donné son nom, de l'homme pour lequel elle avait autant d'admiration que d'estime — à défaut d'amour ! Une fatalité bienfaisante avait permis que M. de Rouvray ignorât la vérité, la vérité qui, Clotilde en avait la certitude, aurait été sa condamnation à mort... Il fallait que cette illusion bénie durât toujours !

— Monsieur, dit la duchesse au médecin, avant tout, laissez-moi vous dire que je me sens très mal...

Avec empressement, le vieillard répondit :

— Mais non, madame !... Vous vous frappez à tort, je vous assure !... Votre état ne s'est pas aggravé, et j'ai le ferme espoir que vous guérirez rapidement !

Elle secoua tristement la tête.

— Vos soins seront inutiles...

Leur total s'élève à 5.718 millions au lieu de 5.542 millions en 1907. En comparant le chiffre des exportations et celui des importations, nous constatons que nous vendons à l'étranger environ un demi milliard de moins que nous ne lui achetons. C'est là le fait des peuples riches. Les intérêts de l'argent que la France a prêté aux autres puissances sert à combler et au delà le déficit de cet excédent d'achats sur les ventes.

Comme les importations, les exportations se divisent en trois catégories : objets d'alimentation, matières industrielles, objets fabriqués.

L'exportation des objets d'alimentation s'élève à 824 millions, au lieu de 749 en 1907 ; celle des matières nécessaires à l'industrie atteint 1 milliard 694 millions, au lieu de 1.532 millions en 1907 ; celle des objets fabriqués 3 milliards 200 millions, au lieu de 2.852 millions en 1907. (La statistique de 1907 ajoutait 408 millions de francs de colis postaux exportés à l'étranger. — Cette rubrique a disparu dans la statistique de 1909).

Il y a lieu de remarquer surtout, dans les chiffres ci dessus, la très grosse augmentation de l'exportation des objets fabriqués, augmentation qui atteint 259 millions. C'est une preuve de la grande activité développée par l'industrie française en 1909.

Mais voici le revers de la médaille. Ces chiffres, qui nous comblent d'aise, sont beaucoup moins réjouissants si on les compare à ceux des autres puissances. En vingt ans, le commerce extérieur du Japon, par exemple, a augmenté de 212 0/0, tandis que nous n'arrivons qu'au quatorzième rang des nations du monde, avec une augmentation de 52 0/0 seulement. Nous sommes primés non seulement par des peuples jeunes ou nouvellement initiés à la civilisation contemporaine, ce qui semblerait encore naturel, mais aussi par presque tous nos concurrents européens.

Quelles sont les causes de ce retard ? Il faut les attribuer, d'après les conclusions de M. Picard, au défaut de notre natalité, à l'évolution démocratique de la consommation, aux charges nées des événements de 1870 1871, au fardeau trop lourd de la défense nationale, à la poussée des peuples jeunes, aux sacrifices imposés par le juste souci du sort des travailleurs, aux murailles douanières défendant l'accès des territoires étrangers...

De toutes ces raisons, qui d'ailleurs doivent se retrouver chez la plupart des nations, la première seule est inquiétante et grave, parce qu'elle est particulière à la France.

Sans doute, ainsi que le fait remarquer M. Alfred Picard, « la race française possède des ressources infinies ; personne ne lui conteste un goût délicat et raffiné, le culte du beau, un sens atavique des élégances, une intelligence aimable, une probité à toute épreuve, une ingéniosité sans cesse en éveil. De telles qualités sont de nature à inspirer confiance... » C'est en vain que l'on reprocherait à nos industriels, à nos négociants, à nos représentants à l'étranger, de manquer d'audace, de ne pas assez multiplier leurs initiatives. Non, l'activité française est merveilleuse, elle lutte de toutes ses forces, mais hélas, elle lutte à cent contre un ! Tandis que les autres puissances décuplent leur force expansive, la France reste stationnaire, parce que sa natalité est insuffisante.

Pour se rendre compte de la vérité de cette assertion, il suffit de comparer le chiffre d'affaires *par tête d'habitant*, dans les différentes puissances. Si nous arrivons au quatorzième rang pour l'augmentation totale de nos transactions, nous sommes au *premier rang* pour l'effort individuel. M. Gauthier, rapporteur général du budget au Sénat, a fait à ce sujet une magistrale étude, de laquelle il ressort que le chiffre d'affaires a augmenté de 7 fr. par tête d'habitant en Russie, de 12 fr. aux Etats-Unis, de 15 fr. en Autriche-Hongrie, de 48 fr. en Angleterre, de 54 fr. en Allemagne et de 68 fr. en France.

C'est là un ensemble de chiffres dont les Français ont lieu de se montrer fiers, car la valeur d'une nation ne se mesure pas au nombre de ses représentants, mais au mérite de chacun d'eux.

HENRI BRUMONT.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 octobre.

Les dernières informations laissent prévoir la fin des grèves, aussi la fermeté de notre place s'accentue encore aujourd'hui. Quant à la liquidation, elle a *été facile* malgré des reports un peu plus *élevés*. Les Fonds d'Etats s'inscrivent en reprise. Rente Française 97 frs. Les Sociétés de Crédit ont été très recherchées.

Le succès obtenu par la souscription aux 602.464 obligations 3 0/0 de 400 frs de la Ville de Paris a dépassé toutes les prévisions et déjà dans la matinée, les demandes dépassaient le nombre de titres offerts. Les avantages assurés à cet Emprunt expliquent largement cette faveur et on est en droit de s'attendre à voir les cours des nouvelles obligations dépasser sous peu le pair.

Le Suez poursuit son mouvement ascensionnel à 5.415. Nouveaux progrès des valeurs de traction et d'électricité. Fermeté du compartiment russe. Nouvelle et importante avance du Rio à 1.758.

Les actions et obligations Caisse Hypothécaire Canadienne inscrites à la cote officielle depuis le 11 courant, sont demandées à 530 et à 478.50. Cette Société, constituée en janvier dernier, a déjà employé en prêts hypothécaires de premier ordre la partie versée de son capital actions et un montant important de sa récente émission d'obligations.

Dans le compartiment minier, Sennon s'inscrit en bonne tendance à 144 50. Mines Pedrazzini a été activement traitée à 135 ; après avoir doté les réserves qui dépassent 136.000 dollars et distribué 16 0/0 aux actionnaires, la société a reporté à nouveau 101 633 dollars, soit plus de 20 0/0 de ses bénéfices bruts.

Chemins Français fermes.

M. Briand n'est pas fiancé

Au cours de l'audience que le Président du Conseil accorde chaque soir à tous les journalistes pour leur fournir des renseignements sur les incidents du jour, un de nos confrères de l'*Echo de Paris* a pu, hier, prendre M. Briand à part et lui a demandé :

— Il paraît que vous allez vous marier ?

— Et avec qui donc ?

— Le bruit court que vous êtes à la veille de vous fiancer officiellement avec Mme X..., fille d'un ancien député de la Loire !

Brusque sursaut de M. Briand qui regarde avec stupéfaction notre confrère et lui répond :

— C'est la première nouvelle ! Et on me fait beaucoup d'honneur. Je ne connais pas la personne dont il est question.

Et avec un sourire, le Président du Conseil d'ajouter :

— Non, croyez-moi, je ne veux faire le malheur d'aucune femme !

Service Agricole de la Corse

L'Administration de l'agriculture procède à une enquête générale, en France, sur le *commerce* des pommes de terre.

Les résultats de cette enquête seront publiés. Cette publication pourra rendre de réels services aux agriculteurs isolés et aux associations agricoles de la Corse.

En conséquence les personnes intéressées sont priées de répondre au questionnaire ci dessous le 31 octobre courant, *dernier délai*.

Adresser toutes les communications à M. le Professeur départemental d'agriculture, à Ajaccio. Prière d'écrire très lisiblement les noms propres.

Pommes de terre de consommation

Excédent de la production sur la consommation.

Désignation des variétés qui pourront être exportées.

Noms ou adresses des personnes ou collectivités susceptibles de vendre. (Indiquer, si possible, les variétés offertes, les cours moyens).

Déficit de la production sur la consommation, variétés qui pourront être importées.

Noms et adresses des personnes ou collectivités susceptibles d'acheter (*variétés et quantités demandées*).

Pommes de terre de semences

Excédent de la production sur les besoins ; variétés qui pourront être exportées.

Noms et adresses de vendeurs éventuels ; (variétés et quantités offertes, cours moyens).

Déficit de la production sur les besoins ; (variétés qui pourront être importées.)

Noms et adresses d'acheteurs éventuels ; (variétés et quantités demandées).

Ajaccio, le 16 octobre 1910.

Le Professeur départemental d'agriculture de la Corse,

Ch. FASQUELLE.

N. B. — Donner les quantités en quintaux.

PALASCA

LES OBSÈQUES du gendarme Giacomoni

Les obsèques du malheureux gendarme Giacomoni, tombé à Caporalino en service commandé, ont eu lieu mardi à 10 heures du matin, à Palasca au milieu d'une affluence émue et recueillie.

Le cercueil était arrivé la veille, d'Omessa et la population toute entière de cette localité s'était fait un pieux devoir de suivre jusqu'à la gare, le convoi de cette infortunée victime du devoir à laquelle avant de se séparer, le brave commandant Sentini adressa un adieu des plus touchants.

A Palasca, la cérémonie funèbre ne fut qu'une spontanée manifestation de consternation et le reflet de l'attachement que son pays natal avait pour son enfant, frappé dans des circonstances aussi tragiques.

Tout ce que le village compte d'habitants, hommes et femmes, s'étaient fait un devoir d'apporter à la famille si éprouvée le tribut de leurs consolations, bien faible palliatif à une aussi poignante douleur, et suivaient la dépouille mortelle de la victime du sinistre drame de Caporalino.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, âgé de 7 ans, sa veuve dont le désespoir était navrant, et les deux frères du défunt dont l'un est soldat au 163e à Bastia, et l'autre adjoint au maire de Palasca.

Le colonel Bonnefoy, chef de la 15e légion ter, ayant à sa droite le chef d'escadron de Montanzon de Lafaye, et à sa gauche le capitaine Perrot, commandant la section de Corte à laquelle appartenait le défunt, marchaient derrière la famille.

Suivaient également : MM Calloc'h, sous-préfet de Corte, *en uniforme* ; de Monti-Rossi, maire de Palasca ; des délégations de toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement et de nombreuses personnes venues des villages environnants.

L'absoute fut donnée en l'église paroissiale.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège s'arrêta sur la place de l'église, où des discours furent prononcés par MM. le capitaine Perrot et le colonel Bonnefoy.

Discours de M. le Capitaine Perrot

Messieurs,

Le lâche assassinat qui a ravi à la Légion le fidèle et loyal serviteur qu'était le gendarme Giacomoni a jeté une consternation profonde, non seulement au sein de la section où celui que nous pleurons aujourd'hui était aimé et estimé, mais aussi dans la population toute entière qui avait pu apprécier le tact avec lequel il savait unir la fermeté à la bienveillance dans l'exécution de son service.

Giacomoni a été victime, non d'une rencontre loyale entre adversaires prévenus, mais il est mort au champ d'honneur, sous la balle stupide d'un lâche bandit embusqué.

La fatalité a voulu que le vaillant soldat que j'ai connu, *apprécié et estimé*, ne put recevoir l'avancement que son énergie et sa manière de servir lui *réservaient*. Il allait, cette année, être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de brigadier.

Né à Palasca en 1876, il fut incorporé le 18 novembre 1897 au 15e escadron du train des Equipages où il fut nommé rapidement maréchal des logis. Passé dans la gendarmerie le 13 décembre 1900, il fut affecté à la Compagnie de l'Oise.

Son amour de la famille et du pays natal, si vivace au cœur de tous les Corses, le poussa à revenir dans l'Ile. Il fut affecté le 13 août 1902 à la brigade de Caporalino où il devait tomber victime du devoir.

Ses dernières pensées furent pour sa femme et son fils qu'il aimait tant et qu'il n'a pas eu la suprême satisfaction d'embrasser avant de mourir.

Le gouvernement de la République saura venir en aide à la veuve et à l'orphelin, auxquels j'adresse, ainsi qu'à son père et à ses parents éplorés, l'expression émue de ma douloureuse sympathie.

Adieu ! mon cher Giacomoni, repose en paix dans cette tombe si prématurément ouverte, devant laquelle je m'incline avec respect. Comme tous ceux qui avant toi sont tombés au champ d'honneur, tu resteras pour nous tous un exemple, et nous garderons fidèlement ton souvenir.

Ce discours fut écouté avec un profond recueillement. Le capitaine Perrot, dont l'émotion était visible, avait, par intervalles, la voix voilée.

M. le colonel Bonnefoy prononça ensuite le discours suivant :

Discours de M. le Colonel Bonnefoy

Mesdames, Messieurs,

Après les paroles que vient de prononcer M. le capitaine Perrot, je tiens, par un simple mot, à vous exprimer mes remerciements personnels et ceux de tous les officiers, sous officiers, brigadiers et gendarmes de la légion de Corse pour le témoignage de généreuse sympathie que, par votre présence ici, vous avez apporté à la grande famille de la gendarmerie et, particulièrement, à celle du malheureux gendarme Giacomoni, couché ici, dans cette tombe, victime du devoir.

Certes, en entrant dans notre armes, Giacomoni n'ignorait pas les risques que courent tous les défenseurs de l'ordre public dans l'accomplissement de leur mission, qui consiste, vous le savez tous, à *assurer* à la société le premier de tous les biens : la sécurité. Mais le danger ne préoccupait nullement ce brave soldat ; obéissant et soumis, il n'avait d'autre souci que d'aller là où le service l'appelait, pour y exécuter fidèlement et consciencieusement les ordres qui lui étaient donnés.

C'est au cours d'un service commandé qu'il est tombé sous la balle d'un misérable !... Loin d'abattre les courages et les énergies, de pareils crimes les aviveraient plutôt, si c'était nécessaire, dans la gendarmerie. Aussi, quoi qu'il arrive, nous sommes, nous voulons être et nous resterons les plus forts. Et la société, comme la loi, trouveront toujours (et autant qu'il en faudra) des Giacomoni pour les servir et les défendre.

Adieu, mon cher Giacomoni. Au nom de la 15e légion ter, j'adresse à toute votre famille l'expression émue de nos vives condoléances. Reposez en paix. Vous laissez à tous l'exemple d'une vie et d'une mort sans reproches ; puis, à votre femme et à votre enfant, un nom glorieux qui sera inscrit au plus beau des tableaux d'honneur : au livre d'or de ceux qui sont morts pour la Patrie !... Soyez sans inquiétude sur le sort des vôtres ; nous ferons en leur faveur tout ce que les règlements nous permettent et plus encore si c'est possible.

Encore une fois, Giacomoni, adieu !...

Pendant les deux discours, l'assistance toute entière était en proie à une indicible émotion. Des larmes étaient dans tous les yeux, et cette manifestation de douleur montrait combien était grande la sympathie dont est entourée la famille de l'infortuné Giacomoni.

L'inhumation eut lieu dans le petit cimetière du village.

Nous renouvelons à la famille Giacomoni si cruellement éprouvée l'expression de nos vives condoléances.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALENZANA. — A la fois peu galant et peu enclin à l'amour fraternel le sieur O. Dominique, cultivateur, demeurant à Calenzana.

C'était le 10 au matin. Mlle Marie O ..... s'était rendue à la maison d'habitation qu'elle possède au quartier Bellt Rossi, constata qu'un ouvrier maçon était en train de construire une cheminée en briques le long de la muraille de sa maison. Elle invita l'ouvrier à cesser son travail, mais son frère O ..... Dominique la saisit par les cheveux et la traîna par terre.

Outrée d'un pareil procédé, elle se plaignit à la gendarmerie qui a dressé procès-verbal.

* * *

POGGIO-MEZZANA. — Le métier de gendarme n'est pas toujours commode, et il se trouve bien de temps en temps un mauvais coucheur qui éprouve le besoin d'insulter les agents de la force armée qui sont chargés de faire leur devoir.

Le fait s'est passé à Poggio-Mezzana. Les gendarmes de la brigade de Pero-Casevecchie s'étaient rendus dans cette localité pour procéder à la mise en état d'arrestation du nommé V....... Christophe, sous extrait de jugement, le condamnant à 10 jours de prison pour dévastation de récoltes.

Le frère de ce dernier, Antoine V......., qui assistait à l'arrestation, invectiva les gendarmes sur un ton peu parlementaire leur disant : « Vous n'arrêterez pas mon frère, ou bien je prendrai un fusil et je me mettrai au maquis. D'ailleurs, vous avez été bergers avant d'être gendarmes, et moi je ferai n'importe quoi, plutôt que d'être gendarme ».

Inutile d'ajouter que procès-verbal fut dressé.

LIGUE NATIONALE
CONTRE L'ALCOOLISME

Le Comité actif de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme (section bastiaise) se réunira aujourd'hui, jeudi, 20 octobre, à 5 heures du soir, au local de l'Union des Corses et des Amis de la Corse, 1, rue de la Gare (2e étage).

Ordre du jour :

Propagande scolaire. — Propagande dans l'armée. — Organisation d'une fête. — Questions diverses.

Le Secrétaire général,
A. ALFONSI.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hôtes

M. Hauvette, professeur de littérature en Sorbonne, est de passage dans notre ville.

Hôpitaux de Marseille

M. Etienne Battistini vient d'être reçu externe des hôpitaux de Marseille et classé 3e sur 15 candidats admis, à la suite des concours des 10 et 11 octobre courant.

Nous lui adressons, ainsi qu'à son père, nos plus sincères félicitations.

L'heure de Paris

Pour éviter le désaccord qui existe entre les différentes horloges de la Ville, le poste T. S. F. d'Ajaccio communiquera chaque matin, à 8 heures, l'heure de Paris qui lui est transmise par la tour Eiffel à l'horloger municipal, au moyen d'une boule qui sera placée au mat pied, et qu'on laissera tomber à l'heure fixée.

Un jour de congé

A l'occasion du départ de M. Marini, secrétaire général, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite, le personnel de la Préfecture lui a offert un magnifique buste.

Hier, à cette occasion, sur la demande du secrétaire général, le Préfet de la Corse a donné un jour de congé à tous les agents de son service.

Au Port

Le « Corte », venant de Nice, parti pour Nice.

Le « Venezuela », venant de Bône.

Etat-Civil

NAISSANCES

Berent Joseph-Ignace.

AUGMENTATION DU REVENU

La Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) est fréquemment désignée par les Tribunaux et Cours d'appel pour la constitution de rentes viagères. La Compagnie LE PHÉNIX paie, chaque année, plus de 15 millions à plus de dix-neuf mille rentiers. Renseignements gratuits et confidentiels au siège social, 33, rue Lafayette, Paris, et chez les agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 16° à midi 19° + à 6 heures du soir + 15°
Maxima + 19 8 Minima + 13 2
Baromètre. — 7 heures du matin 766 mm à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 764 mm.
Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

* * *

Pas de blague

La fureur d'un tigre à qui une tireuse de cartes prédirait que dans un avenir très rapproché il serait promu au grade de tapis de piano n'a rien de comparable à celle d'un de nos amis toutes les fois qu'il rencontre un moine.

Lorsqu'il se rend, par exemple, à un rendez-vous, et qu'il trouve un de ces pauvres diables sur sa route, il lâche un juron et fait demi-tour ; certain, dit-il, de ne pas trouver au lieu dit la personne attendue.

Cette façon de se débarrasser de visites barbantes, — car mon gaillard donne toujours cette excuse quand il pose un lapin — lui a valu l'autre jour la plus belle scène que jamais homme ait eu à subir d'une femme en furie.

Et depuis lors, toutes les fois qu'il a une visite urgente à faire, il prend les chemins détournés, se précipite à l'endroit convenu avec la rapidité d'un zèbre rayé, et... fait chou blanc. — J.

* * *

L'attentat du Nouveau-Port

Malgré l'activité qu'ont déployée hier les agents de la brigade de sûreté, il a été impossible de découvrir le docker Albertini François, l'auteur de la tentative de meurtre commise sur le contre-maître Anziani Toussaint — et non Lanziani comme nous l'avions mis par erreur.

L'état de santé de ce dernier est de plus en plus satisfaisant. M. le docteur Ramaroni a procédé à l'extraction de la balle qui s'était logée à fleur de peau.

Le projectile est une balle blindée, du calibre 8, tirée par une arme à canon rayé.

Quelques témoins ont été entendus par M. Glabèke, commissaire de police, et n'ont fait que confirmer les déclarations de la victime.

L'affaire en est là, et le meurtrier est toujours activement recherché.

* * *

Obsèques

M. Etienne Nicolini a eu la douleur de perdre son unique enfant, la petite Marie-Jeannette, âgée de six mois. A une heure de relevée, les nombreux amis qu'il compte dans notre ville se sont fait un devoir d'accompagner jusqu'à l'église Saint-Jean le cercueil de ce petit ange.

Nous présentons à M. Etienne Nicolini toutes nos condoléances.

* * *

De Toulon

M. Pastorini Vital, brigadier de police de 2e classe, a été promu de première classe.

* * *

Pilules Suisses

Tous contents ! Cazaril de Luchon (H.-Garonne), 2 janvier 09. Souffrant de l'estomac, j'ai fait usage des Pilules Suisses qui m'ont guéri. Beaucoup de personnes de ma paroisse sont également très contentes de vos excellentes Pilules. L'abbé ANTICHAN.

* * *

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux par un de nos plus sympathiques fonctionnaires un passe-partout trouvé sur l'allée des Palmiers, Place Saint-Nicolas.

* * *

A louer

Chambre et salon meublé, au 2e étage, proximité de la Place Saint-Nicolas.

(Pension si on le désire)

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

* * *

Maladies des Yeux

Nez, Oreilles et Gorge.

Avis. — Le cabinet du docteur Hlachef, médecin oculiste de Paris, est transféré 25, Bd Paoli, 25, Bastia.

Consultations tous les jours de 10 h. à 4 heures, pour toutes maladies des yeux, nez, oreilles et larynx.

* * *

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

* * *

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

ETAT CIVIL

Naissances.

Fontana Antoine-François.

Décès.

Raffi Louise-Colombe, ménagère, 66 ans, de Filattiera (Italie).

Rinaldi Madeleine, ménagère, 73 ans, de Sorio.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00583

BOURSE DE PARIS

	18 oct.	19 oct.
Rente de 3 0/0 ancien	96 15	97.07
de 3 0/0 amortis.	97 75	97.00
		ex coupon

Le Correspondant du « Petit Bastiais » chez M. BRIAND

Paris, 19 octobre.

A l'audience quotidienne que donne, le soir, le Président du Conseil aux membres de la presse, M. Briand s'est laissé interviewer par le correspondant parisien du *Petit Bastiais*.

Interrogé sur le fondement qu'avaient les bruits d'un remaniement complet du Ministère, le Président du Conseil a répondu que rien ne serait changé dans la composition actuelle du Cabinet.

Seul M. Ruau, ministre de l'Agriculture, dont la démission pour cause de maladie a été acceptée, serait remplacé avant la rentrée des Chambres.

Mouvement Judiciaire

Paris, 19 octobre.

Au Conseil des Ministres, qui sera tenu samedi matin à l'Elysée, M. Barthou, ministre de la Justice, présentera à la signature présidentielle un mouvement judiciaire très important.

Ce mouvement intéressera très probablement le ressort de la Corse.

Conseil de Cabinet

Paris, 19 octobre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil demain à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

FIN DE LA GRÈVE

Paris, 19 octobre.

Les cheminots sont calmes, les transactions s'effectuent normalement sur tous les réseaux sans incidents notables.

Seuls quelques actes de sabotage ont été signalés au Ministère des Travaux publics.

Des fils télégraphiques ont été coupés en divers points ; mais les réparations ont été rapidement effectuées et les communications, un moment interceptées, ont été rétablies.

Nouvelles Perquisitions

Vingt-deux nouvelles perquisitions ont été opérées, sans résultats du reste, chez des personnes suspectées.

Néanmoins aucune arrestation n'a été opérée.

Nouvelles Militaires

Le Gouverneur de Paris

Paris, 19 octobre.

Le général de division Maunoury, commandant le 20e corps d'armée est définitivement désigné pour remplacer le général Dalstein au gouvernement militaire de Paris.

Le décret de nomination sera signé au prochain conseil des ministres.

DANS LES AMBASSADES

Le remplacement de M. Crozier

Paris, 19 octobre.

On donne comme certain, au Ministère des Affaires étrangères, le remplacement de M. Crozier, à l'ambassade de Vienne.

EN ESPAGNE

LES NÉGOCIATIONS HISPANO-MAROCAINES

Une Note de notre Ambassadeur

Paris, 19 octobre.

Depuis quelque temps déjà, l'Espagne avait noué avec le Maroc des relations, dont le motif n'avait pas été communiqué à la France, conformément au traité signé entre les puissances européennes.

L'ambassadeur de France a fait parvenir aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères, à Madrid, une note officielle lui demandant des explications au sujet de ces négociations.

La Conquête de l'air

LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

Paris, 19 octobre.

L'intrépide aviateur américain Welman qui, depuis dimanche s'était envolé de New York avec comme but grandiose la traversée de l'Atlantique en dirigeable, vient de voir échouer sa glorieuse tentative.

Déjà, en cours de route, le dirigeable *America* dans la nacelle duquel, en outre de Welman, cinq passagers avaient pris place, avait eu quelques avaries, notamment la perte d'une hélice faussée.

Ce matin, à quatre heures et demie, le paquebot *Trent* aperçut près des îles Bermudes, le dirigeable *America* en détresse.

Des radiotélégrammes furent échangés entre le vapeur et le dirigeable.

L'*America* signala que les passagers qui étaient à son bord voulaient quitter le dirigeable.

Le *Trent* fit force de vapeur vers le dirigeable.

La chaloupe submersible de l'*America* fut mise à l'eau ; les passagers du dirigeable n'y avaient pas plutôt pris place que, subitement délesté, le ballon fit un bond vers le ciel et disparut dans les nuages.

La chaloupe fut hissée à bord du *Trent* au milieu des hourrahs frénétiques de l'équipage et des passagers.

Interrogé par le commandant du bord, l'aviateur Wellman déclara que sous une formidable poussée de vent l'*America* avait tellement dévié de sa route qu'il était impossible de continuer le voyage.

Il dit également qu'au moment où il a été aperçu par le *Trent*, l'*America* se trouvait à 1.598 kilomètres de son point de départ et qu'il avait séjourné soixante neuf heures dans l'eau.

AU PORTUGAL

LA RÉVOLUTION

Le Roi et la Reine de Portugal en Angleterre

Londres, 19 octobre.

Le yacht *Victoria and Albert*, venant de Gibraltar, et ayant à son bord le roi du Portugal et la reine-mère, est arrivé aujourd'hui à Plymouth.

Les Souverains détrônés ont été salués à leur débarquement par un envoyé spécial de la Maison royale, qui leur a souhaité la bienvenue au nom du roi d'Angleterre.

EN ITALIE

Un Mystérieux Cadavre

Gênes, 19 octobre.

Ce matin, sur la ligne des chemins de fer près de Nervi, à la sortie d'un tunnel, fut trouvé le cadavre d'un inconnu qu'on croit de nationalité française.

Ce malheureux avait la tête écrasée et le bras gauche séparé complètement du corps.

Aucune carte n'a pu faire reconnaître son identité.

On croit qu'il s'est suicidé en se jetant sous le train.

Le cadavre paraît être âgé de 30 à 40 ans, correctement vêtu et coiffé d'un melon.

EN ALLEMAGNE

Crimes Monstrueux

Une femme éventrée

Dresde, 19 octobre.

Un horrible forfait s'est accompli hier, près de Schandau, petite ville située sur les bords de l'Elbe.

Une femme, âgée de 48 ans, qui allait porter le repas de midi à son mari, ouvrier carrier, fut assaillie par un individu, jeune encore, qui lui demanda sa bourse.

Comme la femme hésitait, le misérable la jeta sur le sol, lui porta plusieurs coups de couteau à la poitrine et, finalement, lui ouvrit le ventre.

Ce terrible drame eut comme témoins deux douaniers saxons, placés sur l'autre rive du fleuve et qui ne purent ainsi secourir la victime.

Une fillette de douze ans violée puis égorgée

Le même jour, un autre crime plus horrible encore était commis près de Schandau.

Une enfant de douze ans, fille d'un contre-maître de meunerie, fut assaillie par le même individu.

Ce monstre terrassa l'enfant, puis, après lui avoir fait subir les derniers outrages, il lui trancha la gorge.

Ce double crime a provoqué une indicible émotion dans le pays.

Toute la gendarmerie a été mobilisée pour s'emparer du meurtre.

LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES A FRANCARDO
F. CHARDON et Cie
Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.
Un ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VICHY
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant, pas n'irritant pas.
Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et Lorbeau.

MESDAMES [illegible]

Société des HUILERIES D'OLIVES et Produits Agricoles de la Balagne

(Corse)

Aux termes d'une délibération prise le vingt-quatre septembre mil neuf cent dix, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Huileries d'Olives et Produits Agricoles de la Balagne (Corse), Société anonyme au capital de 245 000 francs, dont le siège est à Paris, 28, rue St-Lazare, a prononcé conditionnellement la dissolution anticipée de la dite Société.

M. Charles Danier, 9, rue Mazagran, à Paris, a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à ce sujet et notamment ceux de : faire apport à une nouvelle Société, mais sous la forme de Société en commandite par actions, de tout l'actif de la Société dissoute ;

Constituer la dite Société sous toutes autres conditions que le liquidateur avisera ;

Stipuler que les résolutions prises sont soumises pour leur exécution, à la condition suspensive de la constitution de la nouvelle Société, sous trois mois de la date de la délibération.

Pour extrait,

Signé : Ch. DANIER.

Expéditions de la dite délibération ont été déposées aux greffes du Tribunal de Commerce de la Seine et de la Justice de Paix du 9e arrondissement de Paris et à ceux d'Ile-Rousse (Corse).

DEMANDEZ PARTOUT

LA CÉDRATINE

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Liqueur apéritive, digestive et anti-spamodique, dont l'usage journalier et modéré facilite toutes les fonctions de l'organisme.

AVIS

Les frères Maggiotti font l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

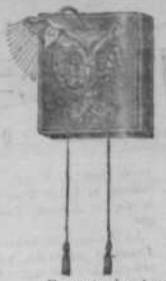

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA.*

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

[illegible]

16, Place du Havre, 16

PARIS

ORDRES DE BOURSE

Paiement gratuit de Coupons

CONTENTIEUX

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI

45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille

reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés

FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.

S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-gérant : J.-B. OLLAGNIER

[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PROCHAINS TIRAGES

20, 22, 25 Octobre.

5, 10, 15, 25 novembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

à gagner — à encaisser

[illegible]

5 Gros Lots de UN MILLION

15 — 600.000 Francs.

20 — 500.000 —

20 — 300.000 —

15 — 250.000 —

50 — 200.000 —

70 — 150.000 —

430 — 100.000 —

10 Lots de	75.000	Francs	1500 Lots de	5.000	Francs
195 —	50.000	—	195 —	3.000	—
45 —	30.000	—	60 —	2.500	—
230 —	25.000	—	865 —	2.000	—
60 —	20.000	—	65 —	1.500	—
815 —	10.000	—	180 —	1.250	—
90 —	6.000	—	21.855 —	1.000	—

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

[illegible]

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

[illegible]

5.75

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 291

VENDREDI 21 OCTOBRE 1910

00584

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)

Lever, 5 h. 52 m. — Coucher, 4 h. 40 m.

Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Ursule.

Fête de Demain : Saint Alexandre.

20 OCTOBRE

UNE PIERRE À L'ÉDIFICE

M. Ambrosi, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bastia, dans son magistral discours de distribution de prix, a synthétisé les beautés remarquables de notre île et en a fait un tableau plein de coloris, de vie, de vérité.

M. le capitaine D. Taddei a décrit d'une plume alerte les pittoresques contrées de *Francardo*, signalant leurs gisements minéraux et les usines industrielles qui sortent de dessous terre comme par enchantement.

M. Jean-Pierre Lucciardi, instituteur public à Bastia, dont le mérite n'a d'égal que la modestie, a publié un grand nombre d'articles où il a décrit, ou plutôt où il a chanté, avec trop de flamme peut-être, les paysages grandioses du haut Nebbio et de Casta. Ses magnifiques descriptions sont accompagnées d'aperçus géologiques, historiques, géographiques, industriels, agricoles, archéologiques même, agrémentés de légendes qui mettent en pleine lumière le passé héroïque de nos aïeux.

Ces messieurs ont compris que pour faire aimer une chose, il faut, avant tout, la faire connaître. Ce qui équivaut à dire, que pour que la Corse soit appréciée, pour qu'elle soit aimée, il faut qu'elle soit connue jusque dans les palpitations intimes de son entité physique, morale, intellectuelle.

Tous trois ont apporté leur pierre à l'édifice, nous voulons dire leur concours empressé au relèvement de la Corse. Tous trois, ainsi que ceux qui les ont précédés, ou ceux qui marchent avec eux dans cette noble voie, ont bien mérité de notre *Ile de Beauté.*

Honneur à eux tous ! Honneur aussi à ceux qui les suivront dans ce chemin si large, si lumineux, hippodrome glorieux où chacun — dans les limites de ses forces — peut courir à son aise et concourir ainsi au relèvement tant désiré de notre chère petite Patrie. Quel sera le sort de cet édifice envers lequel chacun est tenu, sous peine de forfaiture — et nous insistons sur ce dernier mot, — à un apport intellectuel et moral ? Aura-t-il le triste sort de la tour de Babel, moins la confusion des langues ? Tout nous autorise à penser le contraire, en présence de la poussée générale et énergique qui a eu lieu pour en obtenir le couronnement. Le tourisme — tout le monde en convient — est appelé à devenir un des facteurs les plus puissants de notre relèvement. Plus nos appels seront nombreux, plus le bruit que nous ferons autour de nos sites merveilleux, sera fort, de plus loin il sera entendu ; et plus nombreuses et plus grandes seront les chances de voir — de ce côté — notre rêve réalisé.

Nous n'ignorons point qu'il y a parmi nous des sceptiques qui ont presque le droit de douter, des désillusionnés par les déceptions d'un passé navrant. On dirait que l'écho de la voix du grand patriote Pascal Paoli résonne encore à leurs oreilles et ne cesse de leur répéter la décourageante et lointaine prophétie que nous connaissons : *Corsica non avrai mai bene.* Mais, tout a une fin, ici-bas, et, malgré ce cri de désespérance, il faut espérer que les misères de notre île auront aussi la leur ! Il ne faut pas nous décourager ; au contraire, c'est le moment — ou jamais — de mettre en pratique le célèbre aphorisme : « Aide-toi et le ciel t'aidera. » Ayons foi dans l'avenir, aidons-nous de toutes nos forces, faisons appel à tous nos moyens, et, peut-être, l'achèvement de l'édifice aura lieu, le relèvement se fera à la satisfaction de tous les Corses et de tous les Français qui s'intéressent au bonheur de la petite France.

Puisque le nom de M. Jean-Pierre Lucciardi est le dernier venu sous notre plume, nous ne saurions nous dispenser de citer l'auteur de *Excursion dans le Haut Nebbio* et *Excursion à Casta*, comme un homme qui professe pour son pays un culte des plus enthousiastes. C'est précisément pour cela que, dans la ferveur de ce culte patriotique, il a une foi robuste et ne craint pas d'être, dans ses écrits, d'une grande témérité. Il croit non seulement au relèvement de la Corse, mais encore il va revendiquer pour son pays d'origine, l'honneur d'un trait de probité que, dès notre jeunesse, nous étions accoutumés à lire dans Bernardin de Saint-Pierre qui veut qu'il se soit produit en Allemagne.

Un de ses intimes, sans doute, a raillé M. Lucciardi à cette même place — agréablement, amicalement d'ailleurs — au sujet de ce que nous appellerons son optimisme un peu naïf et son courage passablement hasardé : s'attaquer à une légende écrite de la main d'un des plus brillants écrivains dont s'honore la France, légende accréditée dans tous les esprits, ancrée dans toutes les mémoires, c'est plus que de la témérité, c'est de l'emballement.

L'ami de M. Lucciardi signe : Gex ; et son article, gentiment troussé, ma foi, est intitulé : « Autour d'un acte de probité. » C'est une réponse pleine d'esprit, à l'article de M. Lucciardi, paru dans le *Petit Bastiais* sous la rubrique : « Un Acte de probité. »

M. Lucciardi prétend, affirme et proclame sur la foi de M. Renucci — un de nos meilleurs historiens insulaires — que cet acte de probité eut pour théâtre l'Agriate — contrée du Nebbio — et que l'auteur en est tout bonnement un habitant de Santo-Pietro-di-Tenda, nommé Guillaume. C'est ce que nous avons lu, nous aussi — et ce que tout le monde peut lire, d'ailleurs — dans les *Novelle Storiche* de Renucci.

Sans nous attarder à ergoter sur une pareille question, nous dirons que la guerre a eu, de tout temps, et dans tous les pays, les mêmes horreurs, les mêmes exigences et presque les mêmes épisodes. Durant notre captivité en Allemagne, nous avons entendu raconter par nos camarades de l'armée de Metz et de l'armée du Nord — prisonniers de guerre comme nous — certains faits en tous points semblables à certains autres qui s'étaient produits dans l'armée de la Loire. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un acte similaire de probité ait pu se produire en Corse au cours des guerres de l'Indépendance. D'ailleurs Bernardin de Saint-Pierre ne donne aucune preuve documentaire de l'authenticité du fait qu'il avance. Par contre, la loyauté de nos ancêtres est connue de tout le monde et leur probité est devenue proverbiale. Puis, à tout prendre, une légende n'est pas, comme l'on dit, parole d'Evangile. A ce propos, nous renvoyons le lecteur à un article au titre très suggestif en la matière : « La fin d'une légende, » publié par le *Paris-Journal*, et reproduit par le *Petit Bastiais* dans son numéro du 1er septembre 1909. Cet article — bourré de documents historiques dont le caractère d'authenticité et de véracité paraît incontestable — enlève au chevalier d'Assas l'auréole dont on s'est plu à entourer sa mort, pour en nimber le lieutenant Quilicus de Casanova d'Arraccïani (près Sartene), un Corse, par conséquent : *Et nunc, stupite Gentes.*

Pour ce qui est du relèvement de la Corse, nous sommes heureux d'affirmer qu'une véritable croisade s'organise d'une façon solennelle en sa faveur. Tout en rendant hommage à la vive allure de sa plume, nous engageons M. Gex à la mettre au service de la cause commune. Nous adjurons tous ceux qui, comme ce spirituel écrivain, en ont la possibilité, d'apporter leur pierre à l'édifice.

Avec notre ferme espoir que notre appel aux plumes vaillantes sera entendu, mais avec le regret de ne pouvoir suivre M. Lucciardi dans les fougueuses envolées de son amour patriotique, nous louons fort son entraînement personnel, qui est celui d'une âme de poète sincèrement éprise des beautés physiques et morales de l'Ile à la robe verte.

Nous n'apprendrons rien de nouveau à personne en disant que les poésies de M. Lucciardi sont fort goûtées du public. Nous ajouterons que celles qu'il a publiées en dialecte corse peuvent soutenir la comparaison avec tout ce qui a été produit de meilleur dans la langue si imagée et si expressive que nos pères nous ont transmise et que nous conservons comme un héritage sacré. *I Galli rivali* et le *Vocero* sont de petits chefs-d'œuvre en leur genre.

JEAN-JACQUES ALBERTINI.

Conseil Général

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

Discours de M. Adolphe Landry

Conseiller général et Député de Calvi

(Voir le *Petit Bastiais* des 14, 17 et 19 octobre).

Si le projet de loi de M. Millerand était voté, qu'est-ce que le personnel y gagnerait ?

Pas grand chose, je m'empresse de le dire ! Il y gagnerait d'avoir 52 jours de repos par an au lieu de 12 ; mais, comme je l'indiquais tout à l'heure, il s'agit ici d'une de ces améliorations qui s'imposent à tel point que l'on ne saurait avoir beaucoup de reconnaissance à ceux qui vous l'apportent.

Il obtiendrait, d'autre part, que les versements pour la retraite au lieu d'être effectués, comme c'est le cas en ce moment-ci, en vertu d'une mesure en quelque sorte gracieuse de la Cie, seraient effectués d'après une disposition légale, et qu'ainsi l'existence et la durée de cette institution seraient garanties par la loi au personnel. Ici encore, il ne s'agit pas d'un avantage

---

16. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

IX

Ce drôle, qui n'avait pas l'ombre de talent, mais qui était, naturellement, pourri de prétentions, grugeait la Dannoux avec une rare désinvolture. La propriétaire de l'hôtel du Nouveau-Monde était, d'ailleurs, « plus bête que méchante », comme on dit. Elle n'avait aucun sens moral. Elle était bonne plutôt dès que ses passions n'étaient pas en jeu. Mais elle avait un fond de sentimentalité bête, qui la faisait s'apitoyer sur des choses niaises et pleurer tout de bon pour des futilités. Or, le surlendemain de l'assassinat de Mélanie Minot à Bec, la Dannoux — que le récit de ce drame avait passionnée à ce point qu'elle ne parlait plus que de cela, — assise dans son fauteuil, vers cinq heures du soir, attendait, impatiemment, en fumant des cigarettes, le retour de sa bonne, qu'elle avait envoyée chercher les journaux du soir. Soudain, la porte du bureau de l'hôtel où la Dannoux se tenait s'ouvrit. Une locataire parut sur le seuil. La Dannoux, qui était plongée dans une rêverie profonde, tressaillit et leva la tête.

— Ah ! c'est vous, mademoiselle Ternays ? Entrez donc. Vous venez de la promenade ? Comment va la mignonne ?

La Dannoux prit l'enfant sur ses genoux. Elle lui fit des agaceries. Elle lui parla dans ce langage imbécile des gens de son espèce, quand ils s'adressent à un enfant en bas âge. Mademoiselle Juliette Ternays était, depuis six mois environ, locataire de l'Hôtel du Nouveau-Monde. Personne ne savait d'où elle venait. Vainement, la Dannoux avait longtemps essayé de la faire parler de son passé. Mademoiselle Juliette Ternays n'avait jamais prononcé un seul mot capable de la compromettre.

La Dannoux, lorsqu'elle parlait d'elle, en son absence, l'appelait « la mystérieuse », car sa grande allure lui imposait vraiment. Mademoiselle Juliette Ternays se disait institutrice. Elle était, en effet, instruite et excellente musicienne. Elle avait un piano dans sa chambre sise au premier étage. La Dannoux l'entendait souvent jouer pendant plusieurs heures. Quand elle s'arrêtait dans le bureau de l'hôtel, rarement, malgré les avances de la Dannoux, — celle-ci l'écoutait parler avec une admiration naïve qu'elle ne dissimulait pas.

Tous ceux qui approchaient la Mystérieuse subissaient, d'ailleurs, son ascendant. L'ex-artiste, môssieu Libérac, — comme disait la Dannoux quand elle parlait de lui, — si fort infatué qu'il fût pourtant de son mérite, ne lui adressait jamais la parole que le chapeau à la main, bien que son couvre-chef semblât vissé sur sa tête, en quelque compagnie qu'il fût. Ce qui augmentait encore le mystère qui enveloppait l'étrange locataire de l'Hôtel du Nouveau-Monde, c'est qu'elle semblait disposer de ressources pécuniaires assez considérables. Or, d'où lui venaient ces ressources ? En effet, elle ne travaillait pas. On ne lui connaissait aucune occupation. Elle payait régulièrement le loyer de sa chambre, ainsi que le restaurateur voisin, qui lui servait ses repas chez elle. Elle ne recevait personne, et ne sortait que pour faire prendre l'air à son enfant. Elle rentrait à heures fixes, et jamais elle n'avait mis les pieds le soir hors de l'hôtel. On eût dit qu'elle craignait de se montrer. Lorsqu'elle sortait, son visage était toujours couvert d'un voile épais. La Dannoux n'y comprenait rien.

Un jour, elle avait cru être sur une trace : Un jeune homme, locataire de passage à l'Hôtel du Nouveau-Monde, avait cru reconnaître, en mademoiselle Ternays, une écuyère de haute école qui avait eu, près d'un an auparavant, un grand succès, et qui avait fait courir tout Paris au cirque des Champs-Elysées. Mais la jeune femme, à qui la Dannoux avait raconté ce fait, s'était contentée de hausser les épaules. Jolie comme l'était la « Mystérieuse », élégante, distinguée, instruite, musicienne, comment pouvait-elle vivre ainsi, seule ? Le père de l'enfant, où était-il ? Pourquoi mademoiselle Ternays n'était-elle pas près de lui ? Il était donc mort ?

Autant d'interrogations que se posait la propriétaire de l'Hôtel du Nouveau-Monde, sans pouvoir y trouver une réponse plausible. Et puis, mademoiselle Juliette Ternays ne riait jamais ; même, elle était toujours grave, triste. Elle paraissait avoir, dans l'âme, une blessure secrète, profonde, et dont elle ne devait jamais guérir. La Dannoux, au fond, s'apitoyait sur son sort. Elle la plaignait sincèrement. Elle avait entrepris de la consoler, depuis qu'elle l'avait vue, un jour, deux mois auparavant, pleurer, à chaudes larmes, en embrassant sa fille. Elle avait longtemps désiré un enfant. Elle s'était insensiblement attachée à la petite fille de « la Mystérieuse » par un étrange besoin de tendresse dont son cœur était trop plein, et qui, jusque-là, l'avait fait s'attacher à des animaux : chiens, chats, oiseaux, même à un singe, affreuse bête, pelée et puante, qu'elle avait tuée en la bourrant de friandises, et qu'elle était allée enterrer, elle-même, sanglotante, sur le talus des fortifications. Elle s'amusait parfois à faire au crochet de menus ouvrages pour la petite fille. Elle priait « la Mystérieuse » de lui permettre d'en parer l'enfant elle-même. Et c'étaient alors pour la grosse fille des joies de gamine quand mademoiselle Ternays avait daigné sourire.

— V'là les journaux ? dit tout à coup Rose, la bonne de la Dannoux, une grande fille blonde, à la face vicieuse, éclairée par des yeux clignotants, avec des paupières rouges.

Elle jeta brutalement trois journaux sur la table, devant la Dannoux. Puis elle sortit en frappant la porte, car elle était toujours de méchante humeur. La propriétaire de l'Hôtel du Nouveau-Monde tendit, à mademoiselle Ternays, la petite fille qu'elle tenait sur ses genoux, et qu'elle caressait.

— Les journaux ! dit-elle. Enfin !

Sa curiosité paraissait surexcitée au plus haut degré.

— C'est ridicule. Les journaux arrivent tard dans ce quartier ; on ne peut pas les avoir avant cinq heures et demie ; je vous demande un peu si ce n'est pas assommant ! Des journaux qui paraissent à quatre heures ! Il faut une heure et demie pour les apporter rue des Martyrs !

Ce disant, elle déplia, prestement, l'un des journaux.

— Ah ! voici mon affaire.

Elle passa sa langue sur ses lèvres, comme une chatte gourmande qui lape une tasse de lait.

(A Suivre).

très considérable, il ne s'agit même pas d'une amélioration effective dans la situation du personnel. C'est cependant un point qu'il n'était pas possible d'omettre.

En ce qui concerne le département, qu'est-ce que le département gagnerait, au point de vue de l'exploitation, à ce que la convention préparée par le Ministre des Travaux Publics actuel fût substituée à la convention ancienne ?

Il y gagnerait ceci : en premier lieu, que la Compagnie au lieu de n'avoir aucun intérêt au développement du trafic, serait intéressée à ce développement, puisque, dans le régime nouveau, la Compagnie exploiterait à ses risques et périls. La Compagnie aurait à supporter les dépenses d'exploitation, et s'il y avait des bénéfices, la Compagnie bénéficierait, non pas de la totalité, mais d'une portion des bénéfices.

C'est, à coup sûr, un point important que la Compagnie exploitant nos chemins de fer soit intéressée au développement du trafic. Il y a bien la prime d'économie qui a inquiété notre collègue M. Grassi, mais cette prime d'économie n'est pas tout à fait comparable à celle qui avait été établie par la convention ancienne. Cette prime d'économie serait attribuée à la Compagnie en vertu d'une formule telle que la Compagnie demeurerait intéressée à développer le trafic. Tout ce que l'on pourrait dire de cette prime d'économie, c'est qu'on n'aperçoit pas très bien à quoi elle sert. Du moment qu'il est décidé que la Compagnie exploite à ses risques et périls, on ne voit pas très bien pourquoi une prime d'économie lui est attribuée. Et si je devais entrer dans les détails, je pourrais faire certaines critiques relativement à la formule d'après laquelle la prime d'économie serait allouée à la Compagnie. C'est ainsi que, en raison des termes qui sont inscrits dans cette formule, si la Compagnie voulait provoquer un accroissement de recettes par tout autre accroissement de dépenses que celui qui résulterait de l'augmentation du parcours kilométrique des trains, il ne suffirait pas pour qu'elle n'eût son avantage que, les dépenses étant accrues de 100.000 frs., les recettes augmentassent de 101.000 francs ; il faudrait qu'elles fussent accrues d'une somme sensiblement supérieure. Mais ce sont des détails et il n'y a pas lieu de s'attarder sur ces curiosités arithmétiques.

Donc le département, de l'établissement du régime nouveau, retirerait cet avantage, tout d'abord, que la Compagnie concessionnaire aurait intérêt au développement du trafic et par conséquent au développement économique de notre île. De plus, avec le nouveau projet, nous avons la perspective de voir le nombre quotidien des trains mis en marche sur chaque ligne, augmenter. Ce nombre, sur les lignes où actuellement il n'est que de 2, serait porté à trois, dès que la recette kilométrique aurait atteint et se serait maintenue pendant un certain temps à 3.200 francs ; il serait porté à 4 lorsque la recette se serait maintenue à 5.200 francs. En outre, lorsque la recette kilométrique sur l'ensemble du réseau aurait dépassé 5.000 francs, les tarifs de transports des voyageurs seraient abaissés de 10 0/0 en ce qui concerne les voyageurs de première classe, de 20 0/0 pour les voyageurs de 2e et de 3e classes.

Messieurs, je vous ait fait la lumière complète sur les changements à l'avantage soit du personnel, soit du département, qui seraient apportés par le régime nouveau, si le projet Millerand était adopté.

Il vous apparaîtra probablement, certainement, que ces avantages, très modestes en ce qui concerne le personnel, ne sont pas non plus considérables en ce qui concerne le département.

Pour être complet cependant, pour ne rien omettre, il faut ajouter que, aussi bien le personnel que le département pourraient, en sus des améliorations immédiatement réalisées par le vote du projet de loi qui nous occupe, obtenir de telle ou telle manière, et dans un avenir peut-être très prochain, d'autres avantages encore.

En ce qui concerne le personnel, j'ai fait une allusion tout à l'heure à la difficulté, à coup sûr très grande, que l'on rencontrerait si l'on voulait arracher au Parlement, en faveur du personnel de nos chemins de fer, des avantages qui feraient la situation de ce personnel supérieure à celle du personnel similaire du continent. Mais vous savez tous qu'il y a des projets, des propositions de lois, déposés déjà ou en préparation, qui apporteraient, non plus d'une manière particulière au personnel des chemins de fer de la Corse, mais au personnel des chemins de fer en général, et d'une manière un peu plus spéciale au personnel des chemins de fer secondaires, des améliorations de leur condition. Dans cet ordre d'idées, je crois, pour ma part, que des résultats seront obtenus prochainement. Il y a très longtemps que des promesses ont été faites à ces agents des chemins de fer en général et des chemins de fer secondaires en particulier. La réalisation de ces promesses a pu être retardée jusqu'ici ; mais nous sommes arrivés à un moment où il apparaît qu'elle ne pourra plus être retardée davantage. Il est certain que des réformes interviendront, d'où il résultera des avantages sensibles pour les employés des chemins de fer en général, et par suite, pour le personnel des chemins de fer de la Corse.

Pour ce qui concerne le département, le régime nouveau étant institué, le département a la possibilité d'obtenir tout de suite des avantages assez sensibles. Prenez, Messieurs, l'article 3 du projet de convention. Vous y lisez entre autres choses ceci : « A partir du jour de l'application de la présente convention, la Compagnie exécutera sur l'ensemble du réseau les travaux et fournitures complémentaires dont la nécessité serait reconnue par le Ministre des Travaux Publics pour création ou agrandissement de gares, stations ou haltes, augmentation de matériel de toute nature (y compris le mobilier des gares, l'outillage et le matériel roulant) et installations complémentaires quelles qu'elles soient. »

En d'autres termes, qu'est-ce que ceci signifie ? Ceci signifie que si nous désirons que l'installation de nos gares soit améliorée, nous n'avons qu'à nous adresser au Ministre des Travaux Publics et le convaincre de la nécessité de réaliser ces améliorations, et alors le Ministre des Travaux Publics peut imposer à la Compagnie de faire des travaux, étant entendu qu'il s'agit pour la Compagnie d'avances qui lui seront remboursées par l'Etat.

De même, nous nous plaignons de la vitesse insuffisante de nos trains. La manière la plus sûre d'obtenir des vitesses satisfaisantes, c'est de mettre à la tête de nos trains des locomotives plus puissantes. Eh bien, essayons de convaincre le Ministre de l'intérêt qu'il y a, pour le département, à augmenter la vitesse de nos trains, et le Ministre pourra obliger la Compagnie à acquérir des machines plus puissantes que celles qu'elle a actuellement, étant entendu toujours que c'est là une avance que la Compagnie lui fait et que l'Etat doit la lui rembourser.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Sartene

Sur l'initiative intelligente et dévouée de notre excellent ami M. Dominique Casanova d'Aracciani, ancien premier adjoint au Maire de la ville de Sartene, une section de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse vient de s'y former. Elle compte déjà parmi ses membres fondateurs les plus grands propriétaires fonciers et les plus hautes notabilités de la Ville :

MM. Eugène Polidori, Jean Perucca, Nebbia Simon, Perucca Paulin, de Rocca-Serra François, docteur en droit, Leandri Jean, d'Ortoli Jules, Leandri Pierre-Paul, de Rocca-Serra Ventura, notaire, Trotabar, inspecteur des forêts en retraite, Codaccioni Jean-Simon, huissier, etc.

Nul doute que tous les Sartenais viendront bientôt renforcer cette première liste d'adhésion, dans l'intérêt de l'arrondissement de Sartene si négligé et tant oublié..., dans un moment surtout où la question économique de la Corse est à l'ordre du jour.

Le comité de la Section de Sartene est ainsi composé :

Président : Dominique Casanova d'Aracciani, publiciste, officier d'Académie et du Mérite agricole, officier du Nichan Iftikhar.

Trésorier : Perucca, négociant.

Secrétaire : Nebbia Simon, propriétaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 octobre.

La première séance de la semaine a été très satisfaisante et la clôture s'effectue presque partout au plus haut cours sous l'influence de l'excellente tenue des marchés anglais et américain. Quant à la grève des cheminots, la Bourse la considère comme virtuellement terminée. Notre Rente est en nouvelle reprise à 97.05. Fonds Etrangers très fermes comme le Turc, le Serbe et le Portugais, en en hausse comme l'Extérieure à 94.10 et les Emprunts Russes. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais est en nouvelle avance à 1.443. Le Comptoir National d'Escompte est bien tenu à 850 et la Société Générale à 737. Bonne allure du Crédit Foncier à 798 ; le marché de ses obligations, soutenu par les demandes régulières du portefeuille, a conservé son animation et sa fermeté.

Le Suez progresse à 5.415. Valeurs d'électricité et de traction calmes. Charbonnages Russes lourds. Vive avance des titres cuprifères. Rio à 1.785.

Au comptant en Banque, le Crédit Foncier de l'Uruguay est en bonne tendance à 330.

Les actions de The Monopole Trust Ld s'échangent à 90 frs. Cette entreprise contrôle les actions du Monopol Hotel, un des plus importants de Berlin.

Un droit de préférence à raison d'un titre nouveau pour sept obligations ou actions anciennes est réservé dans la souscription aux 18 000 obligations, hypothécaires 6 0/0 de 500 frs de la Société Métallurgique de l'Oural Volga, qui a lieu le 25 courant à la Banque Commerciale et Industrielle. Au prix de 467.50, le placement net d'impôts français ressort à 4.81 0/0 sans compter la prime de remboursement au pair.

Grands Chemins Français fermes.

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 23 courant, à 2 heures et demie de l'après-midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

Nécrologie

Mlle Antonia ANGELI

L'impitoyable Faucheuse vient de s'acharner, cette fois, sur une toute charmante jeune fille, à peine éclose à la vie, Mlle Antonia Angeli, qui ne comptait pas encore seize printemps. Tout a été tenté pour la conserver à l'affection des siens et tout a été inutile : la mort tenait trop à sa proie et n'a pas voulu la lâcher.

Largement dotée par la nature, relevée par une éducation des plus soignées, Mlle Antonia Angeli avait tout ce qu'il fallait pour plaire et briller dans le monde : elle gît maintenant, inanimée, sous le marbre, à Pozzo, dans le caveau où les siens l'ont précédée.

Quel affreux deuil s'est abattu sur cette famille dont elle était la joie ! Comment consoler tous ceux qui l'aimaient et qui la pleurent amèrement !

Mercredi matin a été faite la levée du corps. Une grande couronne de fleurs naturelles habilement tressée par des mains amies recouvrait tout le cercueil. Le cortège funèbre s'est dirigé vers le hameau de Pozzo, berceau de la famille Angeli.

Plusieurs voitures suivaient le corbillard sur lequel avaient été placées les couronnes et les fleurs.

A l'entrée du village, le cercueil a été reçu par M. le Curé entouré de toute la population. Après un imposant service religieux, la foule des parents et des amis s'est dirigée vers le caveau où a été faite l'inhumation.

Nous adressons à M. Ange Angeli et à sa famille, à MM. François et Eugène Angeli, aux familles Ansaldi, Dias, Balbi et Sanguinetti nos bien sincères condoléances.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. Pulvie est nommé professeur de physique au collège de Corte.

◆

CORBANO. — La médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Leandri Antoine Toussaint, cantonnier à Corrano : le 4 mai 1910, a exposé sa vie en maîtrisant des mulets emportés, attelés à une voiture chargée de personnes.

◆

LUMIO. — Le sieur Fr... Jean-Baptiste, laboureur, à Lumio, est encore de ceux qui, semblable aux personnages de Guignol, ont le gendarme en horreur et ne demanderaient pas mieux de le rosser à la condition que celui-ci se laisse faire.

L'incident arrivé le 16 courant, nous donne une idée de son état d'âme.

Le brigadier Bernard, de la brigade de Lumio, était tranquillement occupé, son service terminé, à fumer une cigarette sur le seuil de la caserne de gendarmerie, lorsque Fr... passant devant lui lui tint le propos suggestif suivant :

« Taches moyen de ne plus me mettre en contravention, autrement vous verrez, j'ai des personnes qui se chargent de vous faire partir d'ici. »

Furieux de voir que le brigadier Bernard n'attachait aucune importance à ces paroles, par lesquelles le Fr... voulait insinuer qu'il avait le bras long ; celui-ci continua le cours de ses aménités.

« Dimanche dernier, dit-il, vous avez mis M. L.... Antoine en contravention parce qu'il avait tiré des coups de fusil de la porte de mon habitation. Eh ! bien je vous préviens que moi-même j'en tirerai et je vous mettrai les balles dans la bouche. — Ce n'est pas aux gendarmes que j'en veux, c'est à vous, car c'est vous qui les commandez ».

Tout comme le commissaire de Courteline, le gendarme est bon enfant ; mais le brigadier Bernard, en présence de cette suite ininterrompue de facéties d'un goût plutôt déplorable, appela à son secours les rigueurs de la loi et dressa au Fr... le bon procès-verbal des familles.

◆

COSTA-ROTA. — Lundi 17 courant, le coquet village de Costa-Rota était en fête : on célébrait le mariage de Mlle Giuseppi, fille de M. Giuseppi, retraité, de cette commune, avec M. Henri Lorenzi, chauffeur à Sfax (Tunisie), fils de M. Lorenzi, retraité, de la commune de Campitello.

Les témoins pour la mariée étaient : Mme Orsini Félicie, couturière à Volpajola, et M. Philippe Giuseppi, de Costa-Rota ; ceux du marié étaient : M. P. S. Graziani, de Campitello, et M. André Bastiani, receveur des postes à Pontenovo.

Cette union, née d'une sympathie réciproque, se présente sous les plus beaux et heureux auspices, les jeunes époux réunissent toutes les qualités de cœur et d'esprit.

Le mariage civil a été célébré à Canavaggia par le sympathique maire de cette commune, M. Charles Palazzi.

Le mariage religieux a été béni dans l'église paroissiale de Costa-Rota, par l'abbé Garelli ; les notabilités du canton, la population toute entière de Canavaggia ont manifesté leur attachement aux familles Giuseppi et Lorenzi.

Après la cérémonie un déjeuner a été offert : plus de cent invités y ont pris part. Le phonographe et divers instruments de musique ont joué leurs plus beaux morceaux.

Artistiquement orné et aménagé, favorisé par un temps d'avril, le jardin de M. Giuseppi était envahi par la foule si considérable d'amis.

Nous présentons aux jeunes époux nos plus sincères vœux de bonheur et de prospérité. — A. B.

Syndicat Agricole de la Corse

Engrais. — Les membres du Syndicat qui ont introduit des demandes de Scories de déphosphoration (Thomas) sont informés qu'ils peuvent retirer leurs commandes au bureau du Syndicat contre paiement au comptant.

Ces scories titrent 14 0/0 d'acide phosphorique et sont livrées au prix de 61 francs la tonne prise sur quai, et 62 fr. 50 prise au bureau.

Les commandes pour l'intérieur sont expédiées contre remboursement par chemin de fer.

Bidons danois. — Les membres de S. A. C. et du Syndicat des éleveurs sont également informés qu'ils trouveront au bureau du Syndicat des bidons à lait (dit bidons danois) en tôle emboutie et de toutes contenances.

Le Témoignage le plus probant !

La valeur de la Tisane américaine des Shakers est démontrée par les témoignages les plus convaincants, basés sur l'expérience qu'on en a faite. D'innombrables gens travaillant dans les mines, dans les champs, sur la mer, dans les usines, les ateliers, les bureaux, voyageurs et casaniers, ouvrières et ménagères, hommes et femmes, jeunes et vieux, attestent journellement que la Tisane américaine des Shakers les a guéris de désordres de l'estomac et du foie et les maintient en bonne santé. On ne peut s'étonner que la Tisane soit aujourd'hui un remède dans lequel ils ont une confiance absolue.

« Depuis une trentaine d'années, nous écrivait dernièrement Mme Pallier, au Bas-Noux, commune de St Hilaire-les-Courbes (Corrèze), j'étais sujette à des migraines provoquées par une constipation opiniâtre. Parfois j'ai même dû garder le lit. Je n'avais plus d'appétit, mes digestions étaient des plus pénibles et après les repas j'avais parfois de violentes envies de vomir. Six flacons de la Tisane américaine des Shakers m'ont rendu l'appétit et le sommeil et fait disparaître les maux de tête, la constipation et les vertiges. J'ai repris mes forces, le moral est redevenu bon ; en un mot, j'ai recouvré la santé grâce à votre précieux remède. »

La Tisane américaine des Shakers est un tonique végétal pour l'estomac, le foie et les intestins, et c'est là tout ce dont on a besoin quand on souffre de maladies de l'estomac ou du foie, telles que douleurs après les repas, flatuosités, aigreurs, excès de bile, migraines, constipation, étourdissements, insomnies. Ceux qui ont eu des troubles semblables et ont essayé la Tisane américaine des Shakers ont été guéris par milliers, même après que tous les autres médicaments avaient échoué. La Tisane américaine des Shakers ne manquera pas de vous rendre rapidement la santé et la vigueur. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Commencement d'incendie

La nuit dernière des voyageurs encore inconnus se sont couchés dans la barque de M. Casalta François, 25 ans, et ont allumé une bougie qu'ils oublièrent, en s'en allant, d'éteindre.

Une tente, des avirons, quelques objets et une partie de la barque ont été brûlés.

Une plainte ayant été déposée, la police a ouvert une enquête.

Etat-Civil

DÉCÈS

Veuve Rondani Marie, 85 ans.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 16° à midi 18 8 + à 6 heures du soir + 15 6 Maxima + 19 2 Minima + 13 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Dans la matinée, Calme

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

[illegible] l'après-midi, id.

◆

Pas de blague

C'est stupéfiant la facilité avec laquelle les couleuvres les plus fantastiques sont avalées, sans sourciller par les immortels gogos.

Sans aller jusqu'à prétendre que l'on peut faire croire aux bonnes âmes, que le moyen infaillible de s'enrichir, est de ramasser du crottin de cheval-vapeur, il est des foultitudes de gens qui, désireux, eux aussi, de faire fortune en dormant, se muent en bonnes poires, prodigieusement blettes et incontestablement tapées.

Il suffit que quelque affairiste véreux, aux abois, lance à grand renfort de réclame criarde, voire lumineuse, la combinaison la plus kleptomanique qu'une cervelle de fripouille puisse engendrer, pour que les vieux bas de laine qui remplissent, chez le bon populo, les modernes fonctions de carnet de chèques, s'allègent immédiatement des quelques thunes péniblement économisées, au prix des plus rudes privations :

Qu'arrive-t-il au bout de quelque temps ? L'affairiste véreux gagne la frontière où, moins fréquemment, il est hospitalisé aux frais des contribuables, dans une prison à confort moderne, pour y faire une cure de tout repos. Pendant ce temps les gogos considèrent les papiers multicolores qu'ils ont échangé contre leur bonne galette, de l'air ahuri d'une vache qui regarde passer un train. — J.

◆

Ecole Normale

M. Marcantoni Simon-Jean est nommé élève de l'école normale supérieure, section des sciences.

◆

Les parfums

D'après un grand médecin viennois, les parfums ont une grande influence sur la voix ; il raconte à ce sujet l'aventure d'une célèbre chanteuse qui avait reçu d'un de ses amis un superbe bouquet de violettes de Parme, parfumé à l'extrait concentré d'essence de violettes. Avant d'entrer en scène la chanteuse avait respiré de toute sa force ce parfum qu'elle adorait et, quand elle dut chanter, il lui fut impossible de produire un son.

De nombreux chanteurs et chanteuses sont de l'avis que l'usage des parfums, forts pénétrants, exerce une influence funeste sur la voix, produit une inflammation des cordes vocales plus ou moins importante selon les sujets.

◆

Banquet Ceccaldi

Le banquet déjà projeté en l'honneur du député de Vervins, M. Pascal Ceccaldi, est fixé à dimanche, 23 du courant, à midi, à Toulon.

◆

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orengo), au 1er étage.

◆

A vendre

Sites à bâtir, prolongement Boulevard Paoli.

Deux magasins, Boulevard Paoli, n° 44.

Un appartement avec balcon, rue des Jardins.

S'adresser à M. François Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

◆

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

◆

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

◆

Musique

Mlle Cacchi, Professeur diplomée, reprendra le 1er octobre ses leçons de solfège, piano et musique d'ensemble.

Rue Miot 4, au 3me étage.

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

ETAT CIVIL

Décès.

Martini Martial, journalier, 65 ans de Chiani (Italie).

Poli Jeanne, domestique, 80 ans, de Morsiglia.

LA HERNIE

Hernieux vous serez soulagés par le port de l'appareil VIGUIER Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :

AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).

PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).

SARTENE, Hôtel César, 18 novembre.

CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).

BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22 nov.

ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.

ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

(Bas à varices et Ceintures pour dames sur mesures).

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

SERVICE DE VAPEURS
ARTHUR C. SOUTHWELL

Transport direct entre Bastia et les ports du Nord

Service régulier bi-mensuel entre Bastia, Londres, Manchester, Liverpool, Newcastle, Anvers, Hambourg, Constantinople, Odessa, et les ports d'Espagne.

ARTHUR C. SOUTHWELL
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00585

BOURSE DE PARIS

	19 oct.	20 oct.
Rente de 3 0/0 ancien	97.07	97.05
de 3 0/0 amortis.	97 00	96.65 ex-coupon

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 20 octobre.

Par décision du ministre de la Guerre la brigade de gendarmerie d'Arro sera transférée à Cauro.

Le Ministre a également décidé que la commune de Lopigna, actuellement surveillée par la brigade de gendarmerie d'Arro, sera placée à l'avenir dans la circonscription de la brigade de Sari-d'Orcino.

GUINÉE

LA FIÈVRE JAUNE

Paris, 20 octobre.

On signale plusieurs cas de fièvre jaune à Sierra Leone.

Le gouverneur de la Guinée française et le médecin-major, chef du service de santé, ont pris toutes les dispositions utiles pour que le fléau ne s'étende pas à la colonie.

A Conakry, tout particulièrement, des mesures de préservation ont été prises, et tous les navires venant du Sud seront frappés de quarantaine.

Tirages financiers

Ville de Paris 1871

Paris, 20 octobre.

L'obligation portant le numéro 227.055 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Les obligations portant les numéros 1 212.790 et 223 064 sont remboursables chacune à *cinquante mille francs*.

Conseil de Cabinet

Paris, 20 octobre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil ce matin à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

La Grève des Cheminots

Le président du Conseil informe ses collègues que les actes de sabotage que l'on avait eu à déplorer sur tous les réseaux sont en décroissance.

M. Briand fit également part au conseil que les services momentanément troublés par les grévistes avaient repris leur fonctionnement normal.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires Etrangères, fit l'exposé de diverses questions de politique étrangère.

Il s'étendit longuement sur les pourparlers engagés entre le Maroc et l'Espagne au sujet de l'indemnité de grève réclamée par cette dernière, et que le Maroc trouve exorbitante.

Secrétariat général des Chemins de fer

M. Millerand, ministre des Travaux publics, fit part au Conseil de l'intention qu'il avait de créer un poste de secrétaire général des chemins de fer de l'Etat.

M. Dejean, directeur du cabinet de M. Sarraut, serait chargé de cette nouvelle fonction.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

PARIS

Menées Anarchistes

Une Bombe DANS UN CIMETIÈRE

Paris, 20 octobre.

La grève est terminée, le sabotage enrayé, les communications reprises, mais les anarchistes, dont le nombre paraît grossir chaque jour, ne cessent de s'attester par la mise en pratique de la propagande par le fait.

Des inspecteurs de la Sûreté générale, au cours d'une tournée, découvrirent un engin explosif accoté au mur du cimetière de Fontenay-sous-Bois.

Transporté avec précautions au laboratoire municipal d'analyses, l'engin fut reconnu comme très dangereux.

EN PROVINCE

Nombreuses Perquisitions

Découvertes intéressantes

Paris, 20 octobre.

Le journal *l'Eclair* annonce que sur l'ordre de la Sûreté générale de nombreuses perquisitions ont été opérées chez des anarchistes connus et surveillés par la police.

Ces perquisitions ont amené la découverte de documents très intéressants et dénonçant l'existence d'une société parfaitement organisée et comptant de nombreux affiliés.

On s'attend à des arrestations sensationnelles.

GENÈVE

L'assassin DE L'IMPÉRATRICE ÉLISABETH se suicide dans sa cellule

Paris, 20 octobre.

Des télégrammes de Genève annoncent que l'anarchiste Luccheni, l'assassin de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, s'est suicidé dans sa cellule.

Ce matin, au moment où le geôlier entrait dans la cellule de Lucheni pour lui apporter sa nourriture, il le trouva pendu par sa ceinture à un barreau de sa fenêtre.

Luccheni donnait depuis quelques jours des signes visibles de folie furieuse. Pris d'une crise terrible, il avait, hier, brisé tous les objets mobiliers qui garnissaient sa cellule, et en avait jeté les débris par le vasistas.

Il allait être transféré dans un asile d'aliénés, s'il n'avait mis fin à ses jours.

L'assassin de l'impératrice d'Autriche avait été condamné à la réclusion perpétuelle, la peine de mort étant abolie en Suisse.

Conseil des Ministres

Paris, 20 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil, à l'Elysée, samedi matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Conseil de Guerre de Nancy

UNE AFFAIRE DE MEURTRE

Nancy, 20 octobre.

Aujourd'hui a comparu devant les Conseil de guerre siégeant à Nancy, le chasseur à pied Sarrochi, accusé de meurtre sur la personne d'un de ses camarades.

A l'audience l'accusé, dont le passé est absolument irréprochable expose qu'ayant été grossièrement insulté par son camarade, il avait vu rouge et l'avait frappé d'un couteau, sans avoir l'intention de lui donner la mort.

Sarrochi, déclare regretter vivement son geste de colère irréfléchie.

Tenant compte de son passé et des regrets manifestés par l'accusé, qui est un bon soldat et sur le compte ses chefs fournissent les meilleurs renseignements, le Conseil de guerre condamne le chasseur Sarrochi à la peine de cinq année de prison avec application de la loi de sursis.

AU PORTUGAL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Lisbonne, 20 octobre.

Le bruit court avec persistance qu'à la suite de mésintelligences existant au sein du Gouvernement provisoire une crise ministérielle serait imminente.

Il convient de n'accepter cette information que sous les plus entières réserves.

A LONDRES

Le Dentiste Assassin à la Central-Criminal Cour

Londres, 20 octobre.

Les débats de l'affaire Crippen-Le Nève continuent à être suivis par une foule énorme et tellement bruyante, qu'il a fallu organiser un service d'ordre spécial pour la maintenir.

La culpabilité de miss Le Nève paraît devoir, dès l'abord, être écartée. Les éléments de la procédure indiquent que l'amie du dentiste ignorait absolument le crime.

Crippen se défend vivement d'avoir été l'assassin de la belle Elmore sa femme.

On a entendu aujourd'hui les derniers témoins et à partir de demain commenceront le réquisitoire et les plaidoiries.

Remerciements

M. Etienne Nicolini, garçon de café et Madame Nicolini remercient leurs amis et connaissances des marques de sympathies qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur fille

Marie-Jeannette

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 23 octobre et repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

Agence Bastiaise DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie des Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative [illegible] supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lorbaud.*

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Bocinani.

Joindre un timbre pour la réponse.

Maison L.-N. MATTEI
BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

«DEMANDEZ PARTOUT»
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE. — N° 292

SAMEDI 22 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00586

BIBLIOTHEQUE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 53 m. — Coucher, 4 h. 39 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Alexandre.
Fête de Demain : Les Reliques des Saints.

21 OCTOBRE

Gangrène judiciaire

Au cours des vacances, j'ai lu et vivement apprécié l'important article que M. André Lefèvre a consacré, dans le *Journal*, à la magistrature aixoise. En racontant et en précisant certains faits, ce n'était pas seulement son arrondissement qu'il mettait en cause, et j'aurais bien aimé qu'il généralisât sa critique. Peut-être estime-t-il que les mœurs judiciaires, qui s'étalent avec une si déconcertante désinvolture dans la ville du bon roi René, sont les seules dont les justiciables aient à se plaindre en France. Mon excellent collègue est cependant un parlementaire trop averti pour entretenir de pareilles illusions, et sans doute a-t-il voulu se borner à l'arrondissement qu'il représente si heureusement à la Chambre.

Hélas ! que d'abus à signaler qui sont choses courantes dans des ressorts autres que celui de la cour d'Aix !

En Corse notamment, l'anarchie judiciaire fait de quotidiens progrès que ne réussit pas à enrayer la fermeté des chefs. Trop souvent on voit dans les palais de justice les gens courir affolés et s'interroger. Que s'est-il donc passé ? L'heure de monter sur le siège a depuis longtemps sonné, mais les bons juges ne sont pas là, et les audiences se tiennent au gré de leur bon plaisir, sans souci des intérêts nombreux qu'ils contrarient et parfois compromettent.

La justice y est presque exclusivement politique devant toutes les juridictions et, suivant que l'on appartient à un clan ou à l'autre, on est ou on n'est pas garanti par les règles pourtant précises du droit, qui devraient être l'égale sauvegarde de tous les citoyens. C'est toujours comme au temps d'autrefois où M. Paul Bourde, dans un fort intéressant ouvrage, écrivait que, dans le ressort, aux points de vue administratif et judiciaire, il fallait savoir distinguer entre le bon et le mauvais clan.

La chancellerie connaît bien cette situation pleine de tristesses. Il ne semble pas qu'elle ait jamais fait de grands efforts pour la changer. Elle a, il est vrai, à des reprises diverses, sur des votes formels du Parlement, adopté comme règle pour l'avenir de ne plus nommer de magistrats corses en Corse. Mais il n'est règle générale qui ne souffre d'exception, et l'exception a souvent des tendances à devenir la règle. D'ailleurs, que vaut cette règle, qui s'appliquerait spécialement à notre ressort ? Pourrait-on renoncer, par hasard, à nommer des Normands en Normandie, et ne serait-il pas cependant téméraire d'affirmer que, dans cette contrée verdoyante et plantureuse, la justice, rendue par des magistrats du pays, n'y boîte pas parfois des deux pieds ? Nous avons eu, d'ailleurs, en Corse, des magistrats continentaux d'une insuffisance et d'une partialité, sectaires, siégeant à côté d'insulaires, jurisconsultes éminents, irréductiblement fidèles à leurs devoirs. La règle ne vaut donc rien et le remède n'est pas là. Le remède est tout simplement dans la main du garde des sceaux, qui voudra reconnaître le vrai mérite, récompenser les services rendus... à la justice, et ne jamais faire, suivant une expression favorite de M. Barthou, des « nominations de partialité. »

Croyez-vous qu'il soit plaisant de voir, devant une justice de paix, deux plaideurs dont l'un se prétend créancier, — A... doit payer à Z..., la somme de cent francs, — et d'entendre le magistrat formuler ainsi sa décision : « Condamne A... à payer à Z... la somme de cent francs,... *si toutefois elle est due.* » Et n'allez pas croire que le magistrat ait péché par ignorance, car c'est un licencié en droit de la Faculté de Paris. Il convient d'ailleurs de reconnaître qu'il a été traduit devant le conseil de la magistrature et révoqué, non cependant à la suite de l'incident que je viens de signaler. Mais il en avait tant fait !

Dans un canton voisin, le juge prononce, en audience publique, des décisions électorales, remarquablement motivées. Mais quand, trois jours après, on se présente au greffe, pour en prendre expédition, on constate avec stupeur que toutes les décisions ont été changées et que le droit électoral a subi, dans ces décisions ainsi substituées aux premières, les atteintes les plus graves et le plus mûrement réfléchies. Le fait est signalé avec offre de faire la preuve. Où sont donc les enquêtes, et, le cas échéant, où sont les sanctions ?

Le reste est à l'avenant. Sur les grands chemins, pendant les périodes électorales, on assiste, écœuré, aux randonnées de nos bons magistrats cantonaux qui se croiraient atteints et diminués, si, par leurs démarches personnelles autant que par leurs jugements, ils n'assuraient le succès du candidat de leur parti. Et puis, le procureur de la République, leur chef, leur donne souvent l'exemple !!

La loi du 12 juillet 1905 a essayé de mieux assurer le recrutement des juges de paix, mais la porte est laissée ouverte aux maires et adjoints qui ont dix années d'exercice. C'est une raison suffisante pour que la chancellerie ne nomme plus que des maires et des adjoints, ceux qui se sont particulièrement signalés par leur zèle électoral. Ils cumulent d'ailleurs et siègent ainsi tantôt au prétoire et tantôt à la mairie. Le fait paraît assez scandaleux pour qu'on le signale. Mais on voit bien par là quelle jolie justice on nous prépare.

Il faut rendre à M. Barthou cette justice, qu'il nous a parfois nommé des clercs d'avoués remplissant les conditions de la loi de 1905. Mais, quand on a examiné de près les certificats de stage délivrés par les officiers ministériels, on s'est vite aperçu que ces certificats étaient de pure complaisance et que les prétendus stagiaires avaient vécu loin de l'Étude, investis de fonctions où la procédure n'avait rien à voir. Voilà une des fraudes électorales imaginaires, collègue Adrien Veber, et qui n'est pas faite pour déparer la collection.

Mais alors, où allons-nous, grand Dieu ! Monsieur Barthou, ayez pitié de nous ! Monsieur Barthou, délivrez-nous !

Le chapitre est inépuisable, mais on ne peut tout dire le même jour et nous aurons trop souvent l'occasion d'y revenir.

Devant les tribunaux de première instance, les justiciables courent aussi les plus grands risques. Elle est connue l'affaire, qu'ignore certainement mon collègue, de ce maire poursuivi pour fraude, condamné à l'emprisonnement et à l'interdiction des droits civiques, et acquitté par la Cour, « attendu, dit-elle, que l'innocence du prévenu éclate jusqu'à l'évidence. »

Et ce même maire, au sortir de l'audience d'acquittement, était de nouveau l'objet d'une double information pour outrage public à la pudeur et exercice illégal de la pharmacie. Informations suivies de non-lieux, les faits incriminés étant dénués de toute apparence de délit.

Faut-il rappeler la saisie extra-bouffonne d'un piano, appartenant au procureur de la République, ordonnée par un président, auquel le procureur n'avait pas le bonheur de plaire ? Il est à peine besoin d'ajouter que la saisie, aux grands éclats de rire de l'auditoire, fut déclarée nulle par les juges qui, dans la circonstance, auraient dû siéger à Déjazet ou à Cluny.

Voilà, prises entre mille, les choses fâcheuses qui se passent dans notre magistrature peu enviable. A M. Barthou, qui nous a fait souvent de très regrettables nominations, je signale la situation. Elle est grave.

M. Barthou a eu une heureuse inspiration en instituant l'inspection de la magistrature, et j'y applaudis pour ma part. Allons ! qu'on inspecte et qu'on ne tarde pas trop !

« Il y a quelque chose de gangrené dans notre organisation judiciaire. »

Louis ADRIANI,
Député de la Corse,
Ancien Conseiller à la Cour de Bastia.

Conseil Général

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

Discours de M. Adolphe Landry

Conseiller général et Député de Calvi

(Voir le *Petit Bastiais* des 14, 17, 19 et 21 octobre).

Et de même pour tant d'autres améliorations que nous pouvons souhaiter. Si nous voulons qu'il soit institué des abonnements, que les tarifs spéciaux soient multipliés, que des tarifs communs soient établis en plus grand nombre que ceux qui existent aujourd'hui, de manière que nous puissions, sans passer par les transitaires, expédier nos marchandises directement sur le continent, nous pouvons nous adresser au Contrôle des chemins de fer, et ce Contrôle, en vertu des pouvoirs que le Gouvernement conserve, pourra obliger la Compagnie à réaliser ces améliorations que nous demandons.

J'ajoute qu'au cours de l'entrevue que, avec un certain nombre de représentants de la Corse, j'ai eue avec le Ministre des Travaux Publics, celui-ci nous a invités à lui présenter une note indiquant les améliorations que nous pouvons désirer. Il nous a dit qu'il était disposé à étudier cette note avec la plus grande bienveillance, et qu'il ferait tout son possible pour donner satisfaction aux vœux de la population Corse.

Je me résume. Le projet de loi gouvernemental, en présence duquel nous nous trouvons aujourd'hui, apporte, tant au personnel qu'au département, certains avantages. En ce qui concerne l'exploitation de nos chemins de fer, il ne nous interdit pas, il nous permet d'espérer au contraire qu'à très bref délai, toujours à ce même point de

---

53 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

X

« IN EXTREMIS... »

Il la regarda avec surprise et anxiété.

— Pourquoi parlez-vous ainsi ? demanda-t-il.

— Parce que je me sens atteinte jusqu'au plus profond de mon être, jusqu'aux sources mêmes de la vie.

— Est-ce donc, comme je le supposais, fit-il d'une voix tremblante d'émotion, que vous cachez quelque chose à votre vieux docteur ?

Elle ne répondit pas. Le trouble du médecin redoublait. Déjà, il avait eu des soupçons, redoutant de se trouver en face non pas d'un mal qu'il était prêt à combattre de toutes ses forces, mais d'un secret qu'il avait le devoir de ne pas chercher à pénétrer. Il comprenait maintenant que sa longue expérience ne l'avait pas trompé. Une femme de l'âge de Mme de Rouvray n'est pas, en quelques jours, terrassée par un mal inconnu et perdue sans rémission. L'infortunée avait dû éprouver, comme le vieillard l'avait déjà pressenti, quelque terrible commotion morale, et c'était dans le cerveau qu'il fallait chercher le siège de cette mystérieuse douleur.

— Madame, reprit le célèbre praticien d'une voix pénétrante et grave, je suis votre médecin depuis que vous êtes née... Avant vous, j'ai soigné votre père et votre mère... C'est vous dire que vous pouvez compter sur tout mon dévouement, et que je vous donne ma parole de ne jamais trahir la confidence que vous semblez vouloir me faire... Mais il faut que vous me disiez tout !... C'est à ce prix seul que je pourrai essayer de vous rendre la santé.

Elle semblait retombée dans son atonie, et ce fut presque en un soupir qu'elle répondit :

— Je vous en supplie !... Ne me demandez que les mots que je peux prononcer... Moi aussi, je tiens à vous témoigner combien j'apprécie votre caractère, et je vais vous demander un grand service.

— Je suis prêt à vous le rendre, mon enfant, si cette joie est en mon faible pouvoir.

Clotilde se recueillit. Ses tempes continuaient à battre avec violence, ses paupières s'agitaient convulsivement, ses lèvres devenaient violettes. Elle articula, en passant sa main sur son front :

— Pourvu que je puisse rassembler mes idées !... Ma tête se perd !

Il répliqua :

— Vous avez éprouvé un grand chagrin, n'est-ce pas ?...

— Oui, murmura-t-elle.

Et l'intonation de ce simple mot était si poignante que ce vieillard, qui, dans sa longue carrière, avait cru se trouver en face de toutes les misères humaines, tressaillit plus profondément devant cette insondable douleur morale que devant le pire des fléaux qu'il avait été appelé à combattre. Il regarda cette face ravagée, ces yeux dévorés par une irrésistible flamme, cette bouche qui se crispait pour ne laisser échapper que ce qu'elle pouvait dire du secret qui oppressait ce pauvre cœur... Le docteur Vallières eut un hochement de tête attristé et poussa un profond soupir. Clotilde poursuivit :

— Ma raison s'égare !... Bientôt, je le sens, le délire auquel je n'ai été en proie jusqu'ici que par intermittences me prendra tout entière !... Peut-être, alors, laisserai-je échapper des mots que je ne veux pas prononcer !... des mots qui pourraient torturer M. de Rouvray... Il ne le faut pas !... Je ne le veux pas !...

— Calmez-vous !... Je vous en conjure !

Elle continua, avec une exaltation croissante :

— Il en mourrait, docteur. Je le sais. Il me l'a dit. C'est cela, voyez-vous, qu'à tout prix il faut éviter.

— Je vous en supplie, madame, résignez-vous, implora le médecin, qui se demandait, à part lui, si déjà le délire que semblait tant redouter Clotilde ne s'était pas emparé de son cerveau.

Elle comprit le regard angoissé qu'il lui jetait.

— Docteur, balbutia-t-elle, je lis votre pensée dans vos yeux. Vous croyez que je divague déjà. Non ! non ! Je suis parvenue jusqu'ici à maîtriser le mal, mais bientôt il sera le plus fort. Vous le savez aussi bien, mieux que moi, n'est-ce pas ?

— Eh bien ! fit M. Vallières avec inquiétude, parlez, madame. Mais qu'allez-vous exiger de moi ?

— Je vous demande comme une suprême grâce d'attribuer ma maladie non pas à cette raison morale que avec votre pénétrante expérience vous avez devinée, mais à une cause ordinaire. Ne laissez pas soupçonner à mon mari que c'est le chagrin qui me brise, une incurable douleur qui m'anéantit et me conduit au tombeau ! Faites, comme je vous le disais, qu'il croie aux ravages, à l'incohérence de la fièvre, si quelque parole le frappait qu'il ne doive pas entendre !

— Madame, balbutia le savant, ce que vous me demandez est impossible.

— Non ! non ! reprit-elle solennellement. Dites au duc de Rouvray que j'ai pris froid en sortant de l'Opéra. Donnez à mon mal le nom que vous voudrez. Un médecin n'est jamais embarrassé en pareil cas. Et que mon mari ne soupçonne jamais la vérité !

— C'est un mensonge, madame, que vous voulez m'imposer !

— Il ne portera préjudice à personne, et, au contraire, vous sauverez la vie d'un innocent, d'un juste. Ah ! que j'aie au moins cette consolation en disparaissant !

— Mais, reprit chaleureusement le docteur, votre état n'est pas désespéré... Je vous sauverai !

Elle secoua tristement la tête.

— Vous n'y réussirez pas ! Mes minutes sont comptées, voyez-vous, monsieur Vallières. Promettez-moi donc, je vous en conjure, d'accomplir ce que vous devez considérer comme ma dernière volonté.

Une lutte violente paraissait se livrer dans l'esprit du médecin.

— Madame, reprit-il, je n'ai jamais failli à mon devoir. Ne me demandez pas de commencer aujourd'hui.

— Votre devoir, reprit-elle avec chaleur, c'est de ne pas trahir le secret professionnel. Je n'exige pas cela de vous ! Je ne vous demande qu'un pieux mensonge, un mensonge que rien ne vous défend, et qui sauvera un homme de bien et un homme utile ! Ce n'est pas pour moi que je vous implore, c'est pour lui ! Vous obéirez à mon vœu suprême !

vœu, des améliorations nouvelles pourront être obtenues. D'autre part et surtout, car je tiens à le dire une fois de plus, c'est pour moi ici la considération capitale, c'est celle qui doit dominer tout ce débat, d'autre part et surtout, dis-je, ce projet de loi nous apporte ce chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio que nous réclamons depuis si longtemps, et nous permet d'espérer que de nouveaux chemins de fer pourront être obtenus par nous.

Et alors, Messieurs, j'aboutis comme conclusion, au vœu dont je vais immédiatement vous donner lecture :

« Le Conseil général de la Corse,

« Persistant dans son opinion que l'exploitation par l'Etat constitue, en ce qui concerne les chemins de fer insulaires, le régime le plus favorable à la fois à l'Etat lui-même, à la Corse et au personnel.

« Considérant toutefois que l'achèvement du réseau ferré de l'île est, parmi tous les résultats qu'il doit viser, le plus important de beaucoup.

« Emet le vœu que la question des chemins de fer corses reçoive sa solution dans le plus bref délai et que cette solution, tout en ménageant le plus possible les divers intérêts dont il a le devoir de se préoccuper, assure tout d'abord la construction immédiate de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio. »

« Il compte en même temps sur la bonne volonté du Ministre, au cas où l'exploitation serait concédée à une compagnie, pour réaliser certaines améliorations reconnues indispensables dans le service des chemins de fer Corses, notamment en faisant couvrir les quais des gares d'Ajaccio et de Bastia, en obligeant la Compagnie, à acquérir des locomotives plus puissantes qui permettent d'accélérer la marche des trains, en l'invitant multiplier à les tarifs spéciaux et à procéder à des abaissements de tarifs.

« Dans la même hypothèse enfin, il sollicite, aussitôt le projet de loi voté, la bienveillante intervention du Ministre auprès de la Compagnie concessionnaire pour faire obtenir au personnel les plus urgentes, tout, au moins et les plus légitimes, des satisfactions auxquelles il prétend. »

Messieurs,

Le vœu dont je viens de vous donner lecture exprime l'opinion à laquelle, après une étude très sérieuse et très attentive de la situation, je suis parvenu. Je vous adresse un appel très pressant pour que vous l'acceptiez.

Je pense que pour l'accepter vous ne serez point retenu par la considération que vous avez émis au cours de sessions précédentes des vœux d'une autre teneur. C'est qu'en effet, depuis la dernière fois que vous avez eu à vous occuper de nos chemins de fer, j'entends depuis le mois de septembre dernier, des faits nouveaux sont intervenus. Vous fondiez à ce moment là, pour établir le régime de l'exploitation par l'Etat, des espérances sur le nouveau Ministre. Ces espérances ont été déçues. Il n'était point question à ce moment de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio. Cette construction, on nous la donne aujourd'hui, on nous l'assure. Et ici, ouvrant une parenthèse, je vous dirai que si le projet Millerand n'avait pas apporté cette chose nouvelle, je n'aurais pris, à vrai dire, que très peu d'intérêt à la question de nos chemins de fer ; je n'aurais vu aucune espèce d'inconvénient à rester dans la voie où nous nous étions engagés, c'est-à-dire dans la voie de l'obstruction, à ce que, dans l'espoir d'arriver tôt ou tard à certaines améliorations dans l'exploitation de nos chemins de fer, on prolongeât, fût-ce pendant de longues années, le statu-quo.

La situation est tout autre que ce qu'elle était l'an dernier. Vous ne devez donc éprouver aucune gêne pour prendre une attitude différente de celle que vous aviez en septembre dernier.

Messieurs, le moment est venu où chacun de nous, dans cette question vitale entre toutes pour notre pays, doit assumer ses responsabilités. J'ai accompli pour ma part ce que je considérais comme mon devoir. Vous avez une idée trop haute de votre rôle pour que je doive craindre que personne, parmi vous, sacrifie à des considérations quelles qu'elles soient, ces intérêts de notre département dont nous avons la charge. (Vifs applaudissements).

◆

Dans sa séance du 1er septembre 1910, (après-midi), le Conseil général de la Corse a voté, à l'unanimité, le vœu suivant :

« Le Conseil général de la Corse.

« Persistant dans son opinion que l'exploitation par l'Etat constitue, en ce qui concerne les chemins de fer insulaires, le régime le plus favorable à la fois à l'Etat lui-même, à la Corse et au personnel ;

« Considérant toutefois que l'achèvement du réseau ferré de l'île est, parmi tous les résultats qu'il doit viser, le plus important de beaucoup ;

« Emet le vœu que la question des chemins de fer corses reçoive sa solution dans le plus bref délai, et que cette solution, tout en ménageant le plus possible les divers intérêts dont il a le devoir de se préoccuper, assure tout d'abord la construction immédiate de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio. »

Courses de Bastia

Le Comité des Courses a l'honneur d'informer MM. les propriétaires de chevaux qu'en raison du nombre insuffisant de chevaux engagés dans le prix de Circonscription, cette épreuve est supprimée et remplacée par la suivante :

Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1.000 francs.

offerts par la S. S. d'E., dont 700 francs au premier, 200 au second et 100 au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans, nés et élevés en Corse. Entrée : 10 francs. Le tiers des entrées au premier, un tiers au second et un tiers au troisième. — Distance : 1.500 mètres environ.

◆

Messieurs les propriétaires sont tenus de produire eux-mêmes et sous leur responsabilité les déclarations d'âge et le poids de leurs chevaux.

◆

Les cartes d'enfants de sociétaires seront vendues samedi main, de 8 à 9 heures, et de 1 à 2 heures de l'après-midi. (Etude Mingalon, notaire, 16, Boulevard Paoli, au 1er.)

◆

MM. les Officiers auront gratuitement accès au Pesage sur la présentation de leur carte d'identité.

Les Sous-Officiers, en uniforme, seront gratuitement admis au Pavillon.

Chemins de fer

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu, à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le Dimanche 23 octobre 1910, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 13 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers Nos 5 et 11, partant de Bastia à midi 3 et midi 43, ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Furiani seront délivré au guichet de la salle des pas-perdus, à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 heures 30, la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et 2e classe, au guichet de la salle des pas-perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite.

Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée, à Furiani les deux coupons réunis, devront être présentés au retour. »

Bastia, le 15 octobre 1910.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 octobre.

Malgré quelques réalisations provoquées par le fait accompli, le marché est très bon et reste nettement orienté vers la hausse. Le 3 0/0 Français finit en nouvelle importante reprise à 97 20. Les Fonds Etrangers consolident leur avance précédente comme l'Extérieure à 94.65, les Emprunts Russes, ou l'accentuent comme le Turc à 92 fr et le Serbe à 86.25. Excellente allure des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier franchit le cours de 800 fr, le Crédit Lyonnais passe à 1.447. Le Comptoir National d'Escompte se maintient à 980 et la Société Générale à 736.

Suez ferme à 5.415. Valeurs de transports et d'électricité calmes mais soutenues. Le compartiment Russe présente une certaine irrégularité. Après une nouvelle hausse, les titres cuprifères reviennent dans leurs cours de la veille : Rio à 1.780.

Parmi les valeurs minières Minas Pedrazzini progresse à 141.

Les obligations 5 0/0 de 100 piastres des chemins de fer Mexicains du Centre, introduites aujourd'hui en Banque, ont été recherchées à 235 et 237. Ces titres sont gagés par une première hypothèque sur tous les biens de la Cie et jouissent de la garantie d'intérêt de 5 0/0 de l'Etat de Zacatecas.

On sait que le gouvernement chilien a accordé une garantie vingtenaire en or aux obligations du Chemin de Fer de l'Est Central Chilien. Or, c'est la Banque du Chili qui seule peut recevoir du Gouvernement les sommes se référant à la dite garantie.

Nos Chemins de Fer sont fermes.

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi, 25 courant, à 2 heures et demie de l'après-midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

N. B. — Les Négociants et Représentants désirant faire partie du Syndicat peuvent se faire inscrire à la réunion du 25 courant.

A l'occasion des courses, cette réunion, primitivement fixée au dimanche 23, a été renvoyée au mardi, 25 octobre.

UN ABORDAGE DEVANT BASTIA

Le brick-goëlette *François-Marie* est abordé par le trois-mâts italien *Maria-Caterina*. — L'équipage est sauvé. — Le *François-Marie* est ramené au port par le steamer anglais *Raven*.

Un événement maritime, heureusement rare dans nos parages, fait, depuis hier, l'objet de tous les commentaires, étant données les circonstances, jusqu'à présent imprécises, qui l'enveloppent.

Le brick-goëlette *François-Marie*, armé par M. Mathieu Mattei, conseiller municipal de notre ville, a été abordé à quatre milles au large de notre port par le trois-mâts italien *Maria-Caterina*.

La collision s'est certainement produite dans la matinée d'hier, au moment du violent orage qui a éclaté sur Bastia, circonstance qui n'a pas permis aux deux navires de voir leurs feux de position respectifs.

Le *François-Marie* avait un chargement complet, en cale, de 300 tonnes de sel, et sur le pont environ 10 à 12 tonnes de matériaux, briques, tuiles, etc.

La baleinière de sauvetage, sitôt avisée, ainsi que d'autres embarcations, se sont rendues sur les lieux du sinistre, où elles trouvèrent le navire abandonné.

Il convient de dire que trois hommes de l'équipage du *François-Marie* avaient, sur l'ordre du capitaine Mattei, mis le canot à la mer, et s'étaient rendus au port de Bastia réclamer du secours.

Pendant que le canot du *François-Marie* rentrait au port, le capitaine de ce voilier se rendait à bord du trois-mâts abordeur, où il fut recueilli.

Le trois-mâts parut évoluer un moment autour de l'épave du *François-Marie*, mais le vent qui soufflait très fort le mit dans l'impossibilité de porter secours au *François-Marie* ; le navire italien tire encore des bordées dans nos parages.

Les marins qui montaient la baleinière de sauvetage *La Colomba* et divers autres pêcheurs de Bastia qui, à bord d'un bateau de pêche étaient accourus au secours du navire en détresse, montèrent à bord du *François-Marie*, et constatèrent que le choc avait été des plus rudes ; le beaupré avait été coupé net au ras du grand mât qui avait chuté sur le mât de misaine, lequel, à l'heure actuelle, lui sert encore de soutien.

Les deux capitaines n'étant pas à Bastia, il est impossible d'avoir des renseignements exacts, mais d'après ceux que nous avons pu nous procurer, il paraîtrait que l'abordage des deux navires avait produit un enchevêtrement des deux mâtures, ce qui aurait occasionné à bord du *François-Marie* la chute du grand mât.

Vers six heures du matin, alors que les sauveteurs de Bastia, essayaient sans trop y parvenir, de ramener au port le navire abordé, le steamer anglais *Raven*, affrété par M. Southwell, passa à portée et voyant le signal de détresse hissé au mât resté debout du *François-Marie*, prit ce voilier à la remorque et le ramena au port, où il fit son entrée vers midi.

Une foule énorme se tenait sur les quais pour admirer la belle manœuvre du commandant du *Raven*, auquel nous adressons toutes nos félicitations.

M. Bernard, administrateur de la marine, a ouvert une enquête.

Faculté des Sciences de Marseille

Baccalauréat Sciences
Langues-vivantes

Sont admissibles et passeront l'oral le mardi 25 octobre, les candidats dont les noms suivent :

MM. Casella.
Colombani.
Cucchi.
Legout.
Sarocchi.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hôtes

Sont arrivés : M. et Mme Paul Matrat, journaliste, de Valence ; comte et comtesse de Caraman, de Grenoble.

Cours municipal

Le cours municipal de Sténographie de l'Hôtel-de-Ville est ouvert depuis le 16 octobre dernier.

Le prix est de deux francs par mois pour deux leçons par semaine, le jeudi et le dimanche.

Ajoutons que ces cours très intéressants sont suivis par un très grand nombre de personnes.

On s'inscrit tous les jours au secrétariat de la Mairie.

Pour les Assistés

Nous nous faisons les interprètes des malheureux assistés d'Ajaccio pour demander le payement de leur trimestre échu.

M. le Préfet de la Corse voudra bien accorder cette satisfaction à de pauvres gens qui n'attendent que cet argent pour manger.

Au Port

Le « Corte », venant de Nice.
Le « Liamone », venant de Marseille.
Le « Corte », parti pour Propriano.
Le « Liamone », parti pour Nice.
Le « Venezuela », parti pour Bône.

Etat-Civil

NAISSANCES

Mousso Natalina.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

TRAVO. — M. Tiberi Isidore, commerçant à Travo, a été de la part de son domestique, le sieur Franchini Jules, sujet italien, âgé de 28 ans, victime d'un vol avec effraction commis dans les circonstances suivantes :

Le 12 courant, M. Tiberi, appelé en toute hâte au chevet de son père à l'agonie, s'était rendu à Ventiseri, laissant chez lui son domestique Franchini Jules, entré à son service depuis quelques jours seulement.

Pour cette raison M. Tiberi n'avait remis à son domestique que la clef de la cuisine, mais sa stupéfaction fut grande à son retour de Ventiseri de constater que le citoyen italien avait fracturé la porte qui fait communiquer la cuisine avec le magasin et, qu'une fois dans la place, il avait fait main-basse sur tout ce qu'il avait trouvé à sa convenance.

C'est ainsi qu'une somme de cent francs environ, passa du tiroir de M. Tiberi dans la poche de notre transalpin. Un portefeuille contenant un mandat-poste de 48 francs, une ceinture bleue et deux chemises en outre devinrent également la propriété du domestique infidèle.

Continuant ses recherches, il constata en outre que Franchini Jules avait dérobé dans l'écurie un des mulets de son patron pour se rendre à la gare de Ghisonaccia, où il prit le train pour Bastia.

Il est à supposer que l'infidèle domestique a pris dimanche le paquebot partant de Bastia à destination de Livourne.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

◆

LORETO. — Sont attribués à la commune de Loreto-di-Casinca, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Loreto-di-Casinca, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de la fabrique de l'église de Loreto de Casinca sera à la charge de la commune de Loreto de la Casinca, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 1909.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 15·4 à midi 16·5 + à 6 heures du soir + 14· Maxima + 17· Minima + 13·5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 755 mm.

Dans la matinée, Nord-Ouest.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

◆

Pas de blague

M. Briand, notre Grand Premier Rôle gouvernemental, vient de déclarer à l'un de nos confrères parisiens que la nouvelle de son prochain mariage n'est qu'un superbe canard auquel il convient de couper les ailes.

Il s'est défendu, du reste, du penchant qu'on lui prêtait gratuitement pour le *conjungo*, par une phrase bien symbolique et empreinte d'une certaine philosophie triste

— Vous ne voudrez pas, a-t-il dit, que je fasse le malheur d'une femme !

Notre Grand Premier Rôle refuse de jouer les jeunes premiers, et lui, qui assume la lourde tâche de faire le bonheur de toute une nation, ne se sent pas de taille à faire celui, en apparence plus prosaïque, de son ménage.

Quel enseignement pour ces gringalets que nous constatons si pressés de s'affubler de cet objet de luxe qu'est la femme moderne ! Combien ils seraient mieux avisés de solliciter du ministre compétent quelque lointaine colonie à explorer, plutôt que de faire l'acquisition d'une poupée à tête mobile, toute pétrie de frivolité et pas plus taillée pour être mère qu'une savate.

L'agriculture manque de bras, l'exploration manque de jambes, mais l'on ne manquera jamais de bons *sganarelles* affligés de la cataracte, qui convoleront en justes et légitimes noces pour la grande et adultérine félicité de leurs meilleurs amis. — J.

◆

Le Temps

Il a changé hier le temps et, si brusquement, que tout le monde en a été saisi désagréablement.

Ce passage, sans transition, d'une température relativement chaude à une autre plutôt fraîche, sinon froide, a déjà fait éclore de nombreux pardessus, quelques belles fourrures et pas mal de rhumes, signes infailliblement précurseurs de l'hiver et cet hiver, d'après nos astronomes, sera précoce et long.

◆

Nouvelles agricoles

D'après le relevé des rapports fournis par le professeur départemental d'agriculture, dans les six semaines qui ont suivi la moisson, l'état approximatif des récoltes dans le département de la Corse est ainsi évalué :

Orge. — Surfaces ensemencées, 12.200 hectares ; produit en grains, 122.000 hectolitres, 76.300 quintaux métriques.

Avoine. — Surfaces ensemencées, 1.700 hectares ; produit en grains, 12.600 hectolitres, 6.100 quintaux métriques.

◆

Ecole Navale

L'élève Colonna de Giovellina a obtenu une bourse avec demi-trousseau à l'école navale.

◆

Assurances

Voir l'annonce à la 4e page des Compagnies : *Minerve*, *Confiance-Incendie* et *Confiance-Vie*.

◆

Ministère du Travail

M. Renucci, commis expéditionnaire de 3e classe à l'administration centrale, est promu à la 2e classe.

◆

A vendre

Pour cause de départ, joli magasin de mercerie, sis route du Cap, n° 1, bonne clientèle, conditions avantageuses, facilités de payement si solvabilité, s'y adresser.

◆

A céder

Fonds de Commerce : Sellerie, articles de voyage après 15 ans d'affaires, à céder pour cause de départ.

Très bonne suite à prendre.

S'adresser à M. Bianchi fils, Avenue Carnot, 1, Bastia.

◆

Chemins de fer

M. Antona François est nommé garde-frein dans le réseau oranais.

◆

Douanes

M. Ceccaldi Xavier a été nommé préposé des douanes en Algérie.

ETAT CIVIL

Naissances.

Tomasi Joseph.

Décès.

Carli Jacques-Louis, employé, 57 ans, de Valle d'Alesani.

Pietri Antoinette, ménagère, 55 ans, de Bastia.

Vincentelli Vincent, employé de commerce, 26 ans, de Pianello.

AVIS DE DECES

Mlle Marie Pietri ; M. Dominique Pietri ; Mme veuve Raffanelli et ses enfants ; Mme et M. Serrat, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, (Côtes du Nord ; Mme et M. Louis Mori ; Mme et M. André Mori ; Mme et M. Vannini et sa famille ; Mme et M. Albertini, douanier en retraite ; M. Franceschi, douanier en retraite ; Mme et M. Cristoni et leurs enfants ;

Les familles Sisco, Colombani, Cristofini, Gambugi, Zigliara, Houpe, Antoine Bobia de Bastia, Caratini de Nonza, Assomption Brouart, Franceschi, Manciani de Marseille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ANTOINETTE PIETRI

leur mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Bastia, le 21 octobre, à 11 heures du soir.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui samedi, 22 du courant, à 9 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 6.

(BORGO)

Mme veuve Dominique Salvadori ;

M. Antoine Salvadori ; Mme Thérèse Cancellieri, M. Antoine Cancellieri et leur fille ; M. Jules-François Salvadori, Mme Jules-François Salvadori, née Rognoni, et leurs enfants ;

Mlles Dominique et Catherine Salvadori ;

M. Lucien Chatelin, Mme Lucien Chatelin, née Salvadori, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DOMINIQUE SALVADORI

(*Greffier de la justice de paix de Borgo*)

leur époux, père, grand-père, frère, oncle et grand-oncle, décédé à Nice, le 20 octobre 1910, à l'âge de 59 ans.

Un avis ultérieur fera connaître le jour et le lieu des obsèques.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00587

BOURSE DE PARIS

	20 oct.	21 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	97.05	97.10
de 2 0/0 amortir.	96.85	97.00
		ex-coupon

LE NOUVEAU Préfet de la Corse au Ministère de l'Intérieur

Paris, 21 octobre.

M. Boellet, le nouveau préfet de la Corse, a été reçu ce matin par M. Briand, président du Conseil.

M. Briand a longuement entretenu le nouveau préfet sur la situation politique du département qu'il est appelé à administrer.

Le président du Conseil a recommandé tout particulièrement au nouveau représentant du Gouvernement en Corse de ne faire que de l'administration.

M. Boellet ne tardera pas à rejoindre son poste.

Vapeur français échoué sur LES COTES DE FLORIDE

L'équipage sauvé par un croiseur américain

Paris, 21 octobre.

Le Lloyd publie une dépêche de Key-West annonçant qu'un grand transatlantique français, la *Louisiane*, est allé s'échouer sur les côtes de la Floride.

Le garde-côtes américain *Forward*, immédiatement envoyé au secours du transatlantique en détresse, ont sauver ces deux voyages, les passagers et l'équipage du vapeur *Louisiane*.

Des travaux vont être entrepris pour renflouer le vapeur mais on mais on craint de ne pouvoir y parvenir.

MORT de l'Ambassadeur d'Autriche à Paris

Paris, 21 octobre.

L'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte Khevenhuller Metsch est mort ce matin au palais de l'ambassade, d'une embolie au cœur

Sitôt la nouvelle connue, M. Fallières a envoyé l'un des officiers d'ordonnance à l'ambassade.

MM. Pichon, ministre des Affaires étrangères et Briand, président du Conseil, se sont rendus à l'ambassade pour déposer leurs cartes.

TOULON

LE « VOLTAIRE » ÉCHOUÉ

Toulon, 21 octobre.

Le cuirassé *Voltaire*, qui s'était échoué hier, devant le chenal des forges et chantiers, à la Seyne, par suite d'un défaut de dragage, a été relevé aujourd'hui.

L'opération réussit complètement, mais ce ne fut qu'au prix des plus grands efforts, et après avoir allégé considérablement le cuirassé qu'on put le déhaler.

C'est la deuxième fois en huit jours que ce gros navire s'échoue.

APRÈS LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Les mesures d'ordre

Paris, 21 octobre.

Bien que la grève des cheminots soit entièrement terminée, la surveillance qu'exercent la police et la gendarmerie n'en reste pas moins intense.

Sur tous les réseaux les mesures d'ordre sont appliquées très rigoureusement.

Les actes de sabotage

Aucun acte sérieux de sabotage n'a été signalé depuis vingt-quatre heures.

Tous les trains partent régulièrement.

Aussi les voyageurs qui, depuis deux jours, semblaient s'abstenir, sont plus nombreux que les jours ordinaires.

VALENCIENNES

Un Ouvrier électrocuté

Paris, 21 octobre.

Hier soir, un ouvrier peintre, travaillant à Anzin, a été victime d'un déplorable accident.

Il traversait les voies de la gare de Valenciennes, lorsque, par inadvertance, il posa son pied sur deux fils électriques, l'un du téléphone, l'autre de la lumière, que l'orage avait projetés sur le sol. Un court circuit s'étant produit, le malheureux fut électrocuté.

Transporté à un hôtel voisin, il y reçut des soins, mais, deux heures après, ce jeune ouvrier rendit le dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

Cet infortuné jeune homme était à peine âgé de 20 ans.

PARIS

Arrestation MOUVEMENTÉE

Un dangereux malfaiteur

Paris, 21 octobre.

Le Service de la Sûreté a procédé ce matin, dans un des principaux hôtels de la Capitale, à l'arrestation d'un dangereux malfaiteur qui avait réussi à capter la confiance de nombreuses personnes.

L'individu arrêté, qui est âgé d'une quarantaine d'années, se dit originaire de Russie, mais on ne croit pas qu'il ait fourni sa véritable identité.

Cet escroc de haut vol, dangereux repris de justice, recherché par de nombreux parquets, avait déjà été condamné en 1898 à 20 ans de travaux forcés pour faux et usage de faux.

Au moment où les agents allaient s'emparer de lui, il avait saisi son revolver, mais il ne put s'en servir, car un des agents, voyant le mouvement, s'était empressé de lui saisir le bras droit.

Ecrasée par une Automobile

Paris, 21 octobre.

Le nommé Armand, conduisant une voiture automobile, a heurté, rue Notre Dame, à Levallois-Perret, une ménagère, âgée de 36 ans.

Transportée à l'hospice, cette malheureuse est morte en arrivant.

Le corps a été déposé à la morgue.

La police a procédé à l'arrestation du conducteur.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 21 octobre.

Le Ministre de la guerre a décidé que la brigade de gendarmerie de Capo-di-Ferro sera transférée à Villanova.

Le Choléra EN ITALIE

Paris, 21 octobre.

Dans les dernières vingt-quatre heures, on a constaté à Naples neuf cas nouveaux de choléra et trois décès.

Dans les provinces napolitaines vingt-et-un cas et huit décès.

Dans les Pouilles, trois cas et aucun décès.

A Rome, le professeur Rossi Doria a annoncé un cas de choléra. Il s'agit d'une femme habitant la villa Caffarella. Isolée et soignée, immédiatement, le mal a été ainsi enrayé

Un autre cas suspect a été constaté dans le quartier du Trastavere.

La Conquête de l'air

La Traversée DE L'ATLANTIQUE

Arrivée de Wellman à New-York

Paris, 21 octobre.

Des télégrammes de New-York, annoncent que l'arrivée du steamer *Trent* qui avait recueilli en pleine mer les hardis passagers de l'*America*, a été marquée par une manifestation inoubliable.

Le steamer est rentré à New-York à une heure de l'après-midi. Les quais de l'Hudson étaient noirs de monde, car dès le matin une foule immense stationnait, attendant l'arrivée de Wellmann.

Dès que le navire a franchi la passe, de frénétiques hourrahs partent de la foule électrisée, qui entonne l'hymne américain le *Yankee doodle*

De nombreux yachts et autres bateaux de plaisance, pavoisés aux couleurs américaines, entourent le *Trent* qui a, lui aussi, arboré son grand pavois.

Lorsque Wellman et ses cinq hardis compagnons de gloire descendent du navire, la foule, qu'on ne peut retenir, les porte en triomphe.

Quoique ayant échoué dans son héroïque folie, Wellman n'en a pas moins battu tous les records de distance connus à ce jour.

Le voyage du dirigeable a, en effet, duré 72 heures, et il a parcouru 800 milles.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 23 octobre et repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin
Briques creuses, pleines et pressées
Briques à plancher pour fers à I
Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,38 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.
Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi sur demande d'échantillons et prix
FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières
Matériaux de construction
de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence
Magasins de vente : { BASTIA, 2, Avenue Carnot.
{ CORTE, Nouvelle Traverse.
Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE
COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).
Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.
Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.
Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.
Les prix sont de 0,40 par colis ordinaire et 0,20 par colis à main transportés.
N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 20.
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : *347 Millions*

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH**, 28, Bd Paoli, BASTIA

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
[illegible]
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
- Paris -

PARAIT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à *Jardins & Basses-Cours*
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868

CHARLES THERMOZ, Successeur

Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Etranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le flacon 1.50

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
[illegible]
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rafaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Sog[illegible], Cours Napoléon, à Ajaccio.

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Carde, 1.

Quiconque possède
5 ARES DE TERRE
a intérêt et profit à lire
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT
Des TRAVAUX
Des PRODUITS de la Campagne
Des PLAISIRS
En Vente Partout
et chez HACHETTE et Cie, PARIS
Envoi d'un Spécimen : 0 fr. 25

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER
[illegible]

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Vve L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

PROCHAINS TIRAGES
22, 25 Octobre.
5, 10, 15, 25 novembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

[illegible]

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —

1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

[illegible]

5-75

00588

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 55 m. — Coucher, 4 h. 38 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Reliques des Saints.
Fête de Demain : Saint Raphaël.

22 OCTOBRE

DÉSILLUSION

CONTE DU DIMANCHE

« — Et Monsieur pourra se vanter de porter une paire de bottines confectionnées par un descendant des doges. »

Ainsi parlait, en achevant de prendre mesure à un client, le signor Contarini, l'un des meilleurs bottiers de Bastia. C'était un type extraordinaire que ce cordonnier qui prétendait descendre de l'illustre famille dont il portait le nom et qui a donné plusieurs doges à Gênes. Il tirait l'alène dans la perfection et il n'était pas une élégante à Bastia qui ne voulût être chaussée par lui. Mais il avait d'autres prétentions, voire d'autres talents. Comme tous les Italiens, et l'on sait que Corse et Italien ne font qu'un, il était musicien dans l'âme. Quand il avait déposé son tire-pied, il prenait son violon dont il jouait d'une façon remarquable. Il était, en outre, très épris de littérature, connaissait par cœur ses classiques français et en faisait à tout propos des citations, qu'il arrangeait au besoin pour les adapter aux circonstances. C'est ainsi qu'un jour, mécontent d'un ouvrier italien, il le renvoya en lui disant :

— Retourne à Livourne, tu n'es bon à rien.

Puis, prenant une pose dramatique, il ajouta avec emphase :

Que le soleil levé « place Saint-Nicolas »
Aux rives du « Fango » ne te retrouves pas !

Disons, pour l'intelligence des modifications apportées aux célèbres vers de Racine, que la place Saint-Nicolas est la plus belle place de Bastia et le Fango un ruisseau qui se jette dans la mer à l'une des extrémités de cette place.

Comme musicien, Contarini était non seulement exécutant, mais encore compositeur. Au nombre de ses compositions, il faut citer surtout une ravissante « Valse Espagnole », qui a fait fureur dans tous les salons où l'on dansait et que toutes les musiques militaires qui se sont succédé en Corse ont adaptée. Contarini tirait d'ailleurs parti de son talent de violoniste. Avec d'autres artisans musiciens comme lui, il avait composé un orchestre qui avait le monopole de tous les bals privés ou publics. En outre, il était premier violon solo au théâtre.

Lorsque commença la saison théâtrale de 187.., le cordonnier était veuf depuis six mois. Il ne lui restait qu'une fille, Marie, âgée de quinze ans, qu'il adorait et qu'avec un soin jaloux il avait jusque-là préservée de toutes les souillures et de toutes les promiscuités de la rue. Quand vint le soir où, pour la première fois, Contarini dût aller prendre sa place à l'orchestre, il se trouva très embarrassé. Il avait jusque-là refusé de conduire Marie au théâtre, la trouvant trop jeune, et il aurait préféré laisser passer encore un an ou deux avant d'initier sa fille aux beautés passionnées des chefs-d'œuvre italiens. Mais laisser Marie seule à la maison jusqu'à minuit présentait un autre danger. Hors de sa surveillance, la petite pouvait sortir, faire de mauvaises connaissances... Bref, tout était à craindre, et il sentait que, dans son inquiétude, il serait capable de faire un ré dièze au lieu d'un ré bémol, ce qui serait le comble du déshonneur pour un artiste de sa valeur.

Comme entre deux maux il faut choisir le moindre, Contarini se décida à emmener sa fille au théâtre, et après le dîner il lui dit :

— Habille-toi, petite, tu vas venir avec moi.

— Au théâtre, papa ?

— Oui, au théâtre.

— Et demain ?

— Demain aussi.

— Et les jours suivants ?

— Les jours suivants aussi.

— Oh ! papa, quel bonheur ! Que je suis heureuse !

Marie battit des mains, sauta au cou de son père et alla vite faire sa toilette, qui ne fut pas longue.

Et depuis ce jour là, assise à la quatrième galerie, tous les soirs, Marie, sans jamais se lasser, y prenant chaque fois un plaisir plus vif, assista à toutes les représentations. Quand la saison théâtrale approcha de son terme, « Le Trouvère », « Ernani », « Norma », la « Traviata », « Rigoletto », « don Pasquale », « Lucie de Lammermoor », etc., etc., n'avaient plus de secrets pour la jeune fille, qui en savait par cœur tous les motifs.

Cependant, depuis quelque temps, Contarini remarquait avec inquiétude que le caractère de sa fille changeait. Elle, naguère si gaie, devenait rêveuse, triste, et parfois il la surprenait pleurant. Son bel appétit avait disparu, elle mangeait à peine et avouait souvent le matin qu'elle avait mal dormi.

Quand son père lui demandait ce qu'elle avait, elle répondait invariablement :

— Je n'ai rien, mon père, je t'assure. Rien du tout.

Enfin, un jour, pressée de questions et ne pouvant plus garder son secret, l'enfant se jeta en pleurant au cou de son père, en murmurant à travers ses sanglots :

— Il va partir ! papa, il va partir ! Je ne veux pas qu'il parte !

— Tu ne veux pas qu'il parte. Mais qui, qui donc, mon enfant ?

— Gambellini !

— Le ténor ?

— Oui, mon père. Je l'aime, il faut que je l'épouse ou j'en mourrai.

— Tu veux épouser Gambellini ? Mais tu es folle ! Tu as quinze ans à peine et il en a trente cinq, c'est-à-dire vingt ans de plus que toi.

— Ça ne fait rien, mon père. Je l'aime, te dis-je.

— Tu te figures cela. C'est de l'enfantillage.

— Non, mon père. Il est si beau ! Dans « Rigoletto », dans le rôle du duc, quand il chante :

« La dona è mobile »

ou encore dans « Ernani », avec Dona Sol ! Oh ! cette femme qu'il tenait dans ses bras, j'aurais voulu la tuer !... Et dans le « Trouvère », et dans la « Traviata », quand il jette les billets de banque à la tête de Marguerite. Il est superbe et je l'adore.

— Tout cela est absurde et tu es beaucoup trop jeune pour te marier. Et puis, les artistes, vois-tu, font généralement de très mauvais maris. Il faut être raisonnable et n'y plus penser.

— Je ne puis pas, mon père. Et si vous ne voulez pas que j'épouse Gambellini, je le répète, j'en mourrai ou j'entrerai dans un couvent.

— Eh bien, laisse-moi quelques jours de réflexion. Nous en reparlerons plus tard.

Le lendemain, Contarini s'en fut trouver Gambellini chez lui.

— Mon cher ami, lui dit-il, il m'arrive la chose la plus insensée, la plus inouïe...

— Quoi donc ?

— Vous connaissez ma fille ?

— La petite Marie, oui.

— Figurez-vous qu'elle est tombée amoureuse de vous et qu'elle veut absolument vous épouser.

Gambellini partit d'un éclat de rire homérique.

— Eh oui, continua le cordonnier avec quelque impatience, c'est risible pour vous, je le sais bien, mais pas pour moi. Depuis deux mois qu'elle a cette idée dans la tête, la petite dépérit, elle en fera une maladie, et elle déclare que si elle ne vous épouse pas, elle en mourra.

— Eh ! mon cher, que voulez-vous que j'y fasse ?

— Que vous m'aidiez à trouver un moyen de lui ôter de la tête cette idée folle.

— Oh ! je veux bien. Voyons...

Le ténor réfléchit un instant, puis dit :

— Vous avez une paire de chaussures à me livrer. Sont-elles prêtes ?

— Elles le seront demain matin.

— Eh bien, envoyez Marie me les porter sur le coup de midi. Je crois avoir trouvé quelque chose.

— Ah ! mon ami, quel service vous me rendrez !

— Ce sera de tout cœur. Faites ce que je vous dis.

— C'est entendu.

Le lendemain, à midi, Marie, très émue, sonnait à la porte du ténor, en apportant les chaussures. Au coup de sonnette répondit une voix d'homme qui disait avec mauvaise humeur :

— Qui est-ce qui vient m'embêter, à cette heure ?

La porte s'ouvrit, et Marie, toute interdite, se trouva en présence d'un homme commun et vulgaire, en bras de chemise, les manches retroussées sur des bras velus, chaussé de savates éculées, qui lui dit d'un ton bourru :

— Qu'est-ce que c'est ?

— Monsieur, balbutia la pauvre enfant, ce sont les chaussures...

— Ah ! très bien. Entrez et attendez un instant. Je suis en train de faire revenir de l'oignon dans la poêle pour ma soupe et j'ai peur qu'il ne brûle.

De la cuisine voisine s'échappait, en effet, une violente odeur d'oignon, et Marie, de plus en plus interdite, entendit le bruit d'une fourchette avec laquelle le ténor remuait ce qui était dans la poêle.

Gambellini reparut en disant, jovial :

— Ah ! c'est que, vois-tu, petite, bien manger et bien boire, il n'y a rien de tel au monde. Aussi je fais toujours ma cuisine moi-même pour être sûr qu'elle soit bonne. Voyons maintenant les chaussures.

Il défit le paquet et essaya les bottines. Marie remarqua qu'il avait des chaussettes percées.

— Ça ne va pas trop mal, dit le ténor satisfait. Ton père est décidément un bon gniaf. Donne-lui le bonjour de ma part.

Marie s'enfuit et, aussitôt que la porte se fut refermée sur elle, laissa éclater les sanglots qui gonflaient son pauvre petit cœur. Quelle ruine soudaine et complète de ses illusions ! Quelle chute de son idole ! Le magnifique et galant duc de Mantoue, l'amoureux Trouvère, le chevaleresque Ernani, le séduisant Roméo qu'elle avait tant admirés sous le velours et le satin de bien cuisinier !

Elle courut comme une folle jusqu'au logis, se jeta dans les bras de son père et lui dit à travers ses larmes :

— Ah ! mon père, qu'il parte, je ne l'aime plus !

Et elle raconta ce qu'elle avait vu.

— Que cela te serve de leçon, ma petite, dit Contarini en la cajolant. Rappelle-toi que le théâtre et la vie sont deux choses bien différentes et qu'à la scène comme ailleurs tout ce qui brille n'est pas or.

Et le soir, quand il vit le ténor et qu'il lui raconta ce qui était advenu, Gambellini lui dit en riant :

— J'étais sûr d'avoir réussi. J'avais si bien soigné ma mise en scène !

COMTE DE L'ÉGLISE.

COURSES DE BASTIA

HIPPODROME
DE CAMPOMETTA-TERRANOVA

Réunion du 23 octobre 1910
à 1 heure précise

Prix du demi-sang, 400 francs dont 300 francs offerts par la Société du demi-sang, et 100 francs par la Compagnie de Chemins de fer départementaux.

300 francs au premier. — 100 francs au second. — 50 francs sur les entrées au troisième, le surplus au premier.

Course au trot monté ou attelé pour tous chevaux de 4, 5 et 6 ans nés et élevés en France, mais résidant en Corse au moins depuis le 1er janvier 1910.

Poids : 4 ans, 62 kil. — 5 et 6 ans, 67 kil. — Poids libre pour les chevaux attelés. — Les chevaux d'origine Corse avanceront de 200 mètres. — Les chevaux montés reculeront de 80 mètres. Tout gagnant d'un premier prix reculera de 100 mètres. — De

---

7. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par *Henri Demesse*

PREMIÈRE PARTIE

IX

Elle lut, à haute voix : « Epilogue du crime de Buc. Derniers détails ». Mademoiselle Juliette Ternays pâlit. Elle frissonna. Mais elle était assurément très maîtresse d'elle-même, car la Dannoux, — prodigieusement alléchée par le titre qu'elle venait de lire, et persuadée que sa locataire se passionnait comme elle pour cette affaire, — s'étant tournée vers elle comme pour lui demander d'être attentive à sa lecture, vit son visage, un instant anxieux, placide comme d'ordinaire. Cependant, elle commença à lire. Elle fut tout de suite trop absorbée par le récit du journal, pour remarquer avec quelle attention soutenue « la Mystérieuse » suivait sa lecture :

« M. Delval, l'intelligent magistrat chargé de l'enquête sur le crime de Buc, et de qui nous avons vanté l'habileté, a conduit cette affaire avec une adresse excessive. Nous avons reproduit, hier, une partie de l'interrogatoire subi par le colporteur Victor Jaury, immédiatement après son arrivée au parquet de Versailles, peu après son arrestation par le brigadier de gendarmerie Lamy. Aussitôt après cet interrogatoire, M. Delval donna l'ordre au brigadier Lamy de garder à vue l'accusé Jaury dans le cabinet même du magistrat, tandis que la femme et le fils de l'accusé, également surveillés par les gendarmes, demeuraient dans l'antichambre.

« Puis, le magistrat sortit pour aller faire une perquisition dans la voiture du colporteur, qui stationnait dans une cour. M. Delval était accompagné de son substitut, du secrétaire du commissaire de police et de plusieurs gendarmes. La perquisition commença aussitôt. Le magistrat fouilla soigneusement les deux compartiments dont se compose la voiture, — que nous avons minutieusement décrite hier. Toutes les recherches furent, d'abord, inutiles. Tout à coup M. Delval vit sur la table qui se trouve dans le compartiment de la guimbarde servant d'habitation aux colporteurs, au-dessous de la lucarne qui éclaire l'intérieur de la voiture, une pile de marchandises. Eh ! mais, dit le magistrat à son substitut, nous n'avons pas examiné ceci. Il jeta, d'un revers de main, les marchandises sur le plancher. Soudain, un bruit métallique, sourd, se fit entendre. Qu'est-ce que cela ? dit M. Delval. Et, se baissant, il chercha dans les marchandises éparses. Il mit bientôt la main sur une bourse, en mailles d'argent, portant un chiffre, un B, fait de fils d'or. »

La Dannoux interrompit sa lecture.

— La canaille ! fit-elle avec indignation. C'est la bourse de Mélanie Minot. Eh bien ! regardez ce que c'est ; jusqu'à présent, je ne croyais pas que ce Jaury fût coupable ! Et vous ?

Mademoiselle Ternays ne répondit pas. La propriétaire de l'Hôtel du Nouveau-Monde continua sa lecture :

« Messieurs, dit alors M. Delval, cette preuve est décisive. C'est bien la bourse que le vigneron de Suresnes a vue, le matin du crime, entre les mains de Mélanie Minot. Le magistrat mit un gendarme en sentinelle près de la voiture, et il remonta à son cabinet. Il montra la bourse à l'accusé. Celui-ci, s'obstinant dans son système de défense, joua la surprise avec une incomparable habileté, — le coquin est de première force. Il prétendit qu'il ignorait qui avait pu mettre cette bourse dans sa voiture. »

— Par exemple ! dit la Dannoux en s'interrompant pour la deuxième fois. Il a un fameux toupet ! Quelle canaille !

Elle reprit :

« Il protesta encore de son innocence. Il déclara qu'il était victime de quelque abominable machination. Il parla encore de cette femme inconnue, voilée, vêtue de noir, qui a demandé à la femme Jaury un verre d'eau sucrée. C'est sur cette femme que Jaury, voulant évidemment égarer la justice sur une fausse piste, s'efforce de faire retomber l'accusation qui pèse sur lui. Mademoiselle Ternays, à ces mots, frissonna ; mais la Dannoux ne remarqua pas son émoi.

« Les preuves, pourtant, accablaient le colporteur. La femme Jaury, interrogée, déclara, elle aussi, avoir donné un verre d'eau à une inconnue. Cette femme n'a pas eu connaissance du crime prémédité par son mari, qui a fait le coup seul. Toute idée de complicité de la femme Jaury avec l'accusé a été d'abord écartée. Le vigneron de Suresnes, appelé en témoignage, reconnut sans hésiter la bourse qu'on lui montra. C'est bien cette même bourse d'où Mélanie Minot a tiré la somme qu'elle a remise au vigneron en paiement du vin qu'il lui a livré. M. Delval, alors, donna l'ordre qu'on conduisît l'accusé à la prison de Versailles. Le colporteur, en entendant donner cet ordre, entra dans une crise de colère furieuse qui l'égara à ce point qu'il insulta gravement le magistrat. Puis, calmé, il lui fit des excuses. Il protesta encore énergiquement de son innocence. L'habileté de cet homme étonna les assistants. Il trouva des paroles éloquentes et émues pour affirmer sa non culpabilité. Enfin, il demanda la permission de faire ses adieux à sa femme et à son garçon. M. Delval y consentit. La scène fut vraiment déchirante. L'accusé se montra comédien de premier ordre. Il ne pouvait pas s'arracher aux étreintes de sa femme et de son fils, qu'il embrassait en sanglotant. »

— Le pauvre homme ! dit la Dannoux émue. Le pauvre homme ! Pourtant, s'il était innocent vraiment ! Tout ça n'est pas naturel. Si, vraiment, la femme inconnue, la femme voilée, la femme en deuil avait fait le coup. Ça s'est vu, ces choses-là.

Elle songeait, ce disant, aux romans qu'elle avait lus. Mademoiselle Juliette Ternays frissonna pour la seconde fois. Elle pâlit affreusement.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda la Dannoux qui remarqua sa pâleur. Est-ce que vous êtes malade ?

— Non ! Mais l'émotion... Vous comprenez ?

— Oui, oui. En effet, cette affaire de Buc me « révolutionne » ; nous allons prendre quelque chose pour nous remettre.

Elle tira, d'une armoire, une bouteille de cognac et deux verres, qu'elle remplit.

— Buvez-moi ça pour vous remettre.

Et, après avoir bu, palpitante, la Dannoux continua sa lecture.

(*A suivre.*)

GRAND BAR SOAVI
CAFÉ EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

deux premiers prix, de 200 mètres. — De trois premiers prix, de 300 mètres. — Au dessus de cinq premiers prix, de 500 mètres.

Entrée : 5 francs.

Distance : 2.600 mètres environ.

Six chevaux engagés.

Prix du Ministre de l'Agriculture 1.000 francs

offerts par le Ministre de l'Agriculture.

700 francs au premier. — 200 francs et la moitié des entrées au second. — 100 francs et l'autre moitié des entrées au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3, 4 5 et 6 ans, nés et élevés en Corse.

Poids : 4 ans, 60 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Entrée : 10 francs.

Distance : 1.500 mètres environ.

Cinq chevaux engagés.

Prix de la Ville de Bastia, 600 francs

500 frs. offerts par le Conseil municipal de Bastia et 100 francs par la Cie Fraissinet. [illegible] second et 50 francs au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés dans les arrondissement de Bastia, Corte, Calvi.

Poids : 3 ans, 60 kil. — 4 ans, 62 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Entrée : 10 francs au fonds de course.

Distance : 1.500 mètres environ.

Quatre chevaux engagés.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1.000 francs.

offerts par la S. S. d'E., dont 700 francs au premier, 200 au second et 100 au troisième.

Course plate pour tous chevaux de 3 ans, nés et élevés en Corse. Entrée : 10 francs. Le tiers des entrées au premier, un tiers au second et un tiers au troisième. — Distance : 1.500 mètres environ.

Sept chevaux engagés.

Prix de l'Industrie, 300 francs

offerts : 100 francs par la Société de Champlan ; 100 francs par la Société Corse, et 100 francs par M. Levenstein et fils.

200 francs au premier. — 100 francs au second.

Course plate pour chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans nés et élevés en Corse ayant couru dans les autres courses, à l'exclusion des gagnants.

Poids : 4 ans, 60 kil. — 5 ans, 64 kil. — 6 ans, 66 kil.

Mêmes conditions que pour les courses précédentes.

Entrée : 10 francs au fonds de course.

Distance : 1.500 mètres environ.

Sept chevaux engagés.

NOS FAVORIS

Folie
Iéna
Bacchus
Major II
Vento

Chemins de fer

La Compagnie des Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu, à l'Hippodrome de Fariani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le Dimanche 23 octobre 1910, entre Bastia-Fariani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 13 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers Nos 5 et 11, partant de Bastia à midi 3 et midi 43, ne prendront des voyageurs à destination de Fariani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Fariani seront délivrés au guichet de la salle des pas-perdus, à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 heures 30, la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et 2e classe, au guichet de la salle des pas-perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite

Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée, à Fariani, les deux coupons réunis, devront être présentés au retour. »

Bastia, le 15 octobre 1910.

UNE JUSTE RÉCLAMATION

Le Service des Postes

Bastia, le 17 octobre 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Nous vous serons infiniment obligés si vous voulez nous céder quelques lignes de votre précieux journal pour y insérer la protestation suivante :

Il fut un temps où les habitants de la Haute Ville étaient obligés de se payer un tramway pour aller déposer un télégramme à la Poste, aujourd'hui cela ne suffit pas, il faut recourir à l'amabilité d'un cycliste ou d'un chauffeur d'automobile, et cette occasion ne se présente pas souvent.

Nous trouvons que cela ne peut tenir ; [illegible] que la Population et la Presse protestent pour donner satisfaction aux contribuables de la Haute-Ville, qui paient aussi bien que ceux de la Basse.

Nous osons espérer qu'elle voudra sans retard donner cette satisfaction si légitime en installant un bureau auxiliaire à proximité possible.

Avec nos plus sincères remerciements, nous vous prions d'agréer, etc.

Un groupe de Contribuables de la Haute-Ville.

Nous nous associons volontiers aux légitimes doléances des habitants de la Haute-Ville, pour lesquels l'éloignement du bureau des postes et télégraphes amène forcément un flottement dans leurs affaires, qui est des plus préjudiciables.

Nul doute que M. le Directeur des Postes et Télégraphes de la Corse n'accueille avec sa bienveillance coutumière les légitimes doléances des habitants de la Haute-Ville.

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi, 25 courant, à 2 heures et demie de l'après-midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

N. B. — Les Négociants et Représentants désirant faire partie du Syndicat peuvent se faire inscrire à la réunion du 25 courant.

A l'occasion des courses, cette réunion, primitivement fixée au dimanche 23, a été renvoyée au mardi, 25 octobre.

Gazette Ajaccienne

(*De notre correspondant particulier*)

Carnet mondain

Nous apprenons avec le plus vif plaisir le prochain mariage de la toute charmante Mlle Marguerite Campi, fille du distingué colonel, avec M. Aimé Malcor, receveur-rédacteur à la direction de l'Enregistrement à Tunis.

Obsèques

Lundi matin, dit le *Petit Niçois*, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Félicité Bonsella, grand'mère de M. Robaglia, le distingué inspecteur des Douanes à Vintimille.

Une nombreuse assistance suivait le cercueil. Elle était composée d'Italiens et de Français, parmi lesquels les principales notabilités de la ville, qui avaient tenu à témoigner, en cette circonstance, à M. Robaglia, la profonde sympathie dont il est entouré ici.

A cette occasion, nous adressons à M. Robaglia et à sa famille nos vives condoléances.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir la délivrance de Mme Moreno, femme de M. Moreno, agent voyer cantonal, qui a mis au monde une fillette, à laquelle on a donné le prénom de Natalina.

La mère et l'enfant se portent bien.

Nos meilleures félicitations à l'heureux papa.

Pour les Assistés

Nous allons leur communiquer une bonne nouvelle. Notre réclamation n'est pas restée inutile et dans une quinzaine de jours, le temps de préparer les mandats, ils pourront toucher leur argent.

A la Justice de paix

On ne vit jamais pareille affluence dans le prétoire de la Justice de paix. Trois heures d'audience ont à peine suffi à juger les nombreux contrevenants qui étaient cités pour ne pas avoir tenu compte des arrêtés sur l'hygiène.

Comme toujours, sur la demande du commissaire de police, le juge de paix s'est montré très sévère dans ses jugements.

Réussira-t-il à corriger propriétaires et locataires ?

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

Le Maire de Bastia prévient les Vieillards Infirmes et Incurables, inscrits sur la liste des assistés, d'avoir à se présenter [illegible], à partir de lundi 24 octobre courant, pour y toucher l'allocation des mois de Juillet, Août et Septembre 1910

Ils devront au préalable retirer leurs bons à l'Hôpital Civil, de 2 à 4 heures de relevée.

Bastia, le 22 octobre 1910.

Le Maire

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BIGUGLIA. — Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir dit un vieux, très vieux proverbe. C'est précisément pour le mettre en pratique que des malveillants n'ont trouvé rien de mieux à faire, que de démolir la clôture en fil de fer qui borde la propriété de M Benigni Casimir, propriétaire à Biguglia.

Trouvant le procédé peu convenable M. Benigni s'est plaint à la gendarmerie de Borgo, qui enquête.

* * *

PARASO. — Sont attribués à la commune de Ville-di-Paraso, à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Ville-di Paraso, et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le paiement des dettes régulières ou légales de la fabrique de l'église de Ville-di-Paraso sera à la charge de la commune de Ville-di-Paraso, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 1910.

* * *

VELONE-ORNETO. — M. Simoncini Louis, sujet italien, cultivateur, est le locataire de Mme Renosi Assomption, mais les frères de celle-ci prétendent avoir des droits sur la maison qu'elle loue à Simoncini et voici pourquoi, avant-hier, M. B.... Jacques, ayant rencontré Simoncini, lui intima l'ordre d'avoir à lui payer le loyer séance tenante.

Simoncini protesta, et déclara avoir payé ce qu'on demandait à Mme Renosi Assomption, qu'il considère comme sa propriétaire.

B. Jacques entra alors dans l'appartement de Simoncini et se mit en devoir de déménager les quelques meubles qui le garnissaient ; il administra même à Simoncini un coup de bâton sur la tempe gauche et quelques autres horions qui mécontentèrent celle qui en était la victime et la preuve en est, qu'il porta plainte contre son peu commode prétendu propriétaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 octobre.

La crainte d'une élévation de l'escompte, à Londres, pour demain, provoque des réalisations entamant quelque peu la fermeté des cours. Notre 3 0/0 revient à 97.07. Les Fonds Etrangers s'affaiblissent : Extérieure 93.85, Turc 92.85, Portugais 65.30, Russe 1909, 101.45. La tendance reste très soutenue au groupe des Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier s'inscrit à 801, le Crédit Lyonnais cote 1.448, le Comptoir National d'Escompte 851 et la Société Générale 725.

La Banque Franco Américaine est très bien tenue à 545.

Fermeté du Suez à 5.452. Tassement des valeurs de traction Industrielles et métallurgiques russes irrégulières. Les titres cuprifères supportent des réalisations. Rio 1.786.

En Banque, les Mines d'Or sont en hausse. L'action Semoon est bien tenue à 1 140 frs. les travaux d'études effectués à Paris avancent rapidement et tout fait supposer que la date prévue pour la mise en marche de la Station Centrale et de l'usine de traitement mécanique du minerai ne sera pas dépassée.

Au comptant le Crédit Foncier de l'Uruguay s'avance à 331.

Les actions de la Foncière d'Hendaye et du Sud Ouest introduites aujourd'hui ont été l'objet d'un bon courant de demandes entre 105 et 106 frs.

Les obligations 5 0/0 or 1re hypothèque Cherryvale Oklahoma sont fermes à 440.

Les obligations 5 0/0 Cie Générale de Rio de Janeiro sont recherchées à 453 soit 3 frs 50 au-dessus du cours d'introduction, après détachement du coupon semestriel de 12.50 au 1er octobre.

Chemins Français sans grands changements.

UN ABORDAGE DEVANT BASTIA

Nous tenons à compléter ou à rectifier les renseignements que nous avons donnés hier sur l'abordage qui s'est produit devant Bastia

Le brick-goëlette *Joseph-Antoine*, et non *François-Marie* comme nous l'avons annoncé par erreur — abordé par le trois-mâts italien *Maria-Caterina*, est armé par M. Noël Mattei de Marseille, dont le représentant sur notre place est M. Mathieu Mattei, conseiller municipal.

C'est celui-ci qui, prévenu par le maître d'équipage venu à terre dans le canot du navire sinistré, a organisé les secours

Sur son ordre et ses indications de courageux pêcheurs se sont rendus à bord du *Joseph-Antoine* pour parer au sauvetage.

Le steamer anglais *Raven*, affrété par MM. Southwel, remorqué le brick-goëlette abordé, jusque dans le port.

Les uns et les autres, vis-à-vis desquels l'armement s'est montré reconnaissant, ont fait preuve d'un courage remarquable et au-dessus de tout éloge.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14° à midi 17°4 + à 6 heures du soir + 14°2 Maxima + 17°6 Minima + 12°3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Dans la matinée, Ouest
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

* * *

Pas de blague

Yvette Guilbert, la plancheuse célèbre par ses longs gants noirs et sa poitrine rabotée, vient de dire adieu à la scène, dont elle a fait pendant vingt-cinq ans les délices, sous le prétexte juteux que le Café-Concert est devenu l'école du vice et de la paillardise.

Le coup est bon ! Yvette Guilbert, dont les créations, dites artistiques, reflètent les écarts de mentalité qui sont le propre de notre génération de névrosés ; Yvette Guilbert qui donna le jour à la chanson *nature*, rosserie aux couplets canailles, ponctués ou complétés par des attitudes lascives, Yvette Guilbert, pour laquelle le soi-disant art lyrique n'a jamais été, comme pour tant d'autres, que le prétexte-façade derrière lequel se sont, de tout temps, abritées, cachées, devrais-je dire, d'autres tendances, dont les journaux à potins se sont faits les échos ; Yvette Guilbert, dégoûtée de son *œuvre*, achète une conduite, se transforme en religieuse et s'enveloppe d'un voile de vertu. C'est du chiqué tout ça ! dirait cette mauvaise langue de Willy.

Soyons logiques : La créatrice du *Conscrit*, du *Petit Frère* et autres malpropretés de la même tinette, s'est aperçue, à temps, que le moment était venu pour elle *de dételer*. Elle s'y est résignée de fort mauvaise grâce, en donnant aux camarades, plus jeunes, qui lui ont succédé dans le genre équivoque qu'elle a enfanté, le fameux coup de pied dont parle le bon La Fontaine.

On dira ce qu'on voudra, mais nous voyons mal Yvette Guilbert métamorphosée en Vestale... — J.

* * *

Les Intimes

Charmante réunion hier soir au Bar de la Poste, gentiment décoré d'écussons et de lumières où les membres de la Société « Les Intimes » offraient un punch d'honneur à leur nouveau président, M. Ristorucci.

En des termes des plus élevés le nouveau président a exposé le but de cette société : excursionner et bien connaître cette Corse que si peu d'insulaires connaissent réellement, en d'autres termes, s'instruire en s'amusant.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner au cours de cette réunion et nous faisons des vœux pour que cette société, si bien nommée, ait une longue et durable prospérité.

* * *

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Morucci, place d'Armes.

* * *

Vol de poules

M. Cavani Pierre, journalier, demeurant à Bertrand, près Toga, fut douloureusement stupéfait de constater, hier matin, en ouvrant son poulailler, que quatre de ses volailles gisaient par terre le cou tordu.

Poursuivant ses investigations, il acquit la certitude que dix autres poules et vingt-cinq poulets avaient également disparu.

Aucune marque d'effraction; bien plus la clef était restée sur la porte d'entrée du poulailler, ce qui annonçait de surabondante et ironique façon que les amateurs de volaille à bon compte avaient pénétré dans le poulailler par la seule voie normale, la porte.

La police, informée, a ouvert une enquête sur les indications de Cavani.

Celui-ci avait cru reconnaître quatre de ses volailles dérobées chez M. R. L., commerçant, qui, interrogé, déclara les avoir achetés à Mme L. Celle-ci, à son tour, dit les avoir acquis à Vescovato. Bref, rien de précis.

Cavani fait peser ses soupçons sur son fils Jean, qui a quitté depuis 25 jours le domicile paternel, qui seul connaissait le mur surmonté de plants de figuiers de Barbarie, sur lequel la clef était toujours déposée.

* * *

Obsèques

Dans la matinée ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Antoinette Pietri, qui s'est éteinte jeudi soir dans sa cinquante cinquième année.

De nombreux parents et des amis de la famille ont suivi le convoi funèbre jusqu'à l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute.

Nous adressons à ses enfants, aux familles Raffanelli, Sorel et Mori notre part de condoléances.

* * *

Stupide facétie

Les sieurs Bartoli Paul et Martin n'ont trouvé rien de mieux que de se livrer, sur le malheureux Costa Louis, âgé de 15 ans, à un genre de distraction qui ne prouve en faveur ni de leur esprit ni de leur cœur.

S'étant emparé de Costa Louis, malheureux idiot, ils lui ont coupé les cheveux de ridicule façon, ainsi que les sourcils, malgré la résistance du patient.

* * *

Service vapeurs A. C. Southwell

Départ. — Le vapeur anglais *Raven*, capitaine Nelson Smith, parti à destination de Londres via Civitavecchia.

* * *

Gênez vous un peu !

Telle est l'observation que l'on pourrait suggérer au sieur Sandro Sandri, restaurateur au Nouveau-Port, qui ne doit pas ignorer que tout citoyen français doit se conformer aux règlements, et que nul, serait-on sujet italien, ne doit s'y soustraire.

A l'arrivée du bateau d'Italie, le dit Sandro Sandri juges à propos d'agonir de sottises, l'agent de service au bateau, sous le prétexte fallacieux, que pour les besoins du service, on retardait, de quelques minutes, le débarquement des passagers de marque qu'il attendait.

* * *

Objet trouvé

Il a été déposé dans les bureaux du *Petit Bastiais* une montre qui a été trouvée samedi matin.

* * *

Prisons

M. Giansily Antoine est nommé gardien commis-greffier dans le personnel des prisons.

* * *

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

ÉTAT CIVIL

Mariages.

Cristiani Eugène, sergent fourrier au 163e de ligne, et Pasqualini Marie-Toussainte, institutrice libre.

Naissances.

Paolini Augustin. — Borghi Antoinette. — Falloni Napoléon-Darius. — Peri Joseph.

LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL préservent du Froid et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE : Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

L'Union
Compagnie Anonyme d'assurances contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondée en 1828 et 1829
Établie à Paris, en son Hôtel, Place Vendôme, 9

L'Union Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions*.

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 30, Boulevard Paoli, à Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

(BORGO)

Mme veuve Dominique Salvadori ;
M. Antoine Salvadori ; Mme Thérèse Cancellieri, M. Antoine Cancellieri et leur fille ;
M. Jules-François Salvadori, Mme Jules-François Salvadori, née Rognoni, et leurs enfants ;
Mlles Dominique et Catherine Salvadori ;
M. Lucien Chatelon, Mme Lucien Chatelon, née Salvadori, et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR DOMINIQUE SALVADORI

Greffier de la justice de paix de Borgo

leur époux, père, grand-père, frère, oncle et grand-oncle, décédé à Nice, le 20 octobre 1910, à l'âge de 69 ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.

On se réunira au hangar de la Compagnie Fraissinet, d'où le corps sera transporté à [illegible].

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. [illegible], 7, Route du Cap
BASTIA

MESDAMES

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00589

COURSE DE PARIS

	21 oct.	22 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien .	97.10	96.95
— de 3 0/0 amortis. .	97.00	97.00
		ex-coupon

LE CONGRÈS DES PERCEPTEURS

SÉANCE ORAGEUSE

Le Percepteur Orsini DÉFEND LES CORSES OUTRAGÉS

Paris, 22 octobre.

La première réunion du Congrès des percepteurs de France fut tenue ce matin à l'Hôtel des Sociétés Savantes.

La séance du matin et même celle de l'après-midi furent marquées par des incidents d'une extrême violence motivés par l'attitude du président du Congrès.

M. Orsini, délégué de la Corse, ayant adressé au président du Congrès de violents reproches au sujet de propos outrageants tenus par celui-ci sur la mentalité des insulaires, l'assemblée fut des plus orageuses.

A différentes reprises la séance dut être suspendue, et à la reprise les mêmes incidents se produisaient jusqu'à une nouvelle suspension.

Le vote de l'ordre du jour donna lieu à des scènes bien plus violentes encore que le matin.

On parle d'un échange de témoins entre le percepteur Orsini et le Président du Congrès.

Nouvelles Militaires

LE GÉNÉRAL DALSTEIN *aura* *La Médaille Militaire*

Paris, 22 octobre.

Les journaux annoncent que le général Dalstein, ancien gouverneur de Paris, grand'croix de la Légion d'honneur, serait décoré de la Médaille militaire, la plus haute distinction que l'on puisse conférer à un officier général.

Le général Dalstein sera placé, à dater du 24 octobre, dans le cadre de réserve.

A LONDRES

Le Dentiste Assassin CRIPPEN CONDAMNÉ A MORT

Londres, 22 octobre.

Les débats de l'affaire Crippen-Le Nève ont continué en présence d'un public plus nombreux que d'habitude.

C'est en effet à l'audience d'hier que Me Tobin, défenseur du dentiste Crippen, devait prononcer sa plaidoirie et l'on pensait bien que le verdict serait rendu dans la soirée.

Dans une vibrante plaidoirie, l'éminent bâtonnier de l'Ordre des avocats de la Cité s'est efforcé de détruire une à une les charges de l'accusation.

Me Tobin a fait, en terminant, un vibrant appel à la clémence du jury.

Les débats ont été déclarés clos après l'éloquente plaidoirie du défenseur du dentiste assassin.

Le jury entre ensuite en chambre de ses délibérations, et il en ressort deux heures après avec un verdict de culpabilité, sans admission des circonstances atténuantes.

Reconnu coupable de l'assassinat sa femme, la belle Elmore, le docteur Crippen est condamné à la peine de mort.

L'affaire Le Nève

Mlle Le Nève, la présumée complice du dentiste assassin, ne pouvant être [illegible] la condamnation de l'auteur du crime, comparaîtra lundi matin devant le jury de la Central Criminal-Cour.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Les Interpellations

Les Intentions DE M. BRIAND

Paris, 22 octobre.

Interviewé par le rédacteur d'un grand journal au sujet des interpellations sur la grève des cheminots, M. Briand, président du Conseil a nettement exposé qu'elle serait à cet égard sa ligne de conduite.

Afin d'éviter que ces interpellations ne s'éternisent, le président du Conseil a l'intention de ne pas laisser les interpellateurs prendre la parole, mais de parler avant eux tous.

« Je citerai sur l'organisation systématique du sabotage, a ajouté M. Briand, des faits si précis, je fournirai de telles indications sur les menées des partis de l'opposition, que les effets que voudront produire les interpellateurs seront entièrement coupés. »

La Protection des voies ferrées

Bien que les cheminots soient calmes, bien que les gares aient repris leur physionomie habituelle, les voies ferrées continuent à être très rigoureusement surveillées.

A cet effet vingt autres gendarmes de la Légion de la Corse seront dirigés lundi sur Marseille, afin de coopérer au service de surveillance des voies ferrées de la région du midi.

Menées Anarchistes

Une Bombe chez un Employé de l'Ouest

Paris, 22 octobre.

Hier soir, au quai d'Orsay, retentissait une violente détonation qui mettait tout le quartier en émoi.

Une bombe venait de faire explosion sur le balcon d'un immeuble appartenant à un docteur et où habite un Chef de bureau à la compagnie de l'Ouest.

C'est par le plus grand des hasards que l'engin meurtrier ne blessa personne, par contre il causa des dégâts dans l'appartement de ce fonctionnaire de la Compagnie de l'Ouest.

La Sûreté recherche activement les auteurs de cet odieux attentat qui n'est autre qu'une répercussion de la grève des cheminots, si prestement enrayée.

TOULON

Evasion de trois prisonniers

Toulon, 22 octobre.

Pendant la nuit, trois matelots enfermés à la prison maritime de Tan[illegible] une peine disciplinaire, ont pu tromper la vigilance de leurs gardiens et s'évader de la prison.

Parmi les trois détenus se trouvent deux matelots corses, les nommés Pieri et Graziani.

La gendarmerie est à la recherche des évadés.

Tirages financiers

Ville de Paris, 1892

Paris, 22 octobre.

L'obligation portant le numéro 380.479 est sortie remboursable à *cent mille francs.*

L'obligation portant le numéro 31 355 est sortie remboursable à *cinquante mille francs.*

Communales 1870

L'obligation portant le numéro 163.397 est sortie remboursable à *deux cent mille francs.*

Conseil des Ministres

Paris, 22 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil, à l'Elysée, ce matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Les Interpellations

M. Briand, Président du Conseil, après avoir fait part à l'assemblée des diverses demandes d'interpellations qui lui sont parvenues au sujet de la grève des cheminots, a exposé les grandes lignes de la déclaration qu'il fera à la Chambre, à ce sujet.

La Démission de M. Ruau

M. Briand donne également lecture au Conseil de la lettre de démission, pour raisons de santé, de M. Ruau, ministre de l'Agriculture.

Le Conseil décide que le successeur de M. Ruau sera nommé après l'interpellation sur la grève.

Le Gouverneur de Paris

Le général Brun, ministre de la Guerre, soumet à la signature du Président de la République la nomination du général Maunoury, comme gouverneur de Paris.

L'aéronautique Militaire

Le ministre de la Guerre soumet également à la signature présidentielle les décrets supprimant le comité, technique et créant une inspection permanente d'aéronautique militaire.

La Profession notariale

M Barthou, ministre de la Justice, fait signer au Président de la République des décrets ayant pour objet de contraindre les notaires à ne recevoir aucun fonds ni valeurs sans remettre à l'intéressé un récépissé extrait d'un carnet à souches.

Le ministre de la Justice fait également connaître qu'une commission extra-parlementaire serait chargée d'examiner et de proposer toutes les mesures qui pourraient être prises en vue de réglementer la profession notariale.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

EN TURQUIE

Les Propositions Françaises rejetées

Paris, 22 octobre.

Des télégrammes de Constantinople annoncent que dans sa séance [illegible] a repoussé les propositions françaises au sujet de l'Emprunt Turc

Le Gouvernement français demandait la nomination de deux hauts fonctionnaires français dans l'administration financière ottomane, comme garantie de la bonne gestion des deniers publics.

La dernière décision du Gouvernement français avait désigné, comme poste de contrôle, les deux principales directions du Ministère des finances turc, la direction du mouvement des fonds et la direction de la comptabilité.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia
Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée
Frêts avantageux
Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 23 octobre et repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

TEIGNEZ VOS ROBES AVEC LA KABILINE

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation modérée

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Il enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE.
[illegible]

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille, Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
[illegible]

Savon Le CHAT

Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr.
par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
sans interruption
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco
COMPTOIR D'AVICULTURE
à PRÉMONT (Aisne) France

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 1er, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEVEUX SAUVÉS P. Habe

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — Zinc feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

·FERS A PLANCHER· I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie.
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

AVIS

Les frères Maggiolti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiolti, rue Napoléon, 13, Bastia.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er 5 10 15 20 22 25 27 décembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
à gagner — à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —

1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5-75

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 294

LUNDI 24 OCTOBRE 1910

00590

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 56 m. — Coucher, 4 h. 36 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Raphaël.
Fête de Demain : Sts Crépin et Crépinien.

23 OCTOBRE

LA CONSOMMATION DE LA VIANDE
DANS LE MONDE

Vrai ou faux, — nous ne discutons pas, nous constatons, — il est courant dans l'opinion que la hausse de la viande n'est due qu'à des manœuvres de spéculation. Aussi, le consommateur français a-t-il favorablement accueilli la nouvelle que M. Briand, président du Conseil, s'était entretenu avec le président du Syndicat de la boucherie et qu'il avait parlé, si la hausse de la viande continuait, de recourir à la « taxe. » Cependant on a été un peu surpris, car si on a si souvent entendu parler de la taxe du pain, on ignorait généralement que la taxe officielle pût intervenir dans les cours de la viande. C'est l'article 30 de la loi du 19 juillet 1791 qui reconnaît aux officiers municipaux le droit d'établir des tarifs de subsistance sur le pain et la viande. Ni le blé, ni le vin, ni aucune autre espèce de denrées ne sont visés. Après le décret de mars 1791, supprimant les maîtrises et jurandes, la liberté du commerce a été le principe. Le droit d'établir la taxe est l'exception, et d'ailleurs, si, aujourd'hui, la taxe du pain est restée d'un usage assez fréquent, bien que tendant à diminuer, la taxe de la viande n'est plus guère qu'une survivance légale depuis longtemps sans application.

Le renchérissement de la viande est à peu près général dans le monde entier. Il tient à ce double fait qu'avec le confort plus grand de la vie dans toutes les classes de la société, l'augmentation de la consommation de la viande s'accentue, d'année en année, depuis un demi-siècle, et que, d'autre part, dans un bœuf, dans un veau, dans un mouton ou dans un porc, l'ouvrier ayant, comme le bourgeois, pris l'habitude de ne s'offrir que des morceaux de choix, le boucher a de moins en moins la facilité d'équilibrer son débit par une vente rémunératrice des bas morceaux et est obligé de hausser par compensation les prix des morceaux de choix.

De ce renchérissement de la viande, on se plaint, en Allemagne notamment, et en Autriche, comme chez nous, et on réclame d'urgence des mesures pour y remédier. Les bouchers de Silésie ont pris eux-mêmes l'initiative d'une pétition adressée à l'Empereur pour demander que les animaux de boucherie provenant des pays voisins soient admis à entrer en Allemagne sans payer de droits de douane. Ils sollicitent également la suspension de ces droits sur les fourrages, et voudraient que le gouvernement allemand se départît aussi des prescriptions sanitaires qu'ils trouvent exagérées en ce qui concerne la quarantaine du bétail étranger et sa vaccination.

L'alimentation des peuples en viande devient aussi importante que l'alimentation en pain. A ce sujet, on trouve de très intéressants détails dans une étude statistique que vient de publier le *Bulletin-Journal du Syndicat des éleveurs de la race charmoise* (race vosgienne de moutons).

Il y a un demi-siècle, nous apprend cette publication, le Français mangeait en moyenne 12 kilos de viande par an ; aujourd'hui, il lui en faut 45 kilos, et il est à prévoir, que demain 50 kilos lui seront nécessaires. L'Anglais et l'Allemand sont encore plus exigeants : leur consommation annuelle est de 69 kilos ; l'Américain du Nord consomme, lui, 70 kilos, et l'Australien 110 !

Et cette augmentation, qui semble déjà énorme ne fait que progresser. Si l'on ajoute que les populations croissent en nombre, exceptée, hélas ! la nôtre, on peut se demander si nous n'aurons pas un jour disette de viande. Il paraît que non. La hausse des cours pourra s'accentuer, mais la viande ne manquera pas, la production étant de plus en plus abondante. Il se pourrait même qu'un équilibre s'établissant entre la production et la consommation, les cours de boucherie arrivent à baisser. La population bétail s'accroît, en effet, plus rapidement encore que la population humaine. Ainsi, par exemple, la Suisse, qui ne possédait que 700.000 bêtes à cornes, il y a cent ans, en a aujourd'hui 1.500.000. Sans doute, la population humaine a aussi doublé en ce laps de temps, mais l'éleveur a perfectionné son bétail qui est devenu plus lourd, plus riche en viande. Un bœuf de 500 kilos était un phénomène au temps de nos grands pères, à présent, on en voit assez couramment dont le poids dépasse 1.000 kilos. Les porcs ont été amenés à tripler leur volume de chair et de graisse. Et il en va de tout ainsi dans l'élevage : à la basse-cour, on ne garde plus, pour la ponte, une poule qui ne donne pas de 160 à 200 œufs par an.

Cependant, malgré ces progrès affirmés de la zootechnie, leur production en viande ne suffirait pas à la consommation des pays de la vieille Europe. Aussi, l'ancien continent est-il obligé d'avoir recours à l'importation américaine, africaine et australienne, ce qui fait que le commerce du bétail de boucherie et de la viande conservée représente actuellement une somme de huit milliards de francs et se trouve être le plus considérable du mouvement économique international. L'Argentine compte plus de cent millions de moutons et son exportation dépasse, de ce chef, un milliard de francs. L'Australie atteint ce chiffre. Les Etats-Unis restent encore néanmoins les grands fournisseurs de viande et en exportent pour un milliard 1/2.

En Europe, laissant de côté la Russie, qui, elle aussi, exporte du bétail de boucherie et de la viande, l'Allemagne, qui est au premier rang pour la production des bovidés et des porcs (vingt millions), ne suffit pas, malgré ses monceaux de charcuterie, à sa consommation ; [illegible] dix-sept millions de bêtes à cornes et autant de porcs. La France se suffit et même exporte, avec ses quinze millions de bovidés, ses dix-huit millions de moutons et huit millions de porcs. L'Italie, qui est un des pays d'Europe où l'on consomme le moins de viande, trouve le moyen d'alimenter les villes des bords du lac de Genève, bien qu'elle n'ait que six millions de bovidés et trois millions de porcs. Par contre, l'Angleterre, grande consommatrice de jambons, de lard, de rosbeef et de côtelettes, ne se suffit pas avec son troupeau pourtant considérable de porcs, de bœufs et de moutons ; elle importe annuellement pour un milliard de viande sous toutes les formes. Le Danemark, à lui seul, envoie chaque année à Londres 220 millions de francs rien qu'en jambons, lard et filets de porcs.

MARCEL FRANCE.

UNE CONFÉRENCE
SUR LA CORSE
à l'Association Ernest Renan

(SUITE).

Pour le mélancolique qui promène l'incurable désespoir de sa neurasthénie, c'est encore le spectacle attristant, mais pas irritant, de ces allées de tombes, au bord d'une route, qui évoquent le souvenir de ces cimetières d'Orient chantés par Flaubert et par Loti ; dans ces pays, la mort se trouve partout, comme la vie ; il n'y a point de place marquée et réservée pour elle ; l'une et l'autre se mêlent, de même que le hasard fait inconsciemment ces rencontres cruelles de deux cortèges, l'un de joie, l'autre de deuil. Et quelles leçons se dégagent de cette perspective qu'on a eu en sortant d'Ajaccio vers la plage d'Ariadne. Cette présence constante de monuments funéraires devrait, semble-t-il, suggérer une habituelle méditation macabre ; au contraire, elle accoutume à ne pas plus attacher d'importance à ce phénomène qu'à d'autres ; et puis, c'est si beau, dans ces paysages et sous ce ciel, ces coins de verdure, ces pointes d'ifs qui entourent des chapelles de différent style qu'on finit par les longer sans tristesse.

Enfin, aux amateurs de pittoresque, il faut recommander l'ironique contraste de certaines guimbardes, pompeusement dénommées « le Rapide » et qui trimballent, de cahots en cahots, au pas ralenti d'un petit âne ou d'un petit cheval étique, la carrosserie redoutable et préhistorique (qui ne rappelle que les voitures du musée de Cluny) qui sert de véhicule à l'impatience étonnée du continental égaré dans ces régions anachroniques.

Ces diligences, incommodes et petites, avec leurs panneaux peints de bigarrures vertes et rouges sombres, font songer aux voyages d'autrefois, et c'est à se demander si la comparaison est plus désobligeante pour nos aïeux du dix-septième siècle qui se contentaient d'une allure de deux kilomètres par heure, ou plus flatteuse pour les contemporains enhardis de Thiers qui avaient élevé à huit kilomètres par heure le maximum de vitesse des trains (arrêt compris), ou plus blessante pour l'insatiable désir de toujours plus grande vitesse de nos empressés contemporains.

Ajaccio, c'est encore la vieille ville génoise, qui rappelle le vieux Nice, enchevêtrement de rues étroites et sinueuses, malpropres, dallées, bordées de hautes maisons aux fenêtres desquelles sèchent, voltigeant au vent, des haillons percés qui viennent de la lessive peu blanchissante ; c'est là que des nuées de gamins, crasseux à apitoyer les plus durs, se pressent aussi drus que des bandes d'étourneaux, autour de l'étranger, pour mendier quelques « p'tits sous » ; qu'on jette la moindre pièce, et c'est la ruée déchaînée de ces va-nu-pieds... On dirait « la pauvreté se jetant sur le monde » ; plus loin, accroupies sur des tas de hardes, des mères, patientes, cherchent obstinément les poux de leur grouillante marmaille, mais ces bestioles ont pris une telle place dans ce pays que partout on en retrouve la trace. « Il paiera avec ses poux, » est un dicton courant ; de même, pour l'idée d'avarice qui s'exprime généralement par la pittoresque locution : « tondre un œuf, » le dialecte corse a trouvé cette expressive métaphore : « Il écorcherait la puce pour vendre la peau » ; de même, cet axiome, peu tentant pour qui n'est pas allé en Corse et dont parfois malheureusement on peut vérifier la relative justesse : « Dans tout lit il y a des puces » ; et enfin, ce qui donne une idée de

---

54 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

X

« IN EXTREMIS... »

— Je vous assure, madame, que je ne peux m'engager à cela !

D'une voix déchirante elle s'écria :

— Vous avez une fille, monsieur Vallières, une fille qui est en âge de se marier bientôt. C'est en son nom, au nom de son bonheur, que je vous supplie de m'accorder ce que je vous demande !

Il gémit :

— Ah ! madame ! à votre tour, ayez pitié de moi !

— Vous ne parlerez pas ! fit-elle avec une âpreté farouche, j'ai votre parole !

Vaincu, il baissa silencieusement la tête.

Mais cet effort avait épuisé Clotilde. Elle retomba sur son lit en poussant un cri de douleur. Lorsque M. de Rouvray la revit, un sombre désespoir lui serra le cœur. Il n'avait pas discuté les affirmations du docteur, qui concluait à une fluxion de poitrine entraînant une série de complications redoutables. Il décida, toutefois, de faire appel à d'autres sommités. Une consultation eut lieu. La malade était trop déprimée, trop affaiblie, pour que les représentants de la faculté pussent contredire leur confrère. Ils s'en tirèrent par un bulletin vague et dubitatif, comme il est d'usage en pareil cas.

Une semaine s'écoula au milieu de ces terribles angoisses. D'heure en heure, le peu de forces qui restait à Clotilde diminuait encore. L'œuvre de mort se poursuivait sans trêve ni merci.

M. de Rouvray, qui aurait donné sa vie pour sauver celle de sa femme, en était réduit à sangloter au chevet de la mourante, impuissant qu'il se sentait à conjurer l'atroce dénouement. Le malheureux endurait, lui aussi, un véritable martyre. Combien il regrettait maintenant que le génial empirique auquel il devait sa guérison fût venu à bout de l'implacable mal ! Il aurait expiré loin de Clotilde, et n'aurait pas le cœur tenaillé à voir s'en aller avant lui celle qu'il aurait dû précéder de tant d'années dans la mort ! Dans son effondrement, le doute de tout s'emparait de son âme. Il lui était impossible de prier. La femme qu'il adorait allait mourir !.. Aucun sacrifice ne pouvait la sauver ! A chaque instant, le malheureux s'attendait à ce que l'irréparable s'accomplît.

Philippe de Rouvray était écrasé par une infinie désespérance ; et ses mains frémissantes avaient un geste inexpressible, comme pour fermer d'avance, à jamais, les yeux pâlis de la seule créature qui eût fait battre son cœur... Chaque nuit, il la passait au chevet de sa chère malade, épiant ses moindres gestes, le plus léger murmure qui s'échappait de ses lèvres décolorées. Un matin, un peu avant l'aube, vaincu par la fatigue, il s'était assoupi quelques instants. Lorsqu'il rouvrit les yeux, un saisissement glaça tout son être. Clotilde, le buste dressé hors de son lit, contemplait son mari. Toute son intelligence d'autrefois paraissait revenue sur ses traits émaciés. La respiration de M. de Rouvray resta suspendue. Une amélioration soudaine, miraculeuse, se produisait-elle dans l'état que tout le monde avait jugé désespéré ?.. Ou bien était-il en face du phénomène terrifiant qui précède quelquefois l'agonie, et au cours duquel l'être qui va disparaître semble, pour quelques minutes brèves, triompher du mal ?.. Pierre n'osait faire un mouvement.

— Mon ami, articula Clotilde d'une voix très distincte, je veux vous parler...

— Me parler ?.. répéta-t-il.

— Oui, fit-elle, remuant affirmativement la tête... Ecoutez !.. Vous m'aimez toujours ?..

Il étouffa un sanglot rauque...

— Au point de faire de votre vie la mienne et de ne pas vous survivre si vous disparaissiez !

— Alors, reprit-elle douloureusement, ce que je vais vous dire va vous déchirer le cœur... Pourtant, il faut que je délivre ma poitrine du poids qui l'oppresse...

— Comment pourrais-je souffrir davantage qu'en ce moment, Clotilde ? répondit-il avec une saignante amertume...

Elle abaissa sur lui un regard profond, tout empreint de tendre reconnaissance, et un déchirant soupir s'échappa de sa gorge en feu.

— C'est un aveu, reprit-elle, qu'il faut que je vous fasse... Tout d'abord, je désirais à tout prix que la vérité vous restât inconnue... Je voulais mourir sans que la moindre désillusion effleurât votre âme, et je pensais que Dieu consentirait à m'accorder cette faveur...

— Dieu !.. répéta tristement le duc, qui, chaque jour maintenant, se demandait s'il y devait croire encore...

— J'avais obtenu du docteur Vallières qu'il vous cachât la véritable raison de ma mort, et le secret qui me tue...

— Le secret !.. répéta le duc atterré.

— Et puis, reprit-elle, dans les rares moments où ma tête m'a laissé la liberté de penser, j'ai réfléchi... Et j'ai compris, au contraire, que je ne pouvais espérer la miséricorde divine qu'à la condition d'avouer ma faute !

Pierre tressaillit.

— Votre faute ?..

— J'ai compris, poursuivit-elle, qu'il m'était défendu de garder le silence, et que cette sorte d'impunité que j'espérais conserver jusqu'à la fin était un crime de plus...

Il l'interrompit :

— Ma pauvre enfant, vous délirez de nouveau.

— Non, j'ai toute ma raison, affirma-t-elle. Si j'étais morte, comme je le souhaitais, en emportant mon secret, j'aurais insulté à votre tendresse, j'aurais commis un sacrilège. Vous auriez pleuré en moi une honnête femme disparue, et peut-être, vous venez de me le déclarer, ne m'eussiez-vous pas survécu... Car je sais ce que vaut votre parole... Eh bien ! c'eût été là, de ma part, un crime infâme qui, au moment de comparaître devant notre souverain Juge, m'aurait valu, à juste titre, son éternelle et implacable réprobation.

— Un crime ! un sacrilège !.. Que dites-vous, Clotilde ? Il est impossible, je vous l'affirme, que vous vous rendiez compte de vos paroles.

— Si fait ! Cette nuit, je les ai toutes pesées, dans un éclair de lucidité de mon cerveau. Mais avant tout, Pierre, dites... Vous m'avez répété souvent que votre vie m'appartenait...

— Et je vous le redis encore, ma bien-aimée...

la chasse spéciale à laquelle on s'adonne, de la persévérance avec laquelle on la pratique et de l'accent de triomphe avec lequel on enregistre le moindre succès, cette image qui exprime l'irréparable défaite : « Vu et pris comme un pou (1)... » qui ne se sauve pas.

Après Ajaccio, ce fut le voyage à l'intérieur de la Corse, pour lequel les touristes croyaient pouvoir utiliser en septembre quelques-uns des services d'automobiles annoncés en sensationnelles affiches, à grand renfort de réclame. A Ajaccio, ces services fonctionnent de janvier en juin et et on n'a que le choix entre deux moyens : voitures louées ou chemin de fer. L'excursion en voiture est souvent plus pittoresque, parfois un peu longue, par la répétition, durant une journée, du même paysage ; d'Ajaccio à Vizzavona, en somme, par la route, c'est un banal paysage de montagne ou plutôt de vallées successives avec une très bonne route nationale. C'est paraît-il, assez exceptionnel, beaucoup d'autres sont défoncées et poussiéreuses (de la gare de Folelli à Piedicroce, près d'Orezza) montant jusqu'à 8 et 900 mètres, et d'autres dont il [illegible]

Les prix varient beaucoup, parfois, pour 20 kilomètres de voiture frétée spécialement et ayant à rentrer le soir au village, par 20 kilomètres de montée le prix est de 10 francs, le landau, à la journée, vaut 25 francs à deux chevaux, 30 à trois chevaux ; la voiture 5 francs de moins, et pour certaines excursions classiques des tarifs sont établis et on peut traiter avec le loueur en précisant la durée, le prix et les relais de l'excursion. C'est là une telle industrie qu'en Corse on compte 54 pour 10.000 habitants, occupés de roulage et de voitures publiques, alors qu'en France la moyenne correspondante est de 32 pour 10.000 ; et inversement, le personnel des chemins de fer et tramways, qui, en France occupe 76 pour 10.000, n'arrive à occuper en Corse que 9 habitants pour 10.000 (2).

Pour ces chemins de fer, la loi Freycinet 1879, 17 juillet) outre la création déjà prévue de la ligne centrale Ajaccio-Bastia, prévoyait l'établissement de trois lignes : Ajaccio-Propriano, Ponte-Leccia-Calvi, Casamozza-Bonifacio. Depuis cette époque, quelles ont été les « réalisations ? » On a exécuté la ligne Ponte-Leccia-Calvi et la moitié de Casamozza-Bonifacio jusqu'à Ghisonaccia, de sorte que Bonifacio est inaccessible autrement que par mer, ou... à pied, pour ainsi dire, puisque les trains ne vont qu'à mi-chemin et que les services d'automobiles qui devraient compléter le trajet, ne sont mis en marche qu'une partie de l'année.

Quant à la grande ligne, elle fut partagée en trois tronçons : le premier d'Ajaccio à Mezzana (13 km.) fut déclaré d'utilité publique le 15 juin 1878, l'Etat se chargea de la construction et il fut ouvert le 1er février 1888 ! Les autres tronçons : Mezzana Corte (71 km.) et Corte-Bastia (74 km.) furent ouverts peu de temps après (3). Cette sage lenteur a quelques excuses : pour le premier tronçon, elle est incompréhensible, sinon par cette rapidité bien connue des entreprises d'Etat ; pour les autres, il y avait des difficultés matérielles énormes, presque insurmontables, si l'on songe qu'en 42 kilomètres on s'élève à 620 mètres d'altitude (Bocognano) à 51 kilomètres (Vizzavona on est à 900 mètres) pour redescendre à Corte, dans la vallée de la Restonica. Une autre cause intervint peut-être : la difficulté de trouver de la main d'œuvre et puis, en 1887, le prolétariat commençait à prendre conscience de ses droits, puisque le 4 et 5 mai, à Corte, éclatait une grève de deux ouvriers de chemin de fer, parce qu'on refusait de les laisser monter sur les wagons à déblais : le résultat fut la reprise du travail sans condition ; en 1889, 25, 26 octobre, grève nouvelle des terrassiers de chemins de fer, à Belgodère, qui demandent le renvoi des ouvriers italiens ; résultat négatif, etc... Malgré tous ces retards, la voie fut établie et depuis la mise en exploitation les recettes générales sont en augmentation sensible : 1902, 864.191 francs ; 1906, 1.103.122 francs.

D'Ajaccio à Bastia, c'est une voie pittoresque, mais peu rapide (on ne met pas moins de six heures pour couvrir 158 km.).

Dans un confortable wagon-salon, très bien organisé pour la vue, et propice aux jeux de société, sans quoi un tel trajet pourrait devenir dangereux, on peut à loisir admirer ce paysage clair, aux perspectives qui se déroulent lentement, si lentement que le train montant en lacets savants sur un petit espace, on voit le même paysage avec quatre ou cinq aspects différents. C'est une succession de vallées, plus ou moins resserrées, c'est l'ombrage odorant des eucalyptus, puis la verdure reposante et arrondie en boule des châtaigneraies, puis c'est un amas chaotique de roches menaçantes, dressées pêle-mêle les unes sur les autres, évoquant les contractions préhistoriques de l'écorce terrestre, faisant songer à l'effort biblique de la création du monde, c'est Bocognano, dont le nom lui-même résonne avec une certaine rudesse ; au fond serpente un torrent, sur un lit caillouteux de blocs à pics, la Gravona ; et après un long tunnel, on arrive à Vizzavona, panorama complexe ; le Monte d'Oro, qui domine de sa pointe dénudée et grise, et de l'autre côté, une magnifique et immense forêt de pins et de hêtres, à la promenade rafraîchissante, tantôt sur la route nationale, tantôt sur des sentiers étroits descendant au fond de la vallée jusqu'à la « Cascade des Anglais » rochers gigantesques barrant un torrent presque à sec, puis on remonte, toujours en forêts, pour rejoindre les ban- [illegible] à un fort génois, d'où nous avons gardé le souvenir d'un coucher de soleil à l'horizon du col, sur les cimes neigeuses et parmi les nuages. Autre promenade, faite un matin, au sortir de l'hôtel où une nuit glaciale vous avait enveloppé dans son manteau de froidure de nuages et d'humidité, malgré la prudente précaution de doubles fenêtres calfeutrant hermétiquement, ou plutôt escalade, encore sous bois, d'une pente abrupte et interminable, le long d'un sentier de chèvres imperceptible ; plus on montait et plus on croyait arriver au sommet et plus il restait de chemin à parcourir. C'est sur ces hauteurs que déambulaient, en paisible et puissante liberté, quelques troupeaux de porcs soyeux, aux longs poils noirs fauves, sous la garde peu inquiète d'un pâtre assez indifférent ; ils errent ainsi à l'aventure, sans que celui-ci les groupes et quand il s'en égare..., il s'en égare et l'homme qui les gardait court après, non, cherche après avec une philosophie résignée de fataliste que rien ne décourage.

(A Suivre).

---

(1) Dictons extraits de l'ouvrage déjà cité de Filippini.

(2) L'Album graphique de la statistique. — Paris 1907, p. p. 149, 150.

(3) Caitucoli. — La question des chemins de fer corses, Paris 1907.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET INCURABLES

Le Maire de Bastia prévient les Vieillards Infirmes et Incurables, inscrits sur la liste des assistés, d'avoir à se présenter à la Recette Municipale, à partir de lundi 24 octobre courant, pour y toucher l'allocation des mois de Juillet, Août et Septembre 1910.

Ils devront au préalable retirer leurs bons à l'Hôpital Civil, de 2 à 4 heures de relevée.

Bastia, le 22 octobre 1910.

Le Maire

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mardi, 25 courant, à 2 heures et demie de l'après-midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

N. B. — Les Négociants et Représentants désirant faire partie du Syndicat peuvent se faire inscrire à la réunion du 25 courant.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 octobre.

L'élévation de l'escompte à Londres a peu impressionné notre place et les écarts dans les deux sens sont insignifiants.

Les actionnaires de la Banque Franco Américaine, réunis en Assemblée ordinaire le 18 octobre sous la présidence de M. A. Adam, ont approuvé les comptes de l'exercice 1909-1910 qui a encore été, pour la Société, une période de prospérité. Les bénéfices nets se sont élevés à 1.103.603,47. Le dividende a été fixé à 25 frs par action payable à partir du 2 novembre prochain. MM. A. Adam et le marquis de Saint-Seine, administrateurs sortants, ont été réélus à l'unanimité MM. de C. Narcusseau, Gianella et Lalièvre, commissaires des comptes ont été réélus et un quatrième commissaire a été élu en la personne de M. Blum.

Réunis ensuite en Assemblée extraordinaire, les actionnaires ont voté à l'unanimité l'augmentation du capital social de 10 à 20 millions de frs par la création de 20.000 actions de 500 frs réservées par préférence aux anciens actionnaires, au prix de 525 frs l'une.

L'assemblée a, en outre, autorisé le Conseil à augmenter ultérieurement le capital de 20 à 50 millions aux moments et dans les conditions qu'il jugera les plus favorables aux intérêts de la Société.

Les actions de la Société The Monopole Trust sont l'objet d'un bon courant de demandes à 50 frs.

On recherche à 236 les obligations 5 0/0 de 100 piastres des Chemins de Fer Mexicains du Centre.

Peu de changements en Chemins Français.

COURSES DE BASTIA

HIPPODROME
DE CAMPOMETTA-TERRANOVA

AVIS

Le Comité des Courses a l'honneur d'informer le public que si le temps le permet, les courses auront lieu aujourd'hui lundi, 24 octobre, à 1 heure de l'après-midi. Des affiches apposées à 10 heures, à l'Hôtel de Ville, chez MM. Brandizi, Boulevard Paoli, et Jacques Olivari, Boulevard Saint Angelo, confirmeront cette décision.

NOS FAVORIS

Folie
Iéna
Bacchus
Major II
Vento

Chemins de fer

La Compagnie de Chemins de Fer Départementaux a l'honneur d'informer le Public qu'à l'occasion des Courses qui auront lieu, à l'Hippodrome de Furiani, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation, le Lundi 24 octobre 1910, entre Bastia-Furiani et vice-versa, suivant les besoins du service, de midi 13 jusqu'après la dernière course.

A l'aller, ces trains ne s'arrêteront pas à la halte de Lupino.

Les trains réguliers Nos 5 et 11, partant de Bastia à midi 3 et midi 43, ne prendront des voyageurs à destination de Furiani que dans la limite des places disponibles.

Les billets pour Furiani seront délivré au guichet de la salle des pas perdus, à partir de 6 heures du matin.

A partir de 11 heures 30, la distribution se fera comme suit :

« Billets de 1re et 2e classe au guichet de la salle des pas-perdus.

Billets de 3me classe, aux guichets établis dans le bâtiment des bureaux de l'Exploitation, sur la place, à droite.

Messieurs les voyageurs sont priés de se munir de monnaie.

Le coupon d'aller des billets d'aller et retour n'étant pas retiré à l'arrivée, à Furiani les deux coupons réunis, devront être présentés au retour. »

Bastia, le 15 octobre 1910

ZONZA

M. le juge de paix AGOSTINI

Après une longue maladie supportée avec une résignation sans égale, s'éteignait au milieu des siens venus de loin pour cette triste occasion, M. Agostini, juge de paix du canton de Pranelli. La mort de cet homme de bien, magistrat intègre et aimé, met tout Pranelli en deuil, et les marques de sympathie prodiguées à la famille éplorée montrèrent de quelle estime jouissait le défunt. Malgré l'heure matinale, quatre heures du matin, tout le village avait tenu à accompagner la dépouille mortelle de celui qui, malgré ses délicates fonctions, avait réussi à ne jamais mécontenter personne et à être regretté par tous les partis. C'est jusqu'à Solenzara qu'un long défilé d'amis a rendu hommage au mort.

Ce n'est que très tard que les habitants de Zonza, village natal du juge Agostini, venus en foule au devant de celui qui, comme parents et amis pu être sincèrement pleuré par tous.

A quelques kilomètres de Zonza, des jeunes gens ont tenu à porter eux-mêmes le cercueil qui traversa le village où tout n'était que sanglots et douleur.

Ce qui toucha particulièrement la famille, ce fut la délicate attention des habitants d'avoir éclairé à giorno sur tout le parcours suivi par le cortège pour se rendre à la maison du défunt.

De très bonne heure les gens affluèrent de partout. Les cantons de Levie, Serra et Porto-Vecchio et d'autres points de l'arrondissement où la famille compte de si nombreux amis, furent largement représentés.

A dix heures on fit la levée du corps, les cordons du poêle étaient tenus par M. Paul [illegible] attaché au barreau de Paris, M. Louis Rocca-Serra, maire de Levie et suppléant de la justice de paix, M. de Peretti, greffier, M. Pacini, instituteur à Levie.

Le deuil était conduit par M. Agostini Emmanuel, étudiant en médecine, et son frère Sébastien, M. Agostini, curé-doyen de Serra-di-Scopamene, ses neveux, MM. Jules et Baptiste Agostini, son beau-frère, M. Joseph de Rocca-Serra ; M. Joseph Agostini, ancien maire, M. Giudicelli Mansuetus.

La bière fut déposée sur un catafalque d'une imposante simplicité dans l'église illuminée par d'innombrables cierges.

Devant le tombeau dans les caveaux duquel devait être déposé le corps du défunt, M. Pacini, instituteur à Levie, retraça dans un discours d'une grande simplicité et vivement senti par l'assistance la vie du juge Agostini.

Nous adressons aux familles Agostini, de *Rocca-Serra et Giudicelli nos sincères condoléances.*

La publication du sonnet suivant a été approuvé à l'unanimité dans une réunion tenue par les anciens Sillonnistes de Bastia et d'Ile-Rousse.

Ubbidienza e Sommessione

Alla giusta infallibile parola
Di sua Santità, del gran Pastore
Della Cristianità, del successore
Di san Pietro, che com'aquila vola.

Umili, prostrati, con rispetto e amore,
Baciando la sacrata aureola,
Non una volta ma cento in una sola
C'inchiniamo tutti, di buon cuore.

Coi nostri nel Signor cari fratelli
Marco Sangnier, e tutti i *sigtiansisti*
Di cristiane virtù veri modelli ;

Santo Padre, or che la bocca apristi,
Ci sommettiamo qual docili agnelli :
Quanto di Dio è in Te, quando schiaristi.

G. GIOVANNELLI.

Correspondance

Bastia le 21 octobre 19 0.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je lis dans votre estimable journal, numéro du 16 courant, *Gazette Départementale*, au sujet d'une prétendue agression dont aurait été victime M. Rouget Louis, que la Société Sylvi-Corse était en commandite.

La Société Sylvi-Corse n'est pas en commandite, mais en nom collectif, J. Renard et L. Rouget ; j'en suis le directeur général et j'en ai, seul, la signature sociale ; aussi, et ceci peut intéresser ceux de vos lecteurs ayant affaire à nous, tous les actes et engagements qui ne sont pas signés par moi sont nuls et non avenus de plein droit.

Il est vrai que jusqu'à présent j'ai avancé à ladite Société tous les capitaux dont elle a eu besoin, mais ils ont été avancés en compte-courant seulement, ce qui me donne le droit de les retirer quand il me plaira.

Je compte sur votre impartialité bien connue pour faire insérer cette rectification dans votre numéro de dimanche prochain, je vous en remercie d'avance et vous prie d'agréer, M. le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

RENARD,
Directeur général de la Société Sylvi-Corse.

L'anémie d'une Midinette
Guérie par les Pilules Pink

Une jeune midinette lyonnaise, Mlle Marie Guillermier, rue Boileau, 78, Lyon (Rhône) était anémique depuis trois ans et ne parvenait pas à retrouver ses forces. Les Pilules Pink sont venues à son aide et maintenant elle se porte bien.

Cl. Cevanc.

« Depuis trois ans, nous écrivait elle, ma santé n'était pas bien brillante, je n'étais pas bien forte et j'avais toujours mauvaise mine. J'avais perdu mes bonnes couleurs et je ne mangeais presque plus, n'ayant aucun appétit. Je souffrais continuellement de points de côté, d'étourdissements, de migraines. Comme j'étais toujours souffrante, toujours mal à mon aise, mon caractère s'était assombri et j'étais devenue toute triste. J'avais pris des fortifiants et plusieurs remèdes ; pendant quelques jours je me sentais mieux et je retombais ensuite aussi mal qu'avant. Dans les ateliers, on parle beaucoup des Pilules Pink et elles ont guéri beaucoup de nos camarades. C'est ce qui m'a engagée à les prendre. Elles m'ont soulagée très rapidement. Je me suis sentie tout de suite beaucoup plus forte et j'ai tout de suite aussi retrouvé mon appétit. J'ai continué le traitement, car je sentais bien qu'il me faisait plus de bien que tout ce que j'avais pris auparavant. Les Pilules Pink m'ont guérie et depuis je me suis toujours bien portée. »

Au moment où les ateliers sont surchargés de travail, où les ouvrières fatiguent, se rappeler que les Pilules Pink rendent de grands services aux femmes de toutes les conditions.

Elles sont un puissant régénérateur du sang, un parfait tonique du système nerveux. Elles combattent l'anémie, la chlorose, l'épuisement. Elles régularisent les fonctions et évitent aux femmes ces troubles qui, pour certaines, reparaissent chaque mois et qui sont déprimants. Les femmes, les jeunes filles anémiées par des travaux fatigants, celles qui peinent dans les ateliers où l'air trop confiné épuise, trouveront un réel soutien en faisant usage des Pilules Pink.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14° à midi 17 4 + à 6 heures du soir + 14 2 Maxima + 17 6 Minima + 12 3

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Dans la matinée, Ouest.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

Pas de blague

Pour une pluie malencontreuse c'est bien une pluie malencontreuse celle qui, hier, a empêché la réunion d'automne à l'hippodrome de Campometto.

Les éleveurs étaient dans le marasme, les jockeys désolés, les joueurs déconfits, les sportsmen angoissés et le chroniqueur du *Petit Bastiais* plus rosse que jamais.

Quant aux belles madames elles avaient cessé d'être chattes pour devenir panthères .... aux ongles roses.

Songez donc ! n'était-ce pas là une occasion unique de transformer notre Champ de Courses en un Longchamps aux petits pieds, véritable kaléidoscope, où sous les regards bienveillants, admirateurs ou ironiques de ces « monstres d'hommes, » allaient défiler les toutes dernières créations de nos Paquins bastiais.

Peu importait à nos chères belles que *Folie* eut gagné le prix du Demi-Sang, qu'*Iéna* fut arrivé *placé*, ou que *Major II* eut fait dead-head avec Reine Margot. Elles y allaient un peu pour voir, beaucoup pour se distraire, surtout pour être vues, mais, avant toutes choses, pour être trouvées belles.

Et la pluie a empêché tout ça ; et les toilettes rutilantes sont restées dans leurs cartons, et les mignons chapeaux-roues-d'automobile n'ont pas servi de circonférence aux jolies têtes de linottes de nos élégantes.

Nous ne nous en consolerons jamais ; et, pour ma part, j'en ai été tellement désolé, qu'à force d'en arracher, il ne me reste plus — en tout — que dix-neuf cheveux sur la tête. — J.

Ecole de navigation

M. Ghilini Pierre a été admis à l'école supérieure de navigation maritime, à la suite du concours de 1910.

Les châtaignes

Le paquebots de Nice a emporté vendredi soir *plus de cent tonnes de châtaignes* ; aussi samedi matin, n'y en avait il pas beaucoup sur le marché et on les vendait 1.40 le décalitre et 0.20 le kilo.

Postes et Télégraphes

M. Vincenti, ex-sergent au 1er rég. étranger, est nommé facteur des postes à Saint-Germain-Laye.

Gendarmerie

La brigade de gendarmerie d'Arro est transférée à Casaglione.

La commune de Lopigna, actuellement surveillée par la brigade d'Arro, est placée dans la circonscription de la brigade de Sari d'Orcino.

Ivresse et tapage

La pluie, qui n'avait cessé de tomber hier depuis le matin ne prédisposait guère à la promenade ; voici pourquoi, après avoir louvoyé dans un certain nombre de bistros, les nommés L. et T. vinrent s'échouer, pour finir, dans une buvette de la Place Saint-Nicolas.

Quel motif d'ordre supérieur poussa les deux clients, inconnus l'un de l'autre, à en venir aux mains ; mystère ! Le fait est que L. et T. s'invectivèrent comme des héros d'Homère, puis en vinrent aux mains.

Ils en seraient encore à se cogner mutuellement, si la police n'eut conduit les deux belligérants au poste. Procès-verbal leur fut dressé pour ivresse manifeste et tapage intempestif.

Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

Nouvelles maritimes

M. Pompei Jocanthe, quartier-maître patron pilote à Toulon, est nommé commis de 4e classe dans les directions de travaux.

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage.

A louer

Chambre et salon meublé, au 2e étage, proximité de la Place Saint-Nicolas.

(Pension si on le désire)

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

A vendre

Sites à bâtir, prolongement Boulevard Paoli.

Deux magasins, Boulevard Paoli, n° 44.

Un appartement avec balcon, rue des Jardins.

S'adresser à M. François Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos* époques, écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements, (7e année).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00591

ZONZA

TENTATIVE DE MEURTRE

Sartene, 23 octobre.

Le village de Zonza vient d'être le théâtre d'un drame qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour un habitant de cette localité.

A la suite d'une discussion d'intérêt, le nommé Balesi a tiré un coup de pistolet sur le sieur Giudicelli qui a été atteint à la joue droite.

La blessure paraît n'offrir, quant *à présent, aucun caractère de gravité.*

Balesi, aitôt son attentat commis, a pris immédiatement la fuite.

La gendarmerie, lancée à sa poursuite, le recherche activement.

Faculté des Lettres d'Aix

Baccalauréat 2e partie
Philosophie

Aix, 23 octobre.

Les candidats *dont les noms* suivent ont été admis à subir les épreuves orales :

MM.
Orsini
Pinelli
Saliceti
Sabrini
Toscant.

Les examens oraux auront lieu le 29 octobre à la Faculté des lettres d'Aix.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 23 octobre.

M le général Dalstein, gouverneur militaire de Paris, membre du Conseil supérieur de la Guerre, Grand Croix de la Légion d'honneur, est placé, à dater du 24 octobre, dans la 2e section (*réserve*) du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général Maunoury, commandant le 20e corps d'armée, prendra, à la date du 25 octobre, le commandement du Gouvernement militaire de Paris.

M le général Michal, membre du Conseil supérieur de la Guerre, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (*réserve*) du cadre de l'état-major général de l'armée.

CHERBOURG

Sabotage de canons à bord d'un croiseur

Cherbourg, 23 octobre.

L'autorité maritime de Cherbourg est saisie d'une grave affaire de sabotage découverte à bord du croiseur *Cassard.*

Plusieurs canons formant l'armement léger de cette unité de combat ont été sabotées de diverses pièces intéressant leur fonctionnement.

Les recherches les plus minutieuses sont faites dans le but de trouver les auteurs de cet acte de sabotage.

M. CLÉMENCEAU rentre en France

Paris, 23 octobre.

Un télégramme de Las-Palmas annonce que M. Clémenceau, retour *de la République Argentine*, vient d'arriver dans cette ville.

L'ancien président du Conseil sera à Paris dans quelques jours.

APRÈS
LA GRÈVE
DES CHEMINOTS

Les attentats criminels

Paris, 23 octobre.

Bien que les cheminots grévistes aient, à de rares exceptions près, rejoint les différents réseaux auxquels ils sont affectés, les tentatives criminelles ne cessent de se manifester sur différents points.

Tous ces attentats sont attribués aux anarchistes et la plus active surveillance ne cesse d'être exercée, comme aux plus beaux jours de la grève.

Toutes les lignes continuent à être gardées militairement, les travaux d'art surtout sont l'objet d'une surveillance étroite et, c'est grâce à ces précautions que l'on a pu empêcher des accidents désastreux.

POITIERS

Engin explosible dans une locomotive

En gare de Poitiers, le chauffeur d'une locomotive était en train de manipuler du charbon, lorsqu'il découvrit une boîte en métal dont la physionomie lui parut suspecte.

A un plus sérieux examen on reconnut que la boîte était chargée de matières explosibles susceptibles de faire sauter la locomotive.

MARSEILLE

34 cartouches de dynamite trouvées sur la voie

Un inspecteur de la voie, opérant sa tournée quotidienne sur la ligne de Marseille-Nice, trouva à quelque distance de cette première gare trente-quatre cartouches de dynamite qui avaient été placées entre les deux rails, et de distance en distance.

Aidé par une équipe d'ouvriers, il fit enlever immédiatement ces terribles engins de destruction, et s'empressa d'en rendre compte au Commissaire spécial de la gare de Marseille, qui a prescrit une enquête.

SAINT-ETIENNE

Un soldat saboteur

Le soldat Exbroyat, du 86e d'infanterie, en faction à la gare de Fraisse Unieux, sur la ligne Saint-Etienne Le Puy et Langeac, vient de se rendre coupable d'un acte de sabotage, qui pourrait lui coûter cher.

Il coupa lui-même différents fils [illegible] fut surpris, au moment où il accomplissait cet acte odieux.

Mis immédiatement en état d'arrestation, ce mauvais soldat a fait des aveux complets.

MORT
DU ROI DE SIAM

Paris, 23 octobre.

Un télégramme de Bankok, parvenu au ministère des Affaires étrangères, annonce la mort du roi de Siam, survenue après une assez longue maladie.

BÉZIERS

Grave Accident d'automobile

Béziers, 23 octobre.

Un grave accident d'automobile est survenu à quelques kilomètres de Béziers, à M. Jacques Richepin, frère de Jean Richepin, le littérateur bien connu.

L'automobile où, en même temps que le chauffeur, avaient pris place Mme et M. Jacques Richepin et leur leur jeune fils, à peine âgé de huit ans, prit un mauvais virage en rentrant à Béziers, et fut précipitée dans un ravin.

Le jeune Richepin est très grièvement blessé.

Le chauffeur, qui eut la poitrine défoncée par le volant de l'automobile, est à l'agonie.

Mme et M. Jacques Richepin sont indemnes.

Décidément, M. Jacques Richepin n'a pas de chance avec l'automobilisme.

Déjà, il y a quelques jours, à Marseille, un charretier, près duquel il passait avec sa voiture, lui porta un violent coup de fouet en plein visage.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le vapeur *Saint-Barthélemy* arrivera à Bastia le 23 octobre et repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

Très Prochainement
Ouverture
des Ateliers de Photographie
J. MORETTI
Successeur de Paccioni
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
BASTIA

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

[illegible] poléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à *prix réduits*, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,60 par colis ordinaire et 0,30 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

Tuilerie et Briquetterie
MÉCANIQUES
USINES à FRANCARDO
F. CHARDON et Cie

Tuiles plates et rondes
résistant à la gelée et à l'air salin

Briques creuses, pleines et pressées

Briques à plancher pour fers à I

Cairons et Murettes, grandes briques creuses de 0,50 × 0,15 × 0,15 m. 0,40 × 0,20 × 0,35, spécialement recommandées pour constructions rapides et économiques.

Fabrique de Carreaux en ciment comprimé, uni et à dessins, pour carrelages décoratifs et à bon marché des vestibules, appartements, magasins, églises, etc. *Envoi sur demande d'échantillons et prix*

FOUR A CHAUX GRASSE SUPÉRIEURE

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

FERS et Aciers de toutes catégories,
Zinc, Plomb, Tuyaux, Gouttières

Matériaux de construction de toutes sortes
Prix et qualité défiant toute concurrence

Magasins de vente : BASTIA, 2, Avenue Carnot. CORTE, Nouvelle Traverse.

Un Ingénieur fournira tous renseignements techniques sur le choix et le mode d'emploi des matériaux.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, [illegible] fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas [illegible]

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 26
[illegible]

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *RADIA*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, *49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils.* — ABONNEMENT : 5 francs par an ETRANGER : 10 francs.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

255 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-gérant
J.-B. OLLAGNIER

Savon Le CHAT

Extra
Garanti Pur
Production
100.000 Kilogr.
par Jour
Le plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Editeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES
sans interruption
2.500 ŒUFS
NOTICE gratis et franco
COMPTOIR D'AVICULTURE
à PRÉMONT (Aisne) France

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 1er, 2e et 4e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 3, r. du 4-Septembre

CHEVEUX SAUVÉS P. Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier
CHAUX éminemment hydraulique
CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine
PLATRES Blancs, Rouges et Gris
FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres
Vernis — Couleurs et Pinceaux
Bois de Construction — Planches et Madriers
Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS
Appareils inodores de tous systèmes
MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO
Prix de Réclame
Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR

DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

AVIS

Les frères Maggioni ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire lever et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront les honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggioni, rue Napoléon, 13, Bastia.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS à gagner ET DES MILLIONS DE FRANCS à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —

1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

5.76

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 295

MARDI 25 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00592

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 58 m. — Coucher, 4 h. 35 m.
Premier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sts Crépin et Crép
Fête de Demain : Saint Evariste.

24 OCTOBRE

PROGRAMME DE RENTRÉE

Le Parlement va reprendre ses travaux, et puisqu'il s'agira, du moins en ce qui concerne la Chambre, d'un véritable début de législature, la question se pose de savoir comment s'établira le programme de ses travaux.

Des questions d'une importance considérable sont à l'ordre du jour : réforme électorale, statut des fonctionnaires, décentralisation administrative, réforme fiscale, mais à côté d'elles, des questions secondaires doivent fixer le labeur de nos législateurs.

Parmi ces questions, la plus urgente, assurément, est le vote du budget, avant la fin de l'année 1910. A notre avis, cette question doit primer toutes les autres, si l'on veut éviter les errements regrettables contre lesquels, aux élections dernières, se sont élevés avec raison la plupart des candidats républicains. Plus de douzièmes provisoires, un budget sincère et équilibré, voilà l'œuvre à achever avant d'en entreprendre d'autres.

Deux mois ne seront pas de trop pour examiner avec soin et voter un budget qui dépasse le chiffre fantastique de quatre milliards : exactement 4.305 millions, et qui tend encore à s'élever.

La Commission du budget a fait un effort sérieux pour équilibrer strictement le budget de 1911, et elle y est arrivée en ajoutant aux impôts anciens 42 millions de recettes nouvelles nécessaires à la mise en application, à partir du 1er juillet 1911, de la loi sur les retraites ouvrières, dont le fonctionnement coûtera : 45 millions en 1911, 125 millions en 1912, 130 millions en 1913 et 138 millions en 1914.

Mais là n'est pas la seule cause d'augmentation des dépenses. En réalité, tous les compartiments ministériels accroissent leur budget, et il faut bien reconnaître que la plupart de ces dépenses ne peuvent pas être ajournées.

Cependant, il serait certainement possible d'enrayer cette ascension constante par des économies, par la transformation radicale de notre vieux système administratif qui a fait, non sans raison, l'objet de tant de critiques.

Quelle reconnaissance s'assurerait une assemblée républicaine, si elle entrait, d'un pas sûr et méthodique, dans cette voie de la réforme administrative, de laquelle dépendent plus ou moins toutes les autres ! Cela vaudrait mieux, en tout cas, et pour son bon renom et pour l'intérêt public, que de poursuivre des intrigues contre un Cabinet dont le grand tort, aux yeux de ceux que l'on a ironiquement dénommés « les remplaçants, » est d'affirmer sa volonté de prolonger son existence et de gouverner selon ses vues.

Toutes ces discussions, tous ces conflits que l'on cherche à provoquer, à propos de l'apaisement sur lequel M. Briand s'est tant de fois expliqué sont, en somme, de simples querelles personnelles, qui laissent l'opinion publique indifférente.

Elle ne comprend pas toujours, mais elle s'étonne, en tout cas, que des hommes de valeur, à l'égard desquels elle professe le même respect et la même reconnaissance, ne manifestent pas une égale volonté de laisser de côté une fois pour toutes les préoccupations de personnes ou de coteries, pour se consacrer, dans un sentiment éclairé de désintéressement et de dévouement à la Démocratie, à la réalisation de ce vaste programme de réformes qui leur est commun.

Comment un gouvernement pourrait-il se consacrer à un programme sérieux de réformes, si, à chaque instant, on le prend à partie avec plus ou moins de mauvaise foi, en [illegible] interprétation qu'elles ne comportent pas ? On commet, en agissant ainsi, une injustice et une maladresse, et l'on risque d'aliéner les sympathies de tous les républicains qui ont l'habitude de faire passer, avant toute autre préoccupation, le souci de l'intérêt général.

Certes, ce souci anime, sans aucun doute, le plus grand nombre des membres du Parlement, et tout particulièrement les nouveaux venus à la politique que le scepticisme n'a pas encore envahis. C'est sur eux que nous comptons pour rappeler à la Chambre la tâche qui s'impose à elle. Qu'ils n'oublient pas les engagements pris devant le pays ; c'est en les respectant avec une scrupuleuse fidélité qu'ils prouveront leur sincérité à leurs électeurs et qu'ils attesteront de leur dévouement aux intérêts supérieurs de la République.

Henri BRUMONT.

M. LÉOPOLD MABILLEAU
EN CORSE

On sait que M. Léopold Mabilleau, l'éminent mutualiste, se rendra en Corse dans les premiers jours du mois de novembre, à la suite d'un Congrès qui va avoir lieu très prochainement à Marseille.

Par les hautes fonctions qu'il occupe, en même temps que par la grande autorité dont il jouit tant en France qu'à l'étranger, M. Mabilleau est à juste titre, considéré comme l'un des plus remarquables représentants de la Mutualité française, et nous sommes certain que la Corse, très sensible à l'honneur qui lui est fait, réservera au grand mutualiste un accueil aussi chaleureux que sympathique.

Nos Chemins de Fer

Comme suite au remarquable discours prononcé par M. le député Landes [illegible] sur la question des Chemins de fer de la Corse, il nous paraît intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs le passage du Rapport sur le budget de 1910, qui concerne notre réseau.

Le Rapporteur s'exprime ainsi :

Le réseau corse, à voie étroite, construit par l'Etat et pour le compte de l'Etat, comprend cinq lignes d'une longueur totale de 296 kilomètres.

Son prix d'établissement est de 79.421.899 fr. dont 168,553 fr. fournis par le département ou les localités, et le surplus, 79.253,346 fr. par les fonds de l'Etat (capital ou annuités).

L'Etat a construit la ligne de Bastia à Corte (74 kilomètres) ouverte en 1888, la ligne d'Ajaccio à Mezzana (13 kilomètres) mise en service en 1888, et la ligne de Mezzana à Corte (71 kilomètres) livrée à l'exploitation — par section — de 1888 à 1894. La dépense a atteint 54 millions, soldés sur les fonds des chapitres spéciaux du budget.

La loi du 19 décembre 1883, approuvant une convention du 21 janvier 1883, a chargé la Compagnie de chemins de fer départementaux de la construction de deux lignes, de Ponte-Leccia à Calvi (73 kilomètres) mise en service en 1889-1890, et de Casamozza à Fium'Orbo (65 kilomètres), ouverte en 1888, et lui a affermé, en outre, jusqu'à la fin de 1910, les lignes construites et à construire. Le capital d'établissement des deux nouvelles lignes a été fixé à forfait : 15.270,000 fr. pour la ligne de Ponte-Leccia à Calvi ; 9 980,000 francs pour la ligne de Casamozza à Fium'Orbo ; au total, 25.250,000 fr. La Compagnie réalisa une économie de 1,674.600 fr. sur le forfait (*Annuaire statistique du ministère des travaux publics*).

Les dépenses forfaitaires sont remboursables par annuité, de 1887 à 1978. Une annuité de 1,262,500 fr. est inscrite à cet effet, au chapitre 15, article 2 du budget du ministère des finances.

L'Etat assure en outre une garantie d'exploitation à la Compagnie de chemins de fer départementaux qui exploite tout le réseau corse, à titre de compagnie fermière, en régie intéressée. Cette compagnie fournit le matériel roulant, l'outillage et le mobilier qui ne sont pas compris dans le prix d'établissement de 79 millions 259,459 fr. Elle est remboursée au moyen d'une redevance ajoutée au compte d'exploitation. Par suite, ce compte comprend :

D'une part, toutes les recettes, de quelque nature qu'elles soient ;

De l'autre, en dépenses : [illegible] de la traction et de l'exploitation ;

2° Une majoration de 8 p. 100 pour frais généraux et dépenses d'administration centrale ;

3° Une redevance annuelle représentant l'intérêt au taux de 5 p. 100 des sommes dépensées par la Compagnie pour l'acquisition du mobilier des gares, de l'outillage, des approvisionnements et du matériel roulant, pendant les trente premières années d'exploitation ;

4° Une seconde redevance annuelle de 2 p. 100 représentant l'amortissement des sommes dépensées par la Compagnie pour le mobilier des gares, l'outillage et le matériel roulant.

La Compagnie est redevable envers l'Etat du montant des recettes portées au compte d'exploitation ; l'Etat est redevable à la Compagnie du montant des dépenses.

Toutefois, la dépense totale ne peut dépasser 2 fr. 51 par kilomètre de train. Si ce maximum n'est pas atteint, la Compagnie fermière reçoit une prime d'économie du tiers de la différence.

Enfin, la Compagnie est appelée à recevoir une part des bénéfices égale au quart de la portion de recette nette qui excédera 4,000 fr. par kilomètre.

Cette dernière disposition ne joue pas, les recettes nettes étant inférieures à 4,000 francs.

Les recettes kilométriques sont restées inférieures à cette limite. Elles s'élèvent 3,528 fr. et les dépenses réelles, 2,299 fr. ; en 1904, les recettes atteignaient 3,465 fr. et les dépenses réelles 3,399 fr. (1).

Mais ces dépenses doivent être augmentées de la majoration des redevances et de la prime d'économie prévues dans la convention du 21 février 1883 ; ce qui élève les dépenses kilométriques en 1904, par exemple, de 3,399 fr. à 4.451 fr. et laisse un déficit kilométrique à la charge de l'Etat, de 986 fr. au lieu d'un excédent de 246 fr.

En 1904, les dépenses d'exploitation se sont élevées à 1.317.487
y compris une somme de 311,140 fr. qui représente la majoration, les redevances et la prime d'économie payée par l'Etat à la Compagnie fermière.

---

(1) En 1906, recettes, 3,937 fr. ; dépenses réelles, 3,184 fr. ; en 1907, recettes, 4,071 fr. ; dépenses, 3,210 fr.

---

18. FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

IX

« Dernière heure. — Ce matin, un gardien de la prison pénétra dans la cellule où le colporteur Jaury avait passé la nuit. Tout à coup, il sortit, précipitamment, de la cellule, en appelant : A l'aide ! On accourut. On trouva l'accusé mort. Il s'était pendu, avec son mouchoir, aux barreaux de la fenêtre. L'assassin s'était fait justice. Ainsi se dénoue ce drame terrible, qui, pendant deux jours, a passionné l'opinion publique. »

— Oh ! le malheureux ! dit la Dannoux ! voyez vous. Il était coupable, bien sûr ! Sans ça, il ne se serait pas tué.

Et elle se versa un deuxième verre de cognac, qu'elle avala d'un trait.

X

Il y avait foule d'enfants au Parc-Monceau. Rien de plus animé, de plus joyeux, de plus coloré que ce joli coin du Paris élégant. Or, ce jour-là, il y avait, sur ce riant tableau, aux taches multicolores, une ombre noire qui allait et venait. Parmi les groupes d'enfants, de bonnes et de nounous, toutes vêtues de costumes pimpants, aux nuances éclatantes, on voyait passer une femme, toute vêtue de noir. Et cela produisait un effet déplaisant à l'œil. Cela ressemblait au vol d'un corbeau passant, dans l'air, devant l'irradiation d'un arc-en-ciel. Cette femme était voilée ; on ne pouvait voir les traits de son visage. Elle devait être jeune, car elle avait la taille svelte et souple. Elle semblait chercher quelqu'un. Les enfants, qui sont particulièrement impressionnables, l'observaient.

Elle troublait leurs jeux lorsqu'elle passait près d'eux. Ils s'éloignaient d'elle comme s'ils avaient éprouvé une répulsion instinctive pour cette créature, toute de noir vêtue, qui faisait tache, à leurs yeux, sur le décor brillant au milieu duquel ils s'ébattaient. Tout à coup, la femme parut avoir trouvé ce qu'elle cherchait. Dans l'une des allées les plus ombragées du parc, une allée étroite, un peu à l'écart, une jeune nourrice était assise, au pied d'un gros arbre. Elle portait, sur ses genoux, un petit enfant. L'endroit était fort bien choisi. Là, pas de bruit, pas de jeux, alors que les enfants étaient répandus, en grand nombre, dans les allées centrales. La nourrice, apparemment, ne connaissait aucune des autres servantes, ou bien elle avait reçu l'ordre de ne tenir conversation avec personne. La femme vêtue de noir passa, deux fois, devant la nourrice, qui, préoccupée sans doute, ne la remarqua pas. Cette femme, en passant, avait jeté, sur l'enfant que portait la nourrice, un regard dont l'éclat avait été éteint par le voile qui couvrait son visage. Puis, elle avait été prise d'un tremblement nerveux, qui la secoua, au point que ses jambes fléchissaient. Enfin, elle prit une chaise.

Elle vint s'asseoir à quelques pas de la nourrice, qui, seulement alors, remarqua sa présence. L'enfant, — une petite fille, tout heureuse de se trouver au grand air, sautait sur les genoux de sa nourrice, et regardait, autour d'elle, avec des yeux très éveillés, très vifs. La nourrice : une petite Bretonne vigoureuse, trapue, haute en couleur, jolie, avec son bonnet aux rubans rouge cerise, se prêtait, très patiente, à tous les caprices de l'enfant, qui, de temps à autre, riait aux éclats, et proférait des sons inarticulés que les mères comprennent. Soudain, une feuille se détacha de l'arbre sous lequel étaient assises la nourrice et la femme en noir. La feuille tourbillonna, un instant, dans le vide, avant de toucher le sol. L'enfant la vit voltiger, et, charmée, elle la suivit des yeux. Quand la feuille fut à terre, la petite fille la regarda, d'abord, avec surprise, puis, avec dépit, et, enfin, avec colère : la feuille ne bougeait plus ! La femme en noir, alors, ramassa la feuille, se redressa, leva le bras, et laissa retomber la feuille qui recommença à tourbillonner, dans l'air, jusqu'à ce qu'elle eût, de nouveau, touché le sol. Et l'enfant, attentive à ce manège, en revoyant tourbillonner la feuille, se mit à rire, aux éclats, et à sauter de joie sur les genoux de sa nourrice. L'inconnue renouvela trois fois cette « amusette » ; mais la troisième fois inutilement : l'enfant cherchait un autre jeu. Elle regarda la feuille avec une indifférence souveraine. Cependant, ce manège avait établi, entre l'inconnue et la nourrice, une relation. La nourrice, un peu intimidée par l'allure de la femme en noir, n'osa pas commencer la conversation. L'inconnue distingua cette nuance. Elle comprit l'embarras de la nourrice.

— Quelle jolie créature ! dit elle, en montrant la petite fille.

La nourrice rougit ; ses joues apparurent de nuance pareille à celle des rubans de son bonnet. Puis elle sourit, et balbutia :

— N'est-ce pas, madame ? fit-elle, pour dire quelque chose.

— Voulez-vous me permettre d'embrasser cette enfant, mademoiselle ? demanda l'inconnue, en levant, à demi, son voile.

Et, ce disant, sa voix trembla.

— Mais bien volontiers, madame, répondit la nourrice, qui n'était certes pas assez sagace pour constater l'émoi de l'inconnue.

La femme avait pris, dans ses bras, la petite fille. Alors, il se passa quelque chose qui éveilla la surprise de la nourrice, si peu perspicace qu'elle fût. L'inconnue, qui était extraordinairement pâle, tremblait, à ce point, que, dans ses bras, la petite fille était bercée pour ainsi dire. Et, tout à coup, l'étrange promeneuse couvrit de baisers le visage rose de l'enfant. Elle parut oublieuse de tout ce qui s'était passé, inconsciente de la situation où elle se trouvait. Elle souriait à la petite fille. Elle lui parlait, comme si elle l'avait connue de longue date. Et l'enfant, que cela amusait, tendait, vers elle, ses petits bras, et semblait chercher ses caresses. Cette scène dura quelques minutes.

Déjà, la nourrice, stupéfaite, éprouvait une vague inquiétude. La femme, alors parut sortir, tout à coup, du rêve où elle s'était un instant oubliée. Elle regarda la nourrice et constata son émoi. Et, inquiète, à son tour, comme une personne qui se rend compte, enfin, qu'elle a été imprudente, elle rendit la petite fille à la nourrice.

— Excusez moi, dit-elle. Vous comprendrez mon émotion : j'ai perdu, il y a peu de temps, une enfant qui lui ressemblait.

Et, sans ajouter une parole, avec une énergie incroyable, elle s'arracha à ces délices qu'elle ressentait près de la petite fille. Comme pour se [illegible], elle partit vite, même sans [illegible] la tête. Puis, quand elle fut loin, elle murmura :

— J'ai failli me trahir !

Les recettes n'ont été que de	1.078.909
D'où une insuffisance de	238.578
En 1905, les dépenses se sont élevées (y compris les majorations, primes et redevances) à	1.293.563
Les recettes se sont élevées à	1.121.771
D'où une insuffisance de	171.792
En 1906 :	
Recettes	1.165.622
Dépenses (y compris majoration, primes, redevances)	1.294.307
Insuffisance de	128.685
En 1907 :	
Recettes	1.204.951
Dépenses (y compris majoration, primes, redevances)	1.303.900
Insuffisance de	98.938

Les recettes de 1908 présentent une plus value de 73,315 fr. sur les résultats de 1907. Elles atteignent (chiffres provisoires) 1,278,260 fr.

C'est en escomptant la dégression constatée au cours des dernières années pour l'insuffisance des produits de l'exploitation [illegible] à 70.000 francs. Nous avons fait du reste les réserves nécessaires relativement aux résultats de l'exploitation de 1910.

Comme nous l'avons dit, à la date du 1er avril 1909, le Gouvernement a présenté un projet de loi ayant pour objet la concession de l'exploitation du réseau corse.

Nous croyons utile de résumer succinctement les données principales de ce projet de loi.

L'administration s'est trouvée en présence de diverses propositions pour l'exploitation des chemins de fer corses :

1° Exploitation du réseau confiée au personnel de ce réseau, constitué en société coopérative ;

2° Demande de la concession des lignes existantes et des lignes à construire, par un entrepreneur de travaux publics ;

3° Proposition de loi, présentée par M. le député Marcel Régnier, tendant à ce que l'exploitation du réseau corse soit confiée à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

L'exploitation d'un réseau de chemins de fer exige une régularité et une discipline qu'une société coopérative aurait probablement beaucoup de peine à obtenir — d'après ce que juge l'administration ; — il paraîtrait en tout cas imprudent de choisir la Corse pour faire la première expérience de ce mode de gestion.

L'entrepreneur de travaux publics qui a demandé la concession du réseau corse se présente avec les meilleures références en temps, concessionnaire d'un chemin de fer d'intérêt local, mais n'a point encore fait ses preuves comme exploitant ; en outre, les conditions qu'il propose ont paru inférieures à celles qui résultent de la convention intervenue avec la Compagnie de chemins de fer départementaux.

« En ce qui concerne l'exploitation du réseau par l'Etat, il convient de ne pas oublier — dit le projet de loi déposé par le ministre des travaux publics — que la Corse est au point de vue économique et financier, dans une situation particulièrement mauvaise, qui a récemment amené le Gouvernement à procéder à une enquête très sérieuse sur les mesures à prendre. Il paraît indiscutable que la population corse n'a pas encore réussi à tirer du pays qu'elle habite un parti satisfaisant, et que ce résultat tient, dans une large mesure, à ce qu'elle compte trop, pour subvenir à ses besoins, sur l'intervention de l'Etat, à l'égard duquel elle est d'ailleurs très exigeante.

« L'Etat va probablement se charger, en Corse, d'une tâche exceptionnelle, en raison de la pauvreté du département et des communes, en raison de l'impossibilité pratique de confier l'exécution des améliorations utiles à des associations syndicales. C'est ainsi que le projet de loi sur l'assainissement de la côte orientale de l'île, déposé le 26 juin 1907 par le Gouvernement, prévoit l'exécution de tous les travaux neufs (qui s'élèvent à 11,500,000 fr.) aux frais de l'Etat, et l'entretien de ces travaux aux frais des communes, mais par l'Etat.

« Dans ces conditions, nous avons pensé qu'il valait mieux ne pas créer un nouveau service d'Etat pour l'exploitation des chemins de fer corses, s'il était possible de conclure une convention de concession satisfaisante avec une compagnie présentant les garanties désirables. »

L'administration a donc négocié une nouvelle convention avec la Compagnie de chemins de fer départementaux déjà concessionnaire du réseau corse.

Le projet de loi approuvant cette convention résume tout d'abord les effets financiers de la convention qui vient à échéance le 3 décembre prochain.

En fait, la convention de 1883 impose au Trésor public une charge exagérée. Alors que la Compagnie perçoit chaque année une prime d'économie dont la valeur est d'environ 150,000 francs, l'Etat supporte des insuffisances annuelles dont la valeur, après avoir monté à 263,208 fr. en 1895, a décru régulièrement depuis cette époque et s'est réduite à 98.205 fr. en 1907 (elle ne sera que de 50.000 fr. en 1908). La prime touchée annuellement par la Compagnie a, évidemment, été excessive, étant donné que l'exploitation n'a entraîné que des pertes pour l'Etat.

La convention de 1883 n'est donc satisfaisante, ni pour les intérêts du Trésor, ni pour ceux du public. Il serait injuste, cependant, d'accuser la Compagnie d'avoir cherché à paralyser le développement du trafic. La marche des recettes brutes, qui se sont élevées, par une progression très régulière, de 803,137 fr. en 1899, à 1,278,234 fr. en 1908 (soit une augmentation moyenne annuelle de 47.549 fr. pour l'ensemble du réseau et de 160 fr. par kilomètre exploité), paraît indiquer que le régime adopté, s'il a été coûteux pour l'Etat, [illegible], cependant, de substituer au régime ancien une situation nouvelle qui supprime tout déficit d'exploitation à la charge de l'Etat, et qui incite la Compagnie à développer son trafic dans toute la mesure où on pourra espérer, pour ce trafic, une rémunération satisfaisante.

C'est dans cet esprit qu'une convention a été passée avec la Compagnie des chemins de fer départementaux.

Les bases sur lesquelles est établie cette convention sont les suivantes :

1° En ce qui concerne l'exploitation du réseau ;

La Compagnie exploite à ses risques et périls ; elle prélève, sur ses recettes, les dépenses d'exploitation ainsi que les annuités dont l'Etat lui est redevable en payement du mobilier, de l'outillage et du matériel roulant déjà acquis (annuités qui atteignent actuellement 187,000 francs) ; si le montant des recettes est trop faible pour permettre ces prélèvements, l'insuffisance est portée à un compte d'attente non productif d'intérêts, et l'Etat n'a aucun déficit à supporter.

Les dépenses annuelles de la Compagnie ne peuvent dépasser le maximum D, déterminé par la formule : $D = 600 \times L + 0,65\ R + 0,40\ K$ (dans laquelle L représente la longueur kilométrique du réseau, R la recette brute et K le parcours kilométrique des trains) ; si les dépenses réelles sont inférieures à ce maximum, elles sont [illegible].

Si les recettes brutes sont supérieures au prélèvement à effectuer par la Compagnie, l'excédent sert d'abord à solder le compte d'attente et à constituer un fonds de renouvellement ; il est ensuite partagé, à raison de trois quarts pour l'Etat et d'un quart pour la Compagnie.

Il est stipulé que le nombre minimum des trains quotidiens dans chaque sens (qui n'est que de deux sur certaines lignes du réseau) sera porté à trois sur les lignes où la recette brute ou annuelle atteindra 4,000 francs par kilomètre, à quatre si cette recette atteint 5,200 fr. par kilomètre, et augmentera ensuite d'une unité pour chaque accroissement de 2,000 fr. survenu dans le montant de la recette brute.

Une clause spéciale de l'article 8 prévoit l'abaissement des tarifs, pour les voyageurs de 2e et 3e classe, aussitôt que la recette brute kilométrique du réseau atteindra le chiffre de 5,000 fr. ; cette mesure se justifie par les motifs suivants :

Les tarifs de voyageurs prévus au cahier des charges du réseau corse sont ceux des grands réseaux français, c'est-à-dire (impôt non compris) :

Pour la 1re classe	0f 100
Pour la 2e classe	0 075
Pour la 3e classe	0 055

Mais, sur les grands réseaux français, les Compagnies ont dû, par application des conventions de 1883, réduire les tarifs de 2e classe de 10 p. 100 et ceux de 3e classe de 20 p. 100, lorsque la loi de finances du 26 janvier 1892 a supprimé la surtaxe de 10 p. 100 établie sur la grande vitesse par la loi du 16 septembre 1871 ; le réseau corse a échappé à cette réduction, ce qui provoque des réclamations fréquentes, dignes d'intérêt, et auxquelles s'est associée la Commission interministérielle qui a été, récemment, chargée d'étudier la situation économique de l'île.

L'article 8 de la nouvelle convention permettra de donner satisfaction à ces réclamations, aussitôt que le trafic sera assez développé pour que l'abaissement de tarifs dont il s'agit n'entraîne pas une diminution excessive des recettes nettes de l'exploitation.

Enfin la nouvelle convention assure au personnel de la Compagnie cinquante deux jours de repos par an.

2° En ce qui concerne les travaux neufs :

La convention maintient à la Compagnie la concession éventuelle de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, qui est le complément indispensable de la ligne Bastia à Casamozza et Ghisonaccia : elle retire, au contraire, à la Compagnie, la concession éventuelle de la ligne d'Ajaccio.

Cette proposition fera, sans aucun doute, l'objet d'une discussion sérieuse qui apportera peut-être une solution tout autre ; mais il convenait de l'exposer succinctement pour établir que le régime des chemins de fer en Corse allait subir une modification nécessaire.

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, 27 [illegible] midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

N. B. — Les Négociants et Représentants désirant faire partie du Syndicat peuvent se faire inscrire à la réunion du 25 courant.

Ce que disent les Journaux

Paris-Journal :

Sur la grève des Cheminots :

« Le peuple de France n'a aucune tendresse pour les pseudo-révolutionnaires qui prétendent le conduire à l'idéale liberté par la destruction de l'outillage national ; il n'entend pas se laisser mettre la bride au col par quelques douzaines de dégénérés malfaisants ; il veut vivre et travailler dans la sécurité et dans la paix ; il demande à ses gouvernants, il fait à ses représentants légaux, pour reprendre l'expression de M. Hervé, un devoir impérieux et urgent de lui assurer l'une et l'autre, en faisant respecter les lois, voire les lois modifiées, si les lois actuelles n'y suffisent pas. »

L'Action :

« Une loi qualifiant « crime » l'excitation au sabotage, une autre loi réglant les obligations des services publics ou concédés, voilà ce que le pays républicain attend du gouvernement et des Chambres. Il faut que ces deux lois soient proposées, votées, promulguées incessamment. Ces deux lois ne seront pas seulement de salut public, elles seront aussi de démocratie nationale ; appliquées par un gouvernement ferme, elles éviteront l'effusion du sang, la réaction sociale, la dissolution de la patrie. »

Le Rappel :

« Que fera-t-on demain ? Le parti radical ne peut se contenter de prendre acte de la situation de fait et de la considérer comme satisfaisante ou intangible. L'éternel conflit des employeurs et des employés jette sur le marché français l'ombre d'un persistant malaise économique. Les pays étrangers les plus sympathiques à notre prospérité et à notre action nationales commencent à concevoir des alarmes ; devons-nous laisser les autres s'inquiéter seuls d'un mal qui nous est propre ? »

La Petite République :

« Les cheminots, qui ont compris dès le second jour où M. Jaurès et les anarchistes de la *Guerre Sociale* voulaient les conduire, ne tarderont pas à remettre sous peu toutes choses au point. Leurs réclamations légitimes ne doivent servir de tremplin ni aux ambitions politiciennes, ni aux passions révolutionnaires ; elles ne sortiront plus du domaine purement professionnel, et nous sommes assurés, qu'instruit par l'expérience, le personnel des voies ferrées saura y tenir fermement la main et empêcher les intrus de pénétrer désormais chez lui. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 octobre.

Le marché a abandonné en séance les bonnes dispositions qui avaient marqué son début et la clôture se fait irrégulière. Notre Rente perd 5 centimes à 97 frs. Les Fonds Etrangers sont diversement traités. Tandis que l'Extérieure s'avance à 93.75 et le Portugais à 65.35, le Turc est en moins-value à 92.42. Le Serbe à 85.92 et les Emprunts Russes varient peu. Fermeté de nos Grandes Sociétés de Crédit : le Crédit Foncier s'inscrit à 800 frs, le Crédit Lyonnais à 1.447, le Comptoir National d'Escompte à 833 et la Société Générale 1736.

Sosnowice calme à 5,440. Le groupe traction a été assez animé. Les valeurs métallurgiques et de charbonnages russes varient peu. Titres cuprifères, d'abord en hausse puis finissent à leurs cours précédents. Rio 1.719.

Au comptant, les actions de la Fonderie d'Hendaye et du Sud-Ouest progressent à 110.

Bonne tenue à 440 de l'obligation 5 0/0 1re hypothèque Cherrivale Oklahoma.

Rappelons que mardi prochain 25 octobre aura lieu aux guichets de la Banque Commerciale et Industrielle la souscription aux 18.000 obligations hypothécaires 5 0/0 de la Société Métallurgique de l'Oural Volga au prix de 467.50. Ces titres, productifs d'un intérêt de 25 frs payables par semestre sous déduction des impôts français, sont remboursables en 35 années. Le placement ressort à 5 81 0/0 l'an.

Les recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 40e semaine de 1910 s'élèvent à fr. : 1.114.495 contre fr. : 1.007.823 pour la période correspondante de 1909.

Grands chemins français calmes.

Service Agricole de la Corse

Le professeur départemental d'Agriculture a l'honneur d'informer le public qu'il se rendra à Bastia le 4 décembre 1910, pour y faire une conférence publique sur un projet d'enseignement agricole et d'encouragement à l'agriculture pour la Corse.

La réunion aura lieu dans une des salles de la Maison commune et commencera à 2 heures de l'après midi.

Ajaccio le 21 octobre 1910.

Le Professeur départemental d'agriculture,
Ch. FASQUELLE.

Le lendemain 5 décembre, le Professeur départemental se tiendra à la Mairie de Bastia à la disposition des personnes qui voudront le consulter, de 10 heures à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

Faculté des Lettres d'Aix

Les candidats dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves orales :

Baccalauréat Latin Langues vivantes

MM. Gandolfi.
Lecchini.

Baccalauréat Latin-Sciences

M. Giordani François.

COURSES DE BASTIA

HIPPODROME DE CAMPOMETTA-TERRANOVA

AVIS

Le Comité des Courses a l'honneur d'informer le public que si le temps le permet, les courses auront lieu aujourd'hui mardi, 25 octobre, à 1 heure de l'après-midi. Des affiches apposées à 10 heures, à l'Hôtel de Ville, chez MM. Brandizi, Boulevard Paoli, et Jacques Olivari, Boulevard Saint Angelo, confirmeront cette décision

NOS FAVORIS

Folie
Iéna
Bacchus
Major II
Vento

La jument *Iéna*, appartenant à M. Stefani, a été achetée par M. Charles Orenga ; elle courra sous la casaque orange, montée par un de nos plus brillants sportsmen.

Chemins de fer

La Compagnie de Chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'à la suite du renvoi des courses de Bastia qui devaient avoir lieu à l'hippodrome de Campometta, le 23 octobre 1910, elle mettra en marche, sans autre avis, des trains spéciaux de voyageurs entre Bastia et Furiani et retour à la date à laquelle ces courses auront lieu.

Cette date sera fixée et publiée par le Comité des Courses.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hôtes

Sont arrivés à Ajaccio et descendus :

au Grand Hôtel d'Ajaccio :
M. [illegible], rentier de Londres ;
M. Moss H.-L., rentier de Victoria ;
M. et Mme Bockersheim de Berlin.

A l'Hôtel Suisse :
M. Ferdinand O Lock.

Vol

Des individus demeurés inconnus se sont introduits par effraction dans l'atelier de M. Ettori Dominique, forgeron, qui est bâti en planches et qui se trouve au-dessous de la place Abbatucci.

Ils n'ont emporté que quelques outils.

Une enquête est ouverte.

La Place des Palmiers

La place des Palmiers est constamment sale, malgré les continuelles réclamations de la presse locale.

A qui donc incombe l'entretien de cette place ?

Etat-Civil

NAISSANCES

Marcaggi Jean-Baptiste Roland. — Lucciani Laurent.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14° à midi 14·6 + à 6 heures du soir + 14° Maxima + 17·6 Minima + 12·3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Pluvieux.
l'après-midi, id.

Pas de blague

Tel personnage de Willy, chargé par un journal anglais de lui adresser un mémoire sur les eaux minérales de Paris, trouva le moyen d'expédier à la feuille londonienne vingt-cinq pages sur l'eau de Seltz ! C'était beaucoup parler pour ne rien dire, du moins de sensé, et je voudrais bien avoir pour aujourd'hui, la Laubaresque faconde que le père de *Claudine* octroya à son héros

Vingt-cinq lignes par jour ! Vingt-cinq lignes de rosseries, en guise de petit pain du matin qu'il faut servir à la personne amie à laquelle on ne peut rien refuser parce que bonne, parce que affectueuse et parce que triste, et c'est précisément parce que triste, parce que affectueuse et parce que bonne qu'il me faut pondre quotidiennement un papier qui ait le don de la dérider tant soit peu. Plaignez-moi bonnes âmes !

Typos, mes bons amis, comptez les lignes en attendant que je trouve le sujet. Entamerai-je la question des sucres ? bah ! on serait vite dans la mélasse ; la politique du Cabinet ? c'est la bouteille à l'encre ; les amours du roi Manoel, — venu grossir la collection des *Rois en exil*, de Daudet — avec l'une de nos plus exquises théâtreuses ? bien scabreux ça, du reste, pour les questions psychologiques, je me sais délicat comme un kilo de dynamite, et ne les aborde jamais ; parlerai-je du sabotage des lignes téléphoniques, peuh ! on est si souvent *coupé* dans notre pays, qu'un arrêt de plus ou de moins dans le mécanisme n'est pas pour nous surprendre, et puis, voyez-vous tout ça n'empêchera pas la terre d'être ronde et de tourner.

Alors quoi ! Eh ! bien, j'ai pondu mes vingt-cinq lignes avant d'avoir trouvé le sujet, et m'arrête, satisfait de vous avoir copieusement rasé, aimables lecteurs. Demain nous ferons mieux. — J.

---

* * *

Au départ

M. Charles Pavalelli, conseiller-maître à la Cour des Comptes, est parti par le paquebot de Marseille, rentrant à Paris.

* * *

Courrier en retard

Le paquebot *postal* de la Compagnie Fraissinet est arrivé de Marseille hier matin, à neuf heures, avec *deux heures de retard.*

Cette traversée s'est effectuée dans des conditions déplorables pour les voyageurs.

* * *

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers de l'ordre du Mérite agricole, MM. Bonelli Basile, contrôleur des douanes à Alger, 20 ans de services ; Bonici Sauveur, propriétaire-cultivateur à Bône, 16 ans de pratique ; Istria Jacques-Marie, agriculteur à Mondovi, améliorations foncières et culturales, reconstitution de vignobles, 16 ans de pratique ; Pancrazi Arthur, propriétaire à La Gardouille ; Pancrazi Michel, industriel à Douar, création de l'industrie de l'extraction de la garouille de la racine du kermès.

* * *

Un Livre intéressant

M. Xavier Paoli, ancien commissaire spécial au ministère de l'Intérieur, a quitté la Corse où il a passé quelques semaines avec son fils. Il a profité de son séjour en Corse pour mettre la dernière main à son ouvrage : « Les Voyages de la reine Victoria en France, » recueil des souvenirs personnels de notre très distingué compatriote qui l'accompagna dans tous ses voyages et que Sa Majesté honorait d'une estime toute particulière.

On assure que le manuscrit a passé sous les yeux d'Edouard VII, qui appréciait hautement M. Paoli, et qui s'est plu à le relire attentivement. En Angleterre surtout on attend avec impatience la publication de ces Souvenirs.

* * *

Baccalauréat

M. Codaccioni a été déclaré admissible aux épreuves orales du baccalauréat, 2e partie, Mathématiques, devant la faculté de Marseille.

* * *

Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

* * *

Au Port

Entrées.

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, venant de Livourne.

— Vap. franç. « Numidia, » cap. Beraldi, venant de Marseille.

— Vap. franç. « Harmonie, » cap. Morgante, venant de Toulon.

— Vap. ital. « Josto, » venant de Porto-Torrès.

Sorties :

— Vap. « Golo, » cap. Carriès, parti pour Marseille.

— Vap. ital. « Josto, » parti pour Livourne.

* * *

Maladies de la peau

LE DOCTEUR GUERRIERI donnera, tous les *mardis*, (toute la journée) des consultations pour les *MALADIES DE LA PEAU, 4, boulevard du Palais*, (au dessus des magasins Orenga), au 1er étage.

* * *

A louer

Chambre et salon meublé, au 2e étage, proximité de la Place Saint-Nicolas.

(Pension si on le désire).

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais.*

Hôpital Militaire de Bastia

Adjudication le 14 novembre 1910

Fourniture de la viande.

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser à l'Hôpital Militaire.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 7 novembre, à midi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00593

BOURSE DE PARIS

	22 oct.	24 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.95	96.97
de 3 0/0 amortis.	97 00	97.00
		ex-coupon

SAINT-FLORENT

La Série continue

Quatre disciplinaires évadés

Saint Florent, 24 octobre.

Quatre disciplinaires de la section des « Incorrigibles, » ont été portés manquants à l'appel du matin

La gendarmerie, lancée sur les traces des fugitifs, les recherche activement.

Nouvelles Militaires

Mutations

Infanterie

Paris, 24 octobre.

M. Abadie, capitaine au 163e régiment d'infanterie, passe au 80e régiment de même arme.

M. Gély-Fajou, lieutenant au 163e régiment d'infanterie, passe au 63e régiment de même arme.

Service de Santé

M. Weber, officier d'administration de 2e classe, à l'hôpital militaire de Bastia, passe à l'hôpital militaire de Grenoble.

AJACCIO

TENTATIVE DE MEURTRE

sur un Gérant de café

Arrestation du meurtrier

Ajaccio, 24 octobre.

Un drame, qui défraye toutes les conversations et qui a produit en ville une impression des plus pénibles, s'est déroulé ce soir dans un de nos établissements les plus fréquentés : le Café d'Ajaccio.

Vers six heures du soir, alors que le Café d'Ajaccio regorgeait de consommateurs, le sieur Antona Joseph, âgé de 31 ans, garçon de café, renvoyé depuis quelques instants de l'établissement, s'approcha de M. Joseph Gianti, le sympathique gérant du Café d'Ajaccio, tira de sa poche un pistolet Lefaucheux et fit feu à bout portant sur M. Joseph Gianti qui tomba baigné dans son sang.

Immédiatement transporté à la pharmacie Chiaroni, le blessé reçut les soins immédiats et empressés de MM. les docteurs Guérin, Giustiniani et Vincenti.

La balle, qui avait pénétré dans le flanc gauche, fut extraite séance tenante par les dévoués praticiens qui déclarèrent que la blessure était sans gravité.

Pendant que les trois docteurs procédaient au pansement, M. le Préfet, ayant appris la nouvelle, s'est rendu à la pharmacie Chiaroni et a adressé au blessé des paroles d'encouragement et de consolation.

Quant au meurtrier, il fut immédiatement désarmé et arrêté par les personnes présentes qui le conduisirent à la Permanence.

Toute la ville, où M. Joseph Gianti jouit de l'estime générale, a été très émue par cet attentat et apprit avec un réel soulagement que la blessure n'était pas grave.

Conseil des Ministres

Paris, 24 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil, à l'Elysée, demain matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement judiciaire

M. Barthou, ministre de la Justice, soumettra très probablement demain à la signature présidentielle un nouveau mouvement judiciaire.

La Rentrée des Chambres

Au Palais-Bourbon

Paris, 24 octobre.

Bien que l'on soit à la veille de la rentrée du Parlement, les couloirs de la Chambre sont presque déserts.

A peine quelques groupes circulent, venus plutôt pour prendre langue que pour y faire de la politique.

Seuls les Unifiés s'agitent, vainement, du reste, car, sur l'interpellation de la grève, le Ministère obtiendra une écrasante majorité.

Les Socialistes unifiés

Le groupe socialiste unifié s'est réuni, cet après midi, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Sixte Quentin, député d'Arles.

Le groupe a arrêté les lignes principales des discours qui seront prononcés par MM. Colly, Sauvery, Albert Thomas et Jaurès, sur la violation du droit de grève.

Au Luxembourg

La veille de rentrée est moins sensible encore au Luxembourg qu'au Palais Bourbon.

Dans les couloirs, personne, sauf les huissiers, et de temps en temps quelques pères conscrits venus pour retirer leur courrier.

Aucune interpellation n'a été déposée au Sénat.

La Conquête de l'air

DOUAI

Les Martyrs de l'Aviation

CHUTE MORTELLE

du capitaine Madiot

Douai, 24 octobre.

L'aviation compte aujourd'hui une victime de plus.

Le capitaine Madiot, expérimentait, sur l'aérodrome de Douai, un biplan Voisin lorsque, à trente mètres environ de hauteur, l'appareil se retourna complètement et s'abattit sur le malheureux officier qui fut tué net.

L'appareil est littéralement en miettes.

La triste mort du capitaine Madiot est la suite d'une fausse manœuvre due à l'inexpérience de l'aviateur.

Ce pénible événement a produit dans les milieux militaires une profonde consternation.

APRÈS

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Les Insoumis

Paris, 24 octobre.

Il a été procédé dans la journée à une centaine d'arrestations de cheminots, appartenant à la Compagnie de l'Ouest-Etat, comme insoumis.

Ceux-ci s'étaient, en effet, montrés réfractaires à l'appel sous les drapeaux, lorsque, dès le lendemain de la déclaration de la grève générale, ils avaient été convoqués pour une période d'instruction.

NICE

Menées Anarchistes

ENGIN EXPLOSIF

dans un Express

Nice, 24 octobre.

Lorsque l'express de 6 heures 50 rentra ce matin en gare de Nice venant d'Italie, le dévoué chef de gare, M. Villemin, ordonna la visite minutieuse des compartiments, inspection prescrite depuis la dernière agitation gréviste.

Dans une des voitures de l'express, le contrôleur-interprète du train découvrit, dissimulée sous une banquette, une boîte en fer blanc dont la forme singulière le frappa.

Il rendit immédiatement compte de sa trouvaille à M. Orsatti, commissaire spécial, qui a ouvert une enquête

La boîte en fer blanc a été transportée au laboratoire municipal, et l'on est porté à croire qu'on se trouve en présence d'un engin explosif.

EN BELGIQUE

L'empereur d'Allemagne et les Socialistes

Bruxelles, 24 octobre.

Le parti socialiste, après avoir fait placarder sur les murs de Bruxelles une affiche conçue en termes violents à l'occasion de la prochaine visite de l'empereur d'Allemagne, a organisé pour ce soir un meeting monstre.

Plusieurs orateurs prendront la parole.

ETAT CIVIL

Mariages

Dalesio Stanislas-Baingio, marin, et Puggioni Marie-Thérèse, ménagère.

Damiani Jean-Côme, cordonnier, et Poli Marie-Françoise, ménagère.

Naissances

Graziani Anne-Cécile. — Fontana Pierre-François.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve José Vicente Franceschi, née Giuliani ;

M. Albert Franceschi, M. Henri Franceschi, Mme Merita Franceschi, Mlle Marcelle Franceschi ;

Mme Amalia Franceschi, M. Joseph Franceschi ;

M. et Mme Domingo Franceschi, M. Vincent Franceschi, M. Georges Franceschi ;

Mme veuve Jean Franceschi, MM. Joseph Franceschi et Jacques Franceschi, Mme et M. Jean-Baptiste Lucca, Mlles Catherine et Hélène Franceschi ;

M. et Mme Vincent-Joseph Franceschi, Mlles Béatrice, Amélie et Germaine Franceschi ;

M. Vincent Giuliani, M. Ange-Marie Giuliani, M. et Mme Antoine Giuliani et leurs enfants ;

M. Come Pavan et ses enfants ;

M. Vincent Lucca et ses enfants ;

M. Jean Santelli et ses enfants ;

M. et Mme Félix Simonpietri et leurs enfants ;

MM. Carlo et Domingo Orsini ;

Les familles Lucca, Santelli, Orsini, Pavan, Antonetti, Luciani, Deluca, Giuseppi,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

JOSÉ VICENTE FRANCESCHI

leur époux, père, fils, frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Pino, dans sa 52e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu à Pino, le jeudi, 27 courant, à 9 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

LES
Sous-Vêtements
DU
DOCTEUR
RASUREL
préservent du Froid
et des Rhumatismes.

VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

LA HERNIE

Hernieux vous serez soulagés
par le port de l'appareil VIGUIER
Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :
AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).
PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).
SARTENE, Hôtel César, 18 novembre.
CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).
BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.
ALERIA, chez M. Rinieri, 24, 25, 26 nov.
ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

(Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures).

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DE TOUTES SORTES
Ch. CLÉMENT et Cie
Entrepôts : Aux Magasins Généraux et Boulevard de Cardo, n° 1.

Seuls Représentants à Bastia des Chaux Hydrauliques et Ciments de Lafarge du Teil et de Villeneuve.

Tuiles Plates et Rondes. — Briques des meilleures marques des Fabriques de Saint Henri, dont la réputation n'est plus à faire.

Carreaux Mosaïques Hydrofuges de la Maison Sauvan, en tous dessins.

Carreaux — Tomettes — Tuyaux. — Appareils Sanitaires, etc.

FERS A PLANCHERS !
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés
à des prix défiant toute concurrence

N. B. — La Maison fournit gracieusement renseignements, plans et devis nécessaires à la construction.

CAFÉ DES GOURMETS
- Boulevard Paoli, 20 -
[illegible]

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille, Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

ECZÉMAS, DARTRES.

Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui indiquent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde, qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczéma à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminua et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.

JUSTINE MAGNES à St Julien en Born (Landes)

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depensier 57, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Godardoni.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

POUR FAIRE PONDRE LES POULES

2.500 ŒUFS

NOTICE gratis & franco

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE Attention aux Contrefaçons

Vient de paraître :

L'AGENDA GALLIA

PRATIQUE ELÉGANT SOLIDE

Le Mieux Documenté

Son Format : 35×35, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer

PRIX : 2 FR. 75

Chez tous les Libraires

HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

CHEVEUX SAUVÉS Pétrole Hahn

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — Outils

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Pointes, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE

Nne L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

à gagner

à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —

1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —

etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

5.75

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

TRENTE SIXIEME ANNÉE — N° 296

MERCREDI 26 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00594

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 5 h. 59 m. — Coucher, 4 h. 34 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Evariste.
Fête de Demain : Saint Florent

25 OCTOBRE

LA CRISE
de la Main d'Œuvre Agricole

La crise de la main d'œuvre campagnarde, qui a tant éprouvé l'agriculture française depuis quelques années, a pris, durant cette dernière saison de grands travaux, des proportions plus inquiétantes que jamais.

En beaucoup de régions, au moment des foins et des moissons, les propriétaires, pressés par la température incertaine, se sont trouvés en présence d'une quasi impossibilité de trouver les ouvriers nécessaires.

Comment en serait-il autrement? La natalité n'augmente point, et l'exode vers les villes continue. C'est parmi les ouvriers agricoles que les centres industriels recrutent leur personnel. Au résultat, la vie étant plus chère à la ville, le citadin n'est guère plus avancé que le rural même en gagnant de meilleures journées; mais cette considération n'a pas enrayé le mouvement de migration, qui a pris, dans quelques départements, comme la Meurthe-et-Moselle, l'Aisne, la Seine-Inférieure, la Somme, la Côte-d'Or, le Puy-de-Dôme, une telle proportion qu'il ne restera bientôt plus au service de la terre que les moins robustes et les moins capables, et que déjà beaucoup de terres qui pourraient être productives demeurent en friche.

J'ai été douloureusement surpris, en parcourant, cet été, la campagne où j'ai vécu mes premières années, de voir un grand nombre de champs, autrefois bien cultivés, aujourd'hui envahis par les mauvaises herbes. Faute d'un sarclage, les betteraves disparaissent sous la poussée des plantes nuisibles; certains champs de blé contiennent davantage de chardons que d'épis.

— Que voulez-vous! m'a dit un paysan : je suis seul; mes trois fils sont partis à la ville; j'ai eu le tort de trop les faire instruire, au retour du régiment, ils n'ont plus voulu travailler la terre... Quant aux journaliers, on n'en trouve pas : chacun a bien assez à faire chez soi...

Cela est vrai. L'ouvrier devient rare parce que, aussitôt qu'il le peut, il travaille chez lui. Cela serait un grand bonheur si la famille se groupait autour de ces nouveaux foyers; mais dès qu'ils sont grands, fils et filles abandonnent la terre acquise à leur intention par l'ancêtre. C'est alors la débandade. Le découragement et la misère font place à la prospérité entrevue.

Le résultat est que, sauf en quelques régions privilégiées, la terre n'augmente pas de valeur : ou si peu! Grâce à la fécondité de la terre, l'agriculture française devrait être riche, elle devrait attirer, séduire toutes les énergies : au contraire, elle est pauvre, demain, peut-être, elle périclitera. Il y a, à l'heure actuelle, une énorme disproportion entre la valeur du sol dans l'enceinte ou à proximité des villes et en pleine campagne. Là, il se vend 50, 80, 100 francs le mètre; ici, il vaut à peine 30, 40 ou 50 centimes!

Pourquoi cette valeur infime? — Ce n'est pas que la terre est moins apte à produire qu'autrefois, c'est qu'elle est moins bien cultivée et que l'on prévoit le jour où personne n'en voudra plus.

A cette situation fort triste, on a préconisé maints remèdes. Voici, par exemple, la main d'œuvre étrangère. On emploie des ouvriers espagnols dans le Midi, des ouvriers polonais en Meurthe-et-Moselle, dans les forêts de Bourgogne et aux environs de Paris, des Belges et des Italiens dans le Nord et l'Est.

Ces ouvriers étrangers travaillent dur, sont moins exigeants comme nourriture. Cependant, leur utilisation ne saurait être qu'un pis-aller. Ce qu'il faut c'est que l'exploitation de la terre se suffise à elle-même, sans aller chercher l'ouvrier étranger qui emporte chez lui, une fois la saison terminée, un peu du bénéfice du paysan. En outre, on ne peut faire appel économiquement à l'ouvrier [illegible] que pour une grande ou un groupe de grandes exploitations : autrement, le transport mange le bénéfice.

On a trouvé aussi, dans le machinisme agricole, un très sérieux palliatif à la pénurie de la main d'œuvre. Une machine remplace plusieurs ouvriers, elle accomplit le travail irréprochablement, économiquement. Il est indéniable que les diverses applications de la mécanique à la culture ont rendu les plus signalés services. Mais il ne faut pas exagérer les vertus de la machine : elle n'est pas utilisable en terrain accidenté, ni en terrain morcelé : on ne peut l'introduire partout avec profit.

Il ne reste donc qu'un remède à la crise, c'est l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de la vie de l'ouvrier agricole.

Déjà, les salaires ont été beaucoup relevés : pas encore assez cependant, puisque l'offre dépasse la demande.

D'après les enquêtes et les statistiques publiées dans le *Livre des Paysans* (à La Vie Sociale, 8, rue de l'Université, Paris), on payait en moyenne la journée de l'ouvrier agricole nourri : 1 fr. 45 en 1902, 1 f. 60 en 1910, 1 fr. 90 en 1908. Aujourd'hui, on atteint 2 fr. 50 et même 3 et 3 fr. 50. Evidemment, le cultivateur ne peut pas donner, en salaires, plus que son bénéfice; mais il ferait bien de consentir au plus vite le maximum de sacrifices, sans attendre d'y être obligé par la pénurie ou par les grèves.

Enfin, pour retenir l'ouvrier à la campagne, le propriétaire devra améliorer sa condition, offrir des logements plus agréables et plus sains, l'intéresser en lui donnant un petit jardin ou une part de bénéfices, réduire les heures de travail... En cela il ne fera qu'imiter l'exemple de ce qui a été fait à la ville, dans les usines et les ateliers. N'oublions pas que les conditions de l'existence ont été améliorées partout : si le propriétaire campagnard veut conserver auprès de lui de bons ouvriers et remédier à la crise de la main d'œuvre dont il souffre, il ne faut pas qu'il reste en arrière. Qu'il encourage ses travailleurs, qu'il les assure contre les accidents, contre la vieillesse, qu'il augmente progressivement leurs espérances. En un mot, qu'il sache faire les premiers sacrifices : c'est son intérêt qui est en jeu.

J. SOLEIL.

PROPOS EN L'AIR
L'Entrave

Ne croyez pas que je veuille parler à propos d'entraves, des atteintes portées à la liberté du travail; je reconnais que ce serait un sujet tout d'actualité par ce temps de grèves.

Je ne veux pas non plus faire allusion à ces entraves qui donnent aux animaux d'humeur vagabonde, la paix du corps et de l'esprit, mais plutôt à cette mode élégante et en tout cas bizarre qui donne à la femme moderne, surmontée d'un grand chapeau, le vague aspect d'un parapluie engainé dans son fourreau.

Que n'a-t-on pas dit sur ces pauvres entravées! Le Matin les a comparées à la Diane d'Ephèse (adoucissez de grâce la prononciation de ce nom propre), et une acteuse célèbre, dans un journal humoristique, prétendait dans un article très documenté, que les femmes légères s'accommodaient fort mal d'une toilette peu propice au déshabillage instantané.

L'article était précédé d'une photographie de l'artiste avec une robe ample et sans entrave. Pas de doute, c'était une chanteuse légère, plus que légère, volatile.

Aussi, lorsque je vois une entravée de cinq à six sur la Traverse si chère aux Bastiais, je me dis immédiatement : voilà une honnête femme.

D'ailleurs, que voudriez-vous tenter avec une femme qui ne veut, qui ne peut marcher. N'allez pas vous imaginer, par exemple, qu'une femme entravée est mise dans l'impossibilité de nuire, et vos maris auraient tort de croire qu'ils vont vous mener, mesdames, par le bout de votre petit nez mignon.

L'homme s'agite et .... la femme le mène. Au surplus, les hommes sont macaufique; il faut les agiter avant de s'en servir, et ce n'est pas sans fracas et sans orages que paisiblement la douloureuse de la modiste ou de la couturière s'amène.

GIHA.

AUTOUR DE L'ÉCOLE
Les Retraites des Instituteurs

L'émotion causée par la circulaire du 17 avril 1910 est loin de se calmer. Un appel à l'opinion publique et à la grande presse est probable. On annonce pour la rentrée du Parlement une interpellation de M. Bouffandeau, député de l'Oise, sur l'insuffisance des crédits proposés et la nécessité de mettre un terme à la situation actuelle.

Il est digne de remarque, en effet, que, tandis que dans certaines administrations de l'État, notamment à la guerre, on procède à de fréquentes mises à la retraite d'office dans le but de rajeunir les cadres, à l'instruction publique, au contraire, on maintient en activité des institutrices et instituteurs fatigués et qu'on laisse en présence d'enfants. Oublie-t-on que « cet âge est sans pitié ! » et a-t-on réellement mesuré les conséquences possibles d'un aussi déplorable état de choses ? Dire à de vieux maîtres, à d'excellents serviteurs de l'État : « Nous n'avons pas d'argent pour vous accorder votre retraite, mais, si vous êtes souffrants, momentanément, mettez-vous en congé et, quand vous irez mieux, vous reprendrez votre poste ! » Est-ce que cela n'équivaut pas à leur dire : « Vous êtes très fatigués, mais si vous faites encore quelques mois vous serez mourants, et alors... plus de retraite ? » C'est ainsi tout au moins que l'immense majorité des instituteurs et institutrices de France envisagent la question. Nous ne voudrions pas revenir sur la situation moralement intolérable qui est faite aux maîtres en instance de retraite que l'on envoie dans des postes... moins fatigants. Et pourtant a-t-on bien réfléchi à l'impression qui sera produite sur les populations de nos campagnes par le *déplacement officiel* infligé à ces vétérans ? A-t-on songé au dis-

---

55 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

X

« IN EXTREMIS... »

— Ainsi, vous me reconnaissez le droit d'en disposer à ma guise... Comme je le veux...

— A votre guise... Comme vous le voudrez...

— Vous me le jurez?

— Je vous le jure.

— Bien... Votre promesse me donne du courage. Déjà j'aurais dû tout vous apprendre, mais je n'en avais pas la force. C'est un difficile aveu, voyez-vous, et le mal qui va m'emporter m'avait déprimée au point d'abolir en moi toute volonté. Je remercie le ciel qui, en me rendant quelques instants de vigueur passagère, me permet de vous faire ma confession.

— Votre confession! répéta-t-il stupéfait.

Il semblait à ce désespéré qu'il venait de recevoir soudain un coup de poignard au cœur. Mais, comme toujours, il se montra stoïque, et étouffa le cri qui allait jaillir de sa poitrine.

— Clotilde, poursuivit-il, regardant la moribonde, c'est à un prêtre que l'on se confesse...

— Je le sais, et je le ferai tout à l'heure, si je le peux encore. Mais c'est à vous d'abord que je dois tout révéler.

De nouveau, il la contempla fixement. Malgré son affirmation, l'infortunée ne divaguait-elle pas? C'était l'idée qui, la première, était venue à l'esprit de Pierre. Pourquoi, maintenant, inclinait-il, au contraire, à croire qu'elle avait recouvré toute sa raison?

— Pourquoi vous accuseriez-vous? interrogea-t-il.

— Parce que je suis coupable!

— Vous Clotilde?

— Moi!.. J'ai commis une irréparable faute! C'est elle dont les suites m'ont amenée au point où j'en suis aujourd'hui.

Il s'épongeait convulsivement le front.

— Ah! s'écria-t-il, ce n'est pas vrai! C'est moi qui suis en proie à un accès de fièvre chaude! C'est moi qui suis fou! Vous que j'aime, que je révère, que j'adore, Clotilde, vous êtes incapable d'avoir trahi ma confiance!

— Je l'ai trahie!

— Malheureuse!

Il eut un geste de malédiction. Mais l'idée lui vint tout à coup qu'il était en face d'une mourante, et il eut honte de son emportement.

— Vous avez raison de me maudire, reprit-elle. J'ai été indigne du nom que je portais!

— Vous!..

D'une voix éteinte, elle poursuivit :

— Ecoutez!.. Lorsque vous êtes parti pour l'Amérique, je croyais que je ne vous reverrais jamais. Cette année, que vous aviez fixée vous-même comme terme à votre absence, s'est prolongée bien au delà. J'étais seule, sans nouvelles de vous, sans savoir si vous étiez vivant ou mort, livrée à mes cruelles, à mes désolantes pensées. J'ai été lâche! Je n'ai pas eu le courage de lutter jusqu'au bout!

Dans un geste d'infinie douleur, il porta les mains à ses yeux et à ses oreilles, comme s'il ne voulait pas voir, comme s'il ne voulait pas entendre. Il lui semblait que toutes les fibres de son être allaient se rompre.

— Il faut que vous m'écoutiez jusqu'à la fin, dit-elle avec une sombre résignation.

Il laissa retomber ses mains. D'ailleurs, une ardente curiosité s'emparait de lui; il voulait savoir.

Elle le regarda en face et murmura lentement :

— *J'ai succombé!* ..

Il poussa un cri de douleur et chancela comme s'il allait s'abattre au pied du lit.

Dans le grand silence de la chambre, sur laquelle la mort planait, elle laissa encore tomber ces mots, qui résonnèrent comme un glas :

— Ce n'est pas tout... De ma faute, un petit être est né... J'ai un enfant!

Le duc de Rouvray devint plus livide que sa femme.

— Cette enfant, vous la connaissez... vous l'avez vue... La dénonciation que vous avez reçue, et qui la concernait, ne mentait pas. C'est la petite fille de Saint-Gratien!

— Ah! malheureux!.. malheureux! gémit-il dans une déchirante explosion de douleur.

— Mais, poursuivit la moribonde, voilà où le ciel m'a frappée plus durement que vous ne pouviez le faire, où le châtiment s'est abattu sur moi, plus effroyable que jamais vous ne l'auriez imaginé... Cette enfant que vous avez vu emporter a disparu pour jamais!.. J'ai perdu tout espoir de la retrouver!.. Lorsque j'ai appris cette nouvelle, j'ai senti que ma vie allait s'écouler par l'affreuse blessure qu'elle m'a faite au cœur!.. Voilà pourquoi les médecins ne comprenaient rien à mon mal... Voilà pourquoi je meurs, monsieur de Rouvray!..

Un rugissement étouffé s'exhala des lèvres de Pierre. Toute sa rigidité se fondait devant cette contrition profonde et cette humilité touchante... La colère, la malédiction, l'âpre soif de vengeance qui avait été sur le point de submerger son âme s'évanouissaient en entendant cette infortunée exprimer ses remords avec de si poignants accents. M. de Rouvray, dans sa magnanimité sublime, chassait de son cerveau et de son cœur toutes les contingences. Il ne voulait plus voir en ce moment que la pauvre femme broyée par le repentir et la douleur, en face de la mort qui l'effleurait déjà de son aile, et dont nulle puissance humaine ne semblait pouvoir conjurer l'approche.

— Clotilde, dit-il lentement, en regardant la mourante avec une compassion profonde, un égarement n'est pas un crime... Vous vous êtes crue libre... Vous en aviez presque le droit!

Elle joignit les mains... Il lui semblait qu'elle allait expirer dans une crise de gratitude éperdue. Mais la désolation revint bientôt noyer cette éphémère allégresse... Son mari, en la voyant à la minute suprême où elle allait rendre compte à Dieu de ses actes, ne voulait pas prononcer l'anathème... Il lui faisait l'aumône d'un pardon, comme le prêtre absout le plus grand criminel devant l'échafaud! Mais cette commisération n'était qu'illusoire. Au fond de lui-même, il n'avait pas assez de mépris, et peut-être de haine, pour la femme adultère. Comme s'il se rendait compte de ce qui se passait en elle, Pierre de Rouvray poursuivit :

— Il n'y a qu'un coupable ici, c'est moi!

crédit qui les atteindra et qui rejaillira jusque sur l'école laïque ? Imagine-t-on un officier supérieur à qui l'on viendrait dire : « Vous avez besoin de repos. Nous allons vous envoyer dans un bureau, en attendant votre retraite, pour faire de la copie ou de la machine à écrire !... »

Certes, nos chefs hiérarchiques sont très contrariés d'avoir à appliquer de telles instructions. Lorsqu'ils reçoivent avis que, sur un personnel de 1.500 à 1,800 fonctionnaires, ils auront... 2 mises à la retraite, le premier moment de stupeur passé, il leur faut pourtant choisir les privilégiés et les victimes. Ce n'est pas tout. Comment faire, avec 2 mises à la retraite, un mouvement d'ensemble ? Comment donner de l'avancement aux jeunes qui le méritent ? Comment résoudre de façon convenable les difficultés d'ordre local qui se produisent nécessairement dans un grand service comme celui de l'enseignement primaire d'un département ?

Il n'y a pas à se le dissimuler : tout le personnel regrette de se trouver en pareille posture. Et peut-on espérer une amélioration ? M. le Ministre lui-même n'y compte guère, puisqu'il écrit : « Dorénavant, aucun l'instituteur ou l'institutrice n'aura pas été admis à faire valoir ses droits à la retraite, par un arrêté qui vous aura été notifié en temps opportun ! » Pour qui sait lire entre les lignes, cela signifie : « Inutile de nous envoyer de dossiers à l'avance ; à quoi bon nous encombrer de papiers inutiles, puisque nous n'avons pas de crédits ! »

Nous l'avons déjà rappelé : M. le Ministre a reconnu à la tribune qu'il lui faudrait cette année un crédit de plus de 2 millions. Et pourtant, dans ses propositions au Parlement pour le budget de 1911, il ne réclame que 250,000 fr.

Nous comptons absolument sur nos représentants à la Chambre et au Sénat pour demander et voter l'effort nécessaire à la liquidation des retraites auxquelles les instituteurs et institutrices ont droit de par la loi de 1853.

E. Cottet.

(*Journal des Instituteurs*).

LE TURF

RÉUNION D'AUTOMNE

à l'Hippodrome de Campometta

S'il est une chose à regretter, c'est que la crainte de voir le temps se gâter complètement ait empêché la société élégante de notre ville, de se rendre hier à l'hippodrome de Campometta.

Néanmoins, sans avoir l'animation que nous avons connue aux beaux jours, notre champ de course peut compter cette journée comme une des meilleures, j'entends au point de vue élevage.

Les sujets qui ont été présentés sur le turf révèlent les progrès accomplis par nos éleveurs et l'on peut dire que si, à cette réunion, la partie mondaine manquait, en revanche tout ce qui touche de près au sport hippique obtint de réelles satisfactions.

Les cinq épreuves courues dans la journée furent des plus intéressantes tant par le nombre des chevaux engagés, que par la valeur des jockeys.

Prix du demi-sang, 400 francs

A deux heures précises la cloche du paddok annonce le départ pour le prix du demi-sang. Cinq partants, dont un attelé, se présentent au poteau.

Intéressante cette course au trot, dont le premier prix échoit à *Rapide*, cheval barbe, appartenant à M. Salvadori.

Papillon, à M. Battesti, se classe second, à deux longueurs.

Le troisième prix est gagné par *Clairette* à M. Usciati.

Prix du Ministre de l'Agriculture
1.000 francs

Bien en forme les bêtes présentées à cette épreuve, menée avec un entrain, une habileté, une maestria devrions-nous dire, qui tinrent littéralement le public en haleine.

Le grand favori de la journée *Iéna*, une jument aux attaches fines, à l'arrière-main fuyante, pleine de vent dans les jambes — que l'on me pardonne ces mots hippologiques — s'attesta gagnante dès les premières foulées.

Sitôt le départ, brillamment donné par notre excellent ami M. Charles Pitti-Ferrandi, avocat, *Iéna* prend la corde, et pendant les premiers 150 mètres, les cinq partants s'avancent en trombe ; aux tribunes, le peloton s'effrite et *Iéna* mène délibérément le train suivi de très près par *Vento* que monte un jockey gros comme le poing.

On se préoccupe peu des trois autres coureurs, *Iéna* et *Vento* attirent seuls l'attention générale. Jusqu'à la ligne droite les deux chevaux semblent [illegible]. Soudain *Iéna* se détache et passe le poteau d'arrivée aux applaudissements du public.

Prix de la Ville de Bastia, 600 francs

Le jockey de *Iéna*, dont le symbolique et amical surnom de *Tape-Jus* recèle un de nos plus distingués *riders*, devait conduire une seconde fois la jument de M. Orenga à la victoire.

Quatre partants étaient inscrits pour cette épreuve, parmi lesquels un splendide bai, *Mars*, monté par M. Zuccarelli, de Corte, s'est classé second, fort honorablement.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 1.000 francs.

Cette épreuve a été féconde en surprises.

Le prix de la Société Sportive d'Encouragement avait réuni sept partants, sous le drapeau du starter et déjà au passage des tribunes *Vento* menait. Au premier tournant la jument *Précieuse* était dans sa ligne et tous deux étaient rejoints à la montée par *Reine Margot*. Le reste du peloton s'était égrené et la lutte restait apparament circonscrite entre ces trois chevaux, lorsque, à la ligne droite, les deux meneurs *Vento* et *Précieuse* se dérobèrent simultanément.

Reine Margot devenait *outsider* et arrivait gagnante, battant *Horace* à une longueur, et *Mars* qui paraissait n'avoir pas donné toute sa mesure et était rentré très frais au paddok.

Prix de l'Industrie, 300 francs

Précieuse, qui s'était si malencontreusement dérobée à la course précédente, avait une revanche à prendre.

Elle l'a prise éclatante dans le prix de l'Industrie où elle arriva bonne première, battant dans un fauteuil, *Vento* et *Bacchus*, ce dernier, monté par un jockey de 13 ans, très crâne. Il serait arrivé bien mieux, si la première course qu'il avait fournie dans l'épreuve précédente avait été mieux conduite.

⁂

Nous le répétons ; au point de vue sportif, la réunion d'hier au champ de Courses de Campometta, fut des plus intéressantes, il est réellement regrettable que la population ait mis si peu d'empressement à encourager les efforts réellement méritoires des organisateurs auxquels nous adressons en bloc toutes nos félicitations.

L'assistance publique était sur les lieux, prête à tout évènement.

Quant à M. Costa, il avait à son buffet, un excellent champagne qui valait tout un poème.

Jérôme POGGI.

Le Pari Mutuel

Voici les résultats du pari mutuel :

Première Course

Rapide gagnant 18 fr., placé 8 fr.
Papillon id. placé 6 fr. 50.
Clairette id. placé 6 fr. 50.

Deuxième Course

Iéna gagnant 7 fr. 50, placé 7 fr. 50.
Vento id. placé 8 fr.

Troisième Course

Iéna gagnant 10 fr. 50 placé 6 fr.
Mars id. placé 6 fr

Quatrième Course

Reine Margot gagnant 42 fr., placé 5 fr. 50.
Horace id. placé 7 fr. 50.
Mars id. placé 7 fr. 50.

Cinquième Course

Précieuse gagnant 12 fr., placé 6 fr. 50.
Vento id. placé 6 fr.

Union Mutualiste de la Corse

Réception de M. Mabilleau

Le bureau de l'*Union mutualiste de la Corse* ayant reçu communication officielle de l'arrivée de M. Mabilleau en Corse, a provoqué une réunion de tous les Présidents de Sociétés de la ville, à l'effet d'arrêter les mesures à prendre en vue de la réception à Bastia de l'éminent Président de la Fédération nationale de la Mutualité française.

Au cours de cette réunion, il a été décidé qu'après le banquet organisé par le Comité local en l'honneur des membres du Congrès d'Hygiène, un punch serait offert par les mutualistes de la Ville à M. Léopold Mabilleau.

Les Présidents de Sociétés ont exprimé le regret de ne pouvoir organiser une grande conférence mutualiste, en raison du peu de temps dont ils disposent et du court séjour que fera M. Mabilleau en Corse.

Les dispositions de détail en vue de cette réception seront publiées ultérieurement, mais, dès à présent, le bureau de l'Union invite tous les mutualistes de la Ville et des environs à se faire inscrire pour la réception projetée.

Le prix du punch est fixé à un franc.

Les adhésions sont reçues chez M. Tortoni, secrétaire général de l'Union, jusqu'au 1er novembre.

Le Président de l'Union,
L. RAMELLI.

Curiosités Administratives

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massei, président

A la dernière audience correctionnelle, comparaissait un nommé Bottecchi Armand, qui avait été arrêté pour infraction à un arrêté, il y a une vingtaine de jours, à San-Martino-di-Lota, où il travaillait pour le compte de M. Cagninacci, conseiller général.

Le Ministère public reprochait à Bottecchi de résister à ses injonctions et de s'entêter à vouloir rester en Corse. Bottecchi avait déjà du reste, pour ce motif, encouru diverses reprises des condamnations.

Me Giacomoni qui avait assumé la charge de défendre Bottecchi, souleva un incident curieux, qui mérite réellement d'être signalé.

Se tournant à un moment donné, au cours de sa brillante plaidoirie, vers M. le Procureur de la République, notre confrère fit remarquer respectueusement avec son brio ordinaire, que la loi ordonne de conduire à la frontière les individus visés par un arrêté d'expulsion. Or, Bottecchi n'a jamais été conduit à la frontière italienne, et comme il aime la Corse qu'il habite depuis 28 ans, comme de plus, il ne dispose pas de grandes ressources, il n'a jamais cru à propos de faire à ses frais la traversée de Bastia à Livourne.

Interrompant l'avocat, M. le Procureur de la République s'écria : « Je voudrais bien que vous m'indiquiez cette frontière. Me Giacomoni ? »

Et notre confrère de répondre : « Je n'ai pas à vous indiquer votre devoir, Monsieur le Procureur, je connais trop votre expérience pour cela. Seulement, vous m'accorderez que mon client, en se bornant à attendre l'exécution de la loi, n'a commis aucun délit. »

Il y eut dans la salle une explosion générale d'hilarité, lorsque Me Giacomoni poursuivant son argumentation ajouta : « Du reste, je cesse de défendre Bottecchi, et je prends en ce moment en mains, nos propres intérêts, l'intérêt des contribuables et ceux du Trésor. Voilà un malheureux qui, depuis plus de trois ans, est arrêté, condamné, remis en liberté, et cette comédie risque de s'éterniser encore longtemps. Pour éviter de dépenser une dizaine de francs en lui payant son passage de Bastia à Livourne, l'Etat entretient dans ses prisons, des mois durant, un pauvre homme qui ne commet aucun délit, qui a peut-être, dans sa vie de pauvre hère, commis une petite faute, mais qui, en somme, n'est pas du tout un être cangreneux. Donc, qu'on applique la loi, ou qu'on se dispense de tracasser cet infortuné Bottecchi, en imposant en outre au budget des frais considérables, et en mettant en mouvement à chaque instant l'organisme judiciaire. »

Cette argumentation frappa tout l'auditoire. Il y a, en effet, là, un des cas les plus frappants des bizarreries administratives.

Cette belle administration que l'on nous envie, n'en fait pas d'autres. Pour vous faire [illegible], ou sur des paperasses et des frais souvent importants. Ces anomalies sont connues et pourtant on ne se hâte guère d'y porter remède.

Espérons que les justes réflexions de Me Giacomoni provoqueront cette fois des mesures d'économie, en ce qui concerne la matière des expulsions.

M. le Procureur de la République ne manquera pas d'examiner la question et nous ne doutons pas qu'il parvienne à attirer l'attention de la chancellerie sur les inconvénients signalés par Me Giacomoni.

Les magistrats du Parquet ainsi que nos tribunaux ont assez de besogne par ailleurs pour qu'on ne les surcharge pas d'un travail inutile.

Ajoutons que Bottecchi a bénéficié à juste titre de l'indulgence du tribunal, puisqu'il n'a été condamné qu'à un mois de prison, et qu'à sa sortie on lui permettra de gagner tranquillement sa vie, s'il ne commet plus aucun délit.

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, 27 courant, à 2 heures et demie de l'après-midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

N. B. — Les Négociants et Représentants désirant faire partie du Syndicat peuvent se faire inscrire à la réunion du 27 courant.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 octobre.

Malgré le manque de transactions, la dernière séance de la semaine clôture de façon assez satisfaisante. Si notre 3 0/0 se retrouve à 97 frs, les autres Fonds d'Etats, par contre, enregistrent quelques plus-values. L'Extérieure passe à 93 92, le Turc à 92.42 et le Portugais à 65 52. Emprunts Russes fermes. Les Grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leurs excellentes tendances : Crédit Foncier 806, Crédit Lyonnais 1443, Comptoir National d'Escompte 833, Société Générale 736. La Banque Franco-Américaine est recherchée à 639.

Le Suez est calme à 5.440. Les valeurs de transports sont indécises. Charbonnages russes dans leurs prix de la veille. Léger recul du Rio à 1.774.

Au comptant Banque, l'action Crédit Foncier de l'Uruguay a des demandes suivies à 442. Un dividende de 10 0/0 est le minimum sur lequel on est en droit de tabler pour cette société qui pourra faire mieux grâce au capital obligations dès à présent autorisé.

L'action Monopole Trust s'échange à 80 fr. Cette société au capital de L. 100 000, a pour but d'acquérir dans tous pays les propriétés immobilières et mobilières en plein rapport et dont la situation peut permettre d'assurer des plus-values considérables dans un avenir très rapproché.

Bonne tenue de l'obligation 5 0/0 de Cie Générale de Rio-de-Janeiro à 445. L'expert envoyé au Brésil écrit : « La sucrerie de Riachucho m'a fait une excellente impression ; on s'attend à traiter cette année dans cette usine 40.000 tonnes de canne et les améliorations projetées vont augmenter la production de l'usine de 50 0/0 par jour. »

Nos chemins de fer varient peu.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14° à midi 14 6 + à 6 heures du soir + 14° Maxima + 17 6 Minima + 12 3.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 761 mm., 6 heures du soir, 762 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

◆

Carnet mondain

Nous avons appris avec le plus vif plaisir le prochain mariage de M. Jean-Louis Chiaverini, employé à la préfecture de la Seine, président de Section à l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, neveu du chef d'escadron en retraite Chiaverini, avec Mlle Brigitte Lapcule.

Nous adressons toutes nos félicitations aux futurs époux.

◆

Accident

Hier, le jeune Bernardini Vincent, élève de l'école du Boulevard de Cardo, a glissé par suite d'un faux pas sur le perron de cet établissement scolaire et s'est fracturé l'avant bras gauche. Il a été aussitôt conduit à l'Hôpital Civil où il a reçu les soins aussi empressés que dévoués du Médecin Chef de l'Hôpital Militaire.

◆

Contributions diverses

M. Casanova a été nommé commis de 3e classe des contributions diverses en Algérie.

◆

Avis

Le Docteur **PARAVICINI** a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

◆

Douanes

M. Pieraggi Paris, ex caporal au bataillon d'infanterie coloniale à Diego-Suarez, est nommé préposé de 3e classe des douanes à Madagascar.

◆

Pianos et Guitares

M. Elvio Mazzoni, accordeur de pianos, guitares et mandolines, prévient sa nombreuse clientèle qu'il se charge également de toutes les réparations.

S'adresser rue des Terrasses, N° 2, Bastia.

ÉTAT CIVIL

Mariages.

Aguzzi Ange-Antoine, marin, et Lota Françoise-Marie-Dominique, tailleuse.

Moscardini Alfred, sculpteur, et Raffalli Jeanne-Marie, tailleuse.

Naissances.

Pellegri Marie-Félicité — Rongiconi Mathilde.

Décès.

Agostini Eugène, 17 ans, de Bastia.
Antoni Léontine, 58 ans, de Bastia.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Par suite du mauvais temps le vapeur *Saint-Barthélemy* n'arrivera à Bastia que le 31 octobre ; il repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. [illegible], 7, Route du Cap
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00595

BOURSE DE PARIS

	24 oct.	25 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.97	96.80
de 3 0/0 amortis.	97.00	96.80
		ex coupon

LE MARIAGE DU PRINCE NAPOLÉON

Paris, 25 octobre.

Le mariage du prince Napoléon, avec la princesse Clémentine de Belgique, est définitivement fixé au 14 novembre prochain.

La cérémonie aura lieu au château de Moncalieri.

A LONDRES

L'affaire Crippen

Acquittement de Miss Le Nève

Londres, 25 octobre.

Miss Le Nève, qui accompagna le dentiste assassin dans son voyage au Canada, a comparu ce matin, devant la Criminal Cour de Londres, sous l'inculpation de complicité dans l'assassinat de la Belle Elmore.

Le jury criminel a rendu un verdict d'acquittement.

Miss Le Nève a été mise en liberté.

EN GRÈCE

La Dissolution du Parlement

Athènes, 25 octobre.

A la suite de la séance d'hier, qui a duré jusqu'à deux heures du matin, et au cours de laquelle les députés des partis rhallistes et mavromichalistes quittèrent la salle des séances, le roi Georges a décrété la dissolution du Parlement.

Le décret paraîtra demain au journal officiel du royaume.

LE PARLEMENT

SENAT

Avant la séance

L'animation est assez grande au Luxembourg pour une séance de rentrée.

Les sénateurs sont en assez grand nombre.

MM. Pichon, Dupuy, Trouillot, Doumergue et Viviani sont au banc des ministres.

La Séance

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 2 heures.

Au milieu de la conversation générale, le Président donne lecture du décret présidentiel fixant au mardi 25 octobre l'ouverture de la session extraordinaire de 1910.

Eloge funèbre

Le président prononce ensuite l'éloge funèbre de M. Gabriel Pradal, sénateur de l'Ardèche, décédé pendant les vacances parlementaires.

Interpellation Jenouvrier

M. Jenouvrier demande à interpeller le Ministre de la Guerre sur la création d'un pénitencier militaire à Caumbre.

La discussion de cette interpellation est renvoyée à une séance ultérieure.

L'ordre du jour

Après avoir arrêté son ordre du jour pour la prochaine séance, qui est fixée à jeudi, le Sénat lève la séance.

Chambre des Députés

Avant la Séance

Toutes les tribunes publiques sont garnies, la séance devant être orageuse, selon toutes les probabilités.

La tribune diplomatique est au grand complet.

L'affluence est grande dans les couloirs. Presque tous les députés sont présents.

Au banc du gouvernement le ministère est au complet.

La Séance

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures 15

M. Brisson lit le décret de convocation des Chambres et déclare ouverte la session extraordinaire de 1910.

Eloge funèbre

Le président prononce ensuite l'éloge funèbre des députés décédés pendant les vacances parlementaires.

LES INTERPELLATIONS

Le président donne lecture des demandes d'interpellation dont il a été saisi pendant les vacances. Il les énumère par ordre de date de dépôt.

Violent Incident

La présence de M. Lépine, préfet de police, dans la salle des séances, provoque un violent incident de la part du groupe des Unifiés.

Tous, debout, à leurs places, les Socialistes unifiés huent, sifflent M. Lépine qui, impassible, quitte la salle pour mettre fin à ces hurlements de bêtes fauves.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

MM. Cuny, Colly, Bouvery, Albert Thomas et Jaurès, demandent la priorité pour leur interpellation collective sur la violation du droit de grève.

Le Président du Conseil

accepte la discussion immédiate.

M. Cuny

monte le premier à la tribune.

En un discours des plus violents, l'orateur réclame pour les cheminots la pièce de cent sous comme salaire minimum.

M. Colly

succède à la tribune à M. Cuny.

Plus violent que le précédent orateur, M. Colly met principalement en cause MM. Millerand, Viviani et Barthou, auxquels il reproche d'avoir reconnu autrefois le droit de grève, tandis qu'aujourd'hui, ils approuvent la répression violente contre ceux qui ont contribué pour une large part à leur faire la situation politique qu'ils occupent actuellement.

Le fougueux orateur termine son discours par une virulente apostrophe à l'adresse du Président du Conseil.

M. Briand

bondit à la tribune, au milieu d'une bordée d'injures des Thalamas et Cie.

Ces injures, ces insultes, ces grossièretés ne démontent pas le président du Conseil qui domine, par son timbre de voix clair et puissant, les hurlements des socialistes unifiés.

Le président du Conseil commence par déclarer que le Gouvernement ne s'est pas trouvé un seul instant en présence d'une grève professionnelle.

En optant pour la grève générale, les Cheminots en ignoraient certainement les dessous.

Le mouvement était purement insurrectionnel.

Les ennemis de la République escomptaient bien la guerre civile, après le sabotage général.

(Une voix à l'extrême gauche crie : « Menteur ! »)

M. Briand

réplique :

« J'ai dans mon portefeuille les preuves écrites que le mouvement était insurrectionnel.

Ces papiers sont signés par les instigateurs de ce mouvement. »

Manifestation Sympathique

Cette réponse de M. Briand soulève les applaudissements de la Chambre.

Bien entendu, l'extrême-gauche hue le président du Conseil, qui descend de la tribune après que la Chambre eut décidé le renvoi de la discussion à jeudi.

IMPRESSION DE SÉANCE

Depuis de longues années, on n'avait plus assisté à une séance aussi orageuse.

Les socialistes unifiés ont été écœurants.

Aussi le Cabinet Briand sortira de cette bataille beaucoup plus forts et plus unis que jamais.

La chute du ministère est renvoyée ainsi aux calendes grecques.

ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE

à *Naples*

Toute la région dévastée par l'orage et le Vésuve

Le nombre des Victimes est incalculable. — Dégâts énormes.

Rome, 25 octobre.

Une épouvantable catastrophe vient de jeter encore une fois la destruction dans la région de Naples, si souvent éprouvée par le dangereux voisinage du Vésuve.

Pendant la nuit dernière et la matinée un orage d'une extrême violence fit rage sur le golfe.

Des courants de lave descendant du Vésuve entraînent dans Résina et et Torre-del Greco, et coca leonèrent de nombreux et fort importants dégâts.

A Torre-del Greco, une grande maison s'écroula et à deux heures du matin on signale que 7 personnes sont restées ensevelies sous les décombres.

Quarante-deux ont pu miraculeusement échapper à la mort en se sauvant par les fenêtres à l'aide de draps de lit noués bout à bout. On craint qu'il n'y ait d'autres victimes.

à Cetara

A Cetara, province de Salerne, deux cadavres et neuf blessés ont été jusqu'ici retirés des décombres.

Les deux tiers du village sont détruits.

à Casamicciola

Des habitants de Casamicciola ayant pu se sauver du désastre et s'étant réfugiés à Naples, ont déclaré qu'un irrésistible torrent de boue et de pierres s'est abattu sur toute la région, notamment à Casamicciola.

L'un des rescapés a déclaré avoir vu lui-même de 13 à 14 victimes et a ajouté qu'il craint que les victimes ne soient plus nombreuses.

Douze personnes, en cure dans l'établissement thermal, ont été emportées, l'établissement avec.

Ces malheureux se sont noyés.

à Ischia

On signale de graves dommages à Laccomeéa.

Ils sont moins importants à Forio et dans l'île d'Ischia.

Des centaines de personnes sans abri sont signalées dans chaque localité.

Mesures Prises

Le Conseil des ministres s'est réuni pour examiner la situation et décider des mesures à prendre.

Il fut convenu que des secours en argent et en nature seraient immédiatement envoyés aux sinistrés, pour parer à leurs premières nécessités.

Du personnel médical a été envoyé à Ischia.

Le Ministre des Travaux Publics est parti pour Salerne.

Le Ministre de la Guerre s'est rendu à Casamicciola.

Tous les navires de guerre, actuellement en rade de Naples, et de nombreuses troupes sont dirigés sur les lieux de la catastrophe.

Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Agence Bastiaise
DE FACTAGE ET CAMIONNAGE

COMMISSIONNAIRES
Agréés
par la Cie de Chemins de fer Départementaux

Bureau : 6, rue de la Gare, et 13, rue Napoléon (au dépôt des *Eaux de Vichy et Vals*).

Service de colis, bagages et déménagements à prix réduits, en gare, aux bateaux, hôtels et à domicile.

Renseignements et dépôt de bagages. — Location gratuite d'appartements. — Expéditions et transit pour toutes destinations.

Avis important. — Cette agence, dont le personnel porte une casquette coiffe blanche avec la mention (Agence Bastiaise), se charge de toutes les formalités de douane, et offre toutes les garanties pour les colis qui lui sont confiés.

Les prix sont de 0,50 par colis ordinaire et 0,25 par colis à main transportés.

N. B. — L'Agence Bastiaise a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires d'immeubles qu'elle se charge, à titre gracieux, de la location des appartements qui leur seront signalés.

AVIS DE DÉCÈS

M. François Antoni, commis principal des ponts et chaussées ; M. Dominique Antoni ; Mlle Marie Antoni ; Mme Eugène Bartoli-Antonetti et sa fille ; Mme Paravisini-Bartoli et ses enfants ; M. et Mme Grimaldi-Bartoli ; M. et Mme Paravicini Antoni et leurs enfants ; M. et Mme Michel-Ange Agostini-Antoni et leurs enfants ; Mme Giuliani-Antoni ; Mme Pauline Antoni-Bonaccorsi et ses enfants la famille Antoni, de Puerto-Rico ; M. le docteur Martini et sa fille ; M. et Mme Romani et leurs enfants ; M. et Mme Bertoni et leur enfant ; M. le Docteur et Mme Paravicini ; M. et Mme Antoine de Pietri et leurs enfants ; M. et Mme Michel Vincentelli et leurs enfants ; Mme Elisa Grimaldi, de Prunelli-di-Fiumorbo, et ses enfants ; M. et Mme Traband, de Marseille, et leurs enfants ; MM. François et Antoine Tomasi, de Pino ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME LÉONTINE ANTONI
Née BARTOLI

leur épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine germaine, décédée à Bastia, le 25 octobre 1910, à l'âge de 56 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu à Castagno, près l'Asile des Vieillards, route de Saint Florent, le mercredi, 26 courant, à 10 heures et demie du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

Mme veuve José Vicente Franceschi, née Giuliani ;

M. Albert Franceschi, M. Henri Franceschi, Mme Merita Franceschi, Mlle Marcelle Franceschi ;

Mme Amalia Franceschi, M. Joseph Franceschi ;

M. et Mme Domingo Franceschi, M. Vincent Franceschi, M. Georges Franceschi ;

Mme veuve Jean Franceschi, MM. Joseph Franceschi et Jacques Franceschi, Mme et M. Jean-Baptiste Lucca, Miles Catherine et Hélène Franceschi ;

M. et Mme Vincent-Joseph Franceschi, Miles Béatrice, Amélie et Germaine Franceschi ;

M. Vincent Giuliani, M. Ange-Marie Giuliani, M. et Mme Antoine Giuliani et leurs enfants ;

M. Cosme Pavan et ses enfants ;

M. Vincent Lucca et ses enfants ;

M. Jean Santelli et ses enfants ;

M. et Mme Félix Simonpietri et leurs enfants ;

MM. Carlo et Domingo Orsini ;

Les familles Lucca, Santelli, Orsini, Pavan, Antonetti, Luciani, Deluca, Giuseppi,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

JOSÉ VICENTE FRANCESCHI

leur époux, père, fils, frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Pino, dans sa 58e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu à Pino, le jeudi, 27 courant, à 9 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CAFÉ DES GOURMETS
Boulevard Paoli, 23,
[illegible]

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas [illegible].

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et [illegible].

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 357 Millions

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH,** 23, Bd Paoli, BASTIA

Maison L.-N. MATTEI

Champagnes de Marque *Bon Marché*

Comte Laresche, carte noire.	2.00	la bout.
Gardey, carte bleue	3.00	id.
Maromnay	3.25	id.
Léon Chandon, carte perle	3.50	id.
Costo Folcher, carte bleue	4.00	id.
Léon Chandon, carte bleue	4.50	id.
Théophile Roeder	5.00	id.
Moët et Chandon, carte bleue	5.20	id.
Louis Roederer	8.50	id.

N. B. — Par panier de 12 bouteilles on fera une réduction de prix.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Le Directeur-gérant
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Pointes, Fers galvanisés.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PROCHAINS TIRAG
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 déc

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

à gagner — à encaisser

[illegible]

5 GROS LOTS de UN MILLION

15	—	600.000 Francs.
20	—	500.000 —
20	—	300.000 —
15	—	250.000 —
50	—	200.000 —
70	—	150.000 —
430	—	100.000 —

10 Lots de	75.000 Francs		1500 Lots de	5.000 Francs	
195	—	50.000 —	195	—	3.000 —
45	—	30.000 —	60	—	2.500 —
230	—	25.000 —	865	—	2.000 —
60	—	20.000 —	65	—	1.500 —
815	—	10.000 —	180	—	1.250 —
90	—	6.000 —	21.855	—	1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

[illegible]

5 75

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT
PLUS DE MODES ET MANTEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
[illegible]

CHEVEUX [illegible] SAUVÉS P[illegible] Hahn

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE. — N° 297

JEUDI 27 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

00596
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 00 m. — Coucher, 4 h. 33 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Florent.
Fête de Demain : Saints Simon et Jude.

26 OCTOBRE

LA QUESTION DU SYNDICALISME

Le grand problème de notre âge : l'organisation du travail, vient de se poser violemment, à la manière d'une véritable crise sociale. Il apparaît à tous qu'il faut le solutionner sans retard ; mais de quelle façon, dans l'état actuel des esprits, cette solution pourra-t-elle être apportée ?

Lorsque, en 1884, Waldeck-Rousseau organisa les Syndicats ouvriers, il avait cru *créer* un puissant instrument de défense sociale et professionnelle entre les mains des ouvriers. Après l'échec et les désillusions de maintes théories socialistes, issues de la période romantique et qui étaient demeurées dans le domaine des idées, une conclusion logique s'imposa, qui fut formulée tout entière dans cette phrase lapidaire : « L'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » Cette simple phrase contient en elle tout le syndicalisme.

C'est ainsi que l'on fut amené à donner aux ouvriers le droit de grève, c'est-à-dire le droit de rompre librement un contrat de travail librement consenti.

Mais, se détournant peu à peu de leur but, les syndicats ont visé d'autres fins qui sont précisément à l'opposé de celles qu'on avait prévu. Ecoutez, par exemple, le citoyen Pouget, de la Confédération libérale du Travail : « La besogne du syndicat qui prime toutes les autres et qui lui donne son véritable caractère de combat social, est une besogne de lutte de classe. »

Le syndicat, instrument de progrès, est donc devenu un instrument de démolition. « Le syndicalisme, dit M. Constant Deville, dans le *Moniteur des Syndicats Ouvriers*, semble perdre peu à peu son caractère professionnel pour s'affirmer organisme de contre gouvernement, nouvelle allure qui emprunte aux compromissions politiques une certaine consistance ; il dissimule à peine sa prétention d'être un Etat dans l'Etat. »

Voilà le danger. Les armes que l'on avait données aux syndicats, groupements professionnels, se sont tournées contre la République elle-même. Les grèves qui se multiplient deviennent des instruments de guerre sociale, le syndicat est un instrument d'agression, la Bourse du Travail, subventionnée par les pouvoirs publics en vue de permettre aux ouvriers de se concerter et de s'unir dans un commun effort de mieux-être, est un foyer d'agitation révolutionnaire, et la C. G. T. fournit des cadres et un mot d'ordre à cette armée.

Actuellement, il est devenu plus urgent que jamais de réagir contre cette appréciation courante : que le syndicat ouvrier n'est qu'une mitrailleuse contre le patronat.

Le mal, disent quelques-uns, est moins grand qu'on ne le pense. Tout vient de ce que quelques intrigants ont exploité, en la dénaturant, la marque syndicale. Ils ont capté, à leur profit personnel, les ardeurs irréfléchies, mais les exagérations violentes de ces porte drapeau sans mandat réel, n'enlèvent rien au bien-fondé de l'institution syndicale en elle-même.

Rien n'est plus vrai. Cependant, il est certaines heures dans la vie des sociétés où les violents et les bruyants sont toujours écoutés, et où les hommes de raison n'ont aucun pouvoir sur les masses. C'est pour ces heures-là, — nous venons d'en traverser une qui eût pu être terrible — qu'il importe d'améliorer les syndicats, de les ramener à leur but initial, et, au besoin, de les mettre, eux et leurs meneurs, dans l'impossibilité de nuire à la nation et de se nuire à eux-mêmes.

Si la révolution sociale doit s'accomplir, — et elle s'accomplira, — il faut qu'elle soit pacifique et fraternelle, et il dépend des pouvoirs publics qu'elle s'accomplisse sans violences et sans malentendus.

Ce n'est certainement pas en opposant la violence du pouvoir à la violence du nombre, que l'on atteindra ce but. On ne peut nier qu'une évolution sociale est en pleine action : essayer de l'enrayer serait marcher tout droit à une réaction violente par la révolution. Ce qu'il faut, c'est la canaliser, la diriger vers une action bienfaisante à la collectivité, c'est enfin l'affranchir des éléments anarchiques qui l'attirent.

Deux actions parallèles sont nécessaires. D'abord, faire l'éducation du monde ouvrier. Lui persuader que si le droit de grève est juste, le sabotage est un crime, la « chasse aux renards » un attentat à la liberté humaine. Alors que tout l'effort moderne tend à affranchir l'ouvrier des entraves et des hasards extérieurs, il est impossible d'admettre ce nouvel esclavage de mise en interdit et d'exclusivisme dans la famille professionnelle. Au-dessus de toute doctrine, il en est une qui doit être intangible, c'est que la créature humaine doit être libre de travailler.

En ce qui concerne les fonctionnaires, ou plus justement les exécuteurs d'un service public, comme celui des chemins de fer, il faut qu'il soit entendu une fois pour toutes que, pour eux, il ne peut y avoir de droit de grève, parce que, comme le dit excellemment le juriste Berthélemy, leurs conditions de travail ne sont pas fixées par un contrat, mais par les règlements et les lois.

En second lieu, il est devenu urgent de modifier la situation légale des syndicats, en promulguant un certain nombre de réformes, telles que l'extension de la personnalité civile des syndicats, leur accession à la propriété, le contrat collectif, l'arbitrage obligatoire.

Il y a là tout un programme social à réaliser, bien digne de retenir la sollicitude d'hommes tels que les membres du Cabinet actuel : M. Briand, qui a fait de ces réformes l'un des chapitres essentiels de sa déclaration ministérielle, M. Millerand, qui fut le collaborateur de Waldeck-Rousseau, M. Viviani, à qui revient de droit, en qualité de Ministre du Travail, l'initiative des améliorations concernant le monde ouvrier.

C. des CORDELIERS.

Le Duc J. Pozzo di Borgo

Les journaux ont annoncé récemment la mort du duc Jérôme Pozzo di Borgo, décédé à un âge avancé, à Paris. Sans avoir eu l'honneur d'être admis dans son intimité, nous l'avons connu assez pour savoir que c'était un vrai gentilhomme et qu'il aimait passionnément son pays, sans d'ailleurs, l'habiter, ou si peu ! Mais il a apporté sa pierre à l'œuvre de son embellissement.

Gentilhomme accompli, le duc Pozzo di Borgo l'était par ses manières simples et affables, par son exquise bonne grâce, autant que par ses origines et par ses alliances. Dans le joli parc de son château de Montretout aussi bien que dans les salons quasi royaux de son hôtel de la rue de l'Université, il savait faire à ses visiteurs ou à ses invités insulaires, un accueil dont ceux-ci ne pouvaient manquer d'être touchés. Ce grand seigneur était un brave homme.

Il aimait la Corse, avons-nous dit. Il ne se contentait pas de l'aimer d'une façon abstraite et en paroles, comme beaucoup d'autres de ses enfants : il l'aimait par les actes, et dans les Corses, jusqu'à la bourse inclusivement. Nous avons des raisons de penser qu'aucun de nos compatriotes nécessiteux n'a fait en vain appel à sa bienfaisance. Nous pouvons attester, en tout cas, l'empressement qu'il mit toujours à s'associer aux œuvres d'intérêt général pour lesquelles son concours était demandé. C'est ainsi qu'il fut un membre généreux et assidu du bureau d'une Union des Corses, société de secours mutuels créée à Paris en 1882, sous la présidence du général Filippi, et le Président d'une Ligue Corse d'enseignement et d'éducation sur les listes de laquelle s'inscrivirent, grâce à lui, les noms les plus en vue du faubourg Saint-Germain. Dans l'esprit le plus libéral et le plus français aussi, cela va sans dire, mais disons-le tout de même à l'honneur de ce bon Français qu'était M. le duc Pozzo di Borgo, cette Ligue a doté quarante communes de la Corse (vingt au choix et vingt d'après le sort), de bibliothèques scolaires et populaires d'une valeur de cent francs chacune.

Nous avons réservé pour la fin le trait où se marque le mieux, à notre avis, l'amour éclairé que le duc Pozzo portait à son pays.

Lorsque, devant les actes de brigandage qui désolaient, il y a huit ou neuf ans, le Fiumorbo, quelques personnalités bastiaises eurent la velléité de se grouper pour combattre un fléau aussi déshonorant que ruineux pour l'île, le duc Pozzo avait bien voulu ouvrir, à l'organisation qui se préparait et qui par malheur n'aboutit pas, un crédit non limité. Nous avons fait allusion à cet engagement dans un appel au Conseil général publié dans les colonnes de ce journal, la veille de la session d'octobre 1909, sous le titre : *France et Corse, la Fin du banditisme*, appel qui s'est perdu dans le brouhaha des intérêts particuliers auxquels le relèvement économique du pays — une chimère, sans le souci de l'amélioration de son état social — fournit un prétexte commode, leitmotiv de la symphonie actuelle.

Mais il ne faut pas récriminer, à peine sera-t-il permis de risquer encore un avertissement patriotique dans ces lignes où l'on s'est proposé seulement de rendre un respectueux et reconnaissant dernier hommage au galant homme et à l'excellent Corse que fut le duc Jérôme Pozzo di Borgo.

F. DE C.

---

19. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

X

Elle se cacha derrière un gros arbre. Elle observa la nourrice. Elle demeura là, longtemps. Enfin, la nourrice se leva. Elle traversa le parc pour rentrer chez ses maîtres. L'inconnue la suivit de loin, jusqu'à ce qu'elle l'eût vue disparaître dans la maison habitée par l'ingénieur Robert Thomery. La femme en noir regagna rapidement les boulevards extérieurs. Une demi-heure après, elle pénétrait dans l'Hôtel du Nouveau-Monde, tenu par la Dennoux. Cette femme inconnue, c'était, en effet, la « Mystérieuse », mademoiselle Juliette Ternays. Elle n'avait pas vu, tout occupée qu'elle était de l'enfant, un homme de haute taille : une sorte de mendiant, qui, depuis deux heures, observait tous ses mouvements, et qui, l'ayant suivie, s'arrêta devant l'Hôtel du Nouveau-Monde.

XI

Juliette occupait, au premier étage de l'hôtel, une chambre assez grande, et une petite pièce dont elle avait fait un cabinet de toilette. C'est là qu'elle rentra, au retour de sa promenade au parc Monceau, sans s'arrêter dans le bureau de l'hôtel, malgré les appels de la Dennoux, qui, la voyant passer, avait espéré tuer quelques instants en sa compagnie. Juliette avait besoin de se trouver seule, pour songer à tout ce qu'elle avait fait, en cet après-midi si plein d'émotions pour elle. Dans sa chambre, elle trouva une domestique, une pauvresse, sorte de femme de ménage qui gardait la petite fille de la Mystérieuse.

— Vous pouvez rentrer chez vous, madame Vasseur, lui dit-elle. Vous reviendrez après dîner. L'enfant a été sage ?

— Oui, madame. Madame a fait une bonne promenade ?

— Oui, très bonne, je vous remercie.

La femme sourit. Juliette s'assit, près du berceau, où la petite fille jouait, paisiblement. La chambre, fort bien tenue, était meublée, modestement, d'un lit, d'une table, d'une chaise longue, de deux fauteuils, et de deux chaises, le tout en bois d'acajou. Les sièges étaient recouverts d'une affreuse étoffe de velours rouge passé, piqué sur le bois, avec des clous à tête ronde dorée. Les tentures du lit, des fenêtres, et des portières, étaient en cretonne imprimée, à trente sous le mètre, et sur laquelle on voyait, sur un fond crème, un dessin bleu représentant, des centaines de fois, un cavalier bleu, sonnant du cor dans une forêt bleue, où voltigeaient des oiseaux bleus, pendant que, dans l'éloignement, paraissait un cerf également bleu. Le tapis, qui couvrait entièrement le parquet, était à fond blanc. Son dessin représentait, sur chaque surface d'un mètre, un grand lévrier couché, ayant, entre ses pattes, un petit chat qui dormait. Sur la cheminée, il y avait une pendule, en bronze doré, avec un sujet représentant les « Trois Grâces ». Rien de plus hideux que cet ameublement, semblable à celui des chambres d'hôtel meublé de cinquième ordre. Et, pourtant, Juliette, dans ce décor banal et laid, était belle, plus belle encore qu'autrefois.

C'était, vraiment, une admirable créature. Dans sa toilette noire très simple, bien drapée, elle avait tout à fait grand air. Dès qu'elle pénétrait dans cette chambre, le décor s'effaçait. Un artiste qui, dans cet intérieur eût senti ses dents grincer en regardant les couleurs criardes et fausses qui l'entouraient, n'eût plus vu que la jeune femme : radieuse apparition ! Juliette avait changé, physiquement ; mais elle avait, aussi, et peut-être plus encore, complètement changé au moral. Elle s'étonnait, elle-même, parfois, de se voir hantée par des pensées qui eussent, naguère, révolté sa nature douce, indulgente et bonne. Ce n'était plus, à présent la timide créature qu'elle était, autrefois, naïve et crédule, simple et aimante, généreuse et pleine d'illusions. Elle était désabusée : elle avait trop souffert. La vie l'avait transformée. La douleur l'avait aigrie. La misère avait arraché, de son cœur, toute idée généreuse. Elle était incapable d'attendrissement. Elle avait un but. Elle marchait vers ce but sans faiblesses imbéciles. Les amertumes de l'existence l'avaient faite implacable. Quand, par hasard, à certaines heures d'amollissement, elle se sentait fléchir, se demandant si elle avait bien le droit de poursuivre son but, ce but qu'elle voulait atteindre, à tout prix, ou mourir, il lui suffisait, pour reprendre possession d'elle-même, pour recouvrer son énergie, pour se retrouver avec son scepticisme voulu, il lui suffisait de songer au passé, de se rappeler sa vie.

Or, comme à son retour du parc Monceau, elle avait été reprise par ses doutes, encore une fois, de retour en son logis, près de l'enfant toujours paisible en son berceau, de nouveau elle avait appelé le passé à la rescousse. C'était l'ambition de son frère Nicolas Ternays qui l'avait perdue. Ah ! comme elle se souvenait, avec ivresse, de son enfance si paisible, qui s'était écoulée, tout entière, dans un beau village de la Côte-d'Or, à Saint-Seine-l'Abbaye, où son père était gendarme ! Quelle riante maisonnette ils habitaient, à côté de l'Hôtel du Cheval-Blanc, près de l'établissement hydrothérapique. Comme elle était jolie, leur maisonnette ; la porte en était surmontée d'un drapeau tricolore dont les froufrous l'avaient bercée, toute petite. Elle revoyait de chaque côté de la porte d'entrée, le jardinet où le gendarme : un colosse... en petite tenue, toujours propre comme un sou neuf, cultivait des roses, des géraniums et des dahlias.

De bonne heure, elle l'entendait bêcher, arroser, sarcler. Elle sautait, alors, en bas de son lit, pour courir, court-vêtue, embrasser le vieux soldat qui travaillait en fumant sa pipe. Elle piquait sa frimousse de gamine aux durs poils de la barbe du gendarme, qui l'asseyait sur ses genoux et la faisait sauter en lui sifflant la marche du régiment. Ah ! qu'il était majestueux, le père Ternays, en grande tenue, à cheval sur sa jument pommelée Léda, avec son tricorne en bataille, crânement posé sur l'oreille, la jugulaire sous la barbiche ! Quel air martial avec ses buffleteries blanches, ses épaulettes, ses aiguillettes, sa giberne et tout le « tremblement », comme il disait... avec, aussi, la médaille militaire !

Et puis, un soir, le brave homme était mort, presque subitement : une blessure qu'il avait reçue, en arrêtant un malfaiteur, s'étant rouverte, tout à coup, à la suite d'un effort. Il dormait, maintenant, dans le cimetière du village, sous un grand saule planté, sur la tombe du vétéran, par son fils Nicolas.

* * *

Les obsèques du duc Pozzo-di-Borgo, décédé au château de Dangu (Eure), ont été célébrées, à dix heures, en la basilique Sainte-Clotilde, où le corps avait été déposé.

Les tentures du péristyle et du chœur étaient aux armes du duc, avec la devise : *Virtute et consilio.*

Le deuil était conduit par MM. le marquis de Saint-Maurice Montcalm, gendre du défunt ; le comte Pozzo-di-Borgo, Joseph et Reynier Pozzo-di-Borgo, le marquis de Marescot, le marquis de La Baume-Pluvinel, le comte Henry de La Baume Pluvinel, le comte de Montcalm, Jean et Robert de Saint-Maurice Montcalm, ses petits-fils ; le comte Mathieu Pozzo di-Borgo, le comte Félix Pozzo di Borgo, ses frères.

Dans l'assistance :

Marquis et marquise de Montesquiou-Fezensac, marquis et marquise de Lur-Saluces, duchesse de Lévis-Mirepoix, MM. Peralh, Gabrielli, abbé Agostini, colonel marquis de Virieu, comte Edouard de Bougelin, Maurice de Limperani, A. Franceschi, Pierre de Casabianca, marquis et marquise de Castellane, comte et comtesse Patrimonio, M. Franceschini, comte et comtesse Jacques de Gontaut-Biron, comte et comtesse Biadelli, marquis de Lévis-Mirepoix, comte Ludovic d'Ornano, etc., etc.

La messe a été dite et l'absoute donnée par l'abbé Gardey, vicaire général, curé de Sainte-Clotilde.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 1910

La séance est ouverte à 4 heures du soir, sous la présidence de M. le Maire.

Vingt-deux membres sont présents.

Le Conseil passe immédiatement à l'examen d'un certain nombre de vœux.

Bureau annexe des Postes

1° Vœu présenté par M. Augustin Valery, demandant à l'Etat de créer, dans le quartier de la Haute-Ville, un bureau annexe des Postes et Télégraphes.

Adopté.

Les recettes des Ports

2° M. le Maire communique au Conseil une délibération du Conseil municipal de Marseille, par laquelle cette assemblée demande que les villes maritimes soient autorisées, à prélever sur les recettes des ports un pourcentage qui compensera les charges de voirie, d'éclairage et autres qu'elles supportent indûment.

Si la loi en préparation autorisait cette perception, la ville de Bastia bénéficierait d'une recette de 9,000 francs environ.

M. le Maire invite le Conseil à prendre une délibération conforme à celle du Conseil municipal de Marseille.

Adopté.

Demande Chapuis

3° M. Chapuis, concessionnaire du Gaz et de l'Electricité, demande au Conseil municipal conformément à l'article 2 du cahier des charges, à être autorisé à céder sa concession à la Société générale d'éclairage et d'énergie, (ancienne Société du Gaz de La Seyne), dont il reste le président.

Autorisation accordée.

Le Fermier de l'Octroi

4° M. le Maire communique au Conseil un projet de transaction, entre la Ville et le fermier de l'octroi, et qui mettrait fin à un procès en cours.

Un décret du 31 décembre 1907 diminuait certains droits d'octroi, notamment sur les sucres et ses dérivés.

Conformément au cahier de charges, le fermier demandait une diminution considérable de sa redevance annuelle, s'estimant lésé dans ses recettes.

Mais un autre décret du 31 décembre 1908 majorait les droits sur un certain nombre d'autres articles ; le fermier prétendait que ces droits ne compensaient pas la perte qu'il subissait par la diminution des droits du décret du 31 décembre 1907.

Après avoir examiné les registres de comptabilité de l'octroi, la municipalité a pu établir que la diminution (moyenne des 3 années) était de 30.000 fr. par an, et que l'augmentation des recettes (moyenne des 3 années), était de 12 000 fr 15.

La transaction contient l'acceptation de ces chiffres par le fermier, de sorte qu'en définitive la Ville ne subira qu'une perte de 33.000 francs, sur les années 1908, 1909 et 1910.

Renvoyé à la Commission.

L'Abattoir municipal

5° — Cette importante question revient devant le Conseil pour être traitée définitivement.

Il s'agit d'accorder à une Société le monopole de l'abattoir pendant 60 ans.

Cette Société démolirait l'abattoir actuel, et le reconstruirait selon les principes de l'hygiène et de la science modernes.

M. Giordani demande au Conseil de repousser ce projet, qu'il considère comme nuisible aux intérêts de la Ville et des habitants.

Il faut évidemment reconstruire l'abattoir, mais la Ville peut le faire elle-même, en profitant des augmentations de taxe accordées au concessionnaire : elle pourrait, par ce moyen, gager un emprunt.

Pendant 60 ans, la Ville perd un revenu de 2.500 francs par an, qui va diminuer les recettes de son budget, et la taxe d'abattage étant doublée, le prix de la viande augmentera.

Il ne faudrait pas retomber dans l'erreur de nos devanciers qui ont accordé la concession des eaux pendant 60 ans, durée que tout le monde critique aujourd'hui et à juste raison.

Dans quelques années, on reconnaîtra qu'on a fait fausse route, mais il sera trop tard ; l'honorable membre tient à dégager sa responsabilité ; il votera contre.

Sans qu'il soit donné lecture du cahier des charges, et sans autres renseignements le Conseil a procédé au vote. Le scrutin donne le résultat suivant :

2 voix contre.
9 voix pour.
11 abstentions.

M. le Maire considère que le projet qu'il a présenté a obtenu la majorité.

Sera-ce l'avis de M. le Préfet ? Dans une question qui va lier la Ville pendant 60 ans, un tiers du Conseil municipal assurera-t-il au Maire l'autorité morale suffisante pour traiter ?

Bourses du Lycée

6° M. Scampucci donne lecture de son rapport sur les Bourses du Lycée et les Bourses du legs Sisco.

Le Conseil accorde les bourses aux jeunes Orsini, Drago, Negroni, Pinelli, Orsini, Reginensi, Guerrini.

Bourses du legs Sisco

Puis le Conseil se constitue en Comité secret pour discuter les Bourses du legs Sisco.

A la reprise de la séance, il est procédé au vote sur cette question qui semble passionner le Conseil.

Mlle Casquoni demandait au Conseil de lui confirmer la Bourse d'une année qui lui avait été accordée par une précédente délibération de l'année dernière.

Le scrutin donne le résultat suivant :
10 voix pour.
10 voix contre.
1 voix douteuse, par suite de mauvaises écriture.

On décide de procéder à un nouveau scrutin.
11 voix pour.
11 voix contre.

Le Conseil ne se prononce pas sur la question qui sera tranchée par voie administrative.

Par 16 voix contre 5 et 1 bulletin blanc, M. Marini, élève d'architecture, obtient une prolongation d'un an.

Par 21 voix contre 1, M. Baffigo obtient une bourse de 5 ans.

La séance est levée à 6 heures 1/2 et renvoyée en continuation pour les autres affaires restant à traiter.

CALVI

Nécrologie

Un deuil bien cruel vient de frapper la famille Malaspina, si avantageusement connue dans notre ville. Mademoiselle Marguerite Malaspina a été ravie à la tendresse des siens par une courte maladie que rien n'a pu enrayer.

A peine âgée de vingt ans, c'est-à-dire dans tout l'épanouissement de sa jeunesse, pleine de santé et de force, sympathique à tous, en un mot, heureuse de vivre, qui aurait cru, il y a seulement quelques jours, que sa fin était si prochaine ! Pauvre jeune fille !...

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui lundi, 24 courant, à 3 heures de relevée. Toute notre population y assistait. On y remarquait M. le Sous-Préfet de Calvi et toutes les notabilités de la ville. C'est dire de quelle estime jouit la famille Malaspina parmi nous, et les regrets qu'a suscités le malheur qui l'afflige.

Le deuil était conduit par ses frères MM. Antoine et François Malaspina, entrepreneurs, et de nombreux parents.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre amies de la défunte, Mlles Buttafuoco, Coppolani, Michaud et Paolini.

Quatre demoiselles habillées de blanc encadraient le cercueil qui disparaissait sous les fleurs, et quatre autres portaient de superbes couronnes.

Nous avons vu bien des yeux se mouiller de larmes au passage du cortège. Puissent ces regrets et ces témoignages de sympathie adoucir la douleur de Mme veuve Antoinette Malaspina et de ses enfants.

AVIS

Messieurs les membres du Syndicat des Négociants, Chargeurs et Représentants de commerce consignataires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi, 27 courant, à 2 heures et demie de l'après-midi à la Mairie.

Ordre du jour : Approbation des statuts. — Lecture d'une pétition à adresser.

N. B. — Les Négociants et Représentants désirant faire partie du Syndicat peuvent se faire inscrire à la réunion du 27 courant.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Massai, président.

Le 22 septembre Danesi, pour un motif des plus futiles, avait asséné quatre ou cinq coups de palonnier sur le crâne de son camarade Maggiani, dont l'intempérance de langage se confondait une fois de plus avec son intempérance coutumière.

Les blessures graves de la victime avaient nécessité un séjour de plus de 20 jours à l'hôpital.

Danesi Ignace, cocher, dont le nom doit être des plus connus, car on le trouve écrit sur toutes les pierres des chemins de Corse, en gros caractères, à l'encre noire, se voit octroyer pour ces faits trois mois de prison, après plaidoirie de Me Ajaccio.

Le Tribunal prononce ensuite plusieurs condamnations pour dévastation de récoltes.

Ces condamnations varient entre 11 et 16 francs d'amende ; entre 6, 10 et 15 jours de prison par défaut.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VENACO. — Hier ont été célébrées à Venaco les obsèques de M. Dominique Salvadori, greffier de la justice de paix de Borgo, décédé à Nice, le 20 de ce mois. Le cercueil a été transporté à Bastia dimanche matin par le paquebot de la Cie Fraissinet. A 10 heures on s'est réuni devant les hangars, le convoi funèbre s'est dirigé vers la gare, et à midi le train d'Ajaccio emportait à Venaco les restes mortels du très regretté greffier.

Une foule de parents se trouvaient réunis sur les quais : de divers villages des canton de Venaco, de Borgo et de Moroasglia on était accouru pour rendre les derniers devoirs à M. Dominique Salvadori, si estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Le défunt était âgé de soixante ans. A Borgo, il remplissait les délicates fonctions de greffier avec une exactitude peu commune. Il était pour M. le Juge de paix de ce canton, plus qu'un collaborateur, un véritable ami ; accueillant pour tous les justiciables, il était tout heureux lorsque l'occasion se présentait de pouvoir leur être agréable. Il joignait à une grande bonté des connaissances juridiques sérieuses qui lui permettaient de s'acquitter de ses fonctions à la satisfaction de tous.

S'il est regretté à Borgo, il ne l'est pas moins à Venaco, où sa famille est très connue et jouit d'une grande popularité. La vaste église de Venaco ne pouvait contenir le grand concours de population qui assistait à la cérémonie funèbre, et qui a ensuite accompagné jusqu'au cimetière la dépouille mortelle du greffier de Borgo.

Sur la place de l'église deux discours ont été prononcés ; l'un par M. Salvadori, propriétaire à Venaco ; l'autre par M. l'avoué Peraldi, de Bastia, ami personnel du défunt.

Nous adressons à sa veuve et ses enfants, MM. Antoine et Jules François Salvadori, aux familles Cancellieri, Chatelus et Salvadori toutes nos condoléances.

Discours de M. l'avoué Peraldi

J'aurais bien voulu me soustraire à la cruelle obligation de venir dire le dernier adieu à celui qui fut mon meilleur ami ; mais mon cœur m'impose ce pieux devoir, et quelle que soit mon émotion je vais essayer de vous parler de l'homme que nous pleurons aujourd'hui.

Dominique Salvadori est né à Serraggio en avril 1851 d'une famille justement honorée et estimée ; après avoir fait de très bonnes études il se destinait à la carrière ecclésiastique, lorsque la mort soudaine de son père le força à renoncer à ses prédilections.

Placé jeune encore à la tête de la famille, il sut en pilote intelligent et sage conduire à bon port, sur la mer agitée de la vie, la barque que le patron avait été contraint d'abandonner. Bon fils, il sut être bon père, bon époux, bon frère, il fut un ami sûr et sincère, un patriote, il fut en un mot un parfait citoyen. Partout où il a passé il n'a laissé que des amis ; officier ministériel irréprochable, il n'a jamais cessé d'apporter, dans ses délicates fonctions, le tact et la courtoisie qui lui attiraient la sympathie de tous. Observateur d'un incomparable discernement, esprit subtil et intelligent, il captivait par ses récits pleins d'humour et de jovialité ceux qui l'entouraient. D'une mémoire heureuse il appréciait avec une impartialité remarquable les hommes et les choses de notre temps, qu'il connaissait d'ailleurs admirablement ; mais la caractéristique de cet homme de cœur était son immense amour du pays natal ; rien de ce qui s'y passait ne le laissait indifférent et les plus petits événements l'intéressaient au plus haut degré.

Dominique Salvadori meurt à un âge où, quoiqu'il soit, pour ainsi dire, le crépuscule de la vie, l'homme fait encore des projets, et tu en faisait, mon cher ami. Oui il n'y a pas longtemps, que tu m'exprimais l'ardent désir que tu avais de rentrer tôt ou tard dans la maison paternelle pour venir te reposer au milieu de tous tes parents et de tes nombreux amis. Oui tu es venu aujourd'hui dans ce Venaco tant aimé et si tu pouvais voir la foule immense qui te fait cortège, tu aurais été fier de constater combien tu étais payé de retour par cette population émue et recueillie. Et maintenant, cher Dominique, c'est à l'ombre du chêne séculaire de Saint Michel, cet arbre gigantesque, témoin des joyeux ébats de notre enfance, qui, comme un aimant irrésistible, nous attire vers le lieu qui nous a vus naître, c'est sous ses grandes branches protectrices que ton ami adresse à ta famille éplorée ses plus douloureuses condoléances et te dit au revoir dans le céleste séjour.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hôtes

Sont arrivés : M. Lutaud, sous-préfet de Bône ; M. A. Herz Feld et famille ; Baron Von Pentz ; M. Paul Schindler ; M. René Kock ; M. Ch. P. Wiedeman ; M. Oscar Osea ; M. Bastian, inspecteur du travail.

Au Barreau d'Ajaccio

Les avocats de notre ville ont procédé, hier, au renouvellement des membres du conseil de l'Ordre.

Ont été élus : Bâtonnier, Me André Folacci ; Membres du Conseil, Mes Porri, Nesa, Leonetti, Campiglia.

Me Porri a été délégué à l'assistance judiciaire.

A l'arrivée

M. Lutaud, sous-préfet de Bône, dont nous annonçons l'arrivée plus haut, est le frère du Préfet du Rhône duquel il était chef de cabinet, au moment où il était Préfet de la Corse.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Pour les Assistés

La distribution des manteaux aux assistés aura lieu à partir d'aujourd'hui à l'hôtel-de-ville.

Tentative de meurtre

La tentive de meurtre que nous avons annoncée dans notre numéro de mardi, se transforme en tentative d'assassinat ; car c'est sous cette inculpation que Joseph Antona sera poursuivi.

Le blessé, M. Conti, propriétaire du Café d'Ajaccio, va aussi bien que possible.

Ajoutons que le meurtrier a été arrêté par les agents Ricci, Filippi et Luna.

Au Port

Entrée :

Le vapeur « Iberia, » venant de Marseille.

Etat-Civil

NAISSANCES

Lemarquand Henriette.

DÉCÈS

Lelli Casimir, 1 an.

Nécrologie

MADAME ANTONI-BARTOLI

Mme Léontine Antoni née Bartoli s'est éteinte hier après une très longue maladie. Le mal dont elle souffrait paraissait incurable, mais cela n'empêchait pas ses proches de l'entourer de toutes les prévenances et de lutter, sans se lasser, contre l'aggravation que l'on constatait, avec l'espoir de retarder l'heure de la séparation suprême. Leur dévouement a été vraiment admirable.

La maladie avait fait de rapides progrès chez cette femme si délicate, mais dont le cœur renfermait un trésor de bonté et d'affection. Epouse aussi aimante que mère dévouée, elle laisse d'immenses regrets, comme était immense la joie et le bonheur qu'elle répandait autour d'elle avant d'être atteinte par la cruelle maladie qui devait l'enlever à l'affection de sa chère famille.

Les obsèques ont eu lieu dans la matinée.

Le deuil était conduit par M. Antoni, commis principal des ponts et chaussées son fils Dominique, son beau-frère, M. Michel Agostini, ses neveux, MM. le docteur Martini, Ernest Romani, le docteur Paravicini et d'autres parents qu'entourait une foule nombreuse de camarades de M. Antoni et d'amis.

Une magnifique couronne avait été offerte par la famille.

L'absoute a été donnée à l'église Saint Jean.

Nous prenons une très vive part au deuil cruel qui frappe MM. Antoni, Grimaldi, Agostini, Giuliani, Martini, Romani, Paravicini, les familles Paravicini, Grimaldi, Bartoli, Agostini, et les prions de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances les plus attristées.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 26 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14, à midi 17° + à 6 heures du soir + 15.5 Maxima + 19.6 Minima + 12.5

Baromètre. — 7 heures du matin 770 mm. à midi, 769 mm., 6 heures du soir, 768 mm.

Dans la matinée Calme.
Dans l'après-midi id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

* * *

Mouvement des passagers

Pendant le mois d'août la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 8 d'Ajaccio et Propriano, 5 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 2.164 de Bastia, 1.241 d'Ajaccio et Propriano, 109 de Calvi et Ile-Rousse ; total, 3.514.

Il a été transporté : de Bastia, 601 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 955 ; de Calvi et Ile-Rousse, 365 ; total, 1.921

* * *

Chemins de fer

Ont été nommés dans le réseau de l'Est Algérien : en qualité de facteurs, MM. Ambrosi Pierre et Casanova Jean-Baptiste ; en qualité d'homme d'équipe, M. Marcelli Jean ; en qualité de passeur, M. Sommarcelli Antoine.

* * *

Animosité de jeunes

Depuis deux mois environ une grande animosité, dont les mobiles restent imprécis, divisait les deux jeunes gens Frediani Vital, âgé de 18 ans, apprenti forgeron, et Argenti Edouard, à peu près du même âge.

A cette époque déjà lointaine ils s'étaient mutuellement flanqué la tripotée dont parle la Bible, mais alors que Frediani avait encaissé sans broncher, Argenti avait conservé des coups de poing reçus, une intarissable rancune.

Mardi donc, vers sept heures du soir, Frediani descendait la route caillloutée qui va de la Gabella à la maison Rossies, lorsque la silhouette de son adversaire se découpa dans la pénombre.

La prise de contact des deux ennemis fut plutôt fraîche. Argenti invita Frediani à vider encore une fois, leur querelle séance tenante dans le square qui orne le pied de la citadelle.

Celui-ci refusa et voulut parlementer, mais Argenti ne lui en laissa pas le temps ; s'armant d'un coup de poing d'acier, dit américain, il en porta à son ennemi plusieurs coups qui l'atteignirent à l'aisselle gauche et derrière la tête, occasionnant des blessures qui, sans être bien graves n'en sont pas moins très douloureuses.

Frediani a porté plainte au commissariat de police, quant à son agresseur, il joue la fille de l'air.

On le recherche depuis.

* * *

Postes et Télégraphes

M. Colonna, sergent-major au dépôt d'exclus d'Aïn-el-Hadjar, est nommé expéditionnaire à l'administration centrale des postes et télégraphes.

* * *

Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, dimanche excepté.

BASTIA LA NUIT

INCENDIE AU CINÉMA EDISON

Un commencement d'incendie, dont on ne peut songer sans frémir aux conséquences qui seraient advenues si le feu avait pris sur un autre point, s'est déclaré hier soir, vers 10 heures, au Cinéma Edison.

La représentation cinématographique avait heureusement commencé très tard, par suite d'une panne survenue au moteur.

Nous disons heureusement, car, au moment où l'incendie éclata, une quinzaine de spectateurs à peine se trouvaient dans la salle. Il leur fut ainsi facile de sortir lorsque le feu se déclara dans la cabine de l'opérateur.

La représentation était commencée ; la salle était plongée dans l'obscurité, lorsque, dans la cabine, un film prit feu à la suite d'un court circuit.

Les flammes léchèrent les murailles de l'immeuble, tout en consumant, en un clin d'œil, la mince cloison en planches qui sépare la cabine de projection de la salle de spectacle.

Aux cris de : « Au feu ! » poussés par les spectateurs affolés, M. Gasparini, suivi de son garçon de salle, M. Nicolini Etienne, et de M. Guaitella, expéditionnaire, se précipitèrent sur les lieux de l'incendie, emportant une manche d'arrosage.

Quelques consommateurs, qui se trouvaient au Bar Colonna, se portèrent eux aussi au secours de l'immeuble incendié.

M. Gasparini brancha immédiatement la manche d'arrosage sur la prise d'eau qui se trouve au pied même de l'une des portes de l'établissement et inonda le foyer de l'incendie.

De courageux citoyens, MM. Roussel, Scorbini, Alexandre Poggioli, l'avocat Ajaccio et Eugène Ricci, qui avait défoncé les portes à coup de hache, pénétrèrent, au milieu d'une fumée étouffante, dans la salle de spectacle et jetèrent dehors tout le matériel du Cinéma.

Prévenu à son tour, le piquet du 163e arriva sur les lieux, brancha une seconde manche sur la prise d'eau située en face les magasins Cagnazzoli, et l'incendie fut attaqué de tous les côtés à la fois.

La pompe de la Mairie était là également, mais on n'eut pas besoin de s'en servir.

Au bout d'une heure d'un travail opiniâtre, tout danger était écarté.

Remarqué sur les lieux : MM. Pierangeli, député ; Gavini, conseiller à la Cour ; Agostini, Procureur de la République ; Glabek, commissaire de police ; Ricci, directeur de la Cie des Eaux ; Poggiale, juge d'instruction ; l'adjudant de gendarmerie, qui, aidé de plusieurs gendarmes, secondait, le Commissaire de police Caneri, inspecteur de police.

Nous adressons toutes nos félicitations aux courageux et dévoués citoyens qui se portèrent si spontanément au secours de l'établissement incendié.

Les dégâts sont considérables, et ne sont, croyons-nous, couverts par aucune Compagnie d'assurances.

J. P.

ETAT CIVIL

Naissances.

Agostini Françoise-Antoinette. — Pietri Virginie-Catherine. — Coccia Pauline.

LES Sous-Vêtements DU DOCTEUR RASUREL
préservent du Froid et des Rhumatismes.
VENTE EXCLUSIVE :
Charles ORENGA, à BASTIA
LANZI Frères, à AJACCIO

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Par suite du mauvais temps le vapeur *Saint-Barthélemy* n'arrivera à Bastia que le 31 octobre ; il repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve José Vicente Franceschi, née Giuliani ;

M. Albert Franceschi, M. Henri Franceschi, Mme Merita Franceschi, Mlle Marcelle Franceschi ;

Mme Amalia Franceschi, M. Joseph Franceschi ;

M. et Mme Domingo Franceschi, M. Vincent Franceschi, M. Georges Franceschi ;

Mme veuve Jean Franceschi, MM. Joseph Franceschi et Jacques Franceschi, Mme et M. Jean-Baptiste Locca, Mlles Catherine et Hélène Franceschi ;

M. et Mme Vincent-Joseph Franceschi, Mlles Béatrice, Amélie et Germaine Franceschi ;

M. Vincent Giuliani, M. Ange-Marie Giuliani, M. et Mme Antoine Giuliani et leurs enfants ;

M. Cosme Pavan et ses enfants ;

M. Vincent Locca et ses enfants ;

M. Jean Santelli et ses enfants ;

M. et Mme Félix Simonpietri et leurs enfants ;

MM. Carlo et Domingo Orsini ;

Les familles Locca, Santelli, Orsini, Pavan, Antonetti, Luciani, Delaca, Giuseppi,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

JOSÉ VICENTE FRANCESCHI

leur époux, père, fils, frère, oncle, neveu, cousin et allié, décédé à Pino, dans sa 52e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu à Pino, le jeudi, 27 courant, à 9 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

00597

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	25 oct.	26 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.80	96.90
— de 3 0/0 amortis.	96.80	97.00
		ex coupon

Au « Journal Officiel »

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 22 octobre.

M. Tardy est nommé avoué près le tribunal civil de Bastia, en remplacement de M. Milanta, nommé juge de paix.

LES BIENS DES ÉGLISES

Paris, 26 octobre.

Le *Journal Officiel* publie un décret portant attribution aux communes d'Albitreccia, Poggiolo, Lento, Arbellara, Ucciani, Quenza, Aghione, Bicchisano, Bilia, Bigorno et Mela, des biens ayant appartenu aux fabriques des églises de ces communes.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 26 octobre.

Le gendarme à pied Belloeil, de la 15e légion ter est nommé surveillant des prisons militaires, à Paris.

Postes et Télégraphes

Paris, 26 octobre.

Mlle Chatillon a été reconnue admissible, avec le numéro 6, à la suite de l'examen subi à Ajaccio, à l'emploi de dame dans l'administration des postes.

Nouvelles Maritimes

Ecole Navale

Paris, 26 octobre.

Le nombre des élèves à admettre pour l'année 1911, à l'Ecole navale, est fixé à soixante.

LES DISCIPLINAIRES

La Section de Calvi

Limoges, 26 octobre.

La *France Militaire* annonce l'organisation définitive des sections spéciales destinées à remplacer les compagnies de discipline.

Cette répartition comprends, une section destinée à Calvi.

Les Morts du Jour

M. Gregori

Paris, 26 octobre.

On annonce la mort de M. Gregori, rédacteur au journal le *Gaulois.*

Le défunt est celui qui eut son heure de célébrité en tirant un coup de revolver sur Alfred Dreyfus, le jour du transfert des cendres de Zola au Panthéon.

La Démission de M. Viviani

Paris, 26 octobre.

Le *Journal* annonce que M. Viviani, ministre du Travail, démissionnera dans les premiers jours de prochain novembre.

La Conquête de l'air

UN RAID DE L. CAPAZZA

DE MANTES A LONDRES en dirigeable

Paris, 26 octobre.

Le dirigeable anglais le *Morning Post*, sortant d'un atelier français, et piloté par l'aéronaute Capazza est parti de Mantes ce matin à dix heures, à destination de Londres.

A 11 heures 45 ce dirigeable passait sur Rouen et filait à une belle allure dans la direction de Saint-Valery-en-Caux, où il fut visible à midi.

En passant au dessus de cette ville, il lança ce radiotélégramme : « Tout va bien à bord ».

Le dirigeable disparut ensuite vers la Manche qu'il traversa sans incidents, évolua sur Brighton à 2 heures, et atteignit Londres, à 3 heures 30 aux applaudissements d'une foule énorme.

MAGDEBOURG

Les Martyrs de l'Aviation

Chute mortelle DU LIEUTENANT MENTE

Paris, 26 octobre.

Des télégrammes de Magdebourg, annoncent la mort du lieutenant Mente, de l'armée allemande.

Le lieutenant Mente exécutait, dans la journée, un vol sur l'aérodrome de Magdebourg, lorsque à une hauteur de 150 mètres son biplan piqua vers la terre et tomba lourdement.

Le malheureux officier est resté écrasé sous son biplan.

PARIS

Nouvelle Victime

Chute mortelle DE L'AVIATEUR BLANCHARD

Paris, 26 octobre.

Les aviateurs, qui avaient pris part au meeting de Bourges, avaient décidé, d'un commun accord de gagner Paris par la voie aérienne.

L'aviateur Bregi, qui le premier avait pris son vol, atterrit à Issy-les-Moulineaux à une heure 20, sans accident.

Quelques minutes après l'aviateur Blanchard, non encore pourvu du brevet de pilote, se trouvait au dessus du champ d'aviation.

A cinquante mètres de hauteur, il coupa l'allumage et voulut descendre en vol plané.

Malheureusement, ayant imprimé un faux mouvement au levier de stabilité, l'appareil capota, se brisa, et s'abattit sur le sol.

Les nombreux spectateurs se précipitèrent au secours de l'infortunée victime de l'aviation, mais tout inutile.

Blanchard gisait sous son appareil le crâne ouvert et la poitrine défoncée.

Dissentiments Ministériels

Coalition contre M. Briand

Paris, 26 octobre.

Malgré les nombreux démentis d'une presse intéressée, la division régnait depuis quelque temps entre le Président du Conseil et quelques membres de son cabinet.

Cependant, jusqu'à ce jour, ces dissentiments n'existaient qu'à l'état latent ; ils se précisent, depuis hier, d'une façon très nette.

M. Viviani et deux autres ministres font cause commune avec MM. Jaurès, Caillaux et Berteaux ; ils se sont ouvertement déclarés contre la politique suivie par le Chef du Cabinet.

Dans les milieux politiques on parlait aujourd'hui d'un complot ourdi contre M. Briand dans le but de provoquer sa chute.

Mais le Président du Conseil tient sa majorité, et même une énorme majorité qui s'affirmera, à la fin de l'interpellation sur le droit de grève des cheminots, par un vote de confiance à M. Briand.

Débarrassé enfin de ces éléments de discorde, le Président du Conseil pourra ainsi constituer un Cabinet homogène, avec lequel il lui sera permis de prendre les mesures énergiques que comporte la situation et mettre ainsi le Pays à l'abri des sabotages criminels et des grèves de fonctionnaires.

L'Union

Compagnie Anonyme d'assurances
contre l'Incendie, le Vol et sur la Vie humaine
Fondées en 1828 et 1829
Etablie à Paris, en son Hotel, Place Vendôme, 9

L'Union-Incendie est actuellement, de toutes les Compagnies françaises, celle dont l'encaissement est le plus élevé.

Le total des sinistres payés par l'*Union-Incendie*, depuis sa création, s'élève à *Trois cent soixante-dix-huit millions.*

Assurances sur la Vie entière
Mixtes, à terme fixe, dotales
Rentes viagères

Pour tous renseignements et tarifs, s'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à M. PÉRIER, agent principal, 39, Boulevard Paoli, à Bastia.

PATE STEINER
Attire et TUE
RATS ET SOURIS
VENTE : Pharm. & Drog.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 10, rue [illegible]

Vichy Lardy. — Source fraîche, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas [illegible]

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et [illegible]

Etude de Mᵉ H. MILLIE
avoué à Calvi

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Calvi, le 15 juin 1910, enregistré, entre la dame Marchetti Marie, ménagère, épouse Colombani, domiciliée de droit à Calvi, mais résidant de fait à Marseille, assistée jud. (8 août 1909).

Et le nommé Colombani Jean-Baptiste, marin, domicilié à Calvi, actuellement détenu à la Maison Centrale de Nîmes, défendeur défaillant,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé au profit de la femme.

A Calvi, le 25 octobre 1910.

Pour extrait,

H. MILLIE.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Les MALADIES de la FEMME
« LE FIBROME »

Sur cent femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibrômes, et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation, et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles, auxquelles elles sont sujettes.

La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis tout à coup le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le Fibrôme se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs dans le bas-ventre et les reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme, [illegible]

Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIÉNITINE des DAMES (1 fr. 25 la boîte.)

La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 le flacon dans toutes les Pharmacies, 4 fr. 10 franco gare. — Les 3 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen.

(Notice et renseignements confidentiels gratis)

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres : S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

MARQUE DÉPOSÉE

Attention aux Contrefaçons

Le Directeur-gérant : J. B. OLLAGNIER.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roses artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie,

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

OUTILS [illegible]

LA CEDRATINE

Grande Liqueur de Marque

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

5 Gros Lots de UN MILLION
15 — 600.000 Francs
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
615 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris

5.75

[illegible]

N'ALLEZ PAS EN CORSE SANS L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 cent.

QUI INDIQUE TOUT POUR [illegible]

A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Maux de Dents guéris radicalement — Boulettes Dentaires

de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, [illegible]

Quiconque possède 5 ARES DE TERRE a intérêt et profit à lire

LA VIE À LA CAMPAGNE

LA REVUE PRATIQUE AVANT TOUT

Des TRAVAUX, Des PRODUITS, Des PLAISIRS de la Campagne

En Vente Partout et chez HACHETTE et Cie, PARIS

[illegible]

TRENTE-SIXIEME ANNÉE. — Nº 298

VENDREDI 28 OCTOBRE 1910

00598

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3ᵉ page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHEQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 01 m. — Coucher, 4 h. 31 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saints Simon et Juda.
Fête de Demain : Sainte Eusébie.

27 OCTOBRE

TRAVAILLEURS PRIVILÉGIÉS

Les Cheminots et les Agents de l'Etat. — Comparaison des traitements. — L'avantage aux Cheminots.

On n'a pas, il nous semble, assez insisté sur l'épouvantable péril qu'une grève des chemins de fer, même partielle, ferait courir à la défense nationale ; à Berlin, on y a tout de suite songé. Comme le fait remarquer le général Litzmann, dans la *Taegliche Rundschau*, les chemins de fer sont les agents de la guerre moderne ; la sécurité et la régularité de leur fonctionnement sont des conditions principales de la réussite d'une guerre. Qu'en cas de mobilisation la circulation des chemins de fer soit entravée, il devient impossible de transporter comme il conviendrait les troupes à la frontière, et l'ennemi gagne dès lors une avance considérable.

Or, ainsi que l'écrivait le général allemand au lendemain de la cessation de la grève, on peut dire que, du 11 au 15 octobre, la France n'eût pas été prête à la guerre et qu'elle ne l'est pas davantage aujourd'hui encore, par suite du sabotage et de l'emploi de nombreuses troupes pour la garde des gares et des ponts. »

Et maintenant, supposez que, pour faire diversion aux troubles intérieurs qui l'alarment de plus en plus, le gouvernement ait saisi cette occasion de suivre le conseil cynique que lui donnait le journaliste bismarkien, Maximilien Harden, qui est prophète dans le puissant parti pangermaniste : « Les événements actuels doivent avant tout être attribués à nos quarante ans de paix. Nous sommes faits pour la guerre. Prenons donc les armes avant qu'il soit trop tard ! » Sans doute, un sursaut de patriotisme eût ouvert les yeux aux cheminots en grève et tous seraient revenus à leurs postes, bourrelés de remords. Mais le rideau de couverture était bousculé ; notre mobilisation avec un retard d'un jour ou deux et peut-être davantage, commençait dans une confusion que l'ennemi, à qui la grève avait livré la clef du pays, s'efforcerait de faire une déroute en se portant en toute hâte sur nos points de concentration vers la frontière.

Cette raison à elle seule suffirait à donner à la grève des chemins de fer un caractère criminel et en faire ressortir l'intolérable illégalité. Mais, pour interdire aux cheminots et à tous les agents des grands services publics le droit à la grève, ne serait-ce pas assez déjà que l'usage de ce droit paralyse la vie nationale et sème d'irréparables ruines ?

Cependant, dira-t-on, l'utilité sociale du travailleur des chemins de fer est prouvée par les désastres que provoque son inaction. Comment refuser les salaires qu'ils réclament et les loisirs qu'ils exigent à des hommes dont l'activité décide du sort du pays et de la vie économique de la nation ?

A quoi il est facile de répondre que ces exigences du travailleur des chemins de fer ne se justifient en rien par les conditions de sa vie matérielle, qui font de lui un privilégié *dans le monde du travail, et que*, dans les Compagnies comme à l'État, on s'attache sans cesse à améliorer.

En dix ans, les salaires du personnel des réseaux des cinq grandes Compagnies ont été augmentés de 22 0/0 ! Et, en dehors des salaires, les agents des chemins de fer bénéficient de nombreux avantages que tous les autres travailleurs leur envient : une retraite exceptionnelle ; toutes facilités de circulation, congés avec salaire, salaires et demi-salaires de maladie, frais de médecin et de pharmacien, gratifications, primes, allocations pour les familles nombreuses, secours scolaires, etc. C'est spontanément que les Compagnies se sont imposé ces charges d'autre sorte qui se sont élevées, dans l'ensemble de leurs budgets, de 57 millions en 1900, à 81 millions 1/2 en 1909. Au cours même de la présente année de nouvelles améliorations ont été encore réalisées : d'autres sont à la veille de l'être.

Et que de revenants-bons, accessoires aussi, dont on ne parle pas, les pourboires, par exemple, qui sont, dans les grandes gares surtout, c'est-à-dire là où les revendications sont les plus impérieuses, d'un rapport fort appréciable.

En somme, qu'on lise les notes fournies par les Compagnies et par l'Ouest-Etat sur la situation du plus modeste des agents, l'homme d'équipe, en résidence à Paris, mais pouvant habiter la banlieue parisienne : son salaire de début est de 1.619 francs au minimum, sans parler des avantages à côté dont nous n'avons signalé que les principaux. Même s'il ne peut s'élever au grade supérieur, cet agent est dès maintenant assuré d'avoir, en fin de carrière, des émoluments dépassant 2.150 francs et, commissionné à 23 ans, il pourra se retirer à 55 ans, encore très valide, avec une retraite de 936 francs reversible sur la tête de la veuve par moitié.

Et, si nous passons à la situation des mécaniciens et des chauffeurs, nous constatons que, sans parler des avantages généraux, dont ils jouissent comme tout le personnel, et auxquels *viennent s'ajouter les indemnités de logement suivant l'importance des villes, et des primes pour leurs voyages : prime d'économie de charbon, prime de vitesse, etc.* — nous constatons, dis-je, que d'après *les états de paye des cinq premiers* mois de 1910, les chiffres varient, pour les mécaniciens, de 20 fr. 80 à 10 fr. 76 par jour, avec moyenne de 15.04, et, pour les chauffeurs, de 10 fr. 50 à 8 fr. 43, avec moyenne de 8 fr. 71. Comprend-on que, dans de pareilles conditions de rétribution du travail, ce soit justement le syndicat des mécaniciens et des chauffeurs qui se soit mis à la tête de la grève générale ?

Il n'est pas de travailleurs qui ne puissent envier le sort des agents des chemins de fer aux différents degrés de leur échelle professionnelle. Et que dire si on le compare à celui des agents du service des douanes, des eaux et forêts, des postes, de la sûreté publique, de l'administration pénitentiaire, etc., qui, la plupart, ont un travail bien plus pénible, et dont la peau est, comme on dit, bien autrement exposée ! Je prends au hasard le traitement des agents du service des douanes : le traitement d'un sous-brigadier varie de 1.200 à 1.400 francs ; celui d'un brigadier de 1.500 à 1.600 francs !

Entre tous les travailleurs, les cheminots sont exceptionnellement protégés. Au nom de quelle conception de « justice sociale » prétendraient-ils imposer, par la violence, et on sait au prix de quels périls pour la vie nationale, des conditions de travail refusées à toutes les autres catégories de salariés ?

MARCEL FRANCE.

Les Français jugés par un Italien

Les *Annales* publient les confidences de l'illustre italien Guglielmo Ferrero, nouvellement promu officier de la Légion d'honneur. Voici ce qu'il pense de nous :

« Ce qui me frappe en France, dit-il, c'est *la rareté des enfants. Lorsque* je me promène au Luxembourg, aux Tuileries, je trouve que ces jardins sont vides : en Italie, ils regorgeraient de fillettes et de petits garçons.

» Chez nous, en effet, les familles sont encore nombreuses ; dans la bourgeoisie, la moyenne est de quatre enfants par ménage.

» Pour cette raison, ce raffinement des vieilles civilisations, ce raffinement dans la culture que l'on constate en France, ne sauraient se trouver développés en Italie au même degré que chez vous.

» Avant de s'instruire et de se cultiver, un père de famille doit vivre, élever ses enfants. Tout, là-bas, s'adapte à la nécessité de les nourrir.

» Cette *nécessité est d'autant plus impé*rieuse que les fortunes ne sont pas assises. Dans votre pays, qui est riche, il y a des économies, des accumulations de capitaux se transmettant par héritages.

» Chez nous, ces réserves n'existent pas. Et cela influe sur le caractère italien.

» J'ai, en effet, l'impression que notre bourgeoisie est, à la fois, plus aventureuse et plus timide que la vôtre. Ceux qui occupent une modeste place ou possèdent quelque pécule n'osent rien hasarder, de crainte de tout perdre. Mais ceux qui ne possèdent *rien osent tout, ne courant aucun ris*que. La fortune leur sourit, d'ailleurs, fréquemment.

» Milan, pour ne citer qu'un seul exemple et dont la population a doublé en trente ans, possède une multitude de parvenus. Et Milan n'est pas une exception.

» Ces enrichis ont des procédés grossiers qui sont nuisibles au développement naturel de la politesse. Etant, pour la plupart, sortis de rien, ils sont inaptes aux bonnes manières ; du reste, ils n'ont ni la volonté, ni le temps d'être bien élevés. Le raffinement naît, *à la longue*, du bien-être.

» La conséquence est celle-ci : une vie industrielle aussi intense contrarie le libre essor de la vie intellectuelle.

» Il n'y a guère que Paris où la vie sociale soit portée à sa perfection. Vous avez de vieilles traditions et seulement des petits-fils de parvenus.

» A Rome, néanmoins, à cause de la Cour, on reçoit ; mais on singe Paris. On copie vos idées, vos gestes, vos conversations, et nos grandes dames se font habiller rue de la Paix.

» Cependant, si le nombre de gens polis est plus faible en Italie qu'en France, je crois qu'on y rencontre plus de gens énergiques. »

Ce que disent les Journaux

Le Discours de M. Briand :

La Petite République :

« Hier, quand le président du Conseil fit une allusion légère à cette ignominie, la réprobation unanime de la Chambre n'a pas distingué entre l'auteur inconnu de l'article et M. Jaurès, qui, par son nom mis en manchette, le couvre de son patronage et endosse sa part de responsabilité — nous allions dire de complicité. »

---

56 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

X

« IN EXTREMIS... »

— Vous ?..

— Quand j'ai été frappé par l'épouvantable fléau qui a glacé d'effroi votre ignorance et votre jeunesse, j'aurais dû vous rendre la liberté. C'était mon devoir. J'ai voulu, au contraire, vous enchaîner à ce demi-cadavre, qui ne pouvait être votre époux !.. Tout ce qui s'est passé est arrivé par ma faute ! J'ai mal agi ! C'est moi seul qui mérite un châtiment... Je le subis et c'est justice !

— Pierre !

— Vous étiez jeune, seule, aimante... Vous ne pouviez vivre sans tendresse... J'ai été un misérable insensé de ne pas le comprendre !

Elle balbutia, comme extasiée :

Suis-je encore sur la terre ?.. Est-il possible d'entendre des paroles aussi grandes, aussi divines ?.. Mon ami, je vous jure sur la tête de cette enfant dont la disparition me tue, que dès que vous êtes revenu, j'ai rompu cette liaison coupable !.. Dès que je vous ai revu en face de moi, j'ai maudit ma faute !.. Lorsque vous m'avez dit que vous ne vous vengeriez pas de la femme adultère, mais que vous vous tueriez si vous appreniez que je vous avais trompé, j'ai cru que j'allais expirer de douleur et de honte !

— Pauvre enfant ! prononça M. de Rouvray... Comme vous avez souffert !.. Si vous ne m'aviez pas rencontré, ce supplice là vous aurait été épargné !

— Dites que vous auriez évité le vôtre !

Il secoua tristement la tête :

— Non, Clotilde, vous ne m'aimiez pas d'amour lorsque vous m'avez épousé... J'aurais dû le voir !.. Je le voyais peut-être ; mais j'essayais de m'aveugler !.. Et puis, j'ai eu la présomption de vous conquérir... C'était de ma part une aberration de plus !

Elle répondit sincèrement :

— Si, Pierre, je vous aimais !

Elle eut un sanglot étouffé et, du geste, le supplia de l'épargner. Néanmoins, elle continua :

— C'était un sentiment très doux, très tendre où il entrait beaucoup d'affection, et encore plus d'admiration, qui me poussait vers vous... Et il fût bien vite devenu de l'amour, j'en suis sûre, si...

Elle s'interrompit :

— Si ce qui s'est passé n'avait pas eu lieu, acheva-t-il à sa place, d'un ton farouche... Vous voyez bien que j'ai raison de revendiquer la responsabilité de ce que vous appelez votre faute.

— Ah ! s'écria-t-elle, que m'importe de disparaître, maintenant que j'ai libéré ma conscience et que vous m'avez pardonné !..

— Non, tu ne mourras pas ! reprit-il chaleureusement... Il faut vivre pour ta fille !..

— Hélas ! gémit-elle... Elle a disparu... Disparu à jamais !..

Un sanglot lui coupa la parole. Il était tombé à genoux devant elle, et tenait dans ses deux mains les deux mains amaigries de la mourante. Solennellement, il prononça :

— Je veux la retrouver !

— Vous feriez cela ?..

— Je le dois ! Cette enfant, dit-il d'une voix profonde, c'est encore moi qui suis la cause première de son infortune !

— Ah ! je voudrais tomber à vos pieds pour vous remercier de votre abnégation !.. Vous dites que vous rechercherez ma petite Yvonne ?..

— Je te le promets !

— C'est bien vrai ?.. J'ai votre parole ! Vous ne céderez pas au désespoir quand je ne serai plus ?.. Vous ne me suivrez pas... là où je vais ?

Tous les muscles du visage de M. de Rouvray se contractèrent.

— Je te le jure !.. Comprends-tu maintenant qu'il faut vivre, Clotilde ?.. Vivre pour ton enfant !..

— Dieu ne le permet pas, hélas !.. Mais, écoutez !.. Venez là... Plus près de moi, car mes forces diminuent à chaque moment, et il faut que vous sachiez encore bien des choses.

Le duc de Rouvray se rapprocha, tout frémissant, de l'infortunée.

Celle-ci semblait avoir engagé contre la mort une lutte suprême. Elle ne parvenait plus que difficilement à articuler les paroles qui se pressaient confusément sur ses lèvres. M. de Rouvray écoutait avidement, se demandant s'il était possible que bientôt il n'entendît plus cette voix adorée. A force d'énergie, Clotilde put apprendre à son mari la mort de Madeleine et la lutte terrible de Jean Guépard. Le nom de la véritable mère resterait donc ignoré à jamais, de l'ouvrière inconnue qui avait emporté Yvonne, puisque personne ne serait plus là pour le lui apprendre lorsqu'elle ramènerait sa fillette au domicile où elle l'avait prise, et où elle ne devait plus retrouver ni la morte ni le vivant.

Tout à coup, au moment où Mme de Rouvray prononçait ces derniers mots, une syncope la terrassa... Etait-ce la fin ? Haletant, le duc se pencha au-dessus du visage de sa femme, qui prenait, de minute en minute, une teinte de cire. Il lui saisit les mains : elles étaient glacées. En proie à une affreuse anxiété, il écouta si le cœur avait cessé de battre. Les paupières de la malade se soulevaient avec effort, montrant ses yeux vitreux qui ne devaient plus voir.

— Clotilde ! clama M. de Rouvray éperdu, m'entends-tu encore ?

— Oui, soupira-t-elle, comme si ce souffle était le dernier.

— Clotilde, endors-toi en paix ; je retrouverai ta fille !

— Je vous crois.

— Je retrouverai Yvonne. Ce sera l'unique but de ma vie.

— Ah ! maintenant, murmura-t-elle en une sorte d'extase, je peux mourir tranquille !

Pierre de Rouvray ajouta solennellement :

— Ton enfant sera ma fille !

La malheureuse se souleva péniblement sur sa couche. Un sourire de joie éclaira son visage ravagé, et elle acquiesça de la tête. Puis sa tête retomba sur les oreillers moins blancs qu'elle. M. de Rouvray s'agenouilla au chevet du lit et fit le signe de la croix...

(A Suivre).

GRAND BAR COAVI
CAFE EXPRESS
CHOCOLAT EXPRESS

Le Gaulois :

« Il ne peut la rallier autour de lui que si, après avoir fait applaudir son acte énergique devant les grèves insurrectionnelles, il lui démontre sa volonté d'en prévenir le retour en frappant à la tête, c'est-à-dire en dissolvant la Confédération Générale du Travail. Le premier gage qu'on doit exiger de lui, c'est qu'il se sépare d'associés qui ne peuvent être les collaborateurs d'une politique nationale. »

Le Radical :

« Des déclarations et des faits qu'il a apportés à la tribune, il ressort que le mouvement prenait, dès l'origine, un caractère nettement révolutionnaire et anarchique. La question posée actuellement est donc de savoir si l'on a eu raison de frapper, à son début, une entreprise de désordre et de violence. »

La République Française :

« Ce sabotage se manifestait encore jusqu'au banc des ministres où deux membres au moins du Cabinet affectaient un certain détachement du débat, et comme un démenti aux paroles de fermeté que le président du Conseil s'arrachait péniblement de la bouche. »

L'Aurore :

« Était-ce vraiment le moment de ne pas prendre ses responsabilités ? Fallait-il laisser grandir le désordre ? Voilà la situation à laquelle s'est heurté le gouvernement. Il l'a dénoué par les moyens légaux, sans qu'on puisse lui reprocher de violences inutiles. L'ordre est revenu, la justice est saisie. Qui donc oserait reprocher au Président du Conseil d'avoir, au grand bien du pays, étouffé l'anarchie naissante ? »

L'Echo de Paris :

« Cela ne suffit point car, en somme, tout le débat est là, et la nécessité impérieuse qui se dégage de la situation actuelle est précisément que les gouvernants et les parlementaires doivent se résigner à oublier un peu les jeux de la politique pour songer enfin à ce que leur commande l'intérêt national. »

L'Action :

« Il ne faut plus là, ni équivoques, ni réticences ; s'il y a des membres du Cabinet qui n'aient ni le sang-froid personnel, ni la clairvoyance nécessaire pour tenir tête aux maîtres-chanteurs de l'anarchie, il faut qu'on le sache, et il est préférable qu'ils cèdent la place à des démocrates aussi insensibles aux menaces que résolus à gouverner. »

Le Soleil :

« M. Briand, par le fait de l'exercice du pouvoir, ayant la charge d'assurer l'ordre, ne pouvait pas ne pas défendre la société sans être un traître, et s'il est vrai qu'il a trahi ses anciens compagnons de grève, de sabotage et de chambardement, cela prouve tout simplement qu'il préféra trahir ces derniers plutôt que la société bourgeoise dont il avait la garde. »

Le Rappel :

« M. Briand a été faible dans son argumentation, et de son dossier étalé à la tribune, il a tiré peu de choses : au total quelques effets mélodramatiques. Il est bien entendu que l'on a sauvé la société, maintenu l'ordre et rassuré les lecteurs du *Temps*. »

Courses de Bastia

MM. les propriétaires des chevaux, ayant gagné des prix aux courses du 25 octobre, seront avisés du jour où ils pourront recevoir le montant des dits prix.

Le Comité des Courses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 octobre.

En sympathie avec Londres, dont c'est aujourd'hui la liquidation, notre marché est plutôt lourd, ce qui peut s'expliquer par le manque d'affaires. La Rente Française est hésitante à 96.97. Les Fonds Étrangers sont plus faibles : l'Extérieure à 93.80, le Turc à 93.35, le Portugais à 65.35 et le Serbe à 81.50. Emprunts Russes en recul : le Russe 5 0/0 à 101.40. Les Sociétés de Crédit ne varient guère. Le Crédit Foncier s'établit aux environs de 800. On a traité le Crédit Lyonnais à 1.444, le Comptoir National d'Escompte à 854 et la Société Générale à 736. La Banque Franco Américaine est soutenue à 540.

Demain 25 octobre sera ouverte et close la souscription publique à 18.000 obligations hypothécaires 5 0/0 de la Société Métallurgique de l'Oural Volga aux guichets de la Banque Commerciale et Industrielle.

Le prix de ces titres, remboursables à 500 frs. est de 467.50 dont 100 frs en souscrivant, soit un placement de 4 80 0/0 net.

En Banque, la Fonderie d'Hendaye et du Sud-Ouest est en nouvelle avance à 113 frs.

Les obligations du chemin de fer Mexicain du Centre ont des demandes suivies à 245.50.

Recettes nettes du Port de Para pour septembre 1910 fr. : 242.940. Recettes nettes des neuf premiers mois de 1910 fr. : 1.902.310 contre fr. : 417.610 en 1909, mais il faut tenir compte de ce que les recettes de cette année proviennent de l'exploitation de cinq nouveaux entrepôts. Un dixième entrepôt a été inauguré au début de ce mois.

Grands Chemins Français indécis.

La Vente des Cédrats

L'entente intervenue entre tous les acheteurs de cédrats, et qui se manifeste par l'absence de prix, oblige les producteurs à livrer leur récolte, sans conditions, aux intermédiaires. Cette situation nous impose le devoir de faciliter à nos adhérents la mise en saumure de leurs fruits, qui leur permettra la vente directe à la confiserie et les fera bénéficier ainsi des prix de l'hiver. Nous informons donc tous les producteurs de cédrats, membres du Syndicat agricole de la Corse, que nous tenons, à leur disposition, le personnel ainsi que le matériel nécessaire et un emplacement convenable pour le logement et la mise en saumure de leur récolte. Nous procurerons à tous ceux qui le demanderont des avances par le moyen des warrants.

Les producteurs, qui pourront ainsi disposer de leur récolte dans le courant de l'hiver, seront priés de se réunir pour procéder, eux-mêmes, à la vente au mieux de leurs intérêts.

Nous invitons, d'autre part, tous ceux qui, par suite d'engagements antérieurs, seraient tenus de livrer leurs fruits au commerce à exiger comme base de leur marché :

1° Que la formule *più se vano* s'étende aux marchés de Calabre, de Sicile et de Grèce, dont les fruits sont inférieurs et payés moins chers que ceux de Corse par la confiserie.

2° Que le prix des petits fruits soit porté, comme sur les marchés précités, aux deux tiers du prix des gros.

Le Président du Syndicat,
Ph. GRASSI.

N. B. — Nous recevrons incessamment, pour le pesage des cédrats, une romaine de précision, que nous tiendrons gratuitement à la disposition de nos adhérents.

TOULON

Banquet en l'honneur du Député de Vervins

A sept heures du soir a eu lieu à la Rotonde un superbe banquet de cent cinquante couverts, offert par la colonie corse au spirituel M. Ceccaldi, député de Vervins.

M. Leca, président du comité d'organisation, avait à sa gauche M. Ceccaldi, député ; M. Franceschetti, représentant de commerce ; le commandant Arrighi ; M. Viallis, capitaine de douanes, et à sa droite, le commandant Franceschi, le docteur Franceschetti et diverses personnalités de Toulon, entre autres M. Venanzi, conseiller municipal, et M. Papadacci.

M. Leca, en quelques paroles émues, au commencement du dîner, remercia le député de Vervins de l'honneur qu'il a bien voulu faire à ses compatriotes en acceptant de venir à Toulon ; il remercie tous les Corses présents pour l'accueil fait à l'appel du Comité, et ensuite la presse toulonnaise, dont le concours ne fait jamais défaut.

Le repas copieusement servi et arrosé de quelques vins généreux touche à sa fin lorsque le député de Vervins prend la parole pour répondre aux questions qui lui sont posées et touchant particulièrement à l'économie politique de la Corse et à la politique générale du Cabinet. L'orateur, dans un discours plein de verve, s'attache à démontrer que dans une foule de circonstances les intérêts de la Corse ont été sacrifiés. La question de l'assainissement des côtes, celle des chemins de fer, sont l'objet d'une critique bien étudiée qui lui attire de nombreux applaudissements. Les transports maritimes sont insuffisants et les conventions les concernant manquent de méthode.

L'orateur se déclare partisan de la représentation proportionnelle. Il estime que ce mode électoral doit apporter à la France les plus heureux bienfaits.

Parlant de la grève des postes, le député de Vervins établit une comparaison avec la grève des cheminots, grèves que l'on ne saurait accepter sans protestation, étant donnée leur nature susceptible de provoquer l'arrêt immédiat de la vitalité d'une nation.

M. Ceccaldi rend compte des efforts qu'il a tentés avec succès auprès des cheminots en intervenant personnellement par des démonstrations utiles en faveur du travail nécessaire à la vie de nombreuses familles qu'un arrêt subit et momentané des moyens de transports pouvait plonger dans la misère la plus affreuse. Il s'étend longuement sur la politique actuelle du cabinet, sur les incidents provoqués par les diverses grèves et conclut finalement en exhortant ses compatriotes à l'union, à la concorde et à ne point s'attarder, quelle que soit l'opinion politique, à des discussions qui engendrent la haine et le mépris.

« La Corse, dit-il, avec son climat particulièrement remarquable, ses terres fertiles, ses bois parfumés, doit être l'objet de l'attention du gouvernement de la France et doit pouvoir, par l'augmentation des produits de son sol facilement transportables, devenir l'un des points importants de l'exportation des légumes et primeurs.

« Les familles nombreuses qui vivent dans cette île particulièrement chère à ses habitants trouveront un jour tous les éléments souhaitables de prospérité. »

Tel est le désir de M. Ceccaldi, qui s'efforcera d'apporter tout son dévouement à la Corse, parce qu'il aime avant tout sa famille et sa patrie.

(*Le Journal du Var*).

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — On annonce la prochaine nomination de M. André Anfriani, officier de réserve, comme greffier du tribunal de Calvi, en remplacement de M. Battestini, précédemment nommé greffier du tribunal civil de Bastia.

PALAVESA (Portovecchio). — Mlle Vittori, stagiaire provisoire à Palavesa, a ouvert dans ce hameau une souscription dont le produit (12 fr. 50) a été employé à l'acquisition de cartes et tableaux.

VESCOVATO. — M. Ceccarelli Augustin, gérant des biens de Mme Filippi Faustine, s'étant rendu à l'une des propriétés dont il a la garde, constata que dans la nuit du 19 au 20 octobre, des malfaiteurs avaient pénétré au lieu dit Isoletto, et avaient dérobé de 300 à 400 kilogrammes de cédrats.

Ne sachant sur qui faire tomber les soupçons, plainte a été portée contre inconnu.

POGGIO-MARINACCIO. — M. l'abbé Valentini, maire de Poggio-Marinaccio, a fait don à l'école de cette commune de cinq tableaux muraux antialcooliques. Il a également fait voter 20 francs par son conseil municipal pour achat de cartes géographiques.

SISCO. — Jeudi dernier, le pittoresque village de Torezza, situé au centre de la belle vallée de Sisco, était animé de joie et d'enthousiasme à l'occasion du mariage de Mlle Marie Antoinette Tusoli avec M. Pierre-Ange Pruneta, de Vallecalle.

Les nombreux parents et amis que les familles Tusoli et Pruneta comptent dans nos parages et à Vallecalle ont tenu à rehausser de leur présence la cérémonie de cette heureuse alliance. Nous avons remarqué dans le cortège MM. les Maires de Sisco et de Vallecalle.

La nature même semblait donner à la fête sa note de gaieté. Le ciel était pur et sans nuages. Une brise légère et un soleil ardent rendaient plus vives les riches toilettes des nombreux convives.

Les habitants du hameau de Torezza voulant donner aux jeunes époux un témoignage d'estime et de joie, avaient dressé à la porte d'entrée de la maison Tusoli un superbe arc de verdure orné du meilleur goût.

La cérémonie religieuse a eu lieu à 10 heures en l'église de Saint-Antoine. La jeune épouse portait avec une grâce exquise sa robe nuptiale et sa couronne de fleurs d'orangers. Sa modestie attirait les regards des nombreux assistants.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Morazzani-Pietri. Les orgues étaient tenues par le jeune Dominique Gaspari.

Les témoins étaient : Mlle Pruneta Angèle, MM. Lorenzi Jean-Baptiste, Cassanova Joseph et Campana Jean-Baptiste.

Après la cérémonie religieuse un grand déjeuner de quatre vingts couverts a été servi dans les vastes appartements de la maison Tusoli. M. et Mme Tusoli ont fait tous les honneurs de leur table.

Nous croyons être l'interprète de la pensée des habitants de Sisco et de Vallecalle en offrant aux jeunes époux nos plus ardents vœux de joie, de paix et de bonheur.

Le Symptôme révélateur

Parmi ceux qui souffrent de l'estomac, parmi ceux qui ont des digestions lentes et pénibles, beaucoup pensent qu'ils ont une vraie maladie d'estomac, et ils s'effrayent. Or, un grand nombre d'entre eux s'effrayent à tort, car le mauvais fonctionnement de leur estomac provient uniquement d'une faiblesse, d'une paresse de cet organe, dérivant d'un état d'anémie du malade.

La paresse de l'estomac, les digestions lentes sont 8 fois sur 10 des symptômes révélateurs d'anémie. Le malade y prête grande attention et se figure être atteint à l'estomac, parce que les souffrances sont vives, parce qu'elles se représentent après chaque repas, alors qu'il n'attache pas d'importance à la faiblesse, à la fatigue qui se faisant sentir peu à peu, par degrés, le frappent beaucoup moins. Les maux d'estomac, la faiblesse de l'estomac, occasionnés par un état d'anémie rentrent donc dans la catégorie des maladies que les Pilules Pink guérissent.

Voici d'ailleurs un exemple typique : Une malade qui a souffert de l'estomac pendant 6 ans et qui n'a pu être débarrassée de cette maladie que grâce aux Pilules Pink. Si nous remontons à l'origine de la maladie, que trouvons-nous ? Un grave état d'anémie provenant de couches difficiles.

Mme Michel, de Neufchâteau (Vosges,) nous écrit ce qui suit :

« Il y a 6 ans j'eus des couches difficiles et depuis cette époque je peux dire que j'ai été constamment malade jusqu'au jour où j'ai pris les Pilules Pink. J'étais faible, épuisée, toujours mélancolique et sans aucun entrain. Ce qui me faisait tout particulièrement souffrir, c'est mon estomac. Je digérais très mal, après chaque repas j'étais pour ainsi dire torturée : soif ardente, brûlures au creux de l'estomac, nausées et vomissements accompagnés régulièrement de violentes migraines ne me laissaient pas de repos. J'avais beaucoup maigri, car je ne profitais pas de la nourriture et ce perpétuel mauvais état de santé m'avait rendue neurasthénique. J'avais essayé beaucoup de remèdes, mais ils ne me soulagèrent que momentanément. Enfin j'ai pris les Pilules Pink et elles seules ont pu me délivrer de mes maux d'estomac, ont pu guérir mon anémie. »

Malades de l'estomac, qui souffrez depuis longtemps, si vous n'avez pas essayé les Pilules Pink ne dites pas que vous ne pouvez pas être guéri.

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, neurasthénie, irrégularités.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Rectification

Saint-Florent, le 26 octobre 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

La série ne continue pas.

Nous avons lu hier avec surprise, dans le *Petit Bastiais*, que « quatre disciplinaires ont été portés manquants à l'appel du matin.

« La gendarmerie, lancée sur les traces des fugitifs, les recherche activement. »

Les faits signalés par un correspondant peu soucieux de la vérité sont complètement dénaturés car, depuis les premiers jours d'octobre, aucune évasion de disciplinaires ne s'est produite dans notre ville, et la gendarmerie n'a pas eu à intervenir.

Dimanche 24, quatre sergents sont allés se promener à Olatta et, sans doute, nos braves et sympathiques s.-off., dont la tenue et la bonne conduite ne laissent rien à désirer, ont été pris par quelques habitants d'Olatta pour des disciplinaires en rupture de ban.

Veuillez rectifier, en ce sens, la note parue dans votre journal du 25 octobre courant, avec mes remerciements anticipés.

Un lecteur assidu du *Petit Bastiais*.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14·5 à midi 17·5 + à 6 heures du soir + 17· Maxima + 18· Minima + 12 6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
État du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Courriers en retard

Le *Numidia*, courrier postal de Livourne, est arrivé mercredi à 10 heures du soir, avec un *retard de quatre heures environ*.

Le *Golo*, courrier rapide de Marseille, est arrivé hier matin avec un retard de *deux heures*.

Le *Numidia* est parti pour Marseille avec un retard d'*une heure*.

M. le Directeur des Postes, *commissaire du Gouvernement*, est-il satisfait ?

Nouvelles militaires

M. le capitaine de Casabianca, du 163e, de la 2e Cie à Sartène, passe au cadre complémentaire à Bastia.

M. l'adjudant d'administration Cordoliani, à Sétif, est promu de la 2e à la 1re classe.

M. le médecin aide-major de 1re classe Guglielmi, des hôpitaux de la division d'Oran, passe au 1er rég. de génie, à Versailles.

Examens

Le jeune et sympathique Philippe de Petriconi, fils de notre excellent ami M. Jean-Laurent de Petriconi, vient de subir, à Aix, avec succès, l'examen oral du baccalauréat, seconde partie (philosophie).

Au jeune lauréat et à sa famille, nous leur adressons nos félicitations les plus sincères et les plus affectueuses.

Avis

Le Docteur **PARAVICINI** a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage.

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

L'Amicale des Surveillants Militaires retraités de Bastia adresse un dernier appel aux camarades qui ne se sont pas encore fait inscrire comme membres fondateurs, adhérents ou honoraires, et les informe qu'ils ont, jusqu'au 15 décembre prochain, pour faire leur versement au siège social, 10, rue Napoléon à Bastia.

Après cette date ils seront considérés comme ne voulant pas faire partie de l'Amicale.

Une délégation se rendra à Paris, dès que les députés, saisis des revendications, feront connaître le moment favorable.

A cette même place sera publiée la liste des camarades qui ne feront pas partie de l'Amicale.

Le Président.

ÉTAT CIVIL

Mariages.

Grisoni Jean, portefaix, et Grimaldi Marie, tailleuse.

Aimo Barthélemy-Louis-Léopold-Antoine-Vincent, marin, et Alberti Euphrasie-Marie-Assomption-Pierrette-Philippine.

Naissances.

Beconcini Fernand.

MESDAMES *Si vous êtes inquiètes pour vos époques écrivez en confiance à G. Lacroix, pharmacien spécialiste à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements.* (7e année).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00599

BOURSE DE PARIS

26 oct. — 27 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien . . 96.90 — 96.95
de 3 0/0 amortis. . 97.00 — 96.75
ex-coupon

AJACCIO

ARRIVÉE DE M. LE PRÉFET

Ajaccio, 27 octobre.

M. Baillet, le nouveau préfet de la Corse, arrivera à Ajaccio, samedi matin par le rapide de Marseille. M. Baillet sera accompagné de sa famille.

M. Bertonio, Chef de Cabinet de M. le Préfet, et Madame de Bothion, arriveront par le même paquebot.

M. Lambert, le nouveau secrétaire général de la préfecture de la Corse, est arrivé aujourd'hui à Ajaccio, par le train de 2 h. 30, venant de Calvi.

M. Edmond Fabre, préfet du Tarn, quittera Ajaccio samedi soir, à 4 heures, par le paquebot de Marseille.

Nouvelles Universitaires

Bourse d'Agrégation

Paris, 27 octobre.

M. Santelli, candidat à l'agrégation d'allemand, obtient une bourse de 1 200 francs, pour suivre les cours de la Faculté des lettres de Nancy.

Le nouveau boursier est l'un des sept enfants de M. Santelli, greffier près le tribunal civil de Corte.

M. MILLERAND au Banquet de l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Paris, 27 octobre.

M. Millerand, ministre des Travaux publics, a fait parvenir, au siège de l'Union des Corses et Amis de la Corse, une lettre par laquelle il accepte de présider le banquet de clôture du Congrès de l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse.

Ce banquet de clôture aura lieu le 24 décembre prochain, dans un des plus grands établissements de Paris.

Nouvelles Militaires

Armée territoriale

Paris, 27 octobre.

Le lieutenant de réserve Antonini, du régiment de la Corse, passe, avec son grade, au 117e territorial.

Le départ de M. Parès

Chef de musique de la Garde Républicaine

Paris, 27 octobre.

Le bruit court avec persistance que M. Parès, Chef de musique de la Garde républicaine, abandonne la direction de cette phalange d'artistes.

On ignore les motifs qui ont dicté au distingué Chef cette détermination inattendue.

PARIS

RETOUR DE M. CLÉMENCEAU

Paris, 27 octobre.

M. Georges Clemenceau, ancien président du Conseil, est rentré ce matin à Paris, par le train de 9 heures, venant de Barcelone.

Un très grand nombre d'amis attendaient sur les quais de la gare le sénateur du Var, qui jouit d'une parfaite santé.

EN ITALIE

Le Cyclone d'Ischia

Rome, 27 octobre.

A l'heure actuelle, il est encore impossible de connaître exactement le nombre des victimes du terrible cyclone qui s'est abattu sur la région napolitaine.

Il pourrait, en effet, se faire que nombre d'habitants des communes d'Ischia, de Barano, de Lacco-Ameno, de Cetara, de Minori, de Portici, de Casamicciola, de Salerno, d'Amalfi et de Contamarina, qui ont disparu depuis la catastrophe, aient pu arriver à se mettre en lieu sûr.

TOULOUSE

VIOLENT INCENDIE

DESTRUCTION TOTALE de la Faculté de Médecine

Toulouse, 27 octobre.

Un violent incendie, dont les conséquences ont été absolument désastreuses, s'est déclaré la nuit dernière à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Un interne que son service ne retenait pas à la Faculté, et qui avait été passer la soirée dehors, s'aperçut, en rentrant, que de gros flocons de fumée sortaient d'une aile de l'immeuble.

Se doutant d'un malheur, l'interne donna l'alarme, et en peu de temps tout le personnel logeant à la Faculté fut sur pied.

Les craintes de l'interne n'étaient que trop réelles. Le feu, qui couvait depuis, peut-être, plusieurs heures, s'aviva subitement lorsque les courants d'air s'établirent et tous les efforts furent faits pour essayer de parer au désastre.

Téléphoniquement prévenus les pompiers du poste central accoururent avec deux pompes à vapeur qui, immédiatement mises en action, essayèrent de noyer le foyer de l'incendie.

Les pompes de la garnison se rendirent également sur les lieux du sinistre, mais, tous les efforts des courageux sauveteurs restèrent inutiles.

Successivement les cloisons, les voûtes, le toit s'écroulèrent.

Ce qui empêcha surtout de combattre efficacement les progrès du feu, fut un vent d'une extrême violence qui, non seulement activa l'incendie de la Faculté, mais menaça même les immeubles voisins que l'on dut protéger.

A l'heure actuelle le superbe monument qu'était la Faculté de Médecine de Toulouse n'est plus qu'un monceau de ruines ; les quatre murs seuls sont restés debout.

Il n'y a à regretter, heureusement, aucun accident de personnes.

La ville toute entière est plongée dans la consternation.

La Faculté de Toulouse, qui avait donné à notre pays tant de générations de docteurs, était une des plus réputées de France.

La Conquête de l'air

LE DIRIGEABLE « AMERICA » GAGNANT de la coupe Gordon-Bennet

Paris, 27 octobre.

Un télégramme de Saint-Louis annonce que la cinquième coupe Gordon-Bennet est gagnée par l'aviateur Wellman, le constructeur du dirigeable *America*.

En essayant la traversée de l'Atlantique, et quoique ne l'ayant pas réussie, l'*America* a battu tous les records du monde pour la distance.

ROME

Chute mortelle DU LIEUTENANT SAGLIETTI

Rome, 27 octobre.

Une victime de plus à l'actif de la Conquête de l'air.

Le lieutenant-aviateur Saglietti, appartenant à l'arme du Génie, essayait aujourd'hui, sur l'aérodrome de Rome, un biplan Voisin.

Il avait effectué un vol des plus réussis et se disposait à atterrir lorsque, à 15 mètres de hauteur son biplan piqua vers le sol.

L'aviateur vida son siège et fut précipité dans le vide.

Lorsqu'on accourut à son secours, le malheureux officier avait cessé de vivre.

LONDRES

UN ACCIDENT AU « MORNING POST »

Londres, 27 octobre.

Le dirigeable *Morning Post*, qui avait, ainsi que nous l'avons dit dans nos télégrammes d'hier, effectué brillamment la traversée Mantes-Londres, a eu un accident après l'atterrissage.

Le *Morning Post* allait pénétrer dans le vaste hangar qui lui est destiné, lorsque au cours de cette opération une fausse manœuvre se produisit.

Le dirigeable heurta le haut de la porte du hangar, et l'enveloppe fut déchirée sur une certaine longueur.

Louis Capazza, dont la mission était terminée, avait remis le *Morning Post* à la commission de réception ; il n'assistait pas à cette dernière opération.

Les Morts du Jour

M. Henri Dunant

Paris, 27 octobre.

On annonce la mort de M Henri Dunant, décédé à son domicile, après une longue et douloureuse maladie.

M. Henri Dunant était fort connu par ses idées humanitaires.

C'était le fondateur de la Croix Rouge Française.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la grève générale des cheminots.

M. Régnon

monte à la tribune et développe son interpellation.

Il prend vivement à partie l'attitude du Président du Conseil, qui, dans cette dernière grève, a fait table rase de ses anciennes doctrines, et étouffé le droit de grève qu'il avait jadis préconisé.

La conduite de M. Briand vis-à-vis des cheminots est la négation de la loi sur les Syndicats dont il est, sinon le promoteur du moins l'un de ceux qui ont su le plus et le mieux en profiter.

Les socialistes ne peuvent plus avoir confiance dans la politique du Cabinet.

M. Castelin

succède à la tribune à M. Régnon.

Comme le précédent orateur, il fait le procès du Ministre des Travaux publics qui, de concert avec le Président du Conseil, a étouffé, par des procédés, que les socialistes condamnent, la grève des cheminots.

Ces humbles travailleurs ne faisaient qu'user d'un droit, légalement reconnu, pour faire aboutir leurs justes et légitimes revendications.

En étouffant la grève, M. Millerand a porté atteinte aux prérogatives de l'union des travailleurs syndiqués pour lesquels la grève est l'unique moyen de lutter contre le capital dont ils sont les victimes.

Le Ministre des Travaux publics

monte à la tribune pour répondre aux précédents orateurs, et refait l'historique de la grève.

Le motif invoqué par les cheminots pour légitimer le mouvement gréviste, cachait d'autres desseins.

L'orateur rappelle qu'au moment où les cheminots du Nord ont déclaré la grève, des pourparlers étaient engagés avec les Compagnies, pour faire accorder aux cheminots l'augmentation de salaire qu'ils dem[illegible] du décret de mouv[illegible]

La grève n'est donc [illegible] grève professionnelle, mais tout simplement un mouvement révolutionnaire que le Gouvernement avait le devoir absolu d'enrayer.

M. Millerand donne lecture de divers documents, qui démontrent d'une façon péremptoire l'exactitude de ses déclarations.

M. Bouveri

député de Saône et Loire, monte à la tribune.

En des termes des plus violents il prend à partie le Président du Conseil, et se fait, plusieurs fois, rappeler à l'ordre.

Son discours est plutôt un chapelet d'injures qu'une démonstration.

M. Briand

Président du Conseil, arrête le flux des paroles injurieuses par quelques mots très secs qui décontenancent l'orateur aux applaudissements de la Chambre.

La séance est levée et renvoyée en continuation à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Validation d'élections

Le Sénat adopte, sans discussion, les conclusions des rapports tendant à la validation des élections de MM. Boisselat, dans le Cher, et Henri Michel, dans les Basses-Alpes.

MM. Boisselat et Henri Michel sont admis.

Établissements dangereux

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet de loi portant modification des lois de 1810 et de 1856 sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes.

Après une discussion assez vive sur le classement des établissements de 1re catégorie, la séance est levée.

Le Sénat s'ajourne au 3 novembre.

LA HERNIE

Hernieux vous serez soulagés
par le port de l'appareil VIGUIER
Spécialiste-herniaire

Adressez-vous à :
AJACCIO, Hôtel Dauphin, les 15, 16 et 17 novembre (jusqu'à midi).
PROPRIANO, Grand Hôtel Dupont, 17 nov. (après-midi).
SARTENE, Hôtel Cœur, 18 novembre.
CORTE, Hôtel Paoli, 19 nov. (soir).
BASTIA, Hôtel Croix de Malte, 20, 21, 22, 23 nov.
ALERIA, chez M. Binieri, 24, 25, 26 nov.
ILE-ROUSSE, Hôtel Degiovanni, le 27 novembre.

(*Bas à varices et Ceintures pour Dames sur mesures*).

Maison de vente : 5, rue Garnier, Nice.

MODERN CORDONNERIE

CHAUSSURES DE LUXE & EN TOUS GENRES
Grand choix pour Hommes
Dames, Enfants, Fillettes

POLACCI et ROGIALLI
9, Boulevard du Palais, Bastia.

Tous les articles sortant de la *Modern' Cordonnerie* sont le produit d'une sélection sévère et choisis parmi les modèles les plus demandés.

En les adoptant, nos clients sont sûrs d'avoir les articles du jour, et à qualité égale la concurrence est impossible.

Facilités de paiement aux Fonctionnaires

Atelier spécial de réparations

Maison L.-N. MATTEI
BASTIA - CORSE

AMARO MATTEI

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT

La Maison L.-N. MATTEI & Cie *de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :*

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, *qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.*

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

LIQUEUR MANDARINE

LA CEDRATINE
GRANDE LIQUEUR DE MARQUE

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
(Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904).

TRENTE SIXIÈME ANNÉE — N° 299
SAMEDI 29 OCTOBRE 1910

00600

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES
JOURNAL QUOTIDIEN
5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 01 m. — Coucher, 4 h. 31 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Eusébie.
Fête de Demain : Saint Lucano.

28 OCTOBRE

NOVEMBRE HISTORIQUE

Novembre vit mourir un grand nombre des personnages principaux de la Révolution française. Le 6 du mois, en 1793, le duc d'Orléans, Philippe-Egalité, fut guillotiné. Après l'avoir emprisonné pendant six mois à Marseille, on l'avait ramené à Paris pour lui faire subir un semblant de jugement qui le condamna à mort, comme complice des Girondins. Le 8, ce fut le tour de Mme Roland, dont le salon avait été le terrain neutre où se rencontraient toutes les illustrations de l'époque et qui fut véritablement l'âme de la Gironde.

Comme tous les procès de cette terrible année, celui de Mme Roland ne fut qu'une simple formalité. Elle fut conduite à l'échafaud en compagnie d'un vieillard nommé Lamarche, ancien directeur de la fabrication des assignats. Au pied de la guillotine, elle lui dit :

— Montez le premier, car vous n'aurez pas le courage de me voir mourir.

Puis, quand elle gravit à son tour les degrés de l'échafaud, elle se tourna vers la colossale statue de la Liberté qui se dressait au milieu de la place et s'écria :

« O Liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! »

Bailly, ancien maire de Paris, fut exécuté le 14 novembre. On avait résolu de le guillotiner au Champ-de-Mars, mais afin de prolonger son supplice, on se décida à transporter l'échafaud sur le bord de la Seine. L'opération dura trois heures, durant lesquelles Bailly resta exposé aux injures de la populace qui lui barbouillait le visage avec un drapeau rouge trempé dans la boue. Cependant, il ne perdit pas patience, et lorsqu'un assistant qui le voyait frissonner sous la pluie, s'écria d'un air de triomphe : « Bailly, tu trembles ! » il répondit avec le plus grand calme : « C'est que j'ai froid ! »

Le 16, Roland, désespéré par l'exécution de sa femme et ne voulant pas compromettre davantage les amis qui lui donnaient asile, se suicida au Bourg-Baudoin en plaçant contre un arbre une canne à épée sur laquelle il se précipita et se perça le cœur. A la même date, en 1820, un autre personnage important de la Révolution française, Tallien, mourut à Paris dans l'oubli le plus complet. Poursuivi comme ayant voté la mort de Louis XVI, il se cachait sous le nom de Lambert.

Ne quittons pas cette époque sans rappeler que le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale décréta que les biens du clergé seraient mis à la disposition de la nation, à charge, par elle, de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.

Le premier numéro de la *Gazette de France* parut le 5 novembre 1631. C'est le premier journal imprimé qui parût en France. Auparavant, les nouvelles manuscrites se colportaient de maison en maison, ce qui a donné naissance à l'expression « sous le manteau, » qui est employée comme synonyme de clandestin.

Le 1er novembre 1755, un tremblement de terre détruisit presque entièrement la ville de Lisbonne. 30.000 personnes périrent et, parmi elles, le petit-fils de Racine. Le même jour, en l'an 79, avait eu lieu la terrible éruption du Vésuve qui engloutit sous la lave Pompei et Herculanum et dans laquelle Pline l'Ancien trouva la mort.

C'est le 3 novembre 1869 qu'eurent lieu à Paris les élections orageuses qui firent entrer à la Chambre M. Henri Rochefort et furent peut-être la cause de cette modification gouvernementale qu'on appela l'Empire libéral.

L'ordre italien de l'Annonciade fut fondé le 7 novembre 1434 par Amédée VIII de Savoie qui, dégoûté du monde, s'était retiré au prieuré de Ripaille qu'il avait fondé près de Thonon avec ses nouveaux chevaliers. La vie qu'ils y menaient était assez agréable, voire même voluptueuse, et c'est de là que vient l'expression : *faire ripaille*.

Le 14 novembre 1793, le fort de Bitche fut attaqué pendant la nuit par les Prussiens. La situation était critique, car le temps était fort obscur et les assiégés ne savaient où diriger leur feu. Alors, un propriétaire de la ville vint trouver le commandant de place : « Brûlez ma maison, lui dit-il, elle vous servira de flambeau pour voir l'ennemi. » On profita de ce patriotique sacrifice et, grâce aux flammes, les Prussiens aperçus furent mitraillés et repoussés avec des pertes considérables.

C'est du 18 novembre 1307 que date la légende d'après laquelle Guillaume Tell aurait abattu la pomme placée sur la tête de son fils. Cette légende bien connue est d'autant plus suspecte que rien ne prouve l'existence de Guillaume Tell, et que les véritables fondateurs de la liberté helvétique sont trois paysans nommés Melethal, Stauffacher et Vatherfust, qui seraient sans doute plus populaires, si leurs noms étaient d'une prononciation plus facile.

A la même date, en 1418, se tint le concile de Saltzbourg où l'on confirma les anciens statuts de l'Eglise auxquels on ajouta 34 articles dont le dernier seul est curieux, en ce sens qu'il ordonnait aux hommes juifs, sous peine d'amende, de porter un bonnet à cornes, et défendait aux femmes de cette religion de jamais sortir sans avoir, à leur ceinture, une clochette sonnante.

Le 19 novembre 1703, mourut à la Bastille l'homme au masque de fer, ce prisonnier célèbre qui fut l'énigme historique du XVIIIe siècle.

En 1543, également le 20 novembre, un édit royal interdit de jouer à la scène des sujets sacrés. Ce fut la fin du théâtre des Confrères de la Passion dont les *Mystères* étaient de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Le premier usage du café en France date du 19 novembre 1669. Il fut servi à Suresnes, dans une fête que le marquis de Lyonne donnait à l'ambassadeur turc. Ajoutons que la première mention du tabac fut faite par Christophe Colomb dans les relations de son expédition, le 6 novembre 1496.

Le 20 novembre 1767, les Jésuites furent chassés du royaume de Naples par Ferdinand IV qui fit enlever, des six maisons qu'ils possédaient, tous les membres de cet ordre, les fit transporter à Pouzzoles où on les embarqua pour les conduire hors du royaume.

Les sanglantes batailles de Coulmiers, de Beaune-la-Rolande et de Bry-sur-Marne, qui marquèrent dans la campagne de 1870, furent livrées en novembre. Le 18 brumaire, date du Coup d'Etat de Bonaparte, correspond au 9 novembre. Le célèbre combat du pont d'Arcole date du 15 du mois, en 1796.

La Cour de Cassation fut créée le 10 novembre 1790 ; l'institution des juges-conseils, qui fut l'origine de nos tribunaux de commerce, date du 30 novembre 1553 ; l'hospice des Incurables du 29 du mois, en 1637, et l'Hôtel des Invalides du 30, en 1671.

Robert DELYS.

CHOSES ET AUTRES

Il vaudrait mieux prévenir

L'incendie du Cinéma-Edison aurait pris les proportions d'une véritable catastrophe, si le public habituel du dimanche et jours fériés s'était trouvé dans la salle.

Les rares spectateurs n'avaient qu'une issue du côté du foyer de l'incendie et toutes les portes s'ouvraient de dehors en dedans, quelques-unes, celles du fond notamment, étaient verrouillées et ligaturées avec du fil de fer et il a été impossible de les ouvrir.

A Paris, la préfecture de police a très sévèrement réglementé les issues des lieux de spectacle, des cafés et en général de tous les établissements publics.

Aucune porte ne doit s'ouvrir en dedans, les battants doivent sous la poussée du public fonctionner comme les portes d'un placard, où vous seriez enfermé, c'est-à-dire céder à la moindre pression de la foule.

Les portes tournantes elles-mêmes ont été prohibées.

Puisqu'on construit en ce moment un théâtre en planches sur la Place du Marché et qu'un incendie avec des matières aussi combustibles constituerait un véritable danger pour le public, nous demandons à notre municipalité de faire observer ces sages prescriptions. Il vaut mieux prévenir un désastre qu'avoir à le déplorer, et nous sommes certain que les Directeurs seront les premiers à nous remercier de leur avoir donné ces sages avis.

D'un autre côté, et à un point de vue différent, du moment que l'Assistance Publique, toujours si vaillante et si dévouée, a constamment de jour et de nuit une équipe de garde, prête à toute alerte, ne serait-il pas plus pratique de lui confier le matériel municipal ? De sorte qu'en cas d'incendie pendant la nuit on ne serait pas obligé de courir de droite et de gauche, perdant ainsi un temps qui pourrait être plus utilement employé.

Nous ferons remarquer, en outre, à notre municipalité, que ce matériel est tout à fait insuffisant et que la moindre bourgade de France est mieux outillée qu'une ville où les maisons prennent l'aspect de véritables gratte-ciel.

GIHA.

Courses de Bastia

MM. les propriétaires des chevaux, ayant gagné des prix aux courses du 25 octobre, seront avisés du jour où ils pourront recevoir le montant des dits prix.

---

20. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

XI

Nicolas avait dix-sept ans quand le malheur était arrivé. Il était grand et fort. Il avait du courage. Oh ! il fallait lui rendre justice. Il avait fait son devoir. Dès l'enfance, il avait appris à connaître les chevaux. C'était un excellent cavalier. Il avait, alors, décidé qu'il partirait pour Paris, avec sa sœur. Tous les deux, avec les économies du gendarme, ils s'étaient installés dans la grande ville. Nicolas s'était fait écuyer de manège. Il gagnait peu de chose, assez, pourtant, pour vivre. Quelques années après, grâce au travail du jeune homme, ils étaient hors de peine... Juliette soupira profondément. Elle regarda la petite fille qui s'assoupissait dans son berceau. La [illegible] retomba dans sa rêverie... Elle avait dix-sept ans quand ces choses s'étaient produites.

Le frère et la sœur n'étaient pas riches ; mais ils ne manquaient de rien. Juliette avait travaillé, elle aussi. Elle avait ses brevets ; elle était institutrice. Comme elle regrettait le petit logement qu'ils avaient habité rue de Chartres, au fond des Batignolles ! Leurs fenêtres donnaient sur un grand jardin, et, le matin, quand elle s'éveillait, lorsqu'elle ouvrait la fenêtre de sa chambre, au printemps, le parfum d'un grand lilas, planté juste devant leur logis, entrait, dans la chambre, avec le soleil. Puis un jour, jour fatal ils étaient allés passer la soirée au Cirque. Ils avaient vu une écuyère de haute école, superbe d'allures, acclamée par le public et couverte de fleurs. Et, trois jours après, Nicolas avait dit :

— Institutrice, ça ne mène à rien. J'ai une idée. Je suis, à présent, un fort habile écuyer. Je veux que tu deviennes une artiste acclamée, comme celle que nous avons vue l'autre soir.

Alors, il avait décidé Juliette à quitter l'institution où elle était occupée ; il lui avait donné des leçons d'équitation, et cinq mois après, elle avait signé un magnifique engagement avec la direction des deux cirques. Nicolas avait été engagé, en même temps, comme écuyer, et pour le dressage des chevaux. Quel triomphe pour Juliette, le soir de sa première représentation ! Quelles acclamations enthousiastes ! Sa loge était pleine de fleurs lorsqu'elle y était rentrée, enivrée, fière, — moins que Nicolas, pourtant. Ah ! quel jour de joie ! Hélas ! peu après, elle avait vu M. Robert Thomery. Il l'avait prise, l'adorant. Comme elle l'avait aimé ! Pour elle, il avait été l'homme que toute femme attend, et dans les bras de qui elle se jette quand il vient. Il l'avait emmenée dans un petit pavillon, qu'il avait meublé pour elle, à Neuilly. Et là, tout le jour, claquemurés, fermant la porte à tout le monde, dans la verdure, ils étaient restés en tête à tête, s'adorant, désintéressés de tout ce qui se passait au dehors, enivrés d'amour.

Ils s'éveillaient aux bras l'un de l'autre ; ils se brûlaient de caresses éperdues ; ils écoutaient, ensemble, les roulades des oiseaux, sous les grands arbres ; ils coupaient des fleurs dont il la parait : enfantillages adorables ! Ils s'asseyaient côte à côte, à table, et ils buvaient dans le même verre, elle, posant ses lèvres où il avait posé les siennes. Ils couraient dans les allées du jardin, et quand ils se rejoignaient, c'étaient des étreintes ; puis, des baisers furieux, bouche contre bouche qui jetaient, dans le plus profond de leur être, des ivresses indicibles. Le soir, il la conduisait au Cirque. Il l'accompagnait partout, jaloux, mal à l'aise ; mais heureux de ses succès, orgueilleux de l'envie qu'il excitait. Et c'était à lui qu'elle envoyait ses saluts, avec une profonde inconscience du qu'en-dira-t-on.

C'était devant lui qu'elle faisait caracoler son cheval. C'était pour lui, pour lui seul, qu'elle voulait, coquettement, paraître belle, hardie, pour lui qu'elle souhaitait soulever les acclamations d'un public charmé par ce superbe spectacle que donne l'amazone, domptant un cheval de sang, qui, sous sa main, se penche, danse, s'incline, salue, obéit, vaincu, et paraissant tout fier de sa défaite. Puis un jour, oh ! le cœur de la pauvre Juliette, profondément blessé, saignait, encore, à cette pensée, — un jour, il l'avait quittée. Il s'était enfui. Il avait laissé, pour elle, un billet laconique dont la lecture lui avait causé l'effet d'un coup de massue :

« Ma Juliette adorée, je pars, et, cependant, je t'aime. Il le faut ! Ce soir, j'aurai quitté Paris. Mais c'est mon corps qui obéit à une volonté plus forte que la mienne. Oui, Juliette ! ô mon adorée ! mon âme reste avec toi. Si tu savais quel déchirement je sens en moi, tu me pardonnerais. Je souffre autant que tu souffres, car tu m'aimes, je le sais. Mais tout nous sépare, tout. Plains-moi et pardonne-moi !

« ROBERT. »

Elle avait été folle ! Non, ce n'était pas possible ! Il ne pouvait pas s'en aller ainsi ! Elle l'aimait encore. Lui parti, alors elle n'avait plus qu'à mourir ! Sans doute ! N'emportait-il pas, avec lui, sa vie ? Elle ne savait pas, elle ! Elle ne comprenait pas ! Tout les séparait. Qui donc ? Le monde ? Est-ce qu'elle se préoccupait du monde ? Que lui faisait le monde ? Pourvu qu'il fût là, près d'elle, amoureux, l'étreignant, collant ses lèvres sur les siennes, lui répétant ces mots si tendres : « Je t'aime ! ma Juliette adorée, » musique délicieuse aux oreilles de la jeune femme ! Ainsi, on pouvait donc séparer deux êtres qui semblaient unis pour la vie ? Allons donc ! Rien n'aurait pu la séparer de lui ! Rien. Aussi, elle ne croyait pas à sa fuite. Il allait revenir, sans aucun doute. Et elle l'avait attendu. La veille, il lui avait dit, encore, dans un ardent baiser : « Je t'aime ! » Elle ne pouvait pas douter de lui. Un jour loin d'elle, est-ce qu'il vivrait ? Que non pas ! Or, huit jours s'étaient passés, et il n'était pas revenu. Alors, Juliette désespérée, s'était sentie mourir.

Elle avait interrompu ses représentations au cirque. Un mois après, elle était méconnaissable. Mourante, elle avait été sauvée par la maternité. Oui, ô bonheur, elle avait un enfant, un enfant de lui, un enfant de l'infidèle, qu'elle adorait toujours ! Et la misère, une misère noire, affreuse, cette misère effroyable qu'on ne voit que dans les grands centres, s'était abattue [illegible]. L'enfant était né dans une mansarde, un soir que Juliette n'avait rien mangé depuis la veille. Nicolas ayant vainement battu le pavé pour trouver des vivres. Une sage-femme avait gratuitement accouché l'écuyère, par pitié pour tant de misère.

(A suivre.)

LES AGISSEMENTS
de la Compagnie Fraissinet

Les vols
à bord du « Corte »

Ajaccio, 26 octobre.

Nous avons, dans un de nos précédents numéros, raconté le vol dont avaient été victimes deux personnalités ajacciennes, M. Dominique Paoli, conseiller municipal, beau-frère du député d'Ajaccio, et M. Simon Santandrea, ancien président du tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce. Nous l'avons fait succinctement, car nous savions que ces Messieurs avaient l'intention d'élargir le débat, en portant directement la question à M. Fraissinet lui-même.

C'est l'échange de la correspondance entre ces Messieurs et le Directeur de l'omnipotente Compagnie Fraissinet que nous allons donner aujourd'hui, car il est nécessaire que tous nos compatriotes soient renseignés sur les procédés de la Compagnie qui nous exploite.

Voici la lettre que M. Dominique Paoli adressait à Marseille à la date du 15 octobre :

Ajaccio, le 15 octobre 1910.

Monsieur le Directeur de la Cie Fraissinet,
Marseille.

J'ai l'honneur de vous informer que, dans la nuit du 11 au 12 octobre courant, sur le paquebot *Corte*, allant de Marseille à Ajaccio, j'ai été victime d'un vol des plus audacieux.

Des malfaiteurs se sont introduits pendant mon sommeil, dans la cabine L que j'occupais seul, ont ouvert l'armoire à glace, fouillé et jeté à terre tous mes effets et sont partis en emportant mon sac de voyage.

Aussitôt que je me suis aperçu du vol, c'est-à-dire à cinq heures du matin, au moment où le bateau, passant devant la citadelle, allait doubler la jetée, j'ai prévenu le maître d'hôtel, la femme de chambre et le garçon des premières.

Le *Corte*, malgré mes protestations et celles de M. Santandrea, victime comme moi d'un vol, n'en a pas moins accosté sans qu'aucune enquête ait été faite par les officiers du bord.

C'est dans ces conditions que j'ai déposé une plainte, dans la matinée du 12, entre les mains du Commissaire de police qui en a saisi le Procureur de la République.

J'ai également rendu compte dans la même matinée à votre agent, M. Costa Simon, des faits que je viens de relater. Celui-ci s'est borné à me conseiller d'aller voir le Commandant du *Corte*.

M'étant rendu à bord accompagné de M. Santandrea, déjà nommé, et d'un employé de la Compagnie, M. Antone, le Commandant, informé par le maître d'hôtel de notre démarche, nous a fait répondre, par celui-ci, qu'étant à table, il ne pouvait se déranger.

Vous conviendrez avec moi, sans doute, M. le Directeur, que pareille indifférence de la part des officiers et du personnel de votre Compagnie mérite d'être vivement blâmée.

Il me semble que le devoir du Commandant, en pareille occurrence, était de faire une enquête rapide et des fouilles à bord. Les objets volés auraient pu être retrouvés et les malfaiteurs arrêtés.

Que penser aussi du peu de sécurité que l'on trouve à bord de vos paquebots ?

J'aurais pu aussi bien être assassiné et jeté par dessus bord, sans que le personnel s'en émût davantage.

Comment n'y a-t-il pas un veilleur et, doit-on admettre que tous les employés du bord étaient couchés pendant qu'on me dévalisait ?

Qui est responsable ?

Je n'hésite pas à dire que c'est la Compagnie Fraissinet, et je serais heureux que, pensant comme moi, vous me dédommagiez de la perte que j'ai subie.

Je vous remets, ci-joint, la note détaillée des objets qui m'ont été volés et des frais de remise en état de mon coffre-fort que j'ai dû faire éventrer par un serrurier et qu'il va me falloir envoyer à Lyon pour y être réparé, et cela du fait du vol de mon trousseau de clés.

La dite note s'élève au total de trois cent quinze francs.

Je n'insisterai pas sur le prix que j'attache aux papiers et documents contenus dans mon portefeuille ; ceux-ci avaient à mes yeux une réelle valeur et leur disparition me cause bien des ennuis.

En attendant de recevoir une réponse favorable, je vous prie d'agréer, M. le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Dominique Paoli
Conseiller municipal d'Ajaccio.

Cette lettre était accompagnée du *Post-Scriptum* suivant, que M. Santandrea y avait joint :

P. S. — Je soussigné Santandrea Simon, négociant, à Ajaccio, déclare joindre mes protestations à celles de M. Paoli et les approuver.

Comme lui, dans la nuit du 11 au 12 courant, dans une cabine de 1re classe du vapeur *Corte*, j'ai été victime du vol d'un sac de voyage avec trousse de toilette. Au moment où je me suis aperçu du vol, j'ai appelé le maître d'hôtel qui, en ma présence, en a fait part à un officier du bord ; j'ai prié de ne pas faire accoster le bateau avant d'avoir procédé à des recherches nécessaires pour retrouver l'objet volé, mais il n'a été tenu aucun compte de ma réclamation.

Santandrea.

Cette lettre valait à M. Paoli la stupéfiante réponse suivante qui émanait de M. Fraissinet :

Marseille, le 20 octobre 1910.

M. Dominique Paoli,
conseiller municipal d'Ajaccio.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous nous avez écrite en date du 15 courant, conjointement avec M. Santandrea, membre de la Chambre de Commerce d'Ajaccio.

Nous déplorons le vol dont vous avez été victime à bord du *Corte*, mais nous ne saurions en être responsables, les objets placés dans les cabines, de même d'ailleurs que ceux déposés dans les wagons de chemin de fer, restant sous la surveillance personnelle des voyageurs.

Nous ajoutons que le Commandant du *Corte*, à qui nous avons communiqué votre lettre, nous a répondu qu'il n'avait eu connaissance du vol que lorsqu'il se trouvait déjà dans le port d'Ajaccio, au moment de l'accostage de son navire à quai, c'est-à-dire trop tard pour arrêter le débarquement des passagers. Il a ajouté qu'il n'aurait pu d'ailleurs faire faire des fouilles sur les voyageurs qu'avec l'assistance de la police, laquelle ne se trouvait pas présente sur quai à ce moment là.

En vous réitérant nos regrets, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signé : FRAISSINET.

C'est alors, qu'indigné par de tels procédés, M. Paoli fit parvenir à M. Fraissinet cette verte réplique que nous publions sous la forme de lettre ouverte :

Ajaccio, le 23 octobre 1910.

Monsieur le Directeur,

Je reçois votre lettre du 23 octobre courant.

Si je ne suis pas du tout surpris que vous vous laviez les mains du vol dont M. Santandrea et moi avons été victimes à bord du *Corte*, je ne trouve pas peu scandaleux de vous voir approuver la conduite des officiers et du personnel du *Corte*, qui a été des plus blâmables en la circonstance.

Votre Commandant dit, en effet, le contraire de la vérité quand il prétend que M. Santandrea et moi n'avons prévenu de l'incident, le personnel et les officiers, qu'au moment de l'accostage du navire. Je répète que le *Corte* était dans le golfe, devant la citadelle, et n'avait pas encore franchi la jetée. Vingt personnes peuvent en témoigner.

Contrairement aussi à l'affirmation intéressée de votre Commandant, il y avait des agents de police sur le quai à l'arrivée du *Corte*. Etaient présents : M. Ricci, contrôleur de la police municipale, et M. Dragnoni, agent. Je les ai vus de mes yeux et, plus encore, je leur ai raconté moi-même, en débarquant, le vol dont il s'agit.

Il restera donc entendu, Monsieur, que les passagers de la Compagnie Fraissinet continueront d'être dévalisés comme devant, sans que vous daigniez rappeler à leur devoir des officiers et un personnel qui, forts de votre haute approbation, ne manqueront pas, à l'occasion, de se moquer des passagers dépouillés pendant la traversée.

Comme ceux-ci n'ont pas l'embarras du choix, ils ne passeront pas moins par votre Compagnie, et c'est tout ce que, apparemment, vous semblez désirer.

Il m'a paru nécessaire de souligner pareille attitude de votre part et ce n'est pas à un autre tribunal que celui de la conscience de tous les honnêtes gens que je demanderai de trancher le débat.

Je prends même, par avance, l'engagement de verser, à la caisse de l'ordinaire du *Corte*, l'indemnité qui pourra m'être allouée pour que devienne enfin mangeable la nourriture que l'on sert aux passagers.

Veuillez agréer, M. le Directeur, mes sentiments très distingués.

Dominique Paoli,
Conseiller municipal d'Ajaccio.

Les documents que nous venons de publier se passent de commentaires ; avec M. Paoli nous laisserons le public juge des faits inqualifiables que chaque jour nous avons à reprocher à la Compagnie Fraissinet.

Mais bientôt, espérons-le, une voix osera porter à la tribune française le cri de la Corse indignée, et ce sera peut-être alors la fin d'un régime de spéculation, d'exploitations éhontées.

Cette voix, si elle nous débarrassait de la Compagnie Fraissinet, aurait bien mérité de la Corse.

Paul Valot.

Avis Administratif

Le Préfet de la Corse fait connaître à ses administrés que les pépinières de Bastia, Calvi, Corte et Sartène peuvent fournir du 1er au 19 décembre les arbres et arbustes ci-après :

Arrondissement de Bastia

Figuiers 200 ; Poiriers 500 ; Pommiers 400 ; Pêchers 600 ; Abricotiers 300 ; Amandiers 1.000 ; Cerisiers 400 ; Châtaigniers 600 ; Noyers 200 ; Grenadiers 400 ; Pruniers « Reine-Claude » 800 ; Pruniers 400 ; Cognassiers 500 ; Mûriers 300 ; Cédratiers 300 ; Citroniers 200 ; Orangers 200 ; Bigaradiers 600 ; Noisetiers 500 ; Plants de vigne racinés, Rupestris-Riparias 1.600. — Total 10.000.

Arrondissement de Calvi

Pommiers 300 ; Abricotiers 200 ; Amandiers 1.000 ; Jeunes plants de châtaigniers 500 ; Acacias-Robiniers 300 ; Tilleuls de Hollande 200 ; Cognassiers 200 ; Mûriers 300 ; Noisetiers 300 ; Merisiers 100 ; Riparias-Rupestris 2.000. — Total 5.600.

Arrondissement de Corte

Poiriers 400 ; Pommiers 440 ; Pêchers 600 ; Amandiers 1.600 ; Châtaigniers 1.800 ; Noyers 400 ; Mûriers 800 — Total 6.050.

Arrondissement de Sartène

Figuiers 100 ; Poiriers 700 ; Pommiers 700 ; Pêchers 200 ; Abricotiers 200 ; Amandiers 1.200 ; Cerisiers 500 ; Châtaigniers 500 ; Noyers 500 ; Grenadiers 200 ; Pruniers « Reine-Claude » 500 ; Sorbiers 200 ; Acacias 300 ; Platanes 300 ; Catalpas 200 ; Marronniers 200 ; Orties trois feuilles et noirs 400 ; Tilleuls 100 ; Boutures vigne américaine 3.000. — Total 10.000.

Pour prendre part à la distribution des arbres, les propriétaires sont invités à rédiger leurs demandes sur timbre et à les adresser à Messieurs les Sous-Préfets de leur arrondissement avant le 20 novembre prochain délai de rigueur.

Ajaccio, le 15 octobre 1910.

Le Préfet de la Corse,
FABRE.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 octobre.

Notre place laisse aujourd'hui encore plus à désirer, les avis de Londres et de New-York étant peu satisfaisants et les réalisations se poursuivant sans relâche. La Rente Française perd 5 centimes à 96.92. Parmi les Fonds Etrangers tous en recul, c'est le Turc qui paye le plus gros tribut à la baisse se trouvant ramené de 92.35 à 91.70. L'Extérieure revient à 93.62 et le Portugais à 65 20. Nos Grandes Institutions de Crédit se montrent très résistantes. Le Crédit Foncier s'est négocié aux environs de 860 frs. On a traité le Crédit Lyonnais à 1.441, le Comptoir National d'Escompte à 854 et la Société Générale à 736.

Lourdeur du Suez à 5.425. Les valeurs de transports sont hésitantes. Compartiment russe irrégulier. Baisse des titres cuprifères, Rio 1.764.

Au comptant Banque, l'action Crédit Foncier de l'Uruguay enregistre un bon courant de demandes à 3 2.50.

Parmi les valeurs minières on recherche Sennon à 140.

Echanges suivis à 455 en obligations 5 0/0 or Cie Générale de Rio de Janeiro.

La mise en vente des obligations de 500 frs 5 0/0 or 1re hypothèque du chemin de fer de l'Est Central Chilien s'effectue au prix de 475 frs, à la Banque de Rome, rue de Choiseul, à Paris. La chemin de fer dont cette compagnie a obtenu la concession doit avoir une longueur totale de 143 kil. entre les deux points terminus prévus : Lebu et les Sauces.

Chemins Français moins bien tenus.

Union Mutualiste de la Corse

Réception de M. Mabilleau

Le bureau de l'*Union mutualiste de la Corse* ayant reçu communication officielle de l'arrivée de M. Mabilleau en Corse, a provoqué une réunion de tous les Présidents de Sociétés de la ville, à l'effet d'arrêter les mesures à prendre en vue de la réception à Bastia de l'éminent Président de la Fédération nationale de la Mutualité française.

Au cours de cette réunion, il a été décidé qu'après le banquet organisé par le Comité local en l'honneur des membres du Congrès d'Hygiène, un punch serait offert par les mutualistes de la Ville à M. Léopold Mabilleau.

Les Présidents de Sociétés ont exprimé le regret de ne pouvoir organiser une grande conférence mutualiste, en raison du peu de temps dont ils disposent et du court séjour que fera M. Mabilleau en Corse.

Les dispositions de détail en vue de cette réception seront publiées ultérieurement, mais, dès à présent, le bureau de l'Union invite tous les mutualistes de la Ville et des environs à se faire inscrire pour la réception projetée.

Le prix du punch est fixé à un franc.

Les adhésions sont reçues chez M. Tortoni, secrétaire général de l'Union, jusqu'au 1er novembre.

Le Président de l'Union,
L. RAMELLI.

Une Preuve frappante

de ce que la Tisane américaine des Shakers guérit les maladies de l'estomac et du foie.

Il y a de nombreux médicaments qui sont censés guérir ces affections des plus répandues — mais il nous faut des preuves. Partout où l'on parle notre langue on a eu connaissance du composé de racines et d'herbes, la Tisane américaine des Shakers, et même de nos colonies les plus lointaines il nous vient des déclarations explicites et probantes démontrant que ce remède universellement renommé vient à bout des fâcheux malaises qui proviennent de dérangements de l'estomac, du foie et des intestins.

M. Pascal Lafargue, à Gabarret (Landes), s'exprime comme suit :

« Depuis plus d'une année je n'avais plus d'appétit, j'étais sans forces et très anémié ; à tout instant j'étais pris de maux de tête, d'éblouissements. Ma faiblesse était telle que j'avais dû interrompre tout travail. J'étais découragé, sans goût, car tout ce que je prenais pour améliorer ma santé ne produisait aucun effet. Enfin j'ai essayé la Tisane américaine des Shakers. Que ne l'ai-je fait plus tôt ! Dès le second jour de traitement je me sentais mieux, la tête était libre, les étourdissements devenaient plus rares et je recommençais à manger. Le flacon n'était pas encore terminé que j'étais guéri ! Maintenant j'ai repris mon travail, je ne ressens plus aucune douleur et je travaille avec plaisir. » 19 juin 1910.

En publiant de jour en jour des lettres d'hommes et de femmes qui ont été guéris par la Tisane américaine des Shakers, le propagateur de ce remède de famille accumule preuves sur preuves de ce que la Tisane est le remède par excellence contre les troubles de l'estomac et du foie tels que douleurs après les repas, flatuosités, maux de tête, constipations, anémie et mélancolie. Leurs déclarations spontanées viennent à l'appui de notre assertion que ce tonique végétal possède des vertus curatives qui ne se trouvent en aucun autre remède et c'est là l'explication du succès éclatant de la Tisane américaine des Shakers dans la guérison des maladies de l'estomac et du foie. En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DE SAINTE-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont informés que dimanche, 30 courant, aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle des séances du Conseil municipal, l'assemblée générale, à une heure de relevée.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal. — Situation financière. — Admissions de nouveaux adhérents. — Questions diverses.

Le Président, J. AIROLA.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14·6 à midi 18 + à 6 heures du soir + 17· Maxima + 20·2 Minima + 12·8

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. à midi, 768 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages,
l'après-midi, id.

⁂

Pas de blague

De deux choses l'une : ou la théorie microbienne est une vaste fumisterie, ou nous sommes régulièrement et rationnellement intoxiqués.

En quelque endroit que l'on soit, quel que soit le travail auquel on se livre, jusque dans les faits les plus simples, les gestes les plus intimes, le hideux et mortifère microbe est là qui nous guette.

Notre corps, dit-on, est un véritable réceptacle de toutes sortes d'embryons, recélant un passe-port pour l'autre monde dans leurs flancs microscopiques. Le microbe de la typhoïde, celui du choléra, cet autre plus avariant encore, dont le 606 vient d'avoir raison, sans oublier celui de la calvitie aussi précoce que rapide, et beaucoup d'autres tout aussi savoureux.

Le plus court est de nous laisser mourir d'inanition. A notre époque de falsification à outrance ; alors que l'on fabrique du sucre avec des os de macchabée ; du vin avec toute espèce de produits chimiques à base d'arsenic ; les savons parfumés, avec les résidus des égoûts de Paris, et la farine elle-même avec du marbre pilé ; comment voulez-vous que l'on puisse se laisser vivre, vivre ? Laissons-nous donc expirer tranquillement entre les bras de la femme aimée — vous, pas moi.

Mais j'y songe, tel savant docteur américain — rosse enivrante — n'a-t-il pas fondé une ligue contre le baiser, sous le prétexte insondable que les lèvres elles-mêmes cachent dans leur pulpe rose un microbe foudroyant ?

Mes frères, prenez garde aux microbes. — J.

⁂

Carnet mondain

On nous a fait part du mariage de notre excellent confrère M. Victor Daveluy, rédacteur en chef de l'« Echo de la Corse et de l'Algérie », avec Mlle Eva Lovichi, fille de M. Eugène Lovichi propriétaire à Sétif. La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église Sainte Croix de cette ville le 20 octobre, à cinq heures du soir.

Nous prions notre estimé confrère et Mme Victor Daveluy de vouloir bien agréer tous les vœux que nous formons pour leur bonheur.

⁂

Baccalauréat

Sont admissibles au baccalauréat, 1re partie, sciences-langues vivantes, devant la faculté de Marseille, MM. Bastiani, Casella, Colombani, Cecchi, Rocca, Sarrocchi, Mlle Ferrari.

Au départ

M. Henri Pierangeli, député de Bastia, est parti hier soir par le courrier de Nice.

⁂

Les Corses de Lyon

Un groupe de Corses Lyonnais a décidé d'offrir un banquet intime et confraternel à M. Léon Gistucci, professeur agrégé au lycée Ampère, qui vient d'être élu conseiller général de la Corse.

Ce banquet aura lieu dimanche, 30 du courant, à 6 heures du soir, Brasserie Dupuis.

⁂

Tapage et scandale

Il s'étaient rencontrés dans une de ces trop nombreuses boîtes où, avec l'alcool frelaté qu'elles leur versent, des femmes, dont le commissaire de police enregistre le nom en échange d'une carte, vendent l'amour bestial à un prix tarifé.

Quelle raison poussa les jeunes B. P. et D. L. à se regarder d'abord en chiens de faïence, puis à en venir aux mains ? Le fait est que quelques mots inconsidérés suffirent pour irriter les deux jeunes enflammés qui se portèrent mutuellement des coups.

La police intervint et, après avoir rétabli la paix, dressa procès-verbal.

Combien l'on ferait œuvre plus méritoire si on réglementait un peu plus la tenue de ces soi-disants bars qui ne sont que des succursales non autorisées de maisons à gros numéros.

⁂

Baccalauréat

Nous apprenons avec plaisir le succès remporté par M. Pompée Quilici à l'examen oral « philosophie » devant la Faculté d'Aix.

Toutes nos félicitations au jeune lauréat et à sa famille.

⁂

Hygiène publique

Un certain nombre de procès-verbaux, ont été dressés par les agents de police pour mauvaise tenue de cours, escaliers malpropres ou égouts laissant trop manifestement s'évaporer les odeurs qu'ils recèlent.

⁂

Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

⁂

Service vapeurs A. C. Southwell

Le vapeur anglais *Thirlmere*, capitaine Cameron, est arrivé de Manchester via Marseille, et est reparti à destination de Manchester via Valence.

⁂

A louer

Chambre et salon meublé, au 2e étage, proximité de la Place Saint-Nicolas.

(Pension si on le désire)

S'adresser aux bureaux du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Mariages.

Battistini Ernest, propriétaire, et Casalta Joséphine-Marie des Neiges.

Décès.

Martinetti Charles, chauffeur, 25 ans, de Propriano.

Nouvelle Société Navale
de l'Ouest

Agent en Corse :
Pierre VINCENTELLI
33, rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Par suite du mauvais temps le vapeur *Saint-Barthélemy* n'arrivera à Bastia que le 31 octobre ; il repartira à destination des ports de l'Algérie, Rouen, Le Havre et Anvers.

Très Prochainement
Ouverture
des Ateliers de Photographie
J. MORETTI
Successeur de Paccioni
Boulevard Saint-Angelo
en face le Petit Lycée
près du Palais de Justice
BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00601

COURSE DE PARIS

	27 oct.	28 oct.
Rentes de 3 0/0 ancien	96.95	96.95
de 3 0/0 amortis.	96.75	96 95

ex coupon

PONTS ET CHAUSSÉES

Paris, 28 octobre.

Une prolongation de congé de deux mois est accordée pour raison de santé à M. Leonetti, ingénieur des ponts et chaussées à Sartène.

Nouvelles Militaires

LE GÉNÉRAL DALSTEIN
décoré de la Médaille Militaire

Paris, 28 octobre.

Le Président de la République a signé aujourd'hui le décret conférant la Médaille militaire au général Dalstein, ancien gouverneur de Paris, Grand'Croix de la Légion d'honneur.

La Conquête de l'air

RAID
Paris-Bruxelles

Paris, 28 octobre.

L'aviateur Mahieu, qui avait annoncé son intention de se rendre à Bruxelles par la voie aérienne, a pris son vol aujourd'hui à midi 30, au champ d'aviation d'Issy les-Moulineaux.

L'aviateur Mahieu est arrivé à Bruxelles dans la soirée, sans incidents.

A L'ACADÉMIE GONCOURT

Madame Judith Gauthier

Paris, 28 octobre.

Mme Judith Gauthier, la femme de lettres bien connue, a été élue aujourd'hui, membre de l'Académie des Goncourt.

La nouvelle académicienne, un des plus fervents apôtres du féminisme, est l'auteur de divers romans de mœurs, où elle dépeint la société actuelle en psychologue judicieuse et indulgente.

EN BELGIQUE

Découverte d'un complot
contre
l'Empereur Guillaume

Bruxelles, 28 octobre.

La police belge qui, depuis les quatre jours que l'empereur Guillaume et l'Impératrice sont les hôtes des Souverains Belges, ne cesse de surveiller les anarchistes signalés comme suspects, a découvert aujourd'hui un complot tramé contre l'empereur d'Allemagne.

Un groupe d'anarchistes devaient tirer sur Guillaume II au moment où celui-ci se rendrait à la gare.

Des rafles multiples ont été faites dans les quartiers excentriques.

De nombreuses arrestations ont été maintenues.

LE DÉPART
des Souverains Allemands

L'empereur d'Allemagne, accompagné, a quitté ce soir Bruxelles sous la protection de formidables forces de police, accompagné de l'impératrice, de la princesse impériale, du prince et de la princesse Karl de Hohenzollern.

Environ dix mille hommes de troupes d'infanterie et de cavalerie étaient échelonnés boulevard Botanique, rue Royale et place des Palais.

Toutes les rues aboutissant aux deux grandes voies suivies par le cortège étaient barrées.

L'accès de la gare du Nord avait été rigoureusement interdit ; on n'y pénétrait qu'avec un laissez-passer spécial délivré par le ministère de l'intérieur.

Près de 150 policiers berlinois encadraient le cortège royal.

PARIS

L'ŒUVRE D'UN FUMISTE

Une Bombe
CHEZ M. SARRAUT

Paris, 28 octobre.

Vers huit heures du matin, le concierge de la maison habitée par M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat, a découvert dans le vestibule de l'immeuble, un engin qui lui parut suspect.

C'était une boîte de conserves, d'une contenance d'environ un litre, dont le couvercle avait été remplacé par une couche de chaux.

Cet engin, emporté au laboratoire municipal qui fut ouvert avec d infinies précautions, ne contenait que du sable fin.

On avait eu affaire à un fumiste.

MANTES

Disparition d'explosifs

Paris, 28 octobre.

Depuis quelques jours, la gare de Mantes avait reçu un wagon contenant des explosifs que l'on devait diriger, en petite vitesse sur Bourges.

Comme bien l'on pense, ce wagon était l'objet de visites constantes effectuées par le personnel de la gare.

Ce matin, des employés faisant leur ronde, constatèrent qu'une caisse de détonateurs à mélinite destinée au parc de pyrotechnie militaire de Bourges, avait disparu.

Une enquête des plus minutieuses est ouverte pour retrouver les auteurs de ce vol.

EN ITALIE

La Session Parlementaire

Rome, 28 octobre.

En raison du grand malheur qui a éprouvé encore le Midi de l'Italie, la Chambre italienne ne reprendra ses travaux que demain.

Les journaux annoncent que l'œuvre de préparation législative accomplie par le Gouvernement rendra possible la conduite à bon port des travaux urgents.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la Séance

L'interpellation sur la grève des cheminots continue à provoquer une affluence extraordinaire au Palais-Bourbon.

C'est la troisième journée d'assaut contre le ministère.

Dans les tribunes, le public est entassé dès la première heure.

La tribune diplomatique est au grand complet.

Les bancs des députés sont aussi très garnis ; du côté des socialistes, c'est bondé de haut en bas.

Les ministres sont à leur banc. M. Briand est très calme ; il tapote sa serviette d'un air indifférent, tout en regardant les unifiés qui, rangés à l'extrême gauche, en troupe serrée, forment un bloc compact et menaçant.

La Séance

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA GRÈVE
DES CHEMINOTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la grève générale des cheminots :

M. Briquet

socialiste unifié, monte à la tribune pour répondre au discours du ministre des Travaux publics.

Reprenant l'historique de la grève qu'il proclame légitime et seule susceptible de permettre au prolétariat syndicalisé de lutter victorieusement contre le patronat, il fulmine, au nom du droit syndical contre le capitalisme maudit.

En des termes toujours plus violents, l'orateur fait le procès du Gouvernement qu'il accuse de soutenir, de défendre les capitalistes contre les ouvriers, qui sont cependant la classe la plus intéressante de la nation.

Cette attitude du Gouvernement est la contre-partie de la politique socialiste. Ses amis et lui refuseront leur confiance à un Gouvernement qui s'est si manifestement déclaré hostile aux légitimes revendications des grévistes.

M. Albert Thomas

autre unifié, succède à M. Briquet.

Armé d'un formidable dossier qu'il étale à la tribune, l'orateur entreprend de réfuter les arguments présentés à la dernière séance par M. Millerand, ministre des travaux publics.

Selon lui, la grève des cheminots n'a été que la protestation du prolétariat des chemins de fer contre le mauvais vouloir systématique des Compagnies.

L'augmentation de salaire revendiquée par les grévistes est légitimée par la cherté toujours croissante de la vie et par la somme de travail imposée par les capitalistes tout-puissants.

Les pourparlers engagés entre le ministre des Travaux publics et le Conseil d'administration de la Compagnie du Nord, d'où est partie la grève générale, n'étaient qu'un leurre auquel les syndiqués, si souvent déçus, ne voulaient plus se laisser prendre.

L'orateur flétrit les mesures de répression adoptées par le gouvernement contre les grévistes. Il s'élève surtout contre cet appel sous les drapeaux du personnel des chemins de fer qu'il proclame illégal.

M. Jaurès

intervient aux débats.

Il fulmine contre les arrestations arbitraires, intéressées, qui ont été opérées dans les bureaux de l'*Humanité*, et traite les perquisitions d'inquisitoriales.

Le fameux complot contre la sûreté de l'Etat n'existe que dans l'imagination du Président du Conseil dont l'attitude bien différente de ses premiers actes politiques, ne s'explique que par le désir de s'attirer les sympathies de la Droite pour conserver son portefeuille qu'il sent lui échapper.

M. Albert Thomas

ainsi encouragé par le leader socialiste, reprend sa violente diatribe contre le ministère.

L'orateur est tellement prolixe que la Chambre, prévoyant une séance de nuit, demande une suspension d'audience.

La séance est suspendue.

Dans les Couloirs

Visiblement satisfaits de s'accorder un peu de répit, les députés se répandent dans les couloirs du Palais ou envahissent la buvette.

Des groupes se forment où l'on discute vivement les incidents de la séance et l'attitude des unifiés.

Très remarquée surtout une longue conversation entre MM. Briand et Viviani.

Les deux ministres paraissaient très animés, et vu les dissidences qui existent entre le président du Conseil et le ministre du Travail, leur conversation devient bientôt l'objet de tous les commentaires.

Reprise de la séance

La séance est reprise après une heure. Les députés sont toujours très nombreux.

M. Albert Thomas

reprend son discours et continue vigoureusement ses attaques contre le Président du Conseil jusqu'à 8 h.

Fatiguée, la Chambre n'écoute plus l'orateur, et demande le renvoi à demain.

Il en est ainsi décidé.

La Chambre s'ajourne à demain matin à 9 heures.

DERNIÈRE HEURE

Conseil des Ministres

Paris, 28 octobre.

En raison du renvoi à demain matin à neuf heures, de la discussion de l'interpellation sur la grève des cheminots, la réunion du Conseil des ministres a été renvoyée à dimanche.

La Démission de M. Viviani

Les journaux du soir annoncent que M. Viviani, ministre du Travail, remettra sa démission au Président de la République à l'issue de ce conseil.

DÉMÉNAGEMENTS
POUR TOUS LES PAYS
DÉPOT DE CADRES POUR MOBILIERS
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. [illegible], 7, Route du Cap
[illegible]

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
JOSEPH LUCCHETTI
45, Boulevard Paoli, BASTIA

Tuiles et Briques de Marseille
reconnues supérieures dans le Monde entier

CHAUX éminemment hydraulique

CIMENTS Portland, Roquefort et Valentine

PLATRES Blancs, Rouges et Gris

FERS I à planchers et PLATS, ronds ou carrés
FONTES — PLOMB — ZINC feuilles, tuyaux et gouttières

Seul dépositaire des carreaux mosaïques en ciment de la Maison LANIER de *Salon*, incomparables par leur coloris et dureté.

A NOTER. — La Maison remplace gratuitement les carreaux usés avant 20 ans. Aucune autre ne peut donner ces garanties.

Tapisserie et Vitres

Vernis — Couleurs et Pinceaux

Bois de Construction — Planches et Madriers

Accessoires de portes et fenêtres — OUTILS

Appareils inodores de tous systèmes

MARBRERIE — MARCHES, DALLES ET ÉVIERS EN PIERRE DE BRANDO

Prix de Réclame

Plans et Devis à titre absolument gracieux

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE

LA CONFIANCE
Cie Anonyme d'Assurances sur la VIE
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État
Assurances réalisées : 387 Millions

LA MINERVE
Cie Anonyme d'Assurances contre les risques de
VOL - DÉTOURNEMENTS
TRANSPORTS

Directeur particulier pour la Corse : **M. ROTH,** 28, Bd Paoli, BASTIA

AVIS

Les frères Maggiotti ont l'honneur de faire connaître au public qu'en plus du service d'affichage, dont ils ont le monopole, ils se tiennent à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin de faire laver et cirer leurs appartements.

Ils se chargent également du battage des tapis à la satisfaction de toutes les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance

S'adresser pour tous renseignements aux frères Maggiotti, rue Napoléon, 13, Bastia.

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTEI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Manufacture de Toile et Linge de table

Fabrique de lingerie fine à la main

Chemises, Gilets de flanelle et Caleçons sur mesures

LAINAGES ET SOIERIES HAUTE NOUVEAUTÉ

Ancienne Maison AIMÉ FERRAT, fondée en 1868
CHARLES THERMOZ, Successeur
Maison de Confiance absolue

M. AIMÉ FERRAT est régulièrement en Corse du 5 octobre au 5 mars avec sa superbe collection de lingerie et des modèles les plus nouveaux et les plus variés.

Les Voyageurs se rendent à domicile dans toute la France et à l'Étranger pour les Trousseaux.

Les envois sont faits franco

JE DONNE 100.000 fr.
Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
[illegible]

Vient de paraître :
L'AGENDA
GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT : SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 35×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et creuses. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner — à encaisser

[illegible]

5 GROS LOTS de UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —

10 Lots de	75.000 Francs	1500 Lots de	5.000 Francs
195 —	50.000 —	195 —	3.000 —
45 —	30.000 —	60 —	2.500 —
230 —	25.000 —	865 —	2.000 —
60 —	20.000 —	65 —	1.500 —
815 —	10.000 —	180 —	1.250 —
90 —	6.000 —	21.855 —	1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

[illegible]

La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

[illegible]

5-75

Installation à Gaz
JEAN CINI
EX-OUVRIER DU GAZ
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION B : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e Nos.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER

[illegible]

TRENTE SIXIÈME ANNÉE — N° 300

DIMANCHE 30 OCTOBRE 1910

00602

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE ET AUTRES PAYS, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 03 m. — Coucher, 4 h. 28 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Saint Lucain.
Fête de Demain : Sainte Lucille.

29 OCTOBRE

La Cousine de ma Cousine

CONTE DU DIMANCHE

ZOÉ-VICTOIRE TALON
COMTESSE DU CAYLA
NÉE LE 2 AOUT 1785
MORTE LE 19 MARS 1852

Sous une simple dalle, entourée d'une grille rouillée, dans le petit cimetière de Saint Ouen, au milieu de cultivateurs, vignerons, ouvriers, paysans, repose, seule et oubliée, la fille de très haut et très puissant seigneur Antoine-Omer Talon, marquis de Bouillay-Thierry, vicomte de Nogent-le-Roi, seigneur de Fouville et autres lieux, conseiller du roi en son Parlement, et de haute et puissante dame Jeanne-Agnès-Gabrielle de Festre, son épouse, ainsi qu'il appert de son acte de naissance ; — l'élève de Mme de Campan — la compagne de la reine Hortense, qui devait être elle aussi... de la main gauche, après avoir épousé « Achille-Pierre-Antoine de Baschi, comte de Cayla », avec lequel elle fit, au reste, très mauvais ménage et contre lequel elle invoqua la protection de Louis XVIII, origine de leurs relations.

Favorite, *in partibus*, d'un monarque vieux et podagre, qui, plus jeune, n'était pas beaucoup dangereux, son rôle, pour être la plus belle sinécure de France et de Navarre, n'en était pas moins fort important : elle faisait et défaisait les ministres, réconciliait l'ex-comte de Provence avec le futur Charles X, et le 2 mai 1823, lors de l'inauguration du château de Saint-Ouen, rebâti pour elle, et don royal de celui qui y avait signé la Charte, quatre cents personnes se pressaient dans ses salons, depuis le corps diplomatique jusqu'aux pairs de France, également à ses pieds !...

Aujourd'hui, elle n'a plus une fleur sur sa tombe !

Au lendemain de sa mort, il en eût déjà été ainsi, sans la pitié de quelques anciens serviteurs : régisseur, femme de chambre, qui y déposaient parfois une couronne ; puis leurs rangs s'éclaircirent, les uns étaient décédés, les autres partis, et la pierre tumulaire abandonnée n'eût même pas reçu une visite à la fête des Trépassés sans un pauvre petit bouquet, dont la provenance m'intriguait fort.

Qui donc se souvenait quand tous avaient oublié ?

Un jour, le hasard me mit nez à nez avec lui, ou plutôt avec *elle*, et je m'écriais d'étonnement :

— C'est ma vieille cousine Rose !

* * *

Cousine Rose était veuve du cousin Vincent, ce qui lui valait la parenté de tout le village, car pour son compte elle n'avait pas de famille, son mari, volontaire de 92, l'ayant épousée au cours de ses campagnes et l'ayant ramenée de Lorraine en déposant la giberne.

Elle était alors toute jeunette, presque une enfant, et si timide, si craintive, si effarouchée que, parmi les villageois, on eût dit un pauvre petit oiseau des îles tombé d'une volière dorée au milieu d'une basse-cour et aspirant à ses barreaux.

Elle était extrêmement délicate, et ses mains fluettes auraient eu peine à soulever la bêche et le hoyau ; aussi l'on ne se faisait point faute de blâmer cousin Vincent d'avoir pris femme si chétive, au lieu d'une solide travailleuse, nécessaire aux ouvriers des champs ; mais fort taciturne de son naturel il laissait dire, tout en fumant sa bouffarde, et ne donnait jamais d'autre raison de son choix qu'un : « Ça m'a plu ! » net et tranchant, qui arrêtait bavards et curieux.

La chose n'était pas bien étonnante, car si elle eût été mieux corporée, cousine Rose eût pu passer pour un beau brin de fille avec ses grands yeux de pervenche, sa peau fine et ses longs doigts fuselés. Lui était beaucoup moins séduisant avec son cuir tanné, sa moustache rébarbative, ses manières frustes et son langage à l'avenant. C'était pourtant un bon ménage. Il ne la rudoyait jamais, adoucissait le ton pour lui parler, et lui témoignait autant d'égards que le comportait sa nature. Elle, de son côté, lui montrait une amitié déférente, nuancée d'une sorte de gratitude et, lorsqu'il rentrait des champs, sa bêche sur l'épaule, le pas alourdi et l'échine courbée, il trouvait toujours ménagère empressée et soupe bien chaude pour lui réchauffer le cœur et l'estomac.

Je sus tout cela par tradition vague, car à l'époque de mes premiers poils follets, cousine Rose, qui avançait d'une vingtaine d'années sur le siècle, était déjà octogénaire et veuve.

Ses couleurs avaient pâli, ses lèvres s'étaient frippées, ses joues ridées, ses yeux clairs brouillés, ses idées plus encore, disait-on ; déjà peu parlante dans sa jeunesse, elle était [illegible] se, à l'encontre de bien des vieilles au caquetage étourdissant, dont la langue s'allonge dans la bouche édentée. Elle vivait seule, dans une antique maison de la rue du Landit, dont elle était copropriétaire du chef du défunt par un de ces dispositifs bizarres et compliqués où excellent les cerveaux rudimentaires.

Son logis, vaste pièce dallée, avec une alcôve, était pauvre, mais décent, d'une propreté méticuleuse ; et, dans son fichu croisé, sa marmotte à carreaux noirs et blancs, elle avait encore mine avenante... du moins, à mon avis, et j'allais volontiers lui faire visite.

Était-ce seulement pour elle ? ou pour la bouteille de fine liqueur qu'elle tirait de l'armoire, à mon intention ? Elle excellait surtout dans la préparation d'un certain cassis blanc, d'un moelleux, d'un velouté extraordinaires, et, lorsqu'elle en avait pris un dé à coudre pour trinquer, un peu de flamme rosait ses pommettes, son regard brillait, elle devenait presque loquace.

C'était le moment de l'interroger sur ses souvenirs : Napoléon, l'entrée des Alliés, la Restauration. Je dois dire que nous différions sensiblement d'opinion ; elle ne partageait ni mon enthousiasme, pour la grande Révolution et le Grand homme, ni mon indignation contre les uhlans et les cosaques ; elle trouvait Alexandre très beau ! Louis XVIII pas si mal ! et, un jour même, elle me décrivit avec complaisance le roi de Prusse comme un prince très gracieux auquel des jeunes filles en blanc allaient jeter des fleurs.

— Votre montre retarde, cousine Rose, car c'est l'histoire des vierges de Verdun.

Elle tressaillit, comme réveillée en sursaut, et dit simplement :

— Tu as raison... je m'embrouille !

Quand, pour étaler mes juvéniles convictions et la taquiner un brin, je déblatérais contre les émigrés qui avaient attiré l'étranger en France :

— Tu n'as peut-être pas tort, mon petit, murmurait-elle songeuse ; mais quand la maison brûle, on perd un peu la tête et l'on ne s'inquiète pas d'où viennent les pompiers.

Logique bien subversive chez la veuve d'un volontaire de 92 !

Cousine Rose m'étonnait souvent par ses paroles, plus encore par son silence. A certains noms illustres, prononcés devant elle ou lus dans quelque gazette, qui devaient certainement frapper son oreille pour la première fois, un éclair singulier traversait parfois sa prunelle et elle serrait les lèvres en faisant voler ses aiguilles à tricoter plus [illegible] sait-il sous sa marmotte ?

Notre rencontre devant le tombeau de l'ancienne favorite me donna la clef du mystère.

— Que faites-vous donc là, cousine Rose ?

— Tu vois, mon petit, j'apporte des fleurs, répondit-elle avec embarras.

— A Mme du Cayla ! Vous avez donc été à son *service* ?

— Au service de Zoé !

Elle eut un petit rire chevrotant, et comme stupéfait de cette appellation familière je demandais hébété :

— Vous la connaissiez donc ?

Elle me répondit brusquement :

— C'était ma parente... et j'étais sa marraine...

* * *

Une heure après, assis dans l'âtre de la vieille cheminée, dont cousine Rose remuait les tisons éteints en évoquant le lointain passé, j'écoutais, sous le sceau du secret, la romanesque histoire de la veuve du volontaire de 92.

Elle appartenait à une noble famille de Verdun, alliée aux « Grands Chevaux (1) » de Lorraine, et elle avait été élevée à l'abbaye de Fontevrault (tout comme Mesdames, filles de Louis XV) avec sa cousine Gabrielle de Festre qui, un peu plus âgée, en était sortie avant la Révolution pour épouser le conseiller au Parlement. Toute jeunette, elle avait tenu sur les fonts la petite Zoé avec un joli marquis de son âge, qu'on lui destinait pour époux et qui avait été guillotiné sous Robespierre, sans qu'il l'eût jamais revue. A ce baptême, elle avait rencontré M. de la Fayette, retour d'Amérique ; M. de Mirabeau, échappé de Vincennes ; M. de Malesherbes, le défenseur du roi ; Mme de Polignac, l'amie de la reine, et tant d'autres personnages illustres titrés, poudrés, musqués, dont les noms se pressaient sur les lèvres si longtemps closes de la vieille paysanne et détonnaient singulièrement avec l'humble logis où leurs ombres falottes étaient ainsi évoquées.

Elle parlait comme dans un rêve, se complaisant à ce souvenir, le seul brillant et lumineux de sa vie...

Après ? Après, elle était retournée à son couvent ; puis les événements s'étaient précipités : 89 ! 93 ! étaient arrivés à pas de géant... la guerre civile, la guerre étrangère, l'invasion, la Terreur !

Elle était parmi les vierges de Verdun qui avaient offert des fleurs aux vainqueurs. Condamnée à mort pour ce fait avec ses compagnes, elle était déjà sur la fatale charrette, un soldat de Sambre-et-Meuse, qui regagnait ses *foyers*, en congé de convalescence, eut pitié de sa jeunesse et de sa beauté et l'épousa pour l'arracher au bourreau, le mariage d'une ci-devant et d'un sans-culotte désarmant le plus farouche proconsul.

Elle, étourdie, effrayée, à demi morte, dit oui, sans trop savoir ce qu'elle faisait... Que voulez-vous, elle n'avait pas seize ans !

Mais ensuite !

Que dut-elle penser ? que dut-elle sentir en voyant couler sa jeunesse aux côtés de ce paysan ignorant et grossier, dont elle ravaudait les hardes, écumait le pot, partageait le labeur et la pauvreté ?

Que dut-elle penser, que dut-elle sentir quand, déjà plus jeune, elle vit revenir les Bourbons, les alliés, les émigrés, ses parents, ses amis, quand perdue dans la foule, sous la marmotte de la villageoise, elle regarda passer en brillant équipage cette petite Zoé, sa filleule, au baptême de laquelle elle avait dansé le menuet avec Mlle de Polastron et le chevalier de Florian ?

Quels sentiments, amertume, dégoût, crainte, gratitude, humiliation, regret, se cachaient sous la résignation apparente ou la passivité voulue ?

Avait-elle souffert dans ses fiertés de race, dans ses ultimes délicatesses ? Avait-elle échangé un martyre d'une seconde pour le martyre d'une longue vie ?

A défaut de l'oubli, avait-elle trouvé l'accoutumance ? Avait-elle supporté, sans trop pénible effort, le compagnon de hasard, tragiquement jeté dans sa couche ? ou le beau geste, qui l'avait sauvée, avait-il à jamais ennobli son sauveur ?

Éternelle énigme du cœur féminin !

Et comme je lui demandais, essayant de lire dans ces yeux éteints qui, eux-mêmes, n'y voyaient peut-être plus clair :

— Comment, cousine Rose, vous auriez pu être marquise ! Ne l'avez-vous jamais regretté ?

Un sourire mélancolique glissa au coin de la lèvre fanée et elle dit, très douce :

— Vincent m'a rendue heureuse !... Qui sait ?

ARTHUR DOURLIAC.

Lire à la troisième page
« NOS TÉLÉGRAMMES »

57 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMIE

Dans la soirée qui avait précédé la scène tragique que nous venons de relater, le docteur avait quitté le chevet de Mme de Rouvray en serrant avec une douleur éloquente la main du duc. Le lendemain matin, lorsque le praticien se présenta à l'hôtel de la rue de Varennes, il attendait une fatale nouvelle qu'à sa grande surprise Fulgence, le vieux serviteur de M. de Rouvray, qui l'introduisit, ne lui donna pas. Avec précaution, il pénétra dans la chambre de la moribonde, de laquelle on venait seulement d'ouvrir les rideaux. Puis, le cœur serré, il s'approcha de la jeune femme qu'il avait aidée à venir au monde, et qu'il allait assister pour en sortir. Tout-à-coup, il eut un geste de violente surprise auquel succéda une exclamation de joie. A deux reprises il frotta ses lunettes, puis ses yeux, et son front parut se dérider complètement.

Dans la nuit qui venait de s'écouler, une saisissante amélioration s'était produite. Après un minutieux examen de la malade, le docteur déclara au duc, qui frissonnait en l'écoutant, qu'une espérance était désormais permise.

Un cri de joie ardente s'échappa de la poitrine de Pierre. Il faut avoir eu des êtres chers en danger mortel, les avoir arrachés à la tombe béante où on les croyait déjà engloutis, pour comprendre ce qui se passa dans le cœur de cet homme. Dans l'écrasement de son désespoir, et avec la hauteur de son âme d'élite, il avait [illegible] rejeter sur lui toute la responsabilité des multiples et tragiques événements qui s'étaient succédé depuis qu'il avait épousé Clotilde et qu'il avait dû l'abandonner. Qui sait, en revanche, si ce n'était pas à lui qu'elle devait la vie aujourd'hui ? La terrible révolution qui, d'abord, avait été, pour la malheureuse, la pire des tortures, avait soulagé son âme d'un incommensurable poids.

Tandis que le médecin attribuait à sa science cette cure merveilleuse, c'était la surhumaine bonté déployée par M. de Rouvray qui avait agi plus efficacement que tous les remèdes et produit le miracle inespéré. Non seulement le duc avait pardonné à sa femme, mais, poussant jusqu'au bout la générosité, il avait juré de rechercher l'enfant disparue, et de l'élever comme si c'était la sienne. C'était bien à cette promesse-là que Mme de Rouvray devait le salut. Si Pierre n'était pas sorti victorieux de l'émouvant combat qui s'était livré en lui, s'il avait prononcé la condamnation sans appel, la coupable serait infailliblement morte. L'héroïsme de M. de Rouvray avait arraché à une fin prématurée l'épouse que la fatalité seule avait faite infidèle et que le désespoir et le remords entraînaient au tombeau. A l'âge de Clotilde, alors que toutes les forces combinées de la jeunesse et de l'amour insufflent à la créature le plus ardent désir de vivre, on ne dit adieu à l'existence que sous le coup d'une détresse dont la nature ne demande qu'à atténuer les effets.

C'était donc bien la grandeur sublime du juge qui avait produit cette résurrection. En même temps que sa santé renaissante, le courage de la jeune femme, qui l'avait abandonnée un instant, reparut bientôt tout entier. Elle se reprochait maintenant de s'être laissé accabler par son malheur. Quoi ! sa fille avait disparu... Elle était en danger peut-être... Dans son inconscience d'enfant, elle tendait vainement, vers sa mère absente, ses petits bras suppliants, et c'était à ce moment-là que celle-ci, abdiquant toute énergie et toute volonté, se laissait terrasser par le mal ! Si la désespérée n'avait trouvé un cœur héroïque, sur lequel elle pouvait désormais compter en toute circonstance, qui donc serait venu au secours d'Yvonne ? Par bonheur, maintenant, Clotilde n'était plus seule pour accomplir sa tâche sacrée ; elle ne se débattrait plus dans le vide.

Grâce à l'allié inespéré qu'elle venait de conquérir, elle avait la conviction de retrouver sa fille. Mais, tout à coup, une nouvelle angoisse l'étreignit. En faisant à son mari l'aveu de sa faute, la mourante s'imaginait n'y pas survivre. C'est en se croyant sur le point d'affronter la justice divine qu'elle s'était courbée en suppliante devant l'homme qu'elle avait outragé. La douleur du mari n'avait pas tenu devant les souffrances de la moribonde, et il avait voulu qu'elle partît réconfortée et rassérénée. Mais, aujourd'hui qu'elle était sauvée, Pierre n'allait-il pas revenir sur sa promesse ? N'allait-il pas reprendre à l'épouse vivante l'absolution qu'il n'avait cru accorder qu'à une morte ?... Un homme peut pardonner à celle qui disparaît et qu'il ne reverra plus... Serait-il aussi clément si la présence de la coupable devait lui rappeler toujours la cuisante douleur de l'offense reçue ? Voilà ce que se demandait désespérément Clotilde. Et ses grands yeux encore meurtris interrogeaient le visage de M. de Rouvray avec une déchirante anxiété. Celui-là devina, car il répondit en soulignant les intentions cachées de ses dernières paroles :

— Enfin, Clotilde !... Cet affreux cauchemar est donc terminé !... Ah ! quelle suprême joie d'oublier tant de tortures !...

Elle eut un regard ineffable... En deux mots, il avait conquis sur elle des droits plus sacrés que tous ceux que la société et la loi lui avaient conférés. La reconnaissance qu'elle lui vouait était sans bornes. Comment pourrait-elle jamais arriver à payer le bonheur qu'elle lui devait ? Bientôt l'agitation de la malade tomba ; ses joues creusées se firent moins livides ; la fièvre ne la dévora plus. La convalescence allait venir vite si aucune rechute ne la retardait.

* * *

Le lendemain de cette soirée où il avait communiqué à Clotilde le résultat désolant de sa visite chez la pauvre Madeleine Goépard, Philippe de Langeville avait repris ses investigations pour retrouver sa fille. A Saint-Gratien, où il était retourné, Jean Goépard n'avait pas reparu. Des voisins, à mots couverts, avaient à peu près expliqué au visiteur la raison qui semblait avoir motivé la fuite affolée du mari de Madeleine. Le propriétaire des chalets, à qui le jardinier infidèle n'avait pas remis l'argent de ses termes, se disposait à porter plainte. Sous le coup de poursuites judiciaires, et peut-être aussi de son désespoir, Jean Goépard s'était enfui... A moins que la justice ne lui mît la main au collet, on n'entendrait vraisemblablement plus parler de lui.

(A suivre.)

CHOSES ET AUTRES

Un Drôle de Type

J'avais jadis un ami, que j'avais un peu perdu de vue, et que je fus très heureux de retrouver l'autre jour, un peu vieilli, mais toujours vert.

Après les congratulations d'usage, surtout lorsqu'on se retrouve après vingt ans d'absence, nous parlâmes tout naturellement du passé et des souvenirs communs.

Je dois vous dire que mon ami avait une particularité. Lorsqu'on racontait le moindre fait divers, lorsqu'on lui reprochait, au sein d'un comité, un oubli dans ses fonctions, il semblait tomber des nues, et invariablement il concluait en disant : « C'est la première nouvelle ! Je surtout revenait comme un véritable leit motiv : « Que voulez-vous ! à moi, on ne me dit jamais rien. »

Pour voir s'il était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit, je n'eus garde d'oublier de lui demander : « Eh bien, est-ce qu'on continue à ne rien te dire ? » et je fus stupéfait d'enregistrer cette réponse : « Que veux-tu, mon cher ami, il n'y a plus que les petites femmes qui me disent quelque chose. »

S'il ne me l'avait pas dit, jamais je n'y aurais cru.

GIHA.

Ce que disent les Journaux

Interpellation sur la grève des Cheminots

La Petite République :

« Actuellement, le passé est seul en cause, et le ministre du Travail est trop homme de gouvernement pour esquiver par une dérobade sa part de responsabilités. En cette probité, étant décidé à se retirer depuis quelque temps, en en ayant même manifesté l'intention, de ne pas mettre son dessein à exécution pour ne pas abandonner ses collègues en pleine bataille. C'est une attitude diamétralement opposée à celle que lui prêtent des gens intéressés, mais qui le connaissent mal. »

La République Française :

« Le tripatouillage ministériel me rappelle un dîner où l'on discutait les mérites et les démérites d'un ouvrage dramatique. L'un trouvait qu'il fallait supprimer la scène cinq ; un autre disait que cela irait très bien si l'on introduisait l'amoureux au second acte ; un troisième aurait voulu plus d'émotion au quatrième ; chacun émettait son opinion, et tout en rendant justice au talent de l'auteur, disait qu'il vaudrait mieux ceci, qu'il vaudrait mieux cela. « Moi, je crois, dit soudain Dennery, qu'il vaudrait mieux une bonne pièce. »

Le Rappel :

« Nous voici avertis : ce n'est pas une simple crise intérieure qui est ouverte au sein du cabinet Briand, ce n'est pas un banal remaniement qui se prépare, ce n'est pas un vulgaire replâtrage qui est en train de s'accommoder ; c'est un complet revirement politique et social. La crise de majorité qui s'annonçait il y a quelques semaines accélère son mouvement chaque jour plus vite. »

L'Eclair :

« Après le nettoyage qui s'impose, il importe que rien de suspect ne demeure à la tête à côté du pilote. Nous comprenons à merveille que Briand, s'il a le sincère respect de ses engagements et veut faire honneur à sa signature, éprouve le besoin de déblayer sa route. Si les députés ne l'y aident pas, ils seront complices de tous les déserteurs de la défense sociale. Grâce à la séance si claire de mardi, ils sont dans l'impossibilité de s'abuser. L'épuration des éléments putrides qui empoisonnent l'action publique est une simple affaire d'hygiène à régler immédiatement, sans aucun délai. »

L'Action :

« Pendant les scènes écœurantes de l'autre jour, dit-il, nos yeux se portaient instinctivement vers la tribune diplomatique où se trouvaient quelques ambassadeurs des nations étrangères. Et une grande tristesse nous montait au cœur de songer que ces hommes garderaient l'image d'une République où quelques anarchistes suffiraient à terroriser une assemblée et son président, s'il ne se trouvait de temps en temps un orateur assez énergique et assez haut pour dominer ces danses de sauvages qui confondent le parlement épileptique avec l'usage de la parole. »

Le Soleil :

« M. Briand n'est pas un président du Conseil dédaigneux des intrigues comme M. Buffet, ou faible de caractère comme M. Méline, et, s'il s'était trouvé dans son cabinet des Léon Say ou des Barthou, qui combattraient sa politique ou trahiraient sa confiance, il aurait su depuis deux ans les obliger à se démettre ou à se soumettre. Les ministres sont donc d'accord, tout au moins, sur un point : c'est que le pouvoir étant bon à prendre est bon à garder. »

L'Aurore :

« Il ne nous semble guère possible qu'aucun orateur, même appartenant à la plus teinte sérieusement que l'intérêt privé, si respectable qu'il soit, d'employés faisant valoir certaines revendications, puisse primer l'intérêt général, compromettre la bonne marche de l'industrie nationale, et même, à un moment donné, la Patrie. Les cheminots eussent-ils cent mille fois raison, de ne peuvent avoir le droit d'immobiliser la vie du pays. Toute la bataille de tribune tournera autour de cette formule qui est la raison d'être du débat et qui en sera la sanction. »

Carnet Mondain

Hier, a eu lieu, à l'église Saint-Jean-Baptiste, le mariage de Mlle Pépita Casalta et de M. Ernest Battistini. La cérémonie s'est faite dans la plus stricte intimité. Mais, malgré l'heure matinale, de nombreux amis s'étaient rendus dans la vaste nef, décorée avec goût pour la circonstance, pour offrir leurs vœux et leurs félicitations aux jeunes époux et témoigner leur sympathie aux deux familles, à l'occasion d'une union qui s'accomplit sous les plus heureux auspices.

La mariée, dont tout le monde vante la finesse d'esprit et la bonté du cœur, a été conduite à l'autel par son grand'père M. Casalta. Elle était merveilleusement belle dans sa virginale toilette, d'une richesse incomparable, qu'elle portait, d'ailleurs, avec une grâce vraiment charmante ; aussi, reine de la fête, a-t-elle soulevé sur son passage, l'admiration de toute l'assistance. Ses parents, seuls, l'accompagnaient. Nous avons remarqué de très jolies toilettes dont la richesse des étoffes et l'harmonie des garnitures le disputaient à l'élégance et la coupe impeccable.

La bénédiction a été donnée par M. l'abbé Gudiosili, ami des deux familles. En un langage simple, ce prêtre selon l'Evangile a dit des choses fort touchantes et a appelé les grâces du Ciel sur les deux jeunes cœurs que l'amour a réunis. Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Casalta, grand-père des époux et M. Antoine Fabiani, conseiller général de la Corse ; pour le marié, MM. Léon Ramelli et Louis Strenna. M. Casalta, père de la mariée, que les exigences de son importante maison commerciale retiennent en Amérique, n'assistait pas au mariage. M. Casalta a créé, au Vénézuela, une maison dont la prospérité grandit de plus en plus et celà, grâce à son intelligence et à sa féconde activité. C'est ainsi qu'il s'est attiré l'estime générale par la droiture et la grande honnêteté qu'il apporte dans les affaires. Il a donné également à ses enfants, une éducation brillante dans une institution très en vue, à Paris. Le jeune marié appartient à la famille Battistini, si avantageusement connue à Bastia et au Cap. Bien que tout jeune encore, il a su se créer à Callao (Vénézuela), une situation brillante et très honorable.

Pendant la messe M. Barboni a chanté avec un réel sentiment le *Panis Angelicus* de César Franck accompagné par MM. Regrossi et Giannarelli, dont l'éloge n'est plus à faire.

A midi, un déjeuner exquis a réuni les membres des deux familles autour d'une table richement décorée. Un menu des plus délicats a été servi. Le plus bel éloge que nous puissions en faire, c'est qu'il était signé Lingénieur, le Vatel insulaire que tout le monde connaît et dont la renommée n'est plus à faire.

Qu'il nous soit permis d'adresser aux familles Casalta et Battistini nos plus chaleureux compliments et aux jeunes époux nos vœux ardents de bonheur.

La Question des Cédrats

Bastia, le 28 octobre 1910.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Nous lisons dans votre estimable journal de ce jour, l'article de M. le premier président Grassi, sur la *Vente des Cédrats*.

Le but poursuivi, soit le relèvement des prix, est tout à fait louable ; le moyen préconisé, en l'espèce la création d'un Syndicat, procurera au producteur la satisfaction de prix sûr directement le confiseur ; mais pourquoi ce discrédit que l'on se plaît à jeter sur l'ensemble des acheteurs ? C'est en cette qualité que nous tenons à protester hautement, pour ce qui nous concerne, contre le post-scriptum de la lettre de M. le premier président Grassi ; nous prenons la liberté de lui faire observer que nos romaines sont contrôlées aux époques fixées par un vérificateur des poids et mesures ; il nous évitera donc, nous l'espérons, de revenir sur un sujet aussi grave, aussi délicat.

On s'évertue à répéter sur tous les tons à nos producteurs que le cédrat confit se vend couramment 180 francs les 100 kilos et que les prix offerts par les négociants de la place pour les fruits verts sont dérisoires ; on en arrive alors, comme déduction dernière, à la traditionnelle entente entre acheteurs qui est censée devoir tout expliquer.

A cela nous répondrons que les cours qui se révèlent sur notre marché sont basés : 1° sur les prix de vente malheureusement trop bas du cédrat confit (68 les 100 kilos environ pour le choix) ; 2° sur les cours très élevés des sucres ; 3° sur le prix moyen pratiqué pour la provenance Diamante ; 4° sur les fortes ventes à livrer faites cet été en fruits gras à prix dérisoire ; 5° sur l'abstention de l'acheteur-fabricant, qui, escomptant les grosses récoltes de Grèce et Calabre, augmentées d'un stock invendu de l'an dernier, attend à plus tard, espérant s'approvisionner à de meilleures conditions. Et en un mot, sur une série de faits dont l'énumération demanderait un tout autre cadre que la présente lettre.

Permettez-nous en terminant, Monsieur le Directeur, d'abuser encore un instant de votre large hospitalité pour prier M. le premier président Grassi de vouloir bien s'enquérir auprès de nos Consuls généraux d'Amsterdam, Copenhague, Londres, Anvers, New-York, etc., sur la situation actuelle, à seule fin de pouvoir complètement édifier les producteurs insulaires.

Veuillez agréer, etc.

BATTISTI Frères.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 octobre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 14·5 à midi 19° + à 6 heures du soir + 18·2 Maxima + 20° Minima + 13·2.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 765 mm.

Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Au Campo Santo

Les familles bastiaises ont, en général, le culte et le respect des morts, et nombreux sont les promeneurs qui vont passer l'après-midi au cimetière, faire une suprême toilette à ceux dont la fête approche.

A côté de ce spectacle réconfortant, il est triste de constater l'état d'abandon dans lequel sont laissées certaines parties du cimetière ; et certains coins embroussaillés, notamment près des fosses communes, constituent un contraste attristant.

Ceux qui ne laissent plus personne derrière eux auraient droit cependant à quelque sollicitude de la part de la collectivité, c'est-à-dire de la ville qui les a vus naître et qui les a vus mourir.

Le Boulevard Saint-Angelo

A voir le Boulevard Saint-Angelo, où la vie commerciale et le charroi sont si intenses, submergé de boue, c'est à croire que tous les boueux du monde entier se sont mis en grève.

Nous demanderons aussi, par la même occasion, à la sage administration des Ponts-et-Chaussées, de remplacer les regards des prises d'eau servant à l'arrosage. Faute de couvercles en fonte, ils constituent, la nuit venue un véritable danger pour les piétons. Tout le monde ne peut pas aller en auto, et il ne faudrait pas qu'une artère, où les trottoirs sont déjà insuffisants, devienne un véritable casse-cou.

Nous reviendrons sur ce même sujet, tant que satisfaction ne sera pas donnée aux contribuables d'un quartier, qui ont droit à autant d'égards que les autres.

Ecoles publiques

Les écoles primaires publiques vaqueront lundi 31 octobre.

Gendarmerie

M. Ciccoli, maréchal-des-logis-chef à Vescovato, passe à Sainte-Marie-Sicché.

M. Roboquain, maréchal-des-logis-chef à Sainte-Marie-Sicché, passe à Vescovato.

Avis

Le Docteur PARAVICINI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Pierre Luciani, Place St-Nicolas.

Avis

M. Gambaro Jacques, menuisier, ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme Gambaro Françoise, née Castaguini.

Perdu

Il a été perdu sur la place du marché un parapluie de dame avec manche en argent Ciselé.

Prière de le rapporter au bureau du Journal contre bonne récompense.

SOCIETES & SYNDICATS

SOCIÉTÉ DE SAINTE-DÉVOTE. — Les membres honoraires et participants sont informés que dimanche, 30 courant, aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle des séances du Conseil municipal, l'assemblée générale, à une heure de relevée.

Ordre du jour : Lecture du dernier procès-verbal. — Situation financière. — Admissions de nouveaux adhérents. — Questions diverses.

Le Président, J. AIROLA.

LES INTIMES. — L'assemblée mensuelle statutaire de la Société aura lieu, au siège social, le lundi 31 octobre, à 8 heures et demie du soir.

Les questions à l'ordre du jour étant très importantes, la présence de tous les membres est absolument indispensable.

Emulsion Normale
d'Huile de foie de Morue pure
DE NORWÈGE
aux hypophosphites et glycérophosphates
de chaux et de soude
préparée par
P.-A. QUILICI
Pharmacien Chimiste
10, Boulevard du Palais, BASTIA

Supérieure à toutes les huiles de foie de morue dont elle possède toutes les propriétés bienfaisantes sans en avoir les inconvénients, cette émulsion est facilement digérée et, à cause de son goût agréable, elle est acceptée et même demandée par les enfants.

AVIS DE DECÈS

Le capitaine Riolacci, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Riolacci, née Gerolami ;

Mme veuve Marchetti, née Riolacci ;

Mme veuve Santini, née Riolacci ;

M. Jacques Olivari, Mme Jacques Olivari, née Riolacci, et leurs filles ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. PHILIPPE-ANTOINE RIOLACCI

leur père, beau-père, grand-père et arrière grand-père, pieusement décédé à Perelli d'Alesani, le 28 octobre 1910, à l'âge de 90 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MESDAMES [illegible]

Nos Dépêches
DU JOUR

AJACCIO

A LA PRÉFECTURE DE LA CORSE

Ajaccio, 30 octobre.

M. Bazilet, le nouveau préfet de la Corse, qui devait arriver ce matin, a retardé son départ de Marseille jusqu'à mardi prochain.

M. Bertonin, chef de cabinet de M. le Préfet, Mme Bertonin et leur fils sont arrivés ce matin par le paquebot de Marseille.

M. Fabre, préfet du Tarn, et M. Breunig, ancien sous-préfet de Sartène, ont quitté Ajaccio ce soir, à 6 heures, par le paquebot de Marseille.

Tribunal Correctionnel

AFFAIRE DE PRESSE

Ajaccio, 29 octobre.

Aujourd'hui est venu, devant notre Tribunal présidé par M. Levie, le procès en diffamation intenté par M. le docteur Del Pellegrino à son confrère M. Alexandroff et au journal *La Jeune Corse*.

La genèse du procès est un écrit que le docteur Alexandroff a publié, contre M. Del Pellegrino, par lequel celui-ci s'est jugé diffamé.

La *Jeune Corse* est également assignée pour avoir publié ces écrits réputés diffamatoires.

Le docteur Del Pellegrino est assisté de Me Dumoulin.

Le docteur Alexandroff a comme avocat, Me Folacci, et Me Campiglia, est chargé de la défense du gérant de la *Jeune Corse*.

L'audience a été consacrée toute entière au réquisitoire du Ministère public et aux plaidoiries.

Me Dumoulin a essayé d'établir la diffamation, et demandé des dommages-intérêts pour le préjudice moral causé par la publication de l'article incriminé.

La défense, très habilement présentée du docteur Alexandroff, a fait ressortir que ce dernier n'avait nullement l'intention de diffamer son confrère, mais simplement de suivre une campagne de presse sévissant déjà depuis quelque temps entre les deux praticiens.

Me Folacci a ensuite fait ressortir que le gérant de la *Jeune Corse* n'avait rien affaire dans ce procès.

En présence de la plaidoirie aussi complète que remarquable de son distingué confrère, Me Campiglia a renoncé à la parole.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à huitaine.

CHERBOURG

L'ESPIONNAGE

Paris, 29 octobre.

Certains journaux annoncent qu'un agent d'une nation étrangère, aurait pu pénétrer dans le sous-marin *Messidor*, et en photographier le dispositif intérieur.

Au Ministère de la Marine on dément absolument cette nouvelle.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00603

COURSE DE PARIS

	28 oct.	29 oct.
Rentes du 3 0/0 ancien.	96.95	97.00
du 3 0/0 amortis.	96.95	97.10

en cours

Baccalauréat

Aix-en-Provence, 29 octobre.

M. François Giordani a été définitivement reçu à l'examen du baccalauréat, 1re partie, latin-sciences, devant la Faculté des lettres d'Aix.

Conseil des Ministres

Paris, 29 octobre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront en conseil, à l'Elysée, lundi matin à 10 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Nouvelles Militaires

Service de l'Aérostation

Paris, 29 octobre.

M. le général Roques, directeur du Génie au ministère de la Guerre, sera nommé inspecteur permanent de l'Aéronautique militaire.

M. le colonel Chevalier, directeur du génie à Nice, sera nommé directeur du génie au ministère de la Guerre.

Infanterie Coloniale

Le sergent major Stefanaggi, du 2e rég. d'infanterie coloniale, est nommé adjudant.

Les sergents dont les noms suivent sont nommés sergents-majors :

Battesti, du 2e Tonkinois,
Battini, du dépôt des Isolés,
Defendini, du bataillon du Maroc,
Battesti, du 22e colonial.

Sont nommés sergents les caporaux dont les noms suivent :

Paolaggi, du 8e rég. d'infanterie coloniale,
Manenti, du 11e,
Alfonsi, du 22e,
Bighi, du 24e,
Carbuccia, du 21e,
Colonna, du 24e,
Giovannangeli, du 8e,
Ginefri, du 21e,
Sarda, du 4e,
Albertini, du 24e,
Poggi, du 11e,
Castelli du 21e,
Golormini, du 2e,
Sari, du 11e.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures 15

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la grève générale des cheminots.

M. Dejeante

monte à la tribune et développe son interpellation.

Il exprime le regret que les moyens employés par les cheminots aient été contraires au bon ordre, mais les conditions d'existence faites à ces derniers excusent, dans une certaine mesure, les procédés employés pour améliorer leur sort.

L'orateur fait un tableau saisissant, autant qu'interminable, des souffrances endurées par les travailleurs des chemins de fer, et demande aux bourgeois une grande pitié à leur égard.

M. Puech

succède à la tribune à M. Dejeante.

L'orateur approuve, sans restriction, l'attitude du Gouvernement à l'égard des grévistes.

En annihilant les effets, désastreux pour le pays, de la grève générale, en paralysant les menées des fauteurs de désordres, le Gouvernement a fait son devoir.

Cependant l'orateur est obligé de s'avouer que les lois réglant les rapports entre le capital et le travail ne sont pas encore ce que la classe, si intéressante des travailleurs, a le droit d'en attendre.

Elles ont besoin d'être complétées. L'orateur a confiance [illegible] du Gouvernement qui a pris l'engagement de concilier à la fois et l'intérêt des capitalistes et le bien-être relatif des travailleurs.

M. Ernest Roche

monte à la tribune.

Le député de Paris prend à partie le Gouvernement qu'il déclare être avec la Chambre les auteurs responsables de la dernière grève.

Depuis longtemps, les cheminots n'ont été leurrés que de belles promesses, mais aucune n'a été tenue ; aucun adoucissement ne fut apporté à leur état misérable.

L'orateur termine en déclarant que la répression de la dernière grève a été illégale, et qu'en présence de l'attitude du Gouvernement à l'égard des socialistes, il ne peut plus avoir confiance en lui.

M. Willm

socialiste unifié, occupe, à son tour, la tribune.

Violemment, il blâme le Gouvernement d'avoir pris prétexte d'un prétendu complot qui n'a jamais existé, pour faire procéder à des arrestations illégales qui sont la négation évidente des Droits de l'Homme.

En se livrant ainsi à l'arbitraire, le Président du Conseil a réédité les lettres de cachet. Le pays tout entier a été écœuré de semblables procédés.

Il est midi.

La séance est levée sur la péroraison du député unifié Willm.

Du reste bon nombre de députés ont déjà quitté la salle des séances.

On prévoit pour l'après-midi, un duel oratoire entre MM. Briand et Jaurès.

Peut-être même y aura-t-il séance de nuit.

Séance de l'après-midi

Avant la séance

Les députés arrivent au Palais-Bourbon plus nombreux que jamais.

On sent que la lutte sera ardente entre le leader socialiste et le président du Conseil.

Les tribunes réservées au public sont archi combles.

Le corps diplomatique presque au complet assiste à ces débats passionnants.

La Séance

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Jaurès

monte à la tribune.

Il est très calme ; il n'a en mains ni notes ni dossier, et son discours débute par une apostrophe à M. Joseph Reinach.

Très amèrement, il reproche à ce dernier de ne pas être aujourd'hui du côté du droit, et de faire cause commune avec les adversaires de la cause ouvrière, qui doit être celle de tout bon socialiste.

M. Reinach

réplique vivement à l'orateur et pendant quelques minutes c'est un chassé croisé de reparties acerbes.

M. Jaurès

reprend son discours, un instant interrompu, et rentre immédiatement au cœur de son sujet.

La grève des cheminots a été légale, les grévistes étaient dans leur droit, le plus strict, le plus absolu. Mécontents, à juste titre, d'être sans cesse leurrés de promesses vaines, de voir continuellement leurs légitimes revendications très mal accueillies, ils avaient adopté le seul moyen qu'ils eussent en leur pouvoir pour se faire écouter : la grève.

Quant à l'origine révolutionnaire que M. le Président du Conseil veut donner à cette agitation syndicaliste, elle n'existe pas. M. Briand a créé le fameux complot pour les besoins d'une cause injuste à tous égards.

La vérité est que le Gouvernement a manqué d'énergie, vis-à-vis des grandes Compagnies pour lesquelles il a sacrifié les cheminots.

L'orateur appelle la répression de la grève un Coup d'Etat militaire. Il proteste contre la mobilisation des employés des chemins de fer, appel qui a totalement annihilé le mouvement ouvrier au profit du capitalisme.

Véhémentement, le leader socialiste s'élève contre l'accusation portée sur les grévistes, d'avoir reçu des subsides, soit de l'étranger, soit des comités royalistes.

Les cheminots n'ont agi que sous l'impulsion de leur indignation légitime, par le mépris constant et la violation flagrante des engagements pris par le Gouvernement à leur égard.

L'orateur prend à partie directement MM. Briand, président du Conseil ; Viviani, ministre du Travail, et Millerand, ministre des Travaux publics, qu'il apostrophe très violemment. Il leur reproche de briser aujourd'hui le droit de grève, ce droit qu'ils avaient autrefois défendu devant le Pays.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Jaurès parle longuement des dissentiments qui règnent dans le Cabinet actuel.

M. Viviani, surtout, se faisant une conception exacte de la ligne de conduite du Cabinet Briand, et jugeant qu'elle n'est plus en rapport avec l'engagement que celui-ci a pris vis-à-vis du pays, refuse de collaborer plus longtemps avec un ministère prisonnier des forces coalisées de la réaction.

Il insinue même que le Ministre du Travail lui a tenu certains propos à ce sujet.

M. Viviani

à ces mots escalade vivement la tribune.

D'une voix ferme, il déclare n'avoir jamais tenu à M. Jaurès le langage qu'il lui prête.

« Quand ma liberté me sera rendue, ajoute le Ministre du Travail, je reprendrai ma propagande, mais je ne pactiserai pas, comme vous, avec le sabotage et l'anarchie. »

Le Président du Conseil

monte à la tribune au milieu des applaudissements de la Gauche, pendant que l'Extrême Gauche vocifère et que la Droite observe un silence glacial.

M. Briand prend la contre-partie des arguments du leader Jaurès, et démontre que la grève des cheminots n'était autre qu'une tentative révolutionnaire qu'il était de son devoir d'étouffer à sa naissance.

Les droits incontestables de la Société passent avant tout droit de grève. Les actes de sabotage relevés sur tous les points du Pays, ont dicté la conduite du Gouvernement.

Au sujet du décret appelant les cheminots sous les drapeaux, le Président déclare d'une voix forte :

« Si la loi ne m'avait pas permis de faire ce que j'ai fait, pour défendre la frontière et rétablir l'ordre, je n'aurais pas hésité à aller jusqu'à l'illégalité. »

Indescriptible Tumulte

Cette déclaration déchaîne une véritable tempête.

Les Unifiés, auxquels se joignent une cinquantaine de radicaux, semblent pris d'une crise rabico-épileptique.

Debout sur leurs pupitres, ils hurlent, vocifèrent, injurient et menacent M. Briand.

Les cris de : « Démission ! Dictateur ! Franco ! » retentissent, couvrant la sonnette du Président, qui essaye vainement de rétablir le calme.

La Chambre reste frappée de stupeur en présence d'un tel spectacle et d'une telle déclaration.

M. Briand reste impassible, mais, convaincu qu'il ne pourra plus se faire entendre au milieu de ce déchaînement de tumulte, il se penche vers les sténographes de la Chambre et leur dicte, tranquillement, la fin de son discours.

Les Ordres du Jour

Le Président essaye de lire les ordres du jour, mais sa voix, pas plus que sa sonnette, ne peuvent dominer le tumulte, il prend enfin le parti de se couvrir et de lever la séance, qui est renvoyée à demain à 2 heures.

MAISON CARBUCCIA ET FILS
BASTIA

Très prochainement ouverture des Nouveaux Magasins avec inauguration des rayons de Chaussures, Modes, Faïence, Articles de Paris, Ustensiles de Ménage, Articles de Chauffage, Literie, Porcelaine, etc., etc.

INSTALLATION MODERNE

Savon Le CHAT
Extra
Garanti Pur
Production
100.000 kilogr.
par jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR
A. CLAVEL, Éditeur, 42, rue St-Lazare, PARIS.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

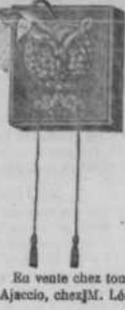

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille, Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 49, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez aisément compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres

Le contenu de l'attestation suivante ne parle-t-elle pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mieux que tous les arguments.

... Monsieur. — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depensier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.

Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT :: SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15×15, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS à encaisser

5 GROS LOTS DE UN MILLION
15 — 600.000 Francs.
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTÉI
Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE SIXIEME ANNÉE — N° 301 LUNDI 31 OCTOBRE 1910

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page) 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse........ Un an 20 fr. 6 mois 10 fr. 3 mois 5 fr.
Autres Départ. 22 » 12 » 6 »
Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

00604

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever 6 h. 61 m. — Coucher, 4 h. 27 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : Sainte Lucile.
Fête de Demain : LA TOUSSAINT.

30 OCTOBRE

Les Interpellations SUR LES GRÈVES et la réponse de M. Briand

La rentrée qui vient d'avoir lieu fut une des plus mouvementées que nous ayons eues depuis longtemps. Rarement, l'hémicycle de la Chambre retentit, dès le premier jour, de telles clameurs et de paroles aussi graves.

C'est qu'une question terriblement grave aussi était portée à la tribune par les interpellateurs socialistes ; celle de la grève générale des Chemins de fer. D'ailleurs, les accusations qui furent portées contre le gouvernement par l'extrême gauche furent d'une telle violence que M. Briand n'a pas voulu les laisser passer sans y répondre.

Voici, notamment, quelques unes des aménités décochées par l'unifié M. Colly : « S'il y a un meneur, un agent provocateur, c'est vous, Monsieur le président du Conseil, c'est vous, qui avez joué avec une certaine maëstria ce rôle odieux et méprisable entre tous. C'est vous qui, après nous avoir poussés à la grève, nous avez fait lâchement arrêter... Vous avez voulu tâter le pouls de l'opinion pour savoir si les fils seraient capables de faire leur devoir militaire en face de leurs pères. C'est là une gredinerie de votre part... »

De telles paroles sont, sans doute, d'un grand effet dans une réunion publique ; elles eussent mérité cependant de n'être point prononcées au sein de l'assemblée législative. Constatons, du moins, avec satisfaction, qu'elles n'ont été applaudies et approuvées que par une infime minorité d'extrême-gauche, tandis que la réponse digne et ferme du chef du gouvernement a reçu l'approbation de la presque unanimité de la Chambre.

Pour justifier ses actes, M. Briand n'a eu qu'à faire l'historique du dernier mouvement de grève. Il explique que, loin d'avoir opposé aux réclamations des travailleurs des chemins de fer, l'indifférence que certains lui reprochent, il les a aidés de tout son pouvoir.

Dès le mois de juin, il répondait favorablement à une demande d'entrevue et il se mettait en rapports avec les délégués des cheminots.

Sur la question de la rétroactivité des retraites, il fut convenu que le ministre des Travaux publics étudierait un régime transitoire, les travailleurs et les Compagnies devant être consultés.

Sur la répartition du travail, M. Millerand se déclara prêt à intervenir auprès des Compagnies pour éviter le surmenage pour certaines catégories d'agents.

Sur l'augmentation des salaires à cinq francs par jour, la réforme est déjà réalisée dans la région parisienne, et il a été décidé que cette mesure sera généralisée sur tous les réseaux dès le premier janvier prochain.

On arrive ainsi au début du mois d'octobre. Les délégués des cheminots demandent alors une entrevue aux Directeurs des Compagnies, entrevue qui est refusée par ceux-ci.

Des pourparlers s'engagent avec le Gouvernement. C'est alors que la grève éclate.

Dès le premier jour, on coupe les fils des signaux, ceux du téléphone, du télégraphe, on rend indisponibles les aiguilles, on lance une machine sans conducteur sur un train.

Quels que soient les droits dont se réclament les cheminots, il est apparu que de tels actes de sauvagerie étaient inadmissibles dans une nation civilisée.

Est-il possible qu'un grand service public comme les chemins de fer puisse se transformer du jour au lendemain en une organisation de combat, en une entreprise de sabotage et d'anarchie, contre laquelle le gouvernement demeurerait impuissant, sous prétexte que les cheminots n'étant pas des fonctionnaires, possèdent le droit de grève ? A cette question, M. Briand a résolument répondu : Non !

Et c'est pour cela qu'il est maintenant accusé par les socialistes unifiés et par quelques radicaux-socialistes, d'avoir attenté à la liberté syndicale !

Heureusement, le pays a eu conscience du danger qu'on lui faisait courir, sous prétexte de liberté, et il s'est trouvé tout entier avec le gouvernement contre les saboteurs et les anarchistes.

Ce sont bien, en effet, les sentiments de tous les citoyens honnêtes et laborieux que M. Briand a exprimés, lorsqu'il a dit devant la Chambre :

« Je me refuse à reconnaître la liberté dans la licence. Je ne reconnais pas la liberté syndicale dans des instruments de propagande comme la « chaussette à clous » et la « machine à bosseler. » Je ne la reconnais pas dans le fait de saisir un pauvre diable qui veut travailler pour nourrir les siens, de le traîner devant une permanence, de l'y attacher à un poteau, de lui couper la moustache et de lui cracher au visage... Cette liberté-là ce n'est pas la liberté, c'est la tyrannie, c'est une entreprise de ruine et de mort contre le pays, et ceux qui demandent au gouvernement de la respecter sont les plus grands ennemis de la liberté. »

C'est en vain que les unifiés ont essayé d'empêcher, par l'obstruction, par des injures et des bruits de pupitres, d'entendre ces paroles du président du Conseil. Elles ont porté jusqu'au fond des villes et des campagnes, un instant effrayées par l'audace des saboteurs et des lanceurs de bombes, et elles ont rendu la confiance à tous.

Maintenant les responsabilités sont prises. Le pays n'aura pas de peine à choisir entre ceux qui sont capables des pires excès pour la satisfaction d'intérêts individuels, et le gouvernement qui a pris l'engagement formel de mettre la France à l'abri de pareilles entreprises, sans porter atteinte à aucune des libertés essentielles de la République.

C. des CORDELIERS.

Propos d'actualité

Réformes Postales

Dans les Postes, M. Millerand fait des prodiges. Grâce à lui, on balaie les bureaux une fois par semestre et, sur les pupitres, le pacifique et patient public trouve, surpris et charmé, des morceaux de bois peints en rouge qui furent des porte-plumes, ou qui le deviendront quand on les aura complétés d'une carcasse d'abord et d'une plume ensuite.

M. Millerand est un homme de progrès ! Et, avec cela, plein d'attentions délicates. Jadis, dès que le soleil frappait à nos volets, le courrier nous réveillait prématurément avec un lot de nouvelles qui n'étaient pas toujours joyeuses. M. Millerand y a mis ordre. Maintenant le facteur passe une heure plus tard et nous pouvons faire ainsi la grasse matinée.

Eh bien ! Des gens grincheux trouvaient que tant de belles et grandes choses n'étaient rien ! Et pourquoi ? parce que la sollicitude éclairée du ministre se limitait aux seules Postes. On négligeait les télégraphes, on oubliait les téléphones comme si les uns et les autres étaient les bâtards de l'Administration.

— Vous verrez que ça se gâtera, assuraient les esprits pointilleux, mais prévoyants. Si les demoiselles du téléphone lèvent l'étendard de la révolte, les abonnés en entendront de dures, et quant aux petits télégraphistes...

C'est arrivé comme ils disaient : Après avoir malmené le public, les téléphonistes ont traité, sans aucun souci de la Constitution et du protocole, M. Fallières de « dromadaire, » et quant aux télégraphistes, certain procès récent pourrait donner une idée du relâchement de leurs mœurs.

Mais M. Millerand est l'homme des décisions promptes, et le mal est à peine connu qu'il vient d'appliquer le remède. Car, en bonne Administration, le remède, c'est la commission.

Elle a jailli, si j'en crois la presse. On annonce, en effet, que M. le Ministre, ému de l'abandon auquel sont livrés télégraphistes et téléphonistes parisiens, vient, après avis d'une Commission spéciale, de décider la création d'un Cercle à leur usage. Ce ne sera pas, j'imagine, un cercle vicieux.

Aux demoiselles, on enseignera la langue verte, afin d'enrichir le vocabulaire de leur conversation administrative, on les perfectionnera dans le maniement de la clé de dérivation et on les entraînera à conserver leur sang-froid pendant la communication et à ne pas trahir la présence de leur oreille tendue au milieu du fil pour y saisir le secret qui passe.

Quant aux jeunes télégraphistes, on leur apprendra, j'espère, toute la science et toutes les ficelles du jeu de billes, ce qui leur permettra d'achever plus vite la partie de rigueur à chaque port de dépêche.

Voilà de la belle et grande besogne. M. Mougeot, qui fut un maître de postes phénoménal, soit dit avec tout le respect que je professe pour sa personne, n'aurait pas été capable d'une aussi belle innovation. Il est vrai que, de son temps, les téléphones, par exemple, n'étaient qu'un leurre, puisque les demoiselles ne répondaient jamais. A présent, elles tutoient le chef de l'Etat et le traitent de quadrupède ; elles s'informent avec sollicitude si nous avons vu la ferme, s'inquiètent de notre bouche et nous offrent la jambe. C'est déjà un résultat.

POL HARDUIN.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Caldarello

Le 23 octobre à 7 heures du soir, une réunion a eu lieu dans une salle réservée du Café Giudicelli ; grâce à la persévérante initiative de M. Albertini une section de l'Union Générale des Corses et Amis de la Cor-

---

21. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES MÈRES RIVALES

par Henri Demesse

PREMIÈRE PARTIE

XI

Et puis, enfin, le directeur des deux cirques avait consenti à l'engager de nouveau, pour sauter à travers des cerceaux de papier, ainsi que son frère comme écuyer-clown : nouveau type encore créé pour la joie des titis. Ecuyer grotesque ! Quelle déchéance ! C'était alors que, par hasard, un soir, elle avait appris la vérité. Robert avait éprouvé, pour elle, une passion violente. Marié depuis deux ans, il avait quitté pour la suivre, sa jeune femme affolée, désespérée. Celle-ci s'était retirée dans sa famille.

Enfin, après cinq mois, ayant appris que sa femme, enceinte, allait mettre au monde un enfant, il avait cédé aux instances de ses parents, de ses amis. Il s'était arraché à sa passion ! Il était retourné près de sa femme, qui, l'adorant, elle aussi, lui avait pardonné. Oh ! quel désespoir quand elle avait appris cela ! Ainsi, il appartenait tout à une autre. Il l'avait prise, elle — une écuyère, ça ne comptait pas, — il l'avait prise, elle, chaste, aimante, douce, bonne, naïve. Il l'avait bercée, cinq mois durant, de vaines promesses. Et tout à coup, pour faire « son devoir », il était retourné près de sa femme légitime, pour vivre avec elle, près de son enfant « légitime ». Et on admirait, sans doute, cet homme à cause de sa volonté, de son énergie, qui l'avait rendu maître de sa « passion ». Et personne ne songeait à cette pauvre fille, au cœur meurtri, dont la vie avait été brisée, pas plus qu'à l'enfant qui était né. Malheur ! Or, Juliette trouvait cela inique ! Elle n'admettait pas que la loi ne lui permît pas de faire montre de ses droits ; elle estimait qu'elle en avait des droits, et d'incontestables ! Mais non, encore une fois, une écuyère, ce n'était pas une femme, apparemment. On disait, en parlant d'elle :

— Elle fera comme les autres. Après un premier amant, un deuxième. Ces filles-là sont faites pour ça !

Et sa fille ! Sa « bâtarde » !

— Grande, elle fera comme sa mère.

Or, cela, elle ne le voulait pas ! Non, elle était mère, comme les femmes « légitimes ». Elle voulait arracher sa fille au sort qui l'attendait. Un soir, dans sa loge, elle l'avait revu, lui, Robert, ce misérable, l'auteur de tous ses maux. C'était fort ! Quelle audace avait-il ? Pourquoi reparaissait-il devant elle ? Comptait-il donc la reprendre ? Espérait-il qu'elle « partagerait » ? Nouvel outrage ! Et, folle, elle l'avait frappé ! Puis, elle avait voulu mourir, croyant qu'il était mort. Mais lorsqu'on l'avait rapportée dans sa loge, Robert, blessé seulement, avait disparu. Et quelle générosité il avait montrée ! Il n'avait pas porté plainte contre elle. Bien plus, il lui avait envoyé dix mille francs, trois semaines après. Elle avait reçu cette somme alors qu'elle entrait en pleine convalescence, après sa tentative de suicide au cirque. Or, cette somme, qu'il lui avait envoyée, ces dix mille francs, elle les avait acceptés. Cette somme lui était indispensable pour l'accomplissement de son projet. Elle avait donné deux mille francs à son frère, pour l'éloigner. Il la gênait, pour la réalisation de ses projets. C'est alors qu'elle était venue se loger, se cacher, bien plutôt, dans ce quartier retiré, à l'Hôtel du Nouveau-Monde, chez la Dannoux. Oui, pas de pitié pour ceux qui avaient été sans pitié ! Elle serait implacable comme on avait été, pour elle, implacable ! Elle avait, maintenant, accompli la moitié de sa tâche, ça avait été terrible, oui, terrible ! Elle tressaillit en y songeant ! Il lui tardait de faire le reste, de remettre les choses en place, de reprendre ses droits. Elle n'attendait plus qu'une occasion. Elle comptait sur le hasard pour la lui fournir !

XII

Juliette, tout à coup, tressaillit ! On avait frappé à la porte de sa chambre. Elle était toute frémissante encore, à la suite de sa rêverie. Elle se leva pour ouvrir, non sans une vague inquiétude. La porte ouverte, l'homme qui avait observé les étranges allées et venues de Juliette, au parc Monceau et qui l'avait suivie jusque devant la porte de l'Hôtel du Nouveau-Monde, se trouva devant elle.

— Qui êtes-vous ? demanda-t-elle à cet individu à la mine suspecte. Que voulez-vous ?

— Ce que je veux, je vais vous le dire. Qui je suis, vous le saurez tout à l'heure.

Et il essaya de pénétrer dans la chambre en repoussant Juliette. Celle-ci effrayée, s'opposa à l'entrée de l'homme.

— Je ne vous connais pas, dit elle, déjà prête à appeler à l'aide.

Mais l'homme posa un doigt sur ses lèvres.

— Chut ! il faut que je vous parle, au sujet de la fille de M. Thomery. Impossible, pourtant, de causer sur le palier.

La jeune femme, stupéfaite, prise de peur, laissa passer l'inconnu. Celui-ci, satisfait, car, par un seul mot, il avait produit un effet attendu à coup sûr, entra. Juliette referma la porte. Puis, elle regarda, avec attention, « l'homme ». Il était grand, maigre, sec. Il était vêtu, sordidement, d'un veston, trop large pour lui, et dont les manches, trop courtes, ne descendaient que fort peu au-dessous de ses coudes, ce qui constituait un effet très comique. De même, son pantalon, trop court et effiloqué du bas, était bossué par d'affreuses genouillères marquées bien au dessous des genoux de l'homme : preuve que cette pièce de son accoutrement avait appartenu jadis à un homme gros et court de jambes. On ne voyait pas trace de chemise à cet étrange individu, dont la tête était couverte d'un immense chapeau, à larges ailes, en feutre vert, qu'il tenait rabattu de façon à laisser, dans l'ombre, son visage, dont Juliette ne put voir, en effet, que le bas, couvert d'une barbe longue et inculte. L'homme s'assit dans un fauteuil, commodément, et sans façon.

— Ouf ! ce fauteuil est moelleux ! On y est, par ma foi, fort bien assis.

— Mais enfin, dit Juliette, me direz-vous ?...

L'inconnu sourit.

— Un instant, ma petite, je comprends votre impatience ! J'ai prononcé, en guise de « Sésame, ouvre toi ! », des paroles qui ont produit leur effet. Mais pour Dieu, ma chère, attendez un peu, nous allons nous expliquer. Tout d'abord, laissez-moi respirer ! Savez-vous que vous êtes assez bien logée ?

Il regarda les meubles en détail. Puis, il aperçut le berceau.

— Ah ! Ah ! c'est la petite. Sacrebleu, elle dort bien.

(A suivre).

se vient de se constituer à Caldarello. Cette section, quoique composée de seize membres seulement, ne reculera devant aucun sacrifice pour grossir le nombre des adhérents. Dans un pays aussi délaissé que le nôtre, on doit pouvoir enfin se convaincre de cette grande vérité, que l'union fait la force ! celle-ci procure les véritables moyens pour arriver lentement et sûrement à une amélioration sensible de notre état moral et économique. Quels que soient les obstacles que la section aura à surmonter, nous osons espérer qu'un élan irrésistible sera donné partout dans les villages environnants.

Après lecture des statuts qui furent accueillis avec approbation et joie unanime, tous les membres félicitent les hardis promoteurs de ce mouvement et envoyent leur souvenir au Comité central de Paris, ont adhéré avec notre Comité ;

MM Bartoli, maire, Bartoli, facteur des postes, Mattei, brigadier des douanes, Angeli Pierre-Paul, propriétaire, Susini Pierre, forgeron, Giudicelli Baptiste, négociant, Bellini Paul, étudiant en pharmacie, Bartoli Thomas, propriétaire, Quilichini Joseph, ex-maire, Tomasi François, propriétaire, Gazano, commis des postes, Santarelli François, propriétaire, Tomasi Jean-Félix propriétaire, Polverini, retraité, Quilichini Jacques, cordonnier.

On procède ensuite à la formation du bureau ; sont élus à l'unanimité :

Président : Albertini.
Secrétaire : Tomasi.
Trésorier : Polverini.

Dès que le bureau a été formé, le président a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

Je suis très sensible aux marques de sympathie et de confiance dont vous venez de m'honorer en me mettant à la présidence de la section qui vient de se former et dont je suis heureux d'avoir été le promoteur.

Cette mission incombait plutôt à un enfant du pays qui connaît parfaitement les réformes à faire aboutir pour cette chère commune. Mais puisque vous m'avez mis à la tête de cette Section, je tâcherai de m'en rendre digne. Vous pouvez compter sur tout mon dévouement toutes les fois qu'il s'agira de faire valoir les desiderata que toute la Corse est en droit d'attendre depuis si longtemps.

Le Président, Albertini.
Le Trésorier, Polverini.
Le Secrétaire, Tomasi Jean-Félix.

Le Comité directeur de l'Union est heureux de voir figurer sur le tableau des Sections déjà créées, la vaillante petite Section de Caldarello, près Bonifacio, avec d'autant plus de plaisir qu'on savait que dans un des importants arrondissements de l'extrême sud, on n'aurait pas hésité à seconder les efforts des personnes intelligentes qui ont bien voulu accepter la belle mission de propager les idées unionistes.

Honneur donc à ces nouvelles recrues marchant à la victoire économique.

Le Délégué général pour la Corse,
F. OTTAVY.

Commission des Prisons

Séance du 5 novembre 1910

Ordre du jour :

I. — Comptes rendus des visites mensuelles des délégués.

II. — Avis à donner sur une demande d'autorisation de conserver la moustache et de ne point porter le costume pénal.

III. — Avis à donner sur une demande de libération conditionnelle.

IV. — Communication du Président.

V. — Visite de la Prison.

VI. — Affaires diverses.

N. B. — Conformément à la décision prise au cours d'une des séances de la Commission, le présent avis tiendra lieu de convocation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 octobre.

La caractéristique de la séance a été la nouvelle et violente réaction du groupe ottoman, le Turc perdant plus d'un point à 90 45. En dehors de notre Rente lourde à 96 87, les Fonds d'Etats ne varient guère : Extérieure 90.60 ; Portugais 65.32. Bonne tenue par continuation des Sociétés de Crédit : le Crédit Foncier a été négocié à 792, le Crédit Lyonnais à 1.441, le Comptoir National d'Escompte à 859 et la Société Générale à 736. Fermeté à 543 de la Banque Franco Américaine.

Les actionnaires du Crédit Mobilier Français ont approuvé hier les comptes de l'exercice écoulé qui se soldent par un bénéfice net de fr. : 5.015.992,75 contre 3.384.471,05 pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 35 frs par action, dont le solde, soit 22 fr. 50, sera payé à partir du 1er janvier 1911.

Suez sans changement à 5 485. Les valeurs de transports sont indécises. Lourdeur du compartiment russe. A 1.7 4, le Rio regagne le terrain perdu hier.

Au comptant Banque, l'obligation 5 0/0 Cherryvale Oklahoma est demandée à 440. Hausse à 238 de l'obligation de 100 piastres du Chemin de Fer Mexicain du Centre qui détache le 1er novembre un coupon semestriel de 6 45 net.

Dans le compartiment minier, la Minas Pedrazzini se consolide à 140.

Echanges actifs en actions Monopole Trust. Cette Société a acquis la presque totalité des actions du Monopole Hôtel de Berlin, un des plus importants et des mieux situés.

Nos Chemins de Fer sont calmes.

Commission Sanitaire
de l'arrondissement de Bastia

Séance du 8 novembre 1910

Ordre du jour :

I. — Réclamation Pandolfi et Righi contre l'état d'insalubrité dans lequel se trouverait la cour commune des maisons numéros 8, 10 et 12 de la rue Droite.

II. — Quatrième réclamation Guidoni contre l'état de malpropreté dans lequel se trouverait toujours la rue de la Manutention.

III. — Communications du président.

VI. — Affaires diverses.

Séance du 4 octobre

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Ramaroni, vice président.

Etaient présents : MM. Nardini, conseiller de préfecture, faisant fonctions de sous-préfet en l'absence de M. Bordeaux-Desbarres en congé, Zuccarelli, secrétaire, Gentil et Luciani, membres titulaires, MM. le Médecin-major du 163e et le Directeur du bureau municipal d'hygiène, membres adjoints. Absents : MM. Dumestre, Fantauzzi, Gaudin et Ruffini, membres titulaires.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations et la Commission aborde aussitôt l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour :

I. — Réclamation Santelli contre le mauvais état dans lequel se trouve le terrain vague situé au Nouveau-Port, en face des anciens locaux de la Compagnie Fraissinet.

La Commission donne acte au Président de la communication qui lui est faite de la réponse de M. le Commissaire Central faisant connaître qu'il a prescrit les mesures nécessaires pour qu'il soit donné satisfaction au réclamant. Elle insiste néanmoins sur la nécessité de veiller en cet endroit le plus fréquenté du quartier, à ce que le terrain en question soit toujours tenu dans un constant état de propreté. Elle émet en conséquence le vœu que l'autorité municipale soit invitée à faire cesser les inconvénients signalés dans la légitime réclamation de M. Santelli.

Adopté.

II. — Nouvelle réclamation Guidoni, contre l'état d'abandon dans lequel se trouve toujours la rue de la Manutention.

Le Président communique à la Commission le rapport de la police duquel il résulte que cette rue a été mise en état de propreté dès que le service du balayage en a été invité par M. le Commissaire central. Ce chef de service donne en outre l'assurance que, conformément aux vœux émis dans les précédentes réunions de la Commission, il veillera dans la mesure des moyens dont il dispose au maintien de l'hygiène publique dans cette rue qui a fait l'objet de nombreuses doléances présentées par M. Guidoni. La Commission donne acte au Président de cette communication en exprimant toutefois le désir qu'une surveillance plus active soit dorénavant exercée sur ce point.

III. — Communication du Président d'un nouveau rapport des ingénieurs en réponse aux divers vœux émis par la Commission contre la construction des blocs artificiels sur le terre-plein du Fango.

La Commission donne acte au Président jusqu'à ces derniers temps à être édifiée sur ce même point. Elle insiste, à défaut d'obtenir d'aussi légitimes satisfactions, pour qu'une surveillance rigoureuse soit exercée autour et dans les interstices de ces blocs que l'on considère à tort comme de véritables dépotoirs publics et constituant par suite des foyers d'infection.

Adopté et transmis aux services compétents.

IV — Affaires diverses.

1° Le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, rappelant les droits et devoirs de chacun en cas d'épidémie cholérique. Il résulte, en effet, des termes de cette circulaire, que si toutes les autorités ont dès à présent pris leurs dispositions pour éviter l'invasion de ce terrible fléau, il faut aussi que l'initiative privée seconde les efforts des autorités intéressées par des mesures sanitaires dont l'application lui est personnelle, c'est-à dire de se soumettre éventuellement à une hygiène très sévère.

2° Les rapporteurs désignés dans la réunion du mois d'août dernier, pour se livrer à une enquête sur la question des eaux potables de la ville, exposent que leur rapport n'est point encore terminé et qu'ils se proposent de communiquer le résultat des analyses auxquelles ils se sont livrés à la prochaine réunion de la Commission.

3° Il est en outre donné connaissance à la Commission des contraventions dressées par la police municipale pendant les mois de juillet, août et septembre derniers pour infractions aux lois et règlements sanitaires dont le nombre pour chaque mois est de :

	Juillet	Août	Septembre
Défaut de réparations d'égoûts	4	28	9
Jet d'immondices	21	12	4
Cours malpropres	»	30	25
Elevages de poules en ville	1	4	1
Linge aux fenêtres	»	2	2
Lavage aux fontaines	»	3	2

V. — Vœux divers.

1° Un membre de la Commission émet le vœu que l'on fasse disparaître les bois qui se trouvent sur les quais situés au fond de la place Saint-Nicolas. — Adopté.

2° Un deuxième membre exprime le désir que le service des Ingénieurs prenne les mesures nécessaires afin de ne plus tolérer le jet de ce détritus de toutes sortes au fond de la plage de Toga. Adopté et transmis au service compétent.

3° Un autre membre signale l'état de malpropreté dans lequel se trouverait la place d'Armes et de l'habitude de certaines personnes peu scrupuleuses qui prennent les vestibules des maisons d'habitation pour des W. C.

Il émet, en conséquence, le vœu que la police surveille d'une manière toute spéciale le bon entretien de la place d'Armes et qu'elle se montre notamment impitoyable contre toutes personnes surprises en train de se soulager dans les vestibules des immeubles dont il s'agit. — Adopté.

4° Un quatrième membre émet enfin le vœu que M. le Commissaire central surveille également l'élevage des poules et des pigeons qui se pratique en ville sur une vaste échelle. — Adopté.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

Union Mutualiste de la Corse

Réception de M. Mabilleau

Le bureau de l'*Union mutualiste de la Corse* ayant reçu communication officielle de l'arrivée de M. Mabilleau en Corse, a provoqué une réunion de tous les Présidents de Sociétés de la ville, à l'effet d'arrêter les mesures à prendre en vue de la réception à Bastia de l'éminent Président de la Fédération nationale de la Mutualité française.

Au cours de cette réunion, il a été décidé qu'après le banquet organisé par le Comité local en l'honneur des membres du Congrès d'Hygiène, un punch serait offert par les mutualistes de la Ville à M. Léopold Mabilleau.

Les Présidents de Sociétés ont exprimé le regret de ne pouvoir organiser une grande conférence mutualiste, en raison du peu de temps dont ils disposent et du court séjour que fera M. Mabilleau en Corse.

Les dispositions de détail en vue de cette réception seront publiées ultérieurement, mais, dès à présent, le bureau de l'Union invite tous les mutualistes de la Ville et des environs à se faire inscrire pour la réception projetée.

Le prix du punch est fixé à un franc.

Les adhésions sont reçues chez M. Tortoni, secrétaire général de l'Union, jusqu'au 1er novembre.

Le Président de l'Union,
L. RAMELLI.

Courses de Bastia

MM. les propriétaires des chevaux, ayant gagné des prix aux courses du 25 octobre, seront avisés du jour où ils pourront recevoir le montant des dits prix.

Le Comité des Courses.

Elle a renouvelé son sang

Déclaration d'une malade

Mme Joséphine Marchisio, dont nous publions la photographie ci-dessous, et qui habite Lyon, 22, Côte Saint-Sébastien, était une pauvre malade à qui, pendant six longues années, le mal ne laissa ni repos, ni trêve. Selon sa propre expression, « elle a renouvelé son sang, » grâce au traitement des Pilules Pink, et ce n'est qu'après avoir suivi ce bon traitement qu'elle est revenue à la santé.

Cette expression populaire : « J'ai renouvelé mon sang, » dépeint assez justement l'action des Pilules Pink. Les Pilules Pink donnent du sang riche et pur à chaque dose, elles donnent à celui qui souffre de pauvreté de sang, de manque de sang, justement ce qui lui manque, ce sang qui est si précieux, qu'il a suggéré ce vieux dicton : « Le sang, c'est la vie. »

Mlle Joséphine MARCHISIO
(Cl. Cavarroc)

Considérez bien ce cas, pauvres malades, et réfléchissez. Six années de souffrances, six années pendant lesquelles le travail est impossible, Mme Marchisio, minée, découragée, va jusqu'à penser au suicide. Enfin, elle prend les Pilules Pink. Elle guérit, elle guérit vite, elle est toute heureuse, et elle nous demande de publier son cas, espérant rendre service à celles qui souffrent encore.

« Je souhaite, écrit-elle, que les personnes qui souffrent comme j'ai souffert prennent des Pilules Pink, car elles guériront comme j'ai été guérie moi-même.

» Voilà six ans que je souffrais d'une anémie profonde, générale, d'une anémie qui avait même influé sur mon cerveau, affaiblissant ma mémoire. Ma santé avait décliné graduellement et tout ce que j'avais tenté n'avait pu empêcher mon épuisement de devenir chaque jour plus grand. Je ne tenais plus debout positivement, je ne mangeais presque plus, je digérais avec peine. La nuit il m'était impossible de trouver le sommeil. Une grande lassitude de l'existence m'a prise et j'ai songé à me détruire. Je ne croyais plus ma guérison possible et cependant du jour où j'ai eu pris les Pilules Pink, que j'ai voulu essayer en dernière tentative, parce que tout le monde m'en disait merveille, je me suis sentie renaître à la vie. Je me porte bien maintenant, j'ai des forces, je mange bien, digère parfaitement, et il n'y a plus traces de mon anémie. J'ai renouvelé mon sang, grâce à vos bonnes pilules. »

Les Pilules Pink guérissent l'anémie, la chlorose des jeunes filles, les maux d'estomac, les migraines, névralgies, douleurs, l'épuisement nerveux. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris ; 3 fr 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Carnet mondain

Lundi dernier a été célébré en l'église paroissiale Saint Jean-Baptiste, le mariage religieux de Mlle Toussainte Pasqualini, avec M. Eugène Cristiani, sergent-fourrier au 163e régiment d'infanterie.

La jeune mariée, sous une ravissante toilette blanche, fut conduite à l'autel par son père, M. Pasqualini, employé de l'Octroi.

Un riche et nombreux cortège accompagnait les jeunes mariés.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. le vicaire Pasqualini.

Dans une allocution des mieux sentie, le sympathique abbé a fait connaître aux jeunes époux les devoirs que l'Eglise leur impose.

Puis, après la cérémonie religieuse, les jeunes mariés reçurent à la sacristie les félicitations et les vœux des nombreux amis qui avaient tenu à leur apporter l'hommage sincère de leur respectueuse sympathie.

Les témoins de l'épouse étaient : Mlle Castellani, son amie, et M. Panciolelli Paul, son cousin ; ceux de l'époux : M. Casanova, sergent-major au 163e de ligne, et M. Valentini Paul, avocat à la Cour d'Appel, ses amis.

A la sortie de l'église, les invités se pressaient dans les appartements de Mme Pasqualini, où un excellent déjeuner les attendait.

Une brillante sauterie fut organisée, qui se prolongea jusqu'à une heure tardive de la soirée.

Nous adressons aux jeunes mariés l'expression sincère de nos vœux les meilleurs.

* * *

Encore les disciplinaires

Hier au soir, vers huit heures, le maréchal des logis Massoni Georges, du 2e d'artillerie, vit, déambulant dans nos rues, deux militaires à l'uniforme de disciplinaires.

Les agents de police Luccioni et Giacometti, ayant été requis par le sous-officier Massoni, conduisirent à la caserne Marbeuf les nommés Mozatric Louis et Agnus Charles qui s'étaient évadés de Saint Florent.

* * *

Express-Club

Les membres de l'Express-Club, sont priés de se réunir ce soir lundi au siège social, en vue de procéder à l'élection du bureau.

Le Secrétaire provisoire,
F. ROBERTI.

* * *

Voyageur à l'œil

Le commandant du « Golo », arrivé hier matin de Nice, remit à l'agent de service sur les quais le nommé P. Jacques, qui avait pris passage à bord du paquebot postal comme passager de luxe, c'est-à-dire sans payer son passage.

P. Jacques a été écroué au violon et relâché dans la journée.

* * *

Avis

Le *Docteur PARAVICINI* a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son cabinet médical à Bastia, Place Saint-Nicolas, 9, (2e étage).

Consultations tous les jours de 2 heures à 5 heures, (dimanche excepté).

* * *

Entre revendeuses

Les revendeuses C. J., R. V., C. E., P. P., G. P., N. C., N. T., A., firent hier, à 3 heures du soir, un vacarme tel que force fut aux agents, à moins d'être taxés de surdité, de leur dresser procès-verbal pour tapage et scandale.

* * *

Leçons d'italien

Une dame italienne diplômée, s'adresser aux bureaux du journal.

* * *

La Dive bouteille

Il la fêtèrent, tellement, cette chère bouteille de leur cœur, les nommés R. L., S. A., L. A., qu'ils en passèrent par toutes les phases que procurent les vins frelatés.

Tour à tour tendres, loquaces et facétieux, ils finirent par devenir mauvais. Après s'être mutuellement et grossièrement injuriés, ils cognèrent jusqu'à l'arrivée de l'agent Giacometti, qui verbalisa sans hésiter.

* * *

Pilules Suisses

Envoyez 1 fr 50 à P. Glassel, pharmacien, 28, rue de Grammont Paris, et vous recevrez franco, avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les *maux d'estomac et la constipation.*

* * *

Objet perdu

Il a été perdu du Café Andreani à l'Hôtel de la Poste, un rouleau contenant un brevet de médaille.

Prière de le rapporter au bureau du *Petit Bastiais.*

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT INTERNATIONAL DE DOCKERS. — Les dockers appartenant au Syndicat international sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu lundi 31 courant, à 8 heures et demie du soir, à la Bourse du Travail (place Galetta).

Causerie syndicale faite par le camarade Bernard, de la Fédération Nationale des Ports et Docks.

Le Secrétaire, Cardocci.

BASTIA LA NUIT

UN MEURTRE
A LA PLACE D'ARMES

Arrestation de Filippi dit « Cagnetta »

Hier soir, vers onze heures, les agents Luccioni et Giacometti faisaient une tournée de service, place d'Armes, lorsqu'ils entendirent soudain cinq détonations d'arme à feu venant de la rue Colonnella.

En arrivant à un petit restaurant exploité dans cette ruelle par M. Bernardini François, ils trouvèrent, déjà entouré par quelques personnes accourues au bruit des détonations, un homme affaissé au pied d'une table et baignant dans son sang.

C'était le nommé Ariotti Ange, journalier, demeurant à la Citadelle, qui, malgré les blessures reçues, put donner le nom de son meurtrier qui n'était autre que Filippi Dominique, dit Cagnetta, repris de justice des plus dangereux, dont le casier adorne d'une trentaine de condamnations.

Voici les renseignements que, sitôt prévenu du fait, nous avons pu nous procurer sur les lieux même.

Filippi était attablé en compagnie de quelques autres personnes au restaurant Bernardini, lorsque Ariotti pénétra à son tour dans l'établissement. Constatant la présence de Cagnetta, il dit aux personnes avec lesquelles il se trouvait :

— Comment, vous buvez en compagnie d'un homme qui a envoyé mon frère au bagne ?

— C'est moi, répliqua Cagnetta, qui aurait à me plaindre de toi, puisque c'est grâce à tes dépositions que j'ai été condamné à 5 mois de prison pour avoir soi-disant cambriolé l'église Saint-Jean.

Arriotti s'élança alors sur Cagnetta et le bourra de coups de pieds, de poings, de chaise et même, dit le meurtrier, me gratifia d'un coup de stylet à la cuisse droite.

Cagnetta a été arrêté par les agents Luccioni et Giacometti ; il avait le visage ensanglanté et couvert d'ecchymoses. Il s'est laissé conduire sans résistance au poste de police, où il a été écroué.

La victime, Arriotti Ange, fut transportée à l'hôpital civil par les soins de l'Assistance Publique.

M. Glabèke, commissaire de police, fit prévenir le médecin légiste et le juge d'instruction qui se rendirent sans retard à l'hôpital.

Après un premier pansement, M. Poggiale procéda à un interrogatoire qui fut très bref, vu l'état de faiblesse de la victime.

Arriotti porte à la gorge une blessure occasionnée par une balle blindée, calibre 8. Son état est des plus graves, et M. le docteur Zuccarelli conserve peu d'espoir de le sauver.

L'attitude de Cagnetta est des plus cyniques ; loin de regretter son geste, il s'en fait gloire et proclame son revolver excellent.

« Je suis content, dit-il, d'avoir tué Arriotti, je lui apprendrai à donner des coups de tête à un Corse. Je ne l'ai pas manqué, c'est un beau jour pour moi. »

Jérôme POGGI.

MESDAMES [illegible]

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00605

VICTOIRE DU GOUVERNEMENT

LAMENTABLE DÉFAITE
DES ENNEMIS
du
Cabinet

L'ORDRE DU JOUR
DE CONFIANCE
est voté
par 374 voix

M. Aristide Briand acclamé.

Conseil de Cabinet

Paris, 30 octobre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Cette séance a été exclusivement consacrée à la question de la discussion, à la Chambre, des interpellations sur la grève des Cheminots.

M. Briand a fait connaître la déclaration qu'il comptait faire à la Chambre après la lecture des ordres du jour.

Le Cabinet arrête d'une manière définitive la conduite à tenir à la suite de l'ordre du jour qui sera voté.

La séance d'hier
et la Presse

Jamais, depuis la proclamation de la Troisième République, on n'avait assisté à la Chambre à une séance comparable à celle d'hier.

Dès que M. Briand eut prononcé la fameuse phrase se terminant par ces mots : « je n'aurai pas hésité, dans l'intérêt supérieur du Pays, à aller jusqu'à l'illégalité, » un vent de tempête sembla souffler sur l'Extrême-gauche.

Les injures les plus grossières furent adressées au Président du Conseil par les Unifiés, devenus épileptiques.

Le président de la Chambre ne fut même pas respecté.

Le vénérable M. Brisson fut, lui aussi, en butte aux insultes les plus graves que lui décochèrent les adversaires du Cabinet.

Tous les journaux commentent aujourd'hui les paroles que le Président du Conseil a prononcées hier à la tribune, et les principaux organes parisiens étalent des manchettes à effet sur cette inoubliable journée parlementaire.

AU PORTUGAL

Arrestation
DE JAO FRANCO

Lisbonne, 30 octobre.

Par ordre du Gouvernement provisoire, le chef de la police a procédé hier soir à l'arrestation de Jao Franco, ancien président du Conseil des ministres.

Cette arrestation a produit une grande impression dans certains milieux politiques du Portugal.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Avant la séance

Les couloirs du Palais Bourbon présentent une animation plus extraordinaire que les jours précédents.

On sent que c'est un jour de bataille décisive.

Un très grand nombre de sénateurs assistent à la séance.

La salle est archicomble.

Les tribunes publiques sont bondées.

Tous les ministres sont à leur banc.

La Séance

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LA GRÈVE
DES CHEMINOTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la grève générale des cheminots.

Les Ordres du Jour

Dès l'ouverture de la séance, le président donne lecture des quatorze ordres du jour qui ont été déposés.

L'ordre du jour Franklin-Bouillon

L'ordre du jour, déposé par M. Franklin-Bouillon, au nom du groupe radical-socialiste, est ainsi conçu :

« La Chambre, déplorant la grève des cheminots qui a été préjudiciable à leurs intérêts comme à ceux de la nation tout entière, invite le gouvernement à poursuivre la solution de leurs revendications, à faire réintégrer les agents révoqués non convaincus de sabotage, à sauvegarder les libertés syndicales et passe à l'ordre du jour. »

M. Adolphe Landry

député de Calvi, demande la parole.

L'orateur expose que la déclaration si nette, si énergique du Président du Conseil ne l'a nullement ému.

En affirmant que, dans l'intérêt supérieur du Pays, il serait allé jusqu'à l'illégalité, le Président du Conseil a voulu attester que le devoir du Gouvernement était, dans cette circonstance, nettement tracé.

Protéger la société par tous les moyens possibles, et mettre l'intérêt vital du pays au-dessus même des scrupules de la légalité pourtant intangible.

« La loi est chose sacrée, dit en terminant l'honorable député de Calvi, mais la plus haute de toutes est la vie du Pays. »

M. Maurice Raynaud

député républicain radical de la Charente, demande ensuite la parole.

L'orateur explique assez longuement l'ordre du jour qu'il a déposé.

Le Président du Conseil

monte à la tribune.

Un profond silence se fait ; l'Extrême-Gauche, elle-même, semble disposée à écouter les explications du Président du Conseil, explications nécessaires à la suite de la déclaration d'hier que l'attitude des Unifiés a laissée inachevée.

M. Briand rappelle les paroles qu'il a prononcées et explique les causes qui les ont motivées.

Ses déclarations ne sont que le symbole de la responsabilité gouvernementale en présence de la situation qui était faite au Pays tout entier.

« Quelle devait être la conduite du Gouvernement se trouvant en présence de l'émeute, devant le sabotage méthodiquement organisé ; que faire en constatant nos frontières ouvertes à la suite d'une grève criminelle ?

» Si une obstruction inhumaine n'eut pas accueilli mes paroles, continue le Président du Conseil, si on avait écouté la fin de mon discours, ces paroles, que l'on m'a reprochées et qui font aujourd'hui les commentaires de toute la Presse, auraient recueilli l'unanimité de la Chambre comme elles rencontreront l'approbation unanime du Pays.

» On me connaît assez pour savoir que je n'ai rien d'un dictateur ; mais investi de la confiance que mes collègues ont mise en moi, j'ai cru devoir prendre les mesures que nécessitait la perturbation dans laquelle on jetait le Pays.

» J'ai agi selon ma conscience ; j'ai fait mon devoir, tout mon devoir envers le Pays et la Société sérieusement menacés.

« Je repousse donc l'ordre du jour pur et simple, et sollicite, au nom du Cabinet, le vote de l'ordre du jour Raynaud, impliquant la confiance au Gouvernement.

» Dites franchement votre sentiment et le pauvre dictateur alors s'inclinera devant votre verdict. »

(La péroraison du beau discours du président du Conseil soulève des applaudissements frénétiques de la gauche et du centre, pendant que le groupe des Unifiés pousse des hurlements affreux).

M. Cruppi

succède à la tribune au président du Conseil.

Le député radical de la Haute-Garonne approuve les actes accomplis par le Gouvernement, en vue de mettre fin aux faits de violence et de sabotage qui ont porté atteinte à la vie nationale, mais il se livre à des attaques très vives contre la politique générale du Cabinet.

L'ancien ministre critique sévèrement les actes du Gouvernement depuis la cessation de la grève, et accuse les Compagnies de faire des coupes sombres dans les rangs des agents.

L'orateur soutient que le gouvernement aurait dû intervenir pour éviter ses représailles et pour faire respecter la liberté syndicale.

M. Jean Cruppi termine son discours en faisant allusion aux paroles prononcées par M. Landry, au début de la séance.

M. Adolphe Landry

réplique vivement :

« M. le Président du Conseil n'avait pas à me dicter mon devoir.

» Mes paroles sont celles d'un député qui a conscience de son devoir de républicain »

PROJET DE RÉSOLUTION

Mise en accusation du Gouvernement

M. Jules Guesde, député socialiste unifié du Nord, monte à la tribune.

L'orateur développe son projet de résolution tendant à la mise en accusation du ministère Briand pour violation des lois dans la grève des cheminots.

La discussion étant close, le président met aux voix le projet de résolution déposé par M. Jules Guesde.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	578
Majorité absolue	290
Pour l'adoption	75
Contre	503

Le projet Jules Guesde est repoussé par *428 voix de majorité.*

L'ordre du jour pur et simple

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour pur et simple, repoussé par le Gouvernement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants	551
Majorité absolue	276
Pour l'adoption	170
Contre	381

L'ordre du jour pur et simple est repoussé.

Le Vote
de
de l'ordre du jour de confiance

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour de confiance, *qui est voté par 374 voix.*

(Applaudissements prolongés).

Le président du Conseil, suivi de tous les membres du Cabinet, quitte la salle au milieu des plus chaleureuses ovations.

La prochaine séance est fixée à jeudi prochain.

Les Morts du Jour

Paris, 30 octobre.

Le Général Rougier

On annonce également la mort du général Rougier, commandant la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris, à Versailles.

Savon Le CHAT
Extra Garanti Pur
Production 100.000 Kilogr. par Jour
La plus importante des Savonneries de l'Europe Continentale

N'ALLEZ PAS EN CORSE
SANS
L'INDICATEUR OFFICIEL DE LA CORSE 40 Cent.
QUI INDIQUE TOUT POUR [illegible]
A. CLAVEL, Éditeur, 43, rue St-Lazare, PARIS.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mon L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche RADIA.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs et à Ajaccio, chez M. Léon SERRA, 19, Cours Napoléon

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Pour faire de bons placements

et éviter les mauvais il est indispensable d'être renseigné par un journal financier rédigé avec compétence et impartialité. La Revue de la Bourse et de la Banque offre toutes garanties à cet égard. Elle publie chaque semaine des Conseils de placements et d'arbitrages très appréciés, des Etudes documentées sur les émissions et sur les valeurs en vue, des Informations puisées aux meilleures sources sur les mouvements en préparation, une Revue de la Bourse, les cours et les tirages de toutes les valeurs, le prix net des coupons, la liste des lots non réclamés, etc., etc.

Demandez au Directeur de la REVUE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, 40, rue de la Victoire, Paris, de vous envoyer gratuitement ce journal à l'essai pendant un mois. Vous vous rendrez ainsi compte de la sûreté de ses informations et de la valeur de ses conseils. — ABONNEMENT : 5 francs par an. ETRANGER : 10 francs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ruches artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie,
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres

Le [illegible] de l'EAU PRECIEUSE mieux que tous les arguments.

... Monsieur. — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Depensier je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.

Prosper QUESNEL, 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio, Pharmacie Guidardoni.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

55 fûts vides à vendre de 250 à 260 litres.
S'adresser : 28, Bd de Riquier, à Nice.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

Vient de paraître :
L'AGENDA GALLIA
PRATIQUE
ÉLÉGANT = SOLIDE
Le Mieux Documenté
Son Format : 15 × 13, reliure toile verte
Son nombre de Pages : 400 (Une par Jour)
Ses Renseignements : l'A.B.C. des Affaires
Sa Prime : Une Carte des Chemins de Fer
PRIX : 2 FR. 75
Chez tous les Libraires
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

PROCHAINS TIRAGES
5, 10, 15, 25 novembre
1er, 5, 10, 15, 20, 22, 25, 27 décembre
DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS
Un bon Conseil doit toujours être suivi !
à gagner
à encaisser
5 Gros Lots UN MILLION
15 — 600.000 Francs
20 — 500.000 —
20 — 300.000 —
15 — 250.000 —
50 — 200.000 —
70 — 150.000 —
430 — 100.000 —
10 Lots de 75.000 Francs
195 — 50.000 —
45 — 30.000 —
230 — 25.000 —
60 — 20.000 —
815 — 10.000 —
90 — 6.000 —
1500 Lots de 5.000 Francs
195 — 3.000 —
60 — 2.500 —
865 — 2.000 —
65 — 1.500 —
180 — 1.250 —
21.855 — 1.000 —
etc., etc., etc.
42.205 LOTS
Plus de 160 MILLIONS de FRANCS
UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.
Contre 5 francs, on reçoit 100 NUMÉROS de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.
La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)
5.75

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA
de L. N. MATTÉI
Apéritif
TONIQUE
Délicieux
Fortifiant
MARQUE DÉPOSÉE
Attention aux Contrefaçons

Installation à Gaz
JEAN CINI
Ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli
Seul Dépositaire
DU BEC GRANOUX
éclairage puissant et consommation moindre

Le Directeur-gérant
F. B. OLLAGNIER

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

TRENTE SIXIEME ANNÉE. — N° 302
MARDI 1er NOVEMBRE 1910

00606

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES
JOURNAL QUOTIDIEN
5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 04 m. — Coucher, 4 h. 25 m.
Dernier quart., le 24 — Nouv. Lune, le 1er
Fête d'Aujourd'hui : LA TOUSSAINT.
Fête de Demain : LES MORTS.

31 OCTOBRE

LA TOUSSAINT

Elle est émotionnante et suggestive entre toutes, cette grande Fête des Morts, que poétise l'automne. A aucun autre moment de l'année, la Toussaint aurait pu avoir un caractère plus endeuillé et plus triste. Novembre, avec son cortège de brumes, son ciel gris, ses feuilles mortes, est bien le sombre mois où l'on se plaît à évoquer les détresses de la vie ; la nature tout entière semble pleurer, dans le brouillard humide qui vêt la terre ; l'hiver, saison de mort, frappe à la porte... C'est à cette époque que l'on se sent vieillir, mourir un peu, et, d'instinct, l'homme accablé de vivre se rapproche de ceux qui ont fini de lutter.

De tout temps, d'ailleurs, c'est à ce moment de l'année que fut célébrée la fête des Morts. Selon les rites et les religions, cette fête fut marquée de différents caractères. Les Anciens croyaient que le génie du Mal et de la Mort s'abattait sur la terre à l'entrée de l'hiver ; ils invoquaient la pitié du Mercure infernal et lui offraient parfois, pour l'apaiser, des sacrifices humains.

Ce terrible et mystérieux « peut-être » d'Hamlet, qui se tient caché par delà le tombeau, a toujours frappé les hommes de terreur. Les Grecs, peuple sage et enjoué, n'élevaient ni temples ni autels à la Divinité inexorable, la seule avec laquelle il n'y avait pas d'accommodements.

Les Romains imitèrent les Grecs : il n'y eut à Rome que quelques rares autels sur lesquels était cette inscription : *Somno æternali sacrum*, (Dédié au Sommeil éternel). Nous avons conservé des Romains l'emblème de la Mort. C'est un génie triste et immobile, tenant un flambeau renversé.

D'après la mythologie, la Mort, fille de la Nuit, n'a point de père : c'est une fille inféconde, éclose des Ténèbres, avec le monde. Elle était reléguée dans le Tartare, où l'on prétend qu'Hercule l'emprisonna, pendant quelque temps, avec des chaînes de diamant. On a compris depuis, hélas ! que ni diamants, ni richesses n'ont jamais séduit la Mort !

Dans quelques familles romaines, il existait une bizarre coutume qui consistait à rappeler, dans les circonstances joyeuses, que la Mort veillait. Pendant les repas, à l'heure où le jour déclinait, des esclaves portant des flambeaux pénétraient auprès des convives et disaient : *Vivamus, pereundum !* (Vivons ! il nous faudra mourir !). — De là est venu, sans doute, le « Frères, il faut mourir ! » que répètent, en signe de salutation, les membres de certains ordres religieux.

Dans un monument antique, on voit la Nuit tenant dans ses bras deux enfants endormis : l'un est blanc, l'autre noir : le premier dort profondément, l'autre feint de dormir, il veille sa proie : c'est la Mort.

Plus tard, l'expression de la Mort prit un caractère horrible : c'est un squelette portant une faux, ou encore une tête de Gorgone hérissée de couleuvres.

L'if à la noire verdure et qui empoisonne les abeilles, le cyprès dont les branches coupées ne repoussent plus, le coq qui trouble de son clairon le silence des ténèbres, sont encore l'emblême de la mort.

En tout cas, cette religion des morts, qui fut la première de l'humanité, est restée parmi les plus vivaces sentiments au cœur des hommes. Dans les coutumes actuelles, on retrouve des formes ancestrales, des rites d'autrefois, car le passé ne meurt jamais complètement en nous.

Mais la coutume moderne a ajouté un caractère à la fête des Morts, qui est devenue une vraie fête du Chrysanthème. Il a cent ans environ que cette fleur d'Orient a été importée en Europe ; elle symbolise maintenant l'hommage annuel du souvenir et des regrets aux chers disparus.

Ces fleurs d'automne, venues quand les autres s'en vont, s'harmonisent bien avec les nécropoles : il n'est pas jusqu'à leur senteur, fade, bizarre et lourde, qui ne soit étrangement évocatrice. Ce sont les fleurs chimériques des tombeaux ; pourpres, mauves, safranées, elles ont toutes les teintes des feuilles mortes, et la jonchée de leurs pétales alourdis qui ploient les longues tiges, est un luxe morbide et froid, en parfait accord avec la grisaille des dalles funèbres et le morne bitume du ciel.

Henri BRUMONT.

Au delà des Tombes

L'avenue est sombre. Le soir descend en grand mystère sur les toits de la petite ville, comme pour ensevelir les habitants dans son linceul. Déjà, le ciel fourmille d'étoiles pâlies. Des ombres passent — silencieusement. A droite, là-bas, les marronniers de la grande route prennent des formes bizarres dans la nuit qui vient. En cortège ininterrompu, les bonnes gens vont à pas comptés vers le cimetière, l'air recueilli et un peu solennel. C'est à peine si l'on entend flotter sur le chemin les chuchotis des petites vieilles qui jacassent à mi-voix, impressionnées par ce jour de Toussaint où, après l'oubli d'une année, l'on songe aux morts.

Jean n'a pas de famille. Jean n'a même jamais su s'il eut jadis un père et une mère. Néanmoins, machinalement, et parce que c'est la coutume, il suit la foule.

Bientôt le voici qui pénètre au sein de la cité des morts. Ce qu'il voit a quelque chose d'étrangement émouvant. Dans le grand cadre ténébreux de l'alentour, une buée de lumière plane à fleur de terre. Les pierres tombales se haussent, livides comme de fantastiques menhirs, parmi les jardinets poudrés de sable blanc. Mille bougies, plantées en croix, font vaciller leurs petites flammes semblables à des larmes de feu. De toutes leurs faibles forces, celles-ci résistent au vent qui s'acharne. De ci, de là, un cierge en train de se consumer jette quelques lueurs désespérées et s'éteint. Ainsi s'éteindra le souvenir fugitif de ce jour de tristesse où, après l'oubli d'une année, l'on songe aux morts...

En s'avançant parmi les croix moussues, Jean regarde les reflets que les lueurs des tombes font grelotter dans les grands peupliers qui bordent la rivière. Dans la funèbre gravité du lieu et le lourd silence de la nuit, on croirait à une ronde confuse de spectres effarés. Et Jean sent, comme des aiguilles, ses cheveux le piquer à la nuque.

Maintenant, il approche des tombeaux ; ses yeux, au hasard, lisent les inscriptions, tandis que sa pensée s'évade, s'égare il ne sait où. Il erre sans but, frôlé de temps en temps par quelques femmes en deuil, par un groupe recueilli qui passe. Et le voici arrivé près d'une chapelle où deux grands cierges prient aux côtés d'une madone. C'est le tombeau d'une famille riche et qu'il ignore. Il entre.

Des noms, des dates, de grandes virgules d'or simulant des larmes qui tombent, qui tombent éternellement, s'inscrivent tout le tour de la chapelle, sur les parois. En regardant tout cela, il rêve à la douleur des autres et se demande ce qu'elle est auprès de son amertume à lui qui a toujours vécu sans tendresses et qui toujours vivra sans regrets. Ah ! s'il pouvait seulement pleurer sa mère en se rappelant son visage ! Sa mère !...

A force de s'absorber dans ses méditations, Jean oublie ce qu'il est venu faire, il s'oublie lui-même et reste là, sous ce sépulcre glacé qui le retient, à regarder fixement la pierre, de ses yeux d'ombre. Et, peu à peu, des fantômes muets et pâles viennent peupler le vide de ce lieu morne. Ils lui paraissent inconsistants et peu terribles. Ce ne sont point hallucinations troublantes, mais légères apparitions et figures de rêve, évoquées par son esprit vagabond...

Tout à coup, Jean aperçoit, derrière l'autel de la Vierge, une ouverture béante et noire. Poussé par une instinctive curiosité, il saisit un cierge et regarde. La galerie semble profonde : il n'en aperçoit pas la fin. Il s'y engage et fait dix pas... Le souterrain semble seulement s'ouvrir devant lui. Il avance. La flamme de sa bougie jette sur les murs une lueur falote, et, à mesure qu'il marche, l'ombre recule, recule toujours. Jean se décide à explorer cette caverne inattendue et, résolûment, il double le pas. Il va ainsi pendant des heures et pendant des heures, sans voir le bout...

Où est-il donc ?... Maintenant, effrayé, il regrette presque de s'être engagé si loin, et c'est avec anxiété qu'il s'interroge — sans solution possible...

Brusquement sa lumière s'éteint. Une frayeur atroce le saisit. Mais cela ne dure qu'une seconde, et il se retrouve presque aussitôt dans une plaine immense où des silhouettes silencieuses se promènent. C'est le grand air de la campagne qui a soufflé son flambeau. Il vient de sortir enfin de son obscure et étroite galerie. Sans doute, est-il revenu au point de départ ? Mais non, car, à un second examen, il s'aperçoit que le paysage a un aspect inaccoutumé. Le ciel est bas, floconneux, avec de larges tâches de suie. De distance en distance, sortent de ce couvercle étrange de longues ramifications dénudées et noires qui semblent des nervures de racines. La clarté paraît sortir de terre, au rebours de ce qui se passe à la surface du globe ; et les gens qui passent ont un visage en vieux parchemin fripé et sans regard.

Jean est tout étourdi de ce qu'il voit. Il arrête un passant pour lui demander sa route. Mais l'autre ne détourne même pas la tête et continue à marcher sans lui répondre. Il s'adresse à un autre fantôme, à un autre, à un autre encore, et tous se comportent à son égard, comme le premier. Jean est affolé. Il court de passant en passant sans obtenir une parole. Où est-il ? Mais où est-il donc ?... Il a beau crier, l'écho ne lui rapporte même pas sa propre voix.

Enfin, désespéré, il se jette à corps perdu sur un de ces linceuls qui marchent, et il le supplie de l'instruire au moins de sa destinée. Mais celui-ci ne lui laisse pas le temps d'ouvrir la bouche. D'une voix d'outre-tombe il laisse échapper cette exclamation douloureuse :

« Mon enfant !... »

Et Jean comprend soudain que son vœu vient d'être exaucé, mais que, pour trouver sa mère, il est entré lui-même dans la demeure des Ombres.

FLORIAN-PARMENTIER.

LOUIS CAPAZZA

Le *Journal* du 27 octobre publie avec la photographie de notre concitoyen Louis Capazza, l'aéronaute bien connu, les détails suivants, sur le raid que vient d'accomplir le hardi pilote du *Morning-Post*, le plus grand dirigeable du monde après le *Zeppelin*.

Les dirigeables français prennent en ce moment une belle revanche. Après la campagne, plutôt malheureuse pour eux, de 1909, après avoir laissé les dirigeables al-

---

58 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LES OUVRIÈRES DE PARIS

par PIERRE DECOURCELLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

L'ENNEMIE

M. de Langeville jugea impossible de cacher à Clotilde les informations qu'il venait de recueillir, malgré le peu d'espoir qu'elles laissaient. Il se présenta donc à l'hôtel de Rouvray. Quelle ne fut pas sa douleur en apprenant brusquement, de la bouche des valets qui le reçurent, la maladie subite de la duchesse ! Ses inquiétudes furent tout de suite au paroxysme. Lorsqu'il parvint à voir M. de Rouvray, une affreuse angoisse lui serrait le cœur. Ces deux hommes, qui adoraient également la même femme, tremblaient au même degré en redoutant un irréparable malheur. Mais celui qui subissait les tourments les plus cruels était sans contredit Philippe.

Le mari, lui, au moins, avait le triste privilège de veiller au chevet de la femme qu'il chérissait, de la soigner, de la disputer à la mort. Philippe, au contraire, devait se contenter des quelques nouvelles hâtives que M. de Rouvray lui jetait, bouleversé, lorsqu'il pouvait quitter la chambre où agonisait sa chère malade... Mais, plus souvent, c'était par les valets que Langeville, désespéré, recevait le bulletin, implacable dans sa brièveté, qui redoublait chaque jour sa détresse.

Ne sont-ce pas là les pires souffrances de l'amour, celles par lesquelles il semble que le Destin, en pareils cas, ait voulu infliger aux amants le plus sévère châtiment de leur faute ?... Lorsqu'ils se voyaient, les deux hommes cherchaient mutuellement à se rassurer, à se consoler, chacun y mettant toute son âme. Un soir, où M. de Rouvray était plus sombre encore que la veille, il prit tout à coup le bras de Philippe.

— Venez ! dit-il.

— Moi ?... fit le jeune homme avec effroi.

— Oui !... Venez la voir avant que le ciel me l'arrache !

M. de Langeville balbutia :

— Je n'aurai pas la force de supporter ce douloureux spectacle.

— Pourquoi ?... Je le supporte bien, moi ! J'ai besoin, voyez-vous, Philippe, de me sentir soutenu dans cette affreuse épreuve par une affection solide et désintéressée comme la vôtre... N'êtes-vous pas notre ami le meilleur ?...

Il fallut à Langeville une force surhumaine pour ne pas se trahir devant la moribonde qui gisait presque inanimée sous ses yeux. Quoi ! cette femme au visage émacié, aux lèvres blanches, au regard atone, c'était Clotilde, qu'il avait vue la veille encore rayonner d'une beauté si splendide ?... Philippe avait éclaté en sanglots ; ses larmes, loin d'étonner M. de Rouvray, le touchèrent profondément, et il serra la main de son ami avec effusion. La pauvre patiente battait la campagne et n'avait point reconnu le mari de Sidonie. Il était temps que Philippe quittât la chambre ; il allait défaillir. Le malheureux se disait à part lui qu'il était peut-être le seul à connaître la cause de cette foudroyante maladie.

Lorsque, dans l'avant-scène, à l'Opéra, il avait communiqué à Mme de Rouvray la fatale nouvelle de la mort de Madeleine, il avait été frappé par l'extrême pâleur qui avait subitement envahi les traits de la jeune femme. Il ne pouvait subsister aucun doute dans l'esprit de Philippe : la mère mourait de savoir sa fille à jamais perdue ! Et M. de Langeville s'accusait de cette mort avec plus de véhémence encore que M. de Rouvray. En obéissant à Clotilde, lorsqu'elle avait exigé leur rupture, en épousant Sidonie et en cherchant à se faire une nouvelle existence, il avait cru que le passé serait aboli.

Mais une faute comme celle qu'il avait commise est ineffaçable et ses conséquences déroutent toutes les prévisions. Toutefois, si Philippe avait conscience de sa responsabilité, il se disait avec horreur que l'odieuse femme qu'il avait épousée avait été la cause déterminante de la catastrophe. La fille de Bourgueil avait en même temps frappé la mère et l'enfant. Si Mme de Langeville n'avait pas commis son indigne trahison, M. de Rouvray ne se fût pas trouvé chez Madeleine Gaspard en même temps que Clotilde, et l'ouvrière mourante n'aurait pas été obligée au mensonge qui avait eu de si terribles conséquences. Quelle position la vie réservait-elle à la misérable ?...

Il avait bien fallu que celle que M. de Langeville accusait si justement se résignât à avouer à son père que son mari avait déserté le foyer conjugal. Denis Bourgueil était entré dans une violente colère en apprenant ce scandale inattendu, et ses imprécations n'avaient pas ménagé le gendre, auquel, naturellement, il attribuait tous les torts. Sidonie, d'ailleurs, voulant garder le beau rôle, avait forgé de toutes pièces une histoire assez compliquée, dans laquelle, bien entendu, il n'était pas question de Mme de Rouvray. Bourgueil écoutait à peine sa fille. Tout à l'affront que venait d'infliger à sa maison le comte de Langeville, il accablait de ses anathèmes la noblesse passée, présente et future. Après avoir fulminé, il laissa échapper ce cri du cœur :

— Et l'argent ?... Et la dot ?

Sidonie répondit :

— J'ai reçu ce matin la visite du notaire de M. de Langeville, qui m'a déclaré que toutes les dispositions seraient prises pour sauvegarder mes intérêts.

— J'irai le voir tantôt, ce notaire ! répliqua Bourgueil... Et causer avec lui, afin de savoir à quoi m'en tenir !

Mlle Sidonie Bourgueil crut le moment venu de paraître succomber à l'émotion. Elle se précipita dans les bras de son père en exhalant plaintivement :

— Ah ! mon pauvre papa !... Si tu savais comme je souffre !...

— Le gredin !... Le misérable !... balbutia le commerçant... Causer une telle peine à la plus douce, à la plus accomplie des créatures !... Il fait pleurer ma fille !... Il aura affaire à moi !...

Sidonie reprit :

— Savons-nous seulement où est à cette heure M. de Langeville ?... Depuis deux jours, il a déserté le domicile conjugal et n'a pas reparu !

— Je me charge de le retrouver ! affirma le gros homme, dont les pommettes s'étaient enflammées au point de faire craindre une attaque d'apoplexie.

L'hypocrite murmura :

— Mon existence n'en sera pas moins brisée à tout jamais !

— Tiendrais-tu donc encore à lui ?

(A suivre.)